

### Ablette

Poisson téléostéen physostome, de la famille des Cyprinidés, scientifiquement appelé *alburnus*, qui vit en troupe dans les eaux douces. Ablette commune (*alburnus lucidus*), ou blanchet. Ablette spiralin (*spiralinus bipunctatus*), ou lugnotte. Les écailles de l'ablette servent à préparer l'« essence d'Orient » qui était utilisée dans la fabrication des fausses perles.

L'imitation de la perle se fabrique avec les écailles de l'ablette, pilées et réduites en une sorte de bouillie qu'un ouvrier tourne et retourne sans trêve. J.-K. HUYSMANS, *Marthe*, 1876, p. 22.

Poil de Carotte est en train d'écailler ses poissons, des goujons, des ablettes et même des perches. J. RENARD, *Poil de Carotte*, 1894, p. 243.

Au lieu de grands gaillards, de musculeux athlètes, Nous avons du fretin, des goujons, des ablettes. A. POMMIER, *Colères*, 1844, p. 77.

Ainsi nous allons toujours être mangées, pauvres ablettes, par les gros poissons...  
G. SAND, *François le Champi*, 1850 ds L. VINCENT, *La Langue et le style rustique de G. Sand dans ses « Romans champêtres »*, 1916, p. 136.

sur l'eau huileuse tremblaient comme des écailles d'ablette les maillons de la lune. T. GAUTIER, *Capitaine Fracasse*, 1863, p. 416.

### Absoute

ABSOUTE, subst. fém.

LITURGIE.

1. Anc. Absolution publique et solennelle qui, dans l'Église romaine, se donnait autrefois au peuple le Jeudi-Saint (ou la veille du Jeudi-Saint).

2. Cérémonie faite notamment de prières terminant l'office des morts et se faisant autour du cercueil ou du catafalque; except., la même cérémonie en dehors de l'office des morts (ex. 1) :

Rem. 1. Le prêtre donne l'absoute (ex. 5), dit l'absoute (ex. 4), prononce l'absoute (ex. 2), célèbre l'absoute (ex. 1). 2. Le plur. indique qu'il existe plusieurs types d'absoute (le jour des funérailles en présence du corps, à une messe d'anniversaire, pour un laïc, un membre du clergé, un évêque, un enfant ou un adulte, pour tous les défunts, etc.) (ex. 6). Dans l'ex. 7, emploi original de absoute pour qualifier une personne (absoute étant constr. en oppos.) :

Prononc. 1. Forme phon. : []. 2. Homon. et homogr. : absoute, part. passé fém. du verbe absoudre.

Étymol. ET HIST. 1. 1319 terme relig., liturg. cath. (Vie St Magloire, Ars. fo 75 vo ds GDF. Compl. s.v. : Fiste absolte entiere De l'offense de Adam premiere). Il s'agit d'une absolution individuelle des péchés et absoute pris dans ce sens n'apparaît plus au-delà du XVIe s. (1573, A. DE BAIF, Poèmes, L. III (II, 122) ds HUG. s.v.); 2. 1606 id. (NICOT s.v. : Absoute generale f. Lustratio populi, Lustraria, qui se fait tous les ans la semaine sainte par l'Evesque). Le Théol. cath. t. 1 1909 mentionne que, dès les temps anc. (Église romaine), les absolutions collectives (ou absoutes, ayant lieu le Jeudi Saint) existaient parallèlement aux absolutions individuelles. Absoute « absolution collective » attesté dans les dict. à partir du XVIIe s. seulement a donc dû exister en même temps que absoute « absolution (individuelle) des péchés », disparu (cf. supr. 1). Au XVIIe s., absoute n'est plus défini que par « absolution collective », avec valeur sacramentelle : Absolution publique et solennelle qui se donne en général au peuple et dont la cérémonie se fait le jeudi saint au matin ou le mercredi saint au soir, dans les cathédrales. L'Evesque a fait la ceremonie de l'absoute. On fait aussi l'absoute dans les paroisses aux grandes Messes le jour de Pasques. Ac. 1694. Au XVIIIe s., ce sens subsiste (cf. série des Ac. et Trév.) mais sans valeur sacramentelle, à preuve le Théol. cath. : ... depuis plusieurs siècles cette cérémonie (l'absoute) n'était pas sacramentelle et (...) elle n'avait pas l'efficacité de l'absolution sacerdotale au Tribunal de la pénitence. Aux XIXe et XXe s., les dict. vont dans le même sens (cf. sém. 1).

Fém. substantivé de absolz, anc. part. passé de

1. ... devant nous s'avancait, couverte d'un simple drap mortuaire, la bière, objet de la vénération universelle; la garde nationale d'un côté, la ligne de l'autre, formaient la haie, derrière laquelle une foule se tenait immobile, silencieuse, découverte; (...) je n'ai pas entendu prononcer une parole par cette multitude durant tout le trajet jusqu'à l'église : nous y sommes arrivés précédés d'une musique douce et grave, puis on a célébré l'absoute.

J.-J. AMPÈRE, A.-M. AMPÈRE, Correspondance, t. 2, 1848, p. 167.

2. « (...) Quant à la raison canonique, et il regarda Mérodack, ce serait la messe de Requiem que j'ai dite pour un suicidé.

« C'est donc moi qui serait cause ... » fit le jeune homme consterné.

« Non frère! » dit le moine, « je comprends que vous ne m'avez rien dit. N'ai-je pas prononcé aussi l'absoute d'une suicidée? »

J. PÉLADAN, Le Vice suprême, 1884, p. 330.

6. La messe se termine, le célébrant disparaît et, de même qu'au moment où le mort entra, le clergé, précédé par les suisses, s'avance vers le cadavre, et, dans le cercle enflammé des cierges, un prêtre en chape profère les puissantes prières des absoutes.

J.-K. HUYSMANS, En route, t. I, 1895, p. 22.

7. Aujourd'hui, je le reconnais, c'est moi qui ai tous les bénéfices. Ma mère elle-même, l'éternelle absoute, comme je l'appelle dans l'intimité, par cela même, ne manque pas de droits à ma gratitude.

P. LÉAUTAUD, In memoriam, 1905, p. 205.

3. Le prêtre dit pater noster. Il encense et il asperge le corps pour l'embaumer pour l'éternité : cette absoute est le dernier adieu. Puis il dit une oraison où il fait mémoire des morts, appelle la miséricorde sur eux et le tout se termine par le requiescant in pace.

M. BARRÈS, Mes cahiers, t. 7, 1908, p. 112.

4. Quand on nous aura mis dans une étroite fosse, Quand on aura sur nous dit l'absoute et la messe, Veuillez vous rappeler, reine de la promesse, Le long cheminement que nous faisons en Beauce. Ch. PÉGUY, La Tapisserie de Notre-Dame, 1913, p. 686.

absoudre au sens 1.

BBG. BOUILLET 1859. MARCEL 1938. Théol. cath. t. 1, 1 1909.

STAT. Fréq. abs. litt. : 32.

5. Il donna l'absoute. L'encensoir poussait une fumée âcre. Impossible de s'y tromper : Thomas était prêtre. Il lançait les invocations latines avec la sûreté d'un vieux recteur, il corrigeait d'un geste les erreurs des enfants de chœur comme s'il eût donné l'absoute toute sa vie.

H. QUEFFÉLEC, Le Recteur de l'île de Sein, 1944, p. 177.

Acquit

ACQUIT, subst. masc.

A. Action d'acquitter.

1. Vieilli. Action d'acquitter quelque chose (cf. acquitter I B) :

Rem. Le mot subsiste dans la lang. du fisc. Cf. en-tête des feuilles d'impôt adressées aux contribuables :

Avertissement délivré par le Directeur des impôts pour l'acquit des impôts ci-après désignés (Impôts d'État établis au titre de 1968).

Au fig. :

2. Rare. Action d'acquitter quelqu'un (cf. acquittement A, acquitter I A).

Rem. Encore signalé ds LITTRÉ, DG.

3. Locutions

a) À l'acquit de..., en l'acquit de... À la décharge de, pour la libération de... :

b) Vieilli. Par acquit de conscience (pour l'acquit de sa conscience). Sans conviction profonde et seulement pour libérer sa conscience de quelques scrupules :

4. En rentrant à Chantilly, je cherchai plutôt par acquit de conscience qu'avec conviction s'il était possible (...) de donner à mes attributions toute l'ampleur et toute l'autorité qui me paraissaient indispensables...

J. JOFFRE, Mémoires, t. 2, 1931, p. 431.

P. anal., vx. Par acquit de politesse :

5. Mme de Nittis, à laquelle je vais porter par acquit de politesse les lettres de mon frère, me reçoit avec ces paroles, entrecoupées par les petits rires d'une gaieté folichonnante :...

E. et J. DE GONCOURT, Journal, avr. 1885, p. 450.

Vx. Par manière d'acquit. Même sens :

6. Comme elle tenait négligemment la lettre de Léandre à la main, le marquis la rencontra et lui demanda par manière d'acquit, n'étant pas de sa nature un mari curieux, quel était ce papier qu'elle portait ainsi.

T. GAUTIER, Le Capitaine Fracasse, 1863, p. 128.

c) JEUX. Jouer à l'acquit. Dans une partie de plusieurs personnes, jouer entre ceux qui ont perdu pour déterminer celui qui paiera le tout.

Rem. Attesté ds Ac. 1798, Ac. 1835, BESCH. 1845, LITTRÉ, QUILLET 1965.

Au jeu de billard. Faire, donner un acquit (ou l'acquit). Donner le premier coup où l'on ne fait que placer sa bille, avec l'intention de rendre difficile le coup du

1. Faute par lui de fournir cette caution, les meubles sont vendus, et leur prix est déposé, ainsi que la portion non déléguée du prix des immeubles, pour être employés à l'acquit des charges de la succession.

Code civil, 1804, p. 147.

2. ... je ne serais pas du tout éloigné de croire que l'amour-propre et l'amour de l'art fussent tellement identifiés en lui, qu'il ne regardât comme l'acquit d'un devoir le bien qu'il fait dire de lui et le mal qu'il fait dire des autres.

V. DE JOUY, L'Hermite de la chaussée d'Antin, t. 4, 1813, p. 225.

3. L'obligation peut même être acquittée par un tiers qui n'y est point intéressé, pourvu que ce tiers agisse au nom et en l'acquit du débiteur, ou que, s'il agit en son nom propre, il ne soit pas subrogé aux droits du créancier.

Code civil, 1804, p. 223.

joueur suivant.

B. Attestation d'acquittance.

1. Dans certaines formules, telle que pour acquit, attestant l'acquittance :

7. Il s'étonnait que les caissiers s'occupassent des dispositions morales de leurs débiteurs et leur donnassent des notes comme en classe, lorsqu'un monsieur lui cria : « Datez! signez au dos! mettez : pour acquit! »

J. MALÈGUE, *Augustin ou le Maître est là*, t. 1, 1933, p. 366.

2. Pièce attestant l'acquittance :

8. Maman prie ton époux (avant son départ) de passer quai de la Mégisserie, dit de La Ferraille, no 30, chez M. Vilmorin-Andrieux et Cie, marchands grainiers du roi, fleuristes et pépiniéristes, et de lui, ou de leur payer ou solder la somme de 16 fr. 90 c en demandant un reçu, ou acquit.

G. FLAUBERT, *Correspondance*, suppl., 1845, p. 50.

3. Plus spéc. Pièce attestant l'acquittance de l'impôt indirect (contributions indirectes, douanes) :

9. Les congés ou acquits ne peuvent être pris qu'à la recette locale du lieu d'enlèvement, sauf exceptions autorisées par l'Administration (C. gén. imp., art. 443). *Nouveau répertoire de droit*, Paris, Dalloz, t. 2, 1963, s.v. impôts indirects, § 38.

Acquit-à-caution. Pièce qui, délivrée (gén. sous caution) par l'administration des contributions indirectes ou des douanes, permet à son titulaire, sous certaines conditions, de faire circuler librement des marchandises soumises à l'impôt indirect :

10. Pour les enlèvements de vin, de plus de 20 hectolitres par congé, et en toute quantité par acquit-à-caution, si la déclaration n'est pas faite par le détenteur actuel des boissons, elle doit être accompagnée d'une attestation de ce dernier, confirmant la réalité de l'opération (C. gén. imp., art. 465). D'autre part, le conducteur doit être muni d'une expédition appropriée à la nature des boissons transportées (C. gén. imp., art. 443, 444 et 445). Le mot expédition s'applique aux différents titres de mouvement; il désigne : 1o le congé, délivré avec l'acquittance des droits; 2o l'acquit-à-caution (...) délivré moyennant l'engagement, souscrit par le demandeur et garanti par la signature d'une caution, d'acquitter l'impôt éventuellement exigible sur les objets transportés. L'acquit-à-caution est ordinaire ou recommandé (C. gén. imp., art. 557; Circ. min. 29

déc. 1900, no 423); 3o le passavant, délivré pour accompagner les boissons circulant en franchise de droit, lorsque la fraude n'est pas à craindre; 4o le laissez-passer dans le cas où, l'impôt n'étant pas exigible, le fisc a néanmoins intérêt à suivre les boissons. Nouveau répertoire de droit, Paris, Dalloz, t. 2, 1963, s.v. impôts indirects, § 30.

Autrefois, FIN. Acquit-patent. Brevet du roi scellé du grand sceau portant gratification de quelque somme d'argent, servant d'acquit et de décharge à celui qui devait en faire le paiement.

Au fig. Qqf. acquit se rapproche sémantiquement de son homophone acquis, du verbe acquérir. Ainsi dans ces 2 ex. :

11. Les rapprochements seraient d'autant plus aisés à établir que l'un et l'autre de ces artistes ont illustré certains contes de Perrault, tels que la Barbe-Bleue et le Petit Chaperon Rouge. Doré, plus fantaisiste, plus dramatique, plus outré; Crane moins dissonant, plus simple, suivant la vérité pas à pas, introduisant toujours une atmosphère de réel même dans la féerie, puis, trouvant, comme dans la Barbe-Bleue, une sœur Anne, montée sur une tour et dominant un paysage, qui atteint une certaine grandeur d'allure inaccessible à M. Doré. Ajoutez encore l'intérêt ethnologique qui fait de ces albums pour enfants un régal pour les artistes et mettez en balance à l'acquit de M. Doré d'amusantes fantasmagories de campagne, des jeux de lumière comme au théâtre, une transposition de l'art du décor dans le dessin, et vous aurez les qualités les plus éloignées et l'interprétation la plus disparate des contes de Perrault.

J.-K. HUYSMANS, L'Art moderne, 1883, pp. 214-215.

12. Au surplus, je me sens, toutes choses bien pesées, vaincu d'avance dans cette épreuve d'entregent, d'astuce et de perfidie!... Avec quelles armes rivaliserais-je? Ne possédant aucune relation personnelle ou politique, parvenu presque au bout de mon rouleau, n'ayant ni fortune, ni parents, ne possédant pour tout atout dans mon jeu, que l'acquit des services rendus honnêtement, scrupuleusement, pendant vingt et deux années consécutives à la coccinelle, ma conscience irréprochable, ma parfaite probité, la notion très précise, indéfectible, de mes devoirs... Que puis-je attendre? Le pire évidemment!... Ce lourd bagage de vertus sincères me sera compté, j'en ai peur, plutôt à charge qu'à crédit, le jour où se régleront mes comptes!...

L.-F. CÉLINE, Mort à crédit, 1936, pp. 318.

Rem. Acquit peut se rattacher sémantiquement à

acquérir ou à acquitter. Ou bien, en effectuant le bilan, on s'aperçoit qu'il existe un solde positif (un acquis), ou bien on peut estimer que les services rendus libèrent moralement l'individu (l'acquittent); d'où l'hésitation entre « au crédit de » et « à la décharge de ».

Prononc. 1. Forme phon. : [aki]. Enq. : /aki/. 2. Homon. Homon. : acquis part. passé. du verbe acquérir; Homon. et homogr. acquit (il) passé simple du verbe acquérir.

Étymol. ET HIST. 1. a) XIIe s. comm. et fin. « paiement » (Doc. inéd. sur la Pic., IV, 8 ds GDF. Compl. : l'acuit de le some); 1680 directement issu du précédent, le sens de « quittance, reconnaissance écrite d'un paiement » id., RICH. t. 1 : Aquit. Quittance, décharge, certificat que les marchandises ont païé les droits qu'elles doivent; 1723 pour acquit « formule employée pour certifier que le montant a été payé » id. (SAVARY DES BRUSLONS, Dict. univ. de comm. : Parmi les négocians, veut encore dire quittance, reçû ou recepissé Payé à un tel par acquit du tel jour, c'est-à-dire sur sa quittance, reçû ou recepissé. Quand un banquier ou autre personne donne une lettre de charge échûë à un garçon pour aller recevoir le payement, il l'endosse en blanc, afin que le garçon puisse mettre le reçû au dessus de sa signature. Il faut observer toujours en faisant ces sortes d'endossements en blanc, de mettre au dessous de sa signature, ces mots : pour acquit); b) 1271 id. « droit payé sur une marchandise » (E. BOILEAU, Liv. des Mest., éd. Depping, 295 ds T.-L. : se hom achete... drap..., une piece ou deus ou trois, si ne donrra c'un aquit por tant [tout], por que il soit a un home); 1282 id. « id. » (Cart. de S. Wandr., fo 307 ro, Arch. S.-Inf. ds GDF. : Par quoi les devant diz sessante tonneaux de vin... ne s'en puissent passer tous jors en la forme devant dite quant il aront païé cel acuit); 1370 « droit de péage » attest. isolée (Stat. ann. 1370, t. 5, Ordinat. pag. 356, art. 6 ds DU CANGE : Tous les travers, peages et Acquis, qui sont entre Paris et la mer, etc...); c) 1694 jeu (Ac. : Acquit, se dit aussi au jeu de Billard, pour dire, le premier coup que l'on joüe pour se mettre en passe. Faire un bon acquit, un mauvais acquit); 2. 1273 au fig. « garantie de la vérité de ce qu'on dit » attest. isolée (Berte, éd. Scheler, 902 ds GDF. : A Saint Denis en France la ens ai mon acuit, Ou je trouvai l'estoire dedans un livre estruit); 1458 id. « action de s'acquitter d'une obligation » (GREBAN, Mist. de la pass., éd. G. Paris, 8867 ds GDF. : J'entendz que lors feront l'acquit); apr. 1450 (?) pour l'acquit de sa conscience, fig. (Dialog. entre le maheustre et le manant, fo 12 vo ds GDF. Compl. : S. Paul dict qu'on obeisse a ses superieurs tels qu'ils soyent, non seulement pour la crainte qu'on doibt avoir d'eux, mais aussi pour l'acquit de sa conscience); 1559 par acquit de conscience, fig. (AMYOT, Numa, 18 ds LITTRÉ : Par manière de descharge et acquit de conscience); 1609

par maniere d'acquit, fig. (ST FRANÇOIS DE SALES, Vie dev., III, XXVI ds GDF. Compl. : Ne parlez donc jamais de Dieu ny de la devotion par maniere d'acquit et d'entretien).

Dév. de acquitter\* I et II.

STAT. Fréq. abs. litt. : 227. Fréq. rel. litt. : XIXe s. : a) 318, b) 381; XXe s. : a) 325, b) 293.

BBG. BAILLY (R.) 1969. BAR 1960. BARR. 1967. BAUDHUIN 1968. BÉL. 1957. BÉNAC 1956. BLANCHE 1857. BOUCHER 1835. BOUILLET 1859. BRUANT 1901. CAP. 1936. COMM. t. 1 1837. DUPIN-Lab. 1846. Éd. 1913. FÉR. 1768. GAY t. 1 1967 [1887]. HANSE 1949. LAF. Suppl. 1878. LE CLÈRE 1960. LEMEUNIER 1969. LEP. 1948. MARCEL 1938. MATH. 1967. RÉAU-ROND. 1951. ROMEUF t. 1 1956. SPR. 1967. VINC. 1910.

#### Adaubage

ADAUBAGE : Préparation pour conserver la viande en baril pour les longues traversées .

Aucune

#### Affaler



.- Emploi trans.

A.- MARINE

1. [Le compl. désigne un navire, ou, p. méton., le(s) navigateur(s)] Pousser vers la côte, faire échouer :

2. Affaler un cordage. Tirer en bas, faire descendre.

D'où „affaler un chalut à l'eau`` (Rob.) et, dans la langue de la pêche, „affaler une ligne, mouiller une ligne depuis une embarcation`` (Lar. Encyclop.).

– En partic. Terme de commandement. Affale, affalez :

– P. ext. Affaler une personne. Faire descendre une personne :

B.- Argot

◆ Affaler qqc. L'étendre par terre :

8. Étendre. Affaler. « L'hercule affala son tapis, aux coins duquel il plaça ses poids... »

Bruant 1901, p. 208.

◆ Affaler qqn. Le faire tomber (cf. étendre, fam.) :

9. Affaler (...) coucher (...) « Du premier coup de poing, je l'ai affalé. »

Rossignol, Dict. d'argot, argot-français et français-argot, 1901, p. 4.

Rem. Syntagmes :

10. Affaler son grelot : se taire.

Ch. Virmaître, Dict. d'argot Suppl., 1899, p. 4.

11. S'étendre. Affaler (...) son gnasse.

Bruant 1901, p. 208.

II.- Emploi pronom. S'affaler

A.- MARINE

1. [En parlant d'un navire, ou, p. méton., de navigateurs] Être porté vers la côte sous l'effet du vent et sans pouvoir se relever, s'échouer. Anton. Se relever :

12. Le 11, par 53 degrés 54 minutes de latitude, on vit la terre à huit ou neuf lieues de distance : on s'en tint assez éloigné pour n'avoir point à craindre de s'y affaler, et cependant assez près pour n'en pas perdre la vue; ... Voyage de La Pérouse autour du monde, t. 1, 1797, p. 138.

13. Les vents étaient fixés au sud avec une telle constance que, depuis près d'un mois, ils n'avaient pas varié de 20 degrés; et nous nous exposions, en courant ainsi vent arrière vers le fond de ce golfe, à nous affaler de manière à être obligés peut-être d'attendre le renversement de la mousson pour en sortir. Mais ce n'était pas le plus grand inconvénient; ... Voyage de La Pérouse autour du monde, t. 3, 1797, p. 53.

14. Je pensai que ce serait jouer trop gros jeu que de me laisser affaler dans ces détroits inconnus, au risque de ne plus pouvoir m'en relever, ou d'aller me briser contre quelque chaîne de glaces ou de roches.

les vents sautèrent alors du sud au nord avec assez de violence, sans que cette saute de vent eût été annoncée par aucun nuage; le ciel était clair et serein, mais il devint très-noir, et je fus obligé de m'éloigner de terre pour ne pas être affalé avec les vents d'est.

Voyage de La Pérouse autour du monde, t. 2, 1797, p. 389.

La France, navire qui porte

Des millions de passagers,

Jusqu'à présent, puissante et forte

A dominé tous les dangers

...

Sa grande nef que rien n'affale

A d'une marche triomphale

Suivi son cours audacieux.

A. Pommier, Océanides et fantaisies, 1839, p. 73.

On voit que malgré tous mes efforts pour gagner le plus possible au sud, les vents et les courants m'ont affalé beaucoup plus que je ne voulais dans l'ouest. Dumont d'Urville, Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, t. 1, 1842, p. 39.

Pendant cette bourrasque, le ciel a été clair, avec des nuages en balayures. Soixante-quatorze pêcheurs ont louvoyé avec nous pour s'élever au vent, mais la plupart étant à varangues très plates, dérivent trop pour ne pas être affalés vers la banquise.

P. Gaimard, Voyage en Islande et au Groënland à la recherche de « La Lilloise », rédigé par L. Méquet, 1852, p. 63.

Clubin, impassible, continua, dans cette vieille langue de commandement que ne comprendraient pas les marins d'à présent :

– Abraquez. – Faites une marguerite si le cabestan est entravé. – Assez de virage. – Amenez. – Ne laissez pas se joindre les poulies des francs-funains. – Affalez. – Amenez vivement des deux bouts. – Ensemble. – Garez qu'elle ne pique. – Il y a trop de frottement. – Touchez les garants de la caliorne. – Attention.

V. Hugo, Les Travailleurs de la mer, 1866, pp. 207-208.

Souvent Will Halley intervenait et malmenait les deux marins avec force jurons. Ceux-ci, peu endurants, ne demandaient qu'à souquer cet ivrogne et à l'affaler à fond de cale pour le reste de la traversée. J. Verne, Les Enfants du capitaine

Dumont d'Urville, Voyage au pôle sud et dans l'Océanie, t. 2, 1842, p. 162.

15. En mettant la tête hors de l'entrepont, je fus frappé d'un spectacle sublime. Le bâtiment avait essayé de virer de bord; mais n'ayant pu y parvenir, il s'était affalé sous le vent.

F.-R. de Chateaubriand, Mémoires d'Outre-Tombe, t. 1, 1848, p. 357.

16. Mais ce jour-là (...) la mer y était furieuse, [dans une crique] et il fallait une impossibilité absolue de remonter dans le vent pour s'y laisser affaler...

H. Malot, Romain Kalbris, 1869, p. 20.

2. [En parlant d'une pers.] Se laisser glisser (le long d'un cordage ou de qqc.) :

17. ... le docteur, profitant d'un moment d'inattention de Madame Bougnol, se cramponna vite à la corde et se laissa glisser jusqu'en bas presque sans toucher les marches de l'escalier, avec autant de rapidité qu'un matelot qui s'affale le long d'un cordage.

E. Sue, Atar-Gull, 1831, p. 34.

18. Toutes les bouches retenaient leur haleine, comme si elles eussent craint d'ajouter le moindre souffle au vent qui secouait les deux misérables. Cependant le forçat était parvenu à s'affaler près du matelot. Il était temps; une minute de plus, l'homme, épuisé et désespéré, se laissait tomber dans l'abîme; le forçat l'avait amarré solidement avec la corde à laquelle il se tenait d'une main pendant qu'il travaillait de l'autre. Enfin on le vit remonter sur la vergue et y haler le matelot; ...

V. Hugo, Les Misérables, t. 1, 1862, p. 450.

Rem. G. Esnault ajoute à cet ex. le commentaire suiv. : „Parvenir à s'affaler ne signifie rien, s'affaler n'étant pas une gymnastique, il faut plutôt parvenir à ne pas s'affaler plus bas que la corde. On s'affale sur une manœuvre en s'y laissant glisser, avec une manœuvre en se laissant descendre par son poids avec elle. Ce que fit notre hardi gymnaste fut de se déhaler le long de la corde, (ce qu'Hugo rend par « descendre avec les mains »), et il parvint près du matelot. Dans la suite du même récit Hugo écrit : « Pour être plus promptement arrivé [sur le pont], il se laissa glisser dans le grément ». C'est là que s'affaler pouvait être de mise.`` (G. Esnault, Commentaire des Misérables lors du dépouillement I.G.L.F., 1937).

19. Le Duncan venait en travers à la lame et ne gouvernait plus. (...)

– À la machine! À la machine! Cria la voix de l'ingénieur.

John se précipita vers la machine et s'affala par l'échelle. Une nuée de vapeur remplissait la chambre; ...

J. Verne, Les Enfants du capitaine Grant, 1868, pp. 53-54.

20. « La remorque ne tiendra pas, dit une voix. – Quand elle tiendrait, ils [les matelots d'une barque] ne

Grant, t. 3, 1868, p. 25.

un malheureux, moins fort que les autres, crispé de froid, qui sentait qu'il ne se tenait plus, que le vertige venait, qu'il allait lâcher et tomber. Et les autres, par pitié, l'attachaient, pour essayer de l'affaler jusqu'en bas. P. Loti, Mon frère Yves, 1883, p. 132.

pourront jamais s'affaler le long du brick, » dit un autre.

H. Malot, *Romain Kalbris*, 1869, p. 19.

B.– Lang. Cour., fam. Et souvent péj. [En parlant d'une pers. Qui ne peut plus se tenir droit] Se laisser tomber d'épuisement, s'effondrer pesamment, de tout son long. Anton. Se redresser :

21. Au sortir de la table, Gautier s'affale sur un divan...

E. et J. de Goncourt, *Journal*, mars 1872, p. 880.

22. ... Gabrielle reparaît affolée, reculant, les mains en avant, comme pour se protéger, devant l'apparition blanche qui s'avance sur elle. Les bras tendus, la tête courbée, en poussant des petits cris d'effroi, elle vient, par un mouvement arrondi, s'affaler à genoux devant le trou du souffleur, ...

G. Feydeau, *La Dame de chez Maxim's*, 1914, II, 10, p. 53.

23. Il s'affale dans un coin, entre nous, et s'étend.

H. Barbusse, *Le Feu*, 1916, p. 216.

24. M. de Guermantes se redressa dans le fauteuil où il s'était affalé, son chapeau à côté de lui sur le tapis, examina d'un air de satisfaction les assiettes de petits fours qui lui étaient présentées.

M. Proust, *À la recherche du temps perdu*, *Le côté de Guermantes* 1, 1920, p. 231.

25. Conan s'ennuie, et il a, pour mes péchés, imaginé de venir s'ennuyer dans mon bureau. Il arrive, traînant ses semelles, tête basse, bras tombants, s'affale sur une chaise, et trace, du bout de sa canne, des demi-cercles sur la poussière du plancher. Parfois il se lève, s'en va à la fenêtre, fixe longuement la rue vide et revient à mon bureau brouiller mes papiers d'un doigt dégoûté et las.

R. Vercey, *Capitaine Conan*, 1934, p. 173.

Rem. 1. Syntagmes fréq. : s'affaler dans un fauteuil, sur un divan, sur une chaise, dans un coin. 2. Cet emploi est aussi attesté en arg., par lequel il est sans doute passé avant de pénétrer dans la lang. Fam. :

26. [Le même biffin à sa lanterne longue en papier] :

T'es rien poivre (saoûl), tu ne tiens plus sur tes fumerons (jambes) (...) Tu vas t'affaler (tomber). Et il la laissait s'affaisser avec des zigzags.

J. Richepin, *Le Pavé*, 1883, p. 75.

27. Affaler (s') (...) Tomber à terre (...) je lui ai filé un coup de saccaïlle et il s'est affalé.

J. Lacassagne, *L'Argot du milieu*, préf. De F. Carco, 1928, p. 2.

– P. compar. [En parlant d'un animal, ou d'une chose quelconque, abstr. Ou concr.] Tomber pesamment :

28. Le troisième motif inspiré par la chasse représentait les eaux dans leur piège de glace. Dans les joncs qu'on eût dit recouverts de grésil, un canard s'affalait sous un coup de fusil.

F. Jammes, *Géorgiques chrétiennes*, 1911, p. 18.

29. Le goût de la saucisse doit être fouetté, je dirai même mordu, sans quoi il s'affale, il se vautre. Je le

compare à une vache. Le Saint-Émilion achèvera de l'abrutir.

J. Romains, *Les Copains*, 1913, p. 279.

30. ... c'est miracle qu'elle [la tour Eiffel] ne soit pas déjà par terre. Elle est rouillée jusqu'à l'âme. Elle ne tient plus et va s'affaler. J'ai prévenu qui de droit. On ne veut pas me croire. Je m'en lave les mains. Mon rapport date de 1936. De l'exposition...

B. Cendrars, *Bourlinguer*, 1948, p. 204.

– S'étendre, se coucher :

31. On s'étend sur le parquet, ou plutôt, pour employer la locution familière aux élèves, on s'affale sur le géométral.

G. Claris, *Notre École polytechnique*, 1895, p. 114.

32. Affaler (s') (...) Se coucher. J'étais vanné de cette ballade, le soir je me suis affalé de bonne heure.

J. Lacassagne, *L'Argot du milieu*, préf. De F. Carco, 1928, p. 2.

– Avouer, dénoncer (après l'effondrement des résistances intérieures) :

33. Affaler (s') : se dit d'une personne en état d'arrestation qui dénonce ses complices. (...) Allonger (s') : même sens.

A. Le Breton, *Du Rififi chez les hommes*, 1953, p. 237.

34. [Les policiers, à l'inculpé :] Le gars qui vous l'expédie [le stupéfiant, de Yougoslavie,] est emballé!... (...)

Allons, décide-toi [à avouer]. Il s'est affalé, lui!

A. Le Breton, *Razzia sur la chnouf*, 1954, p. 107.

35. S'affaler : avouer; dénoncer. Ex. : il s'est affalé et m'a mis dans le bain. – Il a dit ce qu'il savait et m'a rendu responsable.

Ch.-L. Carabelli, [Langue de la pègre].

Prononc. – 1. Forme phon. : [afale], j'affale [ʒafal]. Enq.

: /afal/. Conjug. Parler. 2. Dér. Et composés : affale subst. Fém. (cf. Lar. Encyclop.), affalement.

Étymol. ET HIST. – 1. 1610 mar. « pousser (un bateau) vers la côte et le mettre en danger d'échouer »

(Florimond Rémond, *Naissance de l'hérésie*, 17 ds A.

Delboulle, R. *Hist. Litt. Fr.* 1, p. 491 : les navires se trouvent affalez d'un grand temps en ceste coste); 2.

1687 « faire descendre un cordage, une charge »

(Desroches, *Dict. des termes propres de marine ds Jal t.*

1 1970 : affaler quelque chose, comme une poulie où seroit passée une corde, ou une manœuvre, c'est la faire baisser); 1811 s'affaler « (d'une pers.) se laisser glisser le long d'un cordage » (Mozin-Biber t. 1 : [...] il s'affala – se laissa glisser – le long de la manœuvre); 3.

p. ext. 1857 id. « (d'une pers.) se laisser tomber sur, dans » (E. et J. de Goncourt, *Journal*, déc. 1857, p. 429, infra s.v. affalé).

Empr., pour le sens 2, au néerl. Afhalen « faire descendre, abaisser ». Le sens 1 fait difficulté. EWFS2 fait appel à un croisement avec néerl. Afvallen qu'il traduit par « tomber sur le côté sans pouvoir se relever

». Valkh. 1931, pp. 42-43 et Jal 1970 voient dans fr. affaler deux mots, le sens 2 remontant au néerl. Afhalen, le sens 1 au néerl. Afvallen « tomber » et, selon Valkh. « tourner par suite d'un vent contraire »; cette division est jugée inutile ds FEW t. 15, s.v. afhalen. Il reste que dans le sens 1 il s'agit d'un complexe sém. Où quatre éléments sont intimement unis : a) le vent (qui pousse), b) le bateau (qui est poussé), c) la côte (vers laquelle il est jeté), d) où il risque d'échouer ou de rester immobile. Aucun de ces éléments ne se trouve dans le sens 2, seuls le domaine et l'idée d'un mouvement étant communs aux deux sens. Peut-être le m. néerl. Afhalen, qui peut signifier « enlever », a-t-il dans ce second sens également servi de point de départ au sémantisme du verbe fr.; la difficulté serait alors repoussée vers l'étymon.

STAT. – Fréq. Abs. Litt. : 91.

BBG. – Bailly (R.) 1969 [1946]. – Bar 1960. – Barb.-Card. 1963. – Barber. 1969. – Behrens D. 1923, p. 70. – Bél. 1957. – Bénac 1956. – Boiss.8. – Canada 1930. – Dup. 1961. – Esn. 1965. – Gruss 1952. – Jal 1848. – Lav. Diffic. 1846. – Le Breton 1960. – Le Clère 1960. – Mots rares 1965. – Nicholson (G.-G.). Recherches philologiques romanes. Paris, 1921, pp. 175-180; p. 184. – Prév. 1755. – Sain. Lang. Par. 1920, p. 168. – Soé-Dup. 1906. – Will. 1831.

AGNAT, ATE, subst.

DR. ROMAIN. Personne appartenant à une famille au titre de descendant par les mâles d'un même paterfamilias ou au titre d'enfant adopté par celui-ci :

P. ext., DR. ANC. Collatéral descendant par les mâles d'un même ancêtre :

3. Les Indo-Européens paraissent avoir surtout reconnu la parenté par les mâles. C'est le système agnatique ou patriarcat, dans lequel tous les descendants par les mâles (agnats) sont placés sous la puissance du patriarche, chef de la maison. Ce système s'explique par des considérations sociologiques nombreuses : d'ordre économique, le groupe rural exigeant la direction d'un chef unique; d'ordre religieux, dégagées par Fustel de Coulanges; d'ordre physiologique : les anciens considéraient qu'il y a communauté de sang seulement entre le père et l'enfant; la mère n'est qu'un terrain de développement pour le germe et ne collabore pas à sa formation.

A.-E. GIFFARD, Précis de droit romain, Paris, Dalloz, t. 1, 1938 p. 176.

En partic., rare. Héritier ou successeur (en partic. à la Couronne) selon le privilège de masculinité :

4. Le cabinet autrichien, alarmé de nos succès, ne poussa-t-il pas le pauvre cabinet de Naples à réclamer la régence d'Espagne? Misérable querelle que personne n'a sue, qui pensa tout perdre par l'incertitude qu'elle jeta un moment dans nos opérations. La conclusion eût été que nous eussions fait la guerre au profit du Roi de Naples, l'agnat et l'héritier de la famille de Ferdinand.

F.-R. DE CHATEAUBRIAND, Mémoires d'Outre-Tombe, t. 3, 1848, p. 195.

5. Abdoulazym était, en son temps, un très pieux personnage, agnat ou cognat de leurs altesses Hassan et Houssein, fils de son altesse le cousin du prophète, que le salut soit sur lui et la bénédiction!

J.-A. DE GOBINEAU, Nouvelles asiatiques, Histoire de Gambèr-Aly, 1876, p. 166.

Rem. 1. Le terme s'emploie le plus souvent au plur. : les aut. parlent ordin. du système familial qui commande le droit de succession, moins souvent de tel membre d'une famille. 2. En constr. d'attribut, le mot prend valeur d'adj. (ex. 2), c'est là aussi que s'emploie la forme fém. : „, Toutes ces personnes [les personnes libres soumises à la puissance du paterfamilias] sont agnates du pater ... et agnates entre elles.`` (A.-E. GIFFARD, Précis de droit romain, Paris, Dalloz, t. 1, 1938, p. 178).  
Prononc. 1. Forme phon. : [agna]. 2. Dér. et composés : agnation, agnatique, cognation.

Étymol. ET HIST. 1697 subst. masc. plur. dr. romain, désigne les collatéraux descendants en ligne masculine

aux yeux de la loi romaine, deux frères consanguins étaient agnats et deux frères utérins ne l'étaient pas. Qu'on ne dise même pas que la descendance par les mâles était le principe immuable sur lequel était fondée la parenté. Ce n'était pas à la naissance, c'était au culte seul que l'on reconnaissait les agnats. Le fils que l'émancipation avait détaché du culte, n'était plus agnat de son père. L'étranger qui avait été adopté, c'est-à-dire admis au culte, devenait l'agnat de l'adoptant et même de toute sa famille. Tant il est vrai que c'était la religion qui fixait la parenté.  
N.-D. FUSTEL DE COULANGES, La Cité antique, 1864, p. 66.

Quand le paterfamilias meurt, les membres de la familia proprio jure, qui étaient agnats les uns par rapport aux autres, restent liés par ce lien. L'agnation subsiste entre toutes les personnes qui ont été soumises à la puissance du même chef ou, ajoutent les interprètes, « qui y auraient été soumises si le paterfamilias avait vécu indéfiniment ». Sont donc agnats tous les parents par les mâles nés dans la même domus ou dans la même gens (frères, oncle paternel, etc.). (...) A.-E. GIFFARD, Précis de droit romain, Paris, Dalloz, t. 1, 1938, p. 178.

d'une même souche masculine (Traité de Riswich, art. XXVI, ds Trév. 1752 : Tous les biens qui appartiennent au Prince de Salm et aux Rheingraves et Valgraves ses agnats).

Empr. au lat. agnatus, part. passé de agnasci « naître à côté de » emploi subst. « agnat (parent du côté paternel) » attesté ds Lex. XII tab., 5, 4 ds TLL s.v., 1348, 35 : si intestato moritur, cui suus heres nec es[ci]t, adgnatus proximus familiam habeto.

STAT. Fréq. abs. litt. : 26.

BBG. BARR. 1967. BÉL. 1957. BOISS.8. LAV. Diffic. 1846. PRÉV. 1755. SPR. 1967.

agogique



AGOGIQUE, subst. fém. et adj.

MUSIQUE

I. Subst. fém. Légères modifications de rythme dans l'interprétation d'un morceau de musique, par opposition à une exécution exacte et mécanique

P. anal. Dans d'autres formes d'art, en particulier au cinéma :

3. J'emploie ici le mot usuel mais fautif ou vague de rythme. Le terme technique des esthéticiens est celui d'agogique. L'agogique, c'est cette rapidité apparente des événements (...) laquelle est bien distincte, d'une part, du rythme proprement dit (organisation morphologique de la durée), d'autre part, de la succession réellement plus ou moins rapide des données de l'action.

E. SOURIAU, Nature et limite des contributions positives de l'Esthétique à la Filmologie, *Revue internationale de filmologie*, no 1, juill.-août 1947, p. 53.

II. Adj. Qui modifie passagèrement le temps, soit en l'accélérant, soit en le ralentissant :

4. ... au début de l'Allegro [de la Sonate III] (...) les deux violons (...) prolongent leurs traits en créant (...) une atmosphère tout animée de poussées agogiques.

L. DE LA LAURENCIE, *L'École française de violon*, 1922, p. 33.

5. ... le léger rallentando qui l'atteint [le temps composé de l'exemple] est de nature purement agogique.

A. MOCQUEREAU, *Le Nombre musical grégorien*, t. 2, 1927, p. 447.

Au fig., rare. Trompeur (p. all. aux modifications de rythme en cours d'exécution) :

Étymol. ET HIST. 1. 1897-1900 subst. fém. mus. agogique, V. D'INDY, *Livre I*, p. 124, supra; 1908 id. (P. LALO, *Esquisse d'une esthétique musicale sc.*, p. 300 : L'« agogique », fondée sur les nuances de l'intensité relative, ne peut guère s'étudier que dans les œuvres modernes); 2. 1897-1900 adj. mus. id. « qui a rapport à l'agogie » (V. D'INDY, *Cours de composition musicale*, *Livre I*, p. 168 : C'est une pièce [le motet „Hodie Christus natus est”] présentant de nombreux contours agogiques).

1 empr. à l'all. mod. Agogik « légères modifications de rythme dans l'interprétation d'un morceau de musique par opposition à une exécution exacte et mécanique », 1884 (E. THIEL, *Sachwörterbuch der Musik*, Kröners Taschenausgabe Bd 210, 1962 : Riemann, *Musikal. Dynamik u. A[gogik]*). Le concept a été créé en 1884 par le musicologue all. Hugo Riemann qui a formé ce mot à partir du lat. (du gr. « mouvement musical »), attesté au sens de « suite de sons » dep. le IV<sup>e</sup>-Ve s. apr. J.-C. (MARTIANUS CAPELLA, 9, 958 ds TLL s.v., 1410, 80 : nunc maxime diatono utimur. Sed horum alia

On appelle plus particulièrement : Agogique, le procédé expressif du Rythme... V. D'INDY, *Cours de composition musicale*, 1897-1900, p. 124.

On appelle agogique les modifications apportées au mouvement rythmique : la précipitation, le ralentissement, les interruptions régulières ou irrégulières. G. DUMAS, *Traité de psychologie*, t. 1, 1923, p. 305.

Tout se passe comme si l'homme moderne découvrait le machiavélisme latent du platonisme : il retient pour lui-même la réfutation de l'hédonisme, mais il la cache aux autres, il refuse aux autres une vérité qu'il se réserve. Il mesure d'abord l'amphibolie dialectique d'une apparence qui à la fois guide et induit en erreur, qui est agogique et qui fourvoie; il a ensuite appris à connaître ce dont l'optimisme intellectualiste s'était pudiquement détourné : la crédulité lamentable, l'incurable naïveté, la frivolité incorrigible de la créature.

V. JANKÉLÉVITCH, *Le Je-ne-sais-quoi et le presque-rien*, 1957, p. 13.



modulamur per agogen, alia per plocen. Per agogen est cum per ordinem sonus sequitur, ploce autem dicitur cum diversa sociamus). À rapprocher de ce sens celui du fr. agogé 1838 (Ac. Compl. 1842 : Agogé s. f. [...] Mot emprunté du grec, par lequel les anciens indiquaient la forme mélodique, relativement à la succession des sons ascendants et descendants); 2 est le fr. 1 senti et empl. comme adj. Il existe un rapp. analogue entre l'adj. fr. esthétique\* et le subst. fr. esthétique\*, lui-même empr. à l'all.

STAT. Fréq. abs. litt. : 1.

BBG. THIEL (E.). Sachwörterbuch der Musik. Stuttgart, 1962, p. 6 (Kröners Taschenausgabe. 210.).

Ahaner

AHANER, verbe intrans.

A. Vieilli, rare. Fournir un effort physique très pénible ou l'être s'essouffle; p. ext. pousser des ahans\*.

1. [En parlant d'une pers. ou d'un animal domestique] :

2. [En parlant d'une chose personnifiée] :

Rem. 1. Ahaner est présenté en ce sens comme un mot bas ou pop. Ds Ac. 1798 et 1835. 2. Synon. S'échiner, s'épuiser, s'éreinter, s'essouffler, s'exténuer, se fatiguer, geindre, peiner, se surmener. 3. À signaler aussi le sens de « labourer » donné comme „vieux” dans Ac. Compl. 1842 et BESCH. 1845, la marque de vieillissement ds PLAIS.-CAILL. 1958.

B. P. anal., littér. Fournir un effort moral, intellectuel, etc. très pénible :

5. Mais Herluison (...) avait sucé pendant quelques semaines le lait du commandement (...) Ce lait (...) était plutôt un cocktail de responsabilités (...) nous ne cherchions pas à comprendre, tandis que lui peinait, ahanait, faisait des efforts désespérés pour y parvenir. P. VIALAR, *La Mort est un commencement, Le Bal des sauvages*, 1945, p. 198.

6. J'ahanais à la suivre [Algorithmme] ma béatitude s'essoufflait, s'allégeait, s'aérait.

A. ARNOUX, *Algorithmme*, 1948, p. 50.

Prononc. ET ORTH. 1. Forme phon. : [aane]. PASSY 1914 indique : [ahane], avec un [h] facultatif. Var. orth. Par ordre de fréq. : ahaner, ahanner. 2. Dér. Et composés : ahan, ahanant, ahanement, ahanier; en outre, avec la mention de „V. lang.”, ds Ac. Compl. 1842 : ahanable.

Étymol. ET HIST. 1. a) mil. Xie s. pronom. « se fatiguer, se donner de la peine » (Vie de S. Alexis, ms. Oxford, canon. Misc., 74, fo 2 ds GDF. : De proier nuit et di se sunt mut ahanait); 1262 intrans. « travailler durement » (Le Livre des Miracles de N. Dame de Chartres, 69, éd. Duplessis ds T.-L. : Si les convint moult ahanner, A travaillier et a penner); b) 1845 (BESCH. : Ahaner [...] faire entendre le cri ahan en travaillant); 2. 2e moitié XIIe s. trans. « cultiver, labourer » (Aliscans, 225 ds T.-L. : Li povres hom les [les feves] avoit ahanees). 1845, BESCH.

Du lat. vulg. \*afannare (ahan\*).

STAT. Fréq. Abs. Litt. : 15.

BBG. BAILLY (R.) 1969 [1946]. BÉL. 1957. GRAUR (A.). Notes de latin vulgaire. Romania. 1928, t. 54, p. 503. LE ROUX 1752. NICHOLSON (G. G.). Recherches philologiques romanes. Paris, 1921, pp. 82-84; p. 85. PISANI (V.). Relitti lessicali oscumbri nelle lingue romanze. In : [Mélanges Rohlf's (G.)]. Halle, 1958, p. 378. PLAIS.-CAILL. 1958. TIMM. 1892.

1. Voici poindre dans la brume des dos courbés d'hommes qui sont joints par quelque chose qu'ils portent. Ce sont des brancardiers territoriaux chargés d'un nouveau cadavre. Ils avancent, avec leurs vieilles têtes hâves, ahanant, suant et faisant la grimace sous l'effort.

H. BARBUSSE, *Le Feu*, 1916, p. 164.

2. ... ils avaient conservé leur paquetage par devers eux : de sorte qu'ils étaient beaucoup plus chargés que nous et ahanait sous le poids. F. AMBRIÈRE, *Les Grandes vacances*, 1946, p. 363.

3. Le cheval maigre ahane et souffle devant lui, par ses naseaux, un double brouillard conique et blanc. P. VIALAR, *La Mort est un commencement, Le Petit jour*, 1947, p. 256.

4. (... ce talus de cailloux, c'est la ligne où ahanent les lents et lourds et noirs express Naples-Tarente.) V. LARBAUD, A. O. Barnabooth, 1913, p. 38.

Littér. ou t. technique d'histoire. Vase à anse et à bec où l'on met de l'eau (pour l'ablution des mains, la toilette, ou pour boire).

Aucune

Ais

AIS, subst. masc.

A. Vx. Planche de bois (chêne, hêtre, sapin...) :

B. TECHNOL. GÉN. Planche de bois appropriée à divers usages particuliers :

Rem. 1. Ais est souvent suivi d'un déterm. indiquant la matière (ex. 2, 6, 9) ou l'usage qui en est fait (ex. 3, 4, 8). 2. L'ais est utilisé dans le charpentage d'un bateau, d'une maison, d'un pont, dans la construction des escaliers, portes et fenêtres, et en menuis., dans la fabrication de meubles, de coffres et de cercueils. 3. Lorsque ais s'oppose à planche, il désigne une surface moins large (ex. 10, 11). 4. Ac. 1835-1878 note pour l'emploi gén. : „,Il commence à vieillir.`` Aucune mention ds Ac. t. 1 1932. 5. Syntagme fréq. ais mal joints.

Emploi fam. Renfermé entre quatre ais, pour dire « dans une bière » (BESCH. 1845).

P. anal., poét., rare. Ais de fer :

C. Emplois spéc.

1. BOUCHERIE :

13. Ais à chaplu : Petite table sur laquelle on hache les viandes et les herbes; ...

É. MOLARD, *Le Mauvais langage corrigé*, 1810, p. 15.

14. Ais. Chez les bouchers, établi ou forte table pour couper ou dépecer la viande.

GATTEL 1841.

2. IMPRIMERIE :

15. Si la garniture ne doit pas immédiatement servir, elle est placée en ordre sur un ais ou plateau de bois...

É. LECLERC, *Manuel de typographie*, 1897, p. 298.

16. Ais. Panneau de bois sur lequel on range les feuilles de papier à mesure qu'on les trempe.

Ch.-L. CARABELLI, [Langue de l'imprimerie] début du XXe s.

17. Ais. Planche de bois sur laquelle on dessine les formes pour préparer la distribution des caractères dans les casses.

Ch.-L. CARABELLI, [Langue de la typographie] début du XXe s.

3. MENUISERIE :

18. Bois employé par les charpentiers et les menuisiers et que le commerce débite en planches de 3 à 6 cm d'épaisseur. Ais de boutique, ais d'entrevoux, ais de bateau, ais feuillés.

1. M. Hamon était un médecin de la faculté de Paris qui, à l'âge de trente-trois ans, vendit son bien et se retira à Port-Royal-des-Champs. Toujours pauvre, vêtu en paysan, couchant sur un ais au lieu de lit, ne mangeant que du pain de son qu'il déroba sur la part des animaux, et distribuant ses repas en cachette aux indigents, sa vie fut une humilité, une mortification et une fuite continuelles.

Ch.-A. SAINTE-BEUVE, *Volupté*, t. 2, 1834, p. 185.

2. Dans notre riche et fastueuse capitale, nous n'employons, pour les funérailles, que quatre ais de sapin. On en fait, avec quelques clous, un coffre oblong où l'on renferme le corps de son parent, empaqueté dans un mauvais drap; on le transporte ensuite, sans convoi, à l'extrémité d'un faubourg, dans un fond de carrière où l'on a creusé une fosse vaste et profonde. C'est dans ce barathrum qu'on le précipite pour jamais, au milieu d'une foule de morts de tout sexe et de tout âge.

J.-H. BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *Harmonies de la nature*, 1814, p. 100.

3. ... ses cheveux se dressèrent sur son front, une sueur froide inonda ses membres, et elle perdit connaissance. Elle ne revint à elle qu'au bruit des roues d'une voiture qui la conduisoit, et sous laquelle trembloient, en grondant sourdement, les ais retentissants d'un pont-levis.

Ch. NODIER, *Jean Sbogar*, 1818, pp. 198-199.

4. La nuit est tout à fait sur la terre. Vous n'entendez plus retentir sur le pavé sonore les pas du citadin qui regagne sa maison, ou la sole armée des mules qui arrivent au gîte du soir. Le bruit du vent qui pleure ou siffle entre les ais mal joints de la croisée, voilà tout ce qui vous reste des impressions ordinaires de vos sens, et au bout de quelques instants, vous imaginez que ce murmure lui-même existe en vous.

Ch. NODIER, *Smarra*, 1821, p. 31

5. Il attendait depuis un quart d'heure; il lui semblait avoir vieilli d'un siècle. Tout à coup il entendit craquer les ais de l'escalier de bois. Quelqu'un montait.

V. HUGO, *Notre-Dame de Paris*, 1832, p. 339.

6. ... Madame Le Maître, qui demeurait à Port-Royal de Paris, décida au plus tôt de faire bâtir un petit logis extérieur attenant au monastère, pour y

CHABAT t. 1 1875.

#### 4. RELIURE :

a) „Terme générique désignant toutes les pièces de bois minces servant à l'usage du relieur.” (A. MAIRE, Manuel pratique du bibliothécaire, 1896, p. 283) :

19. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ils [les ais] comprenaient les ais à endosser, à presser, à rogner de devant, à rogner de derrière, à fouetter.

A. MAIRE, Manuel pratique du bibliothécaire, 1896, p. 283.

20. [Plateau en bois de hêtre, de chêne ou de sapin], que les imprimeurs emploient à maintenir les rames de papier dépliées et quelquefois encore mouillées pour l'impression, ou [dont se servent les brocheurs, les cartonneurs et les relieurs pour serrer les volumes pendant leur travail et transporter en bonnes conditions ceux qu'ils ont à livrer en nombre.] Éd. 1913.

b) Spéc. Pour désigner les plats d'un in-folio :

21. Il me fit asseoir, et, pendant ce temps, s'empessa de relever les deux in-folio, dont il avait considéré les ais fracassés avec plus d'émotion sans doute qu'il n'en avait ressenti en parlant à la belle juive.

R. TCEPFER, Nouvelles genevoises, 1839, p. 150.

#### 5. Autres emplois

a) Emplacement constitué par des planches en bois dont se servent les fondeurs en sable pour poser les châssis. (Attesté ds Ac. Compl. 1842, LITTRÉ, Lar. 20e)

b) Planches feuillées et à rainures dans lesquelles les vitriers coulent l'étain. (Attesté ds BESCH. 1845, Nouv. Lar. ill.)

c) [Chez les fabricants d'étoffe de soie] Ais de corps „Ais de corps, partie du bois du métier servant à tenir les mailles de corps et les arcades dans la direction voulue.” (BESCH. 1845)

d) Dans la serrurerie d'ornement. „Petit morceau de bois porté sur deux pieds, percé de trous ronds pour emboutir des demi-boucles.” (BESCH. 1845)

e) Au jeu de paume. Cloison d'ais. „Ais maçonné dans le mur qui est du côté du service” (BESCH. 1845); d'où coup d'ais. Coup où la balle est envoyée contre la cloison d'ais :

22. Voilà un beau coup d'ais.

Ac. t. 1 1932.

Prononc. 1. Forme phon. : [j]. Rem. FÉR. 1768 :

„prononcez ès, long, è ouvert”. Cf. aussi FÉR. Crit. t. 1

retirer ses fils; (...) On mit grande hâte à cette construction, on revêtit les murailles humides d'ais de sapin pour les rendre habitables et le logis fut prêt en trois mois : ...

Ch.-A. SAINTE-BEUVE, Port-Royal, t. 1, 1840, p. 391.

7. La porte, sans cesse ébranlée par de nouveaux assauts, pia, les ais se disjoignirent, l'amas de planches tomba avec grand bruit; ...

J.-A. DE GOBINEAU, Nouvelles asiatiques, Les Amants de Kandahar, 1876, p. 258.

8. À cette vue, le bedeau et les fabriciens se mirent à rire de l'innocent qui prenait les ais rompus d'un bateau pour la croix de Jésus-Christ.

A. FRANCE, Crainquebille, Le Christ de l'océan, 1901, p. 262.

9. Le reclus (...) se couchera sur un lit, composé d'ais de bois et d'un matelas; ...

J.-K. HUYSMANS, L'Oblat, t. 1, 1903, p. 169.

10. M. César commençait de prendre peur. Il croyait à un complot formé contre ses biens. En hâte, il envoya chercher le charpentier, lui fit barricader l'entrée avec des ais et des planches.

H. POURRAT, Gaspard des Montagnes, Le Pavillon des amourettes, 1930, p. 78.

11. Au premier carrefour on entendit tinter doucement des sonnailles, et un cheval apparut sur la neige, un cheval brun qui semblait ne rien traîner. Quand il passa, on vit, derrière sa croupe sur une luge précaire, faite d'une planche clouée sur deux ais, un paysan blanc qui nous leva son bonnet de fourrure et, détourné, nous regarda longtemps.

R. VERCEL, Capitaine Conan, 1934, p. 123.

12. La porte aux ais de fer, aux trois barres d'airain, Sur ses gonds ébranlés roule et s'ouvre soudain; Une femme, un enfant, dans la salle sonore Entrent, enveloppés d'une vapeur d'aurore.

Ch.-M. LECONTE DE LISLE, Poèmes barbares, Le Runoïa, 1878, p. 87.

1787 et GATTEL 1841. LITTRÉ fait remarquer que la prononc. aisse est propre au Berry. 2. Homon. : ai(e) (s, t, ent, verbe avoir); hai(e) (s, t, verbe haïr); es (t, verbe être). 3. Dér. et composés : aisseau, aisselier, aisselière. Étymol. ET HIST. 1. 1160 « planche » (WACE, Roman de Rou, III, éd. Andresen 5246 ds KELLER, Étude descriptive sur le vocab. de Wace, 214 b : Viez fu li pont, grant fu li fais, Plances trebuchent, chient ais), vieilli, d'apr. DG; 2. 1395 technol. « plat de la reliure d'un livre » (15 mai 1395, Invent. de la mairie de Dijon, A. Côte d'Or ds GDF. Compl. : Un livre relié en .II. ais blanches).

Du lat. axis, forme du lat. class. assis « planche », prob. formée par hypercorrection, la prononc. vulg. tendant à transformer -cs- en -ss- (VÄÄN. 1967, § 68; ERN.-MEILLET 1959, s.v. assis) et attestée dep. CÉSAR, Civ., 2, 9, 2 ds TLL, 1639, 79; ais, mot trop court a été évincé par planche\* et demeure réduit à des emplois techn. STAT. Fréq. abs. litt. : 84.

BBG. BAR 1960. BARB.-CAD. 1963. BÉL. 1957. BÉNAC 1956. BOISS.8. BONNAIRE 1835. BRUN 1968. CHABAT t. 1 1875. CHESN. 1857. COMTE-PERN. 1963. DAUZAT Ling. fr. 1946, p. 13. DUP. 1961. DUVAL 1959. Éd. 1913. FÉR. 1768. GAY t. 1 1967 [1887]. Gramm. t. 1 1789. GRUSS 1952. GUIZOT 1864. JOSSIER 1881. LABORDE 1872. LAF. 1878. LE CLÈRE 1960. LEM. 1966. Mots rares 1965. NOTER-LÉC. 1912. PLAIS.-CAILL. 1958. PRÉV. 1755. ROUGNON 1935. Synon. 1818.

Aître

AÎTRE, subst. masc.

Vx. Passage libre devant un bâtiment (généralement une église) et servant de cour, de parvis, de vestibule ou de porche :

Spéc. Terrain libre servant de cimetière près d'une église, galerie couverte entourant un cimetière :

Rem. Aître Saint-Maclou forme une sorte de nom propre composé sans la prép. de conformément à la synt. de l'a. fr.

Prononc. ET ORTH. 1. Forme phon. : [ɑ̃]. PASSY 1914 transcrit [ɑ̃] long (cf. aussi LITTRÉ et DG). 2. Homon. : aîtres ou êtres, être (verbe), hêtre. Rem. Ac. Compl. 1842 écrit : „aître ou aitre (V. lang.)”.

Étymol. ET HIST. Ca 1100 « cimetière entourant l'église » (Chans. de Roland, 1750, éd. Müller ds T.-L. : Enforrunt nus en aîtres de mustiers); 1170 « porche, parvis de l'église » (Li Quatre livre des Reis, éd. Curtius, p. 121 : E a faire le temple nostre Seigneur l'out tut destined e dunad a sun fiz Salomun les mesures del temple e des porches e des chambres entur e des aîtres e de tut cel grant apareil).

Du lat. atrium, proprement « pièce principale de la maison romaine » (dep. PLAUTE, Aulularia, 518 ds TLL, 1101, 46), qui prit au IV<sup>e</sup> s. le sens « portique, parvis de basilique » en lat. chrét. (PAULINUS NOLANUS, Epistulae, 32, 15 ds BLAISE 1954 : atria ... spatiosa patebant), et avait également en lat. médiév. le sens « cimetière » ca 1041-44 (Gesta episcoporum Cameracensium, 3, 22, p. 472, 44 ds Mittellat. W. : in atrio ..., quia maior erat villulae, subterratus).

STAT. Fréq. abs. litt. : 29.

BBG. BACH.-DEZ. 1882. BOISS.8. CHABAT t. 1 1875. FÉR. 1768.

Tout le monde sait ce que c'est que le porche d'une église; chacun connaît ce corps avancé qui précède le portail et qui, selon les temps, a pris le nom de porche, d'aître et de parvis.

Journal officiel, 18 mars 1872, p. 1926 (LITTRÉ).

Le jour de la foire, le tumulte leur donna une belle occasion de s'échapper. Elles s'attendirent sous l'aître, le passage voûté proche de la fontaine de Goye. H. POURRAT, Gaspard des Montagnes, À la belle bergère, 1925, p. 112.

il est désert désormais, cet aître Saint-Maclou, ce champ des morts si paisible et si nu, où se dresse un Christ de fer, pauvre et à demi-décloué.

R. BRASILLACH, Pierre Corneille, 1938, p. 1

AKÈNE, ACHÈNE, ACHAINED, subst. masc.

BOT. Fruit monosperme (c.-à-d. à une seule graine), indéhiscent (c.-à-d. qui demeure clos), sec (p. oppos. au fruit dit « charnu ») et dont le péricarpe (c.-à-d. la paroi) est distinct de la graine :

Rem. 1. Les formes achène et achaine sont rares. 2. „L'akène que quelques auteurs écrivent achaine a reçu aussi le nom de crémocarpe parfois aussi celui de cypsèle.`` (É.-A. CARRIÈRE, Encyclopédie horticole, 1862, p. 15). 3. Attesté ds les principaux dict. gén. des XIXe et XXe s.

Prononc. ET ORTH. 1. Forme phon. : []. 2. Dér. : akénocarpe. 3. Forme graph. ROB. emploie concurremment comme vedette : akène ou achaine (cf. aussi QUILLET 1965); Lar. encyclop. : akène, achène ou achaine. S.v. akène, Pt ROB. précise : „on écrit aussi achaine``. Rem. Ac. Compl. 1842 et BESCH. 1845 emploient parallèlement : achaine, achène ou akène. Pour LITTRÉ, s.v. akène : „la vraie orthographe est achène``.

Étymol. ET HIST. 1802 bot. (P. BULLIARD, Dict. élémentaire de bot., Paris, Fuchs, 1802, p. 213 : Fruit. Espèce : akène).

Empr. au lat. sc. achena, composé par le botaniste all. Nat. JOS. DE NECKER, Elementa Botanica, 1790, I. Corollarium, p. 30, à partir des mots gr. privatif et « s'ouvrir » : achena, ab alphabetica littera prima quae vocabulo cheno additur, , hisco, dehisco, originem trahit.

BBG. BÉL. 1957. BOISS.8. BOUILLET 1859. LITTRÉ-ROBIN 1865. Mots rares 1965. NYSTEN 1814-20.

1. Necker, qui le premier employa ce mot, classait parmi les akènes tous les fruits monospermes indéhiscents; mais L. C. Richard n'a admis sous ce nom que ceux dont la graine n'adhère pas au péricarpe, ce qui les distingue du cariopse dans lequel les téguments de la graine et le péricarpe sont soudés. Les fruits d'un grand nombre de plantes de la famille des Renonculacées et ceux des Composées sont des akènes, PRIVAT-FOC. 1870.

2. Avec l'achaine, l'anophèle, avec les chaumes et les sables, avec les choses les plus frêles, avec les choses les plus vaines, la simple chose, la simple chose que voilà, la simple chose d'être là, dans l'écoulement du jour... SAINT-JOHN PERSE, Exil, 1942, pp. 218-219.

3. Le Chêne de nos pays, à feuilles caduques, appartient à la grande espèce Quercus Robur. Son fruit est un akène, comme celui du Hêtre; c'est le gland, dont la base est entourée par une petite coupe bien caractéristique, faite de nombreuses bractées soudées les unes aux autres. Botanique, 1960, p. 1094 (encyclopédie de la Pléiade).

Alexitère



ALEXITÈRE, adj. et subst. masc.  
MÉD. Synon. alexipharmaque\*.

aucune

A. Emploi adj., vx. [En parlant d'un médicament]  
Employé pour prévenir les effets d'un venin, d'un  
poison. Eau alexitére (Ac. 1835, Lar. 19e); trochisque  
alexitére (Ac. 1835).

B. Emploi subst., vx. Contrepoison, antidote. Un bon  
alexitére (Ac. 1835, Lar. 19e, Nouv. Lar. ill.).

Prononc. ET ORTH. Dernière transcription ds DG : à-lèk'-  
si-. Rem. GATTEL 1841, Lar. 19e et Nouv. Lar. ill.  
écrivent : alexitére ou alexithère.

Étymol. ET HIST. a) Subst. av. 1590 méd. alexitere «  
remède qui prévient l'effet des poisons et des venins »  
(A. PARÉ, Introd., c. XVII ds GDF. Compl. : Par le moyen  
de l'alexitere qui est l'onction vif argent); b) adj. 1762  
méd. (Ac.).

Empr. au gr. « remède », attesté dep. HIPPOCRATE, Ac.,  
393 ds BAILLY.

BBG. BAR 1960. BÉL. 1957. LITTRÉ-ROBIN 1865.  
NYSTEN 1814-20.

## Alibible

ALIBILE, adj.

A. PHYSIOL. Propre à nourrir, entièrement assimilable  
par l'organisme. Matière, substance alibible :

B. GÉOL. [En parlant d'une terre] „Fertile.” (PLAIS.-  
CAILL. 1958).

DÉR. Alibilité. Dérivé du sens A : Qualité nutritive;  
„qualité d'un aliment de renfermer plus ou moins de  
substance assimilable.” (LITTRÉ-ROBIN 1865). (Attesté  
ds J.-A. BRILLAT-SAVARIN, Physiologie du goût, 1825, p.  
56).

Prononc. : [alibil]. Dér. Alibilité. Seule transcription ds  
LITTRÉ : a-li-bi-li-té.

Étymol. ET HIST.

I. Alibible, 1808, supra ex. 1.

II. Alibilité, 1825, supra rem.

I empr. au lat. alibilis « nourrissant », attesté dep. Varro  
(Res rusticae, 2, 11, 1 ds TLL s.v., 1556, 25 : lacte est  
omnium rerum, quas cibi [li] causa capimus, liquentium  
maxime alibile). II dér. de alibile; suff. -ité\*.

STAT. Fréq. abs. litt. : 3.

BBG. BÉL. 1957 (et s.v. alibilité). BOISS.8. GARNIER-  
DEL. 1961 [1958]. LITTRÉ-ROBIN 1865 (et s.v. alibilité).  
NYSTEN 1814-20. PLAIS.-CAILL. 1958.

Car, bien que plusieurs aliments remarquables par  
certaines apparences extérieures, ou chimiques,  
tels que les farineux, les substances muqueuses,  
les graisses, ou les huiles, produisent certains  
effets constans, qu'on rapporte à leurs propriétés,  
il est prouvé, par des observations directes, qu'ils  
n'agissent pas toujours alors comme substances  
alibiles; ... P. CABANIS, Rapports du physique et du  
moral de l'homme, t. 2, 1808, p. 46.

Selon quelques auteurs, la portion du chyme  
destinée à notre nutrition, celle qui se convertit en  
notre substance. Les substances alimentaires, ou  
aliments, contiennent, outre la partie nutritive ou  
alibible, une substance non alibible ou  
excrémentielle. LITTRÉ-ROBIN 1865.

Les matières alibiles par excellence prennent le  
nom de nutriment; injectées dans le sang, elles  
sont directement assimilées par les tissus...  
Nouv. Lar. ill., 1897.

## Aliboron

subst. masc.

A. (Maître) aliboron. Sot personnage qui se croit habile en toutes choses et ne se connaît en rien.

En partic., littér. Surnom de l'âne.

B. Fam. Aliboron. Personne stupide et prétentieuse (cf. sens fig. de âne) :

Prononc. ET ORTH. : []. Rem. FÉR. Crit. t. 1 1787 donne comme vedette 2 orth. : „aliborum, Trév. ou aliboron, Acad.``. Il précise que l'„on prononce alibôron, comme l'écrit l'Acad. comme on prononce facton, factoton``. Étymol. ET HIST. Maistre Aliborum, Aliboron. 1. 1440 « personnage habile à tout faire » (Procès de Gilles de Rais ds DG : Il fera venir maistre Aliborum); 2. XVe s. « ignorant, sot » (MARTIN LE FRANC, Champion des Dames, Thomas, p. 10, d'apr. G. TILANDER, Maître Aliboron ds St. Neophilol., t. 19, p. 170 : Tu es bien maistre Aliborum [bien sot] Si tu ne crois qu'il se puist faire); 3. 1654 « âne » (J. F. SARASIN, Œuvres, II, p. 60, ibid. : Ma sotane est Maistre Aliboron car la sotane a sot Asne appartient). Popularisé par La Fontaine (Fables, I, 13).

Très prob. tiré de l'a. fr. aliboron, nom de plante (Renart, 19307, Meon ds GDF.), fr. hellebore\*, empr. au lat. helleborus, lui-même empr. au gr. Cette plante, considérée comme un remède universel, dut être associée au nom maistre pour désigner les médecins, puis, par évolution normale aux sav. et hommes habiles à tout faire, exactement ceux qui se mêlent de tout sans rien faire d'utile. (FEW, BL.-W.5, EWFS2, Tilander ds St. Neophilol., t. 19, pp. 169-183). Une autre hyp. fait naître Aliboron d'un contresens commis par l'Irl. Jean Scot, IXe s., qui dans son commentaire sur Martianus Capella, interpréta le nom de plante elleboro, comme le nom d'un philosophe de la même secte que Carnéade (THOMAS, Maître Aliboron, Paris, 1929). Une 3e hyp. fait de Aliboron la transposition du nom du philosophe ar. Al-biruni [M. DEVIC, Dict. étymol. des mots d'orig. orientale, 1876; LOK. 1927, DAUZAT 1968, 1re hyp.]. Ces 2 dernières hyp. n'expliquent pas l'évolution sém. de « philosophe » à « personnage qui sait tout et ne fait rien », « âne ». STAT. Fréq. abs. litt. : 8.

BBG. ARIMASPUS. Helleborum Aliboron. R. Moy. Âge lat. 1947, t. 3, pp. 153-155. [Cr. C. (P.). Romania 1948-49, t. 70, pp. 542-543.]. BAR 1960. BÉL. 1957. BÉNAC 1956. BOISS.8. LE ROUX 1752. LEW. 1960, p. 357. SCHUCHARDT (H.). Etymologisches. Z. rom. Philol. 1904, t. 28, p. 159. TILANDER (G.). Maître Aliboron. St. neophilol. 1946-47, t. 19, pp. 169-183.

1. Au lieu de travailler à relever un drapeau déshonoré, pourquoi n'essaierait-il pas de planter vaillamment le sien sur le coffre-fort de M. Levrault? Pourquoi n'arriverait-il pas, comme le troisième larron de la fable, juste à point pour emmener par le licol l'aliboron de la haute industrie? Une fois déjà il avait rôdé autour des millions du grand manufacturier, mais ce n'avait été qu'un assaut timide et discret. Cette fois, il s'agissait d'un siège en règle, et d'ailleurs, échec pour échec, mieux valait succomber en combattant pour sa propre cause que de partager la défaite et la honte d'un Montflanquin. J. SANDEAU, Sacs et parchemins, 1851, p. 23.

2. Les Cagliostro avaient du moins une certaine allure et probablement aussi une certaine science, tandis que les mages de ce temps, quels aliborons et quels camelots!

J.-K. HUYSMANS, Là-bas, t. 2, 1891, p. 152.

ALIGNER, verbe trans.

I. Emploi trans.

A. [Avec un obj. dir. sans obj. second.].

1. Vieilli

a) [En parlant d'une chose affectant déjà la forme d'une ligne] Rendre rectiligne :

1. Que le laboureur fasse un seul sillon droit, ne sera-ce pas assez pour qu'il puisse ensuite aligner tous les autres?

L.-C. DE SAINT-MARTIN, L'Homme de désir, 1790, p. 366.

3. L'idée que l'homme se fait du beau s'imprime dans tout son ajustement (...), arrondit ou aligne son geste...

Ch. BAUDELAIRE, Curiosités esthétiques, 1867, p. 325.

b) VÉN. [L'obj. désigne une femelle] Couvrir, saillir.

Rem. Attesté ds BESCH. 1845, LITTRÉ, Nouv. Lar. ill., Lar. 20e; cf. étymol.

2. [L'obj. désigne plusieurs choses ou êtres non nécessairement disposés en ligne] Les disposer selon une ligne droite; les mettre en ligne :

5. Les mères perdaient la tête. Elle, conciliante, souriait, faisait aligner ce petit monde sur des chaises, et, quand il y avait dans le tas une gamine rose, dont le joli museau la tentait, elle voulait la servir elle-même, apportait la robe, l'essayait sur les épaules potelées, avec des précautions tendres de grande sœur.

É. ZOLA, Au Bonheur des dames, 1883, pp. 726-727.

6. Pour elle [la vigne], dans un coin ombreux de la cour de ferme, il accumule du terreau, sable et fumier en couches (...); pour elle (...), dans un carreau pelleversé et ameubli, réduit en cendre de terre grasse, il aligne les boutures des plants futurs par rangs égaux, en files continues.

J. DE PESQUIDOUX, Chez nous, t. 1, 1921, p. 106.

7. Sur le petit banc couvert d'un tapis crasseux, la gitane avait étalé ses cartes aux figures étranges. Elle avait commencé à les aligner, d'un geste machinal.

DANIEL-ROPS, Mort, où est ta victoire? 1934, p. 46.

a) Emplois techn.

ARCHIT. et URBAN. Vieilli. „Réduire plusieurs corps à une même saillie.” (BESCH. 1845).

Aligner (les maisons d') une rue. Disposer les maisons d'une rue de manière que de chaque côté les façades ne forment qu'une seule ligne continue.

ASTRON. Aligner les constellations ou les étoiles. „Tirer des lignes idéales d'une constellation à une autre.”

4. Les jockeys, en casaque de soie, tâchaient d'aligner leurs chevaux et les retenaient à deux mains. Quelqu'un abaissa un drapeau rouge. Alors, tous les cinq, se penchant sur les crinières, partirent.

G. FLAUBERT, L'Éducation sentimentale, t. 2, 1869, p. 4.

2. Pierre Huber, fils du célèbre observateur des abeilles, se promenant dans une campagne près de Genève, vit à terre une forte colonne de fourmis roussâtres qui étaient en marche, et s'avisait de la suivre. Sur les flancs, quelques-unes empressées allaient et venaient, comme pour aligner la colonne.

J. MICHELET, L'Insecte, 1857, p. 263.

9. Sans doute, au cours d'une guerre où rien ne compte, dans les batailles terrestres, aériennes et navales, sinon des unités pourvues d'un matériel moderne et dotées, par conséquent, de cadres bien instruits et de multiples spécialistes, le gouvernement ne peut-il actuellement songer à aligner des forces de campagne comparables à celles dont la France disposait naguère ...

Ch. DE GAULLE, Mémoires de guerre, L'Unité, 1956, p. 560.

(BESCH. 1845).

MAR. „Disposer certaines parties du navire, telles que sabords, banquettes, préceintes, suivant une ligne donnée qui est droite ou courbe suivant les circonstances.`` (Nouv. Lar. ill.).

STRATÉGIE MILIT. [L'obj. désigne des moy. milit. (hommes ou matériel) considérés dans leur importance numérique] (Pouvoir) mettre en ligne (sur le front) :

8. Ainsi les forces autochtones prennent-elles et voudraient-elles une part de plus en plus grande à la lutte contre l'ennemi commun, le Viêt-Minh, qui aligne, dit-on, des effectifs de l'ordre de 400 000 hommes. (J. Marey).

Forces armées d'Indochine, Le Figaro, 19-20 janv. 1952, p. 9, col. 2.

b) Emplois fig.

Vieilli. Aligner les intelligences. Les mettre au même niveau (en les abaissant) (d'apr. BESCH. 1845).

Région. Aligner qqn. Le corriger, le punir :

10. Aligner, v. a. (fig.). Aligner quelqu'un c'est le corriger, le mettre à la raison, le faire marcher droit. Va, petit bandit, je te ferai aligner par ton père. Drôles que vous êtes, on vous alignera, on vous arrangera.

J. HUMBERT, Nouveau glossaire genevois, 1852, p. 14.

Arg. milit. Tuer :

11. Moi, j'en ai tué, dit Tulacque.

Il y a deux mois, il en a aligné neuf, avec une coquetterie orgueilleuse, devant la tranchée prise.

H. BARBUSSE, Le Feu, 1916, p. 38.

3. P. ext. Disposer selon un certain ordre.

a) Aligner un compte, un budget. Le mettre en ordre :

12. ... il [M. Fould] espère aligner son budget sans déficit et sans demander des taxes nouvelles.

P. MÉRIMÉE, Lettres à la comtesse de Montijo, t. 2, 1870, p. 228.

Aligner des chiffres. Faire des comptes.

Vieilli. Aligner les affaires. Les mettre en ordre :

13. Aligner les affaires. Locution basse et figurée, qui veut dire arranger, disposer les choses de manière à n'en être pas dupe.

J.-F. ROLLAND, Dict. du mauvais langage, 1813, p. 7.

14. Les chefs alliés se voyaient fréquemment au cours

de la journée. Mais, en fin de journée, pour aligner nos affaires et préparer les ordres pour le lendemain, je convoquais souvent à 20 heures, à Wormoudt, le général d'Urbal, dont le quartier-général était à Rousbrugge ...

F. FOCH, Mémoires, t. 1, 1929, pp. 239-240.

b) Pop. [L'obj. désigne une somme d'argent] Payer. Arg. Les aligner. Payer une certaine somme :

15. Quand il s'agit d'argent, aligner est synonyme d'allonger (Argot des voleurs).

Ch. VIRMAÎTRE, Dict. d'argot fin-de-siècle, 1894, p. 7.

c) Mettre bout à bout, en vue de produire un effet, ou de former un ensemble :

16. Conan s'est levé, il vient à mon bureau, aligne des dossiers en carré...

R. VERCEL, Capitaine Conan, 1934, p. 175.

En partic., gén. dépréc. [L'obj. désigne des éléments d'une création de l'esprit] Aligner des mots, des arguments :

17. On se persuade bien à tort que plus une théorie est abstraite, plus elle doit préserver de toute illusion; car c'est précisément ainsi qu'elle peut induire en erreur. On prend l'enchaînement des idées pour leur preuve, on aligne avec exactitude des chimères, et l'on se figure que c'est une armée.

G. DE STAËL, De l'Allemagne, t. 4, 1810, pp. 105-106.

18. Mon enthousiasme pour tout homme qui aligne quelques vers, ou qui ajuste quelques phrases, ou qui déclame quelques harangues, a beaucoup baissé depuis. Cependant, il m'est toujours resté un certain préjugé de supériorité, un certain culte secret pour les hommes de pensée.

A. DE LAMARTINE, Nouvelles Confidences, 1851, p. 318.

19. ... nous nous contenterons d'aligner succinctement quelques faits chronologiques, dont la signification nous semble assez évidente pour se passer de commentaires ...

R. MARTIN DU GARD, Jean Barois, 1913, p. 418.

20. Rien n'est plus monotone qu'un solo où l'exécutant aligne une foule de notes...

H. PANASSIÉ, Le Jazz Hot, 1934, p. 122.

Aligner des (les, ses) phrases. Les agencer selon les règles, mais sans art ou souci de la vérité :

21. ... comme tous les gens qui ne savent pas écrire, il veut écrire, aligner ses phrases, mettre de beaux qui et de beaux que. Jamais la phrase n'a un mouvement : elle est au port d'armes. Jamais une phrase coupée, cassée, c'est une prose qui a l'air endimanchée et n'ose pas remuer; la passion parle le plus pur français de M. Prudhomme.

E. et J. DE GONCOURT, *Journal*, déc. 1858, p. 570.

22. Les enfants apprennent d'abord, dans nos grands établissements d'instruction, à voir l'existence comme elle est. Ils sont là, pêle-mêle avec des camarades appartenant à toutes les classes de la société; ils assistent, sans s'en rendre compte, au petit spectacle, à la comédie des ruses, des vices; ils sont victimes, ils sont trompés, ils sont battus... (...). Je vous dis là les choses comme elles sont et sans vous aligner des phrases; je vous indique l'avantage effectif et inappréciable de la vie des lycées, et vous fais grâce des tirades sur les amitiés d'enfance, sur le mélange heureux des castes différentes, etc., etc., toutes déclamations privées de vérité.

J.-A. DE GOBINEAU, *Les Pléiades*, 1874, p. 78.

Rem. Dans les emplois groupés sous A, le suj. désigne gén. une personne. Par personnification, il peut aussi, notamment dans le style descriptif, désigner des choses dont le compl. d'obj. détaille les éléments (gén. déterminés par un adj. poss. indiquant leur appartenance au tout qu'exprime le suj.) :

23. ... de l'autre côté de l'eau, le quai Henri IV et le quai de la Rapée alignaient leurs constructions basses et inégales, leur rangée de maisons qui, de haut, ressemblaient aux petites maisons de bois et de carton que les gamines avaient dans des boîtes.

É. ZOLA, *La Curée*, 1872, p. 402.

24. Par place une charrue abandonnée à l'extrémité d'un champ, avait un air de mélancolie, au milieu des labours sans fin, alignant leurs sillons de terre brune.

É. MOSELLY, *Terres lorraines*, 1907, pp. 39-40.

25. En face, sur l'autre rive, le parc de Battersea aligne des arbres, le long du fleuve qui s'étire avant d'envelopper la cité de ses méandres.

P. MORAND, *Londres*, 1933, p. 151.

26. ... derrière la tapisserie et le tableau est le mur, et, derrière la feuille de parchemin, le livre. De même que dans celui-ci, la phrase aligne et superpose ses mots jusqu'à ce que soit dit tout ce qui doit l'être, du haut en bas de la page, de même l'image, petite ou grande, peinte ou tissée, sur panneau ou sur verre, aligne ou

superpose ses figures éloquentes, ses enchevêtrements volubiles.

A. LHOTE, Peinture d'abord, 1942, p. 57.

B. [Avec un obj. second. prép. sur, s'ajoutant à l'obj. dir.] Aligner qqc. sur qqc. Mettre sur la même ligne, mettre en conformité avec.

1. [Les obj. dir. et second. désignent des choses concr. affectant la forme d'une ligne] :

27. Je suis obligé d'aller faire aligner le fossé de mes prés sur la route. Je serai revenu à midi pour le second déjeuner, et je causerai avec mon neveu de ses affaires.

H. DE BALZAC, Eugénie Grandet, 1834, p. 95.

2. Au fig.

a) FIN. PUBL. Aligner une monnaie sur une autre, sur son cours. En déterminer le cours par rapport à un autre cours considéré comme norme.

b) POL. [Les obj. dir. et second. sont des subst. d'action] Aligner sa conduite, sa politique sur celle d'un autre :

28. Voilà la situation : d'un côté le gouvernement fasciste du régent qui a aligné sa politique sur celle de l'axe; de l'autre notre parti qui se bat pour la démocratie, pour la liberté, pour une société sans classes.

J.-P. SARTRE, Les Mains sales, 1948, 2e tabl., 4, p. 49.

II. Emploi pronom.

A. [Sans obj. second.].

1. [Le suj. désigne des choses] Être rangé côte à côte sur une ligne droite :

29. Les sphinx, qui s'alignaient autrefois jusqu'au fleuve, ont disparu ...

M. DU CAMP, Le Nil, Égypte et Nubie, 1854, p. 161.

30. ... d'antiques ustensiles s'alignaient en bon ordre, le long des murs enfumés.

É. ZOLA, La Terre, 1887, p. 102.

P. anal. :

31. ... lorsque nous parlons du temps, nous pensons le plus souvent à un milieu homogène où nos faits de conscience s'alignent, se juxtaposent comme dans l'espace, et réussissent à former une multiplicité distincte.

H. BERGSON, Essai sur les données immédiates de la conscience, 1889, p. 78.

2. [Le suj. désigne des pers., parfois des animaux]

a) Domaine milit.

Vieilli. S'aligner dans le rang (par métaph.) :

32. Vieux soldat discipliné, j'accourais donc pour m'aligner dans le rang, et marcher sous mes capitaines

...

F.-R. DE CHATEAUBRIAND, Mémoires d'Outre-Tombe. t. 4, 1848, p. 151.

b) [Avec une idée de mise en ligne en vue d'un mouvement] :

33. Les groupes s'alignent, et, la main dans la main, tout le monde avance, formant une chaîne de dames ainsi qu'au bal, mais très vaste.

S. MALLARMÉ, La Dernière mode, 1874, p. 754.

c) [Avec une idée de mise en ligne en vue d'un combat autre que guerrier]

Vieilli. Se mettre face à face en vue d'un duel, se battre en duel :

34. À la suite d'une bisbille, ils sont descendus pour s'aligner. (J. Arago, 1838).

LARCH. 1861, p. 2.

35. Ce Turc m'ennuie. Il ne lui suffit pas de m'avoir soufflé la petite Tompain; Monsieur trouve plaisant de me faire passer une nuit blanche! Eh bien, marchons! Il pourrait croire à la fin que j'ai peur de m'aligner avec lui. Mais faisons vite, s'il vous plaît, et tâchons de bâcler l'affaire ce matin.

E. ABOUT, Le Nez d'un notaire, 1862, p. 46.

Dans la lang. des sp. Se mettre en ligne (ou en place) en vue d'une compétition :

36. Les courses vont commencer, les chevaux s'alignent.

G. FLAUBERT, La Tentation de saint Antoine, 1874, p. 25.

37. On va s'aligner pour le départ du « 250 » (mètres), que court Peyrony. Les voici cinq en position. Peyrony se gonfle d'air, les mains jointes derrière sa nuque. Et les cinq genoux avancés semblent incandescents, comme on voit, dans une armée en marche, étinceler les fers des chevaux contre le soleil.

H. DE MONTHERLANT, Les Olympiques, 1924, p. 310.

P. ext. Affronter la lutte (dans une compétition) :

38. ... en supposant qu'il eût eu assez de nerf pour se produire et que la grosse coqueluche dont il était atteint depuis peu lui eût permis de travailler à l'aise, avec qui donc ou plutôt contre qui se fût-il aligné?



Contre qui?... règle invariable : Un champion n'est jamais admis après sa défaite, et dans la même séance, à se représenter devant le public. Or, tous les lutteurs inscrits avaient été désarçonnés et mis hors de joute ...  
L. CLADEL, *Ompdrailles*, 1879, pp. 67-68.

39. Après les vacances de Noël, on avait eu quatre départs... des mêmes qu'étaient pas revenus... Le collègue il serait plus montrable avec son « football », même si on laissait jouer Jonkind... ça pouvait plus exister... Avec huit morveux seulement c'était pas la peine qu'on s'aligne... on se faisait sûrement écraser...  
L.-F. CÉLINE, *Mort à crédit*, 1936, p. 286.

40. ... on aurait pu encourager davantage le sport corporatif. (...). Tous les cyclistes pratiquant le même métier, affiliés au même syndicat, (...) s'aligneraient les uns contre les autres dans les compétitions, avec des chances bien plus égales.  
L'Œuvre, 5 févr. 1941.

Pop., iron. (formule ell. de défi). Il peut (toujours) s'aligner, tu peux (toujours) t'aligner. On a beau affronter la lutte avec courage, on sera battu par plus fort que soi :

41. De tous les jeux de billes à un franc, le coney-island est le plus calé. Il faut vingt mille pour avoir droit à la partie gratuite, et rares sont ceux qui gagnent. Pierrot, lui, réussissait couramment les quarante mille, et une fois même, en présence de Paradis, soixante-sept mille, ce qui avait été l'origine de leurs relations.  
Ça m'est arrivé, dit Pierrot modestement.  
On verra ça ensemble, dit Petit-Pouce, parce que j'y tâte aussi un peu.  
Oh! tu peux t'aligner, dit Paradis qui faisait grand cas de Pierrot sans toutefois étendre son admiration au delà du domaine des jeux de billes à un franc, où, il est vrai, l'autre excellait.  
R. QUENEAU, *Pierrot mon ami*, 1942, p. 9.

B. [Avec un obj. second. prép. sur] Se mettre sur la même ligne, se conformer à :

42. N'est-on pas du reste obligé à Tokyo de s'aligner sur la politique américaine alors que le traité de paix fait de l'alliance des États-Unis la condition de la liberté au Japon?  
Grande-Bretagne et Extrême-Orient, *Le Monde*, 19 janv. 1952, p. 1, col. 1.

43. Assurément, les Américains, sur lesquels les Anglais s'alignent, ont été étonnés et contrariés de l'échec de Giraud.

Ch. DE GAULLE, Mémoires de guerre, L'Unité, 1956, p. 47.

Emploi abs. :

44. En réalité, M. Churchill n'avait pas besoin de s'aligner (...). Il est, il a toujours été dévoué corps et âme à la politique de l'impérialisme américain... (P. Courtade).

L'Humanité, 19 janv. 1952, p. 3, col. 1.

Prononc. 1. Forme phon. : [], j'aligne []. Rem. LITTRÉ : „a-li-gné et non ali-nié, prononciation vicieuse de quelques-uns`. Enq. : //. Conjug. parler. 2. Dér. et composés : alignage, alignement, alignette, aligneur, alignoir, alignole. Cf. ligne.

Étymol. ET HIST. 1. a) 1155 « mettre sur une même ligne, sur un même niveau » (WACE, Brut, 6430 ds GDF. Compl. : Ont tost aplanoié Et fossé et mur alignié); b) 1130-1160 part. passé adj. « (en parlant d'une pers.) qui se tient droit, bien proportionné » (Li Coronemens Looy, 1639, éd. Jonckbloet ds T.-L. : Moult le vit bel et droit et alignié), Trév. 1752 signale ce sens comme vieilli; c) 1427 « mesurer, prendre les proportions, tracer des lignes pour mesurer » (A.N. JJ 173, pièce 584 ds GDF. Compl. : Il fist faire par le voyer et maistre de noz œuvres visiter, aligner et mesurer ledit triangle); d) 1335 subst. fém. a l'alignee de « sur la même ligne que » (Arch., JJ 69, fo 107 ro ds GDF. : Et esconvient que les piliers qui sont par devers l'evesque viengnent avant a l'alignee de ceus qui y sont); 1523 aligne, déverbal (Chirog, 10 oct. ds GDF. Compl. : ... en prenant justement aligne et cordeau de longheur et haulteur desdittes fenestres); alignée « alignement (d'objets) » ne réapparaît qu'au XIXe s. (E. BERGERAT, Journal offic., 27 mai 1877 ds LITTRÉ : La seule chose qui lui appartienne en propre [à Van Beers dans son tableau des Funérailles de Charles le Bon], c'est cette alignée de capuchons redressés sur le dos de pénitents, et qui réalise assez bien l'idée des capucins de cartes); 2. 1202 aliner mar. « disposer (des navires) » (G. de Villeharduin ds JAL 1848 : Lors commença en Aliner les nés et les galies et les vissiers as barons par mouoir); 1845 id. (BESCH. : [...]) Aligner une flotte. La mettre en ligne pour combattre. Aligner en tonture les sabords d'un bâtiment, les banquières, les préceintes. Les diriger sur une ligne donnée, suivant la courbure longitudinale des ponts. Anciennement, aligner signifiait Equiper; cela vient de ce que plus anciennement encore, aligner ou aliner avait signifié Fournir des cordages); 3. a) 1274-78 fig. alinier « rendre soigné (sa toilette) » (É. DE FOUGÈRES, Le Livre des manières, 1240, éd. Talbert ds T.-L. : Et le tifer et le painier Et le laver et l'aliner); b) début XVIIIe s. cet emploi est repris, surtout en litt. au

sens de « ajuster » (P. B. Gisbert ds Trév. 1752 : On s'épuise à chercher des termes, à aligner des phrases, il ne reste plus aucune force pour les choses), Trév. 1771 signale que cet emploi ne semble pas réussir à s'imposer; mais il subsiste avec une nuance péj. (Ac. 1835 : Aligner ses phrases, aligner ses mots : soigner jusqu'à l'affectation ce qu'on écrit ou ce qu'on dit); 4. 1387-91 vén. « couvrir une femelle » (G. PHÉBUS, Chasse ds LA CURNE t. 1 1875 : Quant une loupve est chaude, s'il a loups ou pays, ilz vont touz après elle... Mais jamais nul ne l'alignera fors que un).  
 Dér. de ligne\*; préf. a-1\* [ad], dés. -er.  
 STAT. Fréq. abs. litt. : 461. Fréq. rel. litt. : XIXe s. : a) 108, b) 745; XXe s. : a) 1 144, b) 778.  
 BBG. BAILLY (R.) 1969 [1946]. BÉL. 1957. BÉNAC 1956. CAPUT 1969. Éd. 1913. ESN. 1966. LARCH. 1880. PRÉV. 1755. SANDRY-CARR. 1963. WILL. 1831.

Amariner

A. 1. Amariner un navire. „S'emparer de ce navire en temps de guerre et l'employer contre l'ennemi.“ (GRUSS 1952) :

2. Envoyer des hommes pour remplacer l'équipage d'un navire pris à l'ennemi. Amariner une prise (JAL 1848).

B. Habituer au métier de marin, ou plus généralement, habituer à la mer. Amariner un mousse (Ac. t. 1 1932), Amariner des recrues, des passagers :

Emploi pronom. S'accoutumer à la mer. (Attesté ds BESCH. 1845, Lar. 19e-Lar. encyclop. et GUÉRIN 1892). DÉR. Amarinage, subst. masc. Action d'amariner un bâtiment.

Prononc. : []. Dér. Amarinage : [].

Étymol. ET HIST. 1. 1246 mar. « garnir un vaisseau de ce qu'il faut d'hommes et de munitions pour le défendre » (CHAMPOLLION-FIGEAC, Doc. hist. méd. [Mél.], t. 2, 2e, p. 64 [demande de navires faite à Gênes par les envoyés de Saint Louis, JAL1] ds JAL2 : et doivent estre les devant dittes naves aparillies et sarcies et amarinees suffisamment au port d'Aigue-Morte). 1529 (Rym., 2e éd., XIV, 316 ds GDF. Compl. : Quatre galions avec leur suyte bien artilles et equippes seulement d'artillerie et munitions, et amarinees de mariniers et officiers necessaires pour la conduite); 2. av. 1646 en partic. « envoyer un équipage occuper un vaisseau capturé » (BEAULIEU-PERSAC, Mém., p. 19, éd. La Roncière ds JAL2 : et amarinay leur vaisseau); 3. 1789 « accoutumer à la mer, au métier de marin » (Termes de mar., ibid.).

Empr. à l'a. prov. amarinar « équiper (un navire) » fin XIIIe-début XIVE s. (Dansa Jacobs II von Aragon ds LEVY (E.) Prov. t. 1 1894, p. 56, s.v. : E es mal amarinada, Tant que negu noy punha Cossi la nau estorsa), hyp. que justifie la localisation de l'attest. de 1246. Terme répandu dans le bassin méditerranéen : a. cat. amarinar « équiper (un navire) » dep. R. LLULL, Contemplació en Deu ds ALC.-MOLL1, p. 603, s.v., a. génois : amarinare; XIIIe s. ds DEI (ital. mod. ammarinare) corse ammarinarsi, ibid.

Amarinage, 1835 (Ac.).

STAT. Fréq. abs. litt. : 3.

BBG. BARBER. 1969. BÉL. 1957 (et s.v. amarinage).

BOISS.8. (s.v. amarinage). Canada 1930 (et s.v. amarinage). FÉR. 1768. GRUSS 1952. JAL 1848. LE CLÈRE 1960. Mots rares 1965. WILL. 1831.

1. « Fais armer la chaloupe en guerre, prends quinze hommes, deux pierriers à pivot, et va amariner le bateau de ce Monsieur; quant à ces chiens qui sont dans le canot, mène-les aussi à bord, et mets-les aux fers avec le reste de l'équipage du brick... »

E. SUE, Atar Gull, 1831, p. 12.

2. MOURE à FRANÇOIS. ... Il [le petit gars] était aussi fier que coriace (...). Je le voyais (...) s'amariner, prendre du hâle, de la carrure...

M. GENEVOIX, L'Aventure est en nous, 1952, p. 63.

AMBLE, subst. masc.

A. [Ne s'emploie qu'au sing.] Allure naturelle ou acquise d'un quadrupède, entre le pas et le trot, consistant à avancer en levant alternativement les deux jambes d'un même côté. Aller l'amble, mettre un cheval à l'amble :

1. Lorsque le pied de devant droit part pour soutenir le corps poussé en avant par le pied de derrière droit, cette marche se nomme l'amble. Le corps étant porté alternativement sur deux pieds de même côté, est obligé de se balancer à droite et à gauche pour ne pas tomber; et c'est ce balancement qui rend cette allure douce et agréable pour les femmes et les personnes foibles.

G. CUVIER, Leçons d'anatomie comparée, t. 1, 1805, p. 490.

Rem. 1. L'amble est une allure naturelle au chameau, à la girafe et à l'ours; c'est une allure acquise par l'âne, le cheval et le mulet. 2. Noter l'emploi rare du mot au fém. chez J. Giraudoux (ex. 4). 3. Pour aller l'amble il existe une variante aller à l'amble (ex. 9), cf. aussi courir à l'amble (ex. 3) et fuir à l'amble :

Rem. 4. Autres syntagmes a) amble rompu, „Allure plus gén. Appelée traquenard, et qui consiste, pour le cheval, à trotter du devant et à galoper de l'arrière-train` (Nouv. Lar. III.); b) allonger l'amble (P. ADAM, L'Enfant d'Austerlitz, 1902, p. 530), marcher l'amble (A. DUMAS Père, Le Comte de Monte-Cristo, t. 1, 1846, p. 308), prendre l'amble (A. DAUDET, Lettres de mon moulin, 1869, p. 62; J. GIONO, Bonheur fou, 1957, p. 323), trotter l'amble (G. FLAUBERT, Madame Bovary, t. 1, 1857, p. 62; G. FLAUBERT, Salammbô, t. 2, 1863, p. 33).

B. P. ext. Allure modérée :

1. Au fig., gén. Fam. Et iron. :

8. Il y a des esprits fatigués, qui vont l'amble et le traquenard; mais leur allure ne déplaît pas à tous les goûts. On se luxe l'esprit comme le corps.

J. JOUBERT, Pensées, t. 1, 1824, p. 174.

9. On a dit de Fontenelle, écrivain, qu'il allait à l'amble, là où d'autres couraient et se déployaient avec force ou gravité. Cette sorte d'allure, on le sait, est surtout agréable aux femmes et aux délicats.

Ch.-A. SAINTE-BEUVE, Causeries du lundi, t. 3, 1851-1862, p. 334.

2. Vx, expr. Proverbiale. Mettre (quelqu'un) à l'amble (ou aux ambles). „Le corriger, le ranger à son devoir.` (J.-F. ROLLAND, Dict. du mauvais langage, 1813, p. 8); (cf. aussi Ac. Compl. 1842 et BESCH. 1845).

DÉR. Amblier, ière, adj. Et subst. Masc., man. „Il se dit d'un cheval qui va l'amble` (Ac. Compl. 1842); „Valerio s'empessa de rejoindre Lucie avec son nouveau

Je reprends mon allure, l'amble d'un cheval de curé, ou le trot de la jument de maître Pierre, ou le galop de cette rosse sublime, appelée jadis Pégase, maintenant à l'équarissage! H. DE BALZAC, Œuvres diverses, t. 2, 1850, p. 240.

quand on s'est tant excité soi-même et calmé tour à tour, et qu'on a employé toute sa jeunesse à se faire manœuvrer l'âme, comme un cavalier fait de son cheval qu'il force à galoper à travers champs, à coups d'éperon, à marcher à petits pas, à sauter les fossés, à courir au trot et à l'amble, le tout rien que pour s'amuser et en savoir plus... G. FLAUBERT, Correspondance, 1850, p. 268.

Les battements trop espacés maintenant. C'est le rythme des poissons... là... là... voilà ce galop moyen, cette amble, auquel Amphitryon reconnaît ses chevaux et Alcmène le cœur de son mari... J. GIRAUDOUX, Amphitryon 38, 1929, I, 5, p. 58.

Tania Balachova qui dresse un caméléon d'Égypte le pose sur le pont. Le caméléon avance. Il meut au ralenti les haricots de ses pattes prudentes. Il va l'amble. J. COCTEAU, Maalesh, 1949, p. 137.

Adieu Paris mon grand théâtre  
Adieu viaduc de Passy  
Adieu tout ce qu'on voit d'ici  
Les deux rives fuyant à l'amble  
Ce qui se cache et ce qui tremble  
L. ARAGON, Le Roman inachevé, 1956, p. 48.

S'il fait nuit s'il fait tard  
L'autobus et le cafard  
Marchent ensemble  
Marchent l'amble ...  
R. QUENEAU, Si tu t'imagines, 1952, p. 227.

serviteur et il lui expliqua ce qui venait d'arriver. Le petit cheval amblier de Kerbelay-Houssein arriva, et Lucie l'ayant monté, le trouva fort à son goût. Valerio, comme d'ordinaire, se mit à sa gauche. Le Shemsiyèh allait à pied de l'autre côté, quelques domestiques suivaient; quand le soleil se leva tout grand, il éclaira la caravane en pleine marche.` (J.-A. DE GOBINEAU, Nouvelles asiatiques, La Vie de voyage, 1876, p. 312 ).

Ambleur, euse, adj. Et subst. Masc. 1. Adj. A) Qui va l'amble; synonym. Amblier (cf. Ac. Compl. 1842, etc.) ou ambleux, euse (ds QUILLET 1965 seulement); cheval ambleur, jument, mule ambleuse (Lar. 19e); girafe ambleuse (Lar. Encyclop.). B) P. ext., vén. [En parlant d'un cerf] „Dont les allures sont droites et dont le pied de derrière dépasse de quatre doigts celui de devant``. (BAUDR. Chasses 1834);(cf. en outre BESCH. 1845). 2. Subst. A) Vén. Cerf ambleur (cf. 1 b et Ac. Compl. 1842, etc.). B) Officier attaché autrefois à la grande et à la petite écurie du roi. Arg. „Voleur, larron`` (Ac. Compl. 1842); ambleur est un autre mot (cf. ambler rem. 2). Prononc. : []. Dér. Ambleur : [], fém. [-ø:z].

Étymol. ET HIST.

I. Amble, mil. XIIIe s. équit. (Du Prestre et des II Ribaus ds MONTAIGLON et RAYNAUD, Recueil général des Fabliaux, t. 3, p. 65 : Le cheval hurte des talons Qu'il avoit durs et gros et lons, Tant qu'il le mist du pas en l'amble).

II. Ambleur. 1. Vers 1165 adj., équit. « (d'un cheval) qui va l'amble » (BENOIT, Troie, Ars. 3314, fo 187d ds GDF. : Sor .I. grandisme chaceor Fort et isnel et ambleur); 2. 1200 id. subst. « cheval qui va l'amble » (L'Escouffle, Ars 3319, fo 56r ibid. : Celi qui pres de li manoit Querroit il sour cel ambleur).

III. Amblier, 1838 équit. (Ac. Compl. 1842 : Amblier [...]) Il se dit d'un cheval qui va l'amble).

I déverbal de ambler\*. II dér. De ambler\*; suff. -eur2\*.

III dér. De amble\*; suff. -ier\*.

STAT. Fréq. Abs. Litt. : Amble. 24. Amblier. 1.

BBG. BAUDR. Chasses 1834 (et s.v. ambleur). BÉL.

1957 (et s.v. ambleur). BOUILLET 1859. DAIRE 1759.

FÉR. 1768. GAUTRAT Ski 1969. GOTTSCH. Redens.

1930, p. 65, 307. HUSSON 1970. LE ROUX 1752.

LITTRÉ-ROBIN 1865. NOTER-LÉC. 1912. NYSTEN 1814-

20. PRÉV. 1755. PRIVAT-FOC. 1870. REMIG. 1963.

Amphibologie

AMPHIBOLOGIE, subst. fém.

A. LING., RHÉT.

1. Manière de s'exprimer offrant un double sens en raison de la construction généralement maladroite (quoique grammaticalement correcte) d'un membre de phrase :

2. Construction offrant une telle ambiguïté :

B. PHILOS. Proposition qui présente un double sens :

Rem. La lang. philos. emploie plus fréquemment le synonyme amphibolie (cf. FOULQ.-ST-JEAN 1962).

Prononc. : [].

Étymol. ET HIST. 1546 amphibologie « ambiguïté, équivoque » (RABELAIS, Tiers Livre, éd. crit. par M. A. Screech, Droz, 1964, chap. 19, p. 139 : Maintes fois y ont fait erreur ceulx voyre qui estoient estimez fins et ingenieux, tant à cause des amphibologies, equivocques et obscuritez des mots, que de la briefveté des sentences).

Empr. au lat. amphibologia, terme de rhét. « id. » (lui-même composé du gr. « ambigu » et « parole », CASSIODORE, Psal. c. 151A ds BLAISE); TLL note qu'il est fréquemment rencontré dans les manuscrits pour amphibolia, son synonyme (amphibolie) dès le 1er s. av. J.-C. dans la Rhétorique à Herennius (cf. TLL s.v. amphibolia, 1979, 61).

STAT. Fréq. abs. litt. : 5.

BBG. BACH.-DEZ. 1882. DEM. 1802. FOULQ.-ST-JEAN 1962. FRANCK 1875. GOBLOT 1920. Gramm. t. 1. 1789. LAF. 1878. Mots rares 1965. SPRINGH. 1962.

## Citations

Il y a amphibologie dans une phrase lorsque la construction de cette phrase peut donner lieu à deux interprétations différentes. L'amphibologie vient d'un mauvais arrangement dans les mots ou dans les propositions (...). On se modèle sur ceux que l'on fréquente imperceptiblement. P. LAROUSSE, Cours de style, Paris, 1851, pp. 71-73.

L'on sait (...) avec quel zèle, écrivains, grammairiens ou lexicologues pourchassent le moindre soupçon d'obscurité ou d'amphibologie... J. PAULHAN, Les Fleurs de Tarbes, 1941, p. 128.

aussi, et malgré la curiosité du style de Tertullien, un style concis, plein d'amphibologies, reposé sur des participes, heurté par des oppositions, (...) il n'ouvrait plus guère l'Apologétique et le Traité de la patience ...

J.-K. HUYSMANS, À rebours, 1884, p. 43.

il est permis d'ergoter, de traduire et d'altérer. Ambiguïté syntaxique, amphibolie des mots, c'est le brouillard propice où vont germer les malentendus... V. JANKÉLÉVITCH, Le Je-ne-sais-quoi et le presque-rien, 1957, p. 159.

Anamorphose



ANAMORPHOSE, subst. fém.

A. ARTS GRAPH., OPT. Déformation d'images, de telle sorte que ou bien des images bizarres redeviennent normales ou des images normales deviennent bizarres quand elles sont vues à une certaine distance et réfléchies dans un miroir courbe; p. ext. ces images ainsi déformées :

Rem. Attesté sous la forme contractée amorphose avec ce sens ds Ac. Compl. 1842, BESCH. 1845, Lar. 19e, etc.

Spéc. Les anamorphoses. „On donne ce nom à des cartons peints, dont les images paraissent on ne peut plus irrégulières [et qui] présentées à un miroir prismatique, ou pyramidal, ou cylindrique, ou conique, offrent à l'œil un tableau régulier et un sujet correctement dessiné.`` (ALLEAU 1964); p. ext. „L'art de faire ces sortes de dessins, de tableaux. Il consiste simplement à représenter l'objet, pareil à l'image donnée par le miroir, quand on place cet objet lui-même devant le miroir.`` (GUÉRIN 1892).

B. Au fig. Déformation, transformation dans le sens du bizarre :

1.

C. Emplois techn.

BOT. Dégénérescence morbide qui se manifeste chez certains végétaux (lichens et autres cryptogames) de manière à les rendre méconnaissables.

Rem. Attesté ds BESCH. 1845, Lar. 19e, LITTRÉ, GUÉRIN 1892, Nouv. Lar. ill. et QUILLET 1965.

ENTOMOL. „Augmentation du nombre des segments chez un insecte après sa sortie de l'œuf.`` (SÉGUY 1967). Anton. épimorphose.

MATH. „Transformation d'une figure dans laquelle les abscisses et les ordonnées sont multipliées par des facteurs différents.`` (Lar. encyclop.).

MÉD. „Aspect des lignes générales des individus avec leurs variations en long ou en large (longilignes et brévilignes).`` (GARNIER-DEL. 1958).

TEXT. „Projection d'un dessin dans les manufactures d'étoffes chinées.`` (BESCH. 1845, Lar. 19e, Nouv. Lar. ill.).

DÉR. Anamorphosé, ée, adj., opt. Image anamorphosée. Image apparemment difforme (cf. Journal de chimie et de physique, 1931, p. 151). Anamorphosique, adj., arts graph., opt. [en parlant d'une perspective] „Qui appartient à l'anamorphose`` (Ac. Compl. 1842); „qui produit des effets visuels opposés`` (BESCH. 1845, CHESN. 1857).

Prononc. : [].

Étymol. ET HIST. 1. 1751 arts graph. (Encyclop. t. 1 : Anamorphose. En Perspective & en Peinture, se dit

Aujourd'hui, c'est une règle consacrée pour les dessinateurs qui ont à mettre en perspective l'intérieur d'une chambre (...) de le dessiner (...) tel qu'ils le verraient s'ils pouvaient reculer (...) faute de quoi les objets rapprochés du cadre subiraient ces déformations monstrueuses qu'on appelle, en perspective, des anamorphoses. Ch. BLANC, Grammaire des arts du dessin, 1876, p. 512.

Les raccourcis dans le dessin, le tracé des figures dans les coupoles sont des espèces d'anamorphoses. Ac. 1878, GUÉRIN 1892

Avant de quitter leur nid-coquillage, les macreuses, ces oiseaux-poissons y sont attachés par un bec-pédoncule. Ainsi s'amassent, dans une rêverie savante, les traits d'union légendaires. Les grandes rêveries du nid et de la coquille se présentent ici en deux perspectives qu'on pourrait dire en réciproque anamorphose. Nid et coquille, deux grandes images qui répercutent leurs rêveries. G. BACHELARD, La Poétique de l'espace, 1957, p. 117.

... si l'on se divertissait à faire l'histoire des surprises qui furent imaginées depuis un siècle, et des œuvres produites à partir d'un effet d'étonnement à provoquer, soit par la bizarrerie, les déviations systématiques, les anamorphoses; soit par les violences de langage, ou l'énormité des aveux, on formerait assez facilement le tableau de ces écarts, absolus ou relatifs, où paraîtrait quelque distribution curieusement symétrique des moyens d'être original. P. VALÉRY, Variété 5, 1944, p. 11



d'une projection monstrueuse ou d'une représentation défigurée de quelque image, qui est faite sur un plan ou sur une surface courbe, & qui néanmoins à un certain point de vûe, paroît régulière et faite avec de justes proportions). 1900 (DG); d'où 1803 (BOISTE : Anamorphose. Art de faire des dessins appelés anamorphoses). 1878 (Ac.); p. ext. 1897 (Nouv. Lar. ill. : Anamorphose. [...] Jeux d'optique reposant sur ce que les images des objets vus dans des miroirs coniques, cylindriques, etc. sont déformés); 2. emplois dér. 1753 text. (Encyclop. t. 3, s.v. chiner : je n'aurois [...] qu'à faire une anamorphose de ce dessein, telle que la largeur de l'anamorphose fût la même que celle du dessein, & que sa longueur sur chaque ligne de cette anamorphose fût à celle de mon dessein sur chacune de ses lignes...). 1932 (Ac.); 1845 bot. (BESCH.). 1932 (Ac.); 1958 méd. (GARNIER-DEL.); 1967 entomol. (SÉGUY).

Composé du gr. « transformer » (PHILOSTRATE, 869 ds BAILLY) et du suff. -ose\*.

Anamorphosé, 1931, supra; Anamorphosique, 1838 (Ac. Compl. 1842).

STAT. Fréq. abs. litt. : 3.

BBG. ALLEAU 1964. BACH.-DEZ. 1882. BÉL. 1957. CHESN. 1857 (et s.v. anamorphosique). GARNIER-DEL. 1961 [1958]. GITEAU 1970. LITTRÉ-ROBIN 1865. Méd. Biol. t. 1 1970. OLMI-JULY 1970. PRIVAT-FOC. 1870. SÉGUY 1967.

Anche

ANCHE, subst. fém.

A. MUS. Lamelle de roseau ou de métal placée sur divers instruments à vent et qui, mise en vibration par le passage de l'air, produit le son. Instrument à anche, protège-anche :

Anche d'orgue. Demi-tuyau de cuivre qui se met dans les tuyaux d'orgue.

P. ext. Jeu d'anche(s) ou, plus rarement, jeu à anche(s). Registre d'orgue composé d'une série de tuyaux à anche, donnant une sonorité éclatante (cf. G. CUVIER, *Leçons d'anat. compar.*, t. 4, 1805, p. 451).

Par métaph. :

B. TECHNOLOGIE

a) Conduit permettant à la farine de couler dans la huche d'un moulin. Anche de moulin.

Rem. Attesté ds la plupart des dict. généraux.

b) Région. „Tuyau de bois qu'on met aux cuves et aux tonneaux, pour en tirer du vin; dites, cannelle ou canelle, s. fém. Tirer du vin par la canelle.`` (É. MOLARD, *Le Mauvais lang. corrigé*, 1810, p. 20).

Rem. Attesté ds GUÉRIN 1892 et ROB.

Prononc. : [ ].

Étymol. ET HIST. 1. 1388 lat. médiév. enchia, pays de Vaud (Lausanne) « goulot de fontaine » (*Comptes Recteurs*, V, 3, MOREL-FATIO, *Gloss. patois ds Pat. Suisse rom.* t. 1 1924-33, p. 389 : Pro enchia metalli bornelli [fontaine] ante magnam ecclesiam), sens encore attesté dans ce dial.; 1402 a. norm. enche « conduit servant à écouler l'eau, gouttière » (*Denombr. du baill. de Rouen*, Arch. P 307, fo 94 ro ds GDF., s.v. enche : Si y avons un gort en Saine et la Xe sepmaine d'acquis de fours a ban, et de ceulx qui doivent les ences et plusieurs autres forfaitures); 1413 a. norm. anche « goulot » (*Aveux du bailliage d'Evreux*, Arch. P294, reg.4, ibid. : .XXIII. pos de vin et .XXIII. anches); av. 1585 anche « tuyau par lequel le vin s'écoule du pressoir » (RONCARD, *Gayetez*, 3 ds HUG. : L'un tout autour du pivot fait rouer La viz qui geint, l'autre le marc asserre En un monceau, et d'aiz pressez le serre, L'un met à l'anche un panier attaché, L'autre reçoit le pepin escaché); 1655 enche (BOREL, *Dict. des termes du vieux François* : Enche, canal de pressoir), sens conservé dans les dial. norm. (MOISY 1885), ang. (VERR.-ON. 1908), blésois (A. THIBAUT, *Gloss. du pays blaisois*, 1892), mosellan (L. ZÉLIQZON, *Dict. des pat. romans de la Moselle*, 1924) et du Centre (JAUB. t. 1 1855); à rapprocher du sens noté dep. RICH. t. 1 1680 : Anche [...] Conduit de bois par où tombe la farine dans la huche; 2. 1530 mus. (PALSGRAVE, *Eclaircissement de la lang. fr.*, éd. Génin, p. 261 : Rede to play or pype with anche); 1684 jeux d'anche (*Bull. archéol. du Comité des*

1. Comme Monsieur Jourdain, je découvre à ma première leçon de phonétique les trois voyelles et les trois consonnes fondamentales. Je les explique aussitôt par l'usage des lèvres, de la langue, du larynx. Mais je suis bien loin d'être plongé dans l'admiration. Je remarque qu'il y a là, en effet, une analyse des caractères les plus généraux de l'appareil phonateur humain, comme s'il s'agissait, par exemple, d'étudier le timbre et l'attaque de l'anche d'un hautbois ou d'un cor.

P. SCHAEFFER, *À la recherche d'une musique concrète*, 1952, p. 101.

2. ...le vent (...) chantait la joie sur l'anche du rire et l'accordéon des jupes à plis.

H. BAZIN, *La Mort du petit cheval*, 1949, p. 137.

Travaux Historiques, Arts et Monuments, t. 3, p. 291 : ... la trompette, le clairon, le cromorne, la voix humaine et l'écho, et la musette, qui sont jeux d'anche).

Empr. à l'a. bas frq. \*ankya « canal de l'os » (a. h. all. ancha, ancho et encho « jambe » ds GRAFF t. 1 1834-46, col. 344), d'où, en fr., les sens de « conduit, goulot, embouchure » puis avec transposition au domaine de la mus. « lame mobile placée à l'embouchure d'un instrument », cf. lat. tibia « jambe » et « flûte ». Dans la France du nord, le mot est prob. issu des dial. du Centre et de l'Ouest où le sens primitif de « conduit » est encore attesté (supra). L'empr. au frq. a dû se produire très tôt (av. le VIIIe s.) puisque la palatalisation a pu avoir lieu. Mais on ne peut envisager un empr. au germ. car le mot étant propre au domaine gallo-rom. les formes à en- initial ne peuvent pour des raisons phonét. remonter à \*ankya; étant donné leur ancienneté (1388 franco-prov., supra) elles ne peuvent être des altérations des formes en an-; étant donnée leur localisation au domaine franco-prov. et prov. (fin XVIe s. enco « cannelle de tonneau » ds PANSIER, Hist. de la lang. prov. à Avignon du XIIe au XIXe s., t. 2, 1927, lexique), FEW t. 15, 1re partie, p. 21b les fait remonter au burg. et got. \*inka. La forme norm. ence (1402, supra) demeure difficile à expliquer (peut-être altération isolée de anche?).

L'hyp. d'un empr. par l'intermédiaire de l'ital. (BRÜCH, Der der germanischen Sprachen auf das Vulgärlatein, 1913, p. 51) n'est pas vraisemblable, l'ital. ne semblant pas attesté av. Carena [1778-1859] ds BATT., et étant au contraire empr. au fr.

STAT. Fréq. abs. litt. : 48.

BBG. BACH.-DEZ. 1882. BOUILLET 1859. CANDÉ 1961. CHESN. 1857. COLOMBANI (G.). Les Mots d'orig. all. dans la lang. fr. mod. (1500-1952). Univ. d'Aix-Marseille, 1953, pp. 191-192 (Thèse Lettres. Aix-en-Provence. 1953.). Comm. t. 1 1837. GAY t. 1 1967 [1887]. JAL 1848. JOSSIER 1881. LITTRÉ-ROBIN 1865. ROUGNON 1935. TÉNOT 1967.

Andrène

ANDRÈNE, subst.

ENTOMOL. Genre d'insecte hyménoptère (abeille inférieure), mellifère, porte-aiguillon, solitaire, nidifiant dans les sols sablonneux et présentant de nombreuses espèces en France :

Andrène des murs (cf. BOUILLET 1859, PRIVAT-FOC. 1870, GUÉRIN 1892, QUILLET 1965).

Rem. Attesté ds la plupart des dict. généraux.

Prononc. ET ORTH. : []. Rem. LAMARCK (Philos. zool., t. 1, 1809, p. 362) écrit andrenne. Andrène est présenté comme subst. fém. ds Ac. Compl. 1842, GUÉRIN 1892, ROB.; comme subst. masc. ds BESCH. 1845, Lar. 19e, Lar. encyclop.; comme subst. masc. ou fém. ds QUILLET 1965.

Étymol. ET HIST. 1809 andrenne, supra, prononc.; 1834 andrène (LAND.).

Empr. au lat. sc. andrena 1775, FABRICIUS, Syst.

Entomologiae, 376 ds NEAVE, Nomenclator zool., s.v.; transcription du gr. « frelon, guêpe, abeille sauvage » (ARISTOPHANE, Nub., 947 ds BAILLY), d'apr. AGASSIZ, Nomenclator zool.; doublet de anthrène\*, empr. dir. au grec.

STAT. Fréq. abs. litt. : 3.

BBG. BOUILLET 1859. PRIVAT-FOC. 1870.

Elle [l'abeille primitive *Prosopis*] ne possède aucun instrument de travail. Elle n'a pas de corbeilles pour récolter le pollen comme les Apides, ou, à leur défaut, la houppe coxale des Andrènes, ou la brosse ventrale des Gastrilégides.

M. MAETERLINCK, *La Vie des abeilles*, 1901, p. 280.

Anhélation

ANHÉLATION, subst. fém.

MÉD. Essoufflement qui peut être accidentel (à la suite d'une course ou de mouvements violents) ou pathologique (cf. LANGLOIS, BINET ds [F. Widal, P.-J. Teissier, G.-H. Roger, Nouv. traité de méd., fasc. 7, 1920-24, p. 156]) :

Rem. LITTRÉ-ROBIN 1865 signale que pour certains auteurs le mot est synonyme de asthme.

P. anal :

2. ... nous parvînmes au domicile de nos amis guidés par la lueur intermittente qui s'échappait des soupiraux de la caverne (...) nous descendîmes quelques marches et nous aperçûmes Petrus pâle et superbe, plus fier qu'un Richomme de Castille, assis près d'un feu de bouts de planche dont Vabre agenouillé (...) avivait la flamme avec son souffle, ce qui produisait cette anhélation de lumière qu'on apercevait de dehors par intermittence. T. GAUTIER, *Hist. du romantisme*, 1872, p. 37.

Rem. Dans la docum., on trouve un synonyme anhélanche, néol. d'aut. (cf. E. et J. DE GONCOURT, *Journal*, 1870, p. 562).

PRONONC. : [ ].

ÉTYMOL. ET HIST. 2e moitié du XVIe s. « respiration pénible, précipitée » (Du Pinet ds DELB., *Rec. d'apr. DG : Anhelations, spasmes et rompures*).

Empr. au lat. *anhelatio* « id. » (PLINE, *Nat.*, 9, 18 ds TLL s.v., 65, 20).

STAT. Fréq. abs. littér. : Anhélation. 2. Anhélanche. 1.

BBG. BÉL. 1957. BOISS.8. BOUILLET 1859. GARNIER-DEL. 1961 [1958]. LITTRÉ-ROBIN 1865. *Méd. Biol.* t. 1 1970. *Mots rares* 1965. NYSTEN 1824. PRIVAT-FOC. 1870. RHEIMS 1969 (s.v. anhélanche).

1. ... Me voici, respirant enfin l'air naturel, et, si comme dit ma bonne Marie, le soleil est « consécutif », ma foi, je commence à espérer sérieusement, car, déjà, les forces reviennent et l'anhélation diminue.

VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, *Correspondance*, 1889, p. 278.

ANOSOGNOSIE, subst. fém.  
MÉD. et PSYCHOL. Méconnaissance, par un malade ou un infirme, de son état, même grave, notamment dans le cas d'affections telles que la cécité ou l'hémiplégie :

Rem. 1. Ce trouble est également considéré par les psychologues mod. comme un aspect partic. de la perte du schéma corporel. 2. Terme non attesté ds les dict. gén., à l'exception de Lar. encyclop. Suppl. 1968, et QUILLET Suppl. 1971.

ÉTYMOL. ET HIST. 1945, supra.

Composé du gr. « maladie » et « connaissance »; préf. a-2\*.

BBG. GARNIER-DEL. 1961 [1958]. LAFON 1969. Méd. Biol. t. 1 1970. MOOR 1966. PIÉRON 1963. POROT 1960.

Une explication physiologique interpréterait l'anosognosie et le membre fantôme comme la simple suppression ou la simple persistance des stimulations intéroceptives. Dans cette hypothèse l'anosognosie est l'absence d'un fragment de la représentation du corps qui devrait être donné, puisque le membre correspondant est là, le membre fantôme est la présence d'une partie de la représentation du corps qui ne devrait pas être donnée puisque le membre correspondant n'est pas là. Si maintenant on donne des phénomènes une explication psychologique, le membre fantôme devient un souvenir, un jugement positif ou une perception, l'anosognosie un oubli, un jugement négatif ou une imperception. M. MERLEAU-PONTY, Phénoménologie de la perception, 1945, p. 95.

Il existe des anosognosies visuelles chez certains malades atteints de cécité corticale : ils ignorent ou refusent d'admettre leur cécité et parfois ils décrivent tout ce qu'ils croient voir. Th. KAMMERER (POROT 1960).

1. L'origine vermineuse de ces troubles, (...) est démontrée par l'action radicale du traitement anthelminthique.

E. BRUMPT, Précis de parasitol., 1910, p. 200.

2. Tout poulain sevré devra recevoir un traitement anthelminthique, en le renouvelant chaque mois, pour faire disparaître les vers adultes et, partant, détruire leurs œufs et empêcher les larves d'évoluer. Le traitement de choix semble être l'huile de ricin. On utilise aussi l'arsenic associé aux anthelminthiques habituels.

GARCIN, Guide vétér., 1944, p. 198.

## Anthelminthique

ANTHELMINT(H)IQUE, (ANTHELMINTIQUE, ANTHELMINTHIQUE)adj.  
MÉD., MÉD. VÉTÉR. Qui est propre à débarrasser l'organisme de la présence d'entozoaires ou helminthes, vulgairement appelés vers intestinaux. Traitement, médicament anthelminthique. Synon. tœnifuge, vermifuge :

Subst. masc. plur. Classe de médicaments utilisés contre ces parasites.

PRONONC. Dernière transcription ds LITTRÉ : an-tèl-min-tik'.

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1751 adj. plur. (Encyclop.); 2. 1752 subst. masc. plur. (Trév.).

Dér. de helmint(h)ique\*; préf. anti-\*

BBG. BOUILLET 1859. BOUYER 1963. DUVAL 1959. GARNIER-DEL. 1961 [1958]. Lar. méd. 1970. LITTRÉ-ROBIN 1865. Méd. 1966. Méd. Biol. t. 1 1970. Mots rares 1965. NYSTEN 1824. PRIVAT-FOC. 1870.

## Antichrèse

ANTICHRÈSE, subst. Fém.  
DR. Nantissement d'un bien immeuble. Remettre qqc.  
En antichrèse, consentir une :

Le créancier est tenu, s'il n'en est autrement convenu, de payer les contributions et les charges annuelles de l'immeuble qu'il tient en antichrèse. Code civil, 1804, p. 375.

Rem. „On désigne quelquefois, mais à tort, sous le nom d'antichrèse, la cession de loyers ou fermages non échus.`` (CAP. 1936).

PRONONC. : []. FOUCHÉ Prononc. 1959, p. 330 note que le groupe ch après voyelle et devant une liquide (l ou r) appartenant à la même syllabe se prononce [k] sourd dans : achlamyde, cochlée, dichloride, ochlocratie, antichrèse, dichroïque, isochrone, Antéchrist, etc.  
ÉTYMOL. ET HIST. 1603 jurispr. (PELEUS, Actions forenses, 704 ds QUEM. [sans attest.]); 1704 (Trév.).  
Empr. Au gr. « usage d'une chose pour une autre », TRYPHON, 40 ds BAILLY, repris en lat. jur. Ds Digeste Just., 20, 1, 11 ds GAFF., s.v. antichresis.  
STAT. Fréq. Abs. Littér. : 8.  
BBG. BACH.-DEZ. 1882. Banque 1963. BARR. 1967. BOUDR.-FRABOT 1970. BOUILLET 1859. CAP. 1936. DUPIN-LAB. 1846. Lar. Comm. 1930. LEMEUNIER 1969. Mots rares 1965. RÉAU-ROND. 1951. RÉAU-ROND. Suppl. 1962. SPR. 1967

Antilogie

ANTILOGIE, subst. fém.

I. LITT. (styl., rhét.), LOG. Contradiction entre deux ou plusieurs idées d'un même discours, tel ou tel passage d'un même écrit, entre telle ou telle opinion d'un même auteur dans des ouvrages différents (cf. antinomie, oxymoron, paradoxisme) :

RELIG. Contradictions réelles ou apparentes relevées dans la Bible par les ennemis du christianisme pour mettre en doute la véracité des textes bibliques à travers des divergences de récit (d'apr. Théol. cath. t. 1, 1909).

Rem. Attesté ds la plupart des dict. gén. du XIXe et du XXe siècle.

II. PHILOS. ANC. Fait que, selon les Sceptiques grecs, à tout jugement ou à toute proposition est opposable un autre jugement ou une autre proposition n'ayant ni plus ni moins de valeur :

PRONONC. : [ ].

ÉTYMOL. ET HIST. 1623 « contradiction à l'intérieur d'un même ouvrage, d'un même système ou d'une même pensée » (GARASSE, 1623 ds DELBOULLE, Recueil de notes lexicologiques : Il n'y a aucune antilogie ou contradiction); 1866 philos. (Lar. 19e).

Empr. au gr. attesté au sens de « réponse, réplique » dep. THUCYDIDE (4, 59 ds BAILLY) et au sens de « contradiction » dep. HÉRODOTE (8, 77, ibid.).

STAT. Fréq. abs. littér. : 4.

BBG. BACH.-DEZ. 1882. Bible 1912. GOBLOT 1920.

Gramm. t. 1 1789. LAL. 1968. Méd. Biol. t. 1 1970.

MORIER 1961. Théol. cath. t. 1, 2 1909.

1. Socrate, le dialecticien, savait que les discours suivis, les antilogies des rhéteurs, sophistes et autres palabreurs, sont de simples récitations, et que déclamer n'est pas converser. V.

JANKÉLÉVITCH, Le Je-ne-sais-quoi et le presque-rien, 1957, p. 175

Pyrrhon se refuse à rien établir dogmatiquement à cause de l'antilogie.

RENOUVIER (Lar. 19e, 1866).



subst. Masc.

LITURG. Recueil où sont inscrits des antiennes et autres parties de l'office, avec leur(s) notation(s) en plain-chant (cf. M. BRENET, Dict. pratique et hist. De la mus., 1926, p. 67) :

PRONONC. : []. QUILLET 1965 et ROB. Emploient comme vedette les formes antiphonaire et antiphonier. ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1119 antefinier « recueil de chants liturgiques » (PH. DE THAON, Comput, 39 ds GDF. Compl. : Iço fut li saltiers E li antefiniers); Xve s. antiphonier (Gloss. Lille, éd. A. Scheler, 47b ds T.-L.); 2. 1302 antiphonar (DELB., Rec. D'apr. DG); 1704 (Trév. : Antiphonier ou antiphonaire).

Empr. Au lat. médiév. Liturg. Antiphonarium « recueil des chants de l'année » (Ixe s. AGOBARD, Lib. De Divina Psalmodia ds DU CANGE); lui-même dér. Du lat. antiphona; voir antienne; la forme antefinier représente une altération par étymol. Pop.; les formes en -ier représentent une évolution pop. Du suff. -arius. STAT. Fréq. Abs. Littér. : 20. BBG. Archéol. Chrét. 1924. BACH.-DEZ. 1882. BOUILLET 1859. DLF M. Â. DUF. T. 1 1965. Foi. T. 1 1968. MARCEL 1938. Mots rares 1965.

Les textes bénédictins s'appuient sur la copie, conservée au monastère de Saint-Gall, de l'antiphonaire de saint Grégoire qui représente le monument le plus ancien, le plus sûr que l'Église détienne du vrai plain-chant. Ce manuscrit dont des fac-similés, dont des photographies existent est le code des mélodies grégoriennes et il devrait être, s'il m'est permis de parler de la sorte, la bible neumatique des maîtrises.

HUYSMANS, En route, t. 2, 1895, p. 310

Apert

APERT, ERTE, APPERT, ERTE, adj.

Vx. Clair, évident :

Rem. Attesté ds Ac. Compl. 1842, Lar. 19e et Nouv. Lar. ill. qui le disent vieux.

Orth. Ac. 1835 écrit appert avec 2 p.

ÉTYMOL. ET HIST.

A. 1. Mil. XIe s. fig. « (d'un inanimé abstrait) évident, manifeste » (Alexis, st. 113b, G. Paris ds GDF. : Quant il en veient les vertuz si apertes) 1611, COTGR.; repris comme archaïsme au XIXe s., supra; 2. début XIVE s. au propre « ouvert » (AIMÉ, Ystoire de li Norm., VIII, 10, Champollion ds GDF. : Et quant ces quatre garson porterent a mengier a li prison, et la prison estoit aperte), attest. isolée.

B. 1170-71 « (d'une pers.) capable, doué, habile » (CHRET. DE TROYES, Cligès, éd. W. Foerster, 4156 ds T.-L. : vaslez, jant et apert Te voi mout et de grant corage) 1611, COTGR.

A empr. au lat. *apertus* (part. passé adjectivé de *aperire* « ouvrir »), dep. Cicéron (*Sex. Rosc.*, 65 ds TLL s.v., 219, 51); sens fig. CICÉRON, *Cat.*, 2, 1, *ibid.*, 221, 71. B croisement de sens avec l'a. fr. *espert* « habile » (1262, J. LE MARCHANT, *Mir. de N.-D.*, ms. Chartres, fo 7 b ds GDF.), du lat. *expertus* « éprouvé, habile » part. passé de *experiri* qui aux sens dér. du parfait signifie « avoir fait, savoir par expérience ».

BBG. DUPIN-LAB. 1846.

... La salle entière s'agenouilla et pria pour l'assassin. Quand les oraisons se turent, il y eut un instant d'affolement et de trouble. Exténuée d'horreur, excédée de pitié, la foule houlait; le tribunal, silencieux et énervé, se reconquit. D'un geste, le promoteur arrêta les discussions, balaya les larmes. Il dit que les crimes étaient « clairs et apperts », que les preuves étaient manifestes, que la Cour pouvait maintenant, en son âme et conscience, châtier le coupable et il demanda que l'on fixât le jour du jugement.

HUYSMANS, *Là-bas*, t. 2, 1891, p. 142.

Littéralement. Ablation. Employé dans divers domaines techniques. aucune

A. CHIM. Variété de phosphate de cuivre (cf. GUIBOURT, Hist. Naturelle des drogues simples, 1849, p. 244).

B. CHIR. Ablation d'une partie quelconque du corps. Anton. Prothèse.  
Rem. Attesté ds la plupart des dict., sauf Ac.

C. MUS. Suppression des notes initiales d'une phrase mélodique :  
La suppression (...) est dite aphérèse, quand elle enlève des notes initiales; ...  
Bénédictins de Solesmes, Paléogr. Musicale, t. 3, p. 65.

D. PHONÉT. „Suppression (gr. Aph-airesis) d'un phonème ou groupe de phonèmes à l'initiale du mot, par exemple d'une voyelle après voyelle finale du mot précédent : angl. I am > I'm.`` (MAR. Lex. 1951), ou de la syllabe initiale dans des noms propres de personnes (Colas < Nicolas, Chardin < Richardin) ou dans des jurons (tudieu < vertu Dieu).

PRONONC. : [].

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1521 gramm. apheresis « retranchement d'une syllabe ou d'une lettre au commencement d'un mot » (FABRI, Rhet., 1. II, fo 48 vo ds GDF. Compl. : Apheresis se fait quant on oste une lettre ou sillabe du commencement du terme); 1701 id. aphérèse (FUR.); 2. 1580 fig. aphaïraïse « ravissement, enlèvement » (BOD., Demon., fo 233 ro ds GDF. Compl.), attest. Isolée; 1604 philos. Aphérèse « action par laquelle l'âme se sépare du corps » (LE LOYER, Hist. Des spectres, IV, 25 ds HUG.); 3. 1787 chir. (SCHWAN, Nouv. Dict. de la lang. Fr. et all., s.v. aphérèse).  
Empr. Au lat. aphaeresis, au sens 1 (CHARISIUS [gramm. mil. I<sup>ve</sup> s.], Gramm., I, 278, 15 ds TLL s.v., 228, 64); le lat. est empr. Au grec au sens propre « action d'ôter, d'enlever », puis terme gramm. (DYSCOLE [gramm. mil. I<sup>ie</sup> s.], Pron., 384 a ds BAILLY).  
BBG. BACH.-DEZ. 1882. BOUILLET 1859. DUVAL 1959. GALL. 1955, p. 317. Gramm. t. 1 1789. LITTRÉ-ROBIN 1865. MAR. Lex. 1933. MAR. Lex. 1961 [1951]. Méd. Biol. T. 1 1970. Mots rares 1965. NYSTEN 1824. SPRINGH. 1962.

api

Api, ou, cour., pomme d'api : variété de pomme d'un rouge très vif, sur un seul côté.

les joues rouges comme une pomme d'api (...)  
Hugo, Notre-Dame de Paris, I, ii, 7.

Apocope

A. LING. „Coupure qui affecte la finale d'un mot, soit par chute phonétique d'un élément, soit par abrègement arbitraire.” (MAR. Lex. 1951) :

1. *Negoti*, pour *Negotii*, est une apocope. Les poètes français usent quelquefois de l'apocope; ils écrivent, par exemple, *Londre* pour *Londres*, *je voi* pour *je vois*, *encor* pour *encore*, etc. On dit par apocope, *Grand'messe*, *grand-mère*, au lieu de *Grande messe*, *grande-mère*.

Ac. 1835.

38.

P. anal., MUS. :

3. La suppression (...) est dite apocope, quand elle supprime des notes finales.

Bénédictins de Solesmes, *Paléogr. Musicale*, t. 3, 1889, p. 65.

B. CHIR., vx. Amputation ou fracture avec perte d'une partie de l'os (cf. *Méd. Biol.* T. 1 1970).

Rem. Attesté ds la plupart des dict. gén. Ainsi que ds QUILLET 1965.

PRONONC. : [ ].

ÉTYMOL. ET HIST. 1521 (P. FABRI, *L'Art de Rhetorique*, L. II, p. 131 ds HUG. : Apocope, c'est figure assez communement practiquee en nostre vulgaire; et se faict quant l'en ne profere point aucunes lettres de la derniere syllabe, sans synalimpher).

Empr. Du gr. Terme de gramm. « suppression de lettres ou de syllabes à la fin d'un mot » (ARISTOTE, *Poétique*, 22, 8 ds BAILLY).

STAT. Fréq. Abs. Littér. : 5.

BBG. BACH.-DEZ. 1882. BOUILLET 1859. GALL. 1955, p. 276; pp. 317-318. GARNIER-DEL. 1961 [1958]. *Gramm.* t. 1 1789. LITTRÉ-ROBIN 1865. MAR. Lex. 1933. MAR. Lex. 1961 [1951]. *Méd. Biol.* T. 1 1970. MORIER 1961.

Apocope, Chiasme, Parangon, cent autres Cafres impénétrables et distants surgissaient au détour d'une page et leur seule apparition disloquait tout le paragraphe. Ces mots durs et noirs, je n'en ai connu le sens que dix ou quinze ans plus tard et, même aujourd'hui, ils gardent leur opacité : c'est l'humus de ma mémoire. SARTRE, *Les Mots*, 1964, p.

Apophtegme

Parole, sentence mémorable de personnages de l'Antiquité. Les apophthegmes des Sages, les apophthegmes de Caton.  
Péjoratif :

P. ext., gén. Dans un cont. Péj. Formule concise sur un sujet considéré comme important par celui qui parle, mais en réalité banal. Émettre des apophthegmes, parler par apophthegmes :

Rem. Attesté ds tous les dict. des XIXe et Xxe siècles.  
PRONONC. ET ORTH. 1. Forme phon. : []. Pour la prononc. Du groupe ph par [f], cf. aphasie. 2. Hist. FÉR. 1768, Ac. 1835, BESCH. 1845, Lar. 19e et LITTRÉ écrivent apophthegme avec -th- (pour cette graph. Cf. aussi Gramm. t. 1 1789, BOUILLET 1859, SARDOU 1877, BACH.-DEZ. 1882 et BÉL. 1957). Ac. 1878, GUÉRIN 1892, Nouv. Lar. III. et DG emploient la forme mod. Apophthegme. FÉR. Crit. T. 1 1787 proposait la suppression du 2e h (cf. aphte).  
ÉTYMOL. ET HIST. 1529 « adage » (G. TORY, Champ fleury, 54r ds Romania t. 51, p. 34 : En la quelle chose les Laconiens iadis en Grece auoient tres grande grace pource que de leur costume ilz comprenoient grant sens en peu de parolles, comme on peut veoir en leurs apophthegmes, cest a dire dittons sententieux, que Plutarque a redigez par mémoire et escript).  
Empr. Au gr. « sentence », XÉNOPHON, Hell., 2, 3, 56 ds BAILLY.  
STAT. Fréq. Abs. Littér. : 30.  
BBG. BACH.-DEZ. 1882. BOUILLET 1859. Gramm. t. 1 1789. LAURENT (P.). Contribution à l'hist. Du lex. Romania. 1925, t. 51, p. 34. MONT. 1967. NOTER-LÉC. 1912.

l'érudition du journaliste ne doit rien aux Flores poetarum, la Morale des poètes, à tous ces recueils de sentences, d'apophthegmes, de pensées rangées par ordre de matières dans des recueils qui ne sont propres qu'à tuer le goût des bonnes études JOUY, L'Hermitte de la Chaussée d'Antin, t. 2, 1812, p. 23.

j'ai dégagé cet apophthegme : De toutes les qualités du cuisinier, la plus indispensable est l'exactitude. (...) J'appuie cette grave maxime par les détails d'une observation faite dans une réunion dont je faisais partie BRILLAT-SAVARIN, Physiol. Du goût, 1825, p. 60.

Georgette ne faisait pas de phrases. C'était une penseuse; elle parlait par apophthegmes. Elle était monosyllabique.  
HUGO, Quatre-vingt-treize, 1874, p. 111.

Joseph est un cracheur d'apophthegmes. À Schleiter qui lui demande, par dérision : « Et l'argent? » il répond, les dents au clair : « L'argent, l'argent, c'est un truc. Oui, c'est un truc à trouver. Après, ça va tout seul. » G. DUHAMEL, Chronique des Pasquier, Vue de la Terre promise, 1934, p. 172.

La science, dans les discours, devient tout de suite emphatique et boursouflée. Que d'idéologies! Que de déclarations vaines! Les choses les plus sûres et les plus sensées prennent, par le discours, un caractère de vérité électorale. Dans les meilleurs moments, cela ressemble aux apophthegmes et boniments naïfs de monsieur mon père sur la libération de l'humanité, apophthegmes honorables, mais dont je suis rassasié.G.  
DUHAMEL, Chronique des Pasquier, Les Maîtres, 1937, p. 227.

APPOG(G)IATURE, (APPOGIATURE, APPOGGIATURE)subst. fém.

#### MUSIQUE

Petite note d'agrément hors mesure, étrangère à l'accord avec lequel elle est entendue et sur laquelle prend appui la note principale qu'elle met en valeur. Appogiature brève, appogiature longue (ROB., QUILLET 1965). Synon. vieillie petite note, note perlée ou port de voix :

SYNT. Appogiature double, triple, quadruple. „Si elle porte sur plusieurs notes, chacune trouvant sa résolution au son ou demi-son voisin``. (CANDÉ 1961); préparée. „Précédée d'une note située au même degré qu'elle`` (BACH.-DEZ 1882); inférieure. Placée en-dessous de la note réelle de l'accord; supérieure. Placée au-dessus de la note réelle de l'accord. PRONONC. ET ORTH. 1. Forme phon. : [j] ou [i]. BARBEAU-RODHE 1930 admet facultativement la gémination de [p]; de même FOUCHÉ Prononc. 1959, p. 318. MART. Comment prononce 1913 note „Dans les mots italiens non francisés, le g simple ou double se prononce dj devant i`` Mais le mot est pour lui francisé. 2. Forme graph. Ac. Compl. 1842, BESCH. 1845, Lar. Encyclop., QUILLET 1965, Lar. Lang. Fr. écrivent appoggiature; Lar. 19e, Pt Lar. 1906 notent les 2 graph. Appoggiature ou appogiature; LITTRÉ, GUÉRIN 1892, DG, ROB. Ne notent qu'appogiature. MART. Comment prononce 1913 écrit apogiature. ÉTYMOL. ET HIST. 1791 appoggiatura (Encyclop. Méth.; Musique, t. 1 Appoggiatura. Sorte d'agrément que nous nommons en italien, depuis que nous cherchons à le faire à la manière italienne); 1829 appogiature (BOISTE : Appoggiature [...] agrément dans le chant; note de goût qui se place sur une seconde au dessus de la finale pour terminer plus gracieusement). Ital. Appoggiatura « id. » dont appogiature est la francisation. L'ital. Appoggiatura est attesté dep. 1720 (B. MARCELLO, Il teatro alla moda [1re éd. 1720], 49); il dérive de appoggiare « appuyer » du lat. vulg. \* (appuyer\*). STAT. Fréq. Abs. Littér. : 2. BBG. BACH.-DEZ. 1882. BOUILLET 1859. CANDÉ 1961. Mots rares 1965. ROUGNON 1935, p. 19, 134.

l'esprit a beau faire, l'impatience s'en empare, le motif est répété avec trop de hâte et d'insistance; l'anxiété y rentre, d'abord par les petites appoggiatures à la base, puis par la couleur harmonique assombrie, dont il est, de mesure en mesure, imprégné.

R. ROLLAND, Beethoven, t. 1, 1928, p. 131.

Cette forme [le Choral orné], dans laquelle Bach atteint la plus sublime émotion (...) est assez difficile à traiter aujourd'hui. On risque, soit de « pasticher » servilement le style de Bach, soit d'introduire dans une trame harmonique moderne des trilles, des mordants, des grupetti ou des appoggiatures dont l'esprit est essentiellement du XVIIIe siècle, et qui donnent à l'ensemble un aspect disparate.

M. DUPRÉ, Traité d'improvisation à l'orgue, 1925, p. 52.

Arase

ARASE, subst. fém.

A. BÂT. et MAÇONN. (cf. araser B 1).

1. Gén. au plur. „Pierres de bas appareil qui servent à araser un cours d'assises à la hauteur des planchers ou des plinthes d'un bâtiment. On dit aussi pierres d'arase.” (Ac. 1835 et 1878, BESCH. 1845, Lar. 19e, GUÉRIN 1892).

2. „Pierre de faible épaisseur, destinée à combler un vide dans un mur en pierre afin de mettre de niveau la partie supérieure.” (Lar. encyclop.).

3. „État de ce qui est arasé. Une pierre d'arase, et, ellipt. une arase.” (DG); „niveau supérieur où l'on arrête de construire un mur : l'arase sera à telle hauteur” (NOËL 1968).

Rem. Seul sens noté ds Ac. 1932.

4. ARCHÉOL. ROMAINE. „Rangée horizontale de une à trois pierres superposées dans les murs romains des IIe et IIIe siècles après J.-C.” (PERRAUD 1963) :

B. MENUIS. Scie d'arase. Scie à dos, scie à tenons (cf. araser B 2).

PRONONC. Seule transcription ds DG : à-'.

ÉTYMOL. ET HIST. 1751 bât. (Encyclop.).

Déverbal de araser\*.

BBG. BARB.-CAD. 1963. BÉL. 1957. BOUILLET 1859.

Canada 1930. CHESN. 1857. JOSSIER 1881. Mots rares 1965. NOËL 1968. PERRAUD 1963.

... considérant toujours les parements comme une enveloppe, une croûte, qu'ils fussent élevés en pierre, en brique ou en moellon smillé, ils avaient le soin de relier de distance en distance cette croûte avec le massif intérieur en blocage, soit par des arases de brique, des lits de pierres ou de larges plaquettes.

VIOLLET-LE-DUC, Entretiens sur l'archit., t. 2, 1872, p. 10.

ARASER, verbe trans.

A. Mettre à ras, aplanir :

B. Emplois techn.

1. BÂT. et MAÇONN. [L'obj. désigne (les fondations d') un mur, un bâtiment] Mettre à un niveau commun en faisant disparaître les inégalités. Araser à tel niveau, à telle hauteur (NOËL 1968), lambris arasé (E. ROBINOT, Vérification, métré et pratique des trav. du bât., t. 2, 1928, p. 102).

Emploi abs. :

2. MENUIS. et SCIERIE. „Couper à une certaine épaisseur, avec une scie faite pour cet usage, le bas des planches où l'on veut mettre des emboîtures, et conserver assez de bois pour faire les tenons.” (Lar. 19e et Nouv. Lar. ill., qui reproduisent la déf. de Encyclop. t. 1 1751) :

PRONONC. ET ORTH. 1. Forme phon. : [], j'arase [z]. BARBEAU-RODHE 1930 note une durée mi-longue pour la 2e syllabe de l'inf. Pt Lar. 1906 est le seul dict. à transcrire la 2e syllabe du mot avec [a] ant. 2. Hist. FÉR. Crit. t. 1 1787 (écrit arâser), FÉL. 1851 et LITTRÉ notent la 2e syllabe longue. GATTEL 1841 précise que la prononc. de [] est forte.

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 2e moitié XIIe s. « mettre à ras de bord » (Aliscans, 238 ds T.-L. : De l'aige froide fu li fons arases) XIIIe s., Conquête de Jérusalem, 9113, Hippeau ds GDF.; 2. a) 1451 févr. s'araser avec « être à ras de, être à égale hauteur » (Répar. à la cath. de Noyon, Arch. Oise, chap. de Noyon, ibid. : La membrure se monstrera et aperra par dehors et se arrasera par dedens avec le mur); b) 1676 trans. archit. (FÉLIBIEN, Des principes de l'Architecture, p. 477, s.v. arrazer : c'est mettre les pierres d'une muraille d'une égale hauteur; ainsi quand il y a un mur qui a six pieds de haut en un endroit et quatre pieds en un autre, on dit qu'il faut arrazer tout le mur, c'est-à-dire mettre les pierres à niveau et d'égale hauteur); c) 1751 (Encyclop. : Araser. Terme de menuiserie).

Dér. du lat. rasmus (part. passé de radere « enlever en grattant »), v. ras; préf. a-\*, dés. -er.

STAT. Fréq. abs. littér. : 4.

BBG. BARB.-CAD. 1963. BAULIG 1956. JOSSIER 1881. Mots rares 1965. NOËL 1968.

1. La Bretagne expire, à demi noyée, dans l'Atlantique. La partie de cette surface, arasée et ravinée de longue date, qui plonge aujourd'hui sous les eaux, laisse encore deviner entre des chaussées d'îles ou d'écueils l'existence et la direction de vallées submergées.

VIDAL DE LA BLACHE, Tabl. de la géogr. de la France, 1908, p. 333.

2. ... le fort de Vaux aurait droit au rang de croiseur. Plus moderne que Souville et Tavannes, (...) moins vaste et moins armé que Douaumont (...), il enfonce mieux dans la terre ses murs arasés. BORDEAUX, Les Derniers jours du fort de Vaux, 1916, p. 7.

3. Montez encore ces murs de trois pieds, puis vous araserez, afin qu'on pose la charpente. RAYM. (BESCH. 1845).

4. On scie l'arbre trouvé au ras du sol. On l'abat. On arase à la hache les nodosités, on coupe les derniers rejets, décharnés comme des bras rongés, et on le charge sur des essieux découplés, attelés d'une paire de bœufs.

PESQUIDOUX, Chez nous, t. 2, 1923, p. 114.

Aréopage



ARÉOPAGE, subst. masc.

A. ANTIQ. Colline consacrée au dieu Arès, à Athènes, située à l'ouest de l'Acropole, et choisie comme lieu de réunion de l'aréopage. Les bancs de l'aréopage.

P. méton. Conseil et tribunal d'Athènes qui siégeait sur cette colline, réputé pour sa compétence, son intégrité et sa sagesse. Être de l'aréopage, apparaître devant l'aréopage :

B. P. ext. Assemblée plus ou moins solennelle de personnes réunies, pour débattre d'affaires relevant de leur compétence :

SYNT. Aréopage de philosophes, de ministres, de généraux, de gens de lettres, des cinq « grands »; docteur aréopage, président de l'aréopage.

P. iron. et péj. Groupe dénué de compétence ou de conscience. Aréopage d'imbéciles, de voleurs :

PRONONC. ET ORTH. 1. Forme phon. : []. 2. Forme graph. Les textes imprimés présentent parfois la forme fautive Aéropage, qui représente soit un lapsus, soit une réfection par fausse étymol. (tribunal en plein air), en relation avec l'habitude qu'avait ce tribunal de siéger la nuit.

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1495 ariopage « tribunal d'Athènes qui siégeait dans un lieu consacré à Mars » (J. DE VIGNAY, *Mir. hist.*, 9, 98 ds QUEM. : Adonc Paul estant au meillieu de l'ariopage dist); 1588 aréopage « id. » (MONTAIGNE; *Essais II*, 12 ds *Fr. mod. t.* 23, p. 299); 2. p. ext. iron. 1714-19 « assemblée de savants » (LA MOTTE, *Fab. Fromage ds DG : Un singe, maître clerc du bailli du village ... Parut à nos deux chats tout un aréopage*); 1762 « assemblée de juges, magistrats, etc. » (Ac.).

Empr. au lat. *areopagus* (< gr. « la colline d'Arès », d'où « tribunal qui siégeait sur cette colline », DÉMOSTHÈNE, 505, 10 ds BAILLY), au sens 1 VARRON, *Ling.* 7, 19 ds TLL s.v. Arès, 507, 5.

STAT. Fréq. abs. littér. : 56.

BBG. Bible 1912. BOUILLET 1859. DHEILLY 1964. LAVEDAN 1964. MARCEL 1938. PERRAUD 1963. Pol. 1868. RITTER (E.). *Les Quatre dict. fr. Rem. lexicogr. B. de l'Inst. nat. genevois.* 1905, t. 36, p. 351. SPR. 1967. ST-EDME t. 1 1824.

1. ... chaque nouvel élu subissait un examen, soit devant le Sénat, soit devant les magistrats sortant de charge, soit enfin devant l'aréopage; non que l'on demandât des preuves de capacité ou de talent; mais on faisait une enquête sur la probité de l'homme et sur sa famille; ...

FUSTEL DE COULANGES, *La Cité antique*, 1864, p. 431.

2. ... j'ai rassemblé mes souvenirs, j'ai consulté les hommes qui, par état, sont investis de plus de confiance individuelle; je les ai réunis en comité, en tribunal, en sénat, en sanhédrin, en aréopage, et nous avons rendu la décision suivante pour être commentée par les littérateurs du vingt-cinquième siècle.

BRILLAT-SAVARIN, *Physiol. du goût*, 1825, p. 99.

3. Dans la salle à manger, l'aréopage était au complet. Papa occupait le centre. Notre mère tenait sa droite et le révérend fumait la pipe, à sa gauche. Au bas bout de la table, était plantée, toute raide, Mlle Lion. À l'autre, Alphonsine.

H. BAZIN, *Vipère au poing*, 1948, p. 45.

4. Devant moi, je le sais bien, je trouverai au long de ma route tous les groupements, toutes les écoles, tous les aréopages, ranimés et hostiles à mesure que le péril s'éloignera. Il n'y aura pas une routine ou une révolte, une paresse ou une prétention, un abandon ou un intérêt, qui ne doivent, d'abord en secret, plus tard tout haut, se dresser contre mon entreprise de rassembler les Français sur la France et de bâtir un état juste et fort.

DE GAULLE, *Mémoires de guerre*, 1956, p. 322.

ARGYRONÈTE, subst. fém.

ZOOL. Genre d'aranéide aquatique, respirant, sous une cloche soyeuse qu'elle tisse dans l'eau et sous laquelle elle vit, l'air qu'elle y transporte aux poils de son abdomen. Synon. araignée scaphandre (cf. Zool., t. 2, 1963, p. 228 [encycl. de la Pléiade]) :

PRONONC. ET ORTH. : []. Nouv. Lar. ill. écrit argyronète ou argyroneta.

ÉTYMOL. ET HIST. 1829 (G. CUVIER, Règne animal, p. 242 : L'argyronète aquatique est d'un brun noirâtre, avec l'abdomen plus foncé, soyeux et ayant sur le dos quatre points enfoncés).

Empr. au lat. sc. arguroneta, LATREILLE, Nouv. dict. hist. nat. (1804), 24, 134 ds NEAVE, Nom. zool.; formé sur le gr. « argent » et « je file ».

STAT. Fréq. abs. littér. : 1.

BBG. BOUILLET 1859. Mots rares 1965. PRIVAT-FOC. 1870.

C'était au bord d'un étang (...) coupé de place en place de larges moires blanches, rayons tombés, étalés sur la surface luisante, et que de grandes pattes d'argyronètes rayaient comme avec des pointes de diamant.

A. DAUDET, Le Nabab, 1877, p. 69.

Armet

ARMET, subst. masc.

.

A. HIST. „Armure de tête des gens de guerre, de la fin du XVe siècle à la fin du XVIe.`` (Mots rares 1965) : Rem. À la même époque (XVIe s.) on imagina, pour les fantassins, un casque léger appelé petit armet.

P. ext. La tête, le cerveau.

B. MAR. Ancres et amarres d'un bâtiment sur rade : 3. Il est bien sur son armet lorsqu'il présente le bout au vent et qu'il ne fatigue pas.

WILL. 1831.

PRONONC. : [].

ÉTYMOL. ET HIST. XVIe s. « armure de tête » (Girart de Roussillon, 367, éd. Mignard ds WIND, p. 53 : Li ars resplendit touz des splendissours, des armez, des aubers, des lances, des jusarmes, Des escuz, et des targes, des espees d'acier).

Empr. À l'ital. Elmetto « id. », attesté dep. 1371-1444 (Cronica di Giovanni di Paolo Morelli, p. 339 ds TOMM.-BELL.) croisé avec le fr. arme\* (TRACC., I, p. 105; WIND, p. 53; DAUZAT 1968) plutôt qu'à l'esp. Almete « id. » (NYROP t. 1, p. 63; RUPP. P. 307; REW3; DEI; FEW t. 16 s.v. \*helm; EWFS2) qui n'est attesté que dep. Le Xve s. (d'apr. COR. Et AL. T. 1). L'ital. Elmetto est emprunté à l'a. fr. (h)elmet (fin XIIIe s. ds GDF.), dimin. De helme, heaume\*. Une dérivation à partir de arme\* (DG, SCHMIDT, pp. 16-17) ne convient pas sémantiquement. STAT. Fréq. Abs. Littér. : 12.

BBG. BACH.-DEZ. 1882. GAY t. 1 1967 [1887]. GOUG. Mots t. 2 1966, p. 138. RITTER (E.). Les Quatre dict. fr. Rem. Lexicogr. B. de l'Inst. Nat. Genevois. 1905, t. 36, p. 352.

Aux chars succédèrent les bataillons d'infanterie, marchant en ordre, le bouclier au bras gauche, et, suivant leur arme, la lance, le harpé, l'arc, la fronde ou la hache à la main droite; les têtes de ces soldats étaient couvertes d'armets ornés de deux mèches de crin, leurs corps sanglés par une ceinture-cuirasse en peau de crocodile. T. GAUTIER, Le Roman de la momie, 1858, p. 224.

Vous voilà tout à coup bien guerrière, sœur Constance... Irez-vous travailler à l'atelier de sœur Blanche l'armet sur la tête et l'épée au côté? BERNANOS, Dialogues des Carmélites, 1948, p. 1624.

ARTISON, subst. masc.

ZOOL. Insecte ou larve d'insecte (teigne, dermeste, psoque, etc.) qui, dans les habitations, ronge les matières végétales ou animales (bois, pelleteries, étoffes, etc.) :

Rem. 1. Autres formes artoison, artuson. 2. On rencontre dans la docum. l'adj. artisonné (ID., *ibid.*). Rongé, détruit par les artisons. Livre artisonné; couverture, robe, fourrure artisonnée.

PRONONC. ET ORTH. : []. On rencontre, antérieurement à PASSY 1914, une forme artuson (FÉR. 1768, FÉR. Crit. t. 1 1787, LAND. 1834, BESCH. 1845), et même artoison (BESCH. 1845). Artisonné. Dernière transcription ds DG : àr-ti-zò-né.

ÉTYMOL. ET HIST. 1<sup>re</sup> moitié XIII<sup>e</sup> s. [date indiquée par l'éditeur; ca 1100 d'apr. FEW XIII, I, 122a] zool. artoizon « insecte qui ronge le bois, les pelleteries et les étoffes » (Vocabulaire hébraïco-français [gloses aux livres sacrés] bibl. Bodléienne, ms. 135, ff. 286 à 292 ds Romanische Studien, I, 187 : Artoizon. Vermis vel tineae); 1276 artysun « id. » (Ch. THUROT, Extraits de divers manuscrits latins, p. 527, Glose Admirantes au Doctrinal d'Alexandre de Villedieu : artysun [tinea gallice]); 1393 artuison « id. » (Ménagier, éd. Sté Bibliophiles fr., I, 188 ds T.-L. : la tigne ou l'artuison nuit a la robe et le petit ver au bois); 1562 artison « id. » (DU PINET, Plinie, XI, 35 ds GDF., s.v. artre : Une laine ou drap chargé de poudre engendre aisement des artres, artisons et autres vermines qui les mangent).

Mot se rattachant à l'a. prov. arta « id. » (LEVY Prov. t. 1-2, 86b) prov. mod. arto, ardo (MISTRAL), de même prob. qu'au m. fr. artre (1562, DU PINET, *supra*). Une dér. de artison à partir du m. fr. artre (FEW t. 131, p. 123b) se heurte à des difficultés chronologiques et morphologiques, une formation artre (arte) toison « insecte qui ronge les toisons » (Bugge ds Romania t. 4, p. 350) est peu vraisemblable. L'orig. de ces mots est obscure et controversée : le rattachement au lat. tarmes « termite, ver de viande » avec aphérèse du t initial (FEW loc. cit.) se heurte à des difficultés phonétiques. Il en va de même d'un croisement entre le lat. herpes « maladie de la peau » et le gaulois darbita, derbita (darte\*) (Jud ds Arch. St. n. Spr., t. 124, p. 404). STAT. Fréq. abs. littér. : 1.

BBG. BOUILLET 1859. BUGGE (S.). Étymol. rom. Romania. 1875, t. 4, pp. 350-351. Mots rares 1965 (et s.v. artisonné). NYSTEN 1814. PRIVAT-FOC. 1870. SÉGUY 1967 (et s.v. artisonné).

Ne dites donc pas, ces pelleteries, ces habits, ces livres sont rongés des artisons, sont artisonnés. Ces pelleteries, ces habits, ces livres sont gâtés de la teigne.

J.-F. MICHEL, Dict. des expr. vicieuses, 1807, p. 11.

Asseoir

ASSEOIR, verbe trans.

I. Emploi trans.

A. Asseoir qqn.

1. [L'obj. désigne un enfant, un malade, etc.] Placer quelqu'un sur un siège, ou sur quelque chose qui fait office de siège, dans la position d'appui sur le derrière. Asseoir qqn (un enfant, un malade) sur un siège, dans un fauteuil; asseoir (un enfant) sur ses genoux. Synon. mettre qqn sur son séant :

Emploi factitif. [Le compl. désigne un invité ou un groupe d'invités] Asseoir son monde, ses hôtes, une dame, etc. Faire asseoir son monde, ses hôtes, etc. :

Littéraire :

3. Chaque soir une table, aux suaves apprêts,  
Assoira près de nous nos belles adorées;

...

CHÉNIER, *Élégies, Amitiés*, François de Pange, 1794, p. 140.

P. métaph., littér. :

4. Je ne sais par quelle suite d'aventures étranges elle était venue asseoir ses derniers beaux jours dans le banc des marguilliers de notre paroisse, où elle avait apporté beaucoup plus des manières du régiment que de celles du cloître.

G. SAND, *Histoire de ma vie*, t. 2, 1855, p. 351.

ÉQUIT. Asseoir un cheval; asseoir un cheval sur ses hanches, sur ses jambes. Dresser un cheval à exécuter les airs de manège ou à galoper en s'équilibrant sur l'arrière-main, la croupe étant tenue plus basse que les épaules.

2. P. métaph. ou au fig.

a) Établir quelqu'un dans une dignité, dans une situation propre à lui faire honneur ou, plus rarement, à le mettre en désavantage. Asseoir qqn (au rang)... :

5. Tel peut être le sujet d'un poème immense qui achèverait l'œuvre du (sic) Dante et de Milton, continuée par Chateaubriand, c'est-à-dire la création des machines poétiques de l'ère chrétienne. Il y a là une belle place vacante pour asseoir un grand poète. Les gnomes, les sylphes, les fées, depuis l'homme jusqu'à l'ange, échelle d'êtres poétiques.

VIGNY, *Le Journal d'un poète*, 1823, p. 876.

Asseoir qqn sur le trône. Lui donner la souveraineté, lui conférer l'autorité suprême. Synon. faire monter qqn sur le trône :

6. Si la fortune assied par hasard un prince remarquable sur le trône des sultans, il ne peut vivre assez longtemps pour changer les lois et les mœurs, en eût-il d'ailleurs le dessein.

CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. 3, 1848, p. 463.

Asseoir qqn sur la sellette. Le mettre en position

Hein! Qu'a-t-il, le pauvre cher homme? ... Ah! Je vois, le sang lui a tourné dans le corps... Vite, asseyez-le sur une chaise. Mais la Frimat fut d'un avis contraire. Est-ce qu'on asseyait un homme qui ne pouvait se tenir? Le mieux était de l'allonger sur le lit d'une de ses filles.

ZOLA, *La Terre*, 1887, p. 109.

on assied les hôtes au chef de la table, avec le seigneur de l'hôtel, et ils ne s'assient point avant qu'ils aient lavé leurs mains. Après, on assied la dame et les filles, et la famille, chacun selon son état... etc. FARAL, *La Vie quotidienne au temps de st Louis*, 1942, p. 164.

d'accusé, examiner sa personnalité, sa conduite, etc.  
Synon. mettre, tenir qqn sur la sellette. P. ext. Asseoir qqc. sur la sellette. Considérer, étudier quelque chose avec attention :

7. C'est toujours une chose incertaine, incomplète, Trouble, que nous faisons asseoir sur la sellette.

HUGO, *La Pitié suprême*, 1879, p. 137.

Asseoir qqn sous la coupole de l'Institut. Faire entrer quelqu'un à l'Académie Française (par référence au siège et au fauteuil d'académicien) :

8. Mardi 21 mai. Renan entre à l'Académie, porté par le triomphe du parti démocratique. Taine s'y introduira peut-être par une espèce de revanche du parti conservateur. Il arrivera, alors, que le parti démocratique assoira sous la coupole de l'Institut l'homme au fond le plus rétrograde, le plus prêcheur du gouvernement des aristocraties, un homme dont le rêve est de faire de la savantocratie la théocratie d'autrefois, ...

E. et J. DE GONCOURT, *Journal*, 1878, p. 1237.

b) Occasionner chez quelqu'un un état émotionnel.

Asseoir qqn ou qqc. dans + subst. abstr. Installer, plonger quelqu'un ou quelque chose dans... :

9. N'assois pas un misérable dans sa honte... Épargne celui qui a perdu sa force!

BERNANOS, *Une Nuit*, 1928, p. 34.

10. Tandis que l'hétéronomie de la peur et du plaisir jette le trouble et le changement dans l'âme, le courage assoit celle-ci dans la tranquillité et l'ataraxie.

J. VUILLEMIN, *Essai sur la signif. de la mort*, 1949, p. 228.

[Le suj. est un subst. abstr.] Asseoir qqn. Abattre, accabler quelqu'un :

11. ... certaines natures, la contrariété les fait rebondir; d'autres elle les assied.

GIDE, *Journal*, 1916, p. 536.

Rem. Noter un emploi abs. où le verbe prend la signif. : apaiser, tant physiquement que moralement :

12. Les verrières et les chants meublent les cathédrales. Les verrières du transept et du chœur. Ici une harmonie jaune, là toute bleue, là violette et puis un plus sombre univers. En nous se fait l'unité. Cette splendeur diaprée enveloppe, pacifie l'animal, laisse l'âme émerger, devenir toute sensible. Une douce hébétude assied...

Nous ne sommes plus que deux ailes.

BARRÈS, *Mes cahiers*, t. 7, 1908, p. 102.

Fam. (surtout au passif). Asseoir qqn. Déconcerter quelqu'un au point de le rendre momentanément incapable de répondre, de parler. L'émotion l'avait assise par terre (ZOLA, *Nouv. contes à Ninon*, 1874, p. 38). Réduire quelqu'un au silence (cf. clouer le bec à qqn, lui rabattre son caquet, lui river son clou) :

13. [Mme Franquetot à Michel.]

... Si ta Monique veut faire son déménagement, qu'elle vienne donc elle-même. Nous verrons à régler notre

compte ensemble, et je te promets que je te l'assoierai, moi, ta voleuse...

P. BOURGET, Monique, 1902, p. 95.

B. Asseoir qqc.

1. [Le compl. désigne une chose concr.]

a) Poser quelque chose d'aplomb et de manière durable sur une base solide. Asseoir un monument, des fondations (sur).

Rem. S'emploie de façon privilégiée dans le domaine de la constr. :

14. L'auteur de René excelle à poser la tristesse de son héros, comme les Grecs savaient asseoir leurs monuments et les mettre en harmonie avec la nature. SAINT-BEUVE, Chateaubriand et son groupe littér. sous l'Empire, t. 1, 1860, p. 367.

P. ext. :

15. ... le paysage de Savoie me satisfait tout particulièrement parce que son vallonnement, son caractère boisé, ses cultures, tout ce qui fait son charme et sa valeur se détache sur un fond de montagnes qui tout ensemble l'assoit et le stylise. Ce qui, dans les environs de Paris, me déçoit si souvent (...), c'est l'absence d'un fond auquel il [le paysage] s'adosse; et nul fond ne m'agrée mieux que la haute montagne, (...), à la distance où elle rehausse sans accabler, où elle constitue ce rappel adressé à l'esprit que Ruskin m'a appris à priser si fort : le rappel à la stabilité.

DU BOS, Journal, 1926, p. 81.

b) Emplois spéc., AÉRON. Asseoir l'appareil. Le poser d'aplomb sur le terrain, à l'atterrissage. MILIT. Asseoir un camp. Installer un camp.

2. P. métaph. ou au fig. [Le compl. est un subst. abstr.]

Asseoir qqc. (sur qqc.). Établir solidement quelque chose (sur quelque chose), donner un fondement sûr à quelque chose, rendre ferme et stable quelque chose :

16. On fait des tentatives de tout genre toutes échouent : on tente d'asseoir les gouvernements, de fonder les libertés publiques; on tente même des réformes religieuses; rien ne se fait, rien n'aboutit. Si jamais le genre humain a paru voué à une destinée agitée et pourtant stationnaire, à un travail sans relâche et pourtant stérile, c'est du 13<sup>e</sup> au 15<sup>e</sup> siècle...

GUIZOT, Hist. gén. de la civilisation en Europe, 1828, p. 9.

17. Toutes les jouissances à quelques-uns, toutes les privations aux autres, c'est-à-dire au peuple; le privilège, l'exception, le monopole, la féodalité, naissent du travail même. Situation fautive et dangereuse qui assoit la puissance publique sur la misère privée, et qui enracine la grandeur de l'état dans les souffrances de l'individu.

HUGO, Les Misérables, t. 2, 1862, p. 26.

18. La prophétie est à très long terme et a pour elle ce

qui assoit la solidité des religions : l'impossibilité de faire la preuve.

CAMUS, L'Homme révolté, 1951, p. 234.

SYNT. Asseoir son jugement (SAINTE-BEUVE, Premiers lundis, t. 2, 1869, p. 298).

P. anal., rare. Asseoir un homme. L'établir dans la stabilité et lui donner de l'importance, le poser :

19. Non, non, répéta M. Kahn, jamais Rougon ne serait assez fou! ... Il la dit très intelligente, et il la nomme en riant « Mademoiselle Machiavel ». Elle l'amuse, voilà tout.

N'importe, conclut M. Béjuin, Rougon a tort de ne pas se marier... Ça assoit un homme.

ZOLA, Son Excellence E. Rougon, 1876, p. 22.

Spéc., FIN. Asseoir l'impôt. Établir, déterminer, fixer la base de l'imposition, l'assiette de l'impôt.

II. Emploi pronom.

A. [Le suj. désigne une pers.] Se mettre sur un siège, ou sur quelque chose qui fait office de siège, dans la position d'appui sur le derrière. Synon. se mettre sur son séant :

20. ... tout à coup, je ressentis une émotion si terrible, que je dus m'asseoir, ou plutôt, que je tombai sur une chaise! Puis, je me redressai d'un saut pour regarder autour de moi! Puis je me rassis, éperdu d'étonnement et de peur, ...

MAUPASSANT, Contes et nouvelles, t. 2, Le Horla, 1886, p. 1104.

21. Il demandait à l'un du feu, offrait à l'autre un cigare, puis au bout de quelques instants disait : « Mais, Argencourt, asseyez-vous donc, prenez une chaise, mon cher, etc. », ayant tenu à prolonger leur station debout, seulement pour leur montrer que c'était de lui que leur venait la permission de s'asseoir. « Mettez-vous dans le siège Louis XIV », me répondit-il d'un air impérieux et plutôt pour me forcer à m'éloigner de lui que pour m'inviter à m'asseoir. Je pris un fauteuil qui n'était pas loin.

PROUST, Le Côté de Guermantes 2, 1921, p. 554.

SYNT. S'asseoir sur une chaise, sur/dans un fauteuil, sur un banc, sur un lit, sur les genoux de qqn; s'asseoir près du feu, par terre, devant la fenêtre, auprès de qqn; s'asseoir dans un coin, dans l'herbe; s'asseoir à l'ombre, à son bureau, à l'écart, à côté de qqn, à la place de qqn, au volant; s'asseoir lourdement; inviter qqn à s'asseoir; engager qqn à prendre la peine de s'asseoir; s'asseoir en tailleur, en amazone, à la turque; s'asseoir à cheval, à califourchon sur une chaise.

Asyndète



ASYNDÈTE, subst. Fém.

Aucune

GRAMM. Absence de liaison grammaticale entre plusieurs termes ou plusieurs phrases.

RHÉT. Ce procédé, en ce qu'il donne à la phrase un tour elliptique.

Rem. 1. Masc. Ds Lar. 19e, Nouv. Lar. III. et QUILLET 1965. GUÉRIN 1892 le fait également au masc. 2. 1re attest. 1863 (LITTRÉ) francisation du b. lat. asyndeton IIIe s. (MARIUS PLATIUS SACERDOS, Gramm., IV, 456, 3 ds TLL s.v. 991, 78), transcr. Du gr. ( ) . „Style sans conjonctions`` (PLUTARQUE, Morales, 1011 a, ds BAILLY). 3. On rencontre dans la docum. L'adj. Asyndétique (1933, MAR, Lex., p. 159; suff. -ique\*). Propre à l'asyndète, qui tient de l'asyndète. Redoublement asyndétique (cf. lat. jamjam « dès maintenant »). PRONONC. : []. PASSY 1914 et BARBEAU-RODHE 1930 attribuent à [] une demi-longueur. Dernière transcr. De la var. asyndéton ds GATTEL 1841 : a-cein-dé-ton. BBG. BACH.-DEZ. 1882 (s.v. asyndéton). DAGN. 1965. DHEILLY 1964. Gramm. t. 1 1789 (s.v. asyndéton). MAR. Lex. 1933. MAR. Lex. 1961 [1951]. MORIER 1961. Mots rares 1965. SPRINGH. 1962.

Aussière

AUSSIÈRE, subst. fém.

CORD. Cordage composé de 3 à 6 torons (en chanvre, fils d'acier, etc.) commis une seule fois, épais de 5 à 30 cm, long de 100 à 200 m, très résistant, servant à divers usages, notamment en marine (pour le gréement d'un navire, pour les manœuvres de force, etc.) ou dans le domaine de la pêche (pour soutenir les filets) :

PRONONC. ET ORTH. : []. Seule transcr. mod. ds Harrap's 1963. Ac. Compl. 1842, LAND. 1834 et GATTEL 1841 écrivent aussière. BESCH. 1845 mentionne la forme haussière (cf. aussi Pt Lar. 1968). Lar. 19e et Nouv. Lar. ill. (ainsi que Lar. encyclop. et QUILLET 1965) admettent aussière ou haussière. LITTRÉ, GUÉRIN 1892, DG (ainsi que ROB.) renvoient à haussière.

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1382 emploi gén. haussière « cordage » (DELB., Rec. ds DG : Une pièce de haussière), rare; repris dep. le XVIIe s. dans le domaine de la marine sous les formes aussière, hansière, ancère ds JAL1; haussière dep. 1845, BESCH.; 2. 1803 pêche aussière, haussière (BOISTE : Aussière [...] faisceaux de fil qui bordent les filets).

Prob. empr. au lat. pop. \*helciaria, dér. du lat. helcium « collier de trait » (APULÉE, Met., 9, 12 ds TLL s.v., 2592, 46) altéré d'apr. hausser\*; v. REW3 no 4099 et DEL, s.v. alzaia.

STAT. Fréq. abs. littér. : 7.

BBG. BARB.-CAD. 1963. BARBER. 1969. BAUDR. Pêches 1827. BOUILLET 1859. CHABAT 1881. CHESN. 1857. Forest. 1946. GRUSS 1952. JAL 1848. LE CLÈRE 1960. Mots rares 1965. SOÉ-DUP. 1906. WILL. 1831.

## Citations

On accumula près des drosses, sur le passavant, tout ce qu'il y avait d'aussières et de grelins de rechange pour raffermir au besoin la mâture. HUGO, Quatre-vingt-treize, 1874, p. 52.

On emploie d'ordinaire [pour le guide-rope] des aussières à cet usage, c'est-à-dire des cordes où les fils sont tordus en un certain nombre de torons ou faisceaux; ... A. LEDIEU, E. CADIAT, Le Nouv. matériel naval, t. 2, 1899, pp. 383-384.

... Les filets de dérive (...) sont de construction plus robuste et sont employés essentiellement pour les harengs et les maquereaux. En général de très grande longueur (5 à 10 km), ils dérivent amarrés aux navires de pêche ou seuls fixés sur une bouée. La nappe des filets de dérive à hareng appelée « roie » a une longueur de 36 m et une chute de 10 m. Sa ralingue supérieure est montée sur une ligne ou « fincelle » fortement liée. La ralingue inférieure est renforcée par un bourrelet constitué de vieux morceaux de filets et appelé « souillardure », dont le poids maintient le filet vertical. La tésure, qui constitue le filet proprement dit, est formée de 200 à 400 « roies » ajustées bout à bout. La continuité de la tésure est assurée par un gros câble, « l'aussière », relié aux « fincelles » par des filins appelés « barsouins ». A. BOYER, Les Pêches mar., 1967, p. 51

BADINE, subst. fém.

A. Au sing.

1. Baguette mince et flexible pouvant servir de fouet ou de cravache. Badine à battre les meubles, les habits :

En partic. Petite canne souple et souvent travaillée que portaient les hommes soucieux de raffinement et d'élégance. Synon. stick. Badine à pomme d'or, à tête d'or; badine de jonc, de bambou :

2. Au plur., p. anal., TECHNOL., vx. Petites pincettes à branches minces et flexibles servant à tisonner le feu. Une paire de badines :

B. Au fig., arg., au plur. Jambes. Synon. arg. cannes (cf. aussi baguettes) :

4. Elle avait un trac épatant. Un gros terrier (...) avait voulu lui boulotter les badines.

La Petite lune, 1878-79, no 40, p. 2.

Rem. Attesté ds ESN. 1966.

Cherrer aux badines. „Terrasser en saisissant par les jambes`` (BRUANT 1901).

PRONONC. : [badin].

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1743 au plur. (Trév. : Badines ...

Pincettes légères qu'on appelle ainsi parce qu'elles servent à badiner & à s'amuser en arrangeant quelques charbons ou petits tisons); 2. 1781, août modes « petite canne », (Corresp. litt., philos. et crit., XIII, p. 13 ds PROSCHWITZ Beaumarchais, p. 326 : Adieu, robins en catogans. Adieu, pédants, basoche, huissiers à sombres mines, En froc puce, poudrés, musqués, Fièremment armés de badines).

Déverbal de badiner\*, sans doute au sens de « flotter au vent, s'agiter légèrement », p. réf. aux cendres remuées par des pincettes (sens 1) ou à la souplesse de leur extrémité (sens 2).

STAT. Fréq. abs. littér. : 64.

BBG. QUEM. 2e s. t. 3 1972, p. 19.

1. C'était une personne rigide et impitoyable, punissant ses élèves de coups de badine appliqués sur les mains avec une énergie suspecte.

GREEN, Journal, 1948, p. 170.

2. ... [Noirtier] essaya devant la glace le chapeau à bords retroussés du jeune homme, parut satisfait de la manière dont il lui allait, et, laissant la canne de jonc dans le coin de la cheminée où il l'avait posée, il fit siffler dans sa main nerveuse une petite badine de bambou avec laquelle l'élégant substitut donnait à sa démarche la désinvolture qui en était une des principales qualités.

A. DUMAS Père, Le Comte de Monte-Cristo, t. 1, 1846, p. 135.

3. ... mon soufflet m'impatientait (...) je ne m'en suis pas plaint deux fois. Brst, le lendemain mademoiselle m'a donné un très-joli soufflet, et cette paire de badines avec lesquelles vous me voyez tisonnant.

BALZAC, Le Curé de Tours, 1832, p. 177.

1 Disparaîtrez-vous un jour, petits bistros de chez nous, petites salles basses, chaudes, enfumées, où trois bougres, épaule contre épaule, autour d'un infime guéridon de fer, bâfrent le boeuf bourguignon, se racontent des histoires et rigolent, tonnerre! rigolent en sifflant du piccolo?

G. DUHAMEL, Scènes de la vie future, XIV, p. 210.

Bâfrer

Fam. Manger gloutonnement et avec excès.

Bahut

BAHUT, subst. masc.

A. AMEUBL. Grand coffre de bois souvent garni de cuir et de ferrures, à couvercle bombé, d'usage courant au Moyen Âge pour les transports; ultérieurement tout meuble de forme ancienne servant surtout à serrer le linge ou les objets précieux. Coffre à/au linge; parfois dial., huche à pain :

Rem. Ac. 1835 et 1878 notent le sens comme étant „vx`, Ac. 1932 comme „vieilli`.

Au fig. et littér. Contenant :

B. Emploi techn.

1. ARCHIT. [P. anal. avec la forme du couvercle de bahut]

a) Profil bombé d'une pierre; assise supérieure bombée qui couronne un mur, l'appui d'un parapet, une terrasse. L'appui de ce quai, de cette terrasse est en bahut, est taillée en bahut (Ac. 1835-1935); blocs ou bahuts des plus grandes longueurs possibles d'une seule pièce (E. DEGRAND, J. RESAL, Ponts en maçonnerie, t. 2, 1888, p. 408).

b) „Mur bas qui porte une arcature à jour, une grille, ou qui surélève un comble` pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie (cf. CHABAT 1881) :

2. HORTIC. [P. anal. avec la forme] Bombement d'une allée ou d'une plate-bande pour favoriser l'écoulement des eaux. Endos de bahut, en couche de bahut, en bahut (Nouv. Lar. ill.); allée en bahut (Lar. 20e).

C. Arg. [Le plus souvent pour désigner un meuble de rebut, une antiquaille sans valeur]

1. AMEUBLEMENT

a) Ensemble de meubles, mobilier.

Bazarder tout le bahut. Vendre tout le mobilier (L. RIGAUD, Dict. du jargon parisien, 1878).

b) Armoire réglementaire à deux battants dont sont équipées les chambres de l'École polytechnique (G. CLARIS, Notre École polytechnique, 1895, p. 43).

P. métaph. Ventre

Spéc. Mauvais piano (BRUANT 1901 ds ESN. 1965).

2. HABITAT

a) Chambre :

5. Dis donc, Germinie, commença Gautruche, qu'est-ce que tu dirais de ça, hein? Une bonne chambre... pas comme ce bahut-là... une vraie, avec un cabinet...

E. et J. DE GONCOURT, Germinie Lacerteux, 1864, p. 224.

b) Logis, maison :

6. On parla de la maison Débonnaire. Anatole et Colombel, qui en avaient été renvoyés, pour ivrognerie, dirent pis que pendre des patrons. (...) Ah! bien, reprirent-ils, en chœur, vous en aurez du courage si

Les bahuts, monsieur, répliqua l'architecte, les bahuts, meuble obligé d'une maison moyen âge! Le moyen âge et le bahut sont inséparables! Le bahut, madame, ajouta-t-il, en se tournant vers Malvina, le bahut, c'est le coffre au linge, l'armoire à glace, la commode, le secrétaire de nos aïeux. Le bahut et le prie-dieu, voilà la grande ébénisterie du XVe siècle! REYBAUD, Jérôme Paturot, 1842, p. 244.

Pour tous ces malheureux [le laboureur, le maçon, le soldat], la vie est résolue par du pain dans la huche, et l'élégance, par un bahut où il y a des hardes. BALZAC, Œuvres diverses, t. 2, 1850, p. 253.

... je suis sûr, au contraire, que notre pauvre corps, ce bahut de misère, est un étui trop sale et trop matériel pour en soi renfermer un esprit immortel, ... BARBIER, Satires, Le Secret de bien des gens, 1865, p. 43.

Les intervalles entre les corbeaux seront garnis de maçonnerie masquée par des plaques de faïence. Puis viendra le bahut portant le comble et les lucarnes, dont l'appareil est tracé dans notre planche. Les arcades du rez-de-chaussée faisant butée nous permettront de voûter cet étage en béton ou en brique creuse. VIOLLET-LE-DUC, Entretiens sur l'archit., t. 2, 1872, p. 43.

vous restez dans ce bahut-là!

HUYSMANS, Les Sœurs Vatard, 1879, p. 84.

En partic. Établissement scolaire avec internat.

Le bahut spécial. L'école spéciale militaire de Saint-Cyr.

P. ext. Lycée, pension, collège. Aller, rentrer au bahut :  
7. Ça n'est jamais gai, le collège; ... l'odeur fade... qui monte sournoisement de la cuisine, flotte en tout temps le long des corridors et des escaliers des bahuts de province.

G. COURTELINE, Ah! Jeunesse, L'Œil de veau, 1884, p. 52.

c) Localité ennuyeuse comme une pension scolaire, une prison :

8. Amiens, si c'est amusant? ... un bahut, mes enfants, un vrai bahut!

HUYSMANS, Les Sœurs Vatard, 1879, p. 166.

3. TRANSP. Voiture de louage, fiacre, taxi. Il est rien moche son bahut [le taxi de Charles dit Zazie] (R.

QUENEAU, Zazie dans le métro, 1959, p. 15).

Attaquer le bahut. Se faire chauffer de taxi (d'apr. ESN. 1965).

PRONONC. ET ORTH. 1. Forme phon. : [bay]. PASSY 1914 admet des var. [bahy] et [bajy]. 2. Forme graph. Var. bahu et bahud (Ac. Compl. 1842).

ÉTYMOL. ET HIST. 1. a) 2e quart XIIIe s. « coffre à couvercle en dos d'âne » (Hist. de Ger. de Blav., Ars. 3144, fo 187 ro ds GDF. Compl. : Fromont a fait le dame de fort cordez loier, Si c'on li voit le sanc par les onglez raiier, Et puis sur .I. bahut l'on fait mettre et quergier), qualifié de „vieux`` ds RICH. 1710; d'où p. ext. b) av. 1850 « sorte de meuble ancien en forme d'armoire » (Balzac ds Lar. 19e : Un bahut sculpté. Ces vieux bahuts, aujourd'hui si recherchés par nos antiquaires, étaient l'arsenal où les femmes puisaient les trésors de leur toilette); 2. p. anal. a) 1640 maçonn. « chaperon bombé d'un mur d'appui » (GUIFFREY, Comptes des dépenses de Fontainebleau, p. 66 : ... et au dessus [du rez de chaussée] continué les murs d'apuis avec bahus de ladicte pierre); b) 1701 jard. (FUR. : [...] on dit, qu'une plate-bande, une planche, ou une couche est en bahut, lorsqu'elle est bombée et arrondie sur la largeur, pour faciliter l'écoulement des eaux, et mieux élever les fleurs); 3. 1832 arg. milit., Le bahut spécial « l'école spéciale militaire de Saint-Cyr » d'apr. ESN.; 1844 arg. scol. « lycée » (ibid. : Le bahut Charlemagne). Orig. obsc. L'hyp. d'une orig. germ. est suggérée par la localisation des premières attest. au nord de la France. Ont été proposés : a.b.frq. \*baghûdi, \*baghôdi « garde, conservation des choses, bahut » Gamillscheg (Miscelânea de Filologia, literatura e história cultural à memória de Francisco Adolfo Coelho [1847-1919] ds Boletim de Filologia, t. 10, p. 189 et EWFS2), composé du frq. \*bage (cf. m.néerl. bagge, bage « paquet, botte

» [attesté en réalité seulement au plur. en ce sens; bagen « bagages » ds VERDAM]) et de l'a. frq. \*hōdi, \*hūdi « protection » (cf. m.b.all. hoden, huden « cacher », LÜBBEN Mittelniederdeutsches Handwörterbuch, 1965); m.néerl. \*behuut « lieu de protection » issu du m.néerl. behuden « cacher » (V. Günther cité par FEW t. 23, p. 30), hyp. qui suppose un passage de be- à ba- en syll. initiale, ce qui pourrait s'expliquer par le besoin de renforcer e en hiatus (cf. un renforcement par -i- dans la forme attestée baiul); a.b.frq. \*baughud, littéralement « protection, cache pour les objets précieux » (V. Günther, *ibid.*) fait difficulté du point de vue phonét., le passage de -au- à -a- devant -u- accentué ne pouvant s'expliquer pour un mot d'apparition relativement tardive. L'étymon lat. des gloses bacapulus < bacca + capulus (FEW t. 1, p. 301) fait difficulté du point de vue phonét. et est abandonné par Von Wartburg FEW t. 23, p. 30. L'étymon lat. bajulus (bailli\*) proposé par DIEZ5 qui supposait l'antériorité de l'esp. baúl n'est pas acceptable, l'esp. étant empr. au fr. (COR., s.v. baúl). L'étymon ar. « coffre, bière » (LOK., no 1975 et G. Rohlfs ds *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, t. 47, p. 358) n'est pas acceptable, étant donnée la localisation géogr. du mot fr. L'hyp. d'une orig. onomatopéique par dérivation régr. du dial. bahuter (bahurer, bahuler), (SAIN. Sources t. 3, p. 146, aussi évoquée par COR., loc. cit.) paraît peu fondée. STAT. Fréq. abs. littér. : 208. Fréq. rel. littér. : XIXe s. : a) 174, b) 333; XXe s. : a) 473, b) 272. BBG. BRÜCH (J.). Bemerkungen zum französischen etymologischen Wörterbuch E. Gamillschegs. *Z. fr. Spr. Lit.* 1927, t. 49, p. 295. GAMILLSCHEG (E.). Französische Etymologien. In : [Mél. Coelho (F.)]. *Boletim de filologia*. Lisbonne 1949, t. 10, p. 189.

Balisier

BALISIER, subst. masc.

BOT. Plante tropicale monocotylédone de la famille des cannacées dont les graines, d'un noir luisant, servent à faire des chapelets. Synon. canna. Les fleurs du balisier sont d'un rouge éclatant (Ac. 1835-78) :

... un jardin mystérieux, à l'entrée clandestine et mauresque, toute emplumée de bananiers et de balisiers, s'offrait à ma rêverie.

JAMMES, Mémoires, 1923, p. 9.

Prononc. : [balizje]. Étymol. et Hist. 1651 « arbre des Antilles, canna L. » (F. CAUCHE, p. 153 cité dans KÖNIG, p. 23 : Ils nomment Raue, l'arbre que nous appelons balisier). Prob. empr. à la lang. des Caraïbes, toutes les attest. étant originaires des Petites Antilles (loc. cit.); le mot indigène devait être baliri (BRETON, 1665, p. 249, loc. cit. : baliri, sont baliziers) où la finale, insolite pour les Français, serait devenue -ise (peut-être sous l'infl. de balise<sup>1</sup>\* emploi mar. « pieu » mot fam. aux colons), d'où ensuite balisier p. anal. avec de nombreux noms d'arbres (v. KÖNIG, p. 23; ARV., p. 74; FEW t. 20, p. 57). Fréq. abs. littér. : 4.

BBG. ARV. 1963, pp. 74-76. KÖNIG 1939, p. 23.

#### Baliveaux

Techn. Arbre réservé dans la coupe des taillis pour qu'il puisse croître en futaie.

Tiffauges poussa son cheval dans de vastes coupes semées de rares baliveaux qui débouchaient sur des landes violettes (...)

M. Tournier, le Roi des aulnes, p. 313.

#### Balustre

xxx

xxxx

#### Barbotine

BARBOTINE, subst. fém.

A. CÉRAM. Pâte à poterie délayée dans de l'eau, servant à coller les accessoires sur les pièces et à fabriquer certaines pièces par le procédé du coulage.

P. ext. Poterie fabriquée suivant ce procédé et garnie d'ornements en relief.

B. PHARM. Poudre vermifuge faite avec le mélange des graines de diverses espèces d'armoise.

Rem. Attesté dans la plupart des dict. du XIXe siècle.

Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1. 1532 bot. et pharm. « variété d'absinthe à pouvoir vermifuge » (RABELAIS, II, 7 dans HUG. : La barbotine des marmiteux); 2. 1789 céram. (Encyclop. Method. Mécan., t. 6, p. 594a : Barbotine : pâte de porcelaine délayée, en consistance de bouillie claire avec de l'eau, et dont on se sert pour réparer les pièces de porcelaine qui ont quelques petits défauts, avant de les faire cuire); d'où p. ext. 1888 (Lar. 19e Suppl. : sorte de poterie). Dér. du rad. de barboter\* étymol. II 1, ces produits prenant au contact de l'eau l'aspect d'une bouillie; suff. -ine\*.

BBG. BRARD 1838. CHESN. 1857. DUVAL 1859.

MONT. 1967. Mots rares 1965. PLAIS.-CAILL. 1958.

Faire des ornements en relief au moyen d'une barbotine épaisse déposée sur la surface des poteries (A. BRONGNIART, Traité des arts céram., 1844, p. 24).

Basane

xxx

xxxx

Bassiner 1



BASSINER<sup>1</sup>, verbe trans.

A. Passer la bassinoire dans un lit, entre les draps, pour le chauffer :

P. métaph. :

2. ... Philis vivait très retiré, servi par une seule bonne, une blonde énorme, « la bassinoire », comme la nommaient les méchantes langues, qui l'accusaient de bassiner chaque soir de ses rotundités opulentes le lit du maître, et d'y rester.

ZOLA, Vérité, 1902, p. 255.

B. Humecter, mouiller légèrement une plaie ou un endroit douloureux :

Emploi pronom. réfl. :

4. Quien! c'est donc que vous avez pleuré? fit cette enfant [Anita la blanchisseuse] (...)

Cozal se dit :

J'ai été bête. J'aurais dû me bassiner les paupières à l'eau fraîche.

COURTELINE, Les Linottes, 1912, II, p. 35.

P. métaph. (cf. se rincer l'œil, pop.) :

1. BOULANGERIE, VANNERIE. Répandre un peu d'eau sur la matière à travailler pour l'assouplir. Bassiner des joncs, de la pâte (Ac. 1932).

2. Spéc., HORTIC. Arroser superficiellement une plante, une plantation.

Prononc. : [basine].

Étymol. ET HIST. 1. Fin XIVe s. « humecter doucement » (TAILLEVENT, Viandier, 11, Pichon et Vicaire, cité par Delbouille dans R. Hist. litt. Fr., t. 4, p. 137 : Et le bassinent aucuns de telle saulce); 2. fin XVe s. « chauffer au moyen d'une bassinoire » (COQUILLART, Monol. des perruq., II, 271 dans GDF. Compl. : Beau lit paré, la chambre belle, Les draps bacinez a souhait).

Dér. de bassin<sup>1</sup>\*; dés. -er.

STAT. Fréq. abs. littér. : 28.

L'empereur, pour faire bassiner son lit, n'a trouvé d'autre moyen que de faire percer une de ces grandes boules d'argent dont on se sert pour tenir les plats chauds à table, et d'y faire introduire des charbons. LAS CASES, Le Mémorial de Sainte-Hélène, t. 2, 1823, p. 227.

Le traitement dont ces peuples font usage pour guérir les plaies et les ulcères, ne diffère point de leur traitement ordinaire, dans les cas simples : ils en abandonnent la guérison à la nature. (...) si l'ichorosité que produisent les ulcères, cause de la douleur et ronge les parties, ils les bassinent avec une lotion faite avec des plantes ou des graines émoullientes; ... Voyage de La Pérouse, t. 4, 1797, p. 58.

« L'ami Flaubert » s'est bassiné l'œil cet après-midi avec vos albums japonais. Mais je ne voudrais pas me livrer souvent à de pareils régals de couleurs, car je tombe plus gémissant sur mon roman philosophique!!! FLAUBERT, Correspondance, 1880, p. 381.

Bassiner 2

BASSINER2, verbe trans.

Fam. Ennuyer quelqu'un par des propos oiseux, des questions insistantes ou des requêtes sans cesse répétées (cf. bassin2, bassinoire2) :

Prononc. : [basine].

Étymol. ET HIST. 1858 (L. LARCHEY, *Les Excentricités de la lang. fr. en 1860*, p. 377 : Bassiner : ennuyer, accabler quelqu'un de questions oiseuses ou indiscrettes).

Mot d'arg. issu de bassiner « ennuyer », terme utilisé dans différents dial. (Anjou, VERR.-ON.; Normandie, MOISY; Suisse romande, Pat. Suisse rom.). Évolution de sens de bassiner « faire un charivari; taper sur des ustensiles de cuisine pour ennuyer les jeunes mariés » (1807, J.-F. MICHEL, *Dict. des expr. vicieuses*, p. 19 : si vous vous remariez, on vous fera charivari trois jours de suite, et non pas, on vous bassinera), lui-même issu du m. fr. baciner « frapper sur un bassin de cuivre pour faire quelque annonce » (1414, *Journal d'un bourg. de Paris*, Michaud dans GDF.), dér. de bacin « sorte de tambour » (début XIIIe s. Chev. au cygne, 7312 dans GDF. Compl.), même mot que bassin1\*.

STAT. Fréq. abs. littér. : 5.

BBG. DUCH. 1967, § 57. ROG. 1965, p. 83. SAIN. Lang. par. 1920, p. 369. WEXLER (P.-J.). Pour l'ét. du vocab. des vaudevilles. In : [Mél. COHEN (M.)]. *The Hague-Paris*, 1970, p. 212.

Cependant les jours passèrent, et les courriers ne lui apportaient rien, ni des personnes à qui il avait écrit, ni de son oncle, à qui il n'osait récrire, crainte de le bassiner. MONTHERLANT, *Les Célibataires*, 1934, p. 812.

## Bassinoire

BASSINOIRE, subst. fém.

Bassin de métal, à couvercle ajouré, muni d'un long manche, destiné à recevoir de la braise et utilisé autrefois pour chauffer les lits éventuellement pour parfumer les draps ou la chambre elle-même. Une bassinoire de cuivre :

Fam. [P. anal. De forme] Grosse montre de poche.  
Prononc. : [].

Étymol. ET HIST. 1. 1454 « bassin à long manche garni de braise et servant à chauffer un lit » (Compte de J. Bochetel, *Argenterie de la reine*, fo 108 dans GDF. Compl. : Une bacinouere d'arin a baciner litz); 1501 « id. » (Cérém. Franç., II, 734, *ibid.* : Bassinoires et autres choses servans a lad. Chambre); 2. pop. 1867 (Lar. 19e : Bassinoire grosse montre).

Dér. De bassiner1\*; suff. -oire (-oir\*).

STAT. Fréq. Abs. Littér. : 14.

BBG. WEXLER (P. J.). Pour l'ét. Du vocab. Des vaudevilles. In : [Mél. Cohen (M.)]. *The Hague-Paris*, 1970, p. 212.

Le notaire, coiffé de nuit (...) profita du moment où sa femme ajustait sur sa tête de quarante-cinq ans une baigneuse à dentelles pour faire les apprêts de la bassinoire, qu'il promena gravement dans son lit.

JOUY, *L'Hermitte de la Chaussée d'Antin*, t. 5, 1814, p. 49

Celui-ci (...), détruisit les navires anglo-hollandais, et ramena un anglais percé comme une bassinoire J. DE LA VARENDE, *Le Maréchal de Tourville et son temps*, 1943, p. 230.

Son bonheur [de don Juan] ne pouvait pas être cette félicité bourgeoise qui se repaît d'un bouilli périodique, d'une douce bassinoire en hiver, d'une lampe pour la nuit et de pantoufles neuves à chaque trimestre.

BALZAC, *L'Élixir de longue vie*, 1830, p. 382.

Je savais que cet intérieur (...) serait meublé de l'inévitable buffet Henri II (...) sans oublier (...) les coquillages à gueule rose, le soleil de la bassinoire, l'assiette au chat... H. BAZIN, *La Mort du petit cheval*, 1949, p. 185.

Bastingage

BASTINGAGE, subst. masc.

A. MARINE

1. Action de garnir de bastingues; p. méton. ensemble des bastingues d'un navire : „Tout rempart, tout parapet fixe ou mobile, élevé autour du navire, autour d'une hune, pour lui servir de défense contre les efforts de l'ennemi, reçoit le nom de Bastingage, comme il recevait autrefois celui de Pavesade, de Pavier, de Pavois, de Bastingue, etc.`` (JAL. 1848).

Partic. Système de filets doublés de forte toile, bordant tout ou partie d'un navire de guerre, et auxquels on suspendait les sacs et, pendant le jour, les hamacs de l'équipage. Filets de bastingage et, p. ell., bastingages (Ac. 1835-1878).

P. anal. Bastingage de faux-pont. „Nom donné, depuis quinze ans environ, à des casiers établis dans le Faux-Pont d'un bâtiment de guerre, pour recevoir les sacs des marins, sacs placés autrefois dans les filets de Bastingage; ces casiers, ne servant en aucune façon à la défense du navire, n'auraient pas dû recevoir le nom qu'on leur a imposé, en souvenir du lieu où étaient déposés les sacs que l'on déplaçait`` (JAL 1848).

P. ext. Bastingage en/de toile :

Souvent au plur. „Caissons de bois ou de fer de faible largeur placés à l'intérieur et le long des parois des navires de guerre, destinés à recevoir les hamacs des matelots (marine à voiles)`` (GRUSS 1952). Bastingage de l'avant, de l'arrière, de dunette, du faux pont, du gaillard d'avant (Nouv. Lar. ill.) :

2. Le grand mât résista à peine deux secondes, plia... se rompit avec un bruit éclatant, brisa le grément qui se tenait du côté du vent, tomba sur le bastingage du bâbord... et de là dans la mer, entraînant les haubans qui l'attachaient toujours au navire.  
SUE, Atar Gull, 1831, p. 4.

3. C'étaient d'étrangers navires que les cuirassés de ce temps-là, les Richelieu, les Colbert, les Trident, avec leur éperon en soc de charrue, leur crinoline de tôle à l'arrière et, sous le pavillon, le balcon de l'amiral, qui nous faisait tant envie. Ils étaient laids et imposants, ils portaient encore une mâture considérable, et leurs bastingages étaient à la mode du vieux temps, bordés de tous les sacs de l'équipage.  
VALÉRY, Variété 3, 1936, p. 235.

2. Parapet bordant le pont d'un navire de guerre ou de commerce. Être accoudé au bastingage; se pencher par-dessus le bastingage :

1. Quittant le relent âcre du port vaseux, on aspirait, hors de l'étreinte des jetées, l'haleine pure de la mer fraîche. L'homme de quart retirait, à l'avant, le bastingage de toile qui protège, par gros temps, contre les paquets de mer.  
HAMP, Vin de Champagne, 1909, p. 204.

4. Je me revois accoudé ensuite au bastingage du paquebot en train de descendre l'Escaut lentement. Dans quelques heures, il serait en pleine mer.  
P. BOURGET, Nos actes nous suivent, 1926, p. 22.

5. Nous partons : venez vite! dit Lewis. Il monta l'escalier en courant et je le suivis; il se pencha par-dessus le bastingage, sa tête tournait dans tous les sens :  
Regardez comme c'est joli : le ciel et la terre qui se mélangent dans l'eau.  
S. DE BEAUVOIR, Les Mandarins, 1954, p. 422.

P. ext. La muraille d'un navire :

6. L'intérieur des cages [de l'entrepont] est uniforme du côté des grilles rien! du côté du bastingage une planche (...) sert de banc.  
A.-L. DUSSORT, Journal, 1929-34, dép. par G. Esnault, 1953, p. 5.

B. P. ext.

1. Rambarde, parapet.

Au fig. Poser qqn derrière le bastingage. Lancer quelqu'un à l'eau après l'avoir volé (NOUGUIER, Notes manuscrites interfoliées au dict. de Delesalle, 1900, p. 29).

2. P. plaisant. Dispositif de protection :

7. Coiffé d'une casquette sordide, il marche comme un vieux lancier de la préfecture, dans un immémorial pantalon à la semaine dont le fond gravitant vers les mollets donne l'idée d'un bastingage contre l'artillerie éventuelle des coups de souliers dans le fondement. Y eut-il jamais un plus hideux masque de réprouvé? Ô l'abominable vieillard!  
BLOY, Journal, 1904, p. 100.

1re attest. 1747 (Extrait des registres du contrôle des galères, 29 avr. dans JAL 1970); dér. de bastinguer\*, suff. -age\*. []. LAND. 1834 écrit bastinguage. Fréq. abs. littér. : 65.

Batayole

BATAYOLE, BATAYOLLE, BATAVIOLE, subst. fém.  
MAR. Montant de fer ou de cuivre (chandelier) qui supporte un bordage posé à plat dit lisse de garde-corps :

Prononc. et orth. : []. Var. batayole (Ac. Compl. 1842, BESCH. 1845, Lar. 19e, Lar. encyclop., QUILLET 1965 et ROB.), batayolle (GUÉRIN 1892), bataviole (Pt Lar. 1906, Lar. encyclop.). Étymol. et Hist. 1547-59, bataillole (Stolonome, ms. no 7972-8, Bibl. nat., p. 8 vo dans JAL1); 1566-72 (R. BELLEAU, La Bergerie, 2e Journ., Larmes sur le trepas de René de Lorraine [II, 71] dans HUG. : Il range flanc à flanc Galeres en bataille et soldats ranc à ranc, Fait dresser les pavois contre les batailloles); 1622 batayole (HOBIER, Construction d'une gallaire, Paris, 1622 dans VIDOS, p. 240). Prob. empr. à l'ital. battagliola (WIND, p. 140, VIDOS, op. cit. et Annotat-Wind dans Archivum-Romanicum, p. 140) attesté comme terme mar. seulement dep. 1607 (B. CRESCENZIO, Nautica Mediterranea, I, 9 dans TOMM.-BELL.). L'ital. battagliola se trouve cependant attesté dans le b. lat. d'Italie en 1360 au sens de « combat simulé » (cf. DU CANGE s.v.). L'ital. est dér. en -uola de bataglia (bataille\*), la batayole constituant un dispositif de combat. En raison de l'époque où s'est fait l'empr. ainsi que la provenance des attest. fr. issues d'écrivains italianisants, l'hyp. d'une orig. ital. semble plus satisfaisante que l'hyp. d'un empr. au cat. batayola attesté cependant comme terme de mar. dep. 1354 (Inventaire du gréement de la galère Sent Nicolau, armée à Barcelone; Arch. gén. d'Aragon, no 1541 dans JAL1); le cheminement du mot dans les lang. rom. est difficile à établir (v. COR., s.v. batalla et ALC.-MOLL., s.v. batallola) il est possible cependant qu'il y ait eu 2 cheminements distincts : l'ital. d'où le fr.; le cat., d'où l'esp. batayola (batallola 1569, COR.).  
BBG. HOPE 1971, p. 164. WIND 1928, p. 140.

Il [Galart] franchit le premier les batayoles turques et ce fut lui qui, rouge de la ceinture au col, ayant conquis le dolman écarlate de l'Ordre, poignarda le Bacha sur sa lisse de hourdis.

J. DE LA VARENDE, Pays d'Ouche, 1934, p. 13.

Bateleur

BATELEUR, EUSE, subst.

A. Personne exécutant des tours d'adresse ou de force dans les foires et sur les places publiques. Ce bateleur est bien adroit, très subtil (Ac. 1798-1878); une troupe de bateleurs (Ac. 1835-1932); tour de bateleur :

Emploi adj., rare :

3. ... laissons ces mots de parade aux esprits bateleurs, montés sur des tréteaux...

A. SUARÈS, Voyage du Condottière, t. 1, 1910, p. 54.

B. P. ext.

1. [En parlant d'un homme] Souvent péj.

a) Homme s'amusant à exécuter de petits tours de souplesse. Il fait le bateleur (Ac. 1798); c'est un bateleur (BESCH. 1845).

b) P. iron. ou dénigr.

Fam. „Bouffon qui imite en riant l'exemple sérieux de beaucoup d'hommes du monde`` (STICOTI, Dict. des gens du monde, 1818). Il fait le bateleur, c'est un bateleur (Ac. 1835-1932); bateleur de foire (DUB.) :

4. Vous pourriez être un homme sensé, si vous ne préféreriez être un bateleur.

Lar. 19e, 1867.

Acteur, comédien :

5. Molière, l'histrion, jouait son Pourceaugnac, de même que Shakespeare, le bateleur, grimaçait son Falstaff.

CHATEAUBRIAND, Mémoires d'Outre-Tombe, t. 1, 1848, p. 502.

c) „Charlatan`` (Lar. 19e, Nouv. Lar. ill.) :

6. Je suis le premier, dit Léon, qui me sois préoccupé du Genre portier. Il y a des fripons de moralité, des bateleurs de vanité, des sycophantes modernes (...) qui prêchent l'émancipation des nègres (...) et qui laissent leurs portiers dans un état pire que celui des Irlandais...  
BALZAC, Les Comédiens sans le savoir, 1846, p. 328.

2. [En parlant d'un oiseau] :

7. Notre grand ornithologiste, excellent et ingénieux observateur, Toussenel, ne se méprend-il pas pourtant sur le caractère du pic en le jugeant gai? Sur quoi? Sur les courbettes amusantes qu'il fait pour gagner sa femelle. Mais qui de nous, et des plus sérieux, en ce cas, n'en fait pas de même? Il l'appelle aussi farceur, bateleur, parce qu'à sa vue le pic tournait rapidement.  
MICHELET, L'Oiseau, 1856, p. 184.

1. Puis, sur les places, entre les quartiers de cette ville improvisée, c'était une agglomération de bateleurs de toute espèce : saltimbanques et acrobates, (...) bohémiens, venus des montagnes (...) zingaris ou tziganes,...

VERNE, Michel Strogoff, 1876, p. 76.

2. ... des badauds musaient, depuis le vilain qui s'arrêtait à regarder les statues des rois sur la façade de Notre-Dame tandis qu'on lui coupait sa bourse, jusqu'aux groupes de curieux qui s'amassaient aux carrefours autour d'un montreur d'animaux, d'un bateleur ou d'un jongleur.

FARAL, La Vie quotidienne au temps de st Louis, 1942, p. 18.

Spéc., ORNITH. Bateleur, subst. masc. „Genre d'oiseaux de proie diurnes, de la famille des aigles`` (Lar. 19e). „La constitution des ailes et la brièveté de la queue, tout à fait exceptionnelles (...) suffisent probablement à expliquer les singulières culbutes que ces oiseaux exécutent dans les airs et qui leur ont valu leur nom`` (Lar. 19e Suppl. 1878). Bateleuse, subst. fém. „Espèce d'alouette d'Afrique`` (Ac. Compl. 1842, etc.).

Prononc. : [].

Étymol. ET HIST. XIIIe s. « pers. qui fait des tours d'adresse et d'escamotage » (Le Dit des peintres dans Nouv. Recueil de Contes, Dits, Fables, éd. Jubinal, t. 2, p. 100 : Il n'est fableur ne batelleur Ne joueur d'apertise).

Dér. de l'a. fr. baastel, bastel « instrument d'escamoteur » (bateau2\*); suff. -eur2\*.

STAT. Fréq. abs. littér. : 64.

BBG. LEW. 1960, p. 134, 155.

## Bau

1. Traverse d'un bâtiment qui maintient l'écartement des murailles et soutient les bordages des ponts. - Poutre; barrot, bauquière. Bau de dalle; bau de lof. Des baux. Le maître bau est celui qui traverse le navire dans sa plus grande largeur.

Une petite galerie de trois pieds de largeur régnait en saillie sur les deux côtés de ce bâtiment, et se prolongeait depuis l'arrière jusqu'au tiers de la longueur; elle portait sur la tête des baux qui étaient saillans et peints en vert. Voyage de La Pérouse, t. 3, 1797, p. 2.

## Baudrier



BAUDRIER, subst. masc.

Bande de cuir ou d'étoffe qui se porte en écharpe de l'épaule droite à la hanche gauche et qui sert à soutenir le sabre ou l'épée :

CONSTR. Ceinture de sécurité que les ouvriers portent en écharpe et autour de la taille et qui est reliée à un point fixe de la construction pour empêcher les chutes dans le vide. SP. Double anneau de corde fixé autour de la ceinture et de l'épaule de l'alpiniste, par un système de deux mousquetons, permettant de s'encorder et de se décrocher rapidement.

ASTRON. Baudrier d'Orion. Les trois étoiles en ligne diagonale dans la constellation d'Orion :

3. Les feux de la ville se mêlaient aux étoiles. Au sud brillèrent les trois clous d'or du baudrier d'Orion.

A. FRANCE, *Le Lys rouge*, 1894, p. 75.

P. anal., BOT. Baudrier de Neptune. Espèce de varech qui croît dans les mers de l'Europe :

PRONONC. : [j]. Le [j] de passage n'est pas noté dans PASSY 1914 et est noté facultatif dans BARBEAU-RODHE 1930.

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1387 « lanières de cuir » (Fondat. de la chap. de Vincennes, 1387, Félib., Pr. de l'H. de P., I, 189 dans GDF. : Querir cordes pour les cloches, tresses, baudriers et autres choses nécessaires pour la sonnerie); XVe s. « bande de cuir ou d'étoffe passée en écharpe et servant à porter une épée ou un sabre » (COQUILLART, *Droits nouv.* dans GDF. Compl. : De baudriers de velours couverts); 2. 1690 astron. baudrier d'Orion (FUR. : Une des plus belles étoiles est celle qui est au milieu du baudrier d'Orion); 1834 bot. (LAND.). Prob. altération par substitution de suff. de l'a. fr. baldrei, baudré « large bande de cuir supportant l'épée » ca 1160 (Roman d'Alexandre [Ms. de l'Arsenal] éd. P. Meyer 300 dans T.-L.); ca 1150 « ceinture de femme » (Thèbes, éd. L. Constans, 3814 [leçon isolée du ms. A], *ibid.*). Baudré, baldrei, de même que l'a. prov. baldrei (2e moitié du XIIe s. dans LEVY Prov.), baudrat (ca 1170 dans RAYN.) est d'orig. obsc. Il n'est pas improbable que l'a. castillan baldrés (XIIIe s., COR.), l'a. port. baldreu (1253, *ibid.*) de même que le m. angl. baudry (1300, NED) soient empruntés au domaine gallo-roman. Le mot se rattache peut-être au lat. balteus « baudrier » passé dans le domaine germ. où il aurait été altéré. Un empr. de l'a. fr. à l'a. b. frq. \*balterâd (GAM. Rom. 2 t. 1, pp. 287-288 et EWFS2) lui-même emprunté au lat.

1. Une lisière de drap de frise lui servait de ceinture et de baudrier, et soutenait en guise d'épée un fleuret démoucheté dont la pointe, comme un soc de charrue, creusait le pavé derrière lui.

T. GAUTIER, *Le Capitaine Fracasse*, 1863, p. 296.

2. ... tous messieurs étincelants de baudriers et de francisques, le cuivre des ceinturons bien astiqué, sanglés dans des uniformes impeccables, gras, repus, bien portants, bien pensants, et la gorge toute roucouillante de « Vive Pétain! » et de « Vive Scapini! »

AMBRIÈRE, *Les Grandes vacances*, 1946, p. 154.

4. ... et, à mesure qu'ils descendaient en suivant le flot, ils rencontraient des espèces de taille plus grande et d'aspect plus étrange, les laminaires, surtout le baudrier de Neptune, cette ceinture de cuir verdâtre, aux bords frisés, qui semble taillée pour la poitrine d'un géant.

ZOLA, *La Joie de vivre*, 1884, p. 862.

balteus passé dans le domaine germ. prob. av. l'invasion franque (d'où les empr. a. nord. belti, ags. belt, a. h. all. belz, DE VRIES Anord.) joint à l'élément -râd, cf. all. Vorrat Hausrat, ne peut expliquer le -d- de baudré. L'hyp. d'un empr. de l'a.fr. à l'a.h.all. balderich (DIEZ5, DG), attesté sous la forme palderich dès le XIIe s. (GRAFF t. 3, col. 113) semble à écarter, l'all. étant plus vraisemblablement empr. à l'a.fr. (REW3, EWFS2, BL.-W.5).

STAT. Fréq. abs. littér. : 95.

BBG. BRÜCH (J.). Bemerkungen zum französischen etymologischen Wörterbuch E. Gamillschegs. Z. fr. Spr. Lit. 1927, t. 49, p. 302. GAMILLSCHEG (E.). Französische Etymologien. Boletín de filología. Lisbonne. 1949, t. 10, pp. 190-191.

Baudruche

BAUDRUCHE, subst. fém.

A. Membrane péritonéale du bœuf ou du mouton qui dégraissée et préparée en pellicule presque transparente sert à de nombreux usages, notamment à la fabrication d'objets gonflables :

Au fig. Idée sans consistance, facile à détruire :

B. P. ext. Pellicule de caoutchouc dont on fait des ballons ou autres objets gonflables :

P. méton. Ballon en baudruche :

Pop. Tout ballon :

P. métaph. :

il [Sénac] s'est pris à bâiller et à gémir. Il disait : « je voudrais fumer des cheveux dans une petite pipe en os... On s'ennuie dans cette baraque! » Tu comprends qu'il n'avait plus personne à tourmenter. Testevel, c'est une baudruche, il ne résiste jamais.

G. DUHAMEL, Chronique des Pasquier, Le Désert de Bièvres, 1937, p. 272.

PRONONC. ET ORTH. : []. Demi-longueur pour [o] dans PASSY 1914. Var. bodruche dans Ac. 1798, 1835, 1878, FÉR. Crit. t. 1 1787, BESCH. 1845, Lar. 19e, LITTRÉ, GUÉRIN 1892, DG.

ÉTYMOL. ET HIST. 1690 subst. fém. bodruche (FUR. : La bodruche sert à faire plusieurs ouvrages délicats. [Elle] ... sert principalement à battre l'or qu'on réduit en feuille); Lar. 19e note „ancienne orthographe de baudruche``; 1752 subst. masc. baudruche, bodruche (Trév.); 1899 fig. en baudruche se dit d'une pers. sans consistance qui n'a que les apparences des mérites qu'on lui prête (CLEMENCEAU, Vers la réparation, p. 441).

Orig. inconnue.

STAT. Fréq. abs. littér. : 49.

DÉR. Baudruchard, arde, adj. [En parlant d'une pers.]

Dont les qualités ne sont qu'apparentes. Ton vieux baudruchard d'oncle (FLAUBERT, Correspondance, 1870, p. 157); ce bonhomme est baudruchard. 1re attest. 1870 id.; dér. de baudruche\* au sens fig., suff. -ard\*. Fréq. abs. littér. : 2.

Un grand ballon en toile, doublé intérieurement de papier-joseph, de vingt-six pieds de hauteur, sur vingt-deux et demi de diamètre. Trois ballons de papier, et trois ballons de baudruche.

Voyage de La Pérouse, t. 1, 1797, p. 249.

.. si deux liquides, dont l'un contient des substances minérales dissoutes, sont séparés par une membrane colloïdale telle que la baudruche, le parchemin, un échange se produira au travers de la paroi jusqu'à ce que les deux liquides aient la même composition et la même concentration. J. STOCKER, Le Sel, 1949, p. 82.

Ils lèvent leurs verres, ils trinquent à toutes sortes de grandes baudruches, mais tout de même à la paix, à la vie.

ARAGON, Les Beaux quartiers, 1936, p. 174.

C'était la fête des enfants. Les mitrailleurs étaient venus pour les tirs, où ils ne se lassaient pas de casser des pipes et de descendre des cochons en baudruches; ... MALRAUX, L'Espoir, 1937, p. 786.

Théodule (...) passait sa vie à boire de la bière qui lui avait donné, à force de le gonfler et de le souffler, l'apparence comique et inquiétante d'une baudruche.

E. et J. DE GONCOURT, Manette Salomon, 1867, p. 378.

Fallait pas qu'il s'approche des buts... Dès qu'il voyait le ballon rentrer, il se connaissait plus, il se précipitait dans les goals, emporté par sa folie, il bondissait sur la baudruche, il l'arrachait au gardien... CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 283.

Bauge

-I. Vx. Mortier fait de terre mêlée de paille. - Torchis. Enduire une muraille de bauge (Académie).

1. Gîte fangeux (du sanglier, du porc). La bauge du sanglier (- Souille), du cochon (- Loge). La bauge aux cochons.

2. (1808). Par anal., péj. Lieu très sale. - Taudis. Quelle bauge! Fig. Lieu, séjour répugnant (physiquement ou moralement). - Boue, fange. - 3. Régional (sans nuance péj.). Petite cabane de paille aménagée dans la nature pour se reposer ou se cacher.

Le jardin plus long que large allait, entre deux murs de bauge couverts d'abricots en espalier jusqu'à une haie d'épines (...). FLAUBERT, Mme Bovary, I, V.

2 ô parfums des luzernes séchées, âcres senteurs de la bauge aux pourceaux, de l'écurie ou de l'étable! GIDE, Si le grain ne meurt, I, 6.

## Bécarre

BÉCARRE, subst. masc.

MUS. Signe placé à la gauche d'une note précédemment altérée, pour lui rendre sa tonalité naturelle. Mettre un bécarre à une note, devant une note (Ac. 1835-1932). Synon. naturel : Emploi adj. (toujours postposé). Une note bécarre, un si, un mi, etc., bécarre. Marqué d'un bécarre :

Loc. fam., fig., vx. Passer de bécarre à bémol. Passer du coq à l'âne.

Prononc. et Orth. : []. Ac. Compl. 1842, s.v. béquarre, renvoie à bécarre. BESCH. 1845 (cf. aussi LITTRÉ et GUÉRIN 1892) rappelle : „On l'appelait autrefois b quarré [b quarre ou b carré dans GUÉRIN] ou b dur.`` Homon. : béc(c)ard. Étymol. et Hist. 1425 mus. becarre (Sermon des barbes et des braies, Berne, B. cant., ms. 473 fo 123 no dans Mél. Jordan, 509 d'apr. QUEM.); fin XVe s. bequarre (J. RÉGNIER, Fortunes et Adversitez, S.A.T.F., v. 1783-4 dans Fr. mod., t. 4, p. 339 : Mais par bequarre et par bémol. On ne chante plus par nature); 1512 (Recueil de pièces rares, p. 134; v. no 2, ibid., p. 340 : Je ne chante que de bemol. Et moi je chante de becarre). Adaptation de l'ital. bequadro (KOHLM., p. 32; BRUNOT t. 2, p. 209; SAR., p. 16; VIDOS Orig. ital. Arch. rom., t. 14, p. 136) « id. » attesté seulement dep. le XVIe s. (BRONZINO [1503-1573], I-407 dans BATT.). L'ital. bequadro est composé de be p. réf. à la notation médiév. où le b à panse carrée (b. quadratum ou durum, cf. ca 1240, LAMBERTUS, Mus. quadr., p. 255b dans Mittellat. W. s.v., 1301, 15) indiquait le si naturel (p. oppos. au b rotundum ou molle dont la panse arrondie indiquait l'altération dans les mots en bémol\*) et de quadro « carré ». Fréq. abs. littér. : 6. BBG. HOPE 1971, p. 30. SAR. 1920, p. 16.

Puis, supprimant cette indication, il en précise le sens, en effaçant, dans son manuscrit autographe, toute barre de mesure entre le dernier accord du premier morceau et le second, qu'il fait précéder, non pas seulement d'un dièse, mais de trois bécarres. R. ROLLAND, Beethoven, t. 2, 1928, p. 430.

Cette note [si] (...) nécessitait deux représentations différentes, selon qu'elle était le B adouci, amolli, le si bémol, ou le B normal, carré, le si bécarre. V. D'INDY, Cours de composition musicale, t. 1, 1897-1900, p. 61.

Bêchevet

BÊCHEVET, subst. masc.

Aucune

A. Vieux

1. Double chevet. Lit à bêchevet (avec un chevet à chaque bout) (Nouv. Lar. ill., DG, Lar. 20e).

2. Coucher à bêchevet (Nouv. Lar. ill., DG, Lar. 20e).  
Coucher tête-bêche, c'est-à-dire la tête de l'un étant du côté des pieds de l'autre.

B. CHARPENT. Poutres accolées l'une à l'autre par leurs extrémités taillées en biseaux allongés, de manière à former une poutre d'égale épaisseur.

Rem. Attesté dans CHABAT 1881 et BARB.-CAD. 1963.  
Prononc. Seule transcr. dans DG : bêch'vè. Étymol. et Hist. XIVe s. adj. bechevés « qui a deux têtes » (Gloss. Abavus éd. M. Roques, t. 1, p. 264) 1611, COTGR.; 1565 bechevet « la tête de l'un aux pieds de l'autre » (R. BELLEAU, La Bergerie, 2e Journ., Complainte de Promethee II, 17 dans HUG. : Il veit dos contre dos bechevet accouplees A l'entour de l'essieu deux Ourses estoilees) XVIIe s. dans GDF.; 1611 subst. « double chevet » (COTGR. : Beschevet) XVIIe s. dans GDF.; répertorié comme „vx`` dep. 1897, Nouv. Lar. ill. Bêchevet composé du préf. bes- « deux fois », lat. bis et de chevet\* « tête de lit »; tête-bêche, 1820 (Observateur des Modes dans Fr. mod., t. 17, p. 304) est une altération par fausse étymol. de bêchevet. DÉR. Bêcheveter verbe trans. Placer, disposer tête-bêche. Bêcheveter des bouteilles, des plantes, des gerbes de blé (Lar. 19e); bêcheveter des feuilles de papier (DG). Reliure. „Empiler des livres pour les maintenir en équilibre, le premier étant placé le dos à gauche et la première page en dessus, le deuxième le dos à droite et la première page en dessous, etc.`` (Lar. encyclop.). []. Pour la conjug., fait partie des verbes qui redoublent la consonne devant une syll. muette : je bêchevette. 1re attest. 1845 (BESCH.); dér. de bêchevet, dés. -er. Rem. On rencontre dans la docum. béjoité, ée, adj., synonym. région. de bêcheveté (cf. ZOLA, L'Œuvre, 1886, p. 270) : „Il [le peintre] procédait par des touches successives, béjoitées [« superposées », cf. reliure], jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la valeur exacte.`` La forme béjoité note la prononc. rurale béjoueté, où intervient en outre la sonorisation de -ch- devant -w- (évolution phonét. : bêcheveté > bêch'veté > béjweté, noté béjoueté, béjoité).

Benjoin

BENJOIN, subst. masc.

Substance résineuse aromatique d'odeur vanillée, obtenue par incision du tronc du styrax tonkinensis et utilisée notamment en parfumerie (comme fixateur) et en médecine (pour le traitement de certaines affections respiratoires) :

4.

Spéc. Réaction du benjoin colloïdal. „Réaction de floculation d'une suspension colloïdale de benjoin par le liquide céphalo-rachidien, utilisée comme moyen de diagnostic de la syphilis et des méningites`` (Méd. Biol. t. 1 1970).

Prononc. : []. La prononc. de en en [] est confirmée expressément par ROUSS.-LACL. 1927, BUBEN 1935 et GRAMMONT Prononc. 1958. Étymol. et Hist. 1479 benjuyn « substance résineuse aromatique » (Comptes du Roi René, éd. Arnaud d'Agnel, II, 376 dans IGLF Techn. : pour sept pièces de drap de soye du Caire, muscq, benjuyn); 1538 benioin (R. ESTIENNE, Dictionarium Latinogallicum, p. 412). Empr. au cat. benjuí « id. » attesté dep. 1430 (ds Diccioniari Aguiló d'apr. COR. t. 1, s.v. benjuí), lui-même empr. à l'ar. - « encens de Java » avec déglutination de la syll. initiale lu confondue avec l'art. cat. lo (v. COR., loc. cit.; FEW t. 19, s.v. -; BL.-W.5); ce fait est confirmé par la localisation géogr. de la 1re attest., les rapports entre l'Aragon et le royaume d'Anjou ayant été étroits. Il a existé en outre (attestée en 1515) une forme bengin, de même orig. ar., entrée en France en passant par le détour du port. et de l'ital. Le lat. bot. benzoe, proposé comme étymon du fr. par DAUZAT 1968, est au contraire une latinisation de benjoin (v. FEW, loc. cit.). Fréq. abs. littér. : 46.

BBG. ARV. 1963, pp. 88-89.

Le Benjoin, comme le camphre se rencontre dans les forêts de Bornéo en quantité considérable. On l'exporte principalement à Java; il s'en consomme beaucoup dans les temples d'idoles où il sert comme l'encens à parfumer. DUMONT D'URVILLE, Voyage au Pôle Sud, t. 7, 1844, p. 119.

Et comme tout en moi te chérit et t'admire,  
Tout se fera Benjoin, Encens, Bliban, Myrrhe,  
(BAUDELAIRE, Les Fleurs du Mal, 1857-61, p. 95.)

J'attendais le bonheur que les petites filles  
Rêvent si fortement,  
Quand l'odeur du benjoin et de vertes vanilles  
Évoque un jeune amant (A. DE NOAILLES, Les Éblouissements, 1907, p. 3)

Bicher

BICHER, verbe trans.

Pop., fam.

A. Emploi trans. Embrasser familièrement quelqu'un.

Emploi pronom. Bichez-vous.

Rem. On rencontre le dér. bicheur, euse. (Celui, celle) qui biche, qui cajole. Je n'étais pas bicheuse (RENARD, Nos frères farouches, 1910, p. 10).

B. P. ext., emploi intrans. Aller bien, être en voie de réussite, s'accorder ensemble.

1. [Le plus souvent à la forme impers. en parlant d'animés] Ça biche. Synon. ça colle. Quand deux personnes ne sont pas bien ensemble, on dit : ça ne biche pas (L. RIGAUD, Dict. du jargon parisien, 1878, p. 36) :

En partic., arg. des pêcheurs. Cela biche-t-il? Le poisson mord-il? (d'apr. A. DELVAU, Dict. de la lang. verte, 1867, p. 508).

2. [En constr. pers., en parlant d'une chose] :

PRONONC. : [ʒ].

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1845 « aller bien » (E. LABICHE, Deux papas très bien, p. 417 : Ah! Ah! encore ensemble! Eh bien, mais ça biche!); 2. 1889 arg. (LARCH. Suppl., p. 24 : Bicher. Embrasser. Pour biser).  
Forme dial. dér. du lat. beccus, bec\* (cf. FEW t. 1, p. 305b, 306b et 307a); 1 peut-être du lyonn. (cf. se bichi « se donner des coups de bec, se disputer », Noël de 1723 dans DU PUITSP., p. 46), par l'intermédiaire du vocab. de la pêche, cf. 1867 bicher « mordre » dans Delvau supra B1 (v. SAIN. Lang. par., p. 179, 307); 2 dial. du Centre (JAUB. : Bicher [...] Embrasser Voy Biger), bourb., nivernais (F. BRUNET, Dict. du parler bourbonnais, Paris, Klincksieck, 1964, p. 34) cf. aussi mosellan bicheu « id. » dans ZÉL., p. 66.

STAT. Fréq. abs. littér. : 9.

BBG. WEXLER (P. J.). Pour l'ét. du vocab. des vaudevilles. In : [Mél. Cohen (M.)]. The Hague-Paris, 1970, p. 213.

Mon père en bon voisin se faisait point faute de la bicher (R. MARTIN DU GARD, Le Testament du Père Leleu, 1920, p. 1144).

Quand on est marié on se biche (RENARD, Poil de Carotte, 1894, p. 207).

les châtelains de Féterne (...) déclarèrent que cela ne corderait pas ensemble, que cela ne « bicherait » pas et qu'il valait mieux réserver Mme Verdurin (qu'on inviterait avec tout son petit groupe) pour un autre dîner. PROUST, Sodome et Gomorrhe, 1922, p. 1088.

seulement il était plus facile pour lui [le P. de Ragon] de faire bicher les affaires de Luce et du Bon Dieu que celles de moi et de M. d'Aubières! ... GYP, Le Mariage de Chiffon, 1894, p. 82.

## Citations

Chiffonier

Personne qui ramasse les vieux chiffons pour les vendre

Fantassin

(...) M. Zerter veut se faire passer pour grand seigneur par son mobilier ancestral mais on cache dans les chambres de domestiques les armoires du grand-père qui vendait des chiffons. L'origine de cette belle fortune est dans les guenilles et elle ne se maintient que par des haillons de conscience. Le petit-fils traite les hommes comme l'aïeul biffin traitait les oripeaux : au poids et au denier. Pierre Hamp, *la Peine des hommes* (Moteurs

L'individu n'avait pas de veste de cuir, il n'avait pas de macaron sur la poitrine, mais il avait malgré tout une croix de guerre avec étoile, ce qui n'était pas mal à l'époque, pour un biffin.

R. Gary, *la Promesse de l'aube*, p. 246

Eh bien? Qu'elle leur dit... Qu'est-ce que vous avez? ... De quoi que vous êtes pas contents? ... Vous le connaissiez pas, vous, ce bigleux? ... CÉLINE, *Mort à crédit*, 1936, p. 530.

Bigleux

BIGLEUX, EUSE, adj. et subst.

Pop., péj. Celui, celle qui a une mauvaise vue, ou qui regarde de travers :

Rem. Attesté dans Lar. encyclop., DUB., ROB. Suppl. 1970.

Prononc. : [biglø], fém. [-ø:z]. Étymol. et Hist. 1936, supra. Dér. de bigle\*; suff. -eux\*. Fréq. abs. littér. : 1.

Bigorne 1



BIGORNE1, subst. fém.

A. Objet à deux pointes, à deux bouts.

1. TECHNOL. Enclume très allongée à deux cornes ou saillies latérales. L'outil principal en dehors du marteau et de la forge, c'est l'enclume à deux pointes appelée bigorne (F. FILLON, *Le Serrurier*, 1942, p. 13).

P. méton. Le travail sur la bigorne :

P. ell., emploi subst. apposé. Poinçon bigorne. Poinçon obtenu par la bigorne :

2. MAR. Ciseau utilisé pour couper les clous qui gênent le travail du calfatage. PEAUSS. „Masse de bois avec laquelle les corroyeurs foulent les peaux mouillées`` (BOUILLET 1859).

B. P. méton., arg.

1. [P. réf. à la coiffure à deux cornes (cf. bicorne\*)]

Police, infanterie.

2. [P. allus. aux coups répétés frappés sur l'enclume]

Bataille. Aller à la bigorne. Monter en ligne, aller à l'attaque.

P. ext. Bagarre (cf. QUENEAU, *Pierrot mon ami*, 1942, p. 118). Sauver qqn de la bigorne.

PRONONC. ET ORTH. : []. Ac. Compl. 1842 et BESCH.

1845 admettent une var. bigorgne.

ÉTYMOL. ET HIST. I. 1386 bigorgne « bâton ferré par un bout » (A.N. JJ 129, pièce 186 [DU CANGE, s.v. Biscorna] dans GDF. Compl.); 1389 « sorte d'enclume dont chaque extrémité est en pointe » (Arch. admin. de Reims, III, 742, *ibid.*); 1808 (BOISTE : Bigorne... banc de corroyeur); 1831 mar. (WILL. : Bigorne. Espèce de coin de fer dont se servent les calfats pour couper les clous qui se trouvent dans les joints). II. 1. 1901 (BRUANT, p. 363 : Police. Bigorne); 2. 1901 (ID., p. 265 : Infanterie [...] Bigorne [...]). III. 1917 [1916?] « bataille » (cité par G. Esnault 1936 dans IGLF Techn. : Au 109e Inf. aller à la bigorne se dit dès 1917 [sinon 1916?]; c'est, pour parler d'une attaque, aller se faire amocher, ou bigorner); d'où 1942 « bagarre », supra B 2.

I empr. au lat. bicornis « qui a deux cornes », début ler s. (OVIDE, *Met.*, 15, 304 dans TLL s.v., 1972, 19) prob. par l'intermédiaire de l'a. prov. bigorna, 1403, au sens d'« enclume » dans PANSIER, p. 24; cf. prov. mod. bigorno (MISTRAL). II dér. régr. de bigorneau\* étymol. I 1 et 2 ou emploi iron. du dialectal bigorgne « animal à deux cornes ». III emploi méton. de I (au sens d'« enclume ») avec la valeur de « lieu où l'on frappe » ou bien déverbal de bigorner\* étymol. 2.

STAT. Fréq. abs. littér. : 7.

Allons, tisonnier, lève la main de derrière, hardi la bigorne, (...) scène de soudage par forgerons.

D. POULOT, *Le Sublime ou le Travailleur* comme il est en 1870 et ce qu'il peut être, 1872, p. 171.

l'objet d'orfèvrerie à marquer est placé sur une enclume, ou bigorne, (...) le coup de poinçon, frappé au marteau, fournit ainsi deux empreintes bien différentes, d'une part le poinçon légal, normalement insculpé sur une partie visible dudit objet, et d'autre part le poinçon bigorne, ...

## Bigorne 2

BIGORNE2, subst. masc.  
Langue argotique, jargon. (Attesté dans ROB.).  
P. ext. :

Si nous pouvions avoir un compagnon jaspinant le bigorne hollandais, ce serait excellent.  
HUGO, Correspondance, 1867, p. 58.

Emploi adj. Argotique. Sonnet bigorne (J. RICHEPIN, La Chanson des gueux, 1876, p. 56, 58).

PRONONC. : [].

ÉTYMOL. ET HIST. 1628 « argot » rouscailler bigorne (Le Jargon de l'argot réformé dans SAIN. Sources arg. t. 1, p. 221).

De même orig. que bigorne1\* étymol. l; à rapprocher du lyonn. bigornu « contrefait, boiteux, tortu » (DU PUITSP.) et du m. fr. bicornu, biscornu (XVIe s., v. ce mot) « qui a une forme irrégulière », le jargon étant une déformation de la lang. courante; dès le XVIe s., le dér. bigornier « qui appartient au royaume d'argot, qui entend l'argot » (HUG.).

STAT. Fréq. abs. littér. : 1.

BBG. DARM. Vie 1932, p. 56. DAUZAT Ling. fr. 1946, p. 287. MAT. Louis-Philippe 1951, p. 178. SAIN. Arg. 1972 [1907], p. 33.

## BIOCÉNOSE

BIOCÉNOSE, BIOCCÉNOSE, subst. fém.

... cette biocœnose que n'importe quel « aoûtien » peut voir sur les côtes de Provence (...) : un tapis de petites algues gazonnantes généralement rougeâtres (...); s'il en prend une touffe dans sa main, il en verra sortir une abondante faune de petites espèces : ... J.-M. PÉRÈS, La Vie dans l'océan, 1966, p. 134.

BIOGÉOGRAPHIE, néol. „Communauté d'espèces animales ou végétales en équilibre dynamique plus ou moins stable dans un territoire défini`` (Méd. Biol. t. 1 1970) :

Biocœnose fermée. Biocœnose où ne peut plus s'installer aucune espèce nouvelle. Biocœnose ouverte. Biocœnose où des espèces animales ou végétales peuvent encore être admises.

Rem. Lar. encyclop. Suppl. 1968 mentionne le subst. fém. biocénotique ou biocœnotique. „Étude des biocénoses`` (GEORGE 1970).

Prononc. et Orth. : [ ] biocénose. Autres formes : biocœnose (supra ex.) et biocœnose (GEORGE 1970).

Étymol. et Hist. 1908 (d'apr. ROB. Suppl.); 1958 biocœnose, biocénose (PLAIS.-CAILL.). Empr. à l'all. Biozönose « id. », terme créé vers 1877 par le zoologue all. Karl August Möbius, [1825-1908] à qui l'on doit cette doctrine d'une communauté d'êtres régie par le milieu biologique (Brockhaus Enzykl., t. 12, s.v. Möbius3); composé des mots gr. « vie » et « communauté » (avec francisation du suff.).

Bléser (Blaiser)

BLÉSER, BLAISER, verbe intrans.

Rare. Parler avec le défaut nommé blésement\* :

Rem. Attesté dans la plupart des dict. généraux.

Prononc. ET ORTH. : [bleze], (je) blèse []. PASSY 1914 transcrit [] ouvert à la 1re syll. de l'inf. Ac. Compl. 1842 et BESCH. 1845, s.v. blaiser, renvoient à bléser. Lar. 19e enregistre la forme blaiser comme synonyme de bléser. Pour GUÉRIN 1892, blaiser est une mauvaise graph. pour bléser. Fait partie des verbes qui changent l'[e] fermé du rad. en [] ouvert devant syll. muette (blèse) sauf au futur et au cond. (bléserai, bléserais).

Étymol. ET HIST. 1219-1221 « parler avec un vice de prononciation » (Lai Ombre, 930 dans T.-L. : Sachies qu'ele n'en bleça mie [d'apr. T.-L. : lire blesa; d'apr. Mussafia dans Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte, p. 30 dans Sitzungsberichte der philos. hist. Classe der Akad. der Wissenschaften, t. 135, 1897, elle ne bleça mie : elle ne blessa pas, serait une litote signifiant « elle lui témoigna de l'amitié », à rapprocher de Ombre, pp. 716-717); ca 1270 bleser (BAUDE FASTOUL, Congé, Trouv. artés. p. 421 dans GDF. Compl.) XIVE s. dans T.-L.; repris au XIXe s. av. 1832 bléser (M. GARCIA, Traité complet de l'art du chant, p. 52); cf. BOISTE 1834.

Malgré un hiatus chronol., dér. de l'a. fr. bles, blois, mil. XIVE s. (Gloss. Bibl. nat. lat. 7692 et Conches I dans M. ROQUES, Rec. gén. des lexiques fr. du Moy. Age, t. 1, 1936, p. 265, 897) lui-même du lat. blaesus « bègue » (Priap. 7, 2 dans TLL s.v., 2026, 82) dés. -er; cf. XIIe s. bloiseer « id. » Partonopeus de Blois, Richel. 19152, fo 165e dans GDF.; 1212-14 blesoier (Frère Angier dans M.-K. POPE, Etude sur la lang. de Frère Angier, Paris, 1903, p. 91). Les formes bléser, blaiser du fr. mod. représentent une réfection d'apr. le latin. STAT. Fréq. abs. littér. Bléser : 2.

... [des gandins] qui affectent, dans leur prononciation, de bléser et de zézayer; ... FARAL, La Vie quotidienne au temps de st Louis, 1942, p. 184.

#### Boisseau 1

- 1. Ancienne mesure de capacité (environ un décalitre); récipient de forme cylindrique, de contenance variable, utilisé pour les matières sèches; son contenu. Mesures au boisseau. Un boisseau de froment, de blé. Fabrication de boisseaux et d'instruments analogues. - Boissellerie. - Au Canada, mesure actuelle de 8 gallons\*, soit 36,36 litres. Loc. fig. Mettre la lumière sous le boisseau : cacher la vérité. - 2. Par anal. de forme. Techn. Tuyau de fonte, de terre cuite, s'emboîtant dans un autre. Boisseaux pour la conduite, l'écoulement des eaux, des fumées... - Moule en terre servant à la fabrication des pipes. - Trou de la cannelle d'un robinet dans lequel manoeuvre la clef.

Pourquoi la vanité d'un père barbare cache-t-elle ainsi la lumière sous le boisseau (...) ROUSSEAU, Julie ou la Nouvelle Héloïse, II, 2.

#### Boisseau 2

BOISSEAU, subst. masc.

#### A. MÉTROLOGIE

1. Récipient de forme cylindrique destiné à mesurer les solides, dont la capacité varie selon les lieux et les époques et qui est encore en usage dans certains pays.

2. Quantité contenue dans ce récipient. Un boisseau de blé, de charbon, de sel (Ac. 1798-1878). Rien (...) qui ne s'évalue en tonnes, livres, boisseaux (VALÉRY, Variété 2, 1929, p. 33).

P. ext. Grande quantité :

B. P. anal. Tout appareil, de forme généralement cylindrique, rappelant ce récipient.

1. BÂT. Élément cylindrique ou rectangulaire formant les conduites d'eau, les tuyaux de cheminée. (E. ROBINOT, Vérification, métré et pratique des travaux du bâtiment, t. 5, 1928, p. 59).

2. CÉRAM. Étui cylindrique dans lequel on cuit les pipes de terre et d'autres petits objets.  
Rem. Attesté dans la plupart des dict. gén. du XIXe et du XXe siècle.

3. CH. DE FER. Partie d'un tampon de choc, fixée sur une traverse, dans laquelle coulisse la partie mobile du tampon (M. BAILLEUL, Notions de matériel roulant des ch. de fer, 1951, p. 23).

Rem. Attesté dans Lar. encyclop., sous le syntagme boisseau de tampon.

4. PLOMB. Partie conique d'un robinet, dans laquelle s'emboîte et tourne la clé. Robinet à boisseau (R. CHAMPLY, Nouv. encyclop. pratique, t. 10, 1927, p. 93).

C. Au fig. :

Spécialement

[P. allus. à l'Évangile (Matthieu V, 15, Marc, IV, 21, Luc XI, 33)] Ce qui cache une chose et plus particulièrement des valeurs qui mériteraient d'être connues, révélées, développées. Garder, mettre qqc. (en partic. la flamme, la lampe, la lumière) ou qqn sous le boisseau; [en parlant d'une valeur] être mis, rester sous le boisseau :

Expr. proverbiale. [En parlant d'une pers., ou d'un inanimé personnifié] Faire trois pas dans un boisseau. Être lent, avoir du mal à prendre une décision :

...pommes de terre, qu'il vendait au boisseau (ZOLA, La Terre, 1887, p. 169).

c'est un de ces mariages convenables, (...), des diamants de famille à boisseaux, ...  
DUMAS Père, Un Mariage sous Louis XV, 1841, II, 1, p. 126.

... le boisseau de mes dégoûts n'était pas comble : une épingle m'attachait encore à la vie.  
P. BOREL, Champavert, Champavert, le lycanthrope, 1833, p. 226.

Quel que soit l'auteur de l'indiscrétion, il faut le remercier d'avoir libéré du boisseau la lumière qui éclaire maintenant les yeux les plus troubles.  
J. JAURÈS, Europe incertaine, 1914, p. 370.

De l'Autriche, elles [les Flandres] ont conservé cette pesante diplomatie qui, suivant un dicton populaire, fait trois pas dans un boisseau.  
BALZAC, La Recherche de l'absolu, 1834, p. 114.

Prononc. : [bwaso]. Étymol. et Hist. 1. 1188-91 boistiel « mesure de capacité » (CHR. DE TROYES, Perceval, 31541 dans T.-L.); 1198 boissel (Archivum Veteris Villae in Charta ann. 1198 dans DU CANGE); 2. emplois techn. 1694 (CORNEILLE : boisseau de poterie); 1751 robinetterie (Encyclop. t. 2). Orig. discutée. L'hyp. généralement admise est celle d'une dérivation de l'a.fr. boisse « mesure de blé, sixième partie du boisseau » attesté dep. 1262 (GDF. Compl., s.v. boissel), encore au XVe s. (GDF.), issu d'un lat. de la Gaule, \*bostia, dér. du gaul. \*bosta « creux de main » qui est à l'orig. de l'irl. boss et du bret. boz « paume de la main » (Jud dans Revista de filologia española, t. 7, pp. 339-350). Cette hyp. convient bien du point de vue phonét. si l'on admet avec Jud que les anc. formes en -st- (v. lat. médiév. bustellos, boistellus, bostellus, etc. dans DU CANGE t. 1, s.v. boistellus, bostellus) localisées en norm. pic., ont subi l'influence de boiste (boîte\*); cf. le prov. ponhadièra, punhièra « mesure de grains de 32 dl, mesure agraire d'un are », proprement « contenu d'une poignée » (v. Jud, loc. cit., p. 349 et ALIB., s.v. ponh). Fréq. abs. littér. : 163.

DÉR. 1. Boisselier, subst. masc., mét. Artisan qui fabrique et qui vend divers objets en bois, partic. des mesures de capacité comme le boisseau. Un grand tamis de crin chez un boisselier (BALZAC, Les Illusions perdues, 1843, p. 630). [] 1re attest. 1338 (Cart. de S. Taur., A. Eure dans GDF. Compl.); dér. de boissel, forme anc. de boisseau, suff. -ier\*. 2. Boissellerie, subst. fém., mét. Fabrication et commerce d'objets en bois, partic. de mesures de capacité comme le boisseau. Des boutiques de boissellerie (E. et J. DE GONCOURT, Journal, 1888, p. 754). [] 1751 (Encyclop. t. 2); dér. de boissel, forme anc. de boisseau, suff. -erie\*.

BBG. BRÜCH (J.). Bemerkungen zum französischen etymologischen Wörterbuch E. Gamillschegs. Z. fr. Spr. Lit. 1927, t. 49, pp. 306-307. HEHN (V.). Kulturpflanzen und Haustiere in ihrem Übergang aus Asien nach Griechenland und Italien. Berlin, 1902, p. 231. RIGAUD (A.). Poids et mes. Vie Lang. 1969, p. 296. ROG. 1965, p. 101. ROMMEL (A.). Die Entstehung des klassischen französischen Gartens im Spiegel der Sprache. Berlin, 1954, p. 173. SAIN. Sources t. 2 1972 [1925], p. 194; t. 3 1972 [1930], p. 248, 257.

Bonde

BONDE, subst. fém.

A. TECHNOLOGIE

1. Ouverture à la partie basse d'un étang, d'un réservoir par où l'eau s'écoule quand on retire la pièce de bois qui la bouche.

P. métaph. Les bondes du ciel sont ouvertes :

2. P. méton. Pièce de bois utilisée pour la fermeture de la bonde. Lâcher, lever, hausser la bonde :

P. métaph. Lever, lâcher les bondes de. Ne plus opposer d'obstacle à. Je lâchai la bonde à toutes les vérités qui m'étouffaient (ABOUT, *Le Roi des montagnes*, 1857, p. 233) :

Spéc. Bonde siphonide. Fermeture hydraulique employée pour les éviers qui ne sont pas siphonnés.

B. TONNELLERIE. Trou rond pratiqué au milieu d'une douve de tonneau servant à remplir ou à vider celui-ci; p. méton., la pièce de bois qui sert à obturer ce trou :

4. La bouche ouverte, il exhalait cette odeur d'alcool des vieux tonneaux d'eau-de-vie, dont on a enlevé la bonde.

ZOLA, *L'Assommoir*, 1877, p. 527.

5. À l'extrême bord du trottoir, plusieurs tonneaux coupés en deux, juste au milieu de la bonde, abritaient un fusain en chacune de leurs moitiés, constituant, comme leurs homologues, les tonnelles de banlieue, une retraite d'intimité avinée, un coin de campagne pour buveurs.

MALÈGUE, Augustin, t. 2, 1933, p. 239.

Bonde hydraulique ou mécanique. Système de fermeture qui permet au gaz carbonique produit par un liquide en fermentation de s'échapper sans entrée d'air. Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1. 1332 « bouchon de tonneau » (DELISLE, *Actes norm.*, p. 40 dans IGLF Techn.); 1347 bonde d'un étang (LONGNON, *Doc. relatifs au comté de Champagne et de Brie*, t. 2, p. 450, *ibid.*); 2. 1880 « bondon, fromage de Neufchâtel [Seine-Maritime] » (d'apr. ESN.); d'où 1872 arg. « maison centrale », le bondon étant le fromage réglementaire dans les prisons (*ibid.*). Orig. obsc. L'hyp. généralement reçue est celle d'un étymon gaul. \*bunda, fém. de \*bundos, base bien attestée dans la topon. de l'Italie du Nord et de la Suisse romande (JUD, *Les noms des poissons du lac Léman dans Bull. du Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. 11, 1912, pp. 19-20) et à laquelle correspondent le m. irl. bond, bonn « plante du pied, base, support », le cymrique bond « fond » qui semblent se rattacher à l'i.-e. \*bhundhos « sol » (IEW t.

1. Nous ne démouillons pas et le nuage qui nous enveloppe se fond sans s'épuiser. Il fait noir comme dans un four et les bondes du ciel semblent ouvertes.

AMIEL, *Journal intime*, 1866, p. 395.

2. Et vous avez touché vers un ancien barrage, Du temps qu'il était plein des eaux tumultueuses. C'était un vieil étang tout plein de scabieuses, Un manteau tout drapé des fleurs du premier âge. Et les ondes coulaient dessus le déversoir Et par dessus l'écluse et par dessus la bonde.

PÉGUY, Ève, *Les Tapisseries*, 1913, p. 788.

3. Il avait mis à l'air une robe de Mme Duveyrier, qu'il décroissait, et il la retrouvait éclaboussée de bouillon aigre. Alors, les bonnes, du haut en bas, parurent aux fenêtres, se disculpèrent violemment. La bonde était levée, un flot de mots abominables dégorgeait du cloaque.

ZOLA, *Pot-Bouille*, 1882, p. 384.

1, p. 174; v. aussi DOTTIN, p. 235), cf. aussi le prov. mod. bondo « terrain marécageux » (MISTRAL); l'évolution sém. de « base, sol » à « bouchon de tonneau, ouverture d'un étang » s'expliquerait par le fait que les bondes sont situées à la partie intérieure de ce qu'elles obturent. L'hyp. d'un étymon germ. (a. h. all., m. h. all. bunde, DIEZ5, p. 528; REW3, no 1394) est peu vraisemblable étant donné que la terminol. viticole a, au contraire, été en grande partie fournie par le lat. aux peuples germ. (v. les exemples fournis par Jud dans Arch. St. n. Spr., t. 127, 1911, p. 435), et paraît peu compatible avec la localisation du mot dans l'aire germ. (dial. de Suisse alémanique et souabe, alsacien), où un empr. aux lang. rom. est plus vraisemblable (JUD, loc. cit., pp. 435-436). Fréq. abs. littér. : 66.  
BBG. ROMMEL (A.). Die Entstehung des klassischen französischen Gartens im Spiegel der Sprache. Berlin, 1954, p. 173, 184. SAIN. Lang. par. 1920, p. 215. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 125; t. 2 1972 [1925], p. 15, 294.

## Bossoir

BOSSOIR 1, subst. masc.  
Emploi subst. masc. plur., arg. ou pop. Seins, poitrine d'une femme :  
1<sup>re</sup> attest. supra; prob. issu de bossoir2, peut-être sous l'infl. de bosser1. []. Fréq. abs. littér. : 1.

-----  
-----

BOSSOI R2, subst. masc.  
A. MAR. Pièce saillante placée à la proue d'un navire et destinée à manoeuvrer l'ancre; p. ext. côté avant d'un navire. Ancre de bossoir; être en sentinelle sur le bossoir (Lar. 19e) :

Par le bossoir. „Au large dans la direction du bossoir du navire, c'est-à-dire par l'avant et légèrement du travers`` (GRUSS 1952). Apercevoir un navire par le bossoir (LE CLÈRE 1960).

Homme de bossoir. Homme de veille placé à l'avant d'un navire (cf. ROB., etc.).

Loc. fig. et fam. Avoir/ouvrir l'œil au/sur le bossoir. Surveiller avec soin (cf. LITTRÉ, etc.).

B. Potence servant à suspendre, à larguer et à hisser les embarcations de sauvetage le long d'un navire. Bossoirs d'embarcations (SOÉ-DUP. 1906); bossoirs oscillants, bossoirs tournants (LE CLÈRE 1960) :

Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1678 mar. (G. GUILLET, Les Arts de l'homme d'épée ou le Dict. du gentilhomme, Paris, 3e part., p. 58). Dér. de bosse2 ou de bosser2 (JAL); suff. -oir\*. Fréq. abs. littér. : 14.

BBG. JAL. 1848.

« C'est qu'aussi, capitaine, votre épouse... Ah! votre épouse est digne d'être aimée... Elle a, sacredieu! une paire de bossoirs que... »  
SUE, Atar Gull, 1831, p. 2.

1. Je me traînai, comme je pus, hors de ma cabine, je gagnai l'avant du navire, je m'appuyai près du bossoir de babord et je regardai en face de moi.  
DU CAMP, Le Nil, 1854, p. 4.

2. Il suffisait de déclencher d'un coup sec de la main l'appareil qui les maintenait [les chaloupes] fixées sur leur berceau, de les soulager en pesant sur les filins et de faire pivoter les bossoirs l'un après l'autre.  
PEISSON, Parti de Liverpool, 1932, p. 224.



## Botte

xxx

pousser une dernière botte (GF)

## Bottelage

BOTTELAGE, subst. masc.

AGRIC., HORTIC. Opération qui consiste à botteler un végétal, soit à la main, soit à l'aide d'une machine :

... elle [la maîtresse de poste] envoyait son homme à la récolte et ses postillons au bottelage en leur disant, à cent livres près, la quantité que tel ou tel pré devait donner. BALZAC, Ursule Mirouët, 1841, p. 45.

Spéc., TECHNOL. Action de redresser et de lier des verges de fer.

Rem. Attesté dans la plupart des dict. gén. du XIXe et du XXe s., à partir de Ac. Compl. 1842, et dans CHESN. 1857.

Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1. 1351 dr. médiév. botelaige « droit payé sur le foin ou la paille » (Aveu de Châteauvieux, ap. Le Clerc de Douy, t. I, fo 54 vo, A. Loiret dans GDF. Compl.) 1511 (L. BRIÈLE, Comptes de l'Hôtel-Dieu de Paris, t. 3, p. 143); 2. 1636 bottelage « action de botteler du foin » (MONET, Inventaire des deux lang. fr. et lat., Lyon). Dér. de botteler\*; suff. -age\*.

## Boucharde

BOUCHARDE, subst. fém.

TECNOLOGIE

A. „Marteau de tailleur de pierre, à deux têtes carrées émâciées et découpées en pointe de diamant`` (NOËL 1968) :

À l'aide du poinçon, on exécute les refouillements; la boucharde aux dents en pointes de diamants donne le parement de certaines pierres de taille. R.-M. LAMBERTIE, L'Industr. de la pierre et du marbre, 1962, p. 65.

Rem. Attesté dans la plupart des dict. généraux.

B. Rouleau métallique présentant des aspérités, utilisé par les maçons pour pointiller en creux les surfaces de ciment ou d'asphalte.

Rem. Attesté dans Nouv. Lar. ill., Lar. lang. fr. et QUILLET 1965.

PRONONC. : [].

ÉTYMOL. ET HIST. 1600 (E. BINET, Merveilles de la nature, p. 320 dans GDF. Compl.).

Orig. obscure. L'hyp. de DAUZAT 1973 et EWFS2 selon laquelle boucharde serait la forme francisée de bocard1\*, sous l'infl. du mot bouche, se heurte à l'écart chronol. entre les deux mots, bocard n'apparaissant qu'au XVIIIe s.

STAT. Fréq. abs. littér. : 6.

BBG. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 166.

## Boulingrin



BOULINGRIN, subst. masc.

HORTIC. [Dans les jardins symétriques à la française]  
Parterre de gazon entouré le plus souvent de bordures.

Taillé en boulingrins. Taillé comme le sont les arbustes qui entourent les boulingrins. Château entouré d'ifs taillés en boulingrins (BARRÈS, *La Colline inspirée*, 1913, p. 245).

Prononc. et Orth. : []. Durée mi-longue sur la 2e syll. dans PASSY 1914 et BARBEAU-RODHE 1930. (Pour l'indication d'une durée longue, cf. FÉR. 1768). Ac. Compl. 1842 enregistre la forme angl. *bowling-green*. À ce sujet, cf. la rem. dans Lar. 19e, s.v. *bowling-green* : „Forme britannique du mot français boulingrin, dont se servent ceux qui veulent faire preuve d'érudition, les mêmes qui disent béby au lieu de bébé, riding coat au lieu de redingote, c'est-à-dire des Français anglomanes qui, lorsqu'ils se sentiront atteints du spleen, iront se précipiter dans la Tamise pour que la patrie n'ait pas leurs os.`` Étymol. et Hist. 1663 *poulingrin* (LORET, *Lettr.*, 30 juin dans BOULAN); 1664 *boulingrin* d'apr. FEW t. 18, p. 34; 1680 *boulingrin* (RICH.). Adaptation de l'angl. *bowling-green* attesté dep. 1646 (ds NED), composé de *bowling* « jeu de boules » et de *green* « pelouse » littéralement « emplacement gazonné autour d'un jeu de golf ». Fréq. abs. littér. : 28. BBG. BECKER (K.). *Sportanglizismen im modernen Französisch* (auf Grund von Fachzeitschriften der Jahre 1965-67). Meisenheim, 1970, p. 74. BEHRENS *Engl.* 1927, p. 219. BONN. 1920, p. 15. BOULAN 1934, p. 101. DELAMAIRE (J.). *Le Vocab. des turfistes*. *Vie Lang.* 1969, p. 557. ROBERT (I.). *De l'infarctus au fromage, ou savons-nous lire?* *Déf. Lang. fr.* 1967, p. 15. ROMMEL (A.). *Die Entstehung des klassischen französischen Gartens im Spiegel der Sprache*. Berlin, 1954, p. 8, 18, 27, 41, 187, 189. TARDEL (H.). *Das Englische Fremdwort in der modernen französischen Sprache*. In : *Festschrift 45. Versammlung deutscher Philologen und Schulmänner*. Bremen, 1899, pp. 364-365.

Enfin l'œil se repose sur des boulingrins tantôt unis et simples, tantôt contrastés et garnis de fleurs (Ch. BLANC, *Gramm. des arts du dessin*, 1876, p. 311)

Je marchai vers le château, rappelant mon courage; mais sur le seuil de la longue antichambre qui menait du boulingrin au perron, en traversant la maison, l'abbé Birotteau m'arrêta. BALZAC, *Le Lys dans la vallée*, 1836, p. 294.

BOUTOIR, subst. masc.

A. VÉN. Extrémité de la tête du sanglier (groin et canines) et par extension du cochon, de la taupe, etc. servant, selon l'animal, à fouiller le sol, à attaquer ou à se défendre (cf. PESQUIDOUX, *Chez nous*, 1923, p. 1). Le boudoir du cochon (CUVIER, *Leçons d'anat. comp.*, t. 2, 1805, p. 661). Os du boudoir. Petit os qui donne de la fermeté au groin (cf. CUVIER, *Leçons d'anat. comp.*, t. 2, 1805, p. 80).

Coup de boudoir

1. Fig. Coup violent, attaques brusques et répétées, qui ébranlent l'ennemi. Les pertes et le trouble causés à la VIII<sup>e</sup> armée par les coups de boudoir de l'ennemi (DE GAULLE, *Mémoires de guerre*, 1954, p. 256).

2. Fig. et fam. Trait d'humeur, paroles rudes et blessantes.

3. P. métaph. [En parlant du cœur] Synon. de battement. Les coups de boudoir de mon cœur (F. SAGAN, *Bonjour tristesse*, 1954, p. 25).

B. TECHNOL. Outil utilisé par divers artisans (qui le poussent de la main) : par le maréchal ferrant pour parer la corne, par le corroyeur pour bouter\* les cuirs, ou par le sabotier pour creuser les sabots. Synon. boudo-hache (cf. boudo, rem.).

Rem. Attesté dans la plupart des dict. gén. du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle.

PRONONC. ET ORTH. : []. Synon. but(t)oir écrit avec 1 ou 2 t dans les dict. généraux.

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1361 « instrument de maréchal-ferrant » (Inv. de Hues de Caumont, A. Pas-de-Calais, A, 513 dans GDF. Compl.); 2. 1611 boudouer « extrémité du groin du porc, du sanglier » (COTGR.); 1680 boudoi (RICH.); 1690 boudoir (FUR.).

Dér. de bouter\* étymol. 1; suff. -oir\*.

STAT. Fréq. abs. littér. : 45.

BBG. Termes techn. fr. Essai d'orientation de la terminol. établi par le Comité d'ét. des termes techn. fr. Paris, 1972, p. 17, 18, 146.

Les coups de boudoir de Flaubert (E. et J. DE GONCOURT, *Journal*, 1872, p. 881)

... Magloire sentait l'amertume de son compagnon et il ne trouvait pas les mots nécessaires. Cependant comme ils approchaient de l'étable, il insinua : On a causé de vous, Monsieur le Supérieur, dans toute la Lorraine. L'autre répondit d'un coup de boudoir : Dans toute la Lorraine! Que dites-vous? dans toute la France! ... BARRÈS, *La Colline inspirée*, 1913, p. 117.

Boutonnière

BOUTONNIÈRE, subst. fém.

A. Petite fente faite en certaines parties d'un vêtement et dans laquelle on passe un bouton. Point de boutonnière; boutonnière passepoilée :

SYNT. Faire une boutonnière; avoir, mettre une fleur à sa boutonnière; porter une décoration à la boutonnière.

Rem. Mét. 1955 et ROB. Suppl. 1970 attestent le subst. boutonniériste pour désigner l'ouvrier, l'ouvrière qui fait les boutonnières à la main ou à la machine.

P. métaph. :

2. Il voyait de profil le visage de Rachel penché vers les photos, un visage assagi, où les cils, abaissés sur la joue, bordaient d'un trait de gomme-gutte la boutonnière mince de l'œil.

R. MARTIN DU GARD, *Les Thibault*, La Belle saison, 1923, p. 977.

P. méton. Fleur naturelle ou artificielle que l'on porte sur le revers d'un veston ou d'une veste. La boutonnière en muguet artificiel (COLETTE, *L'Envers du music-hall*, 1913, p. 63).

B. P. anal.

1. CHIR. „Petite incision pratiquée dans la paroi d'une cavité naturelle ou pathologique`` (Méd. Biol. t. 1 1970) :

2. [Dans divers autres domaines, par fantaisie individuelle plutôt que par usage bien établi; p. ex. : entaille faite à l'arme blanche] Ce joli poignard qui avait déjà pratiqué quelques boutonnières (PONSON DU TERRAIL, *Rocamboles*, t. 5, *Les Exploits de Rocamboles*, 1859, p. 459).

Dépression due à l'érosion au sommet d'un anticlinal. De véritables boutonnières ouvertes dans le schiste (J.-N. HATON DE LA GOUPILLIÈRE, *Cours d'exploitation des mines*, 1905, p. 469).

PRONONC. ET ORTH. : []. FÉR. Crit. t. 1 1787 propose la graph. boutonnière avec un seul n.

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1353 botennire « garniture faite de boutons » (HEMRICOURT, *Miroir des nobles de la Hasbaye*, 158, 26 dans GDF. Compl.); 1596 « fente faite à un vêtement pour y passer un bouton » (HULSIUS, *Dict. françois-alemand*); 2. 1751 chir. (*Encyclop.* t. 2).

Dér. de bouton\*; suff. -ière\*.

STAT. Fréq. abs. littér. : 328. Fréq. rel. littér. : XIXe s. : a) 299, b) 563; XXe s. : a) 671, b) 433.

En ce moment, Fil-de-Soie, en négligé comme les grands acteurs qui ne soignent leur mise qu'au théâtre, portait une espèce de veste de chasse où manquaient les boutons, et dont les boutonnières dégarnies laissaient voir le blanc de la doublure...

BALZAC, *Splendeurs et misères des courtisanes*, 1847, p. 536.

Soudain je sursaute, ça m'arrache un cri de douleur, car la boutonnière que j'ai dans le dos rend ces mouvements expansifs tout à fait contre-indiqués. SAN ANTONIO, *J'ai bien l'honneur de vous buter*, Paris, *Fleuve noir*, 1971, p. 201.

## Citations

0.1 (...) les Celtes avec leurs capuchons de laine, leurs blouses assez semblables à celles de nos paysans de naguère, leurs shorts de sportifs et leurs amples braies qui redeviendront de mode chez les sans-culottes de la Révolution  
M. Yourcenar, Archives du Nord, p. 23.

2 (...) Ce petit Amour (...) les courtes jambes encore alourdies, déformées par des braies mal nouées, qui tombent et le découvrent à demi (...)  
Gide, Journal, Feuillet, 1895

Au plur. Anciennt.

◆ Braies : pantalon ample, en usage chez les Gaulois et les peuples germaniques.

◆ Loc. Vx.

1 Moi, je dis que nos libertés auront peine à sortir d'ici les braies nettes.

Molière, les Précieuses ridicules, 11.

2 (1680). Vx. Couche ou lange pour les jeunes enfants (rare au sing.).

.

## Braie 2

3 Mar. Toile appliquée autour du trou pratiqué dans le pont pour le passage d'un mât, d'une pompe... pour empêcher l'eau d'entrer dans le bâtiment.

◆ Pêche. Chalut fixe, maintenu ouvert par des perches, et dirigé vers la côte.

4 Fortif. Ouvrage construit à l'extérieur d'une fortification pour en protéger le pied. Fausse braie : enceinte basse ajoutée au pied d'une enceinte préexistante. — Techn. anc. Garniture, en meunerie, forge; protection, en typographie (sens attestés de 1690 au xixe s.).

XXXX

Bristol

BRISTOL, subst. masc.

Carton de qualité supérieure : Carton fabriqué directement de pâte d'une seule épaisseur; c'est ce procédé de fabrication qui donne au bristol son épais plus transparent. Bristol français : carton collé de belle qualité.

Ch.-L. CARABELLI, [Lang. de l'impr.].

P. méton. Carte de visite en bristol. Sur un bristol un mot fort aimable (CENDRARS, *Le Lotissement du ciel*, 1949, p. 215).

Rem. Attesté dans les dict. gén. à partir de Lar. 19e, sauf dans LITTRÉ, Ac. 1878, DG, l'emploi p. méton. à partir de Lar. 20e, sauf dans Ac. 1932.

Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1. 1836 (cartes de visite) en Bristol (*Le Caprice*, p. 26, c. 1 dans BONN.); 1879, 5 janv. morceau de bristol (*Le Soir*, p. 4, c. 3, *ibid.*); 2. 1892 p. méton. « carte de visite » (CLARETIE, *Américaine*, p. 266, *ibid.*). Empr. au premier élément de l'angl. Bristol(-)board « sorte de carton » composé du topon. Bristol, ville et port d'Angleterre où on fabrique du papier et du carton, et de board attesté au sens de « carton » dep. 1809 dans NED. Fréq. abs. littér. : 10. BBG. BEHRENS *Engl.* 1927, p. 110. BONN. 1920, p. 18.

Aucune

## Brou

BROU, subst. masc.

Enveloppe de la coque de certains fruits à noyau, comme l'amande, et plus usuellement de la noix. Le brou de la noix, d'abord vert, noircit en séchant :

P. méton. Brou de noix ou p. ell. brou.

1. Teinture tirée de l'enveloppe de la noix et donnant au bois blanc une coloration foncée :

P. ext. La couleur elle-même :

2. Liqueur stomachique obtenue par macération de noix vertes dans de l'eau-de-vie :

4. ... tout le monde voulut trinquer. Mme Chanteau et Louise prirent du brou de noix.

ZOLA, *La Joie de vivre*, 1884, p. 924.

PRONONC. ET ORTH. : []. LAND. 1834 et GATTEL 1841 admettent brou ou brout.

ÉTYMOL. ET HIST. XVe s. [date d'apr. LITTRÉ] « couleur extraite de l'enveloppe des noix » (Stat. pannif. ex Liber ruber folio magno domus publ. Abbavil. art. 3 dans DU CANGE, s.v. brustum : Que nulz ne taigne en saine de Broust); 1549 brou de noix « enveloppe verte de la noix » (EST.).

Autre forme de brout\* étymol. I.

STAT. Fréq. abs. littér. : Brou : 9. Brou de noix : 15.

1. Quelle fête pour nous quand on gaulait les noix Et que le brou mordant nous noircissait les doigts ...

A. POMMIER, *Océanides et fantaisies*, 1839, p. 234.

2. Cain, le sculpteur, la face glabre et l'allumement de l'œil d'un vieux cabotin. « Oui, dit-il, tous deux, nous avons encore acheté en ces bons temps où tout ce qui était passé au brou de noix était considéré par les marchands comme du gothique! »

E. et J. DE GONCOURT, *Journal*, 1884, p. 396.

3. Les professeurs de ski sont cramoisis en décembre, abricot en janvier, havane en février, brou de noix en mars.

MORAND, *L'Eau sous les ponts*, 1954, p. 122.



BROUET, subst. masc.

GASTR. „Aliment semi-liquide de l'Antiquité et de l'ancienne France`` (Ac. Gastr. 1962).

Locutions

Brouet noir, spartiate, lacédémonien :

Brouet de l'accouchée, de l'épousée. Chaudeau fait avec du bouillon, des œufs et du lait sucré.

P. ext. et péj. Aliment détestable et peu consistant :

Loc. fig. [En parlant d'un dessein, d'un projet] S'en aller en brouet d'andouilles. N'aboutir à rien de précis.

Rem. Attesté dans la plupart des dict. généraux.

PRONONC. ET ORTH. : []. Pour LITTRÉ „le t ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pl. l's se lie : des brouè-z épais; brouet rime avec traits, succès, paix``. Lar. 19e rappelle les anc. formes bru, breu, broet. Pour la forme berouet, cf. H. COULABIN, Dict. des loc. pop. du bon pays de Rennes en Bretagne, 1891 : „Dans la soupe de not' ménagère, la [sic] pain nage dans le berouet.`` ÉTYMOL. ET HIST. XIIIe s. « aliment liquide, bouillon » (CHR. DE TROYES, Erec et Enide, éd. W. Foerster, 492 : var. ms. B, XIIIe s. en broet); 1275 (Rose, éd. F. Lecoy, 13379) 1694, Ac.; 1609 péj. « mauvais ragout » (RÉGNIER, Satire X, 301); av. 1660 (SCARRON, Œuvres burlesques, VIII, 295b dans RICHARDSON 1930, p. 34 : du brouet d'andouille).

Dér. (suff. -et\*) de l'a. fr. breu « bouillon » (1re moitié XIIIe s Vie de S. François d'Assise, 713 dans T.-L.) très rare; demeuré dans certains dial., notamment le franco-prov. (1520 breu « id. », canton de Vaud dans Pat. Suisse rom., s.v. brè) et le liégeois (brawe « eau de boudin », tourner a brawe « avorter, fig. », HAUST); à rapprocher de l'a. prov. bro « id. » (XIIe s. dans RAYN.). Breu est issu du germ. \*brod « bouillon, jus », que l'on peut déduire de l'a. nord., ags. brot [angl. broth « bouillir »], a. h. all. brod « bouillon », DE VRIES Ancrd. (hyp. de FEW t. 15, 1, p. 299; BL.-W.5; REW3, no 1321). Cette orig. germ. semble préférable à une orig. frq. [\*brod] (hyp. de EWFS2; GAM. Rom.2, t. 1, p. 384) étant données l'anc. et la solide implantation des corresp. ital. : lat. médiév. brodium « bouillon » (IVe s., Gaudence de Brescia dans BLAISE), brodettum « soupe, bouillon » (XIIIe s. Guill. de Saliceto [médecin à Vérone] et brodialis adj. « liquide comme du bouillon » (XIIIe s. Thadeus Florentinus dans Mittellat. W. s.v.), ital. brodo « nourriture liquide » (XIIIe s. Seneca volgar dans BATT.). L'empr. est dû au fait que les Germains dans l'alimentation desquels la soupe avait une grande place ont fait connaître cette préparation aux Romains qui l'ignoraient.

STAT. Fréq. abs. littér. : 32.

BBG. GOTTSCHE. Redens. 1930, p. 191. SAIN. Sources t.

1. ... comme Gamelin déclarait qu'un républicain méprise les plaisirs de la table, le vieux traitant, amateur d'antiquités, donnait au jeune Spartiate la vraie formule du brouet noir. A. FRANCE, Les Dieux ont soif, 1912, p. 135.

2. Antoinette, de ce jour, commença à inquiéter Annie. Depuis le début, écœurée par le brouet immangeable qu'on servait aux prisonnières, elle aussi refusait de manger. VAN DER MEERSCH, Invasion 14, 1935, p. 346.

2 1972 [1925], p. 119. SIGURS 1963r64, p. 504.

Brûlot



BRÛLOT, subst. masc.

A. Vx, MAR. Bâtiment chargé de matières inflammables ou explosives destiné à incendier les vaisseaux ennemis :

P. métaph. :

2. D'inquiétants événements rallumaient le brûlot des Balkans. ARAGON, *Les Beaux quartiers*, 1936, p. 427.

B. P. ext., région. Feu de broussailles :

Spécialement

1. Charbon de bois imparfait :

2. Eau-de-vie, alcool mélangé avec du sucre que l'on fait flamber. Des mitrailleurs préparaient un brûlot dans une gamelle (DORGELÈS, *Les Croix de bois*, 1919, p. 245).

3. Pipe (cf. brûle-gueule) :

5. Le drôle trouva Clotilde seule, salua d'un tout petit geste protecteur, sans se découvrir ni retirer son brûlot, ...  
BLOY, *La Femme pauvre*, 1897, p. 229.

4. Journal polémique :

Rem. En entomol., le mot désigne un petit moustique dont la piqûre produit une sensation de brûlure :

PRONONC. : [j]. [i] mi-long dans PASSY 1914 (qui donne aussi la possibilité de prononcer [i] ouvert à la finale, cf. abricot). Pour une durée sur la 1<sup>re</sup> syll. Cf. également FÉR. 1768, NOD. 1844 et DG. LITTRÉ signale : „le t ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pl. l's se lie``.

ÉTYMOL. ET HIST. 1. a) 1627 mar. (F. HASCHKE, *Die Sprache Richelieus nach seinem Briefwechsel; Leipziger Romanistische Studien*, 7, Leipzig-Paris, 1934, p. 14); b) p. ext. 1740 fig. fam. « homme déterminé qu'un parti détache contre un parti opposé » (Ac.); 2. 1843 fam. « eau-de-vie brûlée avec du sucre au-dessus de la tasse de café » (Phys. Du matelot dans LARCH., p. 52); 3. 1845 « pipe » (BESCH.).

Dér. De brûler\*; suff. -ot\*.

STAT. Fréq. Abs. Littér. : 46.

DÉR. Brûlotier, subst. Masc., vx. Marin qui dirige un brûlot. Dernière transcr. Dans LITTRÉ : bru-lo-tié. BESCH. 1845 enregistre brûlottier avec 2 t. 1<sup>re</sup> attest. 1829 (BOISTE); dér. De brûlot étymol. 1, suff. -ier\*.  
BBG. KEMNA 1901, pp. 61-62. ROG. 1965, p. 98.

Contre des brûlots ennemis, il suffit de la vitesse supérieure du navire, pour laisser en arrière les brûlots rendus inutiles. MAIZIÈRE, *Nouv. Archit. Navale*, 1853, p. 29.

entre 1500 et 2600, il [le bois] se décompose progressivement, de manière à donner un charbon imparfait appelé brûlot. Ch.-A. WURTZ, *Dict. de chim. Pure et appliquée*, t. 2, 1876, p. 1168.

les feuilles nouvelles des bouleaux scintillaient en poudrolement doré. Les maringouins nous harcelaient et aussi de sales petites mouches noires, les brûlots. GENEVOIX, *Match à Vancouver, Laframboise et Belle-humeur*, 1942, p. 10

le feu d'un campement nomade ressemblait à un brûlot dans nos champs.

J. et J. THARAUD, *La Fête arabe*, 1912, p. 173.

J'ai eu dans les mains une collection du brûlot qu'était la Lanterne de Rochefort. Il s'exhalait d'elle, à peine entr'ouverte, une odeur de tombeau, où des os maxillaires riaient macabrement. L. DAUDET, *Bréviaire du journ.*, 1936, p. 45.

BUBE, subst. fém.

aucune

Arch., inus. Bouton, pustule. Avoir des bubes sur le visage, percer une bube (Ac. 1835-1878).

Rem. 1. On rencontre dans la docum. le néol. bubelonné, ée, adj. Couvert de proéminences semblables à des pustules, à des bubons (cf. GIONO, Solitude de la pitié, 1932, p. 179). 2. Bubelé « couvert de bubes, pustulé » enregistré, en parlant d'un nez dans Lar. 19e, Nouv. Lar. ill., GUÉRIN 1892 avec un unique ex. de T. Gautier : des nez en flûte d'alambic, tout bubelés de verrues (mot repris sans ex. en parlant d'un visage dans ROB.) est vraisemblablement un néol. dér. de bubelle, qu'affectionnait Gautier et qu'il avait emprunté directement à Rabelais.

Prononc. Dernière transcr. dans DG : bub'. Étymol. et Hist. Ca 1230 (G. DE LORRIS, Rose, éd. F. Lecoy, 539). Adaptation du b. lat. bubo (bubon\*); l'hyp. d'une dér. régr. de bubon\* est à écarter pour des raisons chronologiques.

BBG. SIGURS 1963/64, p. 386.

Bure1

BURE1, subst. fém.

A. Étoffe grossière de laine brune, lourde, rêche et robuste. Robe, vêtement de bure. .

P. métaph. :

3. ... à droite des arbres, un champ divisé en quatre petits jardins faits au point de croix avec la laine vert-chou des choux, la soie d'or rouge d'une petite plantation de pêcheurs, le fil bleu pâle des artichauts; tout ça sur fond de bure.

GIONO, Chroniques, Noé, 1947, p. 13.

B. P. méton. Le vêtement (capote, manteau, froc, tenue de travail, etc.) confectionné avec cette étoffe. Vêtu, couvert d'une bure; bure de berger, de forçat, de moine; bure franciscaine :

.

Rem. On rencontre dans la docum. un emploi unique en ce sens de bures pluriel :

5. Le moine redressa sa haute taille.

J'ai pensé à vous, ma chère sœur, dit-il en tirant de ses bures profondes une petite médaille, tenez, vous la passerez ce soir à votre cou...

CHÂTEAUBRIANT, M. des Lourdines, 1911, p. 146.

P. métaph. :

6. Sous la bure terne de son poil hivernal [du dix cors], des reflets rouges flambèrent en ondulant.

GENEVOIX, La Dernière harde, 1938, p. 159.

C. Au fig.

1. Domaine concr. [P. réf. à la couleur et/ou à la rugosité du vêtement de bure] :

7. Thérèse aimait ce dépouillement que l'hiver finissant impose à une terre déjà si nue; pourtant la bure tenace des feuilles mortes demeurait attachée aux chênes.

MAURIAC, Thérèse Desqueyroux, 1927, p. 275.

P. métaph. :

8. Le crépuscule envahissait la mer et le palais, et la longue bure du soir s'étendait sur le monde.

G. KAHN, Le Conte de l'or et du silence, 1898, p. 372.

2. Domaine abstr. [P. réf. à l'austérité du vêtement de moine]

P. méton. :

9. La science a fait comme la liberté; originale et créatrice sous la bure, routinière et paresseuse sous la livrée.

QUINET, Allemagne et Italie, 1836, p. 124.

Rem. On rencontre dans la docum. le subst. fém.

burette, dimin. de bure. Elle [la dame] s'aperçut que, malgré sa jaquette de burette et sa culotte scandaleusement loqueteuse (...) il [Guillery] gardait cependant bonne grâce et fière prestance (P. ARÈNE, Veine d'argile, 1896, p. 199).

PRONONC. : [].

ÉTYMOL. ET HIST. 1441 « grossière étoffe de laine

Il ressemblait à un bandit, avec sa barbe en désordre et son sac usé de bure (HUYSMANS, En route, t. 2, 1895, p. 81) :

Quant au linge, (...) il y avait lieu d'y saluer des échantillons de bures lacustres. VILLIERS DE L'ISLE-ADAM, Contes cruels, Le Convive à Nina de Villard, 1883, p. 131.

La religieuse se leva. C'était une fille de taille moyenne et dont les formes gracieuses se révélaient sous la bure épaisse de sa robe.

BARRÈS, La Colline inspirée, 1913, p. 144

Il faisait un temps de chien. Vous étiez enveloppé d'un grand manteau brun. Une sorte de bure.

PÉGUY, Victor-Marie, Comte Hugo, 1910, p. 644

brune » (Les comptes d'un grand couturier de Paris du XV<sup>e</sup> s., 160 dans Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris et de l'Île-de-France, t. 38, 1911, pp. 118-192).

L'apparition tardive de bure fait difficulté; le mot est soit directement issu d'un lat. vulg. \* (bien que bure n'ait pas de corresp. dans les lang. rom., un esp. ou un port. bura n'étant en réalité pas attestés, COR., s.v. buriel) d'orig. obs., peut-être forme second. du lat. de basse époque (bourre\*); au XII<sup>e</sup> s. le mot bourre peut désigner une sorte d'étoffe (E. DE FOUGÈRES, Manières, éd. A. Talbert, 920 dans GDF. Compl., s.v. bourre), cf. aussi bourras; soit dér. régr. de burel, bureau\*, qui serait dér. du même type latin.

STAT. Fréq. abs. littér. : 125.

BBG. GEORGE (K. E. M.). L'Emploi anal. de qq. n. d'étoffes dans le domaine gallo-rom. In : [Mél. Boutière (J.)]. Liège, 1971, t. 1, p. 267.

## Bure2

BURE2, subst. fém.

Aucune

Partie supérieure d'un fourneau de forge.

Rem. Attesté dans la plupart des dict. généraux.  
Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1819 (BOISTE). Orig. peu claire; peut-être de même orig. que bure3\*, cette partie du fourneau étant comparée à une construction.

## Bure3

BURE3, subst.

Puits reliant verticalement les diverses galeries d'une mine :

Rem. 1. Attesté dans la plupart des dict. gén. 2. Le mot est donné comme fém. par tous les dict. sauf Lar. encyclop., Pt ROB. et Lar. Lang. fr. (cf. ex.) qui le donnent du masc. conformément à son genre en wallon, où il est très usuel avec le sens de « puits de mine s'ouvrant au jour » (cf. HAUST 1933, s.v. beûr).  
Prononc. : []. Étymol. et Hist. [1316 a. liég. (Acte du Val St Lambert dans HAUST Étymol., p. 26 : parmi le fosse et le bure)]; 1751 « puits profond dans une mine » (Encyclop. t. 2 : une bure). Mot liég. bur(e), beur masc. « puits de mine s'ouvrant au jour » (HAUST, op. cit., p. 26; FEW t. 15, 2, p. 14a), cf. bruire.

BBG. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 308, 309.

Lorsque la veine est à une profondeur telle qu'on ne peut l'atteindre par une simple fendue, et c'est à l'époque le cas le plus fréquent, on procède par bure. Les travaux de prospection terminés, le treuil à bras suffit au fonçage du bure et, la houille une fois touchée, on le remplace par la vargue qui permet une remontée plus rapide des déblais, avant de servir à la descente des ouvriers, à la sortie du charbon et même à l'évacuation des eaux. E. SCHNEIDER, Le Charbon, 1945, p. 159.

## Buriner

A. GRAV. Graver au moyen d'un burin :

P. métaph. (concr. Ou abstr.) :

B. TECHNOL. Enlever les bavures d'une pièce de métal au moyen d'un burin (cf. P. GORGEU, *Machines-outils*, 1928, p. 271).

Buriner les dents d'un cheval. Creuser les cornets de ses incisives afin de le faire paraître plus jeune :

4. ... M. Bricart, hôtelier, maquignon expert à buriner les dents des vieux chevaux, et ami de tous ces messieurs. CHÂTEAUBRIANT, M. des Lourdines, 1911, p. 83.

C. P. ext., pop., emploi intrans. Travailler durement.

Prononc. : [], (je) burine []. Étymol. Et Hist. 1. [1549, BL.-W.5]; 1554 « graver » (P. RONS., *Bocage, Œuv.*, p. 520 dans GDF. Compl.); 1798 fig. « en parlant d'un écrivain » (Ac.); 1835 p. anal. « écrire avec une grande perfection » (Ac.); 1888 arg. « travailler ferme » (C. VILLATTE, *Parisismen*, Berlin); 2. technol. A) 1706 art dent. (RICH.); b) 1820 mar. (WILL.). Dénominateur de burin\*; dés. -er. Fréq. Abs. Littér. : 13.

DÉR. 1. Burinage, subst. Masc. A) Grav. Travail au burin. Cf. buriniste, infra. Une vingtaine d'eaux-fortes (...) conservent les délicatesses du dessin presque toujours alourdi par le burinage définitif (E. DE GONCOURT, *La Maison d'un artiste*, 1881, p. 128). B) Technol. Action de buriner (les métaux). Cf. buriner B et burineur, infra. Travaux de burinage. []. 1re attest. 1881 id.; dér. De buriner suff. -age\*. 2. Burineur, subst. Masc., technol. A) Ouvrier chargé d'enlever au burin, les bavures de métal sur une pièce. P. ext., pop. Celui qui travaille durement. B) Outil, instrument utilisé pour buriner. Emploi adj. Marteau burineur. []. 1res attest. 1. a) 1599 « graveur » (PH. DE MARNIX, *Differ. De la Relig.*, I, III, 15 dans HUG.); b) 1877 « ouvrier qui enlève au moyen d'un burin les bavures de métal sur une pièce » (LITTRÉ); 2. av. 1867 désigne l'outil (PONCELET, *Travaux de la commission française sur l'industrie des nations*, t. 3, p. 64 dans LITTRÉ); 3. 1907 pop. « celui qui travaille ferme » (Lar. Pour tous); dér. De buriner suff. -eur2\*. 3. Buriniste, subst. Masc., grav., peu us. Graveur au burin. Attesté dans GUÉRIN 1892 et Lar. 3. Il aurait l'idée (...) de faire graver en double et bourgeoisement par un buriniste les dessins de Jeannot qui auraient servi à ses eaux-fortes (E. et J. DE GONCOURT, *Journal*, 1893, p. 484). 1re attest. 1876 « graveur au burin » (Ch. BLANC, *Gramm. des arts du dessin*, 1876, p. 631); dér. De buriner suff. -iste\* [l'indication de FEW t. 15, 1, p. 192a, note 2, selon laquelle l'angl. Burinist attesté dep. 1796 serait à la source du fr., est erronée, l'attest. De 1796 fournie par NED, s.v. burinist, ne portant pas ce mot mais burining et burinator]. Fréq. Abs. Littér. : 2.

J'ai voulu montrer que la semence  
De ces fiers capitans que Callot burina  
Et que le bon Régnier dans sa verve oublia,  
N'est pas toute perdue, et qu'il nous reste encore  
Quelques échantillons du genre matamore.  
BARBIER, *Satires, Nos raffinés*, 1865, p. 110.

Le mouvement de relèvement se produisit d'une façon assez graduelle, pour que la rivière n'eût pas à abandonner son lit; mais elle dut l'approfondir. Elle a buriné de plus en plus profondément sa vallée, dans son effort pour rétablir le profil de pente que la surrection avait dérangé. VIDAL DE LA BLACHE, *Tabl. De la géogr. De la France*, 1908, p. 66.

Donc, par impulsion romanesque, sans doute que j'avais lu des livres où le personnage intéressant, à un moment bien choisi, se mettait à buriner ses mémoires, je résolu d'écrire le journal de ma vie à l'école, le journal de ma vie rapportée à l'observation passionnée des enfants. FRAPIÉ, *La Maternelle*, 1904, p. 7.

BBG. SAIN. Lang. Par. 1920, p. 362.

Butoir 1

BUTOIR1, subst. masc.

Objet placé de telle manière qu'il bloque, limite ou règle le mouvement d'un autre.

A. CH. DE FER. Obstacle placé à l'extrémité d'une voie de garage, contre lequel vient buter un wagon ou une locomotive. Synon. heurtoir. ... ils les [les chariots] alignaient face à la deuxième voie qui filait nue jusqu'au buttoir rouge (HAMP, Marée fraîche, 1908, p. 39) :

B. CONSTR. Morceau de pierre ou pièce de ferronnerie placé sur le sol sur lequel vient s'appuyer l'un des battants d'une porte cochère.

Rem. Attesté dans les dict. gén. à partir de BESCH. 1845.

Tampon de caoutchouc cloué au sol ou au mur de manière à amortir le mouvement d'une porte.

C. MÉCAN. Pièce métallique d'une machine destinée à arrêter ou à limiter le mouvement d'une pièce mobile ou d'un bras. Butoir d'arrêt.

Butoir à came. [dans le télégraphe Marconi]. Pendant la transmission (...) on empêche le contact du marteau et de l'enclume en limitant les mouvements du levier du manipulateur à l'aide d'un butoir à came (A. TURPAIN, Les Applications pratiques des ondes électriques, 1902, p. 114). Butoir de gouvernail. Des butoirs sont disposés pour arrêter les ponts dans leur rotation et les maintenir dans les positions qu'ils doivent occuper (É.-T. QUINETTE DE ROCHEMONT, Cours de travaux mar., 1900, p. 511). Taquet-butoir. Un contre-dos intérieur en bois, (...), et un taquet-butoir facilitent l'insertion des feuillets (La Civilisation écrite, 1939, p. 1202). Vis-butoir. Les deux vis butoir sont argentées et sur les pièces laiton, des grains d'argent sont soudés aux points de contact (A. LECLERC, Manuel de télégraphie et téléphonie, 1924, p. 133).

P. métaph. Blocage dans une méthode d'investigation. Une multitude de traits et de types dont chacun est une sorte de butoir où se termine une ligne de description (MOUNIER, Traité du caractère, 1946, p. 14).

D. SP. (lancers). Pièce de bois matérialisant l'extrémité antérieure du cercle d'élan.

Butoir cale-pieds :

2. Les baignoires les plus pratiques sont celles à bords parallèles, avec dossier incliné, un fond droit, moins glissant que les fonds concaves et dispensant de l'emploi d'un butoir cale-pieds.

Lar. mén., 1926, p. 135.

1. Bientôt il osa prendre mes tramways jusqu'à leur point terminus, inspecta ces butoirs qui les arrêtent à Bonneuil ou à Créteil, ...  
GIRAUDOUX, Suzanne et le Pacifique, 1921, p. 33.

Prononc. et Orth. : []. Lar. 20e enregistre butoir ou buttoir. Cf. aussi QUILLET 1965, s.v. butoir : „On écrit aussi buttoir`. Pour la graph. buttoir, cf. aussi HAMP supra. Étymol. et Hist. 1845 serr. (BESCH.). Dér. de but(t)er\*; suff. -oir\*. Fréq. abs. littér. Butoir : 7. Buttoir : 2.

BBG. Vocab. techn. des quilles. Cah. de l'Office de la lang. fr. 1972, p. 9.

## Butoir 2

BUTOIR2, subst. masc.

aucune

A. TECHNOL. DU BOIS. Outil de forme variable servant à sculpter le bois.

Rem. Attesté dans la plupart des dict. gén. à partir de Lar. 19e sous les 2 graphies possibles.

B. TECHNOL. DU CUIR. Couteau emmanché des deux bouts servant à râcler le cuir. Butoir sourd, tranchant. Rem. 1. Attesté dans la plupart des dict. gén. à partir de Ac. Compl. 1842. 2. DG donne butoir comme synonyme de boutoir\* et ROB. renvoie à drayoir. 3. Les dict. attestent le terme de maréchalerie bute, subst. fém. Instrument servant à couper la corne des sabots des chevaux.

Synon. boutoir. P. ext., motif d'armoirie représentant cet outil. 4. On rencontre dans la docum. a) Le subst. masc., terme de technol. du cuir but(t)age. Action de râcler le cuir. Le buttage nettoie le côté chair du cuir tanné et assouplit son tissu en vue de faciliter l'opération suivante de mise au vent (J. BÉRARD, J. GOBILLIARD, Cuir et peaux, 1947, p. 98). b) Le subst. fém. but(t)euse. Appareil servant à nettoyer le cuir et composé d'un râcloir métallique fixé à un bras dont la commande mécanique assure un mouvement de va et vient. Il [le butage] est maintenant exclusivement pratiqué au moyen d'une machine appelée buteuse (ID., ibid., p. 98).

Prononc. et Orth. : []. Cf. boutoir1. Étymol. et Hist. 1790 « boutoir à sculpter » (Encyclop. method. d'apr. Lar. Lang. fr.). Prob. altération de boutoir\* d'apr. buter\*.

## Cabas



CABAS, subst. masc.

A. Rare. Panier en fibres végétales servant d'emballage à des fruits secs (parfois à des gâteaux). Cabas de figues (Ac. 1798-1878) :

P. anal. [Pour désigner un mauvais lit commun] :

Vx, fam. Voiture à cheval vétuste et peu confortable, dont le corps est d'osier clissé. Nous sommes venus dans un méchant cabas (Ac. 1835-1878) :

3. ... la voiture, que Mme Hugo appelait son grand cabas, était assez large pour y fourrer une personne de plus...

Mme V. HUGO, Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie, 1863, p. 87.

B. P. ext., cour. Panier à provision plat, à anses, généralement fait d'une matière souple (paille tressée, sparterie, étoffe, etc.). Cabas de tapisserie, d'osier :

Vx. Vieux chapeau déformé.

Rem. 1. Attesté dans la plupart des dict. du XIXe s. ainsi que dans Lar. 20e et QUILLET 1965. 2. On rencontre dans la docum. le dér. cabasson, subst. masc. „Chapeau de femme démodé, ridicule`` (A. BRUANT, Dict. fr.-arg., 1905, p. 98; attesté aussi dans Nouv. Lar. ill., Lar. 20e et QUILLET 1965).

PRONONC. ET ORTH. 1. Forme phon. : []. DUB. transcrit la finale avec [a] ant. (cf. aussi NOD. 1844 et FÉL. 1851). Le reste des dict. transcrit [] post. À ce sujet cf. ROUSS.-LACL. 1927, p. 135. Pour l'a final devenu postérieur à la suite de l'amuïssement de l's dans -as, cf. G. STRAKA, Syst. des voyelles du fr. mod., Strasbourg, Inst. de Phonét., 1950, p. 22. 2. Forme graph. Pour la graph. caba, cf. R. DE MONTESQUIOU, Les Hortensias bleus, 1896, p. 1.

ÉTYMOL. ET HIST. 1. 1364 cabar « panier servant à transporter des fruits » (BRIÈLE, Comptes Hôtel-Dieu, p. 3 dans IGLF Techn. : deux cabars de figues et i cabar de raisins); 1399 cabas (Exéc. test. de Jehan de Havrincourt, A. Tournai dans GDF. Compl.); 2. ca 1450 jouer du cabas « tromper, escroquer » (GRÉBAN, Myst. de la Passion, éd. Paris et Raynaud, 26367; cf. faire danser l'anse du panier) XVIe s., v. HUG., sens subsistant dans le verbe arg. cabasser; 3. 1771 (Trév. : Cabas, se dit aussi d'un grand coche de messagerie, dont le corps est d'osier clissé).

Terme dont l'aire d'orig. est la péninsule Ibérique (a. catalan cabàs 1249 dans ALC.-MOLL.; lat. médiév.

1. ... elle n'avait reçu, en mémoire de lui, qu'un seul message, une boîte de nougat de Montélimart, un coffret de manne de mélèzes et d'amusettes ou pignons de pins de Briançon et un cabas de délicieuses gimblettes de la foire de Sainte-Madeleine de Beaucaire.

P. BOREL, Champavert, Dina la belle juive, 1833, p. 139.

2. Je commençais à m'assoupir, lorsque je sentis quelque chose se glisser contre moi : c'était la jambe de mon grand hollandais; je n'ai de ma vie éprouvé une plus grande horreur. Je sautai dehors du cabas hospitalier, maudissant cordialement les usages de nos bons aïeux.

CHATEAUBRIAND, Mémoires d'Outre-Tombe, t. 1, 1848, p. 301.

4. Bien souvent dédaigneux des plaisirs de mon âge,  
J'évoque le bonheur des femmes de ménage,  
Ayant changé de sexe en esprit bien souvent,  
Un cabas à mon bras et mon nez digne au vent,  
J'ai débattu les prix avec les revendeuses.

VERLAINE, Œuvres poét. complètes, Album zutique, Paris, Gallimard, 1962 [1896], p. 166.

cavazo en 949, Cart. S. Michel de Cugat dans *Glossarium mediae latinitatis cataloniae*, fasc. 4; a. port. cabaz, XIV-XVe s. dans COR.; esp. capaço, 1331, copazo, capacho 1495 dans COR.) et le domaine d'oc (a. prov. cabas attesté dans un texte de 1353 publié par P. Meyer dans *Romania*, t. 14, p. 539; lat. médiév. cabatium, 1243, Avignon dans DU CANGE), issu prob. d'un b. lat. *capacium*, d'orig. douteuse, peut-être dér. de *capax* « qui contient ». Le fr. est empr. au prov. où ce terme désigne particulièrement un panier contenant des figues ou du raisin.

STAT. Fréq. abs. littér. : 80.

BBG. LAMMENS 1890, pp. 61-62. ÖHMANN (E.). *Kleine Beiträge zum deutschen Wörterbuch*. *Neuphilol. Mitt.* 1958, pp. 225-233. SAIN. *Sources* t. 1 1972 [1925], p. 126, 128, 403; t. 2 1972 [1925], p. 112, 415; t. 3 1972 [1930], p. 429.

Cabestan

CABESTAN, subst. masc.

TECHNOL. MAR. Treuil à axe vertical autour duquel s'enroule un câble servant à tirer un fardeau. Cabestan électrique, à bras, à vapeur; arbre, axe, tambour d'un cabestan :

Virer au cabestan :

3. ... nos bâtimens étaient tellement encombrés, qu'il était impossible de virer au cabestan; ...  
Voyage de La Pérouse, t. 2, 1797, p. 10.

P. métaph. :

4. La minute...  
Le temps, cet ouvrier mystérieux qui court,  
Au cabestan du ciel va donc s'arrêter court  
Si ton Brahma ne vient leur crier : par ici!  
HUGO, Dieu, 1885, p. 65.

5. Il y avait comme un pressentiment de vertige sur ce mufler de basse canaille couperosé par l'alcool et tordu au cabestan des concupiscences les plus ordurières.  
BLOY, La Femme pauvre, 1897, p. 10.

Prononc. et Orth. : []. LITTRÉ : „On a dit capestan.”  
Étymol. et Hist. 1382 mar. cabestant (Compte du clos des galées de Rouen, 123, Bréard d'apr. Delboulle dans R. Hist. litt. Fr., t. 6, p. 285); 1382-84 cabesten (id., p. 50 dans IGLF Techn.); 1548 capestan (RABELAIS, Quart Livre, p. 22 dans HUG.); 1648 cabestan (E. CLEIRAC, Termes de marine dans JAL1 1848). Orig. obsc.; la plupart des dict. étymol. y voient un empr. au prov. cabestan, altération de cabestran : pour FEW t. 2, pp. 252-253, BL.-W.5, MACH., s.v. cabrestante et NED, s.v. capstan, ce mot prov. serait le part. prés. substantivé au sens de « instrument à enrouler les câbles » d'un verbe cabestrar, cabestra, dér. de cabestre « corde de poulie » (v. chevêtre). Mais le prov. cabestan, cabestran n'est pas attesté dans les anc. textes, non plus que cabestrar qui a pour seul sens « mettre le licou à une bête » (v. MISTRAL, s.v. cabestra et ALIB., s.v. cabestre). L'hyp. d'un empr. à l'esp. cabr(-)estante, propr. « chèvre (appareil de levage) dressée » (DIEZ3, RUPP., p. 108) attesté dep. 1518 d'apr. COR., convient sur le plan sém., mais un empr. aussi anc. du fr. à l'esp. n'est pas vraisemblable. C'est à cette dernière difficulté que se heurte également l'hyp. d'un empr. au port. cabre(-)estante, propr. « socle de câble » (O. Nobiling dans Arch. St. n. Spr., t. 125, p. 155); ce mode de compos. n'est d'autre part possible que dans les lang. germaniques. Fréq. abs. littér. : 60.  
BBG. GOHIN 1903, p. 372. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 40.

Sur les ponts, des hommes couraient. Des treuils, des cabestans à vapeur mouvaient les mâts de charge, halaient des poutrelles de fer, ou des paquets de poutres de sapin jaune, comme d'énormes fagots.

VAN DER MEERSCH, L'Empreinte du dieu, 1936, p. 246.

... j'ai établi le projet aussi d'un système de palans, mouffles, cabestans, pour le double transbordement à l'entrée et à l'issue du gouffre de Bellegarde.

A. ARNOUX, Rhône, mon fleuve, 1944, p. 60

## Cador

## ◆ Argot.

1 Chien. → 1. Cabot, clebs.

2 (Du sens de l'arabe). Individu puissant; chef. → Caïd.  
— (En tournure négative). Fam. C'est pas un cador : il n'est pas très fort; c'est quelqu'un de médiocre.

comme un vieux cador qui se souvient tout à coup d'un coup douloureux reçu (...) dans sa jeunesse, et répond soudain à une caresse par une morsure (...)

Albert Simonin, *Touchez pas au grisbi*, p. 11

## Caillebotis

CAILLEBOT(T)IS, (CAILLEBOTIS, CAILLEBOTTIS)subst.  
masc.

L'eau ruisselle dans le fond de la tranchée. Les caillebotis branlent sur le sol devenu mou (BARBUSSE, *Le Feu*, 1916, p. 182).

A. MAR. Treillis fermant les écoutilles d'un navire. Les caillebotis et les panneaux avaient été enlevés, afin d'aérer et de sanifier la cale (SUE, *Atar Gull*, 1831, p. 6).

Un caniveau (...) recouvert d'un caillebotis qui permet de garder les pieds au sec (G. MATHIOT, *Comment enseigner l'éduc. ménagère*, 1957, p. 76).

B. P. ext. Treillis ou assemblage de rondins servant de plancher, en particulier dans les lieux humides.

Loc. fig. Piétiner le caillebotis. Exagérer (cf. ESN. *Poilu*, p. 590).

Prononc. et Orth. : [] ou [ka-]. [a] post. ds DG, Pt ROB.; [a] ds LITTRÉ, Pt Lar. 1968 et Lar. Lang. fr. WARN. 1968 donne les 2 possibilités de prononc. (cf. caille1). Écrit avec 1 t ds Ac. Compl. 1842. Cf. aussi LITTRÉ, DG, Pt Lar. 1906, ROB., QUILLET 1965 et Lar. Lang. fr. Écrit avec 2 t ds LAND. 1834 et BESCH. 1845. Ds GUÉRIN 1892 on renvoie, s.v. caillebotis, à caillebottis. Ds Lar. 19e, Lar. encyclop. on admet caillebotis ou caillebottis. Étymol. et Hist. 1. [1651 mar. caillebot « sorte de treillis recouvrant les écoutilles » (P. MOREAU, *Relation du voyage de Roulox Baro*, Paris, 109 d'apr. Arveiller ds *Fr. mod.*, t. 25, 1957, p. 307)]; 1678 caillebottis (GUILLET, *Les Arts de l'homme d'épée*, 3e part. L'art de la navigation, p. 75); 2. 1916 « dispositif en lattes ou en rondins permettant le passage sur un sol boueux (d'abord au fond des tranchées) », supra. Issu de caillebotte\* (FEW t. 2, p. 817b et 818a) p. réf. à l'empreinte des claies sur lesquelles on fait égoutter le lait caillé et qui ressemblent à des caillebottis (cf. H. COULABIN, *Dict. des loc. pop. du bon pays de Rennes en Bretagne*, 1891, p. 68 : Cailles ou Caillibottes, espèce de fromage au lait cuit, puis divisé par carrés dans la forme d'un damier); l'hyp. d'un empr. à l'ital. carabottino (EWFS2), attesté dep. le XIXe s. notamment au sens de caillebottis (BATT.), fait difficulté des points de vue chronol. et phonétique. Fréq. abs. littér. Caillebotis : 12. Caillebottis : 1. Bbg. COINDREAU (R.). *Les Fristis-Baille*. *Vie Lang.* 1961, p. 313. LA LANDELLE (G. de). *Le lang. des marins*. Paris, 1859, p. 399. SAIN. *Sources t. 1* 1972 [1925], p. 176.

## Caillebotte

CAILLEBOTTE, subst. fém.  
Masse ou morceau de lait caillé.

Prononc. et Orth. Dernière transcr. ds DG : kày'-bòt'. Cf. caille<sup>1</sup> et la finale -aille. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1546 (RABELAIS, Tiers Livre, chap. 51, éd. Screech, p. 342). Déverbal de caillebotter\*. Fréq. abs. littér. : 2. Bbg. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 102, 176; t. 3 1972 [1930], p. 532.

Le caillé obtenu par coagulation à la présure est rompu et chauffé (...); le sérum s'échappe et le caillé ou « caillebotte » est pressé, puis séché dans un courant d'air chaud... G. BRUNERIE, Les Industr. alim., 1949, p. 66.

Ces filles du Nord (...) apportent au marché (...) des caillebottes dans des coquilles (CHATEAUBRIAND, Mémoires d'Outre-Tombe, t. 1, 1848, p. 205) :

## Calembredaine

CALEMBREDAINE, subst. fém.  
Souvent au plur., fam. Propos extravagant, ridicule ou trompeur; action un peu folle. Synon. bourde, sornette, faux-fuyant. Débiter des calembredaines (Ac. 1798-1932).

Spéc. [chez Barbey d'Aurevilly] S'en aller en calembredaine. [En parlant d'un événement] Échouer.

Mon rendez-vous avec Mme L. s'en va en calembredaine (BARBEY D'AUREVILLY, 2e Memorandum, 1839, p. 372).

Rem. On rencontre ds la docum. calembredener, verbe intrans. Dire des calembredaines (cf. J. RICHPIN, Flamboche, 1895, p. 66).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1798-1932. Étymol. et Hist. 1798 (Ac.). Le 2e élément -bredaine est à rattacher à tout un groupe de termes dial. de la famille de bredouiller\* (FEW t. 1, p. 541a); à l'appui de cette origine, les formes de Suisse romande ds Pat. Suisse rom., et norm. (MOISY); la forme calembourdaine (Genevois ds Pat. Suisse rom.) est issue du croisement avec bourde\* « plaisanterie, parole en l'air » de la même sphère sém.; v. aussi GUIR. Étymol., pp. 15-16. Le 1er élément est obscur; il est peut-être à identifier avec le préf. péj. ca-, cal(i)- (v. caboche), dont il serait une forme nasalisée; cf. pic. calaimberdaine (CORBLET). L'hyp. de GUIR., loc. cit., qui, rapprochant calem- du wallon calaude « babillarde », calauder « bavarder » et du pic. calender « dire des balivernes », tous empr. au flam. kallen « bavarder » (v. FEW t. 16, p. 298a) suppose un verbe \*caller, fait difficulté du point de vue phonét. et géogr., et rend improbable pour ce mot la thèse d'une composition tautologique (\*caller + brediner). Fréq. abs. littér. : 35. Bbg. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 199.

Grand diseur de calembours et de calembredaines monacales (G. SAND, Histoire de ma vie, t. 3, 1855, p. 317).

Grand amateur de calembredaines et de contes rabelaisiens (L. FEBVRE, Combats pour l'hist., 1906-52, p. 257) :

Plus les histoires sont égrillardes, plus elles enchantent ces bourgeois [de Fez] si graves en apparence : ils ont le goût de la gaudriole, des jeux de mots, des calembredaines. J. et J. THARAUD, Fez ou les Bourgeois de l'Islam, 1930, p. 48.

## Cancan 1

CANCAN subst. masc.

Familier

A. Grand bruit fait autour d'une chose qui n'en vaut pas la peine. Faire un cancan, un grand cancan de quelque chose (Ac. 1835-78).

B. P. ext. et souvent au plur. Propos malveillants, bavardages médisants qu'on répand en société. Faire des cancans (Ac. 1835-1932, BESCH. 1845, Lar. 19e); aimer les cancans; ce ne sont que des cancans. Synon. potin. Les cancans du quartier (BALZAC, Splendeurs et misères des courtisanes, 1847, p. 133); je ne sais à quel cancan de petite ville il avait ouvert l'oreille (G. SAND, Histoire de ma vie, t. 3, 1855, p. 326) :

Rem. On rencontre ds la docum. a) Cancannerie, subst. fém., rare. Action de cancaner. La Montgolfière me paraît une excellente femme un peu atteinte par la cancanerie, l'investigation et la curiosité provinciales (G. SAND, Correspondance, t. 2, 1836, p. 28). b) Cancanoir, subst. masc., néol., création d'aut. Endroit où l'on cancaner. Mon laboratoire, ou plus exactement (...) mon cancanoir (L. DAUDET, Le Napus, 1927, p. 14). Prononc. et Orth. : []. Ac. 1762 et 1798 renvoient à quanquan (cf. aussi FÉR. Crit. t. 1 1787). Ac. 1835 et 1878, s.v. cancan : „On écrit aussi quanquan`` (cf. aussi BESCH. 1845 et LITTRÉ). La forme quanquan est mentionnée encore à titre hist. ds DG, Nouv. Lar. ill. et ROB.; Ac. 1932 enregistre uniquement cancan (cf. aussi Lar. 19e, GUÉRIN 1892, Lar. 20e, Lar. encyclop., QUILLET 1965, Lar. Lang. fr.). Étymol. et Hist. 1554 quanquan « harangue universitaire » (LE DUCHAT, Add. au Dict. étym. de Ménage ds DG : quanquan de colleige); 1584 faire quanquam « faire beaucoup de bruit pour peu de chose » (Guevarre. Epistres dorées, IV, trad. J. DE BARRAUD, 158b ds Rom. Forsch., t. 32, p. 24); av. 1641 faire de grands cancans « id. » (SULLY, Mém. t. IV, p. 178, éd. de 1763 ds LITTRÉ); 1821 « bavardages malveillants que l'on colporte sur les gens » journal des quanquans (Lar. 19e); 1823 cancan (ibid.); cf. 1825 cancans de ménage (DELÉCLUZE, Journal, p. 116). Empr. au lat. quamquam « quoique », conj. empl. dans les disputes d'école, d'où le sens du fr. à l'origine. Bbg. DARM. Vie 1932, p. 106. LAMMENS 1890, pp. 73-74. SAIN. Lang. par. 1920, p. 351.

je connais trop la clique que ta mère reçoit, pour m'arrêter à ce qui sort du fameux salon vert. Toujours des cancans, des menteries, des histoires bonnes à faire battre les montagnes. ZOLA, La Conquête de Plassans, 1874, p. 964.

« Oh! dit-il, ce sont des commérages, des cancans ridicules, des potins que je serais honteux de porter aux oreilles de l'empereur, ... »  
A. FRANCE, L'Orme du mail, 1897, p. 166.

Cancanier

CANCANIER, IÈRE, adj. et subst.

A. Emploi adj. Qui fait habituellement des cancans (cf. cancan1).

2, 1876, p. 198); de petits roturiers cancaniers, malfaisants (PROUST, La Prisonnière, 1922, p. 234); un personnage de vieille concierge cancanière (LÉAUTAUD, Le Théâtre de Maurice Boissard, t. 1, 1926, p. 91).

B. Emploi subst. Un conciliabule de cancanières (L. DAUDET, La Recherche du beau, 1932, p. 141); les cancanières de salon (H. BAZIN, La Mort du petit cheval, 1949, p. 304).

Prononc. et Orth. : [], fém. [-]. Graph. de Ac. Compl. 1842, Ac. 1878, 1932 : cancanier avec 1 seul n. C'est aussi l'orth. choisie par le reste des dictionnaires.

Étymol. et Hist. 1834 subst. (LAND.). Dér. de cancan1; suff. -ier\*. Fréq. abs. littér. : 14.

Un petit pays, si bavard d'habitude et si cancanier (A. DAUDET, Jack, t.)

### Canepin

CANEPIN, subst. masc.

Vieilli. Peau très fine d'agneau ou de chevreau utilisée notamment pour la fabrication des gants de femme et pour essayer la qualité du tranchant des instruments chirurgicaux. Tambour avec canepin pour essayer les instruments tranchants (Catal. d'instruments de chir. [Duffaud], av. 1914, p. 18).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1762-1932. GUÉRIN 1892 et DG notent qu'on rencontre, par confusion, la graph. calepin pour canepin. Étymol. et Hist. 1310 « pellicule prise sur les peaux de mouton ou de chevreau chamoisées » (Cptes de l'Artois ds GAY : Pour 22 piaux de canepin achatées à Arras pour couvrir 9 coussins du char Madame). Orig. inconnue (EWFS2).

Aucune

### Capiteux

CAPITEUX, EUSE, adj.

A. [En parlant d'un vin, d'un parfum, d'une odeur, etc.] Qui monte à la tête, qui produit une certaine ivresse. Vin capiteux :

B. Au fig. [En parlant d'une femme, de sa beauté] Qui excite, qui trouble les sens. Femme capiteuse, charme capiteux :

Prononc. et Orth. : [kapitø], fém. [-ø:z]. Ds Ac. 1740 et 1762 au masc. uniquement; ds Ac. 1798-1932 au masc. et au fém. Étymol. et Hist. 1. Fin XIVE s. capitoux « obstiné » (Gloss. gall. lat., B.N. 1. 7684 ds GDF. Compl.); XVe s. id. (capiteux); 2. av. 1558 « qui excite les sens (en parlant d'une femme) » (J. BOUCHET, Noble Dame, fo 2 ro ds GDF. Compl.), seulement chez cet aut., v. aussi HUG.; repris en fr. moderne. Empr. à l'ital. capitoso attesté au sens 1 au XIVE s. d'apr. DEI, dér. du lat. caput, -itis « chef »; cf. lat. médiév. capitosus « obstiné » 1171 ds Mittellat. W. s.v.; le sens 2, par une évolution purement française. Fréq. abs. littér. : 125. Bbg. GOHIN 1903, p. 342.

Capiton

## Citations

Les rayons d'un soleil généreux activent la végétation et en prolongent la durée. L'apparition des feuilles est de quinze jours en avance sur l'Allemagne; et, en automne, de belles journées chaudes achèvent de faire mûrir les vins capiteux des coteaux sous-vosgiens. VIDAL DE LA BLACHE, Tabl. de la géogr. de la France, 1908, p. 226.

Ceux-ci tout de même continuèrent à chanter. Non plus de ces airs de rire et de baisers, entonnés par une jouvencelle, mais de mélancoliques mélodies, chargées du regret de ces compagnes capiteuses. PESQUIDOUX, Le Livre de raison, 1925, p. 54.

Il voulut me voir tout de suite. Au café de Paris, pas moins. Il y eut là des personnes... capiteuses. Aux tables voisines, tu m'entends! ARAGON, Les Beaux quartiers, 1936, p. 203.

On s'explique ainsi que l'on ait pu faire entre Bonnard et les impressionnistes un rapprochement que paraît légitimer de surcroît la parenté des sujets : des nus dans leur cabinet de toilette, comme ceux de Degas, ou au soleil, comme chez Renoir; des fruits aussi juteux, des fleurs aussi capiteuses que ceux et celles du maître des Ponchettes; ... B. DORIVAL, Les Peintres du XXe s., 1957, p. 28.



CAPITON, subst. masc.

TAPISSERIE

A. Bourre de soie qui était employée surtout pour le rembourrage des sièges.

P. métaph. Épaisseur, rondeur :

B. P. méton. Compartiment que forme la piqûre sur la surface d'un tissu matelassé. Une chambre de velours rose thé, à petits capitons d'argent (ZOLA, Nana, 1880, p. 1434) :

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1. 1386 « bourre de soye (ou de laine) » (Bernard et Henri PROST, Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, 2, p. 244 d'apr. HÖFLER ds Cah. Lexicol., t. 1, fasc. 6, 1965, p. 92); 1493 (RENÉ DE LESPINASSE, Les métiers et corporations de la ville de Paris, 3, 388 d'apr. HÖFLER, loc. cit.); 2. 1857 « dans un siège rembourré et piqué, chacune des divisions formées par la piqûre » (Flaubert ds Lar. Lang. fr.). Empr. à l'ital. capitone « fil de soie de grosseur irrégulière; renflement dans un fil de soie » attesté dep. fin XIIIe s.-mil. XIVE s. (Balducci-Pegolotti ds BATT.), prob. dér. avec suff. augm. -one du rad. capit- du lat. caput, -itis [littéralement « grosse tête »] p. allus. aux renflements dans ce fil (BATT.; DEI). Fréq. abs. littér. : 14. Bbg. HOPE 1971, p. 173. KOHLM 1901, p. 36. SAR. 1920, p. 30. WIND 1928, p. 147.

La malheureuse se renversa dans un coin (...) étouffant ses sanglots et ses cris dans les capitons de soie (A. DAUDET, Jack, t. 1, 1876, p. 24).

Comme j'ai beaucoup maigri, un insuffisant capiton de chair ne me permet pas de ne plus sentir indiscretement mon squelette. GIDE, Journal, 1943, p. 214.

... l'image étant une interface techno-culturelle, un point de capiton [...] entre faire et savoir (Jean-Pierre Séris, La technique, p. 37)

Le lourd, le vulgaire mais confortable capiton, né sous Louis-Philippe, s'épanouit triomphalement sous le Second Empire.

Ch. KUNSTLER, L'Art au XIXe s. en France, 1954, p. 33

CARAMBOLE, subst. fém.

A. BOT. Fruit sphérique et de couleur purpurine du carambolier. Viennent ensuite les arbres qui portent la banane (...) la papaye, la carambole, l'atte (...) etc. etc. [Timor] (L. DE FREYCINET, *Voyage de découverte aux terres australes*, 1815, p. 332).

B. [P. anal. de forme et de couleur] Au jeu de billard, vieilli. La bille rouge; p. méton., partie où l'on ne compte comme gain que les carambolages.

P. métaph. : Au fig. Dégringolade :

Arg. Vol à la carambole (cf. étymol.-hist.).

Prononc. : []. Étymol. et Hist. I. 1602 bot. carambolas « fruit du carambolier » (A. COLIN, *Histoire des Drogues*, p. 318 [trad. de l'ouvrage lat. de l'Escluse dans lequel le passage corresp. à celui-ci résume un ouvrage port.] ds ARV., p. 155 : Du Carambolas); 1610 carambole (Hist. de la navigation de I. H. de Linscot Hollandois [...] avec annotations de B. Paludanus, p. 145 [annotation], *ibid.*, p. 156 : Ce fruit que les Portugais et Malabares appellent Caramboles). II. 1792 jeux carambole « boule de couleur rouge utilisée au billard » (Encyclop. méthod., *Dict. des Jeux* faisant suite au t. III des *Mathématiques*, p. 21); d'où 1878 arg. vol à la carambole « vol à l'étalage » [par comparaison entre le mouvement des boules de billard et celui des marchandises volées qui passent de complice en complice] (L. RIGAUD, *Dict. du jargon parisien*, p. 139). I empr. (v. attest. supra et ARV., pp. 155-156) au port. carambola « id. », attesté dep. 1563 (Garcia da Orta, col. 12, source indirecte de l'attest. fr. de 1602 ds DALG.), lui-même prob. empr. au marathe karambal (DALG.; MACH.; ARV., loc. cit.; KÖNIG, pp. 55-56; COR.; v. aussi FEW t. 20, pp. 99-100). Il est prob. réemprunté dans ce sens à l'esp. carambola, terme de jeu de billard dep. début XVIIe s. (Lope de Vega d'apr. COR.), extension de sens, à cause de la couleur rouge des boules de billard, de carambola « fruit du carambolier » (dep. 1578, *ibid.*), lui-même empr. au portugais. Fréq. abs. littér. : 4.

DÉR. Carambolier, subst. masc. Petit arbre des Indes, cultivé pour son fruit. []. 1re attest. 1783 (Encyclop. méthod. Bot., t. 1); de carambole, suff. -ier\*.

BBG. ARV. 1963, pp. 155-156. LEBEL (P.). Carambole, sorte de monnaie. *Fr. mod.* 1950, t. 18, pp. 3-4. SAIN. Sources t. 3 1972 [1930], p. 66. TRÉMAUD (H.). Les Français jouent aux quilles. Paris, 1964, p. 142.

Le monde est pour lui du billard et rouge en tête la parole  
Roule à travers le tapis vert et fait à tout coup carambole ARAGON, *Le Roman inachevé*, 1956, p. 185.

... ça s'écroulait tout d'un coup! Tout soudain la cataracte! ... (...) ça déclenchait d'autres avalanches, une effroyable carambole de toute la papperasse bouillonneuse sur un ouragan de poussière... CÉLINE, *Mort à crédit*, 1936, p. 413.

Carapater

Pop. Courir :

Emploi pronom. Se sauver. Se carapater avec la caisse.

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1878. Orth. carapatter ds A. DELVAU, Dict. de la lang. verte, 1867, p. 74. Étymol. et Hist. 1. 1867 carapatter (se) (A. DELVAU, Dict. de la lang. verte p. 74 : Carapatter (se). Se sauver, jouer des pattes. Argot des faubouriens); av. 1881 carapater (se) (X. DE MONTÉPIN, Le Fiacre, no 13 ds L. RIGAUD, Dict. d'arg. mod., p. 77); 2. 1878 (L. RIGAUD, Dict. du jargon parisien, p. 69 : Carapater (Se). Se cacher). Composé du rad. de l'arg. se car(r)er « se cacher » (1835, Raspail ds Le Réformateur ds ESN.; dér. du m. fr. carre « coin », XVe s., Gréban ds GDF., lui-même déverbal de carrer\* « donner une forme carrée ») et de patte\*; dés. -er. Fréq. abs. littér. : 7.

On a raclé les fonds de tiroirs... Elle a eu beau se décarcasser, se retourner tout le ciboulot, carapater au Vésinet entre deux trains, foncer encore vers Chatou, (...) elle arrivait pas à la somme... CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 353.

C'est vrai qu'elle (Liane) s'est carapatée avec Sandomir et le collier? (COLETTE, Gigi, 1944, p. 29).

### Carminatif

CARMINATIF, IVE, adj.

PHARM. [En parlant d'une plante, d'un remède] Qui est propre à faire expulser les gaz intestinaux. Clystère carminatif (Lar. 19e, Nouv. Lar. ill.).

P. plaisant. [P. réf. au bruit des gaz expulsés] Un basson carminatif (WILLY, La Mouche des croches, par l'ouvreuse du Cirque d'été, 1894, p. 156).

Emploi subst. masc. Remède propre à faire expulser les gaz intestinaux. Un bon carminatif (Ac. 1835, 1878); employer les carminatifs (Ac. 1835-1932); prendre un carminatif :

Prononc. et Orth. : [], fém. [-i:v]. Ds Ac. 1762-1932. Étymol. et Hist. A. Adj. XVe s. semences carminatives (Regime de santé, fo 9 vo ds GDF. Compl.); 1520 médecine carminative (Le Guidon en françois avec les gloses de [...] Falcon, plus additions de [...] Champier et [...] Romesi, f. 344 ds SIGURS, p. 489). B. 1792 subst. (Encyclop. méthod. Méd. t. 4). Empr. au lat. médiév. carminativus « id. (d'une plante aux vertus thérapeutiques) », 1256-60 (Albert le Grand ds Mittellat. W. s.v., 291, 12); lui-même du lat. class. carminare « carder de la laine » (de carmen « carde »), en lat. médiév. « disperser en grattant », de là « purifier en éliminant ». Fréq. abs. littér. : 15. Bbg. SIGURS 1963/64, p. 489.

Mais si ces premiers remèdes n'ont aucun effet, on passera à l'usage des carminatifs. On donnera pour tisane une infusion de plantes aromatiques, comme pouliot, thym, origan, calament, marjolaine, etc. GEOFFROY, Manuel de méd. pratique, 1800, p. 249.

Catacrèse

RHÉT. Procédé qui étend l'emploi d'un terme au-delà de ce que permet son sens strict. „À cheval sur un mur`` (MAR. Lex. 1951) : Aucune

la catachrèse est une métaphore dont l'usage est si courant qu'elle n'est plus sentie comme telle; ex. : les pieds d'une table, les ailes d'un moulin. Ling. 1972.

En partic. Extension du sens d'un mot à une idée dépourvue de signe propre dans la langue : catachrèse p. méton. (cour « ensemble des courtisans »), catachrèse par synecdoque (bronze, « vase de bronze »), catachrèse p. métaph. (les ailes d'un bâtiment) [d'apr. P. FONTANIER, Manuel des Tropes, Paris, Flammarion, 1968 (1830), p. 213].

Péj. Extension abusive : fil de fer de cuivre (MOUNIN 1974 s.v.).

Prononc. Et Orth. : []. Ds Ac. 1762-1932. Étymol. Et Hist. 1557 (A. FOUQUELIN, Rhetorique françoise, 12 vo ds HUG. : Si vous dites un sacrilège, pour un larron, ce sera une Catachrese, et une Synecdoche : car l'espece est mise pour le genre). Empr. Au lat. catachresis lui-même empr. Au gr. « abus » (Tebtunis Papyri 305 ds LIDDELL-SCOTT) d'où « emploi abusif d'un mot » (Aristote d'apr. Cicéron, ibid.). Fréq. Abs. Littér. : 6. Bbg. RAT (M.). Tropes et catachrèses. Vie Lang. 1961, pp. 141-142. RITTER (E.). Les Quatre dict. fr. Rom. Lexicogr. B. de l'Inst. Nat. Genevois. 1905, t. 36, p. 368.

Caudataire

CAUDATAIRE, subst. masc. et adj.

A. (Celui) qui porte la queue de la robe ou du manteau d'un grand personnage (pape, cardinal, roi, reine, etc.) lors des cérémonies. Synon. porte-queue. Gentilhomme caudataire (Ac. 1835-1932).

B. P. métaph., litt. Courtisan servile :

Au fém., rare. Il faut l'empêcher [la France] de devenir une seconde Autriche, une caudataire de l'Allemagne (BARRÈS, Mes cahiers, t. 9, 1911-12, p. 250).

Emploi adj. Disciples caudataires (SAINTE-BEUVE, Port-Royal, t. 5, 1859, p. 249). Mainte imitation caudataire polycopiait les maîtres. Christiani, (...) faisait du Beaudelaire très frénétique (MALÈGUE, Augustin, t. 1, 1933, p. 164).

Prononc. Et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. Et Hist. 1546 (RABELAIS, Tiers-Livre, éd. Marty-Laveaux, t. 2, p. 182 : fol caudataire). Dér. Du lat. cauda (queue\*) d'apr. légataire, donataire; cf. lat. médiév. Caudatarius « porte queue » (Translatio S. Antonini ds DU CANGE). Fréq. Abs. Littér. : 19.

Les cardinaux se sont avancés, (...); deux caudataires portent leur queue violette (TAINE, Voyage en Italie, t. 1, 1866, p. 123).

Il y a autour du monde littéraire un peuple de gens qui se frottent à l'homme de lettres; (...) les caudataires. Hommes anonymes, inféodés à une grande ou petite célébrité, qui leur devient tellement propre, et pour ainsi dire si personnelle, qu'ils feraient croire au miracle de la transfusion de l'amour-propre; (...) appelés à ce culte de cireurs de bottes d'une statue de grand ou de petit homme qui les tutoie, par la vocation d'un caractère doux, naturellement complaisant, sans susceptibilité, les caudataires ont pour l'écrivain (...) un attachement particulier qui (...) touche à la patience de l'épouse aussi bien qu'au dévouement de la maîtresse.

E. et J. DE GONCOURT, Charles Demailly, 1860, pp. 113-114.

## Cavale

1. Jument de race. Une cavale sauvage, indomptée. Une belle, une fière cavale. La crinière d'une cavale. Hennir comme une cavale.

2. Pop. et vx. Grande femme mal bâtie (in Littré).

1 (...) elle était (Madame de Coislin) naturellement de la cour, comme d'autres plus heureux sont de la rue, comme on est cavale de race ou haridelle de fiacre (...)

CHATEAUBRIAND, Mémoires d'outre-tombe, III, 4.

## Cavatine

xxx

xxxx

## Caviarder

Fam. Supprimer en biffant à l'encre noire les passages d'un écrit interdits par la censure :

.

– P. ext.

◆ Censurer. La censure (...) « caviarda » les quelques feuilles qui osaient élever des critiques (G. et H. Coston, L'A.B.C. du journ., 1952, p. 55).

◆ Supprimer spontanément certains passages d'un texte (cf. Lar. 20e).

Celui-ci étalait naïvement la satisfaction de son succès, malgré les accès de mauvaise humeur que provoquait chez lui la censure, chaque fois que, comme il le disait avec son habitude d'employer les mots nouveaux pour montrer qu'il n'était pas trop universitaire, elle avait « caviardé » une partie de son article.

Proust, Le Temps retrouvé, 1922, p. 792

Rem. Le subst. Correspondant caviardage, subst. Masc. Est attesté (cf. Gilb. 1971 et Rob. Suppl. 1970). Prononc. : [kavjɑrde], (je) caviarde [kavjɑrd]. Étymol. Et Hist. 1. 1907 « recouvrir d'un enduit noir un passage d'un journal, etc. (de la censure) » ici, en Russie (Lar. Pour tous); 2. p. ext. 1922 « supprimer un passage d'une publication » (Lar. Univ.). Dénommatif de caviar\*; dés. -er. Fréq. Abs. Littér. : 2.

## Céans

CÉANS, adv.

A. Adv. de lieu. Ici, à l'intérieur du lieu (en particulier de la maison) dans lequel on se trouve.

1. Vieilli, littér. [Céans, compl. de verbe] :

En oppos. avec léans\* :

3. C'est le mot [compagnon d'armes], car ce fut de notre temps, la mode d'être militant et nous avons encore un peu de sang des Pétrus Borel et de ces Philothée O'Neddy que voici qui mourraient chez nous s'il n'y avait encore céans (et léans) de nos jours des jeunes gens, eussent-ils quarante et cinquante ans... avec le diable au corps, par-dessus le marché!

VERLAINE, Confessions, 1895, p. 85.

2. [Précédé de la prép. de, en constr. de compl. de nom]

a) [Le déterminé est un nom de pers.]

Usuel, fam. (avec une nuance de plaisant.). Le maître de céans. Le propriétaire, le chef de famille, le locataire qui occupe effectivement la maison :

[Avec d'autres noms de pers.] La maîtresse de céans (PÉLADAN, Le Vice suprême, 1884, p. 141). Le docteur de céans (GIDE, Feuilles d'automne, 1949, p. 1109). Le médecin de céans (FLAUBERT, Correspondance, 1872, p. 394). Le gendre de céans (PAILLERON, L'Âge ingrat, 1879, I, 3, p. 13). La dame de céans (G. DUHAMEL, Chronique des Pasquier, Suzanne et les jeunes hommes, 1941, p. 201). L'amie de céans (AMIEL, Journal intime, 1866, p. 367).

b) Rare. [Le déterminé est un nom de chose] Les nouvelles de céans (FLAUBERT, Correspondance, 1874, p. 188). Les us et coutumes de céans (FARRÈRE, L'Homme qui assassina, 1907, p. 237).

Rem. Dans cette constr., comme avec ici, là, etc., la prép. de neutralise la prép. à que manifeste la paraphrase définitoire, et transforme céans en une sorte de nom de lieu invar. (à l'intérieur de l'intérieur de).

B. Adv. de temps, rare. Maintenant, à l'instant. Et il me faut, céans, Partir seule (CLAUDEL, Tête d'Or, 1re version, 1890, 2e part., p. 66). Céans ou jamais, (...), Faites accueil au Roi (CLAUDEL, Agamemnon, trad. d'Eschyle, 1896, p. 877).

Rem. Il semble qu'il s'agissait d'un faux arch., cet emploi étant inconnu dans l'anc. langue.

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. Ca 1140 çeenz « ici dedans » (Pelerinage Charlemagne, éd. P. Aebischer, 756); 1177-80 ceanz (CHR. DE TROYES, Chevalier Lion, éd. W. Foerster, 987); considéré comme

Je vis seul en ce manoir, ne recevant jamais personne, et vous voyez, sans que je vous le dise, que la fortune n'habite pas céans.

T. GAUTIER, Le Capitaine Fracasse, 1863, p. 23.

Le pire fut que la mère du petit s'installa céans, sous prétexte de le soigner. MAURIAC, Génitrix, 1923, p. 393.

Être de la maison, en être avec joie et continuité, voilà une des forces qui compensent notre infériorité numérique et nous constituent les maîtres de céans. DE VOGÜÉ, Les Morts qui parlent, 1899, p. 115.

vieux dep. Ac. 1835; 1re moitié XIIIe s. [date du ms.]  
dame de ceans (1re continuation de Perceval, éd. W.  
Roach et R. H. Ivy, ms. E 3512); 1583 monsieur de ceans  
(Fr. Habert, trad. d'HORACE, Satyres, II, 8 ds HUG.); av.  
1619 maître de ceans (LARIVEY, Escolliers, éd. Viollet-le-  
Duc, III, 3 ds Anc. théâtre fr., t. 6, p. 137). Composé de  
ça\* adv. et de l'a. fr. enz « dedans », v. dans. Fréq. abs.  
littér. : 101. Bbg. ROG. 1965, p. 130.

## Cénure (Coenure)

CŒNURE, CÉNURE, subst. masc.  
Larve de ténia vivant en parasite chez l'homme ou  
certains animaux (lapin, mouton), chez lesquels elle  
peut provoquer des troubles.  
Prononc. : []. LITTRÉ indique pour la 1re voyelle (de  
cœnure) le timbre ouvert. Étymol. et Hist. 1820 cœnure  
(LAV.); 1829 cénure (BOISTE). Adaptation du lat. sc.  
cœnurus (1809, RUDOLPHI, Entozoorum Historia  
naturalis d'apr. AGASSIZ Vermes), composé du gr. «  
commun » et « queue », le cénure étant caractérisé par  
une vésicule commune à plusieurs corps.  
DÉR. Cœnurose, cénurose, subst. fém. Infestation par le  
cœnure, appelée tournis quand il s'agit du mouton (cf.  
E. GARCIN, Guide vétér., 1944, p. 73). Les 2 formes sont  
admises ds les dict. qui enregistrent le mot (Lar. 20e,  
Lar. encyclop. et QUILLET 1965). 1re attest. 1929  
cœnurose ou cénurose (Lar. 20e); de cœnure, cénure,  
suff. -ose\*.

Le cénure cérébral qui se développe dans  
l'encéphale du mouton (H. COUPIN, Animaux de  
nos pays, 1909, p. 435).

On a tenté l'extirpation de cœnures après  
trépanation (E. GARCIN, Guide vétér., 1944, p.  
136).

## Céraste

CÉRASTE, subst. masc.  
ZOOLOG. Serpent venimeux et nocturne de la famille des  
Vipéridés que caractérisent deux espèces de cornes  
dues au développement des écailles sus-orbitaires et  
qui vivent en Afrique et en Asie. Synon. vulg. vipère  
cornue :

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1835-1932. Étymol. et Hist.  
1213 (Faits des Romains, 610, 11 ds Romania, t. 65, p.  
484). Empr. au lat. cerastes « vipère à corne » (Pline ds  
TLL s.v., 854, 56) lui-même empr. au gr. « id. »  
(Nicanare ds LIDDELL-SCOTT), dér. de « corne ». Fréq.  
abs. littér. : 3.

De Barca, du Niger les désertes arènes  
Nourrissent cérastes ardents,  
Tigres à l'œil de flamme, implacables hyènes;  
CHÉNIER, Odes, Le Jeu de paume, 1794, p. 251.

## Cerneau

CERNEAU, subst. masc.

A. Noix encore verte; chair de la noix encore verte. Manger des cerneaux, éplucher des cerneaux (cf. Ac. 1798-1878).

Je vais t'envoyer des cerneaux. Mais ils tournent en noix, déjà (FLAUBERT, Correspondance, 1874, p. 101).

Vin de cerneaux. Vin rosé, bon à boire à l'époque des noix vertes.

B. P. ext. Tout fruit huileux (noix, noisettes, amandes) encore vert (cf. L.-E. AUDOT, La Cuisinière de la campagne et de la ville, 1896, p. 623).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. Fin XIIIe s. cerniaux (GUILLAUME DE LA VILLENEUVE, Les Crieries de Paris ds Fabliaux, éd. Barbazan et Méon, vol. 2, p. 279, vers 55); 1456 cerneaux (A. DE LA SALE, Le Petit Jehan de Saintré, 71 ds Z. fr. Spr. Lit., vol. 28, t. 1, p. 79). Dér. de cerner\* [les noix]; suff. -eau\*. Fréq. abs. littér. : 4. Bbg. GOUG. Mots t. 2, 1966, p. 82. MONNOT (R.). Le Noyer. Vie Lang. 1963, pp. 383-386. PAULI 1921, p. 43.

## Chai

CHAI, subst. masc.

VITIC., région. Cave au ras du sol où l'on prépare le vin et l'eau-de-vie, et où ils sont emmagasinés. Synon. cellier.

Ils ont deux récoltes en chai, de quoi faire marcher le vignoble (MAURIAC, Galigai, 1952, p. 105).

Maître de chai. Employé chargé principalement de donner des soins aux marchandises entreposées dans le chai et de les vendre. Le maître de chai est une puissance (CHARDONNE, Le Bonheur de Barbezieux, 1938, p. 11).

## Chalut



CHALUT, subst. masc.

PÊCHE. Filet en forme de poche dont l'ouverture est maintenue béante, remorqué en mer par un ou deux bateaux. Remorquer le chalut; mouiller le chalut :

Rem. On rencontre ds la docum. a) Le subst. masc. chalutage Pêche au chalut. Chalutage par l'arrière; chalutage industriel. A partir de 1909 le chalutage de la morue prit son essor (A. BOYER, Les Pêches mar., 1967, p. 63). b) Le verbe intrans. chaluter. Traîner le chalut sur le fond (d'une rade, etc.). Attesté ds qq. dict. BESCH. 1845, Lar. 19e, Lar. encyclop., LITTRÉ, GUÉRIN 1892 et QUILLET 1965.

Prononc. et Orth. : []. Ac. Compl. 1842 enregistre chaluf ou chalut. Pour ces 2 formes cf. LITTRÉ, GUÉRIN 1892 et Nouv. Lar. ill. Ac. 1878 et 1932 donnent uniquement chalut; cf. aussi le reste des dict. à partir de Ac. 1878; LAND. 1834, BESCH. 1845 et Lar. 19e admettent chalut ou chalus. Étymol. et Hist. 1753 (Encyclop. t. 3 : Chalut. Drague ou rets traversier; sorte de chausse dont le sac a quatre brasses de goule ou d'ouverture, cinq brasses & demie de long, & une demi-brasse au plus de large par le bout), attest. isolée; repris au XIXe s. : 1815 (FREYCINET, Voyage de découverte aux terres australes, p. 336). Orig. obs.; mot des dial. de l'Ouest et de Normandie (arrondissement de Bayeux, DUMÉRIL), peut-être à rapprocher de chalon<sup>1</sup>\*. Fréq. abs. littér. : 21. Bbg. DUB. Dér. 1962, p. 30. SAIN. Sources t. 1, 1972 [1925], p. 146, 172, 179; t. 2, 1972 [1925], passim.

Les ponts étroits étaient encombrés de filets bruns, de chaluts et de filins, ... PEISSON, Parti de Liverpool, 1932, p. 29.

CHANCRE, subst. masc.

A. PATHOL. „Érosion ou ulcération cutanée ou muqueuse qui constitue la porte d'entrée de certaines maladies infectieuses`` (Méd. Biol. t. 1 1970) :

En partic. Chancre mou ou, peu usité, chancre simple. Maladie vénérienne caractérisée par une ulcération profonde remplie de pus, siégeant habituellement sur le fourreau de la verge chez l'homme et aux grandes lèvres ou à la fourchette chez la femme (d'apr. Méd. Biol. t. 1 1970). Synon. chancroïde.

Expr. Manger comme un chancre. „Manger excessivement`` (Ac. 1835-78).

B. P. anal., SYLVIC. Affection cryptogamique ou bactérienne qui ronge l'écorce et le bois de certains arbres.

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1. 2e moitié Xlle s. cancre « ulcère, cancer » (Grégoire, 211, 3 ds T.-L.); 1re moitié XIIIe s. chancre (Du Chevalier qui recovra l'amor, éd. Montaiglon-Raynaud, t. 6, p. 144, v. 189); 1566 « ulcère vénérien » (H. ESTIENNE, Apol. pour Her., ch. 14 [I, 201-202] ds HUG.); 2. 1690 sylvic. (FUR.); 3. début XVIIIe s. fig. (SAINT-SIMON, 20, 231 ds LITTRÉ). Du lat. cancer, -iri [« crabe », v. cancre] « chancre, cancer » attesté dep. Caton ds TLL s.v., 231, 14 attesté sous la forme cancrus VIe s. Oribase, ibid., 228, 32; emploi fig. en lat. chrét., Tertullien ds BLAISE. Fréq. abs. littér. : 60.

DÉR. 1. Chancreux, euse, adj. a) Synon. de chancrelleux\*. L'induration chancreuse s'efface en général peu à peu après la cicatrisation (NICOLAS ds F. Vidal, P.-J. Teissier, G.-H. Roger, Nouv. traité de méd., fasc. 4, 1920-24, p. 617). b) Qui est atteint d'un chancre. Incinération des bois de taille chancreux (H. BOULAY, Arboric. et production fruitière, 1961, p. 102). [], fém. [-ø:z]. Ds Ac. 1694-1932. 1res attest. a) 1314 « cancéreux » (H. DE MONDEVILLE, La Chirurgie, éd. Ch. Bos, 2008), 1560 ulceres chancreuses (PARÉ, V, 19 ds LITTRÉ), b) av. 1717 sylvic. cf. supra B (Liger ds Trév. 1732); de chancre, suff. -eux\*. 2. Chancroïde, subst. masc. Synon. de chancre mou. Emploi adj. Chez l'homme, la plaie qui a servi de voie d'introduction au virus présente un aspect ulcéreux, chancroïde (COURMONT, DUFOURT ds F. Vidal, P.-J. Teissier, G.-H. Roger, Nouv. traité de méd., fasc. 4, 1920-24, p. 342). Seule transcr. ds LITTRÉ : chan-kro-i-d'. 1re attest. 1868 (Lar. 19e); de chancre, suff. -oïde\*.

BBG. DAUZAT Ling. fr. 1946, p. 152. GOTTSCH. Redens. 1930, p. 171. LEW. 1960, p. 229. SAIN. Sources t. 3, 1972 [1930], p. 228.

Devant la porte un enfant immobile, appuyé contre le mur : son visage est rongé d'un chancre. GIDE, Journal, 1914, p. 407.

Lorsque le chancre de la spéculation n'en était qu'à la période d'incubation, faisait de lui un terrible joueur, ... ZOLA, La Curée, 1872, p. 387.

Le poète Ponge. Pauvre homme déjà ravagé par le chancre littéraire, il a l'air d'une expérience d'inoculation. RENARD, Journal, 1910, p. 738.

Chanoine

CHANOINE, subst. masc.

A. Dignitaire ecclésiastique faisant partie du chapitre d'une cathédrale, d'une collégiale, ou de certaines basiliques, tenu à l'office du chœur et jouissant parfois d'une prébende. Chanoine de Notre-Dame de Paris; chanoines séculiers (Foi t. 1 1968); chanoine titulaire (Ac. 1932); cf. achevé ex. 9 :

SYNT. Chanoine expectant ou surnuméraire. „Celui qui n'a que le titre et la dignité de chanoine, sans prébende`` (Ac. Compl. 1842; cf. aussi

GUÉRIN 1892, etc.). Chanoine d'honneur. Titre qu'un évêque donne à un autre évêque, à un prélat d'ordre inférieur, quelquefois à un simple prêtre, et qui ne confère à celui qui le reçoit ni préséance, ni privilège, ni insigne (d'apr. NAZ 1942). Chanoine honoraire. „Celui qui a été chanoine, et qui s'est démis de son canonicat`` (BESCH. 1845); „prêtre qui a le titre et les insignes des chanoines, mais qui n'en remplit pas les fonctions et n'en touche pas les émoluments`` (Lar. 19e, Lar. encyclop.; cf. ex. 3 supra et dér. chanoinie). Chanoine jubilaire ou jubilé. „Celui qui jouit d'une prébende depuis 50 ans`` (Ac. Compl. 1842; cf. aussi ROB.). Chanoine laïque, héréditaire ou séculier. „Laïque admis par honneur dans un chapitre`` (Lar. 19e, Lar. 3; cf. aumusse ex. 1). Chanoine majeur. „Celui qui possédait une grande prébende`` (BESCH. 1845). Chanoine mineur. „Celui dont la prébende était moins considérable`` (ibid.; cf. MORAND, Londres, 1933, p. 219). Chanoine mansionnaire ou résid(a/e)nt. „Celui qui dessert sa chanoinie`` (Lar. 19e, Lar. 3). Chanoine mitré. „Celui qui, par privilège spécial, pouvait porter la mitre, insigne ordinaire des évêques`` (Lar. 19e, Nouv. Lar. ill.; cf. FLAUBERT, Par les champs et par les grèves, 1848, p. 218). Chanoines prébendés. „Ecclésiastiques qui jouissent d'une prébende et sont tenus à l'office de chœur, mais sans avoir voix au chapitre`` (Foi t. 1 1968; cf. FARAL, La Vie quotidienne au temps de St Louis, 1942, p. 43). Chanoines de Saint-Denis. „Chanoines-évêques, qui furent primitivement institués pour le service des sépultures de Saint-Denis, et qui sont généralement des prélats retraités ou s'étant démis de leurs fonctions actives`` (Lar. 19e; cf. aussi LITTRÉ, etc.).

Arg. Rentier (la rente est assimilée à la prébende du canonicat); forçat récidiviste (la récidive est assimilée à la périodicité de la prébende). Chanoine de l'abbaye de Monte-à-Regret, condamné à mort (cf. ESN. 1966 et abbaye D 4) :

Au fig., fam. Mener une vie de chanoine. Mener une vie tranquille et agréable. Avoir une mine de chanoine. Avoir une mine respirant la santé, le bien-être. Être gras

L'évêque de Bayonne, M. Bertrand d'Eschaux, nomma de Hauranne chanoine de sa cathédrale, ... SAINTE-BEUVE, Port-Royal, t. 1, 1840, p. 289.

Suivent d'autres prélats, chanoines et bénéficiaires, enfin les enfants de chœur, qui n'intéressent personne. GREEN, Journal, 1935, p. 10.

Devenu chancelier [de l'évêché], M. Préaux devint aussi chanoine honoraire. Ses insinuations, (...), firent de lui un homme (...) si universel et si nécessaire que cinq évêques successifs le gardèrent comme vicaire général. BILLY, Introïbo, 1939, p. 59.

Cet assassin récidiviste [La Pouraille] savait qu'il serait jugé, condamné, exécuté avant quatre mois. Aussi Fil-de-Soie et le Biffon, amis de La Pouraille, ne l'appelaient-ils pas autrement que le chanoine, c'est-à-dire chanoine de l'abbaye de Monte-à-Regret. BALZAC, Splendeurs et misères des courtisanes, 1847, p. 537.

pas une de ces créatures avachies, graisseuses plutôt que grasses, bouffies d'ici et maigres de là, avec des bedaines de chanoines et des jambes d'échassiers cagneux, ne valait le louis qu'elles obtiennent à grand'peine après en avoir demandé cinq.

MAUPASSANT, Contes et nouvelles, t. 2, L'Armoire, 1884, p. 567.

En 1865, à Saint-Claude, Dom Adrien Gréa, vicaire général de l'évêque, avait fondé la communauté des chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception. L. FEBVRE, Combats pour l'hist., 1906-52, p. 412.

comme un chanoine :

B. Religieux vivant en communauté sous l'autorité d'une règle et destiné au service d'une église particulière. Les chanoines réguliers de Saint-Augustin, de Sainte-Geneviève, du Saint-Sauveur de Latran; les chanoines prémontrés :

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1100 canonie (Roland, éd. J. Bédier, 2956); 1121-35 chanuine (PH. DE THAON, Bestiaire, 1287 ds T.-L.); ca 1165 chanoine (Guillaume d'Angleterre, 1275, *ibid.*); 1704 (Trév. : On dit proverbialement, vivre comme un chanoine : c'est-à-dire, paisiblement, dans l'abondance, & dans l'oisiveté). Du lat. chrét. *canonicus* adj. (empr. au gr. « fait suivant les règles », dér. de « règle, principe », v. *canon*\*) « conforme aux règles de l'Église », 2<sup>e</sup> moitié IV<sup>e</sup> s. Damase ds BLAISE, d'où « conforme à la règle d'un ordre religieux », IV<sup>e</sup>-Ve s. Cassien, *ibid.*, puis « appartenant régulièrement à un diocèse, à une église », Conc. Aurel., *ibid.*; subst. masc. « prêtre, clerc appartenant régulièrement au clergé d'une église », IV<sup>e</sup> s. Sylvestre, *ibid.*, d'où « chanoine », Chrodegang. (766) ds NIERM. Fréq. abs. littér. : 614. Fréq. rel. littér. : XIX<sup>e</sup> s. : a) 1 026, b) 603; XX<sup>e</sup> s. : a) 841, b) 906.

DÉR. 1. Chanoinerie, subst. fém., rare. Ensemble des chanoines; tout ce qui se rapporte aux chanoines. Au diable la chanoinerie! (HUGO, Notre-Dame de Paris, 1832, p. 25). Attesté seulement ds Lar. 19<sup>e</sup> et GUÉRIN 1892, qui se réfèrent aussi à l'ex. ci-dessus. 1<sup>re</sup> attest. 4<sup>e</sup> quart XIV<sup>e</sup> s. canonnerie (FROISSART, Chron., IV, 170, Luce ds GDF.), 1541 chanoinerie (CALVIN, Instit., XIII, p. 694 ds HUG.) 1637, J. CRESPIN, Le Thresor des trois langues, Cologne, repris en 1832 (HUGO, loc. cit.); de chanoine, suff. -erie\*. Fréq. abs. littér. : 1. 2.

Chanoinie, subst. fém., vx. Bénéfice attribué au titre de chanoine (cf. supra A). Conférer, posséder une chanoinie (Ac. 1835, 1878). Synon. *canonicat*. Et il [le cardinal de Hohenlohe] complote avec sa parente [la princesse de Wittgenstein] une surprise qu'il s'agit de faire à leur vieil ami [Liszt] : la chanoinie honoraire d'Albano (G. DE POURTALÈS, La Vie de Franz Liszt, 1925, p. 280). []. Ds Ac. 1694-1878. 1<sup>re</sup> attest. ca 1175 chanonie (B. DE STE MAURE, Ducs Normandie, éd. C. Fahlin, 837); de chanoine, suff. -ie\*.

BBG. GOTTSC. Redens. 1930, p. 386, 391. HEHN (V.). Kulturpflanzen und Haustiere in ihrem Übergang aus Asien nach Griechenland und Italien sowie in das übrige Europa herausgegeben von V. Schrader. Berlin, 1902, p. 306. MELLOT (J.). En relisant le Lutrin. Vie Lang. 1972, pp. 649-652. SAIN. Arg. 1972 [1907], p. 102. WIND 1928, p. 37.

Charbonner

CHARBONNER, verbe.

I. Emploi trans.

A. Emploi perf. [L'état de charbon est le point d'aboutissement du procès] Réduire à l'état de charbon. Bois charbonné, poutres charbonnées. Un cigare charbonné (PONSON DU TERRAIL, Rocamboles, t. 5, Les Exploits de Rocamboles, 1859, p. 83). Synon. carboniser. Rem. 1. On rencontre en ce sens ds la docum. la forme carbonifier. L'unique objet perdra de sa valeur : le diamant sera carbonifié (VALÉRY, Lettres à quelques-uns, 1945, p. 68). 2. On rencontre également charbonner au sens de « fabriquer du charbon de bois ». La charbonnette restait à la coupe, c'était un nommé Cadène qui viendrait charbonner sur place (GENEVOIX, Marcheloup, 1934, p. 68).

P. ext. On charbonne la houille, comme on charbonne le bois en forêt (E. SCHNEIDER, Le Charbon, 1945, p. 174).

Emploi pronom. (à sens passif). Se transformer en charbon. Ma mèche de lampe s'est charbonnée (AMIÉL, Journal intime, 1866, p. 192).

B. Emploi instrumental. [Le charbon est un moyen de coloration]

1. Noircir avec du charbon. Les pieux charbonnés de quelque pont de César se conservent au fond d'un fleuve (BALZAC, Le Cabinet des antiques, 1839, p. 4). Le soleil (...) Montrant comme un mineur son front tout charbonné (BARBIER, lambes et poèmes, Lazare, Londres, 1840, p. 194).

[P. anal. de couleur.]

Spéc., péj. Maquiller excessivement de noir, et p. ext., d'une autre couleur sombre. Œil charbonné. Le monde (...) ayant toute caducité en grande estime, vite, charbonnons-nous des rides (BAUDELAIRE, Maximes consolantes, 1867, p. 619).

2. B.-A. Dessiner, faire une esquisse avec un fusain (cf. charbon<sup>1</sup> II A) ou un morceau de charbon. L'un, apprenti Rubens, charbonne la muraille (DELILLE, L'Homme des champs, 1800, p. 61) :

1. ... il charbonnait d'un trait vigoureux des libertés, des droits de l'homme, des constitutions françaises, des vertus républicaines, des hercules populaires terrassant l'hydre de la tyrannie, et mettait dans ces compositions toute l'ardeur de son patriotisme.

A. FRANCE, Les Dieux ont soif, 1912, p. 13.

Emploi pronom. (à sens passif). Paris, voilé d'un nuage, se charbonnait sur l'horizon, pareil à un fusain colossal (ZOLA, Une Page d'amour, 1878, p. 904).

II. Emploi intrans.

A. [Le suj. désigne une matière ou une chose parvenue à un certain état de combustion] Se transformer en charbon, se consumer sans flammes. Laisser

Des harengs grillés, noirs, charbonnés (ZOLA, Le Ventre de Paris, 1873, p. 784).

La bougie brûlée jusqu'au bas, (...) charbonnait le papier (RAMUZ, Aimé Pache, peintre vaudois, 1911, p. 117).

La poussière avait charbonné tout cela (CHÂTEAUBRIANT, M. des Lourdines, 1911, p. 51).

Cette barbe de quinze jours qui charbonnait le menton et les joues (GENEVOIX, Raboliot, 1925, p. 187).

Paupières charbonnées d'indigo et d'encre (HUYSMANS, Les Sœurs Vatard, 1879, p. 18).

charbonner le papier au bout d'une cigarette (E. et J. DE GONCOURT, *Manette Salomon*, 1867, p. 381). Deux tisons qui charbonnent (POURRAT, *Gaspard des Montagnes*, *La Tour du Levant*, 1931, p. 218). La mèche de la lampe (...) charbonnait (CAMUS, *L'Étranger*, 1942, p. 1145).

P. métaph. :

2. Je ne suis pas bien fixé. Ma conscience m'éclaire mal. Il y a des moments comme ça où la conscience charbonne.

RENARD, *Journal*, 1905, p. 1015.

B. MAR. [Le suj. désigne un navire] Se ravitailler en charbon. Ayant mazouté et charbonné (...) les paquebots disparaissaient vite (MORAND, *La Route des Indes*, 1936, p. 198).

Rem. On rencontre ds la docum. le néol.

charbonnement, subst. masc. Le charbonnement des colchiques étouffait les prés sous sa vapeur de soufre (GIONO, *L'Eau vive*, 1943, p. 120).

Prononc. et Orth. : [], (je) charbonne []. Ds Ac. 1694-1932. FÉR. Crit. t. 1, 1787 propose la graph. charboner et note à ce sujet : „on écrit assez communément deux n, nous avons cru pouvoir en retrancher une sans inconvénient``; cf. charbonnage. Étymol. et Hist. 1. Entre 1180 et 1200 « noircir, salir avec du charbon » (Aliscans, 96 ds T.-L.); 1676 charbonné « (de quelqu'un) barbouillé de noir » (Mme DE SÉVIGNÉ, *Lettres*, Paris, éd. Monmerqué, 1862-68, t. 5, p. 9); 2. 1549 « dessiner avec un charbon » (EST.); 1752 charbonné part. passé et adj., en mauvaise part, d'un dessin (Trév.); 1757 charbonnée subst. arts graph. (A.-J. PERNETY, *Dict. portatif de peint., sculpt. et grav.*, p. 56); 3. 1825 pronom. « se réduire en charbon » (BRILLAT-SAVARIN, *Physiol. du goût*, p. 124); 1845 intrans. « id. » (BESCH.); 1830 trans. « réduire en charbon » (BALZAC, *Adieu*, p. 26); 4. 1929 intrans. mar. « se ravitailler en charbon » (J.-B. CHARCOT, *La Mer du Groënland*, p. 107). Dér. de charbon\*; dés. -er. Fréq. abs. littér. : 50. Bbg. BRUNEAU (C.). N. créés au moy. du suff. -ment... In : [Mél. Orr (J.)]. *Manchester*, 1953, p. 25 (s.v. charbonnement).

Charre

CHAR2, CHARR(E), (CHARR, CHARRE)subst. masc.

A. Blague, bluff.

B. Infidélité (en amour).

Prononc. et Orth. : []. Orthographe char (supra), charr (cf. étymol. 1, Esn. et Nouguier), charre (cf. F. CARCO, L'Équipe, 1919, p. 12, et étymol. 2, Stéphane). Étymol. et Hist. 1. 1881 charr « charriage, vol à l'américaine » (vocab. des escrocs d'apr. ESN.); 1900 « vol, tricherie aux cartes » (NOUGUIER, Notes manuscrites interfoliées au dict. de Delesalle, p. 64 ds IGLF); 2. 1901 char « plaisanterie » (BRUANT, p. 422 : sans char); 1953 charre (A. SIMONIN, Touchez pas au grisbi, p. 212); 3. 1922 charr « infidélité en amour » (vocab. des voyous d'apr. ESN. : faire des charr); 1928 faire des charres (M. STÉPHANE, Ceux du Trimard, p. 52). Apocope de charriage\* au sens arg.; peut-être aussi en relation directe avec charrer « jaser, plaisanter » (v. le verbe charrier).

STAT. Char1 et 2. Fréq. abs. littér. : 1 729. Fréq. rel. littér. : XIXe s. : a) 2 850, b) 3 032; XXe s. : a) 1 590, b) 2 339.

BBG. GUIRAUD (P.). Mél. d'étymol. arg. Cah. Lexicol. 1970, t. 16, p. 69.

Quand je voulais un peu l'humilier : « Sans char! que je lui faisais, Mireille! t'as un vrai nez d'homme!... »(CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 21).

Faire un char à qqn. Lui faire une blague. L'équipe des mignards gambergea que leur dabe leur avait fait un char [en parlant d'argent enfoui] (MARCUS, 15 fables célèbres, 1947, p. 6).

[Le cardinal au Roi :] y faut rouscailler, la Reine vous fait des chars (L. STOLLÉ, Douze récits hist. racontés en arg., 1947, p. 4).



CHATTEMITE, subst. fém.

Fam. Personne affectant des manières doucereuses et hypocrites pour tromper ou séduire quelqu'un. Faire la chattemite. Un ton de chattemite (G. D'ESPARBÈS, *La Chevauchée du Grand Siècle*, 1937, p. 206). Un regard de chattemite (A. ARNOUX, *Rêverie d'un policier amateur*, 1945, p. 117) :

Emploi adj. Un air chattemite. Des manières chattemites (BALZAC, *Le Cabinet des antiques*, 1839, p. 69). La voix [de Mme Lebien] avait une inflexion fausse et chattemite (L. DAUDET, *Le Cœur et l'absence*, 1917, p. 39).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. FÉR. Crit. t. 1 1787 admet chatte-mite ou chatemite. Étymol. et Hist. 1295 en chatemite « surnom d'une tourelle » [prob. p. allus. au chat faisant le guet] (Lett. de J. de Joinv., *Ecurey*, Arch. Meuse ds GDF.); XVe s. faire la chatemite (Rondel d'ung amant ennuye de sa dame, 11 ds R. Philol. fr., t. 21, p. 168). Composé de chatte<sup>1</sup>\* et de mite\* nom pop. du chat (prob. d'orig. onomat., FEW t. 6, 2, p. 175b); cf. Renart, éd. M. Roques, 3872 : se l'une est chate, l'autre est mite. Fréq. abs. littér. : 4. DÉR. Chattemiteux, euse, subst. et adj. Synon. de chattemite. Une lettre chattemiteuse et contournée (L. DAUDET, *L'Astre noir*, 1893, p. 260). Je me promets d'écrire une histoire pour les gens pudibonds. Les cafards et les chattemiteux se peuvent bien donc abonner comme les autres (H. FRANCE, *Dict.-journal*, 1907). 1<sup>re</sup> attest. 1893 id.; de chattemite, suff. -eux\*. BBG. GOTTSCH. Redens. 1930, p. 77. LEW. 1960, pp. 44-45. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 57, 207; t. 2 1972 [1925], p. 85.

« Oui, reprit Aristide, (...) tu devrais être modeste et même rester cachée. Pas du tout, tu fais la princesse avec tout le monde, et surtout avec ton père et ta mère. Est-ce que tu crois qu'on ne te connaît pas, malgré ta mine de chattemite? Est-ce qu'on ne sait pas que tu es une égoïste, sans cœur, que tu ne cherches qu'à te poser comme les actrices. (...) »

DURANTY, *Le Malheur d'Henriette Gérard*, 1860, p. 270.

Cheminot

xxx

xxxx

Chiner 1



CHINER<sup>1</sup>, verbe trans.  
 [Le compl. d'obj. désigne une étoffe] Faire alterner des couleurs sur les fils de la chaîne de sorte qu'en les tissant se forme un dessin.  
 P. métaph. De petits fils blancs chinaient le rectangle assyrien de sa barbe (R. MARTIN DU GARD, Devenir, 1909, p. 17).

... les dentelures innombrables des cheminées, (...) se chinaient de jaune et de bleu...  
 ZOLA, Une Page d'amour, 1878, p. 853.

Prononc. et Orth. : [], (je) chine []. Ds Ac. 1835-1932.  
 Étymol. et Hist. 1753 (Encyclop., t. 3, p. 339 : Le chiner... chiner une étoffe... étoffes chinées); 1834 chiné subst. masc. (BALZAC, Eugénie Grandet, p. 52).  
 Dér. du nom de la Chine; dés. -er. C'est d'après le modèle des tissus de Chine qu'ont été créées ces étoffes (cf. point de la Chine « broderie sur canevas de couleurs différentes » en 1723, J. SAVARY DES BRUSLONS, Dict. universel de comm., Paris, t. 1, s.v. Chine). Fréq. abs. littér. : 2.

DÉR. 1. Chinage<sup>1</sup>, subst. masc. „Tissage ou teinture d'une étoffe en différentes couleurs`` (DUVAL 1959).  
 Les chinages du Teinopalpus Impinalis, papillon hindou, les [les jeunes disciples de Chavannes] formeront à zébrer de frissons soyeux, de féminines écharpes (R. DE MONTESQUIOU, Paul Hellen, peintre et graveur, 1913, p. 24). []. 1re attest. 1753 (Encyclop. t. 3, p. 340); de chiner<sup>1</sup>, suff. -age\*. Fréq. abs. littér. : 1. 2. Chineur<sup>1</sup>, subst. masc., text. Ouvrier qui applique la couleur sur les écheveaux au moyen de rouleaux cannelés. []. 1re attest. 1866 (Lar. 19e); de chiner<sup>1</sup>, suff. -eur<sup>2</sup>\*. 3. Chinure, subst. fém. Aspect de ce qui est chiné\*. P. métaph. Au-dessus de ce champ de foire, dans la chinure brouillée de la foule, les buvettes haussaient leurs tentes de toile grise, que les coups de soleil blanchissaient (ZOLA, Nana, 1880, p. 1381). []. 1re attest. 1819 (BOISTE); de chiner<sup>1</sup>, suff. -ure\*. Fréq. abs. littér. : 1.

Chiner 2

CHINER2, verbe.

A. Emploi intrans., vx, arg. Faire le métier de colporteur.

P. ext. „Aller à domicile sous le prétexte de vendre de menus objets mais en réalité pour mendier. (Cité par Delvaux [lire Delvau], 1866)`. (J. LACASSAGNE, L'Arg. du « milieu », 1935, p. 47).

Brocanter, chercher des occasions :

B. Emploi trans. Critiquer, se moquer.

Prononc. : [], (je) chine []. Étymol. et Hist. 1. 1844 « aller offrir ses marchandises » (Dict. complet de l'arg. employé dans « Les Mystères de Paris », p. 18); 2. 1878 « critiquer, se moquer de » (L. RIGAUD, Dict. du jargon parisien, p. 85). Prob. issu par aphérèse de échiner\*. 1 au sens de « fatiguer les reins » (FEW t. 17, p. 114a), le terme semblant venir du lang. des colporteurs dont le fardeau pesait sur l'échine; 2 au sens fig. de « agacer, maltraiter par des propos » (FEW, op. cit., p. 113b). Fréq. abs. littér. : 7.

DÉR. 1. Chinage2, subst. masc., fam. Moquerie. Il ne supportait pas aisément le chinage (A. BRUANT, Dict. fr.-arg., 1905, p. 323). Arg. Colportage, escroquerie. Vol au chinage. Le vol au chinage s'exécute au moyen d'une reconnaissance du Mont-de-Piété [vendue comme valable, et qui est falsifiée] (HOGIER-GRISON, Les Hommes de proie, Le Monde où l'on vole, 1887, p. 207). []. 1res attest. a) 1873 coup de chinage « escroquerie » (Revue des Deux-Mondes, t. 103, p. 322); b) 1883 « moquerie, plaisanterie » (G. FUSTIER, Suppl. au dict. de la lang. verte d'A. Delvau); de chiner2, suff. -age\*. Fréq. abs. littér. : 1. 2. Chineur2, euse, subst., fam. Celui, celle qui critique, qui se moque. « Quel chineur vous faites! Je sais bien que vous n'êtes pas jaloux. D'abord vous me l'avez dit, et puis ça se voit, allez! » (PROUST, La Prisonnière, 1922, p. 332). Arg. Brocanteur achetant et revendant des objets d'occasion de toutes sortes. Dans le métier de chineur (tel est le nom des chercheurs d'occasions, du verbe chiner, aller à la recherche des occasions et conclure de bons marchés avec des détenteurs ignorants); dans ce métier, la difficulté consiste à pouvoir s'introduire dans les maisons (BALZAC, Le Cousin Pons, 1847, p. 111). Le chineur au balladage qui vend dans une voiture dite balladeuse; le chineur à la boîte, avec une boîte (ROSSIGNOL, Dict. d'arg.-fr. et fr.-arg., 1901, p. 27). Il y a des personnes qui, ayant été ruinées, utilisent leurs anciennes relations pour placer des marchandises (...) ce sont les chineurs de la haute (G. DELESALLE, Dict. arg.-fr. et fr.-arg., 1896, p. 69). [], fém. [-ø:z]. 1re attest. 1847 (BALZAC, loc. cit.); de chiner2, suff. -eur2\*. Fréq. abs. littér. : 9.

En ce moment, Rémonencq, réconcilié avec son ancien bourgeois Monistrol, en affaires avec de gros marchands, allait chiner (...) dans la banlieue de Paris, qui, vous le savez, comporte un rayon de quarante lieues.

BALZAC, Le Cousin Pons, 1847, p. 10

Il paraît aussi qu'en mon absence, tu t'es abstenue de me chiner ici (ESTAUNIÉ, L'Ascension de M. Baslèvre, 1921, p. 224).

BBG. SAIN. Lang. par. 1920, p. 96; pp. 240-241.

## Chouia

CHOUÏA, CHOUÏĀ, CHOUYA, adv.

A. Vieilli [Souvent en emploi interjectif] Chouia-chouia.  
Doucement :

Rem. 1. Attesté ds Nouv. Lar. ill.-Lar. encyclop. et  
QUILLET 1965 s.v. chouïa-chouïa ou chouia-chouia. 2.  
On relève une autre expr. redondante chouia barca de  
sens assez indéterminé « assez, doucement » (cf.  
MOSELLY, Terres lorraines, 1907, p. 102).

B. Un chouia (loc. adv., fam.). Un peu. [Tony] freina un  
chouïa : les truands sautèrent dans la traction (A. LE  
BRETON, Du Rififi chez les hommes, 1953, p. 62).

Un chouia + adj.

Emploi subst. Un chouia de + subst. Un chouia de tabac  
(BARBUSSE, Le Feu, 1916, p. 220).

C. Quantité, assez grosse quantité. Pas chouia (loc. adv.,  
fam.). Pas beaucoup.

Rem. D'apr. ESN. 1966, ce renversement de sens  
procéderait d'une réinterprétation du synt. petit chouya  
« un petit peu » « une petite quantité ».

Prononc. et Orth. : []. Chouia ds QUILLET 1965 et Lar.  
encyclop. (qui signale qu'on dit aussi choueille). Écrit  
chouïa avec trémas ds Nouv. Lar. ill., Lar. 20e et ROB.  
Suppl. 1970 qui ajoute la var. chouya. Noter que ds la  
docum. la forme répétée chouya! chouya! (supra ex.)  
est écrite sans trait d'union mais avec des points  
d'exclamation. Étymol. et Hist. 1. 1866 chouia interj. «  
attends, sois tranquille » (C. CARTERON, Voyage en  
Algérie, Paris, p. 39); 1881 chouya! « doucement » (arg.  
des soldats ds ESN.); 1881 chouia-chouia « comme ci,  
comme ça, tout doucement » (L. RIGAUD, Dict. de l'arg.  
mod., p. 98); 2. av. 1870 subst. chouya « petite  
quantité; un peu » (soldats d'Afrique, ESN.). Empr. à l'ar.  
magrèbien « un peu » (ar. class. « id. », dimin. de ' «  
chose, quelque chose ») (DOZY t. 1, 1967, p. 807b;  
FREYTAG, Lexicon arabico-latinum, Hall, 1830-35, t. 2, p.  
469; FEW t. 19, p. 173a; LANLY 1962, p. 56, 57, 89 et  
115). Fréq. abs. littér. Chouya : 10. Bbg. SAIN. Lang. par.  
1920, p. 156.

... toujours quelque retardataire se présentait,  
enjambait le banc, et creusait, tant bien que mal,  
son trou entre deux corps, quitte à soulever  
autour de soi des protestations féroces :

Ah! ben non, en voilà assez!

Chouya! Chouya!

COURTELINE, Le Train de 8 h 47, 1888, I, 6, p. 64.

Moi, déclara Zazie, je veux aller à l'école jusqu'à  
soixante-cinq ans. Jusqu'à soixante-cinq ans?  
répéta Gabriel un chouïa surpris (QUENEAU, Zazie  
dans le métro, 1959, p. 29).

On a du rhum, dit Dandieu. Pas chouya : juste une  
gorgée pour chacun (SARTRE, La Mort dans l'âme,  
1949, p. 172).

Chrrançon

Insecte coléoptère de la famille des Curculionidés\*.

xxxx

◆ Par ext. Se dit de plusieurs coléoptères nuisibles, qui rongent divers végétaux. Charançons rongant les lentilles, les pois. Charançon du blé, du riz.

## Chyme

CHYME, subst. masc.

PHYSIOL. Bouillie semi-liquide, de couleur grisâtre ou brunâtre, provenant de la digestion buccale et gastrique des aliments. Chyme gastrique.

L'action de la bile sur le chyme alimentaire paroît être la plus essentielle de toutes ses fonctions et de celles du foie; c'est elle qui rend le chyme propre à donner du chyle (CUVIER, Leçons d'anat. comp., t. 4, 1805, p. 5).

Prononc. et Orth. : []. [] mi-long ds PASSY 1914. Pour l'initiale cf. chimère. Ds Ac. 1932. Étymol. et Hist. XVe s. chime « suc d'un fruit » (Jardin de Santé, I, 118 ds GDF. Compl.), attest. isolée; 1559 chyme « sorte de bouillie que produit la première élaboration des aliments dans l'estomac » (JEAN FALCON, Notabilia supra Guidonem scripta, p. 96 ds SIGURS, p. 513). Empr. au b. lat. méd. Chymus « suc de l'estomac », IIIe s. Serenus Sammonicus ds GAFF., empr. au gr. « suc, humeur ». Fréq. abs. littér. : 6.

DÉR. Chymification, subst. fém., physiол., rare.

Transformation de la masse alimentaire en chyme dans l'estomac. Seule transcr. ds BESCH. 1845 et LITTRÉ : chi-mi-fi-ka-sion. 1re attest. 1811 (HANIN Méd.); dér. de chyme, suff. -ification (-ifier\* et -tion\*).

Ciel d'airain

Extrême sécherese

Cinabre

CINABRE, subst. masc.

MINÉR. Sulfure de mercure de couleur rouge, utilisé notamment pour la fabrication du vermillon. Cinabre naturel ou natif (Ac. 1835-1932) :

P. méton. Couleur rouge vermillon :

Emploi subst. apposé :

Prononc. et Orth. : []. Attesté ds Ac. 1694-1932. Orth. cinnabre ds LITTRÉ. FÉR. 1787 propose cinâbre. Cette orth. est à rapprocher de l'observation suiv. : „L'a est long et assez fermé [post.] dans les finales -abre et -avre : cabre, macabre, délabre, candélabre, ou sabre; havre, cadavre, ou navre; toutefois cette prononc. n'est pas absolument générale, notamment pour palabre et cinabre, ni sans doute pour glabre`` (MART. Comment prononce 1913, p. 32). Étymol. et Hist. 1. XIIIe s. cenobre « sulfure rouge de mercure » (Remedes anciens, B.N. 2039, fo 6 ds GDF. Compl.), forme isolée; 1394 sinabre (Inventaire de meubles de la mairie de Dijon, 5 févr., Archives de la Côte-d'Or, ibid.); 2. 1552 « couleur rouge » (RONSARD, Amours de 1552, p. 64 ds IGLF : de son teint le cinabre vermeil); graphie concurrente cinnabre par réfection étymol. dep. 1606 (NICOT), mais plus rare. Empr. au lat. impérial cinnabaris « cinabre », lui-même empr. au gr. « cinabre, sang de dragon, sorte de teinture; plante tinctoriale, garance », mot d'orig. orientale, prob. persane. Fréq. abs. littér. : 36.

DÉR. Cinabrin, ine; cinabarin, ine, adj. De la couleur du cinabre. Ses lèvres sont cinabrinnes (HUYSMANS, Marthe, 1876, p. 139). Seule transcr. de cinabarin ds LITTRÉ : si-na-ba-rin, -ri-n'. 1re attest. 1553 cinabrin (RONSARD, Odes V, 13 ds HUG.) 1611, COTGR.; repris en 1838 sous la forme cinabarin ds Ac. Compl. 1842; de cinabre, suff. -in\*; cinabarin prob. par réminiscence du gr. , id. Fréq. abs. littér. : 1. BBG. SAIN. Lang. par. 1920, p. 446.

Cinabrin

Cinabrin, ine; cinabarin, ine, adj. De la couleur du cinabre.

Seule transcr. de cinabarin ds LITTRÉ : si-na-ba-rin, -ri-n'. 1re attest. 1553 cinabrin (RONSARD, Odes V, 13 ds HUG.) 1611, COTGR.; repris en 1838 sous la forme cinabarin ds Ac. Compl. 1842; de cinabre, suff. -in\*; cinabarin prob. par réminiscence du gr. , id. Fréq. abs. littér. : 1. BBG. SAIN. Lang. par. 1920, p. 446.

1. Les médailles étaient la plupart en soufre rouge (rougi par un mélange de cinabre), ce qui est beau et sérieux; ...

STENDHAL, Vie de Henry Brulard, t. 1, 1836, p. 224.

2. ... restaient donc les verts plus pâles, tels que le vert paon, les cinabres et les laques, mais alors la lumière exile leur bleu et ne détient plus que leur jaune qui ne garde, à son tour, qu'un ton faux, qu'une saveur trouble.

HUYSMANS, À rebours, 1884, p. 18.

3. On écrivait naguère, en ces temps romantiques  
Où les chants de Ducis étaient des émétiques,  
Où, sans pourpoint cinabre, on se voyait banni;  
...

BANVILLE, Odes funambulesques, 1859, p. 269.

Ses lèvres sont cinabrinnes (HUYSMANS, Marthe, 1876, p. 139).

CISAILLE, subst. fém.

A. Appareil, outil servant à couper.

1. Gén. au plur. Outil en forme de ciseaux, à lames fortes, servant à découper du carton, du métal en feuille, à élaguer les arbres ou tailler les haies, etc. Cisailles à main; cisailles de chirurgien, d'horticulteur, de jardinier :

2. Gén. au sing. Appareil à deux lames, dont l'une est fixe et l'autre mobile, servant à découper du carton, du métal en feuille ou en barre. Cisaille d'établi; cisaille mécanique. La cisaille, et la tronçonneuse (...) permettent de couper des fers de très grosses sections (Arts et litt. dans la société contemp., 1935, p. 2204).

SYNT. Cisaille de relieur, de zingueur; cisaille à billette, à guillotine. Cisaille circulaire. Où les lames sont remplacées par deux disques de métal tranchants.

Rem. 1. Cisaille « outil en forme de ciseaux » est un subst. fém. plur. selon Ac. 1835-1932, LITTRÉ, DG, GUÉRIN 1892, Lar. 20e Lar. Lang. fr. Le sing. ou le plur. sont indifféremment admis par BESCH. 1845, Lar. 19e, Nouv. Lar. ill. et DUB. Ds la docum. le plur. est le plus fréq., mais on rencontre aussi le sing. L'ouvrier taillait tranquillement son zinc à coups de cisaille, penché sur l'établi, pareil à un tailleur coupant chez lui une paire de culottes (ZOLA, op. cit., p. 479). Il avait avec une cisaille coupé les mailles du grillage qui fermait encore le camp à quelques endroits (VAN DER MEERSCH, Invasion 14, 1935, p. 365). 2. Pour cisaille « appareil dont une lame est fixe », le plur. utilisé pour désigner un seul obj. n'apparaît que dans l'ex. suiv. Il [l'ouvrier layetier qui fabrique ses clous] presse avec le genou droit la branche mobile des cisailles qui taillent les pointes tout en rognant les fils de fer (NOSBAN, Nouv. manuel complet du menuisier, t. 2, 1857, p. 203). Selon DUPRÉ 1972 „On n'emploiera (...) le singulier cisaille que pour parler d'une machine comportant une seule lame principale; et on se servira du pluriel cisailles pour désigner ces gros ciseaux, qui comportent deux lames égales.”

B. P. méton. Rognure de métal; en partic. rognure provenant de la fabrication des monnaies. De la cisaille (Ac. 1835-1878); fondre de la cisaille (Lar. 19e).

Prononc. et Orth. : []. Cisailles et cisaille ds Ac. 1694-1932. Cisaille en vedette Ac. 1694 et Ac. 1932 seulement, en 1932 à côté de cisailles. Étymol. et Hist. 1. 1214 une cisaille « ciseau (ici sert à couper du tissu) » (ANGER, Trad. Vie St Grégoire, éd. P. Meyer ds Romania, t. 12, p. 182, 2260); av. 1285 plur. cisailles (de barbier) (RUTEBEUF, Œuvres, éd. E. Faral et J. Bastin, II, 262, 33); 1680 « gros ciseaux pour couper le métal » (RICH.); 2. 1324 cisaille « rognures de métal » (A.N. JJ 62, fo 139 vo ds GDF. Compl.). Du lat. vulg. \*cisacula «

... il [Coupeau] coupait son zinc en artiste. D'un tour de compas, il avait tracé une ligne, et il détachait un large éventail, à l'aide d'une paire de cisailles cintrées; ...

ZOLA, L'Assommoir, 1877, p. 481.

[P. anal. de forme] Fer à repasser servant à tuyauter, formé de deux tiges rondes croisées. Elle préparait les cisailles et les madeleines pour gaufre elle-même son plus joli « devant » de lingerie fine (COLETTE, La Maison de Claudine, 1922, p. 132).

instrument pour couper », altération (cf. ciseau) du lat. vulg. \*caesacula, plur. neutre collectif de \*caesaculum formé à partir du rad. caes- de caedere « couper » (v. ciseau) avec le suff. instrumental -aculum, v. -aille. Fréq. abs. littér. : 37.

## Clabauderie

Clameur(s), criailerie(s). Une, des clabauderies. - Médisance de personnes qui clabaudent.

Les écrivains, qui sont souvent les artisans de la renommée dont ils manient la trompette, se font la part assez belle dans ce festin de clabauderie. G. DUHAMEL, Défense des lettres, II, XV, p. 21

## Clenche

xxx

xxxx

## Coiffe

COIFFE, subst. fém.

A. Coiffure de femme, en toile ou en tissu léger (soie, dentelle), comprenant le bonnet et ses divers accessoires, et dont la forme varie d'une région à l'autre. Une coiffe blanche; une coiffe paysanne; une coiffe de toile, de satin; une coiffe lorraine. Vieilles en coiffe (LOTI, *Mon frère Yves*, 1883, p. 94); large coiffe de batiste aux ailes flottantes (A. FRANCE, *Le Lys rouge*, 1894, p. 313) :

En partic.

#### 1. HISTOIRE

a) Partie du camail qui habitait au Moyen Âge le crâne des hommes de guerre et qui se portait sous le casque. Coiffe de mailles; coiffe à armer. Coiffes d'acier (BARANTE, *Hist. Des ducs de Bourgogne*, t. 2, 1821-24, p. 46).

B) Petite pièce de lingerie qui se mettait directement sur les cheveux et par-dessus laquelle on plaçait une autre coiffure.

C) Coiffe de nuit. Coiffe de toile que l'on mettait dans le bonnet de nuit. Une petite coiffe de nuit. Nouer sa coiffe de nuit (REIDER, *Mlle Vallantin*, 1862, p. 190).

2. Coiffure des religieuses. Les coiffes des béguines (RODENBACH, *Le Règne du silence*, 1891, p. 133). Jeune encore, elle cachait sous sa coiffe de nonne la mèche échevelée que nos vieilles prophétesses lorraines livrent au vent du sabbat (BARRÈS, *La Colline inspirée*, 1913, p. 146).

#### 3. Loc. pop. Vieillies

Terme de juron. Par ma coiffe! (BERNANOS, *Dialogues des Carmélites*, 1948, p. 1616).

Expr. Fam. Rire sous coiffe. Synon. De rire sous cape. Rire dans ses coiffes. Rire en catimini (cf. BALZAC, *Petites misères de la vie conjugale*, 1846, p. 35).

B. P. ext. Doublure de toile, de taffetas qui garnit un chapeau, un casque, une coiffure quelconque. La coiffe du chapeau. Déposer son képi coiffe et visière en l'air (FEYDEAU, *La Dame de chez Maxim's*, 1914, II, 6, p. 40). La marque de provenance a été soigneusement découpée dans le cuir de la coiffe, où il manque un morceau, de la forme et de la dimension d'une feuille de laurier (GIDE, *Les Caves du Vatican*, 1914, p. 840).

C. P. anal.

1. Ce qui recouvre, ce qui surmonte un objet quelconque. Coiffe de tôle. Fourgon de vivandier à coiffe d'osier (HUGO, *Les Misérables*, t. 1, 1862, p. 430); des meules rondes éparses sous leur coiffe (GENEVOIX, *Raboliot*, 1925, p. 68) :

2. La chaire, gothique flamboyant, est superbe; la coiffe qu'on y a ajoutée est misérable. Ces sortes de chaires

Elle avait revêtu le costume des filles de son pays. Sa tête brune apparaissait, doucement auréolée par la coiffe de dentelle tuyautée, dont la blancheur neigeuse rayonnait autour de ses traits. MOSELLY, *Terres lorraines*, 1907, p. 243.



n'avaient pas de chef. Voilà ce que les marguilliers devraient savoir, avant de tripoter à leur fantaisie ces beaux édifices.

HUGO, *Le Rhin*, 1842, p. 367.

Coiffe d'une bouteille. Petite enveloppe de cire ou de métal qui garnit le bouchon et empêche le vin de s'éventer. Les bouteilles à coiffes significatives (BALZAC, *César Birotteau*, 1837, p. 178).

2. Spécialement

a) ANAT. Partie des membranes qui forment l'enveloppe de l'œuf et qui recouvre la tête du fœtus au moment de l'expulsion. Coiffe céphalique (cf. également l'expr. *Enfant né coiffé*).

B) ARTILLERIE

Pointe dure sertie à l'extrémité d'un obus.

Enveloppe métallique qui recouvre l'ogive de certains obus. Coiffe ogivale en tôle. L'Amiral Marcharoff eut l'heureuse idée de recouvrir l'ogive de l'obus de rupture, d'une coiffe en acier doux (Capitaine ALVIN, *Leçons d'artill., Matériel*, 1908, p. 212).

C) BOTANIQUE

Membrane qui enveloppe la capsule des mousses. Les mousses ont des urnes, souvent chargées de coiffes, et qui quelquefois en sont privées (BERNARDIN DE SAINT-PIERRE, *Harmonies de la nature*, 1814, p. 181).

Mince pellicule qui protège l'extrémité des jeunes racines.

D) BOUCH. Péritoine du porc ou du veau qui sert à envelopper différentes préparations culinaires. Puis on fit boucherie. Angéline s'offrit à préparer la saucisse en coiffe et le boudin (G. GUÈVREMONT, *Le Survenant*, 1945, p. 101).

E) RELIURE. Rebord qui surmonte le dos des livres reliés. Coiffe plate; coiffe lyonnaise. Cf. également A. MAIRE, *Manuel pratique du bibliothécaire*, 1896, p. 312.

Prononc. Et Orth. : [kwaf]. Ac. 1694 et 1718 ont comme vedette *coeffe* ou *coiffe*. Au contraire Ac. 1798 donne en 1er lieu *coiffe* à côté de *coeffe*. Ac. 1740, s.v. *coëffe* note : „on peut aussi écrire *coïffe*”. Ac. 1762 puis Ac. 1835-1932 enregistrent uniquement *coiffe*. On signale l'anc. Forme *coëffe* à titre hist. Ds LAND. 1834 et GATTEL 1841. On consacre une vedette aux formes *coeffe*, *coeffeur*, *coeffeur*, *coeffure* sans trémas ds FÉR. 1768, FÉR. Crit. T. 1 1787 et LAND. 1834. Pour ces graph. FÉR. 1768 et FÉR. Crit. T. 1 1787 donnent la prononc. Mod. : [kwaf] alors que ces graph.

Correspondent à l'anc. Prononc. [ ] de la diphtongue -oi- (à ce sujet cf. *aboyer*). Pour FÉR. Crit. T. 1 1787 il convient d'éviter l'orth. Avec des trémas qui incitent à prononcer [ ], prononc. Qu'il juge mauvaise. Il souligne que plusieurs trompés par l'orth. Prononcent [ ] même dans les graph. Sans trémas. La prononc. [ ] est encore donnée ds LAND. 1834 qui écrit *coëffe*. FÉR. Crit. T. 1 1787 propose la graph. *Coife* avec 1 seul f. Étymol. Et

Hist. 1. Ca 1100 « bonnet d'étoffe, de cuir ou de mailles porté sous le heaume » (Roland, éd. J. Bédier, 3436); 2. a) apr. 1225 « bonnet d'homme » (GERBERT DE MONTREUIL, 3e Continuation de Perceval, éd. M. Williams, 3814); 1260 « bonnet de femme » (E. BOILEAU, Métiers, 85 ds T.-L. : coiffes a dames); b) 1680 coiffe de chapeau (RICH.); 3. a) 1354-76 coiffe de gresse « mésenterie de certains animaux [ici, du cerf] » (H. DE FERRIÈRES, Roi Modus, éd. G. Tilander, 28, 53); b) 1690 « membrane fœtale recouvrant la tête de certains enfants à la naissance » (FUR.); c) 1704 bot. (Trév.). Du b. lat. *cofia* « coiffe, bonnet » (Venance Fortunat, v. aussi NIERM. Et Mittellat. W. s.v.), mot d'empr., d'orig. Obsc., peut-être germanique. Fréq. Abs. Littér. : 333. Fréq. Rel. Littér. : XIXe s. : a) 269, b) 341; Xxe s. : a) 975, b) 416.

DÉR. 1. Coiffette, subst. Fém. Petite coiffe. Coiffette blanche (F. FABRE, Xavière, 1890, p. 196). 1res attest. A) « sorte de petit casque en métal ou en mailles » [av. 1317 coiffettes de mailles (Joinville ds GAY) non vérifié]; av. 1404 [ms. Xve s.] coiffettes d'achier (FROISSART, Chron., Michel, 2646, fol. 148b ds GDF.); b) 1411 « petite coiffe » (Inventaire de l'écurie du roi, fol. 109 vo et 110 ds GAY), seulement en a. et m. fr.; à nouveau ds BESCH. 1845; de coiffe, suff. -ette\*. 2. Coiffière, subst. Fém. Celle qui fabriquait les coiffes (cf. FARAL, La Vie quotidienne au temps de St Louis, 1942, p. 143). 1res attest. A) début XIIIe s. « pièce d'armure protégeant la tête » (Aymeri de Narbonne, 510 ds T.-L.); b) 1328-31 « faiseuse de coiffes » (Arch. KK2, fol. 173 vo ds GDF.), ces 2 sens seulement en a. fr.; le sens 2 étant attesté comme terme hist. Par FARAL, op. cit., p. 141, 143; de coiffe, suff. -ière\*, a désignant un objet, un ustensile, b désignant un agent. Fréq. Abs. Littér. : 2. 3. Coiffis, subst. Masc. Sorte de coiffe portée dans l'ouest de la France. Coiffis pointus de mousseline (LOTI, Mon frère Yves, 1883, p. 20). 1re attest. 1878-81 (LOTI, Journal intime, t. 1, p. 183); terme des dial. De l'Ouest (Anjou, Poitou, v. VERR.-ON., LALANNE, BEAUCHET), de coiffe, suff. -is\*. Fréq. Abs. Littér. : 1.

BBG. GOUG. Mots t. 2 1966, pp. 131-132. LAMMENS 1890, pp. 89-90.

Colifichet

COLIFICHET, subst. masc.

A. Vx. Petit ornement en papier découpé puis collé sur un support (bois, textiles divers, etc.); ouvrage de broderie collé sur un support de papier.

Rem. Attesté ds LITTRÉ, GUÉRIN 1892, DG, Nouv. Lar. ill. Lar. Lang. fr.

B. Usuel

1. Petit objet de fantaisie, de peu de valeur et de mauvais goût, sans utilité réelle, utilisé pour la parure ou la décoration. Porter le colifichet.

Par antiphrase. „Étrange créature, dis-je, que la Fée aux Miettes, (...) qui a mendié deux cents ans, de pays en pays, avec un colifichet de cinquante millions à son cou` (NODIER, La Fée aux Miettes, 1831, p. 134).

2. P. ext.

a) Dans le domaine artistique. Œuvre sans intérêt et de mauvais goût; surcharge de mauvais goût. Église du XVI<sup>e</sup> siècle et portail de la renaissance, roman contrefait, avec des colifichets en sculpture (MICHELET, Journal, 1842, p. 465). Ces fastidieux colifichets que nous prenons volontiers pour des maisons de campagne (VIOLLET-LE-DUC, Entretiens sur l'archit., 1872, p. 370). Elle n'aimait pas cette église, moderne, ornée de colifichets ridicules (DRIEU LA ROCHELLE, Rêveuse bourgeoise, 1939, p. 9).

P. méton. Mauvais goût.

b) Objet futile et superflu.

3. P. méton., rare. Personne qu'une coquetterie de mauvais goût fait se parer avec excès, affectation. [D'Avisseau :] Tiens, regarde ce médaillon. De qui? Du colifichet. L'ami se penche (...) Des yeux à frire l'âme! (G. D'ESPARBÈS, La Guerre en dentelles, 1896, p. 256). C. P. anal. [P. réf. au peu de poids ou à la petite taille des colifichets]

1. Biscuit très léger donné en nourriture aux oiseaux. Mme Verdurin, juchée sur son perchoir, pareille à un oiseau dont on eût trempé le colifichet dans du vin chaud, sanglotait d'amabilité (PROUST, Du côté de chez Swann, 1913, p. 205).

2. CÉRAM. Support de cuisson conçu et posé de telle sorte que le point de contact avec la poterie soit le plus léger possible. (cf. A. BRONGNIART, Traité des Arts céramiques, t. 1, 1877, pp. 199-200). Synon. pernette.

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist.

1. [1640 (Manuscrit de P.-D. Huet ds Fr. mod., t. 14, p. 288)]; 1680 « petit objet de fantaisie sans grande valeur

On était charmé (...) par l'élégance du lieu (...); pas de colifichets, pas de bibelots inutiles (C. SAINT-SAËNS, Portraits et souvenirs, 1909, pp. 170-171).

Une carambouille en articles de colifichets, surtout des lingeries, rien que du fragile, de l'extrêmement bon marché (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 19).

Il (...) portait (...) sur toute sa personne et dans ses poches des petits riens et des colifichets à la mode (CENDRARS, La Main coupée, 1946, p. 206) :

Jamais rien de léger [en Allemagne], rien de tendant au colifichet et au ridicule dès que la mode en est passée comme beaucoup de nos vêtements de France. STENDHAL, Journal, t. 2, 1805-08, p. 451.

« Beaucoup trop de colifichets, de rubans. Tu me feras le plaisir d'ôter ce collier. Toutes ces petites choses qu'on te donne pour m'humilier sans doute... ». GREEN, Journal, 1928-34, p. 286.

P. métaph. Voilà longtemps (...) que vous me faites l'honneur de souhaiter ma conquête. Votre vanité, qui n'est pas mince, se serait accommodée de ce colifichet (O. FEUILLET, Scènes et proverbes, 1851, p. 158).

Il y a des raffinements de point d'honneur qui ne sont guère plus que des colifichets (BERNANOS, Dialogues des Carmélites, 1948, 3e tabl., 3, p. 1617)

Pour cette jeune mère coquette, son enfant est un colifichet parmi d'autres; pour ce mari avantageux, sa femme représente une parure flatteuse, un élément de son prestige social. MOUNIER, Traité du caractère, 1946, p. 483.

Ah! ce n'est pas de la camelote [le journal le Globe], du colifichet, du papillotage, de la soie qui se déchire quand on la regarde (BALZAC, L'illustre Gaudissart, 1834, p. 42).

L'hôtel de la Païva au fond, d'un affreux colifichet, d'un style turc-renaissance (E. et J. DE GONCOURT, Journal, 1868, p. 427).

Nous avons retiré de nos autels les fleurs et les plissures de linge et tant de colifichets qui encombrant les autres monastères (MONTHÉRLANT, Port-Royal, 1954, p. 996) : Les dentelles, les bijoux, les cachemires, tous ces

» (RICH.); 2. 1690 « ornement de papier collé sur du bois, du velours » (FUR.); 3. 1803 « petit biscuit léger qu'on donne aux oiseaux » (Almanach des Gourmands, p. 126 ds Fr. mod., t. 24, p. 137); 4. 1828 céram. « support pour les poteries » (BASTENAIRE, DAUDENART, L'Art de fabriquer la faïence..., p. 455). Altération du m. fr. coeffichier (1458 ds GDF., mot de sens obscur paraissant désigner un accessoire de coiffure prob. à rattacher à coiffe\*) par attraction de coller\* et affiquet\*. Fréq. abs. littér. : 66.

colifichets de luxe, toutes ces superfluités ruineuses qui ne conservent quelque valeur que dans les quartiers où l'on en fait usage. JOUY, L'Hermitte de la Chaussée d'Antin, 1813, p. 164.

### Collationner

COLLATIONNER2, verbe trans.

A. Cour. Comparer une copie avec l'original afin de s'assurer qu'elle lui est conforme. Collationner avec l'original (Ac. 1932).

P. ext. Vérifier des textes, des actes :

B. IMPR. Vérifier l'ordre des feuillets, des cahiers, la correspondance des planches et des gravures, lors de la confection d'un livre :

Rem. 1. On rencontre chez FLAUBERT, Correspondance, 1871, p. 315, 317, l'expr. collationner les rôles. Vérifier la longueur de ceux-ci lors de leur attribution (cf. collation2 rem.). 2. On rencontre ds la docum. le subst. fém. collationneuse désignant, en informatique, une machine servant à compter les cartes en même temps qu'elle les compare (cf. E.-C. BERKELEY, Cerveaux géants, 1957, p. 58). Comparer avec collationneur : « ouvrier vérifiant le travail de reliure » (Mét. 1955). Prononc. et Orth. : [(l)], (je) collationne [(l)]. Ds Ac. 1694-1932. Cf. collation1. Étymol. et Hist. 1. [1340 collacii « comparer une copie avec l'original » (Livre Roisin, p. 357)]; 1345 collationner (d'apr. FAGNIEZ, Industrie aux XIIIe et XIVe s., p. 299 ds R. Hist. litt. Fr., t. 6, p. 460); 2. 1851 impr. (PLANTIN, Corresp., VI, 229 ds IGLF). Dér. de collation2\*; dés. -er; cf. lat. médiév. colationare « id. » (1162 ds DU CANGE), très rare.

DÉR. Collationnure, subst. fém. Action de collationner2\*, de vérifier l'assemblage des feuillets d'un livre (cf. La Civilisation écrite, 1939, p. 1016). [(l)] ou [(l)-]. Cf. collation1. 1re attest. 1939 id.; de collationner1, suff. -ure\*.

On entendait la voix blanche d'une dactylo qui lisait une pièce, pour quelqu'un qui collationnait (MONTHERLANT, Les Célibataires, 1934, p. 795).

... il [le major] constata une erreur de treize francs (...) il n'y avait pas eu d'erreur dans les sommes portées, car il les collationna sur les reçus. Cela lui sembla louche... ZOLA, Le Capitaine Burle, 1883, p. 35.

Toutes les références qu'on ne vérifie pas sont évidemment bonnes. On a bien raison d'appeler ça des éditions ne varietur. Ça ne bouge jamais. Excepté quelques différences de ponctuation, juste assez pour montrer qu'on ne collationnait même pas. Même pas à l'imprimerie. PÉGUY, Victor-Marie, comte Hugo, 1910, p. 716.

### Colligation

COLLIGATION, subst. fém.

Action d'unir, d'enchaîner; résultat de cette action :

LOG. „Opération de l'esprit qui réunit en une conception synthétique unique un ensemble de faits séparément observés`` (LAL. 1968).

Prononc. Seule transcr. ds BESCH. 1845 : kol-li-ga-ci-on.  
Étymol. et Hist. 1. 1313 « alliance, ligue, conspiration » (Traité de paix, Arch. JJ 43, fo 32 vo ds GDF.); 2. 1866 log. (Trad. par Louis Peisse, Système de logique déductive et inductive de J. S. Mill, p. 331 ds MACK t. 1, p. 229). Empr. au lat. class. colligatio « lien, liaison (au propre et au fig.) ». L'emploi comme terme de logique est dû à l'infl. de l'angl. correspondant colligation employé comme terme de logique inductive par Whewell (1837 ds NED, cf. aussi MACK., loc. cit.). Fréq. abs. littér. : 1.

Or, si la perception réunit nos expériences sensorielles en un monde unique, ce n'est pas comme la colligation scientifique rassemble des objets ou des phénomènes, c'est comme la vision binoculaire saisit un seul objet. MERLEAU-PONTY, Phénoménologie de la perception, 1945, p. 266.

Colombin 1

COLOMBIN1, INE, adj. et subst.

### I. Adjectif

A. Rare. Qui concerne les pigeons, qui en provient. Recueillir la fiente colombine et (...) la vendre comme engrais aux cultivateurs du Delta (DU CAMP, Le Nil, 1854, p. 196).

[Dans le vocab. de l'amour] Baiser colombin :

B. Vx. Qui a la couleur de la gorge du pigeon, „qui est d'une couleur changeante et qui varie entre le rouge et le violet`` (Ac. 1932). Taffetas colombin, soie colombine. Couleur colombine (Ac. 1835, 1878) et, p. ell., colombine, subst. fém. Synon. (couleur) gorge de pigeon.

Rem. Les dict. attestent un subst. masc. colombin. „Minerai dont on tire le plomb`` (Ac. 1932), peut-être ainsi appelé à cause de la couleur et des reflets de ce minerai.

### II. Substantif

A. Colombin, subst. masc. Pigeon sauvage caractérisé par les reflets diaprés de son cou et de son jabot et par l'absence de collier blanc et de double bande noire sur les ailes (d'apr. BURN. 1970).

Au plur. Synon. de colombidés :

2. Ordre IVe. Les Colombins. Bec mou, flexible, aplati à la base; narines couvertes d'une peau molle; ailes propres au vol; couvée de deux œufs.

LAMARCK, Philos. zool., t. 1, 1809, p. 340.

B. Colombine, subst. fém. (cf. supra I A). Fiente des pigeons et, par extension, d'autres oiseaux de basse-cour. Un des rares engrais qui soient à leur disposition [des fellahs] : la colombine (J. BRUNHES, La Géogr. humaine, 1942, p. 60).

Prononc. et Orth. : [], fém. [-in]. Ds Ac. 1694-1932.

Étymol. et Hist. 1. Ca 1227 « de colombe, doux comme la colombe » (GAUTIER DE COINCY, Mir. Ste Leocade, éd. Eva Vilams-Pentti, 1320 : Il nos font chiere columbine); 2. [XVe s. d'apr. FEW t. 2, p. 930a]; 1575-84 « de la couleur de la gorge du pigeon » (AMADIS JAMYN, Œuvres poétiques, IV, 162 vo ds HUG.); 1771 (Trév. : Ce mot vieillit : on dit mieux gorge de pigeon). Empr. au lat. class. columbinus « du pigeon ou de la colombe, de la couleur du pigeon », dér. de columba (v. colombe); baiser colombin est un calque de osculum (var. pour oculum) columbinum « baiser de la colombe » c'est-à-dire d'amour (cf. Cantique des cantiques, V, 2 et VI, 8 où la colombe désigne la bien-aimée très ardente) ds ST AUGUSTIN, De la Trinité, II, Prologue. Fréq. abs. littér. : 5.

Aussitôt cette exagération de pureté le lança dans un excès opposé; en vertu de la loi des contrastes, il sauta d'un extrême à l'autre, se rappela des scènes vibrantes et corsées, songea aux pratiques humaines des couples, aux baisers mélangés, aux baisers colombins, ainsi que les désigne la pudeur ecclésiastique, quand ils pénètrent entre les lèvres. HUYSMANS, À rebours, 1884, p. 135.

COMBE, subst. fém.

Souvent région. Petite vallée encaissée. Les pentes de la combe..

[Dans un sens restreint] Repli de terrain.

GÉOL. Dépression longue et étroite formée par l'érosion dans l'axe d'un anticlinal. Les combes du Jura; lac de combe. Le calcaire à grandes strates rigides, taillé en falaises vives de plusieurs centaines de mètres de hauteur à pic, selon le type des combes du Jura et du Vercors (ABELLIO, Heureux les pacifiques, 1946, p. 218).

ombe à neige. Station montagnarde orientée au nord et comportant une flore particulière (cf. M. WOLKOWITSCH, L'Élev. dans le monde, 1966, p. 99). Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1932. Étymol. et Hist. Fin XIIe s. « vallée (en général) » (Mongiage Guillaume, 4207 ds T.-L.), qualifié de „vieilli`` dep. FUR. 1690; utilisé au XVIIIe s., notamment par J.-J. Rousseau (Rêveries, VII, éd. Pléiade, I, 1071) pour désigner une vallée du Jura, v. aussi Annales J.-J. Rousseau, III, 40. Issu du gaul. \*cumba attesté par la topon. (DAUZAT Topon., p. 218; LONGNON, pp. 598-599) et ses correspondants celtiques (THURNEYSSEN, p. 55; FEW t. 2, pp. 1524b-1525a) et les dial. du sud d'une ligne embouchure de la Loire-Sud des Vosges (FEW, loc. cit.), ainsi qu'en Italie du Nord, ce qui correspond au territoire de l'anc. occupation gauloise (REW3, no 2386). Fréq. abs. littér. : 98. Bbg. GOHIN 1903, p. 331.

Marche à travers monts et combes (L. CLADEL, Ompdrailles, 1879, p. 123)

Cette source se cache au fond d'une combe (Ac. 1932)

Le village lui apparut, ramassé, blotti au fond de sa combe. (...) la petite vallée offrait aux regards le spectacle harmonieux des vergers, de la vigne, et des larges prairies coupées de peupliers qu'abritaient de molles collines.

DANIEL-ROPS, Mort, où est ta victoire? 1934, p. 438.

Assis dans une combe douce tapissée de thym sec (GIONO, Un de Baumugnes, 1929, p. 200).

#### Comminatoire

- 1. Dr. Qui renferme la menace d'une peine légale, en cas de contravention. Arrêt, disposition, jugement, sentence comminatoire. C'est suivant les circonstances qu'une sanction comminatoire est mise à exécution ou non. - Formuler en style comminatoire. - Comminer.

- 2. Cour. (mais style soutenu). Qui constitue une mise en demeure, un avertissement ou une menace. Propos comminatoire. Ton comminatoire. Lettre comminatoire.

C'est à Florence que j'ai reçu la lettre comminatoire de Claudel que la page 478 des Caves a déclenchée. GIDE, Journal, 28 mars 1914.

#### Conchier

CONCHIER, verbe trans.  
Vulgaire  
A. Souiller d'excréments.

Aussi au figuré:

Rem. On rencontre ds la docum. le part. passé conchié au sens fig. de « repoussé, rejeté ».

Prononc. : []. Étymol. et Hist. Mil. XIIe s. « souiller » (Psautier de Cambridge, 105, 37 ds T.-L. : conchiée est la terre de sanc [polluta]), noté comme „bas et peu usité`` par Trév. 1704. Du lat. concacare « souiller d'excréments ». Fréq. abs. littér. : 7.

## Citations

Le singe en question (...) couchait dans le lit de Powel, qu'il conchiait toutes les nuits (E. et J. DE GONCOURT, Journal, 1875, p. 1046).

Coquoz était faible de l'anus. (...) chaque fois qu'on lui demandait un effort, il se conchiait (CENDRARS, L'Homme foudroyé, 1945, p. 29).

Ils [les critiques] n'ont produit aucun ouvrage et ne peuvent faire autre chose que conchier et gâter ceux des autres comme de véritables stryges stymphalides. T. GAUTIER, Mlle de Maupin, t. 2, 1836, p. 33.

Je conchie sur mes souvenirs (FLAUBERT, Correspondance, 1855, p. 78).

C'est lui [Verlaine] que le répugnant auteur des « Rougon-Macquart », enragé de se sentir conchié des jeunes, a voulu choisir pour se l'opposer démonstrativement à lui-même, afin qu'éclatassent les supériorités infinies du sale négoce de la vacherie littéraire sur la Poésie des Séraphins (BLOY, Journal, 1896, p. 225).

Cordeau



CORDEAU, subst. masc.

Région. (Canada). Rênes, guides. Avoir les deux mains sur les cordeaux, „conduire avec fierté un cheval de belle allure” (BÉL. 1957). Sans un mot il tira sur les cordeaux. Docile, le cheval (...) aussitôt s'arrêta (GUÈVREMONT, Survenant, 1945, p. 15).

P. ext. Petite corde tendue entre deux points fixes afin de tracer des lignes droites, utilisée notamment dans le bâtiment et en horticulture. Poser des tuiles au cordeau; tracer des rues au cordeau.

En cordeau. Il est rare qu'il y ait plus de dix maisons en cordeau (T'SERSTEVENS, Itinér. esp., 1933, p. 147).

Au fig. Au cordeau; tirer, tracer qqc. au cordeau. De manière régulière. Je frissonnais à la vue de cette demeure et de cette vie où tout paraissait être tiré au cordeau (GYP, Souv. pte fille, 1927, p. 107).

Spécialement

PÊCHE. Ligne de fond tendue la nuit en rivière et à laquelle sont fixées des empiles munies d'hameçons pour prendre des poissons voraces, tels que les anguilles. Jean-Baptiste s'avisa qu'il devrait bien profiter de leur barque pour relever un cordeau, tendu depuis le matin dans la morte (MOSELLY, Terres lorr., 1907, p. 179).

PYROTECHNIE. Mèche utilisée pour mettre le feu à une mine. Cordeau bickford. Dont la mèche à combustion lente permet à l'artificier de se mettre à l'abri avant que la mine n'explose (cf. BOURDE, Trav. publ., 1928, p. 108). Cordeau détonant. Employé pour provoquer l'explosion simultanée de plusieurs charges.

L'inflammation [des cartouches d'air liquide] se fait à l'aide d'un cordeau détonant (CAHEN, BRUET, Carrières, 1926, p. 105).

Rem. On rencontre ds la docum. le subst. masc. cordelet, vx. Synon. cordelette\* Ses cheveux débouclés (...) sont serrés sur le front par un cordelet de perles (DU CAMP, Hollande, 1859, p. 134).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. depuis 1694. Étymol. et Hist. 1. [1160-70 cordel « petite corde », BEROUL, Tristan, éd. E. Muret, 4081 : corbel; cordel, leçon proposée par l'éd.]; 1290 cordel (DROUART, la Vache, 4246 ds T.-L.); 1549 désigne le cordeau du charpentier (EST.); 1606 celui du jardinier (NICOT); 2. 1680 « corde pour conduire un bateau » (RICH.); 3. 1752 pêche (Trév. Suppl.). Dér. de corde\*; suff. -el, v. -eau\*. Fréq. abs. littér. : 62.

Un vieux s'est approché de moi, traînant sur ses talons une vache au bout d'un cordeau (ZOLA, Contes Ninon, 1864, p. 265).

Petite corde. Diélette ramassait des mouchoirs étendus sur un cordeau (MALOT, Kalbris, 1869, p. 249).

Cèbe, rendez-moi donc mon piquet et mon cordeau à repiquages! J'en ai besoin pour aligner les laitues (COLETTE, Sido, 1929, p. 33).

CORDELIER, IÈRE, subst.

A. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-François d'Assise (appelés aussi Frères Mineurs ou Franciscains) ainsi nommés à cause de la cordelière à trois nœuds qu'ils portent serrée autour de leur taille, symbole de la pauvreté. On y voyait aussi des couvents : ceux (...) des Cordeliers, des Carmes, des Augustins (FARAL, Vie temps St Louis, 1942, p. 11).

1. Loc. fig. et fam.

A) Avoir la conscience large comme la manche d'un Cordelier; être peu scrupuleux.

B) [Jeu de mots, p. allus. À la robe grise des Cordeliers] Être gris comme un Cordelier. Être ivre.

2. Loc. proverbiales

a) Aller sur la haquenée, sur la mule des Cordeliers.

Aller à pied, un bâton à la main.

B) Parler latin devant les Cordeliers. Parler avec assurance d'un sujet qu'on connaît mal devant des personnes qui le connaissent bien.

B. HIST. Membre du club des Cordeliers (club révolutionnaire fondé à Paris en 1790 dans l'ancien couvent des Cordeliers).

Prononc. Et Orth. : [], fém. [-]. Ds Ac. 1694-1878.

Étymol. Et Hist. 1. a) 1249 « religieux de l'ordre de Saint-François d'Assise » (RUTEBEUF, Le Diz des cordeliers, éd. Faral et Bastin, I, 231); b) subst. Fém. 1314 (G. DE BUS, Fauvel, éd. A. Långfors, II, 1582); 2. a) 1790 avr. Le club des cordeliers (d'apr. BRUNOT, t. 9, 2, p. 811); 1790 le district des cordeliers (MARAT, Pamphlets, Appel à la Nation, p. 143); b) 1796, 18 avr. Cordelière, subst. Fém. « le parti, la société des cordeliers » (Courr. Républ. Ds FREY, p. 153). 1 dér. De cordelle\*; suff. -ier\*; 2 nom donné à ce club parce qu'il se réunissait dans un ancien couvent des Cordeliers de Paris. Fréq. Abs. Littér. : 102. Bbg. GOTTSCHE. Redens. 1930, pp. 392-393.

Corner 1

CORNER1, verbe.

I. [Correspond à corne I B, C] Emploi trans. [L'obj. désigne une matière en papier, carton, etc.] Donner une certaine forme à un objet.

A. [La forme à donner est celle d'un coin (cf. corne I B 5)]

1. [L'obj. désigne des feuilles, des pages] Faire une corne, un pli à un coin en guise de marque. Corner des pages d'un coup d'ongle; corner un passage intéressant :

2. [L'obj. désigne un livre, un dossier, un carton, etc.] Mettre des coins à. Des registres verts cornés de cuivre (cf. A. DAUDET, Immortel, 1888, p. 90).

Spéc. Corner un carton, une carte, un bristol. Laisser chez quelqu'un une carte de visite dont on a corné un coin, pour signifier que l'on est venu en personne lui rendre visite et qu'on ne l'a pas trouvé.

Péj. Abîmer les coins d'un livre. Synon. d'écorner. Corner la couverture.

Rem. On rencontre un homon. vx et région., correspondant à corne I A, au sens de « donner un coup de corne » (en parlant d'un animal). Cette vache a failli me corner (GUÉRIN 1892).

B. Arranger en forme de corne (cf. corne I C) :

II. [Correspond à corne I C 2]

A. Emploi intrans.

1. [P. réf. à la corne, instrument d'appel]

a) Produire un son en soufflant dans une corne, une trompe ou en utilisant un instrument analogue. Tandis qu'au loin cornait un pâtre solitaire (DIERX, Poèmes, 1864, p. 14).

[En parlant de l'instrument] Pendant que ce cor cornait, que les crécelles craquaient... (GIONO, Roi sans divertiss., 1947, p. 122).

P. métaph. La tempête cornait (LA VARENDE, Manants du roi, 1938, p. 163).

P. ext. Produire un son analogue à celui d'une corne, d'une trompe. Les hommes du haut pré cornaient dans leurs mains à travers le matin bleu (GIONO, Eau vive, 1943, p. 97).

Fam. Jouer une musique bruyante (à quelqu'un), avec un instrument à vent :

Spéc. [En parlant d'un cheval] Faire entendre la respiration sifflante propre au cornage. Lésion qui fait corner le cheval. Quel est le cheval qui corne comme ça? C'est le mien! il siffle un peu (GYP, Gde vie!!! 1891, p. 173).

b) P. méton., péj. [En parlant des oreilles] Percevoir un son analogue à celui d'une corne. Avoir les oreilles qui cornent; les oreilles (me, lui, vous...) cornent.

1. Pendant l'examen de conscience, la pénitente n'avait besoin ni de plume ni de crayon pour noter ses fautes... Il lui suffisait de corner la petite bande portant mention d'un péché.

A. FRANCE, Le Jardin d'Épicure, 1895, p. 160.

Une carte qu'il a craint même de corner de peur de se compromettre (GONCOURT, Journal, 1890, p. 1246).

Corner cartes sur cartes chez des gens dits du monde (FARRÈRE, Homme qui assass., 1907, p. 23).

2. La charcutière avait mis une feuille de papier fort sur une balance. Elle prenait le saindoux dans le pot (...) quand la balance tomba, elle enleva le papier, le plia, le corna vivement, du bout des doigts.

ZOLA, Le Ventre de Paris, 1873, p. 108.

3. Il paraît que c'est toi qui musiquais?... Manquait plus que ça... Pour une fois, ça passe, mais si tu travaillais le jour, tu penserais moins à nous corner au moment de dormir. C'est pas un bastringue, ici, tu entends?

GIONO, Un de Baumugnes, 1929, p. 158

Emplois métaph.

[En parlant d'une pers. qui supporte mal des paroles qu'elle entend] :

4. Déjà les oreilles me cornaient aux litanies entonnées de toutes parts en l'honneur d'une sainte femme de la plus grande beauté.

TOULET, Comme une fantaisie, 1918, p. 280.

[En parlant d'une pers. dont on a parlé sans qu'elle soit présente] Les oreilles ont dû vous corner, car nous avons beaucoup parlé de vous (MÉRIMÉE, Lettres Mme de Beaulaincourt, 1870, p. 152).

[En parlant d'une pers. qui a cru entendre qqc.] Il ne vit personne et se dit que les oreilles lui avaient corné (A. FRANCE, Révolte anges, 1914, p. 65).

2. [P. réf. à la corne, instrument servant à avertir] Actionner l'avertisseur d'un véhicule. Synon. plus cour. klaxonner. Corner dans les virages. Le conducteur du car cornait pour rallier ses voyageurs (BOURGET, Conflits int., 1925, p. 23). Il se mit à corner, d'abord discrètement, puis à klaxonner à grands fracas (MORAND, Homme pressé, 1941, p. 93).

P. méton. [En parlant du véhicule] La petite machine, attelée à son wagon, cornait pour écarter les obstacles (MAUPASS., Contes et nouv., t. 1, En famille, 1881, p. 338). Les trams à trolley filaient sans corner (MARTIN DU G., Thib., 1922, p. 638).

B. Emploi trans.

1. Appeler quelqu'un à son de trompe, de corne, de cor, etc.

VÉN. Corner les chiens. Les rappeler, les exciter en sonnant de la trompe.

2. Annoncer (quelque chose) à son de trompe.

HIST. Corner l'eau :

5. Quant au repas, on l'annonçait au son du cor chez les nobles : cela s'appelait corner l'eau, parce qu'on se lavait les mains avant de se mettre à table.

CHATEAUBRIAND, Essai sur la littér. anglaise, t. 1, 1836, p. 41.

3. P. ext.

a) Annoncer, répandre bruyamment. Corner une nouvelle. Corner qqc. à qqn. Corner qqc. aux oreilles de qqn. Dire quelque chose à quelqu'un d'une voix forte. Synon. claironner. Essayant en vain d'entendre ce qu'on lui cornait aux oreilles (CLADEL, Ompdrailles, 1879, p. 48).

b) Dire avec insistance, répéter très fort. Comment faut-il te dire cela : en musique? en grec? Il y a deux ans que je te le corne aux oreilles (STENDHAL, Corresp., t. 1,

1800-42, p. 87). On m'avait tant corné aux oreilles les respects qu'une mère se devait à elle-même (BALZAC, *Secrets Cadignan*, 1839, p. 352). Il fallut lui corner et recorner que tout était fini (POURRAT, Gaspard, 1922, p. 223).

III. [Correspond à corne II]

A. Emploi intrans., vx, pop. [P. réf. à la mauvaise odeur de la corne brûlée (cf. Lar. 19e)] Puer, spécialement en parlant de la viande qui commence à pourrir.

Rem. ESN. 1966 signale des dér. arg. cornancher, cornanchouiller, dans ce sens.

B. Emploi pronom. à sens passif. Devenir dur et sec, comme de la corne. Pustules qui se cornent au bout de huit jours.

Rem. On rencontre ds la docum. cornant, part. prés. et adj. a) Part. prés. de corner. b) Emploi adj. [En parlant d'un véhicule automob.] Qui corne\* (II A 2). Elle [la voiture] s'est bientôt perdue parmi les autres, absorbée par celles qui la suivent, suintantes, trépidantes, cornantes (VIALAR, *Bal sauv.*, 1946, p. 137).

Prononc. et Orth. : [], (je) corne []. Ds Ac. 1694-1932.

Homon. corné, cornée. Étymol. et Hist. A. 1. Ca 1110 intrans. « sonner le cor » (Roland, éd. J. Bédier, 1710); ca 1150 trans. l'eve corner [v. T.-L., s.v. aigue] (Charroi de Nîmes, éd. D. MacMillan, 810); 1634 p. ext. « publier (quelque chose) (comme à son de trompe) » (RABELAIS, *Gargantua*, V, éd. Marty-Laveaux, t. 1, p. 23); 2. ca 1170 « bourdonner (en parlant des oreilles) » (Rois, éd. E. R. Curtius, I, III, 12). B. 1829 « faire une corne à une carte » (BOISTE). C. 1845 pronom. « prendre la consistance de la corne » (BESCH.). D. 1883 « frapper avec la corne, encorner » (LITTRÉ). Dér. de corne\*; dés. -er. Fréq. abs. littér. : 70.

CORNER2, subst. masc.

A. ÉCON. Arrangement entre spéculateurs en vue d'obtenir la maîtrise du marché d'un produit dont on provoque artificiellement la hausse en acquérant les stocks disponibles. Corner sur le blé, le coton. Il avait rompu le « corner » des suifs (CLAUDEL, Échange, 1894, I, p. 675).

B. SP. (football). Fait qu'un joueur envoie le ballon derrière sa propre ligne de but, cette faute entraînant à titre de sanction un coup de pied de remise en jeu accordé à l'équipe adverse et tiré à partir d'un coin du terrain. La balle sort en corner :

1. L'avant-centre perce, essaie de marquer. Le gardien de but plonge et doit mettre en corner, vu la charge de l'extrême droit.

MONTHERLANT, Les Olympiques, 1924, p. 252.

P. méton. Coup de pied de remise en jeu accordé à l'équipe adverse. Corner botté par l'ailier droit; marquage sur corner :

2. Le redoutable « coup franc » accordé pour faute grave, à quelques mètres du but garde son nom de « penalty » (...) et celui qui est donné d'un coin du terrain s'appelle un « corner ».

J. AMSLER, Lang. du football ds Vie Lang. 1952, p. 34.

Rem. Étiemble a proposé la francisation graph. en cornère (cf. DUPRÉ 1972). Une enquête du Figaro (1964) contenait des propositions de francisation en coup de coin, tir en coin et coin (cf. J. MERCIER, Football, 1966, p. 30).

Prononc. et Orth. : [] ou [-]. La var. en [-] est donnée à côté de la prononc. en [-] ds Pt Lar. 1968, WARN. 1968 et Lar. Lang. fr. Pour la forme francisée cornère, cf. supra rem. Étymol. et Hist. 1. 1889 cont. amér. « coalition de spéculateurs en vue de l'accaparement d'une denrée ou d'un produit de première nécessité » (JANNET, États-Unis Contemp., II, 160 ds BONN.); 2. 1903, 10 janv., jeux (Ill. Parisien, p. 8, c. 2, ibid.). 1 anglo-amér. corner terme du langage boursier, 1846 ds DAE, devenu d'écon. polit., emploi du subst. angl. corner; to drive into a corner « acculer quelqu'un » (1526, NED; cf. coincer\*), l'opération financière en question consistant à acculer l'acheteur à payer la marchandise indûment stockée à un prix artificiellement élevé. 2 angl. corner dep. 1887 ds NED (le coup de pied en question étant donné d'un des coins du jeu). Fréq. abs. littér. : 6. Bbg. BECKER (K.). Sportanglizismen im modernen Französisch. Meiserneim, 1970, p. 40, 69, 104, 329, 342. BEHRENS Engl. 1927, p. 105, 219. BONN. 1920, p. 38.

## Cotillon 1

## HABILLEMENT

A. Vieilli. Cotte, jupe de dessous particulièrement chez les femmes du peuple et les paysannes. Cotillons bleus; rallonger, retrousser ses cotillons :

SYNT. Chemise et cotillon pour les femmes; cotillons rouges, à fleurs, de gros drap; relever, trousseur ses cotillons.

P. ext. Culotte ou pantalon de grande ampleur.

En partic.

Cotillon de toile. Large pantalon porté par le boulanger travaillant le torse nu.

PÊCHE. Large pantalon de toile que les pêcheurs de la Manche mettent pour aller à la mer.

B. P. méton., fam. La femme en général, spécialement la femme-objet.

Arg. Faire danser le cotillon. „Battre sa femme`` (DELVAU 1883).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Pour LITTRÉ il conviendrait d'écrire cottillon p. anal. avec cotte; mais comme le fait remarquer DUPRÉ 1972, p. 540 ce n'est pas très important puisque cotillon est actuellement beaucoup plus cour. que cotte. Étymol. et Hist. 1. 1461 « sorte de blouse » (VILLON, Testament, éd. J. Rychner et A. Henry, 2010); Trév. 1704 note „on le dit particulièrement de celle [la cotte] des enfans, des paisannes, ou des petites gens``; 1718 aimer le cotillon (Ac.); 2. 1708 « danse [avec le cotillon relevé] » danser les cotillons (REGNARD, Légataire universel, 336 ds IGLF); 1740 danser le cotillon (Ac.). Dér. de cotte\*; suff. -illon (-ille\* et -on\*).

Mme Saillard n'avait pas de robes, mais ce vêtement antique nommé, dans la Touraine et dans la Picardie, des cottes, ou plus généralement en France, des cotillons, espèce de jupes plissées derrière et sur les côtés...

BALZAC, Les Employés, 1837, p. 53

Coureur, trousseur de cotillons; aimer, courir le cotillon. Ne me parlez pas des hommes qui aiment le cotillon, ce qui est tout autre chose que d'aimer! (BALZAC, Lettres Étr., t. 2, 1850, p. 348).

Vieux garçon ne chassant pas le cotillon (ROLLAND, C. Breugnon, 1919, p. 59).

## Coudrette

Lieu planté de coudrier (noisetiers) synonyme de Coudraie

## Coupellation

COUPELLATION, subst. fém.

Opération pratiquée dans une coupelle et consistant à isoler les métaux précieux des métaux auxquels ils sont alliés, par oxydation de ces derniers à l'air chaud.

Prononc. et Orth. : []; var. pel- proposée ds Pt ROB. Ds Ac. 1835-1932. Étymol. et Hist. 1771 (J.-J. SCHMIDLIN, Dict. universel de lang. fr. ds Behrens ds Z. fr. Spr. Lit., t. 23, p. 22). De coupeller\*; suff. -(a)tion\*. Bbg. GOHIN 1903, p. 266.

Les fours Martin plus ou moins perfectionnés ont quelque analogie de forme avec les fours de coupellation pour argent (DURAND, Industr. minér. Lorr., 1893, p. 55).

Une troisième manipulation (...) comprend le broissage des lamines extraites, leur fusion et leur coupellation (FULCANELLI, Demeures philos., t. 2, 1929, p. 148).

## Coupelle 1

COUPELLE, subst. fém.

A. Petite coupe. Une coupelle de verre contenait des épingles à cheveux (GIONO, Hussard, 1951, p. 108).

P. anal. Ce qui a la forme d'une petite coupe. Un bouquet de pavots rouges bien ouverts, leur coupelle montrant, à la base des pétales, la macule d'un noir bleuté (COLETTE, Chambre d'hôtel, 1940, p. 87).

B. Petit creuset en substance poreuse réfractaire dont on se sert pour la coupellation (cf. ce mot). Or, argent de coupelle; fourneau de coupelle; mettre, passer un métal à la coupelle :

Toute cette salle... était pleine... de creusets, de matras, de coupelles... et de vases de formes inconnues.

A. FRANCE, La Rôtisserie de la Reine Pédauque, 1893, p. 107.

Au fig. Mettre, passer, soumettre qqc. ou qqn à la coupelle. Le mettre à l'épreuve pour juger de sa valeur. [Les] lecteurs (...) qui ont l'habitude de soumettre les questions à la coupelle du raisonnement (DELÉCLUZE, Journal, 1827, p. 391). Ceux-là n'auraient pu faire autrement (...) que de la passer, pour leur gouverne, à la coupelle de l'obéissance et de l'humilité (HUYSMANS, Oblat, t. 1, 1903, p. 182).

Rem. Les dict. attestent le verbe trans. coupeller. Passer à la coupelle. Coupeller de l'or (Lar.).

Prononc. et Orth. : []. Enq. : /kupel/. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1. 1431 coupelle (d'apr. FAGNIEZ, Industrie aux XIIIe et XIVe s., 308 ds A. DELBOULLE, Recueil de notes lexicologiques); av. 1590 fig. éprouver à la copelle (DU BARTAS, 2e Semaine, 3e Jour, Les Peres, p. 310 ds HUG.); 2. 1953 coupelle « petite coupe » (ROB.). Dér. de coupe\*; suff. -elle\*. Fréq. abs. littér. : 5. Bbg. GOHIN 1903, p. 361.

Coupelle 2



Petite coupe.  
– P. anal. Ce qui a la forme d'une petite coupe.

B.– Petit creuset en substance poreuse réfractaire dont on se sert pour la coupellation (cf. ce mot). Or, argent de coupelle; fourneau de coupelle; mettre, passer un métal à la coupelle :

– Au fig. Mettre, passer, soumettre qqc. Ou qqn à la coupelle. Le mettre à l'épreuve pour juger de sa valeur. Prononc. Et Orth. : [kupel]. Enq. : /kupel/. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. Et Hist. 1. 1431 coupelle (d'apr. Fagniez, Industrie aux XIIIe et XIVe s., 308 ds A. Delboulle, Recueil de notes lexicologiques); av. 1590 fig. éprouver à la copelle (Du Bartas, 2e Semaine, 3e Jour, Les Peres, p. 310 ds Hug.); 2. 1953 coupelle « petite coupe » (Rob.). Dér. De coupe\*; suff. -elle\*. Fréq. Abs. Littér. : 5. Bbg. Gohin 1903, p. 361.

## Citations

Une coupelle de verre contenait des épingles à cheveux (Giono, Hussard, 1951, p. 108).

Un bouquet de pavots rouges bien ouverts, leur coupelle montrant, à la base des pétales, la macule d'un noir bleuté (Colette, Chambre d'hôtel, 1940, p. 87).

Toute cette salle... était pleine... de creusets, de matras, de coupelles... et de vases de formes inconnues.

A. France, La Rôtisserie de la Reine Pédauque, 1893, p. 107.

[Les] lecteurs (...) qui ont l'habitude de soumettre les questions à la coupelle du raisonnement (Delécluze, Journal, 1827, p. 391).

Ceux-là n'auraient pu faire autrement (...) que de la passer, pour leur gouverne, à la coupelle de l'obéissance et de l'humilité (Huysmans, Oblat, t. 1, 1903, p. 182).

## Coutil

xxx

xxxx

## Coutre

COUTRE1, subst. masc.

A. AGRIC. Forte lame d'acier placée verticalement en avant du soc d'une charrue pour fendre la terre :

Rem. L'opération effectuée à l'aide d'un coutre s'appelle le coutrage (cf. PASSELÈGUE, *Machines agric.*, 1930, p. 157).

B. MENUIS. Hache à bois destinée à tailler des lattes, des échelas ou à fendre le bois de chauffage. Merrain. Bois refendu au coutre (NOSBAN, *Manuel menuisier*, t. 2, 1857, p. 267). Le fendage des billes [de bois pour échelas] se fait sur un chevalet à l'aide d'un coutre que l'on enfonce au moyen d'un maillet (BRUNET, *Matér. vitic.*, 1909, p. 90).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1835 et 1932.

Étymol. et Hist. Ca 1150 cultre (Pélerinage de Charlemagne, éd. P. Aebischer, 285); ca 1220 coutre (G. DE COINCY, éd. Koenig, *I Mir.* 44, 504). Du lat. class. culter, tri de même sens. Fréq. abs. littér. : 20.

DÉR. Coutrière, subst. fém. agric. Pièce qui fixe le coutre à l'age de la charrue (cf. BALLU, *Machines agric.*, 1933). Le coutre [dans la charrue] est fixé solidement à l'age au moyen d'une coutrière (PASSELÈGUE, *Machines agric.*, 1930, p. 24). 1re attest. 1900 (*Nouv. Lar. ill.*); de coutre1, suff. -ière\*.

BBG. GOUG. *Mots* t. 3 1975, p. 198, 219. KRATZ (B.). *Zur Bezeichnung von Pflugmesser und Messerpflug in Germania und Romania. Beiträge zur deutschen Philol.* 1966, t. 34, pp. 27-28; p. 49.

Des pluies battantes, après de grands soleils, avaient durci l'argile du sol, si profondément, que le soc et le coutre détachaient avec peine la bande qu'ils tranchaient, dans ce labour à plein fer. ZOLA, *La Terre*, 1887, p. 435.

Coutre circulaire. Le coutre circulaire est composé d'un disque circulaire plan dont le pourtour est tranchant (BALLU, *Machines agric.*, 1933).

COUVERTE, subst. fém.

A. Vieilli et pop. Couverture de lit. Couverte de coton, de toile. Sorti de scène, je l'enveloppais [le caniche] dans une couverture et je le frictionnais à l'alcool (COLETTE, *Music-hall*, 1913, p. 177).

1. Couverture de laine des militaires. Couvertes en bandoulière (VERLAINE, *Œuvres compl.*, t. 4, Louise Leclerc, 1886, p. 141) :

Expr. arg. Battre la couverture. Dormir (cf. DELVAU 1866, p. 26). Passer en couverture. Brimade qui consiste à lancer un soldat en l'air en le plaçant dans une couverture que l'on tend brusquement et dans laquelle il retombe (cf. COURTELINE, *Le Train de 8 h 47, Un Début*, 1885, IV, p. 187).

2. Couverture des chevaux. Promener des chevaux en couverture, au pas (Hermant ds Lar. Lang. fr.). Ce qui m'a le plus intéressé dans cette nouvelle théorie [de l'officier de cavalerie], c'est que la « leçon en couverture » est supprimée (BALZAC, *Œuvres div.*, t. 1, 1850, p. 425). B. P. anal. Ce qui protège contre les intempéries. C'était une immense voiture peinte d'une large bande orange sur sa couverture de zinc oxydée et rouillée (E. DE GONCOURT, *Zemganno*, 1879, p. 16).

C. TECHNOL. (céram.). Glaçure ou enduit vitreux dont on revêt la faïence et la porcelaine à un certain degré de cuisson. Craquelage de la couverture; couverture transparente, plombifère.

P. métaph. [En parlant d'un coquillage] Revêtement brillant et coloré analogue à une glaçure.

Prononc. : []. Étymol. et Hist. Cf. couvrir<sup>1</sup>. Fréq. abs. littér. : 2 458. Fréq. rel. littér. : XIXe s. : a) 4 729, b) 4 231; XXe s. : a) 3 124, b) 2 271. Bbg. DUDAN (C.). Fr. universel et fr. marginal en Suisse romande. *Vie Lang.* 1962, p. 142. *GOUG. Lang. pop.* 1929, p. 145.

... le patient bondissait comme une balle élastique, s'envolait, les membres écartés, ne retombant que pour repartir de plus belle, s'efforçant, de ses doigts en crocs, de se cramponner à la couverture... COURTELINE, *Le Train de 8 h 47, Un Début*, 1885, IV, p. 188.

Une couverture grisâtre inégalement répartie (G. FONTAINE, *Céram. fr.*, 1965, p. 101)

Au milieu [de la table] s'élevait la cruche pansue des intérieurs laborieux et pauvres de Chardin, la cruche en terre, à la couverture rose de brique, à la paillette de jour carrée.

E. DE GONCOURT, *La Fille Élixa*, 1877, p. 234.

Mais notre mollusque ne se borne pas à distiller en mesure sa merveilleuse couverture (VALÉRY, *Variété V*, 1944, p. 35).

Crâneur

CRÂNEUR, EUSE, subst. et adj.

Fam., souvent péj.

A. (Celui) qui est fanfaron, qui prend des airs de courage :

B. (Celui) qui est prétentieux, qui prend des airs hautains, fiers, arrogants, pour écraser, épater quelqu'un. Espèce de crâneur! Faire son (petit) crâneur. Synon. poseur, vaniteux; (pop.) bêcheur, pimbêche. Les pouces derrière les emmanchures de son gilet, d'un air crâneur (POULOT, Sublime, 1872, p. 183) :

Prononc. : [], fém. [-ø:z]. Étymol. et Hist. 1862 (J. Vallès ds Le Figaro, 9 oct. ds QUEM.). Dér. de crâner\*; suff. -eur2\*. Fréq. abs. littér. : 17.

Il se troubla encore, mais comme nous étions séparés de la maison par un épais rideau de châtaigniers, il se remit vite, et crâneur, maintenant que je devenais moins sévère, il clama, avec des gestes dégagés :

Eh bien quoi... Madame? ... Eh bien quoi? ... Je me moque bien de Madame, moi! ...

MIRBEAU, Le Journal d'une femme de chambre, 1900, p. 85.

La mère Caroline, car c'est ainsi que ses voisines l'appelaient maintenant, la mère Caroline. Ah, cette crâneuse; elle avait voulu le faire à l'épate quand on a un mari pareil.

CENDRARS, L'Homme foudroyé, 1945, p. 307.

### Crapoussin, ine

Fam., vieilli. Personne petite et trapue. → Chétif, malingre. T. d'affection.

xxxx

### Croupetons (à)

CROUPETONS (À), loc. adv.

Dans une position accroupie, les fesses reposant sur les talons. Être assis, se mettre, se tenir à croupetons.

Et Eugénie, sitôt rentrée, s'était mise au travail, à croupetons sur le parquet (RAMUZ, A. Pache, 1911, p. 114).

Rem. Enregistré par la plupart des dict. gén. à partir de LITTRÉ, sauf Ac.

Prononc. et Orth. : [] [a-]. BESCH. 1845 enregistre à croupetons, LITTRÉ : à croupeton. Ds la docum. on rencontre les var. : à cropetons (BARBUSSE, Feu, 1916, p. 188), à croupetons (PÉLADAN, Vice supr., 1884, p. 135; BOYLESVE, Leçon d'amour, 1902, p. 229). Étymol. et Hist. Fin XIIe s. a coupeton (Audigier, éd. O. Jodogne, 60). Dér. de croupe\*; suff. -et\* et -ons\*, peut-être sur le modèle de à bouchetons\*. Fréq. abs. littér. : 19. Bbg. ROG. 1965, p. 130.

Un ouvrier tailleur, à croupetons sur son établi (DUHAMEL, Désert Bièvres, 1937, p. 22).

Marchant à croupetons, sautant comme des crapauds (CENDRARS, Bourlinguer, 1948, p. 152).

### Croupion

CROUPION, subst. masc.

A. Extrémité postérieure du corps des oiseaux, correspondant aux dernières vertèbres (vertèbres sacrées) et supportant les plumes de la queue.

Croupion de canard, de colombe, de cygne, de pigeon, de poule. Les plumes du croupion du paon (CUVIER, *Leçons d'anat. comp.*, t. 2, 1805, p. 607). Les pies, sautillant sur la terre brune avec leur queue plantée dans leur croupion comme un éventail fermé (GAUTIER, *Fracasse*, 1863, p. 141).

Loc. fam. La bouche en croupion de poule (DUHAMEL, *Cécile*, 1938, p. 173). *Synon.* plus usuel en cul de poule.

Spéc. Croupion de volaille consommable. *Synon.* bonnet d'évêque, sot-l'y-laisse :

B. P. anal.

1. P. anal. d'aspect, p. plaisant. fam. [En parlant d'une pers.] Derrière, cul. *Synon.* croupe.

Loc. fam. (le mot remplace cul). Se casser, se décarcasser, etc., le croupion. Faire de grands efforts (de réflexion, d'imagination). Lui, c'était un as. Y a pas à tortiller du croupion, i'savait y faire (BARBUSSE, *Feu*, 1916, p. 36). Il se décarcassait le croupion pour faire faire à sa société une économie de cent sous (DUHAMEL, *Passion J. Pasquier*, 1945, p. 15).

Rem. Ce sens est attesté ds les princ. dict. du XIXe et du XXe s., soit sans marque styl. (Ac. 1798, Lar. 19e), soit comme „trivial`` (DG), „très fam.`` (Ac. 1835-1932, BESCH. 1845, GUÉRIN 1892) ou „plais.`` (ROB., Lar. Lang. fr.).

2. P. mépris. [En parlant d'un organisme pol. qui ne comprend plus qu'une partie dérisoire des membres de l'organisme préexistant, qui constitue un résidu de cet organisme].

HIST. Parlement croupion (angl. Rump Parliament). Cf. étymol. Le Parlement vaincu est épuré, n'est plus qu'un Rump, un Parlement croupion (Hist. universelle, t. 3, 1967, p. 210 [encycl. de la Pléiade]).

P. anal. (littér., avec antéposition expr.) :

2. Le vrai est qu'une Chambre sans mandat et tronquée n'avait aucun droit de disposer de la couronne (...) Il est encore certain que ce croupion de la Chambre des députés, que ces 221, imbus sous Charles X des traditions de la monarchie héréditaire, n'apportaient aucune disposition propre à la monarchie élective; ... CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. 3, 1848, p. 658.

1. ... l'arrière-train de la bête se sépara et se tint debout, le croupion en l'air : c'était le bonnet d'évêque. (...) Clémence répétait, au milieu du bruit, avec insistance :

Monsieur Poisson, écoutez, Monsieur Poisson...  
Vous me garderez le croupion, n'est-ce-pas!  
Ma chère, le croupion vous revient de droit, dit Madame Lerat, de son air discrètement égrillard.  
ZOLA, *L'Assommoir*, 1877, p. 577.

Se démettre le croupion (Ac. 1798-1878).

Elle me montra toutes ses cuisses, des grosses, son croupion (CÉLINE, *Mort à crédit*, 1936, p. 62).

Ce contribuable ne songea même jamais à me tâter le croupion (QUENEAU, *Loin Rueil*, 1944, p. 216).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist.  
1. 1461 « partie postérieure du bassin de l'homme »  
(VILLON, Test., éd. Rychner et Henry, 921); 2. 1538 «  
saillie postérieure du corps des oiseaux » (EST., s.v.  
uropygium); 3. 1838 croupion, parlement croupion,  
surnom donné par les adversaires de Cromwell au  
„Long Parliament`` anglais après l'épuration forcée de  
1648 (Ac. Compl. 1842). Dér. de croupe\*; suff. -ion\*; le  
sens 3, calque de l'angl. Rump [Parliament] 1659 ds  
NED. Fréq. abs. littér. : 52.

DÉR. Croupionner, verbe intrans. a) [En parlant d'un  
cheval] Élever la croupe sans ruer. À chaque coup  
d'éperon, le cheval croupionnait (Hermant ds Lar. Lang.  
fr.). b) Fam., p. anal. [En parlant d'une pers.] „Remuer le  
derrière en marchant`` (FRANCE 1907). [Mme Heaume]  
taillait ses buis en croupionnant solennellement (H.  
BAZIN, L'Huile sur le feu, 1954, p. 135). Rem. La docum.  
atteste, au sens correspondant à croupionner B, le dér.  
croupionnade, subst. fém. Elles me font pouffer [ses  
femmes] avec leurs croupionnades timides (J. DE LA  
VARENDE, Nez-de-Cuir, gentilhomme d'amour, 1936, p.  
71). 1re attest. 1858 (LARCH. t. 7, p. 468); de croupion,  
dés. -er.

BBG. LEW. 1960, p. 311.

## Cruchon

CRUCHON, subst. masc.

A. Petite cruche à goulot très court et à anse, destinée à  
contenir des boissons généralement alcoolisées; p.  
méton. la boisson elle-même. Un cruchon de vin, d'eau  
de vie; de la bière en cruchons.

Spéc. Bouteille de grès remplie d'eau chaude et servant  
à chauffer un lit.

B. Au fig. et fam. Sot, nigaud (cf. cruche B). Cruchon!  
Quel cruchon! Un vrai cruchon (LABICHE, Deux papas,  
1845, I, 1, p. 381) :

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1762-1932. Étymol. et Hist.  
Fin XIIe-début XIIIe s. (De S. Laurent, B.N. 19525, fol. 6  
vo ds GDF. Compl.). Dér. de cruche\*; suff. -on\*. Fréq.  
abs. littér. : 44.

Un cruchon plein d'eau fraîche (JOUVE, Paulina,  
1925, p. 255).

On vidait des cruchons du petit vin blanc du pays  
(CENDRARS, Or, 1925, p. 12) :

1. Une table était dressée, non pas au milieu de la  
pièce, (...). On entrevoyait des chaises rustiques,  
du linge blanc, des assiettes à fleurs, des cruchons  
de grès, de gros pains sur une planche.  
DUHAMEL, Chronique des Pasquier, Suzanne et les  
jeunes hommes, 1941, p. 103.

Pour moi, je n'avais aucun moyen de chauffer ma  
mansarde. Ma mère me glissait chaque soir un  
cruchon dans mon lit (DUHAMEL, Terre promise,  
1934, p. 183).

2. Tu ne connais pas encore comment ça se fait, un  
gosse? T'as jamais vu conduire une chèvre au  
bouc? Ou bien un lapin à sa femelle?  
Eh bien?  
Eh bien, c'est la même chose, cruchon! les gens,  
c'est la même chose...  
VAN DER MEERSCH, Invasion 14, 1935, p. 262.

## Cuchon

Du Mâconnais à l'Isère, petit tas de foin à demi-sec , fait le soir pour le mettre à l'abri de l'humidité de la nuit, et défait le lendemain pour achever l'essiccation.

Nessuna

## Curule

CURULE, adj.

A. HIST. ANTIQUE

1. [En parlant d'un siège] Chaise, chaire curule. Siège d'ivoire sur lequel certains magistrats romains avaient le privilège de s'asseoir. Le sceptre et la chaise curule, insignes de la suprématie, faisaient hommage à leur métropole (MICHELET, Hist. romaine, t. 1, 1831, p. 91) :

2. [En parlant de fonctions ou de magistrats jouissant du privilège de la chaise curule] Édilité curule. Les préteurs, les édiles curules présidaient à des fêtes religieuses (FUSTEL DE COUL., Cité antique, 1864, p. 230).

B. P. ext., MOBILIER. [En parlant d'un siège de style Empire] Devant un fauteuil curule d'avoué, en acajou et maroquin vert, il y avait une petite cheminée à la prussienne (GONCOURT, Journal, 1859, p. 637) :

Rem. La docum. atteste l'adj. curulaire « qui possède le privilège du siège curule », et p. ext. « qui occupe une haute magistrature ». Ferroz, disaient les premiers, ambitionnait de finir en personnage curulaire (VOGÜÉ, Morts, 1899, p. 192).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1798-1932. Étymol. et Hist. Av. 1380 selle curule (BERS., T. Liv., ms. Ste-Gen., fo 14c). Empr. au lat. class.(sella) curulis de même sens.

1. Ô Rome, qu'un vil moine, en ta chaise curule, Étrangle avec l'étole et marque avec la croix, ... LÉCONTE DE LISLE, Poèmes barbares, Les Deux glaives, 1878, p. 311.

2. On n'est pas très bien assis dans les meubles Empire, hasarda la princesse. (...) J'aime cet inconfort de guerriers qui ne comprennent que la chaise curule et, au milieu du grand salon, croisaient les faisceaux et entassaient les lauriers. PROUST, Le Côté de Guermantes 2, 1921, p. 519.

## Dare-dare

Fam. Promptement\*. - Hâte (en toute hâte), précipitamment, suite (tout de suite), vite. Arriver, accourir dare-dare. - REM. Variante vieillie : dardar, in Eugène Labiche, Deux Merles blancs, acte III, scène 5 (1853

1 Si vous aviez à me proposer un meilleur sujet tout prêt pour cette semaine, je le prendrais dare-dare.

SAINTE-BEUVE, Correspondance, I, p. 190.

## Daube

DAUBE, subst. fém.

GASTRON. Mode de cuisson de certaines viandes mijotées à l'étouffée dans une marinade richement aromatisée. Dindon, gigot à la daube, en daube; faire une daube (Ac. 1835-1932).

P. méton. La viande ainsi préparée. Manger, servir une daube; une daube froide (Ac. 1798-1932) :

Prononc. Et Orth. : [do:b]. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. Et Hist. [1571 gigotz à la dobe (texte relatif à Lille, Annales Cercle arch. Soignies, 16, 1956, p. 128 ds HERB., p. 46); av. 1598 adobbe « marinade » (PH. DE MARNIX, Œuvres, vol. I, 1. V, p. 7 d'apr. A. Vollenweider ds Vox rom., t. 22, p. 401)]; 1640 daube « ragoût de viande cuit en sauce » (A. OUDIN, Recherches ital. Et fr., *ibid.*); 1654 « manière de cuire une viande dans un liquide assaisonné » (LA VARENNE, Le Cuisinier François, *ibid.*, p. 402 : Membre de mouton à la daube). Empr. À l'ital. Dobba « marinade », attesté dep. 1549 (Messibugo, *ibid.*, p. 399), adobbo (1570, B. Scappi, *ibid.*, p. 400; le mot, fréq. En ital. Jusqu'au XVIIIe s., n'existe plus auj. qu'en sicilien), lui-même empr., en raison de la grande infl. Qu'eut au XVIe s. la cuisine cat. Sur la cuisine de l'Italie du Sud, au cat. Adob « id. », déverbal d'adobar « mariner » (dep. 1494, Libre de doctrina pera ben servir..., *ibid.*, p. 408), proprement « apprêter un aliment » (XIIIe s., Blaquerna, *ibid.*, p. 398), d'abord « armer chevalier », qui, comme l'esp. Adobar, est empr. Au fr. adouber\*. Voir FEW t. 15, 2, pp. 79 b-80 a. Les deux attest. Du XVIe s. citées supra sont prob., en raison de leur localisation géogr., des empr. Éphémères à l'esp. Adobo, attesté au sens de « marinade » dep. Le Xve s. (d'apr. AL.). Fréq. Abs. Littér. : 31. Bbg. HERB. 1961, p. 46. LEVY (R.). The Old Fr. word studies. Fr. St. 1948, t. 2, pp. 240-246. VOLLENWEIDER (A.). Der der italienischen auf die fr. Kochkunst im Spiegel der Sprache. Vox rom. 1963, t. 22, pp. 395-443.

Pour moi, un bœuf en daube, Mademoiselle (SARTRE, Nausée, 1938, p. 136)

1. Vous arrivez dans le bon temps, père Didace. J'ai justement trois sarcelles à mijoter à la daube. Goûtez-y et vous m'en donnerez des nouvelles. GUÈVREMONT, Le Survenant, 1945, p. 275.

2. On les couche [les enfants] et on laisse les anciens auprès d'eux. Ceux-ci les gardent, certes, mais surveillent aussi la daube qui ronronne devant le feu. PESQUIDOUX, Chez nous, 1923, p. 112.



DÉBOUTER, verbe trans.

A. Vx. Repousser, jeter dehors, faire sortir, chasser quelqu'un d'un lieu. Nous aurons la fille de votre roi, et tout ce que nous avons demandé avec elle, sinon nous le débouterons de son royaume (BARANTE, Hist. ducs Bourg., t. 4, 1821-24, p. 229).

B. DR. Rejeter, par décision judiciaire, comme irrecevable ou mal fondé, une demande ou l'exercice d'une voie de recours.

P. ext. Rejeter la demande, les prétentions de quelqu'un. Le duc d'Orléans avait toujours tendu à priver et débouter le roi et ses enfants de leur couronne (BARANTE, Hist. ducs Bourg., t. 3, 1821-24, p. 45).

P. métaph. La synthèse des deux séries de témoignages patristiques déboute de leurs prétentions les agnostiques purs (Théol. cath. t. 4, 1, 1920, p. 1025).

Rem. Les dict. gén. enregistrent le part. passé débouté employé comme subst. masc. Jugement ou arrêt rejetant une demande ou l'exercice d'une voie de recours. Débouté d'opposition (Lar. 19e-Lar. Lang. fr., LITTRÉ, ROB.).

Prononc. et Orth. : [debute], (je) déboute [debut]. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1re moitié XIIe s. « repousser, chasser » (Psautier d'Oxford, LIX, 1 ds T.-L. [repulisti nos]); spéc. dr. a) 1283 « écarter, exclure » (PH. DE BEAUMANOIR, Coutumes de Beauvaisis, éd. A. Salmon, V, 177, 187); 1690 part. passé substantivé debouté de deffenses (FUR.); b) 1549 estre débouté de sa demande (EST.); 1811 part. passé subst. (MOZIN-BIBER). Dér. de bouter\*; préf. dé-\*. Fréq. abs. littér. : 23 (débouté : 14).

Métivier, qui appela de ce jugement, fut débouté de son appel par un arrêt (BALZAC, Illus. perdues, 1843, p. 596).

L'archevêché (...) les débouta encore une fois de leur opposition et des fins de non-recevoir (SAINTE-BEUVE, Port-Royal, t. 5, 1859, p. 547) :

LE PRÉSIDENT. Déclare Alfred mal fondé en sa plainte; l'en déboute et le condamne aux dépens. L'audience est levée.

COURTELINE, Un Client sérieux, 1897, 3, p. 79.

Décati

DÉCATI, IE, part. passé et adj.

I. Part. passé de décatir\*.

II. Adjectif

A. [Correspond à décatir A; en parlant d'une étoffe] TEXT. Dont on a enlevé le cati\*. Du drap décati (Ac. 1835-1878). ...

P. ext. [En parlant d'un vêt.] Terni par l'usage. Habit décati.

B. Au fig., fam.

1. [En parlant d'une pers.] Qui a perdu la fraîcheur, la vigueur de la jeunesse; qui accuse son âge, qui est usé par l'âge. « Il est bien changé, bien décati, lui qui était si joli! » (GONCOURT, Journal, 1892, p. 288). Les filles habillées court, très décaties, ou toutes jeunes (VIALAR, Hte-mort, 1951, p. 249) :

1. Il venait me demander un remontant, pour faire l'amour...

Pas possible. Il n'a pourtant pas l'air décati...

L. DAUDET, Médée, 1935, p. 205.

En emploi subst. Ces barbons, (...) ces décaties, ces croulants, quelles bizarres confitures (ARNOUX, Solde, 1958, p. 118).

[En parlant d'une partie du corps] Des seins décaties.

Rare. [P. allus. Au brillant de l'or; en parlant d'une pers.] Sans fortune :

2. Et puis eux, du moins, ce ne sont pas des gens chic décaties. Il y a du répondant. On évalue généralement que Mme Verdurin est riche à trente-cinq millions. PROUST, Sodome et Gomorrhe, 1922, p. 880.

2. [En parlant d'une chose concr. Ou abstr.; p. réf. Aux notions de fraîcheur et de jeunesse perdues] Ce coin de parc est le cloaque où l'on jette (...) les décaties bouquets des galas éphémères (LAFORGUE, Moralités légend., 1887, p. 13). Attendrissant écho de nos années mortes (...) hivers décaties! Horreurs! (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 546).

Prononc. Et Orth. : [dekati]. Ds Ac. 1835, 1878. Fréq.

Abs. Littér. : 16. Bbg. VAILLANT (R.). Le Parler de Garancières. B. folklorique d'Île-de-France. 1953, t. 15, no 1, p. 466.

pantalon, dont le drap non décati reluisait plus brillamment que le cuir des fortes bottes (FLAUB., Mme Bovary, t. 1, 1857, p. 161).

DÉCUBITUS, subst. masc.  
MÉD. et MÉD. VÉTÉR. Position du corps au repos lorsqu'il est allongé sur un plan horizontal. Décubitus dorsal, latéral, ventral, en chien de fusil. Les changements fréquents de position, le décubitus demi-assis, (...) feront les principaux frais de la thérapeutique (Nouv. Traité Méd., fasc. 3, 1927, p. 231).

P. ext. Escarres qui apparaissent, dans un cas de décubitus prolongé, aux endroits qui touchent le lit (par suite de frottements).

Prononc. : [dekybitys]. Étymol. et Hist. 1747 (R. JAMES, Dict. universel de méd., trad. de l'angl. par D. Diderot, M. A. Eidous, F. V. Toussaint). Empr. au lat. méd. decubitus (1620 ds LATHAM), formé sur le rad. du supin du lat. class. decumbere « se coucher ». Fréq. abs. littér. : 2.

Les moutons refusent à se déplacer et en quelques jours succombent dans un coma prolongé avec décubitus complet (GARCIN, Guide vétér. 1944, p. 77) :

Il marchait par sa chambre, inconsciemment élevant la voix, pris par le lyrisme de la question d'internat, imaginant sans cesse des présentations nouvelles (...), une expression théâtrale de la pathologie : « Le malade est dans le décubitus dorsal, blême, asthénique. Il a le pouls petit, filant, irrégulier... » ARAGON, Les Beaux quartiers, 1936, p. 210.

Chez le sujet âgé, immobilisé au lit, il importe d'attacher beaucoup de prix à la prévention des accidents de décubitus, avant tous les escarres (QUILLET Méd. 1965, p. 329).

### Décurion

DÉCURION, subst. masc.  
ANTIQ. ROMAINE. „Chacun des magistrats municipaux qui formaient le conseil des villes romaines`` (Ac. 1932).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1213 (Fet des Romains, éd. L.-F. Flutre et K. Sneyders de Vogel, t. 1, p. 6, ligne 31). Empr. au lat. class. decurio, -onis « officier commandant dix hommes; décurion ». Fréq. abs. littér. : 6.

### Déhiscence

DÉHISCENCE, subst. fém.

Séparation naturelle; ouverture spontanée.

A. Domaines techn.

1. BOT. Fonction de certains organes végétaux qui s'ouvrent sans se déchirer à certaines époques pour libérer leur contenu : fruit, graine, pollen ou spore. Déhiscence operculée, poricide; fentes de déhiscence.

2. BIOL. Libération d'un ovule par l'ovaire. Déhiscence de l'œuf. Le tissu ovarien (...), donne chaque mois une déhiscence ovulaire et un corps jaune (Apert ds Nouv. Traité Méd., fasc. 8, 1925, p. 375).

B. P. anal. ou p. métaph., littér. Séparation.

1. [En parlant de choses concr.] Rare, p. plaisant. Les ordures déboulèrent de la boîte métallique et churent en trombe dans la poubelle (...) une odeur molle et parasitaire accompagna cette déhiscence (QUENEAU, Loin Rueil, 1944, p. 9).

2. [En parlant des sentiments, des réalités humaines] Encore un mois et la maison sera presque vide. Je ne peux quand même y songer sans un serrement de cœur. C'est l'époque de la déhiscence, comme dirait M. Bonnier : le fruit s'ouvre et les graines sautent (DUHAMEL, Terre promise, 1934, p. 242) :

Prononc. et Orth. : []. [ss] double ds LAND. 1834, NOD. 1844, LITTRÉ, DG, et comme var. [s] simple ds BARBEAU-RODHE 1930. Admis ds Ac. 1835-1932. Étymol. et Hist. 1798 (L. C. RICHARD, Dict. élémentaire de bot.); 1802 (BULLIARD, Dict. élémentaire de bot., Paris, Fuchs). Dér. de déhiscent\*; suff. -ence, v. -ance. Fréq. abs. littér. : 8.

C'est surtout par leurs fruits, des capsules à déhiscence soit septicide, soit loculicide et d'autre part des baies, que les Liliacées diffèrent les unes des autres quand on les classe (PLANTEFOL, Bot. et biol. végét., t. 2, 1931, p. 306).

La puberté et la post-puberté, de dix-huit à vingt ans, marquent l'âge où l'adolescent doit se détacher par une sorte de déhiscence non pas de la famille en soi mais de cette communauté caduque qui fut la forme infantile de ses rapports familiaux.

MOUNIER, Traité du caractère, 1946, p. 103.

Déjection

DÉJECTION, subst. fém.

A. MÉD. Évacuation des excréments. Synon. défécation. Faciliter la déjection, les déjections (Ac. 1932).

P. méton., au plur. Matières fécales évacuées. Synon. selles, excréments :

P. métaph. Rebut, déchet :

2.

B. P. anal. Déchet, ordure. Papeterie dont les déjections font périr tout le poisson de la rivière (GONCOURT, *Journal*, 1889, p. 1031).

1. GÉOGR. Cône de déjection(s). Les matières solides charriées par le torrent se déposent en formant un amas conique (...), qu'on nomme cône de déjection (LAPPARENT, *Abr. géol.*, 1886, p. 24).

2. GÉOL. Matières crachées par un volcan en éruption. Leur déjection pulvérulente ou boueuse, [des terrains volcaniques] (A. BRONGNIART, *Arts céram.*, 1844, p. 66).

Rem. On rencontre ds la docum. le néol. d'aut. déjecter, verbe trans., en emploi fig. Vomir, éructer. Quand il essayait d'interrompre ce flot de grossièretés, elle déjectait, plus furieuse (HUYSMANS, *Sœurs Vatard*, 1879, p. 259).

Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1. Fin XIIe s. « dépravation, abjection » (*Dialogue St Grégoire*, 118, 10 ds T.-L.) XVIe s., HUG.; 2. a) 1538 méd. (J. CANAPPE, 13e livre de la méthode thérapeutique de Galien ds *Fr. mod.*, t. 18, p. 271); b) 1886 cône de déjection (LAPPARENT, loc. cit.). Empr. au lat. class. *dejectio* « action de jeter à bas », au fig. « dépravation » surtout chez les aut. chrét.; sens méd. attesté par Celse. Fréq.

Toute sa vie fourrer son nez dans les fèces des nouveau-nés merci bien. Toute ma vie renifler les déjections, les pus, les sanies, ah non j'en ai assez. QUENEAU, *Loin de Rueil*, 1944, p. 16

Ces tranches de viande ramassées sur l'assiette de l'empereur, étaient pour lui [Gavard] des ordures sans nom, une déjection politique, un reste gâté de toutes les cochonneries du règne.

ZOLA, *Le Ventre de Paris*, 1873, p. 84

DÉLIQUESCENT, ENTE, adj.

A. [En parlant d'une matière solide] Qui passe à l'état liquide en absorbant l'humidité de l'air. Sels déliquescents.

B. Au fig. Qui est ou tombe en état de décadence avancée. Mœurs déliquescentes, un écrivain déliquescent (Ac. 1932) :

Emploi subst. Lamartine est considéré comme un poète de pensionnat pour jeunes filles en fleur, et Musset un déliquescent, un gâteaux précoce (AYMÉ, Confort, 1949, p. 64).

Prononc. et Orth. : [(e)s(s)] ou [(e)s(s)], fém. [-]. Cf. déliquescente. Étymol. et Hist. 1. 1773 (PARMENTIER, Les Pommes de terre, p. 240 ds BRUNOT t. 6, p. 225 : Un extrait (...) « déliquescent » qui était un peu doux) 2. 1874 au fig. (FLAUB., Corresp., p. 141). Terme sans doute plus anc. étant donnée la première attest. de déliquescence, empr. au lat. deliquescens, part. prés. du verbe lat. class. deliquescere « se fondre, se liquéfier ». Fréq. abs. littér. : 14.

Elle [l'urée] se dissout dans l'alcool, cristallise en lamelles d'un blanc jaunâtre, exhale une odeur fétide, est déliquescente (CUVIER, Anat. comp., t. 5, 1805, p. 217).

... je vais vous envoyer mon dernier roman. Mais vous n'aimerez pas cela; ce n'est pas assez déliquescent, assez fin de siècle pour vous, c'est trop franc, trop honnête...

PROUST, Le Côté de Guermantes 1, 1920, p. 154.

## Déparer

DÉPARER, verbe trans.

A. Vx. Dégarnir de ce qui pare, ôter une parure. Anton. parer, décorer.

Loc. Déparer la marchandise. „Choisir le dessus d'un panier de fruits ou d'autres denrées, prendre ce qu'il y a de plus beau`` (Ac. 1835-1932).

Emploi pronom. à sens passif. Tout pâlit; l'autel se dépare (SAINTE-BEUVE, Livre d'am., 1843, p. 153).

Rem. On rencontre ds la docum. déparé, ée en emploi adj. La mariée (...) avec sa tête déparée et sa nuque nue (HUYSMANS, En route, t. 1, 1895, p. 206).

B. Rendre moins agréable, altérer l'effet esthétique, l'harmonie d'un petit ensemble. Synon. enlaidir, gâter; anton. agrémenter, avantager.

Emploi fig. (surtout à la forme négative).

Prononc. et Orth. : [], (je) dépare []. Ds Ac. 1694-1932. Homon. dépare et départ. Étymol. et Hist. 1. Ca 1050 desperet 3e pers. sing. ind. prés. « ôter ce qui pare; dépouiller » (Alexis, éd. Chr. Storey, 137; v. éd. G. Paris et L. Pannier, p. 182, 28 b); 1172-74 desparer (G. DE PONT STE-MAXENCE, St Thomas, éd. E. Walberg, 1591 ds T.-L.); en partic. 1690 déparer une Eglise (RICH.); 2. av. 1678 « rendre moins agréable » (RETZ, Mémoires, éd. A. Feuillet, t. 1, p. 197). Dér. de parer\*; préf. dé-\*. Fréq. abs. littér. : 93.

Rien ne peut déparer une tête de quinze ans (LAMART., Voy. Orient, t. 1, 1835, p. 355).

Une de ces femmes qui ne dépareraient pas une compagnie de grenadiers (JOUY, Hermite, t. 5, 1814, p. 123) :

... les autres [âmes], inclinées à se regarder elles-mêmes, cherchent surtout à connaître les défauts et les vices qui les déparent, et les vertus dont elles se doivent orner. BREMOND, Hist. littér. du sentiment relig. en France, t. 3, 1921, p. 198.

DERRICK, subst. masc.

aucune

A. MANUTENTION

1. Principalement CARR. „Sorte de grue à longue portée comprenant généralement une grande flèche fixée après un pylône maintenu dans la position verticale, soit par des haubans, soit par des jambes de force`` (NOËL 1968). Quasi-synon. grue, sapine. Des sapines métalliques, pylônes ou derricks, dont l'ensemble est mû par un moteur; elles permettent, grâce à un grand bras supérieur, de déposer la pierre à son emplacement définitif (Arts et litt., 1935, p. 2005).

Grue-derrick (LAMBERTIE, Industr. pierre et marbre, 1962, p. 81).

2. MAR. „Mât de charge sur un quai, servant à la mise à l'eau des embarcations`` (GRUSS 1952). C'est (...) d'un derrick ou grue flottante dont on se sert dans les travaux des quais de New-York (QUINETTE DE ROCHEMONT, Trav. mar., 1900, p. 354).

B. PÉTROL. Charpente, autrefois en bois, actuellement en métal, servant de cadre à l'appareillage utilisé pour forer les puits de pétrole. Derrick pétrolier; derrick en bois, en fer; les treuils d'un derrick. Lorsque le puits exige un entretien incessant, le derrick doit être laissé en place (CHARTROU, Pétroles nat. et artif., 1931, p. 60). Une région pétrolifère où les derricks dressent un cimetière de croix (MORAND, Air indien, 1932, p. 222). Prononc. : [ ] ou p. harmonis. vocalique [ ]. [ ] ouvert ds Pt Lar. 1968 et WARN. 1968, [e] fermé ds DUB. et Lar. Lang. fr., [ ] ou [e] ds Pt ROB. Étymol. et Hist. 1861 pétrol. (Année sc. et industr., 429 ds QUEM. Fichier). Angl. derrick (dep. 1756), de Derrick, nom du célèbre bourreau à Tyburn Prison à Londres vers 1600, devenu synon. de « gibet » (1607 ds NED). Bbg. MIGL. 1927, p. 244. QUEM. 2e s. t. 2 1971.

#### Déshérence

DÉSHÉRENCE, subst. fém.

L'invention des proches, ou « next of kin », comme nous disons en droit anglais, pour les nombreuses successions en déshérence qui sont enregistrées tous les ans dans les possessions britanniques, est une spécialité de notre maison (VERNE, 500 millions, 1879, p. 12).

DR. Absence d'héritiers ou de légataires pour recueillir une succession, laquelle revient alors à l'État. Droit de déshérence; propriété, succession en déshérence; bien tombé en déshérence (Ac. 1835-1932).

Prononc. et Orth. : [ ]. Ds Ac. dep. 1694, sauf Ac. 1740. Étymol. et Hist. 1285 deserance (MOR., Pr. de l'H. de Bret., I, 1077 ds GDF. Compl.). Dér. de l'a. fr. heir, hoir\*, la voyelle tonique du mot simple devenant atone dans le dér.; préf. dé(s)-\*, suff. -ence (-ance\*). Fréq. abs. littér. : 15.

#### Desserte 1

DESSERTÉ, subst. fém.

A. Vx. Service assuré par un ministre du culte. Commettre à la desserte d'une cure, d'une chapelle (Ac. 1798-1932).

B. Fait de desservir une localité. La desserte postale, télégraphique et téléphonique de certains lieux isolés (Admin. Postes et Télécomm., 1964, p. 12).

P. méton. Voie de communication, moyen de transport qui dessert un lieu. Chemin de desserte :

Prononc. et Orth. : []. [] p. harmonis. vocalique ds LAND. 1834, LITTRÉ et à titre de var. ds WARN. 1968. Le mot est admis ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1. 1160-74 « mérite (bon ou mauvais) qui peut être acquis par un service; faute » (Rou, éd. A.-J. Holden, III, 6792); ca 1170 « mérite digne d'une récompense, d'un salaire » (CHR. DE TROYES, Erec, éd. M. Roques, 4531), cf. XVe s. « service » ou « mérite »? (CH. D'ORLÉANS, Poésies, éd. P. Champion, Rondeaux, CXCI, 1); 2. 1680 « fonctions (et bénéfiques) attachées à une cure » (RICH.); 3. 1838 chemin de desserte (Ac. Compl. 1842). Déverbal, formé sur le rad. du prés. de l'ind. de desservir<sup>1</sup>.\*

Quant à l'urbanisation des zones nouvelles, elle est freinée par l'absence en quantités suffisantes de dessertes routières et surtout de moyens de transport en commun.

BELORGEY, Le Gouvernement et l'admin. de la France, 1967, p. 418.

Le soulagement leur vint [à J. de Gourmont et à son frère], dans leur pension, de Cenci, l'amant de leur mère, ce prêtre mangeur, sensible seulement aux privations d'estomac des autres, qui leur envoya toute la desserte des immenses dîners donnés alors et deux lapins rôtis toutes les semaines.

GONCOURT, Journal, 1864, p. 61.

## Desserte 2

DESSERTÉ2, subst. fém.

A. Rare. Fait de desservir une table. La mère et la grande nièce s'occupaient de la desserte (NERVAL, Illuminés, 1852, p. 139).

B. P. méton.

1. Vieilli. Restes de repas :

P. métaph. La desserte de cette magnifique table [de la nature] (BERN. DE ST-P., Harm. nat., 1814, p. 98).

2. Meuble sur lequel on met les plats que l'on dessert. Synon. crédence, dressoir. Le bruit de l'argenterie sur la desserte (CHÂTEAUBRIANT, Lourdines, 1911, p. 262).

Prononc. et Orth. : []. [] p. harmonis. vocalique ds LAND. 1834 et à titre de var. ds WARN. 1968 et ds DUB. qui donne cette prononc. en premier lieu. Le mot est admis ds Ac. 1932. Étymol. et Hist. 1. Ca 1393 « service de l'enlèvement des plats; ce que l'on ramène à la cuisine » (Ménagier, II, 117 ds T.-L.); 2. 1907 « meuble où l'on pose les plats et couverts desservis » (Lar. pour tous). Déverbal, formé sur le rad. de l'ind. prés. de desservir<sup>2</sup>\*. Fréq. abs. littér. : 41.

## DÉVERBAL



DÉVERBAL, AUX, subst. masc.

GRAMM. et LING. „On pourrait appeler déverbaux (ou, selon d'autres, postverbaux) les substantifs exprimant l'action et dont le suffixe est zéro par rapport au verbe correspondant : crier/cri, appeler/appel, avouer/aveu, etc.`` (Trav. Ling. Litt. Strasbourg, t. 8, 1970, no 1, p. 167). Anton. dénomiatif (cf. MAR. Lex. 1933, p. 66).

Rem. 1. Déverbaux, à l'index de la Gramm. Lar. 1964, renvoie au § 72 « la dérivation impropre », mais désigne par dérivation inverse le procédé de formation d'un déverbal, § 65; cf. aussi dérivation régressive ou rétrograde ds GREV. 1964. 2. Le synonym. déverbatif, ive, adj. et subst. masc. est signalé par Lar. encyclop. 1961, ROB. Suppl. 1970, Lar. Lang. fr., MAR. Lex. 1961 et Ling. 1972 qui lui donne un sens particulier : Dans la terminologie de E. Benveniste (...) un verbe dérivé d'un verbe; (...) le latin cantare « chanter » est un déverbatif de canere « chanter ».

Prononc. : [], plur. [-bo]. Étymol. et Hist. 1933 (MAR. Lex.). Dér. de verbe\*; préf. dé-\*; suff. -al\*. Bbg. BENVENISTE (É.). Les Verbes délocutifs. In : [Mél. Spitzer (L)]. Berlin, 1958, p. 57 (s.v. déverbatif).

#### Diacritique

DIACRITIQUE, adj.

Qui sert à distinguer.

A. ORTH. Signe diacritique. (Signe) qui est ajouté à une lettre de l'alphabet pour en modifier la prononciation. [En chinois] l'accroissement des homonymes a obligé les locuteurs à introduire dans leur langue les éléments différentiels des homophones (...) [et] l'écriture ne rend aucun compte de ces signes diacritiques oraux (Langage, Alarcos-Llorach, 1968, p. 530).

B. MÉD. Qui sert à caractériser une maladie, à la distinguer de toutes les autres. Symptômes diacritiques (DG).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1932. Étymol. et Hist. 1635 (CL. DE SAUMAISE, Let., in les Correspondants de Peirex, I, 270, 240 Slatkine). Empr. au gr. « qui permet de distinguer ».

#### Diatrise

DIATRIBE, subst. fém.

A. RHÉT. ANC. Genre littéraire consacré à la prédication morale, pratiqué d'abord par les philosophes de l'école cynique, se caractérisant par des dialogues avec un interlocuteur fictif, l'emploi des procédés de la rhétorique et le mélange du sérieux et du plaisant :

B. P. ext.

1. Vieilli. Dissertation critique sur un ouvrage, un point de doctrine. Mon impertinente diatribe sur les formes savantes (J. DE MAISTRE, Corresp., t. 3, 1808-10, p. 267). La diatribe de Napoléon Landais sur le livre moderne (CLAUDEL, Corresp. [avec Gide], 1910, p. 126).

2. Écrit ou discours dans lequel on attaque, sur un ton violent et souvent injurieux, quelqu'un ou quelque chose; critique violente. Une diatribe contre qqn, qqc. Synon. pamphlet, libelle. Il improvisait de véhémentes diatribes contre les parlementaires (DUHAMEL, Maîtres, 1937, p. 206). La discussion fait place aux diatribes et trop souvent, hélas, l'argument à l'insulte (CHAZELLE, Diplom., 1962, p. 53) :

SYNT. Partir, se lancer, se jeter dans une diatribe; grande, longue, violente; une diatribe injurieuse. Prononc. et Orth. : [i]. Demi-longueur du [i] ds PASSY 1914. Ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1558 sans indication de sens (S. FONTAINE, Histoire catholique de nostre temps, 1576 ds Fr. mod. t. 5, p. 74); 1638 « étude, dissertation critique » (J. Chapelain ds HUNTER); 1764 « discours injurieux » (VOLTAIRE, Dict. phil. Libelle ds LITTRÉ). Empr. au b. lat. diatriba « entretien, discussion » (gr. « passe-temps, conversation » et en partic. « entretien philosophique »). Fréq. abs. littér. : 93.

1. Un de ces disciples [d'Épictète], Arrien, nous a conservé sous le nom de Diatribes (ou Entretiens) un grand nombre de propos du maître : (...) conformément au genre de la diatribe déjà pratiqué par les cyniques, exhortations véhémentes adressées au disciple pour qu'il se détourne de la vie aliénée dans la passion et se convertisse à la sagesse.

P. Aubenque ds Encyclopaedia Universalis, Paris, t. 6, 1968, s.v. Épictète.

2. Il [Thiers] m'a dit : [...] Cent journaux me traînent tous les matins dans la boue. Mais (...) je ne les lis pas. Je lui ai répondu : C'est précisément ce que je fais (...) Lire des diatribes, c'est respirer les latrines de sa renommée.

HUGO, Choses vues, 1885, p. 276.

DIGESTE, subst. masc.

DR. ROMAIN. Recueil méthodique des décisions des plus célèbres jurisconsultes romains. Le Digeste de Justinien. Le Digeste est divisé en cinquante livres (Ac.) :

P. anal., vx. Livre, recueil ordonné. Le grand « digeste » historique de Tillemont (SAINTE-BEUVE, Port-Royal, t. 3, p. 545).

Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1220-40 « recueil de lois romaines » (H. D'ANDELI, Œuvres, IV, 366 ds T.-L.). Empr. au lat. Digesta (part. passé plur. neutre substantivé de digerere, v. digérer) désignant toute espèce d'œuvre distribuée en chapitre, spécialement en parlant de la compilation des principaux traités des jurisconsultes romains effectuée par ordre de l'empereur Justinien qui lui donna force de loi. Bbg. RAT (M.). Digeste. Déf. Lang. fr. 1969, no 48, pp. 9-10.

... de chaque côté de l'armoire, des rayons bas supportaient de lourds in-folio : l'Anthologie grecque, un Plutarque, un Platon, le Digeste de Justinien.

GIDE, Si le grain ne meurt, 1924, p. 491.

## Digeste 2

DIGESTE2 adj.

[En parlant d'un aliment] Qui a la propriété de se digérer facilement.

Après quoi on en vint aux mets digestes ou indigestes. Le docteur, naturellement fut consulté (FLAUB., Bouvard, t. 1, 1880, p. 48).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1718-1932. Étymol. et Hist. 1. a) Début XIIIe s. digest « qui a digéré » (Regle de St Benoit, 1202 ds Romania t. 25, p. 325); b) 1515 « digéré » (JEAN FALCON, Notables, fo 8 d'apr. SIGURS, p. 373 : car la matière de l'homme est plus digeste et spiritueuse Que de nul autre animal); 2. 1880 « facile à digérer » (FLAUB., loc. cit.). Empr. au lat. digestus, part. passé de digerere, v. digérer. Fréq. abs. littér. : 5.

## Dipsomanie

- Méd. Impulsion morbide à boire des liquides alcooliques avec excès, et par accès. Syn. : potomanie. La dipsomanie est une impulsion morbide qui affecte certains dégénérés, à époques indéterminées, sous forme de crises.

## Douaire

Anc. dr. Droit (conventionnel ou coutumier) de l'épouse survivante sur les biens de son mari. Veuve bénéficiant d'un douaire. - Douairière, 1. Un douaire de mille francs de revenu.

Il y en a d'autres, Madame, qui font du mariage un commerce de pur intérêt, qui ne se marient que pour gagner des douaires, que pour s'enrichir par la mort de ceux qu'elles épousent, et courent sans scrupule de mari en mari, pour s'approprier leurs dépouilles.

Par métaphore (littér.). Pension. Faire, constituer un douaire à qqn.

MOLIÈRE, le Malade imaginaire, II, 6.

## Douairiaire

## Citations

- 1. Anc. dr. Veuve jouissant d'un douaire\*. - Appos. ou adj. Duchesse douairière. Reine douairière.- 2. Cour. Femme âgée de la haute société. Une vieille douairière. Une douairière imposante.

Une vieille douairière : una vecchia signora aristocratica

Douille 1

DOUILLE1, subst. fém.

Aucune

A. Partie d'un instrument ou pièce de métal, creuse et généralement cylindrique, destinée à recevoir une tige, à assembler deux pièces, ou à servir de manche, de poignée. La douille d'une baïonnette, d'une bêche. Le faux cocher étendit alors la main au-dehors, saisit une lanterne, la retira de sa douille (PONSON DU TERR., Rocambole, t. 4, 1859, p. 214).

B. [P. anal. de forme]

1. ÉLECTR. Tube cylindrique, de cuivre ou de laiton destiné à recevoir le culot d'une lampe électrique ou les broches terminant le culot d'un tube électronique et à assurer la connexion avec le circuit d'alimentation. Douille à baïonnette, à vis; douille voleuse.

2. ARM. Tube cylindrique qui contient l'amorce et la charge explosive d'une cartouche pour arme à feu. Douille de balle, d'obus, de fusée antiaérienne. [Dans les] cartouches à plomb de chasse (...) les douilles comportent un culot en laiton, dans lequel est logée l'amorce à percussion (VENNIN, CHESNEAU, Poudres et explosifs, 1914, p. 447). Une douille d'obus où jaunissait un bouquet de muguets (DORGELÈS, Croix de bois, 1919, p. 141).

3. ART CULIN. Instrument de forme conique adapté à une poche de toile forte, qui sert à former un ruban de crème dont on décore les pâtisseries. La douille (...) façonne selon le profil choisi le ruban de chantilly (...) qui jaillit par l'ouverture (Ac. Gastr. 1962).

4. „Tuyau soudé sur le côté d'un alambic et par lequel on peut introduire le liquide`` (DUVAL 1959).  
Prononc. et Orth. : [duj]. Demi-longueur ds PASSY 1914, admise aussi par GRAMMONT Prononc. 1958, p. 14. L mouillé en dernier lieu ds LITTRÉ. Ds Ac. dep. 1762.  
Étymol. et Hist. 1. Ca 1225 doelle « partie creuse d'un outil dans laquelle est adapté le manche » (Florence de Rome, 4327 ds T.-L.); ca 1250 doile (Atre périlleux, éd. B. Woledge, 5671); ca 1393 douille (Ménagier, II, 258 ds T.-L.); 2. 1845 « tuyau sur le côté d'un appareil de distillation » (BESCH.); 3. 1864 « étui métallique contenant la charge explosive d'une cartouche » (LITTRÉ); 4. 1912 « tube cylindrique où l'on fixe le culot d'une lampe électrique » (ESCARD, Lampes électr., p. 321). Du germ. \*dulja « douille », cf. a. h. all. tulli « douille où est ajustée la pointe d'une flèche, d'un épieu » (KLUGE20), m. h. all. tülle « id. » (LEXER), all. Tülle « bec, tuyau d'écoulement d'un récipient ». Fréq. abs. littér. : 29.

Douille 2

DOUILLE2, subst. fém.

Arg. Argent. Avoir de la douille fraîche.

P. ext. Paiement; d'apr. ESNAULT, [Commentaire (I.G.L.F. 1950) de l'ouvrage de J. Lacassagne, L'Arg. du « milieu » (1928)] :

Rem. On rencontre ds la docum. douillard, arde, subst., pop. et vx. Homme, femme riche. Synon. richard. (Attesté ds LARCHEY, Excentr. Lang. fr., 1859, RIGAUD, Dict. arg. mod., 1881, FRANCE 1907). Emploi adj. Les joueurs douillards (HOGIER-GRISON, Monde où l'on triche, 2e série, 1886, p. 9).

Prononc. et Orth. Cf. douille1, sauf en ce qui concerne Ac. Étymol. et Hist. 1827 (Monsieur comme il faut, p. 31 ds IGLF : Voilà les seuls mots [huile, bille, michon] qui signifient de l'argent. Douille, depuis long-temps, ne veut plus dire que cheveux). Orig. obsc., un rattachement à douille terme techn. (FEW t. 15, 2, p. 81a) ou à douillet\* (SAIN. Lang. par., p. 97) pouvant difficilement expliquer le mot. Douille est peut-être issu par aphérèse de guindouilles arg. « sous » (ca 1813, s. réf. ds ESN.), également d'orig. obscure. Fréq. abs. littér. : 1.

DÉR. Douiller, verbe trans., arg. Payer (quelqu'un, quelque chose). Madame Vitruve et sa nièce c'est moi qui douille le ménage avec des condés ingénieux (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 46). Il sortit une poignée de talbins pour douiller l'addition (LE BRETON, Rififi, 1953, p. 39). [duje]. 1re attest. 1858 (LARCH., p. 504); de douille2, dés. -er. Fréq. abs. littér. : 7. BBG. SAIN. Lang. par. 1920, p. 97, 369, 542.

... et puis au moment de la douille c'était toujours le même bidon, de l'entourloupe et du nuage!... Froutt! madame disparaissait! y avait plus personnes subito... ou bien si elles bancaient un peu, elles râlaient, chialaient tellement, rabotaient si fort les petites factures minuscules...

CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 333.

DOUVE1, subst. fém.

Planche longue et courbée, qui assemblée à d'autres planches analogues entourées de cerceaux, forme le corps d'un tonneau, d'un baril. Les douves d'un tonneau (Ac.). .

Prononc. et Orth. : [du:v]. Ds Ac. depuis 1694. Étymol. et Hist. Cf. douve2. Fréq. abs. littér. : 26.

DÉR. Douvain, subst. masc. Bois propre à faire des douves. Un millier de douvain (Ac. 1878). []. Ds Ac. dep. 1762. 1re attest. 1491 (s. réf., DELBOULLE Recueil ds DG : douvain de cartier); de douve1, suff. -ain3\*. Dès 1353, l'a. prov. dogam « les douves en général, les bois d'un tonneau » (PANSIER t. 3). À rapprocher du lat. médiév. doamen « planches d'un tonneau » (1342 ds DU CANGE).

-----

DOUVE2, subst. fém.

Fossé entourant un château, une tour, une fortification. P. méton. Parois d'un fossé. Un escalier diagonal taillé dans le revêtement de la douve (GAUTIER, Fracasse, 1863, p. 416) :

Rem. La plupart des dict. dep. Nouv. Lar. ill. enregistrent le sens (turf) « large fossé plein d'eau, précédé d'une barrière qui constitue l'un des obstacles du steeple-chase ».

Prononc. et Orth. : [du:v]. Ds Ac. depuis 1762. Étymol. et Hist. A. 1. Ca 1180 la dove du fossé (A. DE PARIS, Alexandre, éd. des Elliott Monographs, II, 2072); 2. 1850 « fossé entre deux champs » (supra); 3. 1900 turf (Nouv. Lar. ill.). B. Ca 1200 douve « planche courbe servant à la fabrication d'un tonneau » (JEAN BODEL, Saxons, éd. F. Menzel et E. Stengel, 231). Du b. lat. dogam « sorte de vase ou mesure de liquides », empr. au gr. « récipient, réservoir ». Fréq. abs. littér. : 60. Bbg. PETIT (R.). Rempart, douve et poterne. Vie Lang. 1967, pp. 226-228. THOMAS (A.). Nouv. essais 1904, p. 170.

-----

DOUVE3, subst. fém.

BOT. Renoncule qui pousse dans les marais. On les [les Renoncules] distingue d'après la forme (...) de leurs feuilles, simples chez la Petite Douve (...) et la Grande Douve (...) du bord des eaux (PLANTEFOL, Bot. et biol. végét., t. 2, 1931, p. 395).

Prononc. et Orth. : [du:v]. Ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. Cf. douve4.

-----

DOUVE4, subst. fém.

Ver de la classe des trématodes, parasite à l'état adulte

- 1.1) La porte était faite de douves de poinçon toutes pourries (HUGO, N.-D. Paris, 1832, p. 345)  
 1.2) À l'heure où les marteaux retentissent sur les cuves de vendange pour assurer les douves et que les chiens aboient leur allégresse de partir pour la chasse (BARRÈS, Serv. All., 1905, p. 11).  
 1.3) Le poli de la douve, la justesse de l'assemblage (PESQUIDOUX, Livre raison, 1925, p. 113).

-----

2.1) Les douves profondes du château; une tour entourée de douves infranchissables. Sommes descendus à travers les ronces et les broussailles dans une douve profonde et sombre, cachée au pied d'une grande tour (FLAUB., Champs et grèves, 1848, p. 217).

2.2) Le « keep » est entouré de douves et ressemble aux manoirs fortifiés du pays de Caux (MORAND, Londres, 1933, p. 20)

2.3 )Dès son installation à Cinq-Cygne, le bonhomme d'Hauterive fit d'une longue ravine par laquelle les eaux de la forêt tombaient dans la douve, un chemin qui sépare deux grandes pièces de terre appartenant à la réserve du château... BALZAC, Une ténébreuse affaire, 1841, p. 104.

des canaux biliaires de certains ruminants et de l'homme. La douve du foie; la douve est hermaphrodite et se féconde elle-même. Sur le bord d'un aussi grand fleuve, dont les eaux lui apportent les grains et les douves (CRÈVECŒUR, Voyage, t. 1, 1801, p. 254).  
 Prononc. : [du:v]. Étymol. et Hist. 1. [Fin du XIe s. dolve « ver intestinal du mouton » (RASCHI Gl., éd. D. S. Blondheim, p. 150, no 1099, transcr. proposée par R. Lévy ds Romania, t. 81, p. 281)]; 1379 dauve (J. DE BRIE, Bon Berger, éd. Lacroix, p. 132 ds T.-L.); 2. 1379 dauve « renoncule des marais » (J. DE BRIE, loc. cit.). Du b. lat. dolva « sorte de ver »; 2 parce que cette plante passe pour produire cette sorte de ver. Fréq. abs. littér. : 1.

### Drone

Un drone est un aéronef inhabité, piloté à distance, semi-autonome ou autonome, susceptible d'emporter différentes charges utiles le rendant capable d'effectuer des tâches spécifiques pendant une durée de vol pouvant varier en fonction de ses capacités.

### Dyadique

DYADIQUE, adj.  
 Relatif à une dyade.  
 A. PHILOS. Qui se rapporte à une dyade. Synon. binaire.  
 Relation dyadique :

B. LOG., INFORMAT. Qui est construit en base 2. Synon. binaire.

Prononc. Seule prononc. ds Lar. Lang. fr. [diadik] avec diérèse (cf. dyade). Étymol. et Hist. 1870 (Lar. 19e).  
 Empr. au gr. « qui se rapporte au nombre deux ». Fréq. abs. littér. : 3.

... dans la mesure où une réalité est traitée comme un tout elle est transcendante au cours d'une pensée qui procède par questions et réponses; il ne peut s'établir entre la conscience et elle qu'un rapport dyadique...

MARCEL, Journal métaphysique, 1918, p. 155.

De nouveaux progrès pourraient être faits par la substitution à la représentation de la cybernétique d'une machine dans une logique dyadique, (...) d'une représentation du genre de la logique mécanique (COUFFIGNAL, Mach. penser, 1964, p. 120).

### Dyspnée

DYSPNÉE, subst. fém.  
 MÉD. Difficulté se traduisant par l'augmentation des mouvements respiratoires ou de leur fréquence; p. méton. gêne ressentie en raison de cette difficulté.  
 Dyspnée asthmatique, cardiaque; dyspnée expiratoire, inspiratoire; dyspnée laryngée, pulmonaire.  
 Prononc. et Orth. : [dispne]. Ds Ac. 1835-1932. Étymol. et Hist. Fin XVIe s. [éd. 1628] dispnae (PARÉ, XX bis, chap. X, éd. Malgaigne, t. 3, p. 193). Empr. au lat. impérial dispnae (gr. -, v. dys- + « respirer ») de même sens. Fréq. abs. littér. : 6. Bbg. ARVEILLER (R.). R. Ling. rom. 1971, t. 35, p. 220.

Au quatrième jour, la fièvre et le malaise, jusque-là peu marqués, augmentent; les extrémités se refroidissent, le son de sa voix s'altère; dyspnée, toux croupale (BRETONNEAU, Inflamm. tissu muqueux, 1826, p. 154).

Un emphysème aigu résulte parfois de la dyspnée due à l'obstruction des premières voies respiratoires (BRION, Jurispr. vétér., 1943, p. 241).

### Ébahir



ÉBAHIR, verbe trans.

A. Rare. Ébahir qqn. Frapper d'un grand étonnement. Synon. abasourdir, épater, étonner. Nous allons les éblouir : nous leur réciterons des vers de ce poète dont vous avez toujours un exemplaire dans votre poche (...) ça les ébahira (RENARD, Comédies, Vernet, 1904, II, 2, p. 253).

Gén. au passif. Être ébahi de, par qqc. :

B. Usuel. S'ébahir.

1. Employé absol. Il s'ébahissait : Pas possible!... Ah bah!... En vérité?... pas de chance au bilboquet! (COURTELINE, Train 8 h 47, 1888, 2e part., 9, p. 203).

Les nigauds s'ébahissent, béant d'admiration (LÉAUTAUD, Théâtre M. Boissard, t. 2, 1943, p. 259) :

2. ... à mesure qu'ils en [du palais] approchoient, le vieux et la vieille s'ébahissoient de plus en plus, et Trésor des Fèves auroit craint de troubler leur joie. NODIER, Trésor des Fèves et Fleur des Pois, 1833, p. 57.

2. En constr. prép. S'étonner, manifester un grand étonnement.

a) S'ébahir à + subj. ou inf.

b) S'ébahir de.

S'ébahir de + inf. ou (de ce) que. Tous ces gens s'ébahissent de voir passer cet équipage de fous (LOTI, Mon frère Yves, 1883, p. 287). Je m'étais souvent ébahie que Nadine se donnât si aisément à des inconnus (BEAUVOIR, Mandarins, 1954, p. 72).

c) S'ébahir devant. Nous nous ébahissions devant l'acte de pitié de ces magistrats excusant une pauvre mère (COPPÉE, Bonne souffr., 1898, p. 189).

d) S'ébahir sur. Nous nous ébahissons longuement sur la présence en ce lieu saint de ce bazar à dix-neuf sous (T'SERSTEVENS, Itinér. esp., 1963, p. 44).

Rem. On rencontre ds la docum. l'emploi adj. du part. prés. Une femme relevant son baby tombé qui est une ébahissante surprise de réalité et d'élégance (HUYSMANS, Art mod., 1883, p. 221).

Prononc. et Orth. : [], (j')ébahis [ebai]. Ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1re moitié XIIe s. intrans. « être frappé de stupeur » [stupebam] (Ps. Cambr. 76, 4 ds T.-L. : Je esbahisseie e si me parlowe). Composé de l'a. fr. baer (anc. forme de bayer\*) avec changement de conjugaison sous l'infl. de l'adj. a. fr. baïf « étonné » (v. baliveau); préf. é-\*. Fréq. abs. littér. : 58. Bbg. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 414.

1. Que vous vous arrêtiez en effet devant la merveilleuse eau-forte de Bracquemond (...) comme devant certains poèmes de Baudelaire, (...) vous demeurez remué jusqu'aux entrailles, pris au charme de je ne sais quelle voix de sirène, au fond déconcerté, ébahi par cet art d'écrire ses plus subtiles évocations qui franchit les limites de la peinture...

J. LORRAIN, Sensations et souvenirs, 1895, p. 67

L'amour à la Werther qui s'ébahit d'aise à regarder une Lolotte beurrant des confitures à des marmots d'enfants (BARB. D'AUREV., Mémor., 1, 1838, p. 55).

Pour m'ébahir au torrent qui tonnait au-dessus de moi, ou aux vapeurs de la tempête qui s'amoncelaient à mes pieds (CHATEAUBR., Mém., t. 1, 1848, p. 511).

Dans le métier de philosophe, il est essentiel de ne pas comprendre. Il leur faut tomber de quelque astre, se faire d'éternels étrangers. Ils doivent s'exercer à s'ébahir des choses les plus communes (VALÉRY, Variété II, 1929, p. 26).

## Ébiseller

ébiseler.  
« Tailler en biseau ».

Pour confectionner le modèle, on échancre la planche en l'ébiselant pour lui donner le profil extérieur de la cloche (M.-A. MULLER, ROGER, Évol. fond. cuivre, 1903, p. 301)

## écacher

ÉCACHER, verbe trans.

A. Vieilli. Aplatir et écraser par une pression involontaire quelque chose. Écacher une noix, un limaçon, en marchant dessus; il s'est écaché le doigt (Ac. 1798-1932).

B. Écraser avec pour effet d'émousser, de déformer. Écacher la lame d'un rasoir, d'un couteau (Ac. 1932). Écacher l'or, l'argent. Aplatir le fil au laminoir avant de l'enrouler sur la soie pour broder. Écacher une lame. La dresser sur la meule. Écacher la cire. La pétrir pour la rendre molle.

Rem. Attesté ds Lar. 19e-Lar. encyclop.

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. Ca 1165 « écraser, briser » (B. DE STE-MAURE, Roman de Troie, 19343 ds T.-L.); 2. 1680 terme techn. « aplatir au laminoir » (RICH.); 3. 1690 « écraser en aplatissant (du sel, du sucre, des minéraux) » (FUR.); 4. 1864 terme de papet. (LITTRÉ). Dér. de cacher\*, au sens de « écraser, fouler » qu'on peut lui attribuer en a. fr. d'apr. son étymon \*coacticare, dér. de coactare « comprimer »; préf. en-\*, dés. -er. Fréq. abs. littér. : 2.

C'est cette vérité dont parle Pascal, si fine et si déliée, que nos instruments grossiers ne peuvent la toucher sans en écacher la pointe (CHATEAUBR., Mél. littér., 1826, pp. 214-215).

## Écale

ÉCALE, subst. fém.

Enveloppe extérieure de la coque de certains fruits (noix, noisette, amande, etc.); p. ext. gousse des fèves, des pois, des haricots.

Rem. La docum. atteste le subst. masc. écalage. Action d'écaler (des noix). Bien que réunions de travail, écalage des noix, filage, teillage du chanvre, les veilles donnent aussi place à des jeux (MENON, LECOTTE, Vill. de Fr., t. 2, 1954, p. 19).

Prononc. et Orth. : [ekal]. Ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. a) 1174-76 escale « valve de coquillage » (G. DE PONT-STE-MAXENCE, St Thomas, éd. E. Walberg, 5898) 1556, Gouberville ds POPPE, p. 54; b) ca 1180 eschale « coquille d'œuf » (M. DE FRANCE, Fables, 52, 23 ds T.-L.) ca 1280, G. DE BIBBESWORTH, éd. A. Owen, 201; de nouv. 1690 (FUR.); 2. 1361 « brou de noix » (Ord. III, 516 ds GDF. Compl.); 1578 escalles (G. LE FEVRE DE LA BODERIE, L'Harmonie du monde, p. 798, *ibid.*, s.v. escaille), attest. isolées; de nouveau 1690 (FUR.); 3. 1690 « gousse des pois » (*ibid.*). De l'a. b. frq. \*skala, même mot que le germ. \*skalja, v. écaille, cf. a. h. all. scala « coquillage; coupe » (GRAFF, t. 6, col. 474), all. Schale « id.; coquille d'œuf; gousse de pois ». En fr., c'est la forme normanno-picarde en -k- qui s'est généralisée. Le maintien de -a- s'expliquerait par une forme \*scalla, issue de \*skala à cause du -a- bref (EWFS2). Fréq. abs. littér. : 23.

DÉR. Écaler, verbe trans. Dépouiller de l'écale; p. ext. décortiquer. Écaler des noix. Des moulins hydrauliques qui écrasaient le grain, l'écalaient (LA VARENDE, Manants du Roi, 1938, p. 208). Au fig. Il épluchait les fautes des copistes, écalait les interpolations, rétablissait le texte primitif (HUYSMANS, Oblat, t. 1, 1903, p. 63). [ekale]. Ds Ac. dep. 1694. 1<sup>res</sup> attest. 1. 1531 esqualer « écailler (des poissons) » (J. DU BOIS [SYLVIUS], Isagoge ds GDF. Compl.) 1616, CRESPIN; 2. a) 1660 escaler des noix (OUDIN Fr.-Esp.); b) 1838 s'écaler d'une pièce de bois (Ac. Compl. 1842); 3. 1838 terre écalée (*ibid.*); de écale, dés. -er. Fréq. abs. littér. : 2.

BBG. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925] p. 150 (s.v. écaler), t. 2 1972 [1925] p. 102.

Des gens qui se soucient d'une femme comme d'une écale qui serait vide (HUYSMANS, Marthe, 1876, p. 116).

On a voulu réserver « écaille » pour les poissons et « écale » pour les végétaux (GOURMONT, Esthét. lang. fr., 1899, p. 154) :

Le pont était sali par des écales de noix, des bouts de cigares, des pelures de poires, ... FLAUBERT, L'Éducation sentimentale, t. 1, 1869, p. 7.

ÉCHALAS, subst. masc.

A. Piquet de bois servant à soutenir une plante, un arbuste, et en particulier les ceps de vigne „pendant les premières années de sa vie végétative“ (BRUNET, Matér. vitic., 1909, p. 88).

Échalas de chêne, de châtaignier, de roseau; échalas ou pieu de clôture. Synon. pieu, tuteur, pisseau.

P. métaph. Mais peut-être sa pensée-liane avait-elle besoin de cet échalas-support pour s'élever (GIDE, Journal, 1930, p. 988).

Pop. Jus d'échalas (FRANCE 1907), vin à racler les échalas. Vin de qualité médiocre. Passant leur temps à boire le vin gris trouble, à racler des échalas (MOSELLY, Terres lorr., 1907, p. 62).

P. ext. Bâton de bois servant de canne ou d'arme.

B. P. compar., fam. [En parlant d'une pers. grande et maigre] Elle est sèche comme un échalas, cette petite (ZOLA, Nana, 1880, p. 1364). Un individu bizarre, étique et long comme un échalas (ARNOUX, Rêv. policier amat., 1945, p. 161).

En emploi adj. :

2. Une femme de vingt-cinq à trente ans, anémique et pâle, très échalas, avec des rêves de tout dans les yeux, et des envies de tout dans sa poitrine en planche à hacher...

GIONO, Chroniques, Noé, 1947, p. 36.

Pop. Avoir l'air d'un échalas, être planté comme un échalas. Se tenir très raide. Il [le vétérinaire] se retourne (...) et demeure là, les mains au dos, raide et petit comme un échalas dans une vigne (GENEVOIX, Rroû, 1931, p. 250).

En échalas. Maigre et long. Mais cette maladie ambulante, vêtue de beau drap, balançait ses jambes en échalas dans un élégant pantalon (BALZAC, Cous. Bette, 1846, p. 147).

SYNT. Nez en échalas; bras, membre maigre comme un échalas.

Prononc. et Orth. : []. [a] ant. à la finale ds les dict. mod. DUB., Pt ROB., Pt Lar. 1968, WARN. 1968 et Lar. Lang. fr. Mais [] post. ds les dict. anc. FÉR. 1768, FÉR. Crit. t. 2 1787, LAND. 1834, BESCH. 1845, LITTRÉ, DG, PASSY 1914 et BARBEAU-RODHE 1930. Pour ROUSS.-LACL. 1927, p. 135, l'a est indécis. Cf. finale -as. Le mot est admis ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1215 eschalaz (1215, A.N.K., 28, pièce 3 ds GDF. Compl.); 1690 fig. «

Il la trouva debout, le front contre la fenêtre, et qui regardait dans le jardin, où les échalas des haricots avaient été renversés par le vent (FLAUB., Mme Bovary, t. 1, 1857, p. 16)

Après avoir passé la Seine à Caudebec, traversé l'Orne, la Loire, il [Janeway] avait cheminé jusqu'au Bocage, à travers les échalas angevins (MORAND, P. de Saligny, 1947, p. 92)

Rien de plus triste que les pays vignobles avant que la vigne n'ait des feuilles. On ne voit à perte de vue sur ces coteaux que des échalas d'un gris mort. MICHELET, Journal, 1839, p. 293.

Il me lit une lettre de son gendre, lui apprenant qu'il a été employé à ramener à coups d'échalas les gardes nationaux et les mobiles fuyards (GONCOURT, Journal, 1871, p. 724).

personne longue et maigre » (FUR.). Altération prob. d'apr. échelle\* de l'a. fr. escharat, (1158 hescaraz, charte du Beauvaisis ds Romania t. II, p. 378; v. aussi DU CANGE, s.v. eschara), issu d'un type \*charas (cf. le dér. charasson « échalas », des dial. du centre, JAUB.; ainsi que les correspondants du Nord de l'Italie, REW3, 1862); lui-même d'un lat. vulg. \*Caracium (Carracium, 643, éd. de édit de Rotharis ds B. LÖFSTEDT, Studien über die Sprache der langobardischen Gesetze, p. 312), dér. du gr. « roseau ». Échalas a supplanté le fr. plus ancien paiseau\*. Fréq. abs. littér. : 91. Bbg. GOTTSCH. Redens. 1930, p. 269. HEHN (V.). Kulturpflanzen und Haustiere in ihrem Übergang aus Asien nach Griechenland. 1902, p. 571.

### Échauguette

ÉCHAUGUETTE, subst. Fém.  
 ARCHIT. MILIT. [Au Moy. Âge] Guérite en bois ou en pierre placée en encorbellement sur la muraille ou l'angle d'une construction fortifiée, permettant d'en surveiller les abords. L'échauguette du mur d'enceinte, du donjon; échauguette en poivrière. Synon. Tourelle. .  
 P. ext. Petite tourelle placée en encorbellement à l'angle d'une maison d'habitation. Celui qui visite la vieille maison du quai Saint-Nicolas est d'abord arrêté par la façade, ornée d'une échauguette et couronnée d'un toit immense, qui date de la fin du seizième siècle (BARRÈS, Serv. All., 1905, p. 265).  
 Prononc. Et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. Et Hist.  
 1. a) Ca 1100 escalguaite « ensemble de sentinelles » (Roland, éd. J. Bédier, 2495) 1re moitié du XIIIe s., Lancelot, éd. O. Sommer, t. 1, p. 111; b) ca 1130 escalgaite « sentinelle » (Paraphrase du Cantique des cantiques, éd. W. Foerster et E. Koschwitz, 43) 1660, OUDIN Fr.-Esp.; 2. ca 1175 eschaugaite « action de monter la garde » (BENOÎT DE STE-MAURE, Ducs de Normandie, éd. C. Fahlin, 21342) 1468, LOUIS XI, Lettres, éd. J. Vaësen et E. Charavay, t. 3, p. 273; 3. 1369 escarguaite terme de fortif. (Archives du Nord, B 15276, fo 10 ds IGLF); ca 1490 eschauguette (OL. DE LA MARCHE, Mémoires, II, 4 ds GDF.). De l'a. b. frq. \*skarwahta « action de monter la garde; groupe de sentinelles », composé de \*skara « troupe » et de \*wahta « garde », cf. le m. h. all. Scharwahte (LEXER), all. Scharwache. Fréq. Abs. Littér. : 10. Bbg. Archit. 1972, p. 31. HASSELROT 20e s. 1972, p. 11.

Je vois à ma droite un burg avec des échauguettes, des bannières et des ponts-levis (GIRAUDOUX, Siegfried, 1926, I, 5, p. 28)

Le rempart contourne l'île et s'élève par des paliers successifs. Quand on a dépassé l'échauguette qui fait l'angle entre les deux tours, un petit escalier droit se présente; de marche en marche, en grim pant, s'abaissent graduellement les toits des maisons dont les cheminées délabrées fument à cent pieds sous vous. FLAUBERT, Par les champs et par les grèves, 1848, p. 392

### écoutille

ÉCOUTILLE, subst. fém.

MAR. Ouverture carrée ou rectangulaire, pratiquée dans le pont d'un bâtiment, permettant l'accès à l'intérieur. Fermer les écoutilles :

Rem. On rencontre ds la plupart des dict. gén. du XIXe et du XXe s. le dimin. écoutillon, subst. masc. „Petite ouverture pratiquée dans le panneau d'une écoutille ou contre les mâts, dans les ponts supérieurs, pour recevoir le pied d'un mât de hune`` (Ac. Compl. 1842). Prononc. et Orth. : [ekutij]. Ds Ac. 1694-1932. Enregistré au plur. ds FÉR. Crit. t. 2 1787. Étymol. et Hist. 1. 1538 escoutille « panneau recouvrant l'écoutille » (Ms. Paris, B.N. fr. 9469-3, fo 24 ds JAL) 1643 (Fournier, *ibid.*); 2. 1552 « ouverture dans le pont d'un navire » (RABELAIS, *Quart livre*, chap. 63). Empr. à l'esp. *escotilla*, « id. » (1431-50 ds COR.), dér. de *escotar* « faire une encolure » (1607, mais dont le dér. *escotadura* « trappe de théâtre » est attesté au XVe s., *ibid.*) d'orig. discutée, peut-être empr. au got. *skaut(s)*, « extrémité, bord d'un vêtement » (FEIST; FEW t. 17, pp. 104-105), bien que dans ce cas le phonétisme des dér. port. *decotar* et a. langued. *escotat* fasse difficulté (v. W. von Wartburg ds *R. Ling. rom.* t. 23, pp. 215-217). Fréq. abs. littér. : 29. Bbg. ADLERBLUM (A.). *Vocab. de l'astronaut.* Québec, 1972, p. 18. LA LANDELLE (G. de). *Le Lang. des marins.* Paris, 1859, p. 52, 407. RIVERAIN (J.). *L'Arg. et le sentiment.* *Vie Lang.* 1973, p. 716.

Les salles à manger qui, à l'origine, étaient enserrées entre deux rangées de cabines, et ne recevaient l'air et la lumière du jour que par une simple écoutille, finissent par conquérir toute la largeur du navire, ...

M. BENOIST, PETTIER, *Les Transp. mar.*, 1961, p. 85.

écouvillon

ÉCOUVILLON, subst. masc.

A. Vieilli, BOULANGERIE. „Vieux linge attaché à un long bâton, avec lequel on nettoie le four [chauffé au bois], lorsqu'on veut enfourner le pain`` (Ac. 1835-1932).

Il pointait, tirait le rugueux, pendant que les trois allaient au caisson, chargeaient, maniaient l'écouvillon et le refouloir.

ZOLA, La Débâcle, 1892, p. 314.

B. ARTILL. Instrument formé d'une brosse cylindrique montée sur un manche dont on se servait pour nettoyer l'âme d'un canon. Passer l'écouvillon; écouvillon de canon :

P. ext. Petite brosse cylindrique dont on se sert pour nettoyer ou graisser les armes à feu. Écouvillon de fusil, de révolver (ROB.). Pour les carabines, l'étréitresse du canon fait que l'écouvillon métallique passe difficilement (BURN. 1970).

P. métaph. Plus loin, ces moustiques en verre coloré, à l'aspect brillant et précieux de bijoux gigantesques, grandis dix mille fois, comme les poulets de Wells, avec leur chair mauvaise, leurs ailes de corne, pareilles à des ailes d'avion, leurs écouvillons noirs et mortels (MORAND, New-York, 1930, p. 254).

Arg. Tête d'écouvillon. „Tête rasée et dont les cheveux sont hérissés`` (MERLIN, Lang. verte troupière, 1888, p. 38).

C. P. anal.

1. TECHNOL. Brosse cylindrique munie d'un manche, employée pour nettoyer l'intérieur des bouteilles, des instruments de musique dans lesquels on souffle, etc. Synon. goupillon. [Dans un concert] le virtuose (...) se met à passer l'écouvillon dans le tube [de sa clarinette] (BERLIOZ, Grottesques mus., 1859, p. 43). Nous nous trouvions, pour l'heure, les seuls consommateurs du café lugubre et miteux, à odeur de bouchon, de sciure et d'écouvillon qui fermente (ARNOUX, Paris, 1939, p. 38).

2. MÉD. Brosse ou boule de coton fixée au bout d'une longue tige et destinée à nettoyer une cavité profonde, à faire des prélèvements ou à appliquer des solutions antiseptiques. Avec ce petit écouvillon, introduit dans l'orifice de la canule et jusque dans son intérieur, on enlevait sans peine les mucosités et les concrétions qui s'y trouvaient engagées (BRETONNEAU, Inflamm. tissu muqueux, 1826, p. 325). L'écouvillon est passé par la canule du trocart (BRION, Jurispr. vétér., 1943, p. 273).

Rem. On rencontre ds la docum. le synon. écové, subst. masc., région. François, pour laver le four, plongea l'écové dans le seau, puis maniant la longue perche le passa deux ou trois fois dans le four, où les linges

mouillés sifflaient et fumaient sur la pierre chaude (RAMUZ, A. Pache, 1911, p. 258 et également p. 256). Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. Fin XIIe s. escoveillon « vieux linge attaché à un long bâton avec lequel on nettoie le four avant d'enfourner le pain » (Audigier, éd. O. Jodogne, 152 : Li escoveillons a un fornier); 1456 escouvillon (VILLON, Le Lais, éd. Longnon et Foulet, 316 [1368 escouvillon au sens de « brandon » à Tournai ds GDF.]); 2. 1611 « chiffon qui sert à nettoyer les plats, la vaisselle » (COTGR.); en partic. 1939 « petite brosse qui sert à nettoyer les pots, les bouteilles » (ARNOUX, supra); 3. 1643 mar. « brosse à long manche avec laquelle on nettoie et graisse le canon des armes à feu » (G. FOURNIER, Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation, Paris); 4. 1826 chir. (BRETONNEAU, loc. cit.). Dér. (suff. -ille\* et -on\*) de l'a. fr. escouve, « balai » (judéo-fr. escove(s)) « id. », XIe s., RASCHI, Gl., éd. Darmesteter et Blondheim, p. 51b, du lat. class. , surtout au plur. « balai ». Fréq. abs. littér. : 6. Bbg. BISE (G.). Gloss. du fr. Archivum romanicum. 1939, t. 23, p. 296 (s.v. écové). LA LANDELLE (G. de). Le Lang. des marins. Paris, 1859, p. 407. QUEM. Fichier.

écru



ÉCRU, E, adj. et subst.

A. Vx. Qui est à l'état naturel. On roule, (...) le foin éçu autour de ces perches (CHATEAUBR., Mém., t. 4, 1848, p. 460).

B. Spéc., TECHNOL., usuel. [En parlant de matières entrant dans la composition de certains produits]

1. Qui n'a pas subi de préparation ni de transformation.

Cuir éçu. Qui n'a pas été préparé à l'eau. Souliers de cuir éçu (ABOUT, Roi mont., 1857, p. 1).

Pâte (à papier) éçue. Qui est obtenue par cuisson de bois ou de végétaux mais qui n'a pas été blanchie (cf. Civilis. éçr., 1939, p. 606 et COSTON, A.B.C. journ., 1952, p. 182)

Soie éçue ou crue. Qui n'a pas été mise à l'eau bouillante et n'a pas subi de teinture. Anton. déçreusé. Robe de chambre de grosse soie éçue doublée de martre (GYP, Province, 1890, p. 152).

Toile éçue. Qui n'a pas subi l'opération du blanchiment. Blouse de toile éçue (DUMAS père, Monte-Cristo, t. 1, 1846, p. 737). En veste de chasse et pantalon de la même grosse toile éçue que sa chemise (POURRAT, Gaspard, 1925, p. 234).

2. P. ext. Fer éçu. Qui a été mal corroyé et contient encore des impuretés.

Rem. Attesté ds la plupart des dict. gén. du XIXe et du XXe siècle.

3. [P. anal. avec la couleur de la soie ou du fil éçu] (Qui est de) teinte jaunâtre. Le plafond fut, à son tour, tapissé de blanc éçu, pouvant simuler le plâtre, sans en avoir cependant les éclats criards (HUYSMANS, À rebours, 1884, p. 88) :

C. P. métaph. Cf. asexué ex. 3 :

Rem. Les dict. gén. du XIXe et du XXe s. enregistrent le subst. fém. le plus souvent au plur., éçues. Qui désigne des broussailles ou de jeunes arbres ayant récemment crû sur des terres labourables.

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1740-1932. Étymol. et Hist. [1245 [ms.] subst. Il estrus « vêtement de toile éçue » (Hist. Joseph, éd. W. Steuer, Appendice, 1905)]; 1260 adj. « qui est à l'état naturel, qui n'a subi aucune préparation » fil escru, toile escrue (E. BOILEAU, Métiers, 89 et 342 ds T.-L.). Dér. de cru\*; préf. é- (es-) intensif (< ex latin). Fréq. abs. littér. : 82.

Nous aurons ainsi (mêlant des teintes connues à quelques autres tout à fait neuves) les vert paon, bleu grenat, lie de vin, suresne, régina, loutre, gris de fer, gris ardoise, gris mode, éçu et d'autres désignant les mêmes tons sous de vaines appellations.

MALLARMÉ, La Dernière mode, 1874, p. 781.

Il est certain que la prière, que la communion, que les abstinences, que les vœux, épurent le corps et l'âme et l'odeur vocale qui s'en dégage. Leurs effluves donnent à la voix des religieuses, si éçue, si mal équarrie qu'elle puisse être, ses chastes inflexions, ses naïves caresses d'amour pur; ils la ramènent aux sons ingénus de l'enfance.

HUYSMANS, En route, t. 1, 1895, p. 102.

ÉDICULE, subst. masc.

A. Petit édifice à caractère religieux, en forme de temple ou d'église. L'édicule gothique sous lequel des ouvriers descendaient le cercueil (FRANCE, *Jocaste*, 1879, p. 88). Des édicules pieux, des statues de sainteté (RENAN, *Souv. enf.*, 1883, p. 226).

B. Petit édifice à usage profane. Petits édicules en torchis ou en pierre qui servent de réduits (BRUHNES, *Géogr. hum.*, 1942, p. 154).

En partic. Urinoir. Je trottai d'un réverbère à l'autre jusqu'à la pissotière de la place des Fêtes. Premier abri. Dans l'édicule, à hauteur des jambes, je trouvai justement Bébert (CÉLINE, *Voyage*, 1932, p. 322).  
Prononc. et Orth. : [ediky]. Ds Ac. 1932. Étymol. et Hist. 1863 « petit édifice » (FLAUB., *Salammbô*, t. 2, p. 21). Empr. au lat. *ædicula* « édifice ». Le genre masc. est dû à l'infl. conjuguée d'édifice et des autres mots en -cule dont les deux tiers sont masc. (canalicule, follicule, testicule, etc.). Fréq. abs. littér. : 18. Bbg. *Archit.* 1972, p. 125. DARM. 1877, p. 179. HASSELROT 20e s. 1972, p. 85.

## Effraie

EFFRAIE, subst. fém.

Chouette de taille moyenne, à la robe claire, au cri aigre et sinistre, nichant dans les ruines, les greniers, les clochers et se nourrissant de petits rongeurs et oiseaux. Synon. chouette effraie, fresaie.

Prononc. et Orth. : [], mais [] sous l'influence des consonnes redoublées ds WARN. 1968. Le mot est admis ds Ac. 1798-1932. Les éd. de 1798 et de 1835 renvoient à fresaie, comme GATTEL 1841, NOD. 1844. Étymol. et Hist. 1553 effraye (BELON, *Singularitez*, I, 10 ds BARB. *Misc.* 17, 37, p. 323 : l'oiseau [qui] vole la nuit par les villes et fait un cry moult effrayant, nous l'avons nommé une fresaye, ou bien effraye). Formation obscure. Soit altération de orfraie\* « pygargue » sous l'infl. de effrayer\* (EWFS2). Le mot orfraie semble avoir été employé à tort du XVIe au XIXe s. pour désigner l'effraie ou fresaie (cf. BARB. *op. cit.*, p. 324 et FEW t. 7, p. 435a, s.v. *ossifraga*). Soit altération de fresaie sous l'infl. de effrayer\* (FEW t. 9, p. 305, s.v. *praesagus*). Fréq. abs. littér. : 4. Bbg. BAUMANN (H.-H.). *Sekundäre Motivationen bei romanischen Tierbezeichnungen*. Diss. Bonn, 1967. SAIN. *Sources* t. 2 1972 [1925], p. 49. WARINGHIEN (G.). *L'Orfraie ou les ténèbres dissipées*. *Vie Lang.* 1957, pp. 225-227.

Un antique donjon féodal qui, depuis longtemps, semblait n'avoir servi d'asile qu'à l'effraie et à la couleuvre (SAND, *Lélia*, 1839, p. 414).

Les ricanements du petit-duc, les huées du hibou, les cris perçants d'écorché vif de l'effraie (BAZIN, *Huile sur feu*, 1954, p. 176) :

Celle-là, disait-il, c'est l'effraie. D'aucuns disent la chouette religieuse. Mais c'est l'effraie, (...). Il soulevait, du bout de l'ongle, le duvet neigeux et doux qui se gonflait à la gorge de l'oiseau, qui lui ouatait le ventre et les cuisses. Il caressait le dos et les ailes étendues, leurs plumes d'un blond doré, ardent, qu'assourdissait un ruissellement de perles grises.  
GENEVOIX, *Raboliot*, 1925, p. 123.

## ÉGOÏNE

ÉGOÏNE, subst. fém.

Scie à main munie d'une poignée à l'une des extrémités.

En emploi apposé avec valeur d'adj. Scie égoïne. P. plaisant. Il mit sur son épaule une pelle Et sous son bras une égoïne scie (QUENEAU, Si tu t'imagines, 1952, p. 203).

Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1676 egohine (FÉLIBIEN Dict.); 1831 égoïne (WILL.). Var. de écouane\* par sonorisation du -c-. Fréq. abs. littér. : 2.

La fabrication d'une scie à main, du genre de celles qu'on appelle égoïnes [sic], coûta des peines infinies (VERNE, Île myst., 1874, p. 183).

On vit l'évadé s'improviser boucher, scier à l'aide d'une égoïne rouillée le cou d'un mouton (H. BAZIN, Tête contre murs, 1949, p. 376).

## Eidétique

EIDÉTIQUE, adj.

A. PHILOS. Qui concerne l'essence générale des choses et non leur existence. Analyse, proposition, vérité eidétique.

Réduction eidétique. Qui fait abstraction de l'existence des choses pour mettre en évidence leur essence

B. PSYCHOL. Image eidétique. Image visuelle d'une chose imaginaire ou d'un souvenir récent, caractérisée par une projection fidèle pouvant être évoquée ou supprimée à volonté (cf. MOUNIER, Traité caract., 1946, p. 584).

Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1. Psychol. 1925 adj. et subst. (P. Quercy ds Journal de psychol. normale et pathol., t. 22, p. 801); 2. philos. 1936 adj. et subst. (SARTRE, Imagination, p. 141, 143). Empr. à l'all. eidetisch adj., Eidetik subst., créés par le philosophe E. Husserl [1859-1938], Ideen zu einer reinen Phänomenologie ds Jahrbuch für Philosophie und phänomenologische Forschung, t. 1, 1 (1913 [réimpr. de 1922]), p. 4 (eidetisch), 19 (Eidetik), repris en psychol. par E. R. Jaensch [1883-1940], Die Eidetik und die typologische Forschung, 1925; l'all. est empr. au gr. « aspect extérieur, forme », « qui concerne la connaissance ». Fréq. abs. littér. : 66.

À partir d'un accident, une description eidétique n'est plus possible, mais seulement une description empirique (RICŒUR, Philos. volonté, 1949, p. 27)..

La réduction eidétique c'est (...) la résolution de faire apparaître le monde tel qu'il est avant tout retour sur nous-mêmes (MERLEAU-PONTY, Phénoménol. perception, 1945, p. X).

Emploi subst. fém. „Partie fondamentale de la phénoménologie transcendantale dans laquelle est traité le problème des essences universelles`` (THINÈS-LEMP. 1975) :

L'eidétique paraît exclure que la volonté puisse avoir, ou, mieux, être une histoire. Elle décrit une essence. Le « je veux » est une essence, une essence intégrante si l'on peut dire; l'émotion, l'habitude, etc., sont des essences subordonnées. RICŒUR, Philos. de la volonté, 1949, p. 400.

## Élancement

## Citations

- 1. Vx. Action de s'élancer. - Fig. et littér. Mouvement de ce qui s'élance.-

2. Caractère de ce qui est élané. Techn. (Mar.). Angle que forme l'étrave ou l'étambot avec le prolongement de la quille. Élanement avant, élanement arrière.-

3. (1587). Littér. Mouvement ardent de l'âme (vers Dieu, vers l'infini). - 1. Élan. Un élanement de pitié.

-

4. Douleur\* brusque, aiguë, lancinante (- Courbature, cit. 5; coup, cit. 3; méralgie, cit.) Sensation brusque, proche de la douleur. «Un élanement au coeur» (Simone de Beauvoir).

4 (...) retrouvant au milieu d'un apaisement extraordinaire la volupté perdue de ses premiers élanements mystiques (...)

FLAUBERT, M m e Bovary, III, VIII, p. 206.

5 (...) il avait sommeil et des élanements violents lui trouaient le crâne; il aurait aimé dormir et ne plus penser à rien.

SARTRE, la Mort dans l'âme, p. 96.

élingage

????

Aucune

élystre

ÉLYTRE, subst. masc.

A. ENTOMOL. [Chez certains insectes : coléoptères et orthoptères] Aile antérieure très dure qui recouvre et protège l'aile postérieure. Élytre fascié, mordoré, les élytres des hannetons.

B. [P. métaph., ou p. anal.]

1. [de forme] Il songeait que, dans huit jours, son fils, ici même, serait auprès de lui, sur sa bécane aux élytres d'émeraude (MONTHERL., *Lépreuses*, 1939, p. 1513).

2. [de couleur] Un revolver de petit calibre, mais excellent, dont l'acier faisait songer à l'élytre des coléoptères bruns et bleus qui bourdonnent (DUHAMEL, *Passion J. Pasquier*, 1945, p. 208).

3. [Avec le son que produisent les élytres de certains insectes] Puis un étrange bruit d'élytres vint de la forêt. Un minuscule avion aux ailes transparentes et à la frêle carcasse, insolite dans ce monde sans âge, surgit au-dessus des arbres (CAMUS, *Exil et roy.*, 1957, p. 1678).

C. P. métaph. Synon. aile. À quelque point de l'horizon que vous regardiez, sous quelque aire de la rose des vents que vous vous incliniez, il y a un moulin qui gaiement remue ses larges élytres (DU CAMP, *Hollande*, 1859, p. 6). Ô sables, ô résines! L'élytre pourpre du destin dans une grande fixité de l'œil! (SAINT-JOHN PERSE, *Exil*, 1942, p. 219).

Rem. La docum. atteste 1. Élytre, subst. fém. (rare). Les basques de son habit, sur le divan, derrière lui, faisaient de grandes élytres vert pomme (BENOIT, *L'Atlant.*, 1919, p. 201). 2. Élytral, ale, aux, adj. Relatif aux élytres des insectes. Rebord élytral latéral (cf. E. PERRIER, *Zool.*, t. 1, 1893, p. 1245).

Prononc. et Orth. : []. [i] long ds DG. Ds dep. Ac 1835.

Seul mot en -ytre recensé ds *Ortho-vert* 1966 (mots en -itre : chapitre, mitre, ...; en ître : béliître, épître, ...).

Étymol. et Hist. 1764 (E.-L. GEOFFROY, *Hist. abrégée des insectes*, t. 1, p. XXVI). Empr. au lat. savant plur. *elytra* (1634, TH. MUFFETT, *Insectorum sive Minimorum Animalium Theatrum* d'apr. R. Arveiller ds *Actas del IX Congreso internac. de linguist. y filol. roman.*, t. 2, 1968, p. 517), du gr. « enveloppe, étui, fourreau » d'où « étui des ailes des insectes ». Fréq. abs. littér. : 49. Bbg. ARVEILLER (R.). *Fr. mod.* 1968, t. 36, p. 342 (s.v. élytral). DUB. *Dér.* 1962, p. 48.

La coccinelle qui, sur son épaule, soulevait depuis un moment ses élytres (FRANCE, *Orme*, 1897, p. 157).

Quelques lignes, quelques vers à la mesure d'un gosier d'oiseau ou d'un élytre de cigale (CLAUDEL, *Poés. viv.*, 1952, p. 739) :

Dans les formes, dessins et couleurs qu'on surprend dans l'épaisseur des tissus vivants, par exemple en levant avec le scalpel les couches qu'offre l'élytre des scarabées. MICHELET, *L'Insecte*, 1857, p. 384.

EMBOUTIR, verbe trans.

A. TECHNOL. Travailler une plaque de métal en la martelant ou en la comprimant pour la courber, l'arrondir. Emboutir du fer-blanc, du cuivre; machine à emboutir. L'art délicat de confectionner des gamelles (...) avec quelques boîtes de conserve dessoudées, aplaties, puis assemblées, embouties et rendues étanches à coups de maillet (AMBRIÈRE, Gdes vac., 1946, p. 308) :

Spéc. Travailler au marteau ou au repoussoir un métal pour y former le relief d'une empreinte. Emboutir l'argent (Lar. 19e).

P. ext. Revêtir de métal un ornement architectural en bois pour le protéger de l'humidité. Emboutir une corniche, une moulure (DG).

B. P. anal., fam. Défoncer par un choc accidentel. Emboutir un camion, une devanture, un mur :

Emploi pronom. réfl. Aller s'emboutir avec sa voiture contre un arbre (ROB.).

AVIAT., emploi abs. Atterrir en heurtant le sol avec la seule partie avant du train d'atterrissage. Au risque d'emboutir, il atterrirait n'importe où (SAINT-EXUP., Vol nuit, 1931, p. 123).

Rem. On rencontre ds la docum. l'adj. emboutible appliqué à une pompe à vélo. Mon oncle Edouard eut la bonne fortune de faire un jour sa [d'un inventeur] connaissance... Toujours à propos de son système pour l'obtention d'un brevet, (...) pour tous genres de pompes à vélos... pliables, emboutibles, souples ou réversibles (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 399).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. dep. 1835. Étymol. et Hist.

1. Ca 1390 embouti « orné de relief » (Marché d'un retable à Cabestany. Arch. des Soc. sav., Carton des Pyrénées-Orient. ds GAY); 1611 emboutir (COTGR.); 2. 1458 enboti « formant saillie » (Habits des gens de guerre, B.N. 1997, fo 71 ro ds GDF. Compl.) : teste [de clous] enbotie; 1611 emboutir (COTGR.); 3. 1564 emboutir « garnir le bout » (PARÉ, Œuvres, éd. J.-F. Malgaigne, livre 16, chap. 27, t. 2, p. 576); 1694 emboutir « revêtir d'une garniture métallique » (CORNEILLE); 4. 1907 emboutir « défoncer, endommager » (RIVIÈRE, Corresp. [avec Alain-Fournier], p. 236). Dér. de bout\* « extrémité » et « coup »; préf. em- (en-\*); dés. -ir. Fréq. abs. littér. : 11.

DÉR. 1. Emboutissage, subst. masc. a) Technol. Action d'emboutir et résultat de cette action (cf. emboutir A).

Emboutissage à la main, mécanique (ROB.). b)

[Correspond à emboutir B] Action de défoncer par un choc violent et résultat de cette action. J'ai conduit moi

[les] énormes presses à emboutir qui équipent maintenant les ateliers de carrosserie et, d'un seul coup, forment à la fois deux ailes ou un panneau entier de caisse.

TINARD, L'Automob., 1951, p. 336.

Arrêtez, cria-t-elle. Au voleur! À l'aide!

Mais descendez donc! Comment voulez-vous que j'arrête : je me ferais emboutir.

SARTRE, La Mort dans l'âme, 1949, p. 20.

aussi et m'en suis bien tiré. (...) Il paraît que Pierre a été excellent et s'est tiré le mieux possible de son emboutissage (ALAIN-FOURNIER, Corresp. [avec Rivière], 1907, p. 237). []. Ds Ac. 1932. 1re attest. 1856 (La Châtre d'apr. FEW t. 15, 1, p. 222a); 1864 (LITTRÉ); du rad. du part. prés. de emboutir, suff. -age\*. Fréq. abs. littér. : 1. 2. Emboutisseur, subst. masc. a) Technol. Ouvrier qui pratique l'emboutissage. b) [Correspond à emboutir B] Celui qui emboutit. Alors quoi, on sait plus conduire, dit l'embouti descendu de son siège pour venir échanger quelques injures bourdonnantes avec son emboutisseur (QUENEAU, Zazie, 1959, p. 148). []. 1838 « ouvrier qui emboutit » (Ac. Compl. 1842); du rad. du part. prés. de emboutir, suff. -eur2\*. BBG. QUEM. 2e s. t. 1 1970; t. 2 1971 (s.v. emboutissage).- Termes techn. fr. 1972, p. 47 (s.v. emboutissage).

## Emménagogue 1

EMMÉNAGOGUE, adj.

MÉD. [En parlant d'un médicament ou d'une substance] Qui provoque ou facilite le flux menstruel. Une décoction de plantes emménagogues. L'armoise est emménagogue (Ac. 1878).

Emploi subst. La pratique meurtrière de quelques charlatans, qui cherchent par l'usage des emménagogues à rappeler les règles (GEOFFROY, Méd. prat., 1800, p. 214) :

P. métaph. En tant qu'avorteur ou emménagogue de livres et de lettres, ou antimaïeutique! (VALÉRY, Corresp. [avec Gide], 1894, p. 216).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1762 (au plur.) et ds Ac. 1878. Étymol. et Hist. 1738 méd. (N. LEMERY, Pharmacopée univ., 3e éd. ds Fr. mod. t. 14, p. 295). Composé du gr. (μ) « menstrues », plur. neutre subst. de l'adj. (< « le mois ») « qui revient tous les mois », et de « qui conduit ». Fréq. abs. littér. : 3.

On (...) adjoindra de légers diurétiques, des emménagogues (lait) et on recommandera pour les convalescents une nourriture saine et abondante. GARCIN, Guide vétér., 1944, p. 202.

## Émménagogue 2

EMMÉNAGOGUE, adj.  
MÉD. [En parlant d'un médicament ou d'une substance]  
Qui provoque ou facilite le flux menstruel. Une  
décoction de plantes emménagogues. L'armoise est  
emménagogue (Ac. 1878).  
Emploi subst.

P. métaph. En tant qu'avorteur ou emménagogue de  
livres et de lettres, ou antimaternelle! (VALÉRY,  
Corresp. [avec Gide], 1894, p. 216).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1762 (au plur.) et ds Ac.  
1878. Étymol. et Hist. 1738 méd. (N. LEMERY,  
Pharmacopée univ., 3e éd. ds Fr. mod. t. 14, p. 295).  
Composé du gr. (μ) « menstrues », plur. neutre subst. de  
l'adj. (< « le mois ») « qui revient tous les mois », et de  
« qui conduit ». Fréq. abs. littér. : 3.

La pratique meurtrière de quelques charlatans, qui  
cherchent par l'usage des emménagogues à  
rappeler les règles (GEOFFROY, Méd. prat., 1800,  
p. 214)

On (...) adjoindra de légers diurétiques, des  
emménagogues (lait) et on recommandera pour  
les convalescents une nourriture saine et  
abondante.

GARCIN, Guide vétér., 1944, p. 202.

## Empatter

EMPATTER, verbe trans.

TECHNOLOGIE

A. Fixer, maintenir, soutenir avec des pattes. Synon.  
étayer.

Rem. Attesté ds DG, ROB., Lar. Lang. fr.

Spéc. Empatter une grue. La soutenir par des pièces de  
bois, des empattements (cf. empat(t)ement A 2).

Rem. Attesté ds DG, ROB.

B. Soutenir, renforcer au pied. Empatter un mur (cf.  
empat(t)ement A 1 b). Un mur triste et beau dont la  
base empattée était fleurie de pariétaires (TOULET, J.  
fille verte, 1918, p. 57).

Prononc. : [], (j')empatte []. Étymol. et Hist. 1. 1327 «  
consolider (une construction) » (Arch. hospit. de Paris,  
II, 60 ds GDF. Compl.); 2. 1680 terme de charronnerie  
(RICH.); 3. 1736 mar. (AUBIN). Dér. de patte\*; préf. em-  
(en-\*); dés. -er.

## Empaumer



EMPAUMER, verbe trans.

A. [Le compl. désigne une chose concr.]

1. Prendre (quelque chose) dans la paume de la main :

JEU. Recevoir une balle dans la paume de la main ou en pleine raquette, et la relancer vivement. Quand il empaume un éteuf, il le pousse à perte de vue (Ac. 1835, 1878). Elles chantaient en empaumant la balle (MONTHERL., *Olymp.*, 1924, p. 333).

2. Spéc., VÉN. [Le suj. désigne un chien]

a) Empaumer la voie, la piste. Trouver la piste du gibier et se jeter sur elle (en aboyant). La meute du château empaume la voie; elle est composée de quarante chiens de haut nez, bien ensemble (JOUY, *Hermite*, t. 4, 1813, p. 173). La tête de meute avait franchi l'allée, empaumant aussitôt sa voie chaude (GENEVOIX, *Dern. harde*, 1938, p. 72).

b) Empaumer le change. Emprunter une fausse piste en se laissant entraîner par celle d'une bête isolée de la harde poursuivie. Elle [la meute] vient d'empaumer le change, elle mène toute derrière le dague (GENEVOIX, *Dern. harde*, 1938 p. 226).

B. Au fig., fam.

1. Empaumer qqn.

a) Posséder l'esprit de quelqu'un en le séduisant. Empaumer les femmes, un homme. Quasi-synon. conquérir, enjôler, séduire. Robert a su se l'acquérir, comme il sait empaumer (ah! le mot affreux!) tout le monde (GIDE, *École femmes*, 1929, p. 1289). Cercueils sans ornements nous étions par le songe embaumés empaumés (GENET, *Poèmes*, 1948, p. 64) :

2. Elle me raconte une journée de fiacre avec Mme Meurice, où toutes deux, dans un élan de cœur, ont vu et empaumé Charles Blanc, enlevé presque de force au marchand de porcelaine Rousseau une commande d'une pièce importante, ont séduit la sèche Mme Simon, aux gants noirs percés, ont enfin conquis pour le graveur la place de conservateur de Sèvres. GONCOURT, *Journal*, 1871, p. 726.

b) Prendre un avantage sur quelqu'un en le dupant. Je vais empaumer tous les boutiquiers de France et de Navarre (BALZAC, *C. Birotteau*, 1837, p. 155). Et ça [Madame Robert] empaumait des chefs de bureau par des airs modestes, et ça refusait des soupers auxquels on lui faisait l'honneur de l'inviter, histoire de se poser en vertu! (ZOLA, *Nana*, 1880, p. 1303).

Se faire, se laisser empaumer. Notre cousine Receveur est une sotte qui s'est laissé empaumer (DRIEU LA ROCH., *Rêv. bourg.*, 1939, 2e part., p. 180). Et moi, défiant, je me laisse empaumer (MONTHERL., *Lépreuses*, 1939, 1re part., p. 1395).

Rem. On rencontre ds la docum. empaumeur, subst.

1. On peut non seulement exposer le cœur (...) mais aussi le toucher, l'empaumer, y poser des points de suture...

C. D'ALLAINES, *Chirurgie du cœur ds ROB. Suppl.* 1970.

masc. Celui qui empaume quelqu'un. Des optimistes communicatifs, des empaumeurs (BARRÈS, Appel soldat, 1911, p. 217).

2. Vieilli. Empaumer qqc.

a) Empaumer une affaire. Prendre habilement une affaire en main et la mener énergiquement. [Il croyait] se servir de Germain pour empaumer une affaire superbe qu'il mitonnait depuis longtemps (SUE, Myst. Paris, t. 8, 1843, p. 139).

Arg. C'est empaumé! C'est chose faite, c'est dans la poche. Ça y est, mon homme... c'est empaumé! s'écria la borgnesse en entrant (SUE, Myst. Paris, t. 8, 1843 Paris, Fayard, 1935 [1842-43], p. 75).

b) Empaumer la parole. S'emparer de la parole (d'apr. Ac. 1835, 1878).

Rem. On rencontre aussi ds la docum. un sens arg. « enlever (quelqu'un) ». J'espère que nous avons fameusement empaumé la jeune campagnarde (SUE, Myst. Paris, t. 7, 1843, p. 76).

Prononc. et Orth. : [], (j')empaume []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1. Av. 1475 « tenir dans sa main » (G. CHASTELLAIN, Chroniques, éd. K. de Lettenhove, II, 198, 8 : marchans l'un contre l'autre avoient leurs lances enpaulmées); 2. 1611 terme de jeux empalmer, empaulmer (COTGR.); 3. 1659 « conquérir, enjoler (quelqu'un) » (TALLEMANT DES RÉAUX, Historiettes, éd. A. Adam, II, 638-639, note ds R. Ling. rom., t. 36, p. 231); 4. 1661 vén. empaumer la voie (MOLIÈRE, Fâcheux, II, 6); 5. 1694 empaumer une affaire (Ac.). Dér. de paume\*; préf. em-\*; dés. -er. Fréq. abs. littér. : 21. Bbg. ARVEILLER (R.). R. Ling. rom. 1972, t. 36, p. 231. QUEM. Fichier.

Empeigne

## Citations

EMPEIGNE, subst. fém.

A. CORDONN. Partie de la chaussure recouvrant le pied de la pointe jusqu'au cou-de-pied. Des souliers à empeigne découpée. :

B. Loc., fig., pop. [Le plus souvent employée comme injure] Gueule d'empeigne.

1. Visage laid, désagréable, antipathique; p. méton., personne désagréable, antipathique (Lar. 1901, d'apr. Lar. Lang. fr.).

2. Personne bavarde, qui a le verbe haut.

Prononc. et Orth. : []. Enq. : //. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. XIe s. judéo-fr. enpeigne (Gloses fr. Raschi, p. 46 ds T.-L.); XIIIe s. enpeigne [ms. Bruges], empigne [ms Lille] (J. DE GARLANDE, Dict., éd. A. Scheler ds Jahrbuch für rom. und engl. Lit., t. 6, 1865, p. 296). Dér. de peigne\* (qui eut p. anal. de forme le sens de « métatarse » : 1314, H. DE MONDEVILLE, Chirurgie, 519 ds T.-L.), préf. en-\*. Fréq. abs. littér. : 18.

Elle avait pris le parti de recoudre les semelles, qui menaçaient de quitter l'empeigne (ZOLA, Bonh. dames, 1883, p. 509)

Il portait toujours de fortes bottes, qui avaient au cou-de-pied deux plis épais obliquant vers les chevilles, tandis que le reste de l'empeigne se continuait en ligne droite, tendu comme par un pied de bois. FLAUBERT, Mme Bovary, t. 1, 1857, p. 47.

Olivier s'étonna. Moi, qu'est-ce que je fais? De quoi qu'y retourne? Boucle-la, gueule d'empeigne, dit la Citrouille. Tu le verras quand y sera temps. VAN DER MEERSCH, Invasion 14, 1935, p. 179

Empenner

EMPENNER, verbe trans.

A. Vieilli [En parlant d'un oiseau] Munir, recouvrir de pennes, de plumes.

P. compar. Deux femmes vêtues de pagnes étroits, et déployant comme une aile leur bras empenné (GAUTIER, Rom. momie, 1858, p. 166).

B. [Le compl. désigne une flèche] Garnir d'une empenne\*, d'un empennage\*.

Rem. La docum. atteste de nombreux emplois au part. passé.

C. P. métaph. et au fig. La perversité niche aux coins de sa bouche; ses sourires sont empennés de dédain (PÉLADAN, Vice supr., 1884, p. 129) :

Rem. La docum. atteste une occurrence de la forme adj. empennelé au sens de « garni d'un empennage ». Des flèches empennelées de vives couleurs (LOTI, Mme Chrys., 1887, p. 78).

Prononc. et Orth. : [(n)ne], (j')empenne []. [nn] double ds FÉR. Crit. t. 2 1787, LAND. 1834, GATTEL 1841, NOD. 1844, LITTRÉ, DG, WARN. 1968 (pour l'adj. empenné) et à titre de var. ds BARBEAU-RODHE 1930 et Pt ROB. On transcrit, uniquement, [n] simple ds PASSY 1914 et Lar. Lang. fr. DG rappelle qu'on prononçait, autrefois []. Le mot est admis ds Ac. 1718-1932. Étymol. et Hist. 1. 1100 (Roland, éd. J. Bédier, 2156 : Espiez e lances e museraz enpennez); 1er quart XIIIe s. [munir de plumes] fig. « équiper, vêtir » (RECLUS, Miserere, 101, 8 ds T.-L.); 2. 1671 hérald. (POMEY). Dér. de penne\*; préf. em-\*; suff. -é\*; dés. -er. Fréq. abs. littér. : 3. Bbg. BOURDAT (P.). Arch. et néol. ds le vocab. et la synt. de Marcel Jouhandeau. Vie Lang. 1973, p. 42 (s.v. empenné).

Le vertébré étalant ou empennant ses membres (TEILHARD DE CH., Phénom. hum., 1955, p. 246).

La nièce de Chactas empennoit des flèches avec des plumes de faucon (CHATEAUBR., Natchez, 1826, p. 130).

Une flèche bien empennée. Le vireton empenné siffla et vint se ficher dans le bras gauche du bossu (HUGO, N.-D. Paris, 1832, p. 482).

Des flèches empennées de vert, de bleu, de jaune (LARBAUD, Barnabooth, 1913, p. 67).

Suarès en est réduit à ramasser, pour les diriger à neuf contre Chopin, tous les traits les plus émoussés qu'empenne à neuf sa rhétorique : mélancolie tuberculeuse, virtuosité, mondanité, etc...

GIDE, Journal, 1932, p. 1120.

## Emporte-pièce

EMPORTE-PIÈCE, subst. masc.

Instrument généralement d'acier qui permet de découper d'un seul coup et en une seule pression une pièce aux contours déterminés dans une plaque de métal, du carton, du cuir ou du tissu. Découper, tailler à l'emporte-pièce. Volants découpés à l'emporte-pièce dans de la faille bleu clair (MALLARMÉ, Dern. mode, 1874, p. 812). Une vieille collection d'emporte-pièce pour les paillettes (ZOLA, Rêve, 1888, p. 41) :

À l'emporte-pièce, loc. adv. En emportant la pièce. Hortic. Greffer à l'emporte-pièce (DG).

Au fig. D'une manière directe, nette et franche et p. ext., d'une manière incisive, acerbe. Avoir des mots, des formules, des termes à l'emporte-pièce (cf. but ex. 9). Lancer un trait de satire, un mot à l'emporte-pièce (MARTIN DU G., Thib., Consult., 1928, p. 1065)

1. ... girouettes extravagantes, lesquelles ne sont plus des girouettes, mais des lettres majuscules de vieux manuscrits découpées dans la tôle à l'emporte-pièce, qui grincent au vent. HUGO, Le Rhin, 1842, p. 143.

2. Elle ne sait pas, elle ne sent pas qu'un certain style à l'emporte-pièce, la dure frappe impitoyable vraiment « à prendre ou à laisser » de profil de médaille, la singularité un peu grosse, aveuglante, qui dompte et méduse la masse, n'éloigne que les demi-déliés... GRACQ, Un Beau ténébreux, 1945, p. 126.

## Encorbellement

Archit. Position d'une construction (balcon, corniche, tourelle...) en saillie sur un mur, et soutenue par des corbeaux\*, des consoles (- Cul-de-lampe, cit. 22); cette construction. L'encorbellement d'une tourelle, d'un escalier. Perron (cit. 2) à encorbellement.

Aucun

Plus cour. EN ENCORBELLEMENT. Fenêtre, échauguette, perron en encorbellement. - Surplomb. Galerie, escalier en encorbellement.

Endenté

xxx

plus endenté qu'un cannibale (GF)

Endêver

ENDÊVER, verbe intrans.

Vieilli ou fam. Éprouver un violent dépit jusqu'à être comme hors de soi; éprouver une vive contrariété. [Avec expression de la cause par un compl. circ. prép. de] Il endêvait de cela (MOLARD, Mauv. lang. corr., 1810, p. 110).

Constr. factitive. Faire endêver qqn; faire endêver ses père et mère, sa nourrice.

Rem. Comme le montrent l'ex. supra et BENJAMIN, loc. cit., dans la constr. factitive, c'est le suj. du syntagme, qui exprime la cause (pers. ou chose).

Prononc. et Orth. : [] ou, p. harmonis. vocalique malgré l'accent circonflexe, []; (j')endêve []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 2e moitié XIIIe s. anderver (Geste des Lorrains, Gerbert de Metz, fragment des Archives de la Marne, 192, éd. Bonnardot ds Archives des missions scientifiques et litt., 3e série, t. 1, p. 201); fin XIIIe s. part. passé endeveis (Chanson de pure pauvreté, 41, éd. P. Meyer ds B. de la Société des anc. textes, 1884, p. 78); 1680 faire endêver (RICH.). Dér. de l'a. fr. desver, derver « devenir fou, enrager » attesté dep. le Xe s. (part. passé desvez « fous », Alexis, éd. Ch. Storey, 617; derver, ca 1170, MAURICE DE SULLY, Homélies d'apr. FEW t. 10, p. 186a) et que la plupart des étymologistes s'accordent à rattacher à l'a. fr. resver (v. rêver) sans que le problème de l'orig. des deux formes resver et desver ait été résolu de façon décisive (cf. notamment EWFS2 pour la Bbg). L'hyp. la plus vraisemblable, bien que manquant de preuves philologiques suffisantes, est celle d'une formation à partir du lat. vagus « vagabond, errant » à partir duquel on suppose le dér. \*evagus renforcé en \*exvagus en lat. pop. et parallèle au verbe correspondant \*exvagare postulé par l'a. fr. esvaier « errer » (attesté ds T.-L., s.v.) (J. Jud ds Romania t. 62, pp. 145-157; cf. aussi FEW t. 10, pp. 184-187); à partir de \*exvagus est supposée une série \*esvo adj., \*esvé part. passé, et \*esver verbe (refaits sur le type \*esvo parallèlement aux formes régulièrement issues de \*exvagare) dont desver et resver représenteraient les formes préfixées. Pour J. Jud, la forme derver ne serait qu'une var. dial. de desver (cf. varlet et merler pour vaslet et mesler) comme semble le confirmer la localisation dans les dial. mod. de enderver et endêver. Fréq. abs. littér. : 10. Bbg. ALESSIO (G.). Saggio di etimologia francesi. R. Ling. rom. 1950, t. 17, pp. 174-175.

Je me plantais devant eux [des compagnons] et ne bronchais pas afin qu'ils endêvent (ARNOUX, Rhône, 1944, p. 255).

Faut pas m'raser avec ma jambe; elle m'a assez fait endêver! (BENJAMIN, Gaspard, 1915, p. 147)

Par représailles, je cachais la boîte à ouvrage de Justine dans le four de la cuisine et je m'étudiais à faire « endêver » cette simple créature. FRANCE, Le Petit Pierre, 1918, p. 234.

Engobe

ENGOBE, subst. masc.

Couverte appliquée sur des pièces de céramique pour en dissimuler la couleur naturelle. Le décor utilise cinq couleurs, sur engobe blanc (LÉVI-STRAUSS, *Anthropol. struct.*, 1958, p. 296). Le procédé de l'engobe donne des résultats plus variés. Il consiste à recouvrir la pièce d'une couche très mince de terre d'une autre couleur; en grattant cette légère épaisseur d'argile selon un dessin voulu, on retrouve la couleur du fond, créant ainsi un décor en deux tons (G. FONTAINE, *Céram. fr.*, 1965, p. 4).

Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1807 (OPPENHEIM, *Art de fabriquer la poterie*, p. 141 ds DG). Déverbal de engober « recouvrir (la céramique) d'une matière terreuse pour en modifier la couleur » (1807, ID., *ibid.*), dér. de gober\*, préf. en-\*, dés. -er. Fréq. abs. littér. : 1.

Aucune

### Épiphonème

ÉPIPHONÈME, subst. masc.

RHÉT. Courte exclamation sentencieuse de portée générale par laquelle on termine le plus souvent un récit, un discours, une fable.

Rem. MORIER 1975 note que la place de l'épiphonème n'est pas fixe : „il peut anticiper sur le texte, qui paraît alors une illustration; il peut couper le texte comme une sorte de proposition interjectionnelle, exclamative; il peut conclure un mouvement périodique. Épiphonème initial``.

P. iron. Synon. recherché de exclamation.

Rem. 1. MAR. Lex. 1933 définit l'épiphonème comme un „énoncé qu'on ajoute pour fournir l'explication d'un énoncé antérieur : ex. je ne lui ai rien dit, tant il était préoccupé``. 2. On rencontre chez Bloy l'adj.

épiphonémique au sens de « [personne] qui s'exprime au moyen d'épiphonèmes ». Les dix années antérieures à sa conversion [à Marchenoir] avaient été faites à la ressemblance de toutes les années d'adolescent pauvre, niais, timide (...) épiphonémique et brutal (BLOY, *Désesp.*, 1886, p. 50).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1762-1932. Étymol. et Hist. 1557 (Ant. FOUQUELIN, *Rhetor. franç.*, 48 ro ds HUG. : Epiphoneme ... espece d'exclamation ... à la fin de la narration de quelque chose). Empr. au lat. impérial epiphonema, gr. « exclamation; interjection; épiphonème, sentence finale, morale ». Fréq. abs. littér. : 6.

Je m'en retourne à Paris, et (...) voici le solennel épiphonème qui jaillit de mon voyage : la nature est belle et l'homme est laid (HUGO, *Fr. Belg.*, 1885, p. 72).

[Ils] s'embrouillaient et, pour couper court, citaient ce distique en manière d'épiphonème (LAFORGUE, *Moral. légend.*, 1887, p. 163).

Cette évidence (...) arracha cet épiphonème indigné : Voilà qui est fort! une clef du gouvernement! (HUGO, *Mis. t. 2*, 1862, p. 542).

Elle [Mme de Penhauën] les appelait [les blessés], « mon vieux, ma vieille », gourmandait leurs défaillances avec des mots crus, des épiphonèmes gras où perçaient de grosses bienveillances (CÉARD, *Soir. Médan, Saignée*, 1880, p. 178).

épleuré

ÉPLORÉ, ÉE, part. passé et adj.

I. Part. passé de éplorer (s')\*.

II. Emploi adj.

A. [En parlant d'une pers.] Qui est tout en pleurs. Mère, veuve éplorée :

... deux ruisseaux de larmes coulèrent sur la face ravinée de ce rude athlète, éploré comme une veuve et palpitant comme une mère devant son enfant expiré!

CLADEL, Ompdrailles, 1879, p. 368.

Emploi subst., gén. fém. Personne en pleurs. C'est une frêle éplorée que j'ai recueillie sur la rive (GIDE, Voy. Urien, 1853, p. 50). C'est Beethoven qui a décidé de s'éloigner, de voyager à travers le monde. Et il engage l'éplorée à supporter l'absence (ROLLAND, Beethoven, t. 2, 1937, p. 561).

P. métaph. Ainsi l'arbre, trop tôt dépouillé par l'automne : On dirait à le voir qu'il s'afflige et s'étonne, Et qu'à terre abaissant ses rameaux éplorés Il réclame ses fleurs ou ses beaux fruits dorés (SAINTE-BEUVE, Poés., 1829-40, p. 74). Weber passe dans un paysage romantique, conduisant la ballade des morts, au milieu des saules éplorés et des chênes qui tordent leurs bras (ZOLA, Œuvre, 1886, p. 217).

B. [P. méton. du subst. qualifié] Triste, pitoyable. C'étaient des lettres de sa sœur, la pâtissière de Guéret; de pauvres lettres éplorées, lamentables, où il n'était question que de traites à payer, de termes échus, d'« arriéré » (GIDE, Si le grain, 1924, p. 452). Dans le salon coulaient des torsades de vers éplorés, et il y avait des jours où tout le monde pleurait (AYMÉ, Jument, 1933, p. 37).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. L'inf. éplorer n'est pas admis ds Ac. Fréq. abs. littér. : 180.



ÉPLOREDER (S'), verbe pronom.

Littér. [Le suj. désigne une pers.] Fondre en pleurs.

P. métaph. Le brouillard se disperse et s'éplored en rosées (GIDE, Corresp. [avec Valéry], 1891, p. 60).

P. ext. [Le suj. désigne une chose] Prendre une allure éplorée, triste. Ô l'ovale si pur d'alors, et le pistil Du col où s'éploraient les anglaises bouclées! (SAMAIN, Chariot, 1900, p. 74).

Rem. On rencontre ds la docum. a) Éplorer, verbe trans. au sens de « pleurer ». Il [Chateaubriand] mesure même les larmes, et son but n'est point de trop éplorer son héroïne ni d'amollir son lecteur (SAINTE-BEUVE, Chateaubr. t. 1, 1860, p. 192). Son sourire [de Vénus] se forme, et suit sur ses bras blancs Qu'éplored l'orient d'une épaule meurtrie, De l'humide Thétis la pure pierrerie, Et sa tresse se fraye un frisson sur ses flancs (VALÉRY, Alb. vers anc., 1900, p. 77). b) Éploration, subst. fém. Plainte d'une personne éplorée. Ma nièce, et tout le monde aura pitié de votre éploration (LA VARENDE, Dern. fête, 1953, p. 285).

Prononc. et Orth. : [], (je m')éplored []. VALÉRY, Corresp. [avec Gide], 1891, p. 54 écrit épleure. On rappelle que l'inf. de l'anc. fr. plourer a subi l'influence de la forme accentuée sur le rad. pleure pour donner pleurer, alors que Valéry use précisément, ici, de la forme conjuguée. Étymol. et Hist. 1. Ca 1180 esplourée (Fierabras, éd. A. Kroeber et G. Servois, 3375); 2. ca 1250 soi esplourer (Doon de Mayence, 56 ds T.-L.). Dér. de pleur\* (a. fr. plor); préf. é-\*; suff. -é\* puis dés. -er. Fréq. abs. littér. : 8.

DÉR. Éploredement, subst. masc. Action, état d'une personne éplorée. Les roucoulements, les éploredements d'Aouda et de sa sœur (A. DAUDET, Crit. dram., 1897, p. 32). Tu as le spleen... Éploredement, souffrance de vivre (D'ESPARBÈS, Guerre sabots, 1914, p. 9). P. métaph. et au fig. Je vis entre les mains cruelles de Françoise (...) sous l'éploredement d'une vieille chevelure qui n'avait pas la force de supporter le contact du peigne, une tête qui (...) s'écroulait (PROUST, Guermantes 2, 1921, p. 333). []. 1re attest. 1847 (FLAUB., Corresp., t. 2, p. 78); de éploré (v. s'éplorer), suff. -(e)ment1\*. Fréq. abs. littér. : 3.

Un solitaire octobre où l'automne s'afflige, Où l'on s'éplored en soi comme en des funérailles (LÉAUTAUD, Poèmes Élégie ds Pt ami, 1895, p. 10) :

Cette femme se mourait de peur... elle... se rua dans sa maison, comme une bête traquée; elle s'y éplora, en clamant qu'elle était une âme perdue... HUYSMANS, Ste Lydwine, 1901, p. 204.

Épuisette

ÉPUISETTE, subst. fém.  
 A. NAV. FLUVIALE. Pelle creuse pour vider l'eau entrée dans une embarcation. Synon. écope (Ac. 1932).  
 B. PÊCHE. Petit filet en forme de poche monté sur un cerceau et fixé à un long manche. Sortir une truite de l'épuisette :

C. Filet pour prendre les oiseaux de petite taille.

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1932. Étymol. et Hist. 1. 1709 ornith. (HERVIEUX DE PANTELOUP, Traité des Serins, p. 220 ds DG); 2. 1827 pisciculture (BAUDR. Pêches); 1852 nav. fluviale (J. HUMBERT, Nouv. glossaire genev.). Dér. du rad. de épuiser\*; suff. -ette\*. Fréq. abs. littér. : 6.

Alors un homme courait, une épuisette de filet au poing (...) et dans l'épuisette émergente se débattait une carpe monstrueuse...  
 GENEVOIX, Raboliot, 1925, p. 20.

Mais les Samoans attrapent parfois les pigeons avec les épuisettes dont on use en général pour intercepter les muges (LOWIE, Anthropol. cult., 1936, p. 28).

## épure

ÉPURE, subst. fém.

A. CONSTRUCTION. Dessin ou trait exécuté sur un mur ou sur une surface horizontale, en grandeur réelle, pour guider la construction d'une partie d'un édifice ou l'assemblage d'une machine; p. ext. ce même dessin à échelle réduite. Épure d'une charpente, d'une colonne, d'une église, d'une voûte (Ac. 1835-1932)

P. métaph. Il faisait des plans pour des drames imaginaires, traçait des épures de scènes, ajustait des charpentes (GAUTIER, Hist. romant., 1872, p. 16).

B. P. anal., GÉOM. (descriptive et dessin industriel). Représentation linéaire à une échelle donnée, d'une figure à trois dimensions par ses projections (en élévation, en plan, de profil ou en coupe), permettant de situer dans l'espace la figure ainsi représentée.

C. Au fig. Grandes lignes d'une œuvre ou d'un système de pensée.  
 Prononc. et Orth. : []. Enq. : //. Ds Ac. 1762-1932. Étymol. et Hist. 1. 1676 archit. (FÉLIBIEN Dict., p. 580); 2. 1859 géom. descriptive (BOUILLET). Déverbal de épuré\*, épuré au sens de « clair », « libéré de ». L'épure étant ce qui guide les ouvriers dans leurs travaux. Fréq. abs. littér. : 83. Bbg. Archit. 1972, p. 19.

Cette machine avait été forgée en France (...) Mess Lethierry l'avait un peu imaginée; le mécanicien qui l'avait construite sur son épure était mort (HUGO, Travail. mer, 1866, p. 103).

Procédés pour tracer les épures nécessaires à la construction des arcs (MÉRIMÉE, Ét. arts Moy. Âge, 1870, p. 357) :

Des épures et autres tracés géométriques nécessaires pour l'exécution sont gravés en grand sur les dalles de couverture des églises de Limoges, de Clermont-Ferrand et de Narbonne. LENOIR, Archit. monast., 1852, p. 33.

Le capitaine mit sous mes yeux, une épure qui donnait les plans, coupe et élévation du Nautilus (VERNE, Vingt mille lieues, 1870, p. 123).

Ce manuel (...) contenait non seulement les plans, mais encore toutes les épures au deux cent millième! (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 442).

Le jugement porté sur les gens littéraires changerait extraordinairement si on apercevait toujours sous le produit la vraie épure psychologique de sa construction (VALÉRY, Corresp. [avec Gide], 1897, p. 301).

Il faut les considérer [ces pièces] comme des épures singulièrement précises que Pierre Corneille dessine pour les architectures de son avenir (BRASILLACH, Corneille, 1938, p. 124).

## Éraillement

ccc

ccc

## Escagasser

ESCAGASSER, verbe trans.  
Région. et fam.

A. [Provence] Corriger fortement, assommer à force de coups (quelqu'un).

B. Au fig., fam. Importuner fortement, ennuyer. Synon. fam. barber, embêter, empoisonner, enquiquer; vulg. emmerder.

Prononc. : [], (j')escagasse []. Étymol. et Hist. 1902 dial. « assommer de coups » (à Nantes d'apr. ESN.); cf. 1928 (LACASSAGNE, loc. cit., p. 83); 1928 fig. « importuner » (ID., ibid.). Empr. au prov. escagassa « affaïsser, écraser » (MISTRAL); issu de l'a. prov. cagar « aller à la selle » (RAYN.; cf. en Dauphiné, réfl. « s'accroupir » ds FEW t. 2, p. 19b), lat. cacare (v. chier); préf. ex- intensif.

J'entre (...) et tombe en pleine scène marseillaise : Petit malheureux, si tu touches encore à quelque chose, je t'escagasse, moi! (M.-Th. de Saint-Paul ds L'Œuvre, 20 déc. 1941).

Avec tous tes boniments, tu m'escagasses (LACASSAGNE, Arg. « milieu », 1928, p. 83).

La voix de Bouzigues, devenue étrangement nasillarde, lui répondait : « Joseph, Joseph, tu m'escagasses... » (PAGNOL, Le Château de ma mère, 1958, p. 373 ds QUEM. DDL t. 9).

## Escarpolette

xxx

Des ifs taillés en escarpolette (GF)

## Escarre

ESCARRE1, subst. fém.

MÉD. Croûte noirâtre et dure qui se forme sur un revêtement cutané ou muqueux ayant subi une ulcération, une mortification.

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. dep. 1694. Var. eschare (LITTRÉ, DG), escare (GATTEL 1841) et escharre. DUPRÉ 1972 note, au sujet de escarre : „L'orthographe est fautive [il préfère eschare], mais ce nom est maintenant d'un usage général sous cette forme et il paraît difficile d'en introduire désormais une autre``. On rencontre les var. a) Eschare, la plus cour., attestée par la plupart des dict. gén. Une eschare profonde faite par le fer incandescent (LAENNEC, Auscult., t. 2, 1819, p. 245). Lar. méd. 1970 et Lar. Méd. t. 1 1971 donnent indifféremment escarre ou eschare. b) Escharre attesté par NYSTEN 1814, 1824, Lar. Méd. t. 1 1971, Pt Lar. Méd. 1976. Il se produit au point d'inoculation en quelques jours une escharre qui s'élimine (Ce que la Fr. a apporté à la méd., 1946, p. 112). Étymol. et Hist. 1314 escharre, escare (H. DE MONDEVILLE, Chirurgie, éd. A. BOS, 1353, 2060). Empr. au b. lat. eschare « escarre », gr. « foyer, brasier » en partic. « croûte qui se forme sur une brûlure, une plaie ». Fréq. abs. littér. : 14. DÉR. Escarrifier (s'), verbe pronom., rare, méd. Former une escarre. Le tégument se couvre d'un suintement séreux (...) la peau (...) s'escarrifie vers la partie centrale (NOCARD, LECLAINCHE, Mal. microb. animaux, 1896, p. 436). Le verbe, sous sa forme trans., est attesté par Ac. Compl. 1842, Lar. 19e-Lar. Lang. fr., GUÉRIN 1892, ROB. et QUILLET 1965. Part. passé escarrifié, ée. Lorsque l'escarre a été éliminée, on pose un pois dans l'ulcère (...). Si l'on ne veut pas attendre cette élimination, on peut dès les premiers jours fendre crucialement le point escarrifié (NÉLATON, Pathol. chir., t. 1, 1844, p. 43). Rem. On rencontre ds la docum. escarrification, subst. fém. Action d'escarrifier. La nécrose des téguments et leur escarrification sur une surface plus ou moins étendue (NOCARD, LECLAINCHE, Mal. microb. animaux, 1896 p. 329). []. Orth. escharifier (LITTRÉ, DG) et escarrifier (Pt ROB., Lar. Lang. fr.). 1re attest. 1838 (Ac. Compl. 1842), de escarre1, suff. -ifier\*.

Escarre cutanée. Le trou pratiqué dans ma joue droite est grand comme l'ongle du pouce, l'escarre est tombée (AMIÉL, Journal, 1866, p. 316).

Les croûtes et les escarres de la lèpre ont écaillé ma peau (LAUTRÉAM., Chants Maldoror, 1869, p. 264) :

La paralysie le gagna tout à fait et il ne quitta plus son grand lit aux colonnes torsadées; son corps se couvrit d'escarres qui répandaient une odeur affreuse. BEAUVOIR, Mém. j. fille., 1958, p. 150.

Ester

ESTER, verbe intrans.

DR. Ester en jugement, en justice. Soutenir une action en justice, soit comme demandeur, soit comme défendeur.

Entre tous les alliés, ils [les Latins] obtinrent des privilèges spéciaux, tels que celui d'ester personnellement en justice à Rome.

MÉRIMÉE, *Essai guerre soc.*, 1841, p. 5.

Absol. L'acte introductif de la procédure est d'ester, de se porter partie (CLAUDEL, *Art poét.*, 1907, p. 188).

Rem. 1. 2. Le sens étymol. survit dans le syntagme *bois en estant*, vieilli.

Prononc. et Orth. : [], [e-]. *Ds Ac.* 1694-1932. *Étymol. et Hist.* 1174-76 *ester a dreit* « comparâître devant un tribunal » (G. DE PONT STE-MAXENCE, *St Thomas*, éd. E. Walberg, 3295). Du lat. médiév. jur. *stare* « soutenir une action en justice », spécialisation du lat. class. *stare* « se tenir debout », qui avait donné en a. fr. le verbe *ester* « rester, demeurer, se tenir debout » (2e moitié Xe s., *St Léger*, éd. J. Linskill, 96). *Fréq. abs. littér.* : 8.

La femme ne peut ester en jugement sans l'autorisation de son mari (Code civil, 1804, art. 215, p. 41).

Les états admis à ester en justice devant la Cour (Charte Nations Unies, 1946, p. 130) :

## A. MARINE

1. [En parlant de la mer] Qui est immobile, a cessé de monter ou de descendre et n'a pas commencé son mouvement inverse.

Emploi subst. Masc. Court moment où la mer est immobile entre deux marées. Étale de flot, de jusant (GRUSS 1952). L'étale de la marée (cf. Voy. La Pérouse, t. 2, 1797, p. 173).

P. anal. Fleuve, rivière étale. Fleuve, rivière qui à la fin d'une période de crue reste stationnaire. Attesté ds Ac. 1932, ROB., DUB., Lar. Dep. Lar. Lang. Fr.

2. P. ext. Qui reste stationnaire. Ancre étale. Ancre qui s'arrête au fond après avoir chassé (cf. SOÉ-DUP. 1906). Navire étale. Un navire qui, ayant changé le sens de sa marche, n'a d'erre ni en avant, ni en arrière (d'apr. LE CLÈRE 1960). Vent étale. Vent médiocrement fort et régulier (cf. BONN.-PARIS 1859).

B. P. métaph ou au fig. (surtout au Xxe s.). Qui est calme, stationnaire après une période agitée ou tumultueuse. Il n'existe pas dans la vie intérieure de nappes immobiles, étales et il est inévitable que qui ne progresse pas décroisse (DU BOS, Journal, 1923, p. 288). Emploi attesté ds ROB., Lar. Encyclop., Lar. Lang. Fr. Prononc. Et Orth. : [etal]. Ds Ac. Dep. 1878. Étymol. Et Hist. A. Adj. 1. fin Xlle s. cerveise estale « (bière) reposée » (A. DE COUTANCES, Roman des Franceis, 9 ds Mél. Lecoy (F.), v. note de l'éd.); 2. 1687 mer-etalle (DESROCHES, Dictionnaire des termes de marine, 349 ds Fr. mod. T. 26, p. 51); 3. 1773 vent étale (BOUGAINVILLE, Voyage autour du monde, Explication, p. 176).

B. Subst. Av. 1707 l'estale de la mer (Marquis DE VILLETTE, Mémoires, éd. Monmerqué, p. 102). Prob. Empr. Au m. néerl. Stelle cannebier, attesté au sens A 1 (VERDAM); v. FEW t. 17, p. 209a. Fréq. Abs. Littér. : 70. Bbg. SAIN. Sources t. 2 1972 [1925] p. 192.

Le niveau uniforme du varech sur toutes les roches marquait la ligne de flottaison de la marée pleine et de la mer étale (HUGO, Travaill. mer, 1866, p. 257) :

À une heure, la mer atteignit son plus haut point. Elle était étale, c'est-à-dire à ce court instant où l'eau ne monte plus et ne descend pas encore. Il fallait opérer sans retard. VERNE, Enf. Cap. Grant, t. 3, 1868, p. 54.

À la puberté du garçon, l'amour de la mère devient étale : elle ne peut plus se rapprocher de ce monstre, auquel elle ne comprend rien (MONTHERL., Lépreuses, 1939, p. 1381).

Étoupille

ÉTOUPILLE, subst. fém.

A. Vx, ARTILL. Mèche d'étoupe servant d'amorce que l'on introduisait dans la lumière d'une pièce d'artillerie.

B. TECHNOL. Amorce servant à faire exploser une charge de poudre ou une mine.

Rem. La docum. atteste étouper, verbe trans., vx.

Munir d'une étoupille. Sawo étoupillait les mèches (CENDRARS, Main coupée, 1946, p. 121).

Prononc. et Orth. : [etupij]. Ds Ac. 1835-1932. Étymol. et Hist. 1632 estoupille (Fr. DE MALTRE, Traité des feux artificiels, 86 ds BARB. Misc. 15, no 20 : Car estant empty de poudre fine, on bouche le trou avec de l'estoupille). Prob. altération, sous l'influence de étoupillon\*, de estoupelle, attesté dans le même sens en 1584 (Compte des fortifications, Tournai ds GDF. Compl.), dér. de étoupe\*, suff. -elle\*. V. FEW t. 12, p. 317a et 321b, note 9. Fréq. abs. littér. : 3. Bbg. LA LANDELLE (G. de). Le Lang. des marins. Paris, 1859, p. 410.

Vivement, l'aide-pointeur, ayant mis la poudre à nu d'un coup de dégorgeoir, enfonça l'étoupille dans la lumière (ZOLA, Débâcle, 1892, p. 310).

Une étoupille amorce chaque coup de mine et on allume chaque mine séparément; les mineurs retournent au chantier lorsqu'on a compté autant d'explosions qu'il y avait de coups allumés (BOURDE, Trav. publ., 1928, p. 112).

## Étrave

ÉTRAVE, subst. fém.

MAR. Forte pièce (de bois ou de métal) qui termine la coque vers l'avant en formant la proue d'un navire.

Étrave concave, courbe, droite; étrave en bulbe; fausse étrave. La longueur d'un navire se mesure de l'étrave à l'étambot (Ac. 1798-1932). La quille s'assemble à l'avant avec une autre pièce, l'étrave qui en est pour ainsi dire la continuation (QUINETTE DE ROCHEMONT, Trav. mar., t. 1, 1900, p. 124).

P. anal. :

P. ext., AVIAT. Partie antérieure de la coque d'un hydravion (cf. GUILLEMIN, Constr., calcul et essai avions, 1929, pp. 173-174).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1762-1932. Étymol. et Hist. 1573 estrave (DUPUYS). De l'a. nord. stafn, de même sens (DE VRIES Anord.); l'absence d'attest. plus anc. s'explique prob. par la technicité du terme. Bbg. LA LANDELLE (G. de). Le Lang. des marins. Paris, 1859, p. 24.

Il demeura dans un coin de la passerelle à suivre le jeu de la houle que l'étrave de l'« Étoile-des-mers » tranchait et brisait en éclats de cristal (PEISSON, Parti Liverpool, 1932, p. 112).

P. compar. La pointe de Manhattan, portée à l'incandescence par le couchant, enfonçait comme un fer rouge son étrave dans une mer sillonnée de chalands (MORAND, Homme pressé, 1941, p. 202).

Par nal. Je suis descendu vers cent mètres. Le sol charrie vers nous, à cinq cent trente kilomètres-heure, de grands rectangles de luzerne ou de blé et des forêts triangulaires. J'éprouve un plaisir physique bizarre à observer cette débâcle des glaces, que divise inlassablement mon étrave. SAINT-EXUP., Pilote guerre, 1942, p. 359.

## évergétisme

Faire profiter la collectivité de sa richesse

[...] pour ne pas être un devoir formel, à la manière de l'impôt, l'évergétisme n'en était pas moins une obligation morale (P. Veyne, l'Empire grec-romain, seuil, p. 85)

## Factitif

FACTITIF, IVE, adj.

LING., GRAMM. Qui indique que le sujet fait faire ou cause l'action, mais ne la fait pas lui-même. Emploi, tour, sens factitif; conjugaison, voix factitive (dans les lang. sémitiques); périphrase, valeur, construction factitive. Des verbes comme « montrer » (« faire que quelqu'un voie ») sont « factitifs » (DUPRÉ Lex. 1972).  
Synon. causatif :

En anglais, le suffixe verbal -ize, ou nominal -izer, a un sens causal et factitif; de même en français le suffixe -gène, (psychogène, épiléptogène)...

COYAUD, Introd. ét. lang. docum., 1966, p. 131.

Emploi subst. masc. „Le factitif est une forme de l'aspect du verbe; l'action exprimée par le verbe est le résultat d'une autre action accomplie par le sujet ou par d'autres que le sujet` (Ling. 1970). En français, le factitif s'exprime le plus souvent par l'auxiliaire « faire » : « faire faire une robe » (DUPRÉ Lex. 1972).

Prononc. : [faktitif], fém. [-i:v]. Étymol. et Hist. A. Adj. 1890 gramm. (DG). B. Subst. 1967 (DUB.). Dér. savant du lat. class. factitare « faire souvent, habituellement », fréquentatif de facere (v. faire); suff. -(it)if\*. Bbg. DUB. Dér. 1962, p. 49.

#### Faix 1

Vieilli ou littér. (dans quelques expressions). Charge\* très pesante, pénible à porter. → Fardeau; portefaix. Plier, ployer, succomber, mourir (→ Camarade, cit. 1) sous le faix.

Fig. et littér. Charge difficile à supporter. Le faix des obligations (→ Antérieur, cit. 4), des soucis. Chacun porte son faix. → Bât. Être accablé, écrasé sous le faix des impôts. → Poids. Le faix du pouvoir (→ Appesantir, cit. 4).

C'est, maintenant, une détente dans tous ses membres, un sentiment de repos, presque de douceur : comme une satisfaction mélancolique (...) Il va enfin déposer le faix (...) Il va en avoir terminé avec ce monde difficile, décevant (...) Martin du Gard, les Thibault, t. VIII, p. 130

#### Faix 2

Tassement qui se produit dans une maison qu'on vient de construire. xxx

#### Faix 3

Méd. Le fœtus et ses annexes (arrière-faix). xxx

#### Falot

xxx xxx

#### Faquin



FAQUIN, subst. masc.

A. Rare

1. Portefaix.

2. Mannequin d'osier, de paille ou de bois avec lequel on s'exerce à la lance.

B. Au fig., vieilli. [Terme de mépris s'adressant à un homme] Personnage méprisable, vaniteux, malhonnête et sot.

Loc. Ce faquin de... Ce faquin de ministre le traite avec une distinction étonnante (STENDHAL, *L. Leuwen*, t. 3, 1835, p. 59). Ces faquins de juges civils pouvaient se permettre de penser que, l'affaire Dreyfus et l'affaire Esterhazy n'étant qu'une seule et même affaire... (CLEMENCEAU, *Vers réparation*, 1899, p. 470).

[Employé comme injure] Coquin et faquin, lâche et bravache, menteur et voleur! Voilà ses vrais noms, Madame, et je vous le prouverai (ABOUT, *Roi mont.*, 1857, p. 172).

Rem. La plupart des dict. gén., y compris Ac., attestent faquinerie, subst. fém. Acte de faquin, sottise, fanfaronnade. Apparemment peu usité et vieilli, ce mot n'apparaît pas ds les textes littéraires de référence. Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1542 facquin « portefaix » (RABELAIS, *Gargantua*, éd. Marty-Laveaux, chap. 2, p. 14); 1558 péj. (DU BELLAY, *Regrets ds Œuvres*, éd. H. Chamard, t. 2, p. 131). Prob. dér., à l'aide du suff. -in\*, du m. fr. facque « poche » (compagnons de la facque « voleurs », 2e moitié XVe s., G. CHASTELLAIN, *Chron.*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. V, p. 422) encore attesté dans les dial. et prob. empr. au m. néerl. fac « espace clos, compartiment » (VERDAM). L'ital. facchino, bien qu'attesté dep. 1442 (lat. médiév. de Venise fakinus d'apr. DEI), est prob. empr. au fr. car l'ital. n'a pas le mot corresp. à facque; en outre, fr. faquin est prob. antérieur à 1542 : cf. esp. faquin, attesté dep. 1445 et qui lui est empr. (v. COR.). Fréq. abs. littér. : 67. Bbg. SAIN. Sources t. 2 1972 [1925] p. 291; t. 3 1972 [1930] p. 114, 321. TRACC. 1907, p. 141. WIND 1928, p. 4, 18, 38, 83, 191, 206, 207.

Giovanni hélait les faquins, distribuait les ordres, marchandait avec les gondoliers, s'informait des bâtiments en partance (MILOSZ, *Amour. initiation*, 1910, p. 201). [Nouveau calque de l'ital. facchino].

Et quand, dans les carrousels du grand siècle, l'écu du jouteur fit place aux « têtes de turc » ou au « faquin », le cavalier à l'assiette incertaine pouvait s'en prendre à sa « mazette » (Comment parlent sportifs ds *Vie Lang.* 1953, p. 175).

Et ce faquin qui se donne des airs d'un César et d'un Alexandre! (SANDEAU, *Mlle de La Seiglière*, 1848, p. 166).

Vos marques de déférences s'adressent à l'église, qu'il représente, non pas à l'individu, qui est le pire faquin (ADAM, *Enf. Aust.*, 1902, p. 414)

Dans le monde, même le plus frivole, il n'y a pas de sujet qu'on traite plus volontiers que celui des avantages de l'honnête homme isolé sur le faquin le plus fortuné... J. DE MAISTRE, *Soirées St-Pétersb.*, t. 1, 1821, p. 211.

FARAUD, AUDE, subst. et adj.

A. Vx, pop. Personne (en particulier homme) qui affiche des prétentions à l'élégance. Synon. fat, freluquet, gommeux.

Loc. Faire le faraud, la faraute. Afficher des prétentions à l'élégance, tirer vanité de son aspect physique. Synon. parader, pavaner (se), plastronner.

B. Usuel, fam.

1. Personne infatuée d'elle-même, en particulier homme qui se donne des airs avantageux auprès des femmes. Synon. bellâtre, fanfaron, prétentieux.

Loc. Faire le faraud, la faraute. Se donner des airs avantageux. Synon. crâner, faire le malin, fanfaronner, poser.

2. Emploi adj. [En parlant d'une pers. ou de son comportement] Qui manifeste la fatuité, en particulier le souci qu'a un homme de paraître à son avantage auprès des femmes. Airs farauds.

Rem. La docum. atteste les dér. rares a) Farauder, verbe intrans., fam. Afficher un comportement faraud. Un morveux qui faraudait comme un homme! (RICHEPIN, Glu, 1881, p. 196). b) Farauderie, subst. fém. Caractère suffisant et ostentatoire. J'ai un domestique mâle, une voiture au mois, et je ne suis pas plus faraute que ça? Pour Mélie, la farauderie doit se porter à l'extérieur (COLETTE, Cl. ménage, 1902, p. 99).

Prononc. et Orth. : [], fém. [-o:d]. Ds Ac. 1878 et 1932. Homon. faro. Étymol. et Orth. 1725 arg. Faraude « Madame, Mademoiselle » (GRANDVAL, Vice puni, p. 108); 1740 faraud « jeune fat » (CAYLUS, Hist. de Guillaume ds Œuvres badines, t. X, p. 29). Empr. à l'esp. faraute, d'abord « messenger de guerre, interprète » (dep. 1492, Nebrija d'apr. COR., s.v. heraldo), puis « celui qui récitait le prologue d'une comédie » (dep. 1611, Covarrubias, ibid.) d'où « faraud » (dep. 1620, Quevedo, ibid.), l'esp. étant empr. au fr. héraut\*. Pharos « gouverneur » (1628, O. CHÉREAU, Le Jargon au Lang. de l'arg. réformé), donné comme 1re attest. du mot fr. par ESN., est à rattacher au lat. pharao (pharaon\*; v. FEW t. 8, p. 366a). Fréq. abs. littér. : 45. Bbg. GOHIN 1903, p. 343 (s.v. farauderie). QUEM. DDL t. 1 (s.v. farauder).

Un pantalon de casimir... qu'il avait acheté à la Belle Jardinière le faraud! (VALLÈS, Insurgé, 1885, p. 144).

Son costume de faraud imbécile, le mauvais goût de ses cravates à galons d'or, ses pantalons gris-perle à bandes noires, ses redingotes à gigots, ses gants crispins, le carnaval enfin qu'il promenait toute l'année dans les rues sur sa personne! (GONCOURT, Journal, 1889, p. 964).

Va, poudre-toi, coiffe-toi, brosse-toi, fais le faraud, aie du linge, sois pincé, frisé, calamistré, tu n'en iras pas moins en place de Grève... (HUGO, Quatre-vingt-treize, 1874, p. 151).

D'autres, qui ont déjà touché les nouvelles capotes bleu horizon font les farauds. On dirait qu'ils vont faire la guerre en habit des dimanches (DORGELÈS, Croix de bois, 1919, p. 65).

Je ne connais personne qui soit plus fort que moi! dit-il en battant les cartes avec une prétention à la grâce, digne de ces farauds d'estaminet si bien rendus par Bellangé dans ses caricatures (BALZAC, Œuvres div., t. 2, 1830, p. 25).

Vexée de voir sa favorite valser, malgré ses objurgations, avec un grand faraud blond qui la serre, qui l'effleure de ses moustaches et de ses lèvres, sans qu'elle bronche (COLETTE, Cl. école, 1900, p. 315).

Il est enfermé, malade, ne veut pas se laisser voir. Cela n'étonne pas. Il a du beau-de-village, du faraud. Du héros, il ne veut pas être vu diminué (BARRÈS, Cahiers, t. 7, 1908, p. 127)

1. Il [l'homme] marche lourdement, avec assurance, en se dandinant... Il a ce mouvement des épaules que gardent toujours les farauds de village.

LA VARENDE, Roi d'Écosse, 1941, p. 167.

Les gars, dans les rues, font les farauds pour elle (COLETTE, Cl. école, 1900, p. 79).

Il parlait à tort et à travers, il riait, il faisait le faraud (ROLLAND, J.-Chr., Buisson ard., 1911, p. 1295).

Remerciez donc ceux qui s'emploient à vous aider plutôt que de faire la faraute (DRUON, Loi mâles, 1957, p. 89).

Un homme à bonnes fortunes, un peu faraud, beau marjolin et faisant grande fricassée de cœurs (FRANCE, Vie littér., 1891, p. 97).

Ils la regardaient avec des sourires farauds (HÉMON, M. Chapdelaine, 1916, p. 12) :  
Il avait une façon à lui de prendre un air crâne, de rejeter son chapeau en arrière, de marcher les mains dans les poches, faraud, les épaules balancées. Il portait des cravates voyantes, une blouse bien repassée dont il laissait le col entr'ouvert, il ramenait sur son front ses boucles soigneusement arrangées. Et il regardait les filles sous le nez avec une telle effronterie que les plus délurées baissaient les yeux...  
MOSELLY, Terres lorr., 1907, p. 1

## Faséyer

verbe intrans.

MAR. [Le suj. désigne une voile] Onduler, battre au vent sans être gonflé par lui. Synon. barbeyer, ralinguer.

Les voiles pendantes s'émurent, faseyèrent, se gonflèrent (ARNOUX, Visite Mathus., 1961, p. 195).

## Felouque

FELOUQUE, subst. fém.

MAR. Petit bâtiment méditerranéen, de forme effilée, marchant à la voile et à la rame. Felouque(s) génoises, barbaresques, à six rames; voile triangulaire d'une felouque :

Sa surface [de la Méditerranée] oublie les traces liquides des premiers vaisseaux sans gouvernail (...) comme elle efface la déchirure infligée par les proues de bois des felouques, sur les côtes dilatées des tartanes...  
MORAND, Route Indes, 1936, p. 349.

Prononc. et Orth. : [f]. [f] facultatif pour Pt ROB. et WARN. 1968. Le mot est admis ds Ac. 1694-1932.  
Étymol. et Hist. 1544 flouque (Mandement..., Le Havre, cité par R. Arveiller ds Z. rom. Philol. t. 90, p. 452); 1600 falouque (Dessein pour aller bruler les vaisseaux de Tunis..., ibid.); 1608 felouque (BEAUVAU, Relation journalière du voyage du levant, Toul, p. 238 cité par R. Arveiller ds Fr. mod. t. 26, p. 51). Empr. à l'esp. faluca « id. » (1653-73 ds COR., s.v. falúa) provenant du catalan faluca (1561 ds ALC.-MOLL.), faluga (XVIe s. ds COR.), var. avec -g-épenhétique de falua (1371, ibid.) d'où est empr. l'esp. faluca (1582 ds JAL). Le cat. faluca est à son tour prob. empr. à l'ar. « pouliche; p. ext. petit navire de charge » (en ce dernier sens, 1370 à Alexandrie en Égypte d'apr. COR.; début du XVe s., Makrizi, écrivain égyptien ds DOZY t. 2, p. 282a) (FEW t. 19, p. 42b, s.v. ; R. Arveiller ds Z. rom. Philol. t. 90, pp. 452-455; COR., s.v. falúa). Fréq. abs. littér. : 26. Bbg. KAHANE (H.), KAHANE (R.), TIETZE (A.). El término mediterráneo faluca. Nueva Revista de Filología Hispánica. 1953, t. 7, pp. 58-62. KEMNA 1901, pp. 219-220.

## Fer-blanc

FER-BLANC, subst. masc.

Tôle de fer ou d'acier, recouverte d'une couche d'étain protectrice. Boîte, cuvette, plat de fer-blanc; couronne de fer-blanc.

Rem. La docum. atteste les graph. a) fer blanc : les entre-chocs des bidons de fer blanc (GENEVOIX, Raboliot, 1925, p. 15); b) fer-blanc : des tubes et des boules de ferblanc (CUVIER, Anat. comp., t. 3, 1805, p. 364).

REM. Ferblanté, ée, adj. Elle [la Fanfarlo] aimait (...) les jupes longues, craquantes, pailletées, ferblantées (BAUDEL., Fanfarlo, 1847, p. 547).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694 et 1718 sans trait d'union. Ds Ac. 1740-1932 avec un trait d'union. BESCH. 1845 préconise la graph. ferblanc comme on écrit dans les livres de technol. en harm. avec ferblanté, ferblanterie, ferblantier. Étymol. et Hist. 1317 (L. C. DOUËT D'ARCQ, Nouv. recueil de comptes de l'argenterie des rois de France, 3 : coffres [...] ferrez menuement de fer blanc). Composé de fer\* et de l'adj. blanc\*. Fréq. abs. littér. : 200. Fréq. rel. littér. : XIXe s. : a) 259, b) 476; XXe s. : a) 310, b) 187.

Vous ne concevez pas cela, me dit-il [Gobseck] en s'asseyant au coin de son foyer où il mit son poëlon de fer-blanc plein de lait sur le réchaud (BALZAC, Gobseck, 1830, p. 416).

Le geôlier apportait tous les jours la soupe de Dantès dans une casserole de fer-blanc (DUMAS père, Comte Monte-Cristo, t. 1, 1846, p. 175).

#### Ferblantier

FERBLANTIER, subst. masc.

Celui qui travaille le fer-blanc, qui fabrique, vend des objets de fer-blanc, de la ferblanterie. Boutique de ferblantier. Le ferblantier Schwartz, taillant son fer-blanc (ERCKM.-CHATR., Ami Fritz, 1864, p. 63). Ferblantier en tôlerie fine (Encyclop. éduc., 1960, p. 164) :

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1740-1932. Étymol. et Hist. A. 1671 ferblannier (J.-J. GUIFFREY, Comptes des bâtiments du roi, t. 1, p. 541), attest. isolée. B. 1704 ferblantier (Trév., s.v. taillandier). A dér. de fer-blanc\*; suff. -ier\*. B id. avec un -t- intercalé sous l'infl. des dér. de mots se terminant par -ant, -ent (v. NYROP, t. 3, § 89, 2). Fréq. abs. littér. : 22. Bbg. ARVEILLER (R.). Doc. lexicogr. tirés des dict. In : [Mél. Wartburg (W. von)]. Tübingen, 1968, t. 2, p. 265.

Je vous assure, docteur, que ma femme serait bien empêchée de se payer les chapeaux et les bas de soie que la femme du ferblantier arbore semaine et dimanche.

ROMAINS, Knock, 1923, II, 3, p. 11

#### Ferronière

FERRONNIÈRE, subst. fém.  
Ornement féminin composé d'une chaînette ou d'un bandeau entourant les cheveux, et d'un joyau, généralement un camée, placé sur le front. Ferronnière d'argent, de corail, d'or; ferronnière en diamants; une lourde ferronnière.

Porter (un ornement) en ferronnière. [Au Louvre] ces beaux sphinx jumeaux, noirs comme une nuit sans étoiles, qui portent une fleur de lys en ferronnière (TOULET, Nane, 1905, p. 88).

Prononc. et Orth. : [], [fe-]. Ds Ac. 1878 et 1932. Étymol. et Hist. 1832 (J. des femmes, 5 mai, p. 31 ds Fr. mod. t. 13, p. 128). D'apr. La Belle Ferronnière, nom donné à un tableau de Léonard de Vinci (Musée du Louvre) représentant une femme portant cet ornement. Fréq. abs. littér. : 8. Bbg. MAT. Louis-Philippe 1951, p. 220.

#### Citations

Aymar s'approcha d'elle, lui prit la main, et la baisa au front sur sa feronnière (sic) (BOREL, Champavert, 1833, p. 133).

Madame Barrès, de taille altièrre, (...) blonde, la ferronnière à pendant de perle sur le front (...) portait une robe-fourreau à traîne (BLANCHE, Modèles, 1928, p. 35)

Ce lit, historié en toutes ses parties dans le style Renaissance, tel qu'on le traitait sous Louis-Philippe, présentait notamment, à son devant, un médaillon orné de perles, d'où sortait une tête de femme coiffée d'une ferronnière. FRANCE, Pt Pierre, 1918, p. 280.

FILASSE, subst. fém.

Amas de filaments tirés des tiges de certains végétaux textiles, notamment du chanvre, et non encore filés. [En parlant d'un tissu effiloché, usé] Raccorder le linge de l'église, qui s'en allait en filasse (FABRE, J. Savignac, 1863, p. 168).

[P. anal. de couleur] Fam. Cheveux de couleur blond pâle, généralement mal peignés.

Emploi adj. inv. Cheveux blond filasse. Petit, leste, rousseau, des cheveux filasse (BOURGES, Crépusc. dieux, 1884, p. 116). D'étranges cheveux d'un jaune filasse sortaient de dessous un chapeau à boucle d'argent (CENDRARS, Or, 1925, p. 13).

P. méton. Personne à la chevelure blond pâle. Cette grande filasse avec ce petit être noirâtre (GONCOURT, Journal, 1884, p. 384).

P. anal. Viande filandreuse, sans goût (ds Ac. 1835, 1878, LITTRÉ, Lar. 20e).

P. métaph. C'est toujours une allégresse chez le Docteur quand Dulaurier s'y présente (...). C'est un négoce infini de filasse sentimentale, d'attendrissements hyperboréens (BLOY, Désesp., 1886, p. 26).

REM. 1. Filasseux, euse, adj. Qui a l'aspect de la filasse. Cheveux filasseux, de chaque côté des joues une lanière de couenne poilue (BOREL, Rhaps., 1831, p. 14). [Ses cheveux] avaient je ne sais quoi de plaqué et de filasseux (GONCOURT, Journal, 1860, p. 853). 2. Filassier, ière, subst. „Celui, celle qui façonne la filasse, ou qui en fait commerce`` (Ac.). Prononc. et Orth. : [filas]. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1. Ca 1160 filace « ensemble de fils; fils, ici de l'araignée » (Eneas, 4542 ds T.-L.); 1249-85 « id. » pour tisser la toile (RUTEBEUF, Œuvres, éd. E. Faral, J. Bastin, t. 2, p. 295); 2. p. anal. 1740-55 cheveux de filasse (ST-SIMON, Mémoires, X, 367 ds ADAM, p. 72). D'un lat. pop. \*filacea, formé sur le lat. filum (fil\*). Fréq. abs. littér. : 45.

Cette femme tressait du chanvre pour faire de la corde (...) lâchant de temps à autre, et d'une main avare, la filasse que renfermait son tablier (JANIN, Âne mort, 1829, p. 167)

D'abord vient la filasse, épurée du gros (...) dont on fait les torchons et les « linceuls » de bœufs, étendus sur les bêtes, l'été, pour les préserver des mouches; ensuite l'étope, bonne pour les draps de lit et les nappes; enfin le pur fil, « le fil de lin », d'où sortent les vêtements de la saison chaude, les serviettes, les chemises, les mouchoirs, le linge de corps. PESQUIDOUX, Chez nous, 1923, p. 253.

Une face bestiale et blême, la filasse de la chevelure collée par la sueur (ADAM, Enf. Aust., 1902, p. 270).

Filouter

A.– Vieilli. Filouter qqc. (à qqn). Voler avec adresse. Synon. subtiliser. Il m'a filouté ma bourse (Ac. 1835, 1878). Filouter une montre, un mouchoir (Lar. 19e).

B.– P. ext.

1. Escroquer, voler par ruse, par tromperie.

– Filouter qqc. (à qqn).

◆ Au part. passé. Ses coreligionnaires (...) ne lui laissant aucune chance, même pas celle, combien dangereuse, d'écouler des bijoux truqués, filoutés ou volés (Cendrars, Bourlinguer, 1948, p. 180).

– Filouter qqn de qqc. (fam.). Il l'a filouté de cinquante francs (Ac.).

– Absol. Oui, mon gendre est un filou, mais il filoute de telle manière qu'on ne peut le pincer (Goncourt, Journal, 1888, p. 762).

2. En partic. Filouter qqn. Voler (quelqu'un) au jeu. Ne jouez pas avec lui, il vous filoutera (Ac. 1835, 1878). Cf. aussi Littré et certains dict. du xxe s.

C.– Au fig. Abuser, tromper.

REM.

Filouteuse, subst. Fém. En somme, quelqu'un de pas banal; menteuse, filouteuse, flagorneuse, traîtresse, elle saura se tirer d'affaire dans la vie, la grande Anaïs (Colette, Cl. École, 1900, p. 14).

Prononc. Et Orth. : [filute], (il) filoute [filut]. Ds Ac. Dep. 1694. Étymol. Et Hist. 1656 « se conduire en filou » (Pascal, Provinciales, VI, éd. Lafuma, p. 392); 1688 « voler quelque chose » (Dancourt, Désolation des joueuses, 76 ds IGLF : avoir filouté mille écus). Dér. De filou\*; avec t épenthétique comme clou, clouter; froufrou, froufrouter; dés. -er. Fréq. Abs. Littér. : 31. Bbg. Mat. Louis-Philippe 1951, p. 254.

Clubin a coulé Durande pour me filouter de l'argent qu'il avait à m'apporter (Hugo, Travailleur, 1866, p. 418).

Celui-là (...) est resté quinze ans petit employé de commerce, avant d'oser toucher à ses cent mille francs, dont son père, paraît-il, lui filoutait les intérêts... (Zola, Pot-Bouille, 1882, p. 120).

Barthélemy nous en a joué une. Enfin, s'il nous a filouté la viande fraîche, nous nous paierons sur sa carcasse (Pourrat, Gaspard, 1922, p. 101).

Il est un certain nombre de gens à qui l'on a persuadé que la Comédie-Française était le sanctuaire de l'art, et dont l'admirable bonne volonté est filoutée un jour sur sept (Baudel., Salon, 1846, p. 179)

... de quoi mourut le fort de la Halle qui (...) gracieusement ouvert, sondé, déchiqueté brin à brin par messieurs de l'Hôtel-Dieu, a complètement frustré leur science, filouté leur scalpel, trompé leur curiosité, en ne laissant apercevoir la moindre lésion, ni dans ses muscles, ni dans ses organes, ni dans ses fibres, ni dans son cerveau? Balzac, Théor. Démarche, 1833, p. 621.

FLAGORNERIE, subst. fém..

Gén. au sing. Caractère d'une pers. qui flatte bassement, avec insistance et de façon généralement intéressée.

P. méton., au sing. ou au plur. Action, attitude qui manifeste de la flatterie basse et intéressée :

Rem. „Fam.`` ds Ac. 1835, 1878; sans indication ds Ac. 1932.

Prononc. et Orth. : [()]. Ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1582 « mensonge, calomnie » (F. Bretin, trad. de LUCIEN, Altercat. avec Hesiode, 5 ds HUG.). Dér. de flagorner\*; suff. -erie\*. Fréq. abs. littér. : 31.

## Flaireur

FLAIREUR, EUSE, adj. et subst.  
I. Adjectif

A. Qui est apte à flairer. Un nez court, aux narines ouvertes, flaireur et vorace (MARTIN DU G., Thib., Été 14, 1936, p. 39).

B. Au fig. Qui témoigne que l'on flaire, que l'on renifle, que l'on furète. Mine flaireuse.

II. Subst., fam., péj. Personne qui est à l'affût de (quelqu'un) quelque chose.  
Prononc. et Orth. : [], fém. [-ø:z]. FÉR. Crit. t. 2 1787 : fléreur. Demi-longueur de la voyelle radicale ds PASSY 1914. Ds Ac. 1762-1878. Étymol. et Hist. 1539 (EST.). Dér. de flairer\*; suff. -eur2\*, -euse\*. Fréq. abs. littér. : 14.

## flâne

n. f.  
ÉTYM. 1846; déverbal de flâner.

Littér. Flânerie. Aimer la flâne (→ Faction, cit. 6).

## Florès (faire)

## Citations

Si l'on excepte un million soustrait à la liste civile, et que vous leur avez octroyé avec la plus basse flagornerie, vous n'avez rien fait pour eux que des phrases! (FLAUB., Éduc. sent., t. 2, 1869, p. 214).

Rien de cette douceur ne sera concession, flagornerie ou appel du suffrage, mais de ce qu'à travers lui je lirai si clairement le pathétique de son désir (SAINT-EXUP., Citad., 1944, p. 872).

Il n'était pas encore résigné à prendre les hommes pour ce qu'ils sont. Leurs naïves flagorneries l'irritaient, et surtout leur maladresse à feindre les sentiments religieux, lui faisait mal. MAURIAC, Myst. Frontenac, 1933, p. 191.

Jalouse, elle rôdait autour de son amant avec des façons flaireuses (COLETTE, Ces plais., 1932, p. 201).

Le préfet, le ministre même de la police, (...) ces flaireurs de conspirations (LAS CASES, Mémor. Ste-Hélène, t. 2, 1823, p. 267).

Chasseurs impurs de l'innocence, Subtils flaireurs de cotillons (POMMIER, Enfer, 1853, p. 63).

Il devrait y avoir ici un jardin d'été, comme le parc Monceau, ouvert la nuit, où on entendrait de la très bonne musique en buvant des choses fraîches sous les arbres. Ce ne serait pas un lieu de plaisir, mais un lieu de flâne.  
Maupassant, Bel-Ami, I, i



FLORÈS (FAIRE), loc. verbale.

A. Vieilli. „Briller, faire une dépense d'éclat``, gén. sans suite. (Ac. 1835, 1878) Quand il a de l'argent, il fait florès (Ac. 1835, 1878).

B. Obtenir un succès dans le monde, une réputation flatteuse, une réussite brillante.

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1638 « faire des manifestations brillantes, des dépenses d'éclat » (RICHELIEU, Lett., VI, 152, Avenel ds DG). Orig. incertaine; peut-être du prov. faire flori « être dans un état de prospérité » (MISTRAL), où flori est empr. au lat. class. floridus « fleuri, couvert de fleurs », par l'intermédiaire de l'arg. des écoliers qui aurait latinisé la forme (FEW t. 3, p. 637b), ou moins prob. de Florès de Grèce, héros d'un roman de chevalerie de Nicolas de Herberay (1552).

« Tu as fait florès, mon cher », me dit la maîtresse de la maison, assez satisfaite du succès de son jeune parent provincial (LOTI, Prime jeun., 1919, p. 184).

La campagne d'Égypte avait importé la mode du turban (...). Le turban fait florès (STÉPHANE, Art. coiff. fém., 1932, p. 156).

## Forcir

FORCIR, verbe intrans.

A. [En parlant du vent, d'un flux] Devenir plus intense. Le vent forcit et siffla dans les agrès (CHARCOT, Mer Groënland, 1929, p. 156).

B. [En parlant d'une pers.] Devenir plus vigoureux, plus gros. Tous la contemplaient, hésitaient à la reconnaître, tellement elle avait forci et embelli (ZOLA, Terre, 1887, p. 350). Il grossissait, il forcissait. Il avait toujours été très gourmand de viande (GIONO, Bonh. fou, 1957, p. 14).

Prononc. : [], (il) forcit []. Étymol. Et Hist. 1865 (LITTRÉ). Dér. De fort\* d'apr. force et forcer; dés. -ir. Fréq. Abs. Littér. : 15. Bbg. PAULI 1921, p. 15.

En emploi adj. Si je n'avais pas toujours pensé à toi, je ne t'aurais pas reconnu; es-tu changé, grand!, forci! (MALOT, Sans fam., 1878, p. 214).

Durant ce quart de siècle il a bien profité, il [Montherlant] est bien « forci » comme on dit à la campagne (MAURIAC, Nouv. Bloc-notes, 1961, p. 341).

## Fosphène

PHOSPHÈNE, subst. masc.

PHYSIOL., OPHTALMOL. Sensation lumineuse due à une réaction de la rétine sous l'effet d'un agent autre que la lumière (compression externe ou interne du globe oculaire, choc, excitation électrique, etc.).

Prononc.: []. Étymol. et Hist. 1838 (J.-C. SAVIGNY ds C. r. de l'Ac. des sc., t.7, p.69). Comp. de phos- (gr. «lumière») et de -phène (gr. «faire briller»).

Phosphènes, c'est le nom de ces images lumineuses que nous produisons dans notre rétine en pressant sur notre oeil (BARRÈS, Cahiers, t.13, 1921, p.207).

Pour lui [Vaschide], les hallucinations télépathiques sont fréquentes: «d'une douleur vague, un phosphène, un bourdonnement d'oreilles, on accuse la sensation et même la perception d'une hallucination la plus nette» (WARCOLLIER, Télépathie, 1921, p.8).

On pense à ces phosphèmes [sic] mouvants qu'on entrevoit en fermant les yeux, ou bien encore à ces images étranges d'histoire naturelle (GUÉHENNO, Jean-Jacques, 1952, p.290).

## Foudre

## Citations

S. M. Tonneau de grande dimension pouvant contenir de 50 à 300 hectolitres. Au chai, on aborde le foudre. . Wagon\*-foudre.

REM. Foudrier, subst. Masc. Tonnelier spécialiste de la fabrication des foudres.

C'est un vaste fût de 30 barriques de 320 litres, prêté par le maître (...). Tout en cœur de chêne pur et sonore, cerclé de fer (PESQUIDOUX, Chez nous, 1923, p. 224)

On entend les foudriers cercler les fûts dans lesquels se fera le cidre des récoltes prochaines (France, Vie littér., 1890, p. 346).

Fouler

FOULER, verbe trans.

A. TECHNOL. Comprimer, presser quelque chose en appuyant de façon répétée avec les mains, les pieds ou par un moyen mécanique.

1. AGRICULTURE

a) Fouler la terre, le sol. La/le tasser :

b) Vx. Fouler une récolte. Écraser avec les pieds, sous les pattes d'animaux ou avec un outil, pour extraire le grain. Denise, ma mère et ma sœur les foulent [les pavots coupés] les pieds nus (LAMART., Tailleur pierre, 1851, p. 519). L'odeur d'Olivier quand il foulait à l'aire, debout au milieu des mulets tourneurs (GIONO, Gd troupeau, 1931, p. 152). Ils [les paysans] continuent à travailler la terre, à faire la moisson et à fouler le blé avec les moyens primitifs (T'SERSTEVENS, Itinér. esp., 1963, p. 8).

2. ART CULIN., vieilli. Écraser. Purée (...) vous la foulerez bien avec une cuillère de bois (VIARD, Cuisin. roy., 1831, p. 239). Délayez la pâte faite de 1 litre de farine (...) pétrissez la pâte sans la fouler, abaissez-la (AUDOT, Cuisin. campagne et ville, 1896, p. 464).

3. BRIQUET. La fabrication mécanique de la brique substitue aux marcheurs qui foulent l'argile, des tonneaux malaxeurs ou des cylindres broyeurs (BOURDE, Trav. publ., 1928, p. 135); cf. aussi foulage ex.

4. IMPR. Presser sur les feuilles qui reçoivent l'impression. Cette presse foule bien, foule également, régulièrement (Ac. 1932).

En partic. Laisser une empreinte en relief au verso d'un papier lorsque la pression a été excessive. (Ds BESCH. 1845, Lar. 19e, LITTRÉ, DG, GUÉRIN 1892).

5. PEAUSS. Fouler les peaux, les cuirs. Les apprêter, les préparer. Les corroyeurs, les hongroyeurs foulent le cuir avec les pieds pour l'amollir (Ac. 1835).

Spéc. Tonneau à fouler :

2. ... foulonnage au tonneau à fouler (...), gros tonneau cylindrique de 2 à 3 mètres de diamètre, placé horizontalement et tournant autour de son axe horizontal à une vitesse d'environ 10 tours par minute, où les peaux sont brassées par la rotation en même temps qu'elles sont rincées par un courant d'eau intérieur...

BÉRARD, GOBILLIARD, Cuirs et peaux, 1947, p. 37.

6. TEXT. Fouler les étoffes. Les apprêter, les travailler dans un foulon. On foule le drap pour le rendre plus ferme, plus serré (Ac. 1835). Les noms d'Argile

1. On place ainsi sur toute la longueur de la couche un lit de fumier de 40 centimètres d'épaisseur environ. puis on le foule avec les pieds, ou plutôt avec les sabots, seule chaussure propre à fouler convenablement une couche. On verse encore quelques arrosoirs d'eau en foulant le fumier; il se tasse mieux...

GRESSENT, Créat. parcs et jardins, 1891, p. 687.

3. ... à l'entour des villages déjà des capiteuses senteurs de moût emplissaient l'air. Parmi les rires et les chants, de jeunes hommes, pieds nus, jambes nues, foulait les raisins dans les cuves... GIDE, Feuilles d'automne, 1949, p. 1108.

4. Durant les longues heures du déménagement, Riquet errait tristement dans l'appartement dévasté. Ses plus chères habitudes étaient contrariées. Des hommes inconnus, mal vêtus, injurieux et farouches troublaient son repos et venaient jusque dans la cuisine fouler aux pieds son assiette à pâtée et son bol d'eau fraîche. FRANCE, Riquet, 1904, p. 79.

smectique, Smectite ou Terre à foulon sont appliqués aux argiles qui servent à fouler les draps (LAPPARENT, Minér., 1899, p. 480). Fouler le feutre, fouler les chapeaux.

Au part. passé en emploi adj. Certains tissus reviennent des apprêts excessivement foulés; les fils (...) sont soudés les uns aux autres et recouverts d'un duvet assez épais qui empêche de voir le dessin (ARAUD, Ch. THOMAS, Fabric. drap, 1921, p. 239).

7. VINIFICATION. Fouler le raisin. Écraser, presser les raisins pour en faire sortir le jus. Ils [les Égyptiens] ne cultivent plus la vigne et ne foulent plus en chantant les grappes mûres dans les cuviers débordants (DU CAMP, Nil, 1854, p. 313) :

B. P. ext., littér.

1. Marcher sur. La poussière de marbre que nous foulons en sait plus que nous, mais ne peut rien nous dire (LAMART., Voy. Orient, t. 2, 1835, p. 179). Nous foulons un trottoir arrosé de printemps ... (ROMAINS, Vie unan., 1908, p. 242). Pourquoi ai-je acheté ce tapis art-nouveau de quinze cents francs, si je dois être seul à le fouler? (LARBAUD, Barnabooth, 1913, p. 12).

Spéc., VÉN. Fouler une enceinte. „Faire battre ou parcourir un terrain par le limier ou par la meute`` (Ac. 1932).

2. Fouler (aux pieds/du pied/ sous les pieds). Marcher avec violence sur (quelque chose ou quelqu'un); écraser sous ses pieds. Synon. piétiner. Notre cheval foulera, en passant, de la corne de son pied, ton Ahasvérus sur les dalles (QUINET, Ahasvérus, 1833, 3e journée, p. 279). Il lui semblait que son père et sa mère allaient s'élancer sur elle et la fouler aux pieds (DURANTY, Malh. H. Gérard, 1860, p. 201). Je le vis un jour fouler aux pieds une Bible ancienne qu'il n'avait pas réussi à vendre à un riche amateur (GREEN, Journal, 1946, p. 30) :

3. Au fig.

a) Fouler (du pied/aux pieds/ sous les pieds). Traiter avec un très grand mépris; dédaigner. Gloire, honneur et vertu, je foulrai du pied Ce que l'homme et le ciel révèrent, sans pitié, Sans honte!... (LECONTE DE LISLE, Poèmes ant., 1852, p. 95). J'ai foulé le bon goût et l'ancien vers François Sous mes pieds, et, hideux, j'ai dit à l'ombre : « Sois! » (HUGO, Contempl., t. 1, 1856, p. 48). Dans cette course aux prébendes, était oublié, foulé aux pieds, le souvenir de Gaure et de Théverand (VAN DER MEERSCH, Invas. 14, 1935, p. 494) :

5. Quand un être a été maltraité à ce point, il n'a plus qu'un rire d'enfer sur sa lèvre dédaigneuse, tout ce qui est, lui fait pitié, et provoque son dégoût; plus une chose est sainte et sacrée, plus elle est révérée de tous, plus il trouve de joie à la profaner, à la fouler aux pieds. Pour le malheureux le blasphème est une volupté!  
BOREL, Champavert, 1833, p. 29.

b) Opprimer, accabler, torturer; en partic., vieillir  
„accabler par des mesures vexatoires, des impôts trop lourds, des exactions`` (Ac. 1798-Ac. Compl. 1842). Les tailles foulent le peuple; cette province a été extrêmement foulée (Ac. 1798). Et le seul bien à mes yeux qu'il pût faire au peuple, c'était de le fouler un peu moins (MARAT, Pamphlets, Dénonc. Necker, 1790, p. 77). Ô ces foules, ces foules, Et la misère et la détresse qui les foulent! (VERHAEREN, Villes tentac., 1895, p. 125). Le beau de leur royauté, c'est qu'ils ne s'en servent jamais pour fouler personne (POURRAT, Gaspard, 1922, p. 145) :

6. ... On peut régner par l'épouvante  
Et la fraude, (...)  
On peut courber les grands, fouler la basse classe;  
Mais à la fin quelqu'un dans la foule se lasse,  
Et l'ombre soudain s'ouvre, et de quelque manteau  
Sort un poing qui se crispe et qui tient un couteau.  
HUGO, Légende, t. 6, 1883, p. 133.

C. P. anal.

1. Presser de manière à froisser, endommager. Un fils de chien de chasse qui (...) foulait rythmiquement, de ses pattes onglées, un ventre soyeux qu'il eût déchiré, si... si ma mère n'eût taillé et cousu pour lui (...) des mitaines (COLETTE, Mais. Cl., 1922, p. 81) :

7. ... elle s'habillait longuement, choisissait ses plus fines broderies, sa robe la plus neuve, afin que, dans un emportement, dans un éclat, Henry arrachât ce fichu, cassât ce nœud avec ses dents et foulât toute cette toilette édiflée pour lui, sacrifiée par avance, qu'elle se procurait l'occasion de faire pour en sentir plus tard tout le plaisir.  
FLAUB., 1re Educ. sent., 1845, p. 122.

En partic.

a) [En parlant d'un animé] Emploi pronom. Être pressé, serré par la foule. Sur cet escalier, du haut en bas, se heurtait, se pressait et se foulait une cohue d'ombres surchargées de silhouettes bizarres (HUGO, Rhin, 1842, p. 149). Les cellules, dans leur multiplication les unes des autres, se poussaient, se foulaient, se casaient (ZOLA, Dr Pascal, 1893, p. 39).

b) [En parlant de la végétation] Presser, tasser,

endommager. Fouler l'herbe. Son joli pied se posait sur la mousse si légèrement qu'il ne la foulait même pas (DURAS, Édouard, 1825, p. 176). Les pauvres frères Hubert et Martin (...). Leurs biens étaient saccagés. Si quelque étranger se détournait pour ne pas fouler leurs récoltes (BARRÈS, Colline insp., 1913, p. 212).

2. MÉD. Provoquer la distension des ligaments d'une articulation. Synon. luxer. Le fils de ma crémère a foulé le poignet de son maître Leboucher dans un assaut de chausson (GONCOURT, Journal, 1856, p. 231).

Emploi pronom. réfl. indir. Se fouler (qqc.). Le fils de la Marguerite se foula juste un peu le poignet parce que, son coup de poing, c'est le marbre du comptoir qui le reçut (GIONO, Regain, 1930, p. 69). Je ne réussis qu'à me fouler la cheville de l'autre jambe. Je me traînai jusqu'à la grange : cette fois, Lando était réveillé (...). Tu en as pour deux ou trois jours, me dit-il en me bandant le pied (ABELLIO, Pacifiques, 1946, p. 392).

Au part. passé en emploi adj. Qui a une foulure, une entorse, une luxation; dont les ligaments de l'articulation sont distendus. Main foulée, enflée. Le lendemain, tout a disparu (MICHELET, Journal, 1843, p. 502). Les deux poignets foulés, sinon démis ou cassés tellement il avait tapé dur (CENDRARS, Bourlinguer, 1948, p. 262).

Loc. verbale, au fig., pop., gén. dans un cont. nég. Se fouler la rate; se fouler le tempérament; se la fouler ou absol., se fouler (fam.). Se donner beaucoup de mal, faire un gros effort. Synon. se fatiguer, s'éreinter (fam.), se (la) casser (pop.). Mon examen même commence à m'inquiéter un peu, un peu, mais pas plus qu'un peu et je ne m'en foulerai pas la rate davantage pour cela (FLAUB., Corresp., 1842, p. 100). « ... on ferait mieux de placer ce capital dans une maison de banque. Au bout de quinze ans, (...) on aurait le double sans s'être foulé le tempérament » (FLAUBERT, Bouvard, t. 1, 1880, p. 43). Donc, inutile de nous la fouler (ARNOUX, Gentilsh. ceinture, 1928, p. 37) :

8. Rien de ce que j'écrirais facilement ne me tente. C'est parce que je fais bien mes phrases que j'ai horreur des phrases bien faites. Ce n'est pas que j'aime la difficulté pour elle-même; mais je trouve que vraiment, les littérateurs d'aujourd'hui ne se foulent guère. GIDE, Faux-monn., 1925, p. 1149.

REM. 1. Foulement, subst. masc., rare. Action de fouler; résultat de cette action. Le foulement de l'air naturel condensé sous des vitesses différentes (MAIZIÈRE, Nouv. archit. nav., 1853, p. 39). Au fig. Il [Pascal] a mis celui qu'il dirige dans la disposition de les [les preuves directes et positives] recevoir avec plaisir et de les désirer. Ç'a été de sa part une préparation, une pression morale, un foulement dans tous les sens (SAINTE-

BEUVE, Port-Royal, t. 3, 1848, p. 374). 2. Foulaison, subst. fém., rare. Action de fouler (en partic. du blé); résultat de cette action. Synon. foulage. « ... fais-leur la foulaison. Le patron a le bras cassé, on va venir leur acheter le blé sur gerbe et ça rendra pas. Fais-leur un peu de sous » (GIONO, Baumugnes, 1929, p. 77). Prononc. et Orth. : [fule], (il) foule [ful]. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. XIe s. foler (RASCHI, Gl., éd. Darmesteter et D. S. Blondheim, t. 1, p. 69); 1. ca 1135 « écraser » au fig. : « les mauvaises actions », (Couronnement Louis, 181 ds T.-L.); 1260 spéc. les draps (E. BOILEAU, Métiers, 286, ibid.); 1690 terre foulée (FUR.); 2. 1160-74 fig. « piétiner, maltraiter » (WACE, Rou, éd. A. J. Holden, III, 9123); 3. 1280 leur anemi ... si foulé de la bataille « fatigué » (PH. DE BEAUMANOIR, Jehan et Blonde, 4421 ds T.-L.); 1842 ne pas se fouler la rate (FLAUB., loc. cit.). Du b. lat. des gloses fullare (TLL s.v.) se rattachant à fullo, -onis, v. foulon. Fréq. abs. littér. Fouler : 818. Foulé : 428. Fréq. rel. littér. Fouler : XIXe s. : a) 1 694, b) 1 222; XXe s. : a) 1 003, b) 770. Foulé : XIXe s. : a) 742, b) 635; XXe s. : a) 537, b) 527. Bbg. QUEM. DDL t. 2.

Foulon

FOULON, subst. masc.

A. Vx. Artisan qui foule, apprête les étoffes de drap ou de laine. Synon. fouleur.

Spécialement

Chardon à foulon/herbe à foulon. Plante dont les têtes, armées de petits crochets servaient à carder les étoffes lors du foulage. Ma robe blanche que mes frères de Paris et de Rouen ont souillée d'une telle souillure que ni la soude, ni l'herbe à foulon, ne suffiront à l'effacer (CLAUDEL, J. d'Arc, 1939, 2, p. 1202).

Moulin à foulon. Moulin qui sert à fouler les étoffes. Un bruit auprès duquel celui des moulins à foulon, qui effraya tant Sancho Pança, passerait pour un doux murmure (FRANCE, Vie fleur, 1922, p. 299) :

P. ell. foulon. Machine servant au foulage des étoffes; p. méton., atelier où est installée cette machine. Peut-être renverrait-elle [cette réforme] trop de marchands de draps à leurs foulons (REYBAUD, J. Paturot, 1842, p. 452).

Terre à foulon. Argile qui sert à dégraisser les étoffes. L'argile smectique ou terre à foulon qui a la propriété d'absorber les matières grasses et qu'on emploie au dégraissage ou foulonnage des laines (BOURDE, Trav. publ., 1928, p. 88).

B. MÉGISSERIE. Grand tonneau de bois employé pour tanner ou travailler certains cuirs. Au sortir de la basserie, le cuir est tanné, mais il est maigre et plat (...); le rôle du tonneau est de le rendre lourd et épais. Le tonneau ou foulon de tannage est analogue au foulon de rivière (...); cependant sa largeur est plus grande et sa vitesse de rotation sensiblement plus lente (BÉRARD, GOBILLIARD, Cuirs et peaux, 1947, p. 76).

REM. 1. Foulonnage, subst. masc. a) Foulage des étoffes (à la machine) (supra BOURDE, Trav. publ., 1928, p. 88). b) Foulage des cuirs. Mise en suif. Se pratique sur ce cuir sec : (...) par foulonnage au tonneau en présence des matières grasses jusqu'à leur absorption complète (BÉRARD, GOBILLIARD, Cuirs et peaux, 1947 p. 109). 2. Foulonner, verbe trans., vx. Fouler les étoffes ou les cuirs. On peut tanner au foulon ou en cuve; dans le cas du foulon ou tonneau à foulonner, les cuirs sont foulés à une vitesse de 10 tours par minute dans une solution (BÉRARD, GOBILLIARD, Cuirs et peaux, 1947 p. 88). 3. Foulonnier, subst. masc. Ouvrier qui conduit un moulin à foulon ou une machine à fouler les étoffes. Synon. foulon, fouleur. P. ext. Propriétaire d'un moulin à foulon. Jean-Bon (...) était d'une bonne famille de

Les différents locaux du rez-de-chaussée contenaient les peigneurs, cardans, fileurs, tondeurs, foulons, teinturiers, etc. (MICHELET, Journal, 1840, p. 335).

... la construction de la machine destinée à fouler la laine, car il [Cyrus Smith] sut habilement profiter de la force mécanique, inutilisée jusqu'alors, que possédait la chute d'eau de la grève, pour mouvoir un moulin à foulon. Rien ne fut plus rudimentaire. Un arbre, muni de cames qui soulevaient et laissaient retomber tour à tour des pilons verticaux, des auges destinées à recevoir la laine, à l'intérieur desquelles retombaient ces pilons, un fort bâtis en charpente contenant et reliant tout le système : telle fut la machine en question... VERNE, Île myst., 1874, p. 312.



foulonniers ou fabricants de draps (SAINTE-BEUVE, Nouv. lundis, t. 8, 1863-69, p. 141). De tous temps, les foulonniers se chargeaient du lavage des vêtements (JOLLY, Blanchiment, teint., text., 1900, p. 24).  
 Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1160-74 « ouvrier qui foule les étoffes » (WACE, Rou, éd. A. J. Holden, II, 1020); 1360 « machine servant au foulage » (Ord. des Rois de France, éd. Secousse, t. III, p. 417). Du lat. class. fullonem, acc. de fullo « celui qui presse les étoffes, dégraisseur ». Fréq. abs. littér. : 18.

## Frai 1

n.m. Ponte\* des œufs par la femelle des poissons; fécondation\* de ces œufs par le mâle (→ 1. Frayer, génération, reproduction). Frai des harengs. → Relouage. La saison, le temps du frai. — (1872). Période où les poissons frayent. La pêche est interdite pendant le frai. → Fraie

Œufs\* de poissons fécondés. Du frai de carpes, de tanches (Académie). — (1690). Œufs des batraciens. Frai de grenouille, de grenouilles. .

Les poissons se reproduisent à des époques déterminées, variables selon les espèces. Au moment du frai, les femelles pondent d'énormes quantités d'œufs sur lesquels les mâles viennent déposer une substance blanche et molle, appelée laitance, destinée à les féconder. Grâce à la mobilité des œufs, les deux germes mâle et femelle entrent en contact et permettent le développement de l'alevin.

P. Vallery-Radot, *Le Grand Mystère de la cellule*, iii

## Frai 2

En numismatique, le frai est l'usure subie par une pièce de monnaie du fait de sa circulation<sup>1</sup> et la perte de poids (masse) qui en résulte<sup>2</sup>.

Le frai est égal à l'écart entre le poids théorique d'une monnaie et son poids réel. Ou à l'écart entre la tolérance basse du poids théorique et son poids réel

xxxx

## Fraie

n. f. Époque où les poissons fraient.

xxxx

## Francisque

FRANCISQUE, subst. fém.  
 HIST. Hache à un seul tranchant, plus rarement à deux tranchants, utilisée par les Germains et les Francs comme arme de jet à la guerre

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. dep. 1835. Étymol. et Hist. [1599 d'apr. BL.-W.3-5]; 1606 (NICOT). Empr. au b. lat. francisca « hache des Francs » (Isidore ds NIERM.) fém. de l'adj. franciscus « franc » (dér. de francus, franc\*), substantivé après ell. d'un subst. tel que securis « hache ». Fréq. abs. littér. : 20.

... tous ont à la ceinture la redoutable francisque, espèce de hache à deux tranchants, dont le manche est recouvert d'un dur acier : arme funeste que le Franc jette en poussant un cri de mort, et qui manque rarement de frapper le but qu'un œil intrépide a marqué.  
 CHATEAUBR., *Martyrs*, t. 1, 1810, p. 285.

Francisque gallique ou francisque. Insigne pris par le gouvernement du maréchal Pétain de 1940 à 1944 et représentant cette hache à deux tranchants. Au revers et au centre [de la nouvelle pièce de 5 francs] figurent, joints par des liens, la double francisque, insigne du chef de l'État, et le bâton de maréchal (L'Œuvre, 19 mars 1941).

## Frelater

verbe trans.

A. Altérer la pureté de denrées alimentaires, en particulier de boissons, en y incorporant des substances étrangères. Frelater des vins.

Emploi pronom. S'altérer. Le vin se frelate (QUENEAU, Si tu t'imagines, 1952, p. 334).

B. Au fig. Faire perdre à une chose ce qu'elle a de pur et de naturel.

2. Tout ce qui procure une griserie artificielle, tout ce qui frelate, déprave et vicie la nature, je m'en suis toujours farouchement détourné.  
GIDE, Journal, 1935, p. 1222.

Prononc. et Orth. : [], (il) frelate []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1. 2e moitié du XIVe s. « transvaser (un liquide) » (Archives du Nord, B 3328, fo 25 ds IGLF); 1515 « transvaser (du vin) » (G. CRETIN, Œuvres poétiques, éd. Kathleen Chesney, p. 286, 140); 2. a) 1546 fig. « altérer la nature de quelque chose (la vie, le cœur, etc.) » (RABELAIS, Tiers Livre, XXVIII, éd. M. A. Screech, p. 199); b) 1660 « mêler de substances étrangères, altérer, falsifier » (OUDIN). Empr. au m. néerl. verlaten « transvaser » (VERDAM) (Romania t. 59, 1933, p. 567); cf. FEW, t. 17, p. 423. Fréq. abs. littér. : 59.

DÉR. Frelatage, subst. masc. Action de frelater; résultat de cette action.

Rem. On dit aussi frelaterie, subst. fém. []. Ds Ac. 1835-1932. 1res attest. a) 1655 fralatage « action de transvaser » (N. DE BONNEFONS, Les délices de la campagne, 52 ds Fr. mod. t. 42, p. 280), b) 1684 frelatage « action d'altérer (du vin) » (Jardin. franç., II, 45 ds DG); de frelater, suff. -age\*.

Les marchands craindraient de se faire montrer au doigt, s'ils vendaient quelque denrée sans la frelater (ABOUT, Grèce, 1854, p. 116) :

ils s'en prennent aussi (...) aux laitiers, qui frelatent le lait et trempent leurs fromages dans du bouillon gras pour leur donner un aspect onctueux...  
FARAL, Vie temps st Louis, 1942, p. 76.

À chaque instant, ce sont de vives et spirituelles allusions à ces gens « qui frelatent la parole de Dieu »... (RENAN, St-Paul, 1869, p. 445) :

À M. le Chevalier de Rossi. (...) une bouteille de vin de Champagne ou de Bordeaux coûte jusqu'à huit roubles (...). Dans les plus riches maisons même, je bois avec une extrême prudence, car on commence à sentir le frelatage (J. DE MAISTRE, Corresp., 1808-10, p. 226).

Aujourd'hui, cette frelaterie des produits, cette adultération criminelle a gagné le commerce intérieur et le commerce des choses les plus nécessaires à la vie (BALZAC, Œuvres div., t. 3, 1836-48, p. 549).

FRESSURE, subst. fém.

A. BOUCH. Ensemble des gros viscères d'un animal de boucherie : poumons, cœur, thymus, foie et rate.

Fam., rare

P. anal. [À propos de l'homme] S'ils pouvaient trouver une sauce pour manger nos fressures comme celles des veaux, ils mangeraient du chrétien! dit la vieille Bonnébault (BALZAC, Paysans, 1844-50, p. 355).

Au fig. Cœur, considéré comme le siège des passions. Les appas, mûrs mais durs qu'appète Ma fressure (VERLAINE, Œuvres compl., t. 2, Chair, éd. de Cluny 1943 [1896], p. 119).

B. P. méton., ART CULIN.

1. Ces abats consommés en ragoût, poêlés ou braisés. Un plat posé chaud sur la table de bois blanc et là-dedans la fressure grésillait avec des morceaux de foie violets comme des fleurs et des ris en grappe (GIONO, Solit. Pitié, 1932, p. 16).

2. Région. (Ouest). Plat préparé avec les parties du porc non utilisées pour d'autres préparations, auxquelles on ajoute notamment des dés de pain et du sang (d'après Lar. mén. 1926). Pour la collation de quatre heures : la terrine de « fressure » (CHÂTEAUBRIANT, Lourdines, 1911, p. 225).

Prononc. et Orth. : [ ] ou p. harmonis. vocalique [-]. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1. Ca 1230 froissure « gros viscères d'un animal » (Eustache le Moine, 564 ds T.-L.); 2. ca 1230 en parlant d'un homme (G. DE COINCI, Miracles, II Mir. 23, 280, éd. V. F. Koenig, t. 4, p. 212).

Du b. lat. « poêle à frire; action de frire ». (On fait des fricassées avec la fressure). Le -oi- puis -e- de la 1re syll. s'explique prob. par l'infl. du lat. fresa, v. fraise2 (FEW t. 3, p. 815a, s.v. frixura). Fréq. abs. littér. : 10. Bbg.

BUGGE (S.). Étymol. rom. Romania. 1875, t. 4, pp. 355-356. LEW. 1960, p. 93.

Bouchers et bouchères, accourus sur le pas de leur porte, l'injurièrent grossièrement en lui jetant des tripes et de la fressure au visage (GROUSSET, Croisades, 1939, p. 338).

L'estomac ne va plus. J'ai la fressure ben délicate (GENEVOIX, Raboliot, 1925, p. 131).

Freux

FREUX, subst. masc.

ORNITH. Oiseau tenant à la fois du corbeau et de la corneille noire, caractérisé par son bec étroit dont la base n'est pas garnie de plumes.

On assure que les freux (espèces de corneilles), poussent plus loin l'esprit de justice (MICHELET, Oiseau, 1856, p. 220).

Prononc. Et Orth. : []. Ds Ac. 1762-1932. Étymol. Et Hist. Ca 1220 frox (Constant du Hamel, éd. Ch. Rostaing, 812) [sens discuté en même temps que l'étymol. Ds Romania t. 70, pp. 145-162 et t. 71, pp. 247-252, 252-261]; fin XIIIe s. fru (G. DE BIBBESWORTH, Traité, éd. A. Owen, 784). Probablement de l'a. b. frq. \*hrôk, de même sens, cf. le m. néerl. Roec « freux » (VERDAM), a. h. all. Hruoh « id. » (GRAFF t. 4, col. 1149-1150). Fréq. Abs. Littér. : 3. Bbg. GAMILLSCHEG (E.). Étymologie du fr. freux « espèce de corneille ». Romania. 1950, t. 71, pp. 247-252. LECOY (F.). Étymologie du fr. freux. Romania. 1948/49, t. 70, pp. 145-162; 1950, t. 71, pp. 252-261. SAIN. Sources t. 2 1972 [1925], p. 50, 294.

fricoter

FRICOTER, verbe.

Familier

I. Emploi trans.

A. Accommoder à feu vif en ragoût. (Quasi-)synon. fricasser.

P. ext. Préparer, faire cuire.

P. méton. Manger.

Préparer secrètement. (Quasi-)synon. manigancer, tramer.

Emploi pronom. à sens passif. Si le type vous donne des détails sur ce qui se fricote là-bas, vous avez le temps de faire un article pour Vigilance, en retardant un peu le numéro (BEAUVOIR, Mandarins, 1954, p. 543).

B. Au fig., gén. péj. Dépenser en bombance, en plaisirs. (Quasi-)synon. gaspiller, manger.

P. ext. Faire. (Quasi-)synon. fabriquer, ficher<sup>3</sup> (fam.), foutre<sup>1</sup> (vulg.). Voyons, qu'est-ce que vous voulez que ces jeunes fricotent (...) avec vingt et un mille francs? (DURANDEAU, Civ. et milit., 1878, p. 51). Nous avons quand même le droit de te demander ce que tu fricotes avec la femme d'un secrétaire de milice, la veille d'un jour pareil (SARTRE, Jeux sont faits, 1947, p. 154).

II. Emploi intrans.

A. Faire la cuisine :

P. méton., vieilli. Faire bonne chère, bombance. Avec les dix francs de ce lavage, ils fricotèrent trois jours (ZOLA, Assommoir, 1877, p. 750).

B. Au fig., gén. péj.

1. [Gén. avec un compl. prép. dans] Se livrer à des affaires louches. (Quasi-)synon. tremper, tripoter dans (fam.). Ton frère fricote dans les prêts hypothécaires. C'est un métier odieux (DUHAMEL, Terre promise, 1934, p. 177).

2. [Gén. avec un compl. prép. avec] Être de connivence (avec quelqu'un) dans des affaires louches. Joberlin. Le cuisinier... Je l'ai vu en ville. Y fricote avec l'boucher. Ledoux. Non? Joberlin. Y fricote avec l'boucher que je vous dis (COURTELINE, Gaîtés Esc., 1886, VI, pp. 80-81). Tu peux fricoter à ton aise avec mon frère Joseph (DUHAMEL, Maîtres, 1937, p. 240).

En partic. Avoir des relations sexuelles. Elle avait reçu une lettre anonyme; on lui écrivait que son mari « fricotait avec une cliente » (DABIT, Hôtel Nord, 1929, p. 228).

Tâchez de ne pas rentrer trop tard, qu'on ait le temps de fricoter une petite cervelle au vin (HUYSMANS, Sœurs Vatarde, 1879, p. 167).

Elle est toujours à fricoter quelque chose de bon pour le dîner (COPPÉE, Toute une jeun., 1890, p. 11).

Deux vieilles demoiselles retraitées (...) me fricotaient mes repas (MARTIN DU G., Souv. autobiogr., 1955, p. LXXXIII).

Peut-on fricoter un morceau de veau et lamper une bouteille de picton? (PONSON DU TERR., Rocambole, t. 5, 1859, p. 108).

La bande, dénoncée chaque jour par moi, voulait non seulement une paix blanche, celle que Lanckan fricotait quelques mois auparavant avec Briand, mais une paix allemande (L. DAUDET, Rech. beau, 1932, p. 200).

L'évêque est de ce que les Allemands appellent l'école rationaliste (...) il fricote ses cinq ou six mille livres tous les ans et passe son temps à lire du grec (MÉRIMÉE, Lettres à une inconnue, t. 1, 1850, p. 307).

... mon but final, c'est la cuisine, le grand fourneau sur lequel il y a des plats en préparation et des odeurs. Je suis très sensible au fait qu'une femme généralement costaud et avertie est en train de fricoter pendant que je me chauffe les fesses. À mon avis, c'est là l'humanité. GIONO, Gds chemins, 1951, p. 156

Rem. En ce sens, fricoter est aussi employé trans. ou abs. Les gars d'Auvergne (...) ne les fricotent [les bonnes de Bretagne] qu'en capotes, c'est connu (CÉLINE, Voyage, 1932, p. 595). Mais y se cachent guère, les pigeonneaux. Toujours à fricoter, à roucouler (ARNOUX, Algorithmes, 1948, p. 231).

Prononc. et Orth. : [], (il) fricote []. Ds Ac. 1878 et 1932. Étymol. et Hist. 1. a) 1825 intrans. « faire du fricot, cuisiner » (SCRIBE et MAZIÈRES, Vatel ou le Petit-fils d'un grand homme, sc. 11 ds LITTRÉ); b) 1843 trans. « dépenser en bombance, en plaisirs, gaspiller » (SUE, Myst. Paris, t. 8, p. 126); 2. 1867 intrans. « se mêler d'affaires louches » (DELVAU, p. 210); 3. a) 1868 trans. « manigancer quelque chose » (d'apr. ESN.); b) 1883 en partic. en parlant de relations galantes (ZOLA, Bonh. dames, p. 541). Dér. de fricot\*; dés. -er. Fréq. abs. littér. : 20. Bbg. QUEM. DDL t. 3.

## Friselis

FRIS(S)ELIS, FRISSOULIS, (FRISELIS, FRISSELIS)subst. masc.

Littér. Léger mouvement souvent accompagné d'un murmure, d'un doux bruissement.

B. [L'accent est mis sur le bruit] Le frisselis de la brise entre les feuilles (MARAN, Batouala, 1921, p. 52) :

Au moindre frissoulis, j'ouvrais l'œil. Mais ce n'était pas le vent qui venait chuchoter... C'étaient les pieds nus, les pieds nus du mousse qui ne trottait pas plus rapide qu'une souris.

CENDRARS, Bourlinguer, 1948, p. 179.

REM. Friseliser, verbe intrans. Faire un friselis (ROB. Suppl. 1970). Les ramures des trembles friselisent dans le couchant de tout le clinquant de leur vif-argent (FRISON-ROCHE, Premier de cordée, (1941) p. 270).

Prononc. et Orth. : []. Formes frisselis [] et frissoulis [], supra. Étymol. et Hist. 1864 friselis (GONCOURT, Journal, p. 92). Dér. de fri- onomatopée évoquant un bruit doux, un murmure. Fréq. abs. littér. : 11.

Le friselis d'une rivière que le vent ride (HUYSMANS, À rebours, 1884, p. 159).

A. [L'accent est mis sur le mouvement] Un léger friselis peigne l'eau sale de l'Ommée (H. BAZIN, Vipère, 1948, p. 175).

## Fronde 1

FRONDE1, subst. fém.

-----

-----

FRONDE1, subst. fém.

A. Vx, lang. littér. Synon. de frondaison. Quelques frondes de houx béni (NODIER, Trilby, 1822, p. 122).

B. BOTANIQUE

1. Feuilles des fougères portant les sporanges. Le fruit de la mousse équivaut à la fougère classique, avec ses frondes et ses sporanges (Hist. gén. sc., t. 3, vol. 1, 1961, p. 538).

2. Thalle aplati, à l'aspect de feuille, de certaines algues. À la pleine mer lorsque les algues tendent au-dessus d'eux [divers crustacés et mollusques] la mouvante muraille de leurs frondes (J.-M. PÉRÈS, Vie océan, 1966, p. 75).

REM. 1. Frondant, ante, adj. [En parlant d'une végétation] Qui est abondante, luxuriante. Lacs sereins, frondants coteaux (MORÉAS, Pèlerin pass., 1891, p. 51).

2. Frondu, ue, adj. (Quasi-)synon. de frondant, ante. Que dites-vous de marauder, joli trésor! Ah! vos haies étoient bien trop frondues, vos fossés trop profonds, et vos échaliers trop serrés pour cela! (NODIER, Trésor Fèves, 1833, p. 39).

Prononc. : []. Étymol. et Hist. I. XVe s. « frondaison » (Pastoralet, éd. Kervyn de Lettenhove, p. 693, vers 3921). II. Av. 1831, bot. (DE CANDOLLE ds H. LECOQ et J. JUILLET, Dict. raisonné des termes de bot., p. 277). I empr. au lat. class. frons, frondis « feuillage ». II empr. au lat. sc. frons, frondis (XVIIIe s. LINNÉ d'apr. H. LECOQ et J. JUILLET, op. cit.), de même origine que I.

Fronde 2

FRONDE, subst. fém.

Arme utilisant la force centrifuge, composée d'une bande de cuir formant poche, prolongée à chaque extrémité par une lanière, et dans laquelle on place le projectile à lancer. Un coup de fronde; pierre de fronde. Les frondes ont été les premières armes des hommes (BERN. DE ST-P., Harm. nat., 1814, p. 143). Autour du lac Victoria, l'explorateur Stanley fut attaqué à plusieurs reprises à coup de pierres de frondes (LOWIE, Anthropol. cult., 1936, p. 236).

Lance-pierre des enfants :

Rem. 1. Qq. dict. gén. et techn. enregistrent le sens p. anal. de forme de fronde en méd. : „Bande de toile rectangulaire à quatre chefs, ayant la forme d'une fronde, destinée à fixer les pansements du menton et du nez`` (Méd. Biol. t. 2, 1971). 2. Les dict. et la docum. enregistrent le sens p. anal. de forme en méd. dentaire : „Centrifugeuse destinée à la coulée des métaux et alliages`` (BAT. 1972). Fronde automatique, mécanique. Avec la fronde, le moufle est disposé sur le support. Le métal est fondu au chalumeau et lorsque sa fusion est complète le moufle est entraîné dans un mouvement de rotation par une action énergétique et rapide du bras, ce qui a pour effet de précipiter le métal en fusion dans la loge centrale du revêtement (La Pratique stomatologique, t. 6, Paris, Masson, 1949, p. 280). Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. Ca 1240 fronde (St François, 4645 ds T.-L., s.v. fonde); 2e moitié XIIIe s. flondre (Doon de Mayence, 319 ds T.-L.). Prob. d'un lat. pop. \*fundula « petite fronde » (v. cependant REW3, 3577) dimin. du lat. class. funda « fronde » d'où la forme fonde attestée du début XIIIe s. BENEDEIT, St Brandan, éd. E. G. R. Waters, 1156 au XVIIe s. 1700 Pomey. Bbg. JABERG (K.). Sprachwissenschaftliche Forschungen und Erlebnisse. Bern, 1965, p. 91, 95, 98, 101, 109.

... il n'est pas du tout assuré que les enfants préhistoriques ne jouaient pas déjà avec des arcs, des frondes et des sarbacanes de fortune, au moment où leurs pères s'en servaient « pour de bon » ou « pour de vrai », comme dit d'une façon très révélatrice le langage enfantin. Jeux et sp., 1968, p. 9.

Au figuré

Elle [l'aube] a en elle le jet du jour irrésistible. Et qui empêchera cette fronde de jeter le soleil dans le ciel? (HUGO, Homme qui rit, t. 3, 1869, p. 155). La branche nue est une fronde qui lance un oiseau (RENARD, Journal, 1904, p. 892).



FRUSTE, adj.

A. [En parlant d'un inanimé]

1. B.-A., HÉRALD. et NUMISM. [En parlant d'une statue, d'un blason, d'une monnaie] Qui présente un relief usé par le temps. .

Au fig. [En parlant d'un mot, d'une expr.] Qui est presque effacé par l'usage, qui a perdu son sens.

2. Qui présente un relief rugueux, mal poli.

Emploi subst. masc. Aspect usé d'un relief. Une lumière grise et terne d'éclipse, empoussiérant le mousseux des toits, le fruste des murs (GONCOURT, Mme Gervaisais, 1869, p. 57).

Au fig. [En parlant d'un style ou d'une production artistique en gén.] Qui n'est pas élaboré. Les poèmes de M. François Porché, si sobres (...) même si frustes dans leur ton et dans leur forme qu'on leur a quelquefois reproché de manquer un peu d'art (LÉAUTAUD, Théâtre, M. Boissard, 1943, p. 61).

B. P. ext. [En parlant d'une pers. ou p. méton. d'un trait de comportement ou de caractère] Qui manque de finesse, qui est mal dégrossi. Âme, manière fruste; homme fruste. Synon. balourd, inculte, lourd, lourdaud, sauvage. Ce grand gaillard de Parisien, au mot brutal, au geste fruste, mais au cœur franc (BENJAMIN, Gaspard, 1915, p. 88). L'embarras restituait à son visage cette expression lourde, fruste (MARTIN DU G., Thib., Belle Sais., 1923, p. 963).

Rem. On rencontre ds la lang. parlée la forme frustre due à un croisement sémantique et phonétique avec rustre.

REM. Frustement, adv. D'une manière fruste. Là était la maison de Karelina. On y vivait frustement (VAN DER MEERSCH, Empreinte dieu, 1936, p. 26).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1718-1932. Étymol. et Hist.

1. 1580 fruste « usé » [en parlant d'une médaille] (RONSARD, Disc. sur une médaille d'Antinous ds Œuvres, éd. P. Laumonier, t. 18, p. 411); 2. 1831 « qui manque de finesse, mal dégrossi » (MICHELET, Hist. rom., t. 2, p. 76 : Peu à peu s'effaçait le type rude et fruste du génie latin). Empr. à l'ital. frusto, attesté au sens 1 dep. 1re moitié XVIe s. (l'Arétin ds BATT.), « user », proprement « mettre en morceaux », dér. de frusto « morceau », du lat. class. frustum « id. ». Fréq. abs. littér. : 186. Bbg. HOPE 1971, p. 197. KOHLM. 1901, p. 45. QUEM. DDL t. 3 (s.v. frustement). WIND 1928, p. 182.

Un blason fruste que le plus habile héraut d'armes eût été impuissant à déchiffrer (GAUTIER, Fracasse, 1863, p. 2).

Quelques statues frustes recueillies au hasard des fouilles (ARÈNE, Veine argile, 1896, p. 225).

Ces médailles dont s'est effacée l'effigie, hélas frustes à présent (GIDE, Feuilletts, 1911, p. 344)

Un mot devenu trop fruste d'avoir servi à désigner tout le contraire de ce à quoi on l'applique (BLANCHE, Modèles, 1928, p. 201).

L'aspect gris et fruste d'une carrière de pierre (GONCOURT, Journal, 1871, p. 742).

Un mur de granit, à gros blocs frustes, mal équarris, mal ajustés (VAN DER MEERSCH, Empreinte dieu, 1936, p. 92).

Fucus

xxx

... depuis le fucus de son rivage jusqu'au sables de ses abîmes (GF)

Gache

GÂCHE1, subst. fém.

TECHNOLOGIE

A. SERR. Pièce métallique fixée au chambranle d'une porte ou d'une baie dans laquelle s'engage le pêne d'une serrure pour tenir le battant fermé.

B. PLOMB. Anneau de fer, en forme de demi-cercle, scellé dans un mur, qui sert à maintenir un tuyau de descente, une conduite d'eau ou de gaz. La gâche est couramment employée pour la fixation des canalisations d'eau en plomb (ROBINOT, Vérif., métré et prat. Trav. Bât., t. 4, 1928, p. 116).

Prononc. Et Orth. : []. Ds Ac. Dep. 1694. Étymol. Et Hist.

1. a) Mil. XIIIe s. [date des mss] solers a gasches « souliers à pointes » (Aymeri de Narbonne, éd. L. Demaison, 1625 var.); b) 1294 gaiche « crampon » (Trav. P. les châ. Des comtes d'Art., A.N. KK 393, fo 13 ds GDF. Compl.); 2. 1389-90 gache « pièce de fer dans laquelle entre le pêne de la serrure d'une porte » (Registre criminel du Châtelet de Paris, éd. Duplès-Agier, t. 1, p. 175). De l'a. b. frq. \*gaspia « boucle »; cf. m. néerl. Gespe, gesp « boucle, crochet »; BL.-W.5, FEW t. 16, p. 24b. Bbg. FRINGS (Th.), WARTBURG (W. von). Fr. und fränkisch. Z. rom. Philol. 1951, t. 67, pp. 168-169.

L'autre referma sa porte si doucement, qu'on n'entendit pas le pêne glisser dans la gâche (ZOLA, Bête hum., 1890, p. 63).

Gaffe 1

GAFFE1, subst. fém.

A. Instrument formé d'une perche munie à son extrémité d'une pointe et d'un croc ou de crocs et servant à manœuvrer une embarcation, à accrocher quelque chose, etc. Gaffe à croc de cuivre; manœuvrer un bateau à la gaffe. Ils reconnurent que c'était bien un corps. Avec la gaffe ils sondèrent la rivière et le ramenèrent enfin dans le bateau (DURANTY, Malh. H. Gérard, 1860, p. 339). Il piquait les billots avec la gaffe, les retirait au bout de son harpon, d'un effort athlétique des bras et des reins (VAN DER MEERSCH, Empreinte dieu, 1936, p. 32) :

#### Locutions

1. Accoster, se tenir à longueur de gaffe. Accoster à une certaine distance. Un canot portant pavillon national (...) accoste à longueur de gaffe (DU CAMP, Nil, 1854, p. 6).

Voir la terre au bout d'une gaffe. Rester à bord au mouillage. (Dict. du XIXe et du XXe s.).

Au fig. Tenir qqn à longueur de gaffe. Tenir quelqu'un à distance, témoigner à quelqu'un de la méfiance, du mépris.

. Emploi pronom. réfl. Il me semble que si j'avais à recommencer ma carrière avec l'expérience que j'ai acquise [sur les lorettes] je me tiendrais toujours à longueur de gaffe de ces demoiselles (MÉRIMÉE, Lettres Delessert, 1870, p. 68).

2. Au fig., arg. des marins, vieilli. Avaler sa gaffe. Mourir. Bah, faut jouir de la vie (...) d'un jour à l'autre on peut avaler sa gaffe (SUE, Atar Gull, 1831, p. 3).

B. En partic. Crochet métallique pointu servant à tirer de l'eau les gros poissons. Les pêcheurs ont (...) des gaffes à très longs manches pour halier ou tirer leur poisson à terre (BONN.-PARIS 1859). Les gaffes peuvent être télescopiques, comme les épuisettes (POLLET 1970).

Prononc. et Orth. : [gaf]. Ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. : [1393 ds BL.-W.1-5]; 1455 « perche munie d'un croc » (A.N. J.J. 183, pièce 61 ds GDF. Compl. : ung baston, nommé gaffe, ayant ung crocq de fer au bout). Empr. à l'a. prov. gaf « crochet, perche » (XIVe s. ds LEVY (E.) Prov.), dér. de gafar « saisir » (s.v. gaffer1). Bbg. ESNAULT (G.). Avaler sa gaffe. Vie Lang. 1955, pp. 307-310. - LA LANDELLE (G. de). Le Lang. des marins. Paris, 1859, p. 167, 333. - QUEM. DDL t. 13. - SAIN. Arg. 1972 [1907], pp. 199-200. - SCHUCHARDT (H.). Trouver. Z. rom. Philol. 1904, t. 28, p. 42.

Au même moment une barque rejoignit celle de Pierre. Montée par deux tireurs de sable, elle était si chargée que le bordage plat rasait l'eau. Les reins ceints de flanelle rouge, ils la dirigeaient au milieu des remous, avec une lourde gaffe en croc qu'ils plongeaient alternativement à droite et à gauche, solidement plantés sur leurs jambes écartées.

MOSELLY, Terres lorr., 1907, p. 215.

Ce n'étaient que princes, soi-disant amoureux fous, qui n'osent toucher le bout du doigt de leurs princesses, lorsqu'ils les tiennent à longueur de gaffe (MÉRIMÉE, Jacquerie, 1828, p. 318)

GAFFER1, verbe trans.  
Accrocher, attraper avec une gaffe (v. gaffe1).

Prononc. et Orth. : [gafe]. Ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1687 « accrocher avec une gaffe » (DESROCHES, Dictionnaire des termes propres de marine, 254 ds Fr. mod. t. 26, p. 52). Empr. à l'a. prov. gafar « saisir » (XIIIe s. ds E. LEVY Prov.) issu du lat. médiév. \*gaffare « saisir » (DU CANGE) qui remonte prob. au got. \*gaffôn de même sens (cf. FEW t. 16, p. 6b), mot expressif de la même famille que l'a. nord. gabba (v. gaber) (d'apr. Frings, ibid.). Bbg. STRAKA (G.). En relisant Menaud, maître-draveur. Mél. Imbs (P.) 1973, p. 294.

Les documents étaient soigneusement enfermés dans une boîte étanche, qui, par notre arrière, était filée au bout d'une ligne et que gaffait le patrouilleur auquel elle était destinée (CHARCOT, Chr. Colomb, 1928, p. 149).

Un immense poisson plat qu'il fallait saisir au passage, gaffer (LA VARENDE, Cavalier seul, 1956, p. 84).

Au ton du « merci » très sec qui répondit, Armand comprit qu'il avait gaffé. Les amours, ça ne devait pas marcher sur des roulettes. D'où cette humeur de dogue (ARAGON, Beaux quart., 1936, p. 361).

Mieux vaut le silence. On se laisse emporter, on gaffe, on se blesse (COCTEAU, Par. terr., 1938, I, 4, p. 210).

Le timide met à tout bout de champ « les pieds dans le plat », gaffe, bouscule choses et êtres autour de lui (MOUNIER, Traité caract., 1946, p. 332).

## Gaffer 2

GAFFER2, verbe intrans.  
Fam. Commettre une gaffe (v. gaffe2).

Prononc. et Orth. : [gafe]. Ds Ac. 1932. Étymol. et Hist. 1883 « commettre des fautes, des sottises » (FUSTIER, Suppl. dict. Delvau, p. 521). Dénom. de gaffe2.

## Gaffer 3

GAFFER3, verbe trans.  
Arg. et pop. Regarder avec attention.

Prononc. et Orth. : [gafe]. Forme gafe(r) ds CÉLINE, loc. cit. Étymol. et Hist. 1. 1836 gafer « guetter » (VIDOCQ, Voleurs, t. 2, p. 297); 2. 1867 gaffer « surveiller » (DELVAU). Dénom. de gaffe3\*. STAT. Gaffer1, 2 et 3. Fréq. abs. littér. : 26.

Dès qu'il m'a gaffé, comment qu'il les a agitées (LACASSAGNE, Arg. « milieu », 1935, p. 4).

J'ai gaffé l'horloge (...) six heures et demie (SIMONIN, Touchez pas au grisbi, 1953, p. 133).

Emploi abs. Je me ravise! Je gafe!... Je repenche un coup sur la rampe! J'aperçois... C'est plus très bas l'endroit du quai d'où ça venait (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 328).

## Gargote

GARGOTE, subst. fém.

A. Petit restaurant bon marché où l'on sert des plats peu délicats et/ou de mauvaise qualité. Dîner, ordinaire de gargote; tenir gargote.

B. P. méton. et fam. Mauvaise cuisine. Cette cuisinière nous fait une vraie gargote (Ac. 1932). Les traiteurs du quartier cuisinaient de la gargote (BOURGET, Disciple, 1889, p. 16).

REM. 1. Gargot, subst. masc. Synon. de gargote. Elle tombait aux arlequins, dans les gargots borgnes, où, pour un sou, elle avait des tas d'arêtes de poisson mêlées à des rognures de rôti gâté (ZOLA, Assommoir, 1877, p. 752). 2. Gargotaille, subst. fém. Mets de mauvaise qualité. Au diable ces ratas sans nom, ces gargotailles inconnues dont nous nous sommes si maigrement gavés depuis près d'un mois. (HUYSMANS, Soir. Médan, Sac au dos, 1880, p. 125). 3. Gargoter, verbe intrans. a) „Hanter les méchants petits cabarets. Il ne fait que gargoter`` (Ac. 1835, 1878). b) „Boire et manger malproprement. Ils sont là à gargoter`` (Ac. 1835, 1878). c) Vx et rare. Faire du bruit en déglutissant. C'est d'puis midi qu'i gargotte comme ça (MAUPASS., Contes et nouv., t. 1, Vieux, 1884, p. 132). 4. Gargoté, adj., rare. De mauvaise qualité. P. métaph. Ce ne fut pas une de ces messes gargotées comme l'on en cuisine tant à Paris, mais une messe lente et méditée (HUYSMANS, En route, t. 2, 1895, p. 55).  
Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. dep. 1694; ds Ac. 1694 et 1718 gargotte; ds Ac. 1740-1932 gargote; var. gargotte ds la docum. (cf. PERGAUD, De Goupil, 1910, p. 249 et MOUNIER, Traité caract., 1946, p. 704). Étymol. et Hist. 1680 (RICH.). Déverbal de gargoter « manger, boire de manière malpropre » (1675, WIDERHOLD, Nouv. dict. fr.-all. ds FEW t. 4, p. 55a); dès 1584 « bouillonner (d'un liquide) » (Du Bartas, gargotter ds HUG.), dér. du m. fr. gargotte « gorge, gosier » (1549, A. Du Moulin, ibid.), var. par substitution du suff. -otte\* de garguette « id. » ([ca 1300 lat. médiév. d'Angleterre gargeta ds LATHAM] 1419 ds GDF., s.v. gargete; cf. gargeter « ronfler, râler » dès 1240, St François, 4615 ds T.-L.), issu par substitution du suff. -ette\* de l'a.fr. gargete « gorge » (1155, WACE, Brut, éd. I. Arnold, 2173), lui-même dér. de la racine onomat. garg- (gargouille\*) par suff. -atta (-attus, v. -at), cf. BL.-W.5 et FEW t. 4, p. 61a. Fréq. abs. littér. : 95. Bbg. QUEM. DDL t. 5 (s.v. gargot).

Un mauvais dîner dans une gargote (MICHELET, Journal, 1833, p. 744).

La forte et nauséabonde odeur de vin et de mangeaille qui vous saisit à Paris, en passant devant les gargotes de faubourgs (BALZAC, Paysans, 1844, p. 45)

Les trois promeneurs revinrent au bord de l'eau et cherchèrent un restaurant. Ils s'attablèrent sur une sorte de terrasse en planches, dans une gargote puant la graisse et le vin. ZOLA, T. Raquin, 1867, p. 66.

GARGOUSSE, subst. fém.

PYROTECHN. Enveloppe contenant la charge de poudre destinée à un canon. [Les] charges [de poudre] sont contenues dans des enveloppes en forme de sacs, appelées gargousses, ou sachets pour les petits calibres (LEDIEU, CADIAT, *Nouv. matér. nav.*, 1890, p. 154).

P. méton. Charge de poudre dans son enveloppe, destinée à un canon.

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1718-1932. Var. vieilles gargouche et gargouge ds FÉR. Crit. t. 2 1787, BESCH. 1845 et DG. Étymol. et Hist. 1505 gargouches (GONNEVILLE, Rel., 89 d'apr. R. Arveiller ds *Fr. mod.* t. 26, p. 52); 1687 gargousse (A. FURETIÈRE, *Essai d'un dict. universel* ds FEW t. 4, p. 58b); 1690 (FUR.). Prob. empr. au prov. *cargoussou*, *gargoussou* « gargousse » (MISTRAL), dér. de *carga*, corresp. à *charger\**, suff. -*oussou*, v. RONJAT, § 678; la forme *gargouche*, par croisement avec *cartouche\**. Fréq. abs. littér. : 14. Bbg. KOHLM. 1901, p. 21. - SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 331; t. 2 1972 [1925], p. 228; t. 3 1972 [1930], p. 114, 321, 329.

Sur le minuit, Kléber, avec ses jeunes gens de l'état-major, passa près de nous (...). Il nous cria : Combien de gargousses? Dix-huit par pièce, répondit le lieutenant (ERCKM.-CHATR., *Hist. paysan*, t. 2, 1870, p. 264).

## Garou 1

GAROU (2), subst. masc.

Arbrisseau (Thyméléacées), à tiges dressées très rameuses, à longues feuilles étroites lancéolées, à fleurs paniculées, blanches et odorantes, à baies rouges, utilisé autrefois en médecine pour son écorce aux propriétés stimulantes. *Synon.* *daphne gnidium*, *sainbois*. *Pommade de garou*.

Elle est composée d'axonge de porc (...) cire (...) écorce de garou (KAPELER, CAVENTOU, *Manuel pharm. et drog.*, t. 2, 1821, p. 566). *Pommades excitantes*. (...) *pommade de garou* (NÉLATON, *Pathol. chir.*, t. 1, 1844, p. 36).

Rem. Garou désigne parfois le *daphne mezereum* ou *bois gentil*.

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1762-1878. Étymol. et Hist. 1. a) 1587 fém. *garoupe* « *daphne gnidium* » (Molinaeus ds ROLL. *Flore* t. 9, p. 206); b) 1803 masc. *garoup* « *cneorum tricoccon* » (WAILLY); 2. 1694 masc. *garou* « *daphne gnidium* » (TOURNEFORT *Bot.* t. 1, p. 467). Mot empr. du prov., cf. *Nice garoupa bot.* (FEW t. 14, p. 169), *Nice garoup bot.* (Risso ds ROLL., loc. cit.), *garou bot.* (MISTRAL), et qui est entré dans le fr. général lors de la diffusion des noms de plantes du maquis. *Garoupa* est formé du préf. préindo-européen \**war-* et du suff. préroman -*uppa* (cf. ang. *jaroupe bot.*, issu du m. lat. *garropa*, *jaroppa*, XIe s. ds *Orbis* t. 4, p. 220). Pour *garou*, il faut sans doute supposer une forme préromane *warúbo-* ou -, ce qui fait difficulté, car il n'existe pas d'autres noms de plantes de formation analogue, v. FEW t. 14, p. 170a-171a.

## Garou 2

GAROU1, subst. masc.

Personnage mythique et maléfique, tenant généralement de l'homme et du loup, qui est réputé errant la nuit dans les campagnes. V. loup-garou.

Courir le garou. Courir les aventures la nuit. (Ds LITTRÉ, GUÉRIN 1892, DG, Nouv. Lar. ill.-Lar. Lang. fr., QUILLET 1965).

Rem. On relève la var. enfant-garou (cf. HUGO, Misér., t. 1, 1862, p. 466) et un emploi adj. de garou : Vous m'avez l'air d'un loup qui serait un chrétien; Pardon, rectifiez : qui serait un païen. En tous cas d'un loup peu garou qui saurait vivre (VERLAINE, Dédic., Paris, éd. de Cluny, 1890 [1940], p. 71).

Prononc. et Orth. : [] Ds Ac. 1694-1878. Étymol. et Hist. 1. [Fin du XIe s. garlos « bêtes sauvages » (LÉVY TRÉS., glose Job, 5, 23)]; ca 1170 garwaf, garval, garvalf « homme qui se transforme temporairement en loup » (M. DE FRANCE, Lais, éd. J. Rychner, Bisclavret, 4, 7, 9); 2. a) fin du XIIe s. leu warou « id. » (Mainet, éd. G. Paris, III, 24); b) 1538 loup-garou « esprit qui fait peur aux petits enfants » (EST.); 3. 1718 courir le garou « fréquenter les lieux de débauche » (Ac.). La croyance pop. qu'un homme est susceptible de se transformer en loup est attestée chez Hérodote (gr. « loup homme »), Pline (lat. versipellis « qui change de peau » et Burchard de Worms (ca 1000, v. KLUGE, s.v. werwolf). Garou vient de l'a. b. frq. \*werwolf que l'on peut restituer d'apr. l'a. h. all. werwolf (composé de wer « homme » et de wolf « loup ») et le m. néerl. weerwolf, werwolf. Le mot fr. loup-garou contient deux fois la notion de loup qu'on ne saisissait plus dans garou. Différentes explications ont été données pour justifier le passage de wer à war, la plus convaincante est peut-être la suiv. : e en syllabe initiale non accentuée suivi de r devient a dans certains mots, cf. lat. serpente > a. fr. serpent, sarpent; (v. FEW t. 17, p. 571a; DEAF, s.v. garol col. 335). Bbg. SAIN. Sources t. 3 1972 [1930], p. 30.

L'homme est vêtu de roseaux et d'herbes sèches et coiffé d'une énorme tête en bois, imitant celle de ce bœuf sauvage qui est en même temps une sorte de garou local (MORAND, Paris-Tombouctou, 1929, p. 186).

De jour, les aspics y venaient boire [dans un ruisseau]; de nuit, les garous (E. PÉROCHON, Au cri du chouan, Paris, Plon, 1976 [1933], p. 19).

## Garum

GARUM, subst. masc.

HIST. ALIM. Préparation à base d'intestins de poissons salés et aromatisés, utilisée comme assaisonnement dans l'Antiquité romaine :

P. méton. Poisson utilisé pour préparer cet assaisonnement. Il observa un petit poisson qu'il crut reconnaître pour être le garum, sorte d'anchois qui servait chez les anciens à préparer un condiment (A. FRANCE, Rabelais, 1909, p. 31).

Prononc. : []. Étymol. et Hist. 1545 (G. Guérout ds DELB.Rec. d'apr. DG). Empr. au lat. class. garum, gr. , .Bbg. QUEM. DDL t. 10.

« On nomme garum [it. ds le texte], dit Pline, une espèce de liqueur fort recherchée. On le prépare avec des intestins de poisson et d'autres parties qu'autrement on jetterait. On les fait macérer dans le sel, de sorte que c'est le résultat de la putréfaction de ces ingrédients. Le meilleur se fait avec le maquereau... ». On préparait aussi du garum avec des anchois, des bars, des silures, des thons et des murènes. Les Romains pensaient que le garum excitait l'appétit et facilitait la digestion. Gdes heures cuis. fr., Éluard-Valette, 1964, p. 237.

Gaufre



GAUFREUR, verbe trans.

A. TECHNOL. Imprimer des dessins ou motifs en relief et en creux, à chaud ou à froid sur une matière. Gaufre de l'étoffe, du papier.

SYNT. Gaufre à la main, à la presse; cylindre, fer, plaques, presse à gaufre; pelote à gaufre (les fleurs artificielles), matrice à gaufre (le cuir).

P. anal. et au fig. J'avais (...) une chemise neuve (...) dont les plis me gaufraient le derrière (ARNOUX, Renc. Wagner, 1927, p. 134) :

B. Arg. Arrêter (quelqu'un). (Se faire) gaufre (cf. SANDRY-CARR. 1963 et ESN. 1966).

Rem. On relève, chez Huysmans, l'emploi (intr.) au sens de « faire des gaufres ». Cette boutique n'était pas luxueuse, dix tables, trente tabourets, l'appareil à gaufre, une terrine pleine de blanc battu (Sœurs Vatard, 1879, p. 81).

REM. 1. Gaufre, subst. fém. Ensemble des reliefs et creux d'un ouvrage. On l'a vue se construire, au coin de la Concorde la grande porte, la monumentale. Elle était si délicate, tellement ouvragée, en gaufre, en fanfreluches du haut en bas, qu'on aurait dit une montagne en robe de mariée (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 94). 2. Gaufreur, -euse, subst., technol. a) Celui, celle qui gaufre le cuir, l'étoffe, le papier; celle qui gaufre les fleurs (artificielles) à la main; b) plus récemment : machine à gaufre. Ds les dict. gén. 3. Gaufroir, subst. masc. Outil (fer ou cylindre gravé) utilisé pour gaufre à la main les étoffes, le cuir, le papier; plus rarement synonyme de gaufrier. Ds les dict. gén.

Prononc. et Orth. : [], (il) gaufre []. Ds Ac. dep. 1694; de 1694 à 1740 avec 2 f. La docum. donne des ex. de graph. avec 2 f (cf. gaufre en emploi adj.). Étymol. et Hist. [1439 ds BL.-W.1-5]; 1. 1565 « imprimer (sur une étoffe, du cuir, du papier) des motifs ornementaux en relief ou en creux » (Mémoires de la Société archéologique de Touraine t. 41, p. 102); 2. 1947 arg. « suspendre, arrêter » (d'apr. ESN.). Dér. du rad. de gaufre\*; dés. -er. Bbg. LE BRETON GRANDMAISON. Comment parlent les relieurs. Vie Lang. 1961, p. 435.

Ces habiles mains bretonnes qui s'affinent à gaufre des surplis et des coiffes (A. DAUDET, Jack, t. 2, 1876, p. 22).

Si elle avait su un métier, avec quelle joie elle aurait coupé des robes, épinglé des chapeaux, gaufre des pétales de fleurs! (ZOLA, Œuvre, 1886, p. 104)

N'incisez jamais la peau blanche, elle est trop fine, et quand vous la gaufrez, si vous la repoussez aux endroits où vous voulez avoir des reliefs, ne frottez pas trop brusquement.

CLOSSET, Trav. artist. cuir, 1930, p. 39.

Enfin, ces menus détails physiologiques, guenilles de la passion, que, depuis Daphnis et Chloé jusqu'à Paul et Virginie, les auteurs ont blanchies, retapées, ressassées, raccommodées, ragrées, repassées, gaufrees, amidonnées, en croyant faire du neuf, et qui composent les magasins de l'amour littéraire...

BALZAC, Œuvres div., t. 2, 1830, p. 237.

Gaupe

GAUPE, subst. fém.

Vx. Femme malpropre et désagréable. Synon. souillon.

En partic., mod. Prostituée de bas étage; p. ext. femme dévergondée, d'une conduite lamentable. Synon. garce, putain.

Prononc. et Orth. : [go:p]. Ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. 1401 gaupe « femme de mauvaise vie » (Archives Nationales, JJ 156, pièce 38 ds GDF.); 2. 1585 « femme malpropre » (CHOLIÈRES, 5e Matinée, p. 196 ds HUG.). Prob. empr. au terme all. qui est aussi à l'orig. de l'all. Walpe, attesté dans buschwalpe « entremetteuse » (1595, v. DEAF, s.v. gaupe2), bavarois walpe, walp, walpel « femme sotté » (ibid.; FEW t. 17, p. 494a). Fréq. abs. littér. : 18. Bbg. GEBHARDT (K.). Les Francoprovençalismes de la langue française R. Ling. rom. 1974, t. 38, pp. 194-195. - MAT. Louis-Philippe. 1951, p. 259. - RITTER (E.). Les Quatre dict. fr. B. de l'Inst. nat. genevois. 1905, t. 36, pp. 291-533. - SAIN. Sources t. 1 1972 [1925] p. 160, 311, 342; t. 3 1972 [1930] p. 363.

## Citations

Une grande dame (...) te fait les yeux doux (...) et tu n'as pas l'esprit de courir après elle? Tu mérites d'avoir toute ta vie pour maîtresses des caillettes, des gaupes, des gotons, des maritornes aux mains rendues calleuses par le balai (GAUTIER, Fracasse, 1863, p. 237).

Qu'est-ce que vous faites, gaupe? Ces dernières paroles s'adressaient à une servante qui, avec un linge humide, tâchait de nettoyer la jupe de doña Urraca, étendant ainsi les taches de vin sans les faire disparaître (TOULET, Mar. Don Quichotte, 1902, p. 114).

Les prunelles quémandeuses des gaupes de faubourg (LORRAIN, Phocas, 1901, p. 282).

Bien des vieilles gaupes ont profité de ce miracle car, depuis, je ne puis en rencontrer une, la nuit, aux Champs-Élysées, sans l'inviter à venir gueuletonner et boire le coup (CENDRARS, Bourlinguer, 1948, p. 202).

Gésine

GÉSINE, subst. fém.

Vieilli

A. État d'une femme en mal d'enfantement. Synon. accouchement. Être en gésine.

En gésine. En couches.

P. anal. [En parlant de la femelle d'un animal (domestique)] Mes flancs houlent, autant et mieux que ceux de la chatte en gésine (COLETTE, Dialog. bêtes, 1905, p. 66). Car meuglaient les génisses en gésine dans les étables (SAINT-EXUP., Citad., 1944, p. 829).

B. P. métaph. et au fig. Action de créer. La gésine du monde venait de finir et nous allions enfin commencer de respirer (GUÉHENNO, Journal « Révol. », 1937, p. 95) :

En gésine. La continuelle compagnie d'artistes (...) toujours en gésine de locutions inouïes et non encore essayées (LEMAITRE, Contemp., 1885, p. 169). Avec son visage ouvert d'homme d'action (...) son haut cerveau toujours en gésine, il n'avait jusque-là embrassé que le vide (ZOLA, Travail, t. 1, 1901, p. 14).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1160-74 (WACE, Rou, éd. J. Holden, III, 9065). Du lat. vulg. \*jacina « couche », dér. de jacere « être couché »; l'ancienneté du dér. lat. est attestée par l'existence des corresp. rom. (a. prov. jazina « litière, couche, gésine »; calabrais « couche misérable »), REW 3 4565 et FEW t. 5, pp. 5-6. Fréq. abs. littér. : 25. Bbg. GOHIN 1903, p. 307.

La gésine et la nursery ne sont pas l'affaire dominante de l'homme (AMIEL, Journal, 1866, p. 365).

Le docteur se déclarait obligé d'aller « tire-bouchonner la mère Pacaud qui, à quarante-sept ans, se payait le luxe d'une gésine » (H. BAZIN, Huile sur feu, 1954, p. 143).

Ma femme en ce moment est en gésine, voilà trois fois, qu'à son grand crève-cœur, cette brave mère ne fait que des morts-nés (BOREL, Champavert, 1833, p. 31).

La peinture tragique que nous avons entreprise ne serait pas complète, le lecteur ne verrait pas dans leur relief exact et réel ces grandes minutes de gésine sociale et d'enfantement révolutionnaire où il y a de la convulsion mêlée à l'effort, si nous omettions, dans l'esquisse ébauchée ici, un incident plein d'une horreur épique et farouche qui survint presque aussitôt après le départ de Gavroche.

HUGO, Misér., t. 2, 1862, p. 343.

## Gibus

GIBUS, subst. masc.

Chapeau haut-de-forme dont la coiffe est garnie à l'intérieur de ressorts qui permettent de l'aplatir.

Synon. usuel chapeau claque.

En appos. Avec valeur d'adj. C'est un monsieur avec un chapeau gibus (PAGNOL, Fanny, 1932, I, 2e tabl., 3, p. 74).

P. métaph. Sous le gibus du titre, la redingote tombant droit des colonnes avec quelques boutonniers plus visibles que les boutons; et les godillots du feuilleton (MORIENVAL, Créateurs gde presse, 1934, p. 60).

Prononc. : []. Étymol. Et Hist. 1843 (GAUTIER, Tra los montes, p. 8). Du nom de l'inventeur parisien de cette sorte de chapeau (brevet pris en 1834 d'apr. DARM., p. 43); attesté dans un texte angl. Dès 1848 (NED). Fréq. Abs. Littér. : 20. Bbg. MIGL. 1968 [1927], p. 98, 194.

[Une misère] qui remet à la mode les pantalons à la hussarde et use les derniers gibus (VALLÈS, Réfract., 1865, p. 104).

Le chapeau haut de forme est en feutre, mais on en fait aussi de plus légers. Un chapelier nommé Gibus lui donne son nom. Le « gibus » est en soie, muni d'un ressort, il se rabat avec la main et peut se placer sous le bras, il prend le nom de chapeau à « claque » (VILLARD, Hist. Cost., 1956, p. 91).

## Gimblette

GIMBLETTE, subst. fém.  
Petite pâtisserie dure et sèche en forme d'anneau.  
Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. dep. 1740. Étymol. et Hist.  
1680 (RICH. : les bonnes gimblettes viennent de  
Languedoc). Empr. au prov. gimbeleto, gimbleto [d'Albi]  
(MISTRAL), d'orig. obsc. : peut-être dér. du verbe  
langued. [toulousain] gimbla, « tordre, plier, courber »,  
prov. gibla, d'un lat. vulg. \*gibb(u)lare (v. RONJAT t. 3, p.  
403), dér. du b. lat. gibbula (VÉGÈCE au sens de «  
excroissance, tumeur de certaines bêtes de somme »),  
dimin. de gibba « bosse » (FEW t. 4, p. 133a) cf. les  
formes b. lat. en -m- ds TLL, s.v. gibbus adj. et  
gibberosus Le mot est rattaché par EWFS2 au prov.  
gibelet « petit foret » (1<sup>re</sup> moitié XVII<sup>e</sup> s. Goudelin ds  
MISTRAL; v. gibelet), cette pâtisserie en forme de  
couronne étant trouée en son milieu comme avec un  
foret. Bbg. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 329.

Giron

## Citations

L'homme (...) manipule, avec la seule farine de  
froment, une multitude de pâtisseries, de  
vermicelles et de gimblettes (BERN. DE ST-P.,  
Harm. nat., 1814, p. 59).

De temps à autre il [le roi d'Espagne] piquait au  
corbillon un massepain ou une gimblette  
(ARNOUX, Abisag, 1919, p. 179).

GIRON, subst. masc.

I. A. [Fréquemment à propos d'une femme] Partie du corps comprise entre la ceinture et les genoux, chez une personne assise. Le giron maternel.

P. métaph. et p. anal. Ce village de Valldemosa (...) est situé dans le giron de la montagne, de plain-pied avec la Chartreuse, dont il semble être une annexe (SAND, Hiver à Majorque, 1842, p. 143). Il y en avait partout [des livres], sur les meubles, sous les meubles, sur des rayonnages précaires qui ployaient et demandaient merci (...) entre les bras des fauteuils, dans le giron des canapés (DUHAMEL, Cécile, 1938, p. 83).

B. Au fig. Synon. sein.

1. Sphère d'influence, de protection que déploie une personne.

2. Communauté, milieu qui offre à quelqu'un protection ou refuge.

II. ARCHIT. Partie horizontale d'une marche d'escalier sur laquelle on pose le pied. Marches à giron droit (rectangulaire), à giron triangulaire.

P. méton. „Distance horizontale de nez-de-marche à nez-de-marche`` (Constr. métall. 1975). Giron des marches d'un escalier. C'est leur largeur prise au milieu de leur longueur (NOSBAN, Manuel menuisier, t. 2, 1857, p. 264). Au Parthénon, la plus grande marche, qui est la troisième, porte 52 centimètres de hauteur et 60 centimètres de giron, ce qui est une proportion démesurée (Ch. BLANC, Gramm. arts dessin, 1876, p. 202).

III. HÉRALD. „Figure géométrique à une pointe longue en forme de marche d'escalier à vis, finissant au cœur de l'écu`` (ADELINE, Lex. termes d'art, 1884). Il porte d'or au giron d'azur (Ac.).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1694-1932. Homon. girond. Étymol. et Hist. 1. a) Ca 1140 gerun « pan (d'un vêtement) » (Voyage de Charlemagne, éd. E. Koschwitz, 853); b) p. ext. ca 1179 « partie qui s'étend de la ceinture jusqu'aux genoux d'une personne assise » (Renart, éd. M. Roques, I, 535); c) fig. XIVE s. [date du ms.] geron de sainte eglise « sein de l'Église » (JEAN DE VIGNAY, Légende dorée [trad.] Maz. 1729, fo 111c ds GDF. Compl.), attest. isolée; de nouv. 1563 giron de l'Église (P. DE RONSARD, Responce aux injures et calomnies, 460 ds Œuvres complètes, éd. P. Laumonier, XI, 140); d) 1544 « sein, asile » (M. SCÈVE, Delie, éd. E. Parturier, ch. 153, 1); 2. 1581 blas. geron (H. DE BARA, Le blason des Armoiries, 32); 3. technol. a) 1676 giron d'une marche (FÉLIBIEN); b) 1866 giron droit (LITTRÉ). De l'a. b. frq. \*gêro « pan coupé en pointe » que l'on

Tout le temps que je causai avec elle, je lui remarquai un air embarrassé; elle se tenait toujours assise et ses deux bras toujours étaient posés sur son giron (BOREL, Champavert, 1833, p. 16).

La chienne noire, couchée à son côté, se blottissait dans sa chaleur, collait le flanc contre sa hanche; elle s'abandonnait peu à peu, la tête dans le giron de l'homme (GENEVOIX, Raboliot, 1925, p. 53).

Parmi tous les spectacles que peut offrir le genre humain, en est-il un plus aimable, plus doux, plus touchant que l'enfant en prières? Sa mère l'a mis à genoux dans son giron, le tient embrassé et joint ses petites mains sous les siennes. Elle lui fait redire, une à une, les paroles de la courte oraison. COPPÉE, Bonne souffr., 1898, p. 175.

On peut dire que c'est ton mari qui t'a renvoyée à tes parents. Les enfants élevés, comme vous, dans le giron maternel restent plus longtemps enfants que les autres, ils ne savent pas la vie (BALZAC, Cous. Bette, 1846, p. 246).

Il était encore dans les habitudes du vieux journaliste de paraître mépriser complètement ses rédacteurs, de les traiter avec insolence et brutalité, et de leur faire croire qu'échappés de son giron, ils ne parviendraient à aucun journal (CHAMPFL., Avent. Mlle Mariette, 1853, p. 56).

Tous ensemble nous décrétons que Leudaste, semeur de scandale, accusateur de la reine (...) sera désormais séparé du giron de la sainte mère Église et exclus de toute communion chrétienne (THIERRY, Récits mérov., t. 2, 1840, p. 284).

C'est ainsi que M. Chevalier, avant de se fixer au giron constitutionnel, s'était donné à M. Infantin (PROUDHON, Syst. contrad. écon. t. 1, 1846, p. 121).

C'est seulement quand il persistait dans sa résolution que le rabbin (...) pouvait l'admettre dans le giron de la synagogue (WEILL, Judaïsme, 1931, p. 204).

peut restituer d'apr. l'a. h. all. « id. » (dér. de ger « lance »), le m. néerl. ghêre « id. ». Fréq. abs. littér. : 112. Bbg. CHAUTARD (É.). La vie étrange de l'arg. Paris, 1931, p. 519 - HOPE 1971, p. 288.

## Glacis 1

GLACIS1, subst. masc.

A. Vieilli. Pente douce et unie. Le terrain s'élève alors en glacis très-régulier (quoique naturel) (Voy. La Pérouse, t. 4, 1797, p. 88) :

FORTIF. Talus incliné qui sert à couvrir et à masquer les approches et les ouvrages, à rendre l'accès d'une fortification plus difficile. Glacis de protection; glacis d'un fort, d'une place-forte.

P. métaph. L'homme sur le point de mourir se sent brusquement à découvert et comme en première ligne, sans les délais et glacis protecteurs qui fournissaient des alibis à sa mauvaise foi (JANKÉL., Je-ne-sais-quoi, t. 2, La Méconnaissance, le Malentendu, Paris, éd. du Seuil, 1980, p. 27).

GÉOMORPHOL. Surface d'érosion en pente douce. Glacis d'érosion, d'épandage (GEORGE 1970).

B. ARCHIT. Pente donnée à la partie d'une cimaise pour permettre l'écoulement des eaux. Glacis de corniche (Ac.).

C. COUT. „Rangée de points qui fixent la doublure sur une étoffe et l'empêchent de plisser” (Ac. 1932). Prononc. et Orth. : [glasi]. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. [1345 (d'apr. BL.-W.5)]; 1421 fortif. (Reg. consul. de Lyon, 4 août, éd. Guigne, I, 318 ds GDF. Compl.); 1680 cout. (RICH.). Dér. de glacer\* au sens de « glisser » (XIIe s. ds T.-L.); suff. -is\*. Bbg. Archit. 1972, p. 168.

Ce sentier, en hiver, était un lit épais de neige ou un glacis de verglas sur lequel nous nous laissions rouler ou glisser comme font les bergers des Alpes. LAMART., Confid., 1849, p. 94.

On restait des après-midi sur les glacis du château-fort, une énorme ruine pleine d'échos, de cavernes et d'oubliettes (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 300).

## Glacis 2

GLACIS2, subst. masc.

PEINT. Teinte légère, transparente, qu'on étend sur une couleur sèche pour lui donner du brillant et harmoniser l'ensemble. Les glacis du Titien; préparer un glacis.

P. anal. Glacis brillant de l'eau; glacis lustré des feuilles. Une patine, un rose et frais glacis (PROUST, J. filles en fleurs, 1918, p. 526). Le glacis chocolaté d'une manière de tourte (AMBRIÈRE, Gdes vac., 1946, p. 159) :

2. Les murs [d'un abattoir] disparaissaient sous de larges glacis de sang coagulé; la pluie, la boue, le fiel, la sanie, les avaient diaprés de tant de couleurs, qu'il eût été impossible d'en reconnaître l'enduit primitif... GAUTIER, Caprices, Paris, Lecou, 1852 [1838], p. 277.

Au fig. Apparence brillante qui met un voile sur la réalité. Synon. vernis.

Prononc. et Orth. : [glasi]. Ds Ac. 1762-1932. Étymol. et Hist. 1757 (Encyclop. t. 7, p. 693b). Dér. de glacer\* au sens de « donner l'apparence de la glace, une apparence polie »; suff. -is\*. STAT. Glacis1 et 2. Fréq. abs. littér. : 138.

Au bout de trois siècles les tableaux n'offrent plus de coloris (...) les glacis s'évanouissent (STENDHAL, Hist. peint. Ital., t. 1, 1817, p. 98)

Les anciens peintres obtenaient la transparence par l'emploi systématique des glacis, qui sont un vernis coloré passé sur la pâte. H. DUMAS, Phys. coul., 1930, p. 81.

La tête de Jacques, à vrai dire, n'avait rien de séraphique, mais un certain glacis bourgeois en déguisait l'abondante sensualité (BEAUVOIR, Mém. j. fille, 1958, p. 313).

## Glaire 1

Blanc d'oeuf cru. Séparer la glaire et le jaune d'un œuf.

Giovanni di Paolo a accumulé toutes les richesses de ses poudres de terre, de ses godets, de ses glaires d'œufs et de ses limons (...) J. Giono, les Vraies Richesses, p. 64.

## Glaire 2

Matière visqueuse (plus consistante que le mucus\*) que sécrètent les muqueuses dans certains états pathologiques. → Crachat, humeur, mucosité.

Je venais de commander un plat de tortue verte à la ravenelle pour me purger des humeurs et des glaires qu'on attrape dans les embruns et les brouillasses des îles Macquarie. B. Cendrars, Moravagine, in Œ. compl., t. IV, p. 201.

Glaire cervicale : matière sécrétée par les glandes du col de l'utérus. La glaire cervicale facilite l'ascension des spermatozoïdes.

Sur une chaise, au chevet de Pierre, il y avait une cuvette remplie d'une eau trouble et mousseuse. — Je ne vomis plus que des glaires, dit Pierre d'une voix égale. Il y a longtemps que j'ai rendu tout ce que j'avais dans l'estomac.

## Glyphe



GLYPHE, subst. masc.

Inscription, trait gravé en creux.

P. plaisant. Trait. Ô stylographe à la plume de platine, que ta courbe rapide et sans heurt trace sur le papier au dos satiné les glyphes alphabétiques (QUENEAU, Exerc. style, 1947, p. 91).

ARCHIT. Trait gravé en creux dans un ornement architectural. Synon. cannelure, ciselure, rainure. (Dict. XIXe et XXe s.).

Prononc. et Orth. : [glif]. Ds Ac. 1762. Étymol. et Hist. 1701 (FUR.). Empr. au gr. « ouvrage gravé, ciselure » (d'apr. triglyphe\* dont il a pris le genre). Bbg. Archit. 1972, p. 212.

On ne connaît pas en France de gravures rupestres autres que les glyphes des rochers de la Vendée (J. DÉCHELETTE, Manuel archéol. préhist. celt. et gallo-rom., t. 2, 1914, p. 492

On admet aujourd'hui, depuis la publication de textes gnomiques égyptiens, qu'il y a eu contact, d'où peut-être emprunt avec réciprocité, de la sagesse biblique de certains hagiographes avec la sagesse de Mizraïm (WEILL, Judaïsme, 1931, p. 151).

La poésie à l'origine, avec les didactiques, les gnomiques et les poètes philosophes, condensait toute la science humaine; elle le peut encore aujourd'hui (LEMAITRE, Contemp., 1885, p. 76).

## Gnomique

GNOMIQUE, adj. et subst.

A. Adj. Qui exprime des vérités morales sous forme de sentences ou maximes. La vie de l'homme dans ses relations avec la nature physique, avec les réalités politiques et économiques, avec le train du monde en général, fournit un domaine pour la sagesse, l'expérience, les aphorismes de la poésie « gnomique » (RUYER, Esq. philos. struct., 1930, p. 80).

Adj. et subst. (Poètes de l'Antiquité grecque) qui pratiquaient ce type de poésie. Les poètes gnomiques, Phocylide de Milet, Théognis de Mégare (G. VAPEREAU, Dict. universel des littératures, Paris, Hachette, 1876, p. 928).

B. LING. [En parlant d'une forme verbale (temps ou mode)] Qui exprime un fait général d'expérience. L'aoriste gnomique en grec.

Présent gnomique. Présent exprimant, dans le système français, cette valeur (ex. la terre tourne autour du soleil).

REM. Gnomorrhagie, subst. fém., hapax (du gr. « sentence » + élém. formant -rrhagie « éruption, effusion de »), p. plais. Action de débiter des sentences. Allons, voici le flux des sentences, le tic de Sancho Pança, qui te reprend. Gare à la gnomorrhagie; elle confine au radotage (AMIÉL, Journal, 1866, p. 226). Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1762-1932. Étymol. et Hist. 1. 1616 « qui s'exprime par sentences » (P. COTON, Sermons, 409 ds R. Philol. fr. t. 44, p. 75); 1706 poésie gnomique (Mervesin ds Trév. 1752); 2. 1933 gramm. (MAR. Lex.). Empr. au gr. « en forme de sentence ».

## Gnomon



GNOMON, subst. masc.

Instrument formé d'une tige verticale projetant l'ombre du soleil ou de la lune sur un écran horizontal et permettant ainsi de mesurer leur hauteur au-dessus de l'horizon. Les savants chinois étaient habitués à observer avec précision le retour des solstices à l'aide des ombres mesurées par le gnomon (CHAUVÉ-BERTRAND, Question calendrier, 1920, p. 47) :

En partic. „Cadran solaire simple, indiquant l'heure solaire locale par le déplacement de l'ombre d'une tige verticale sur le plan horizontal`` (MULLER 1966).

P. méton. Tige verticale de l'instrument. Dans les instruments portatifs, on fait intervenir la hauteur du pôle en modifiant la position du gnomon filiforme ou en déplaçant le triangle indicateur de métal, presque toujours réglable (BASSERMANN-JORDAN, Montres, horl. et pend., 1964, p. 109).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. 1762-1932. Étymol. et Hist. 1547 (J. MARTIN, Archit. de Vitruve, IX, 8 ds GDF. Compl.). Empr. au lat. gnomon « aiguille du cadran solaire », empr. au gr. « id. ».

Sous un ciel éternellement voilé, (...) on n'eût pu instituer la mesure du temps, autre conquête primitive qui s'est d'abord pratiquée au moyen du déplacement de l'ombre d'un style, et il n'est pas d'instrument physique plus antique ni plus vénérable qu'une pyramide ou un obélisque, gnomons gigantesques, monuments dont le caractère était à la fois religieux, scientifique et social. VALÉRY, Variété III, 1936, p. 245.

Goberger

GOBERGER (SE), verbe pronom.

Familier

A. Vx. Se moquer, se gausser (de). Il se gobergeait de ces gens-là (Ac. 1798-1878).

B. Prendre ses aises, se divertir.

En partic., usuel. Faire bombance, manger et boire de manière copieuse. Synon. Bâfrer, s'empiffrer.

Emploi trans. Nourrir, entretenir (quelqu'un) à sa table.

REM. Gobergé, gobergeur, subst. Et adj. Masc. [Corresp. À l'emploi trans. Et en appos. À un subst.]. (Celui) qui est entretenu, (celui) qui entretient une autre personne. Ses patrons du jour, les ruffians gobergés et gobergeurs que l'on sait (VERLAINE, Œuvres posth., t. 2, Voyage en France par un Français, 1896, p. 123). Prononc. : []. Étymol. Et Hist. 1532 gauberger « railler, se moquer de » (CH. DE BOURDIGNÉ, La légende joyeuse de Maistre Pierre Faifeu, éd. F. Valette, XIX, 62); 1640 (OUDIN, Curiositez, p. 251 : se goberger, se resiouir). Prob. Dér. Du m. fr. goberge, gouberge « forfanterie » (1re moitié XIVE s. Bataille de trente, éd. H.R. Brush, 66; v. aussi GDF.) qui remonte, ainsi que le m. fr. gobert « facétie, plaisanterie » (Xve s. gober, Pastoralet, ms. Brux., fol. 54 vo, ibid.) à l'adj. Gobe « orgueilleux, pétulant (de personnes), luxuriant, somptueux (de choses) », attesté du XIIIe au XVIe s. (v. T.-L., GDF., HUG.), de même orig. Que gobet\*. Fréq. Abs. Littér. : 37

Nous pourrions nous amuser, boire du bon vin, danser, rire et nous goberger de toutes les façons (ERCKM.-CHATR., Ami Fritz, 1864, p. 158).

Tu vis là, chez moi, comme un chanoine, comme un coq en pâte, à te goberger! (FLAUB., Mme Bovary, t. 2, 1857, p. 95).

On allait renifler les coquilles des veinards qui se gobergeaient d'oursins, sur le trottoir, avec un verre de blanc (MARTIN DU G., Thib., Été 14, 1936, p. 43) :

Pendant les boches se gobergeaient en France, mangeaient notre cuisine, prenaient du ventre, buvaient nos vins, avaient bonne mine. CENDRARS, Bourlinguer, 1948, p. 275.

Ces braves gens ne se doutèrent pas du bonheur qu'ils avaient de goberger un général, au lieu d'un corps d'armée (ERCKM.-CHATR., Hist. Paysan, t. 2, 1870, p. 60). Il ne foutrait rien, et c'est moi qui le gobergerais! (ZOLA, Terre, 1887, p. 217)

## Gouquette

xxx

xxx

### Gouge 1

GOUGE1, subst. fém.

A. Région. (Sud-Ouest). Servante.

B. Vieilli. Femme de mauvaise vie.

Prononc. : [gu:z]. Étymol. et Hist. 1456-67 « fille, femme portée à l'amour » (Cent nouvelles nouvelles, éd. F. P. Sweetser, I, 27, p. 23). Empr. à un dial. d'oc (a. béarnais goge « fille, femme non mariée » XVe s. ds LESPY-RAYM., s.v. gouge; a. prov. gouge 1473 ds PANSIER t. 3, p. 94; a. gasc. goya, gotya « fille » 1483 ds P. DRUILHET, Archives de la ville de Lectoure, p. 117 et 118), de l'hébr. « chrétienne, servante chrétienne », fém. de (goy\*). V. FEW t. 4, pp. 190-191, s.v. goja. Bbg. SAIN. Sources t. 1 1972 [1925], p. 184, 190; t. 3 1972 [1930], p. 367.

Elle avait été à douze ans servante de métayer, domestique de domestiques, ce qui s'appelle dans la Lande une gouge (MAURIAC, Génitrix, 1923, p. 381).

Bayadère sans nez, irrésistible gouge (BAUDEL., Fl. du Mal, 1861, p. 170).

Mouds-la, meunier, et fais de la farine rouge, Du fard pour la catin, et du fard pour la gouge (MORÉAS, Cantil., 1886, p. 186).

### Gouge 2

GOUGE, subst. fém.

TECHNOL. Ciseau en forme de gouttière, à bout tranchant et courbe, utilisé par les artisans ou les artistes travaillant le bois, le métal et la pierre, pour tailler les contours des pièces à façonner. Gouge de forgeron, de menuisier, de sculpteur. Gouge de tourneur (cf. NOSBAN, Manuel menuisier, 1857, p. 131).

En partic. Tranchant à l'aide duquel le cordonnier creuse les talons des souliers. (Dict. XIXe et XXe s.).

CHIR. „Ciseau à os à lame creuse, dont la section est un arc de cercle” (Méd. Biol. t. 2 1971).

REM. Goujon, subst. masc., sculpt. „Petite gouge du sculpteur” (Ac. 1932).

Prononc. : [g]. Étymol. et Hist. 1344 « ciseau à tranchant arrondi » (Trav. aux châ. des comtes d'Art., A.N. KK 393, fo 96 ds GDF. Compl.). Du b. lat. gulbia, gubia « id. », d'orig. prob. celt. (Romania t. 4, pp. 358-359; HOLDER, col. 2043-2044). Bbg. BUGGE (S.). Étymol. rom. Romania. 1875, t. 4, pp. 358-359.

Pour le noyer, par exemple, dont la contexture très serrée permet un beau travail de taille, on peut terminer aussi bien à la gouge qu'au ciseau. Le noyer est un bois demi-dur. Les bois très durs, comme le buis et le chêne, ne se peuvent achever qu'au ciseau. Les gouges trop fines cassent (Arts et litt., 1935, p. 22-3). V. aussi besaiguë ex. 2 :

Un artiste est en vous [les chirurgiens] à l'état nécessaire. Je ne parle pas de ceux dont le crayon, ou la plume ou la gouge s'exerce aux œuvres d'art : il y aurait à dire sur eux (...). Mais à présent, je parle de votre art propre, de celui dont la matière est la chair vive...

VALÉRY, Variété V, 1944, p. 54.

## Goule

GOULE, subst. fém.

Vampire femelle qui, selon les superstitions orientales, dévore les cadavres dans les cimetières.

P. anal. Goule végétale. V. carnivore ex. 3.

Prononc. et Orth. : [gul]. Ds Ac. dep. 1878. Étymol. et Hist. 1697 gaïlan (B. D'HERBELOT, Bibl. orientale, 358b ds Z. rom. Philol. t. 92, p. 100 : une espece de Demon des forêts); 1712 Goule (A. GALLAND, Les Mille et une nuits, X, 274, ibid., p. 97 : les Goules [...] sont des demons errans dans les campagnes. [...] ils se jettent par surprise, sur les passans qu'ils tuent, et dont ils mangent la chair). Empr. à l'ar. , plur. « id. » (FEW t. 19, p. 53b; LOK. no 741). Fréq. abs. littér. : 62.

Il ne manque pas de ces chaudes vieilles, de ces goules d'amour qui, différentes des goules de cimetière, aiment à se repaître de chair fraîche! Ho! non; elle est jeune et pleine d'appas, j'en suis sûr (GAUTIER, Fracasse, 1863, p. 238).

## Goupillon

GOUPILLON, subst. masc.

A. Petit bâton de métal garni de poils ou, le plus souvent, d'une boule de métal creuse et percée de trous, dont on se sert pour asperger d'eau bénite. Synon. aspersoir. Asperger avec un goupillon (Ac.).

Au fig., péj. Le parti clérical; les gens d'église. Le sabre et le goupillon. L'Armée et l'Église. Ce qui occupe le ministre Billot et toute la séquelle du sabre et du goupillon c'est de faire dégrader Zola (CLEMENCEAU, Iniquité, 1899, p. 369). Un militaire c'est le sabre, un curé c'est le goupillon (THIBAUDET, Réflex. litt., 1936, p. 198).

B. [P. anal. de forme] Brosse cylindrique à long manche servant à nettoyer les bouteilles. Synon. écouvillon :

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist.  
1. a) Ca 1180 guipillon « aspersoir » (GUILLAUME DE ST PAIR, R. du Mt St Michel, 959 ds T.-L.); XIVE s. guipillon (ROQUES t. 1, IV-V, 460 et 638), cf. encore le norm. vipillon (dep. 1416 ds FEW t. 17, p. 599b); b) 1611 goupillon (COTGR.); 2. 1611 « brosse à long manche » (ibid.). Mot d'orig. norm. pour lequel un étymon scand. semble s'imposer (cf. A. THOMAS, Essais, 311). On préférera donc l'a. nord. vippa, sobriquet se rattachant à une famille signifiant « se balancer », (cf. DE VRIES Anord.) à l'a. frq. \*wisp « bouchon de paille » (FEW, loc. cit.), d'autant que les formes anc. sont régulièrement sans -s- (cf. aussi guipon). Le sens 2 et la forme mod. sont dus à l'infl. d'écouvillon, qui s'est produite quand le mot s'est définitivement implanté dans la lang. générale. Fréq. abs. littér. : 66.

Un mauvais goupillon, auquel personne n'avait encore touché, trempait dans un plat de cuivre argenté plein d'eau bénite (BALZAC, Goriot, 1835, p. 306).

Un garçonnet turbulent, rageur, autoritaire, aux mollets de coq, aux cheveux en poils de goupillon (GIDE, Si le grain, 1924, p. 416) :

1. Puis Dom Étienne reçut le goupillon que lui présentait, en s'inclinant, un prêtre et, ainsi qu'à l'absoute des trépassés, il dessina une croix d'eau bénite sur la jeune fille... HUYSMANS, En route, t. 1, 1895, p. 207.

2. ... chaque équipe de six tabliers blancs rendait en dix heures sur les grandes machines à rincer, vingt mille bouteilles frottées, dans un jet d'eau acidulée, par des perles de verre et des goupillons métalliques, qui passaient pures aux mains des remplisseurs.

HAMP, Champagne, 1909, p. 148.

Gourmade

P Gourmade, subst. fém., (dans l'article GOURMER2, verbe trans.)

On parle de gourmades et de bastonnades dans le collège de la rive gauche (AMIÉL, Journal, 1866, p. 499).

Prononc. et Orth. : [], (il) gourme []. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1. a) Fin XIIIe s.-début XIVe s. [date du ms.] gormé adj. « qui a la gourme » (Du duc Malaquin, 220 ds Nouv. Rec. de Fabliaux, éd. D.M. Méon, II, 286); b) 1583-90 réfl. se gourmer « se battre à coups de poings » (BRANTÔME, Grands Capitaines, François 1er, III, 106 ds GDF. Compl.); 2. a) 1611 « mettre la gourmette à un cheval » (COTGR.) [attesté indirectement par regourmer 1549, EST.]; b) 1563 se gourmer « prendre un air grave ou hautain et dédaigneux » (RONSARD, Réponce aux injures et calomnies ds Œuvres complètes, éd. P. Laumonier, XI, 175); c) 1580 gourmer « blâmer, réprimander » (MONTAIGNE, Essais, éd. A. Thibaudet, I, 23, p. 137); d) 1592 « réprimer ses passions » (ID., ibid., III, 10, p. 1143). Dér. de gourme\*; suff. -é\* puis dés. -er. 1 est issu de gourme\* méd. (sens 1); b sans doute en raison des tuméfactions qui résultent de coups de poings, comparables à celles laissées sur la peau par la gourme; 2 dér. de gourme\* (sens 2), proprement « rendre raide comme la gourmette qui entrave le libre jeu de la ganache du cheval ». Fréq. abs. littér. : 19.

DÉR. Gourmade, subst. fém., vieilli, fam. Coup, coup de poing sur la figure. Jeter qqn à la porte avec une gourmade; recevoir des gourmades. Une gourmade dans les dents, sur le nez (Ac.). P. métaph. En recevant cette espèce de gourmade en paroles... (BALZAC, Cous. Bette, 1847, p. 56). [] 1re attest. 1606 [date d'éd.] « coup de poing » (J. DE MONTLYARD, Mythologie Epestre ds DELB. Notes mss); de gourmer2, suff. -ade\*. BBG. SKOK (P.). Notes d'étymol. rom. Romania. 1924, t. 50, pp. 213-215.

Gousse

GOUSSE, subst. fém.

A. Enveloppe contenant les semences d'une plante légumineuse. Synon. cosse. Gousse de fève, de pois. Tous les fruits des haies étaient morts, et ceux des vergers. Et les graines avaient quitté les gousses pour entrer dans le sein de la terre (JAMMES, Rom. du lièvre, 1903, p. 26) :

BOT. Fruit sec, déhiscent, des plantes légumineuses s'ouvrant par deux valves auxquelles les graines sont attachées. Il y a chez moi une petite maison en bois, le jardin est planté d'acacias jaunes (...). À l'automne, la terre est toute couverte de gousses, qui crépitent quand on marche dessus (GONCOURT, Journal, 1876, p. 1133). V. aussi châtaigne ex. 1 :

Gousse d'ail, d'échalote. Partie du bulbe de l'ail, de l'échalote. Ce qu'on appelle eau bouillie, à Tarascon, c'est quelques tranches de pain noyées dans de l'eau chaude, avec une gousse d'ail, un peu de thym, un brin de laurier (A. DAUDET, Tartarin de T., 1872, p. 35).  
B. [P. anal. de disposition ou de forme]

1. PÊCHE. „Petite masse de plomb qui sert à fixer les filets de pêche`` (Ac. 1932).

2. SCULPT. „Ornement architectural qui a la forme d'une gousse végétale et que l'on trouve surtout, accompagnant les volutes, dans le chapiteau ionique`` (CHABAT 1881).

C. Arg. Lesbienne. Ces deux grandes dames (un ménage de gousses) avaient été recueillir des fonds pour la Croix-Rouge Française (CENDRARS, Main coupée, 1946, p. 305). Cf. gouine B.

Prononc. et Orth. : [gus]. Ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1. a) [Ca 1200 bot. gos[s]e « enveloppe des graines des légumineuses » (SIMSON DE SENS, Commentaire sur la Mishna, Uqçim I, 5 cité par H. GROSS ds R. des ét. juives, t. 7 [1883], p. 68; cf. t. 101 [1937], p. 105)]; ca 1225 gosse (PEAN GATINEAU, St Martin, éd. W. Söderhjelm, 9197 : Com feve goesche en sa gosse); b) 1701 « fruit des légumineuses » (FUR., s.v. silique); 2. XIIIe s. gousse d'ail (PLATEARIUS, Livre des simples médecines, p. 7, § 38); 3. 1676 archit. « ornement du chapiteau ionique » (FÉLIBIEN, p. 609); 4. 1783 pêche « masse de plomb lestant un filet » (Encyclop. méthod. Mécan. t. 2, p. 818). Orig. inc. (FEW t. 21, pp. 130 et 132-137). SAIN. Sources t. 1, pp. 139-140 y voit un emploi métaph. de l'a. fr. gousse « petite chienne » (non attesté mais cf. l'a. prov. gossa « chienne », mil.

1. Que m'importe le monde entier, le monde qui ne se composoit pour moi que d'une chaumière et d'un champ de fèves que vous ne me rendrez jamais, petit pois vert, ajouta-t-il en le détachant de sa gousse, car les jours si doux de l'enfance ne se renouvellent plus.

NODIER, Trésor Fèves, 1833, p. 56.

2. Si l'on a le bonheur de rencontrer des semences parfaitement mûres, la manière de les récolter n'est point indifférente pour leur conservation (...). Celles qui viennent dans des gousses, siliques et capsules, resteront dans leurs fruits, qu'il sera même nécessaire de lier, pour qu'ils ne s'ouvrent point pendant la traversée...

Voy. La Pérouse, t. 1, 1797, p. 217.

XIIe s., BERNART MARTI, Poésies, éd. E. Hoepffner, II, 27), v. FEW t. 2, pp. 1591-1592, s.v. ; hyp. corroborée par les créations métaph. analogues caïeu\* et roum. de usturoiu « gousse d'ail » ( « petit chien »). Contre l'hyp. de Sainéan, v. GAMILLSCHEG ds Z. fr. Spr. Lit. t. 54, pp. 207-210. Fréq. abs. littér. : 58.

DÉR. Goussette, subst. fém. a) Petite gousse. Les genêts étaient défleuris, couverts de goussettes noires (GENEVOIX, Dern. harde, 1938, p. 49). b) Bot. „Petite gousse monosperme, comme celle du trèfle`` (QUILLET 1965). []. 1re attest. 1548 gooucete (E. FAYARD, Galen sur la faculté dez simples medicamans, Limoges, VI, 3 cité par Arveiller ds R. Ling. rom. t. 40, p. 459); de gousse, suff. -ette\*.

## Grègues

GRÈGUES, subst. fém. plur.

„Chausses allant à mi-cuisse, légèrement rembourrées, formées de bandes qui, partant de la ceinture, rejoignaient la cuisse en exhibant une doublure lâche`` (LELOIR 1961).

P. ext. Tout l'enchantait... le costume même des moujiks aux blouses éclatantes, aux chemises roses par-dessus le pantalon, les grègues larges et les bottes à mi-jambes (G. LEROUX, Roul. tsar, 1912, p. 73).

Tirer ses grègues (fam., vieilli). S'enfuir.

Il lâcha la tabatière et se mit à crier comme un petit loup-garou. Puis il ne faut pas demander s'il tira ses grègues. Son pasteur le poursuivit une cinquantaine de pas (POURRAT, Gaspard, 1930, p. 209).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. dep. 1694. L'éd. de 1932 seule enregistre le mot au plur. comme le font d'autres dict. contemp. tels que Lar. encyclop. et Lar. Lang. fr. Les éd. précédentes indiquent, cependant, qu'on n'emploie plus que le plur. (cf. aussi LITTRÉ, DG et aujourd'hui ROB. qui donnent le sing. en vedette). LITTRÉ note que le mot devient si peu connu qu'on y substitue souvent le mot guêtre „ce qui fait presque partout un contre-sens``. Étymol. et Hist. Ca 1470 (Trahis. de France, p. 170, Chron. belg. ds GDF. Compl.); 1668 tirer ses grègues (LA FONTAINE, Fables, éd. H. Régnier, II, XV, 28). Empr. au prov. mod. grégo, -a (MISTRAL) « grec » (v. ce mot); ce pantalon large a été ainsi appelé, à tort ou à raison, d'après les Grecs, et a disparu au XVIIe s.; cf. chausses à la gregesque (1578, H. ESTIENNE, Deux dialogues..., éd. P. Ristelhuber, t. 1, p. 281) et l'esp. gregüescos « sorte de culotte large (à la mode aux XVIe et XVIIe s.) ». Fréq. abs. littér. : 22. Bbg. KIDMAN (J.). Les Empr. lexicol. du fr. à l'esp... Paris, 1969, pp. 110-114. - MAT. Louis-Philippe. 1951, p. 301. - THURNEYSSEN 1884, p. 102.

## Grelot

Sonnette constituée d'une boule de métal creuse, percée de trous, contenant un morceau de métal qui la fait résonner au moindre mouvement.- 2. Loc. (1807).

Aucun

Fam. Avoir le grelot (vx); avoir les grelots : trembler de peur.- 3. Argot fam. Coup de grelot : coup de téléphone.-B. (Objets de forme sphérique). - 1. Corolle, fleur en forme de grelot.- 2. (1830). Bouton d'uniforme sphérique, à fente centrale, rappelant un grelot.- 3. Argot. Les grelots : les testicules.

## Grenu



GRENU, -UE, adj.

A. [En parlant d'une plante] Qui est riche en grain. Gousse grenue. Un épi bien grenu (Ac.). Cueille le blé grenu, bois l'air, mords le fruit sur, Rien de ces choses n'est à ton vouloir sensible (NOAILLES, Ombre jours, 1902, p. 50).

B. [P. anal. de forme ou d'aspect; en parlant d'une chose].

1. Qui est ou paraît recouverte d'une multitude de petits grains saillants. Synon. grené. Cuir grenu; cou, nez grenu; chair, peau grenue.

Emploi subst. masc. Qualité de ce qui est grenu. Ce merveilleux dessin [de Degas] qui poursuit le tracé d'une veine, d'un réseau nerveux, exprime le grenu de la chair de poule sur la peau lotionnée d'eau froide (MAUCLAIR, Maîtres impressionn., 1923, p. 93). Le dur et le mou, le grenu et le lisse, la lumière de la lune et du soleil dans notre souvenir se donnent avant tout (...) comme une certaine manière qu'a le dehors de nous envahir (MERLEAU-PONTY, Phénoménol. perception, 1945, p. 367).

2. MINÉR. Roche grenue. Roche qui est formée de grains ou cristaux juxtaposés visibles à l'œil nu. Les quartz décolorés et devenus compacts ou grenus et souvent pyriteux (ÉLIE DE BEAUMONT, B. Sté géol. Fr., t. 4, 1847, p. 34). Certaines roches grenues (comme les granites) passent par une série de transitions aux roches métamorphiques (Hist. gén. sc., t. 3, vol. 2, 1964, p. 487).

3. PÉDOL. Sol grenu. Sol présentant une structure en grains de la taille des grains de blé (d'apr. PLAIS.-CAILL. 1958).

Rem. Les dict. et en partic. Ac. enregistrent : a) Huile grenue. Huile figée en petits grains. b) Sel grenu ou grenu, subst. masc. [P. oppos. à sel fin] „Dans une exploitation saline, produit de la récolte constitué par un sel à petits cristaux soudés en grains`` (CLÉM., Alim. 1978). c) Dans le domaine des sc. nat. „Qui semble composé de petits grains. Les antennes de cet insecte sont grenues`` (Ac.). Racine grenue. Racine „formée de petits tubercules`` (Ac. 1932).

Prononc. et Orth. : []. Ds Ac. dep. 1694. LAND. 1834 suggère „peut-être, devrait-on écrire grainu``. Cf. égrener. Étymol. et Hist. a) 1205-50 « en grains (du blé) » (Renart, éd. M. Roques, 13567); b) 1690 (FUR. : le chagrin est plus grenu que tout autre cuir). Dér. de grain\* I; suff. -u\*. Fréq. abs. littér. : 34.

De superbes lézards verts, le dos chatoyant et grenu comme une bourse de perles (ARÈNE, Contes Paris, 1887, p. 205).

Des draps rêches et grenus (GRACQ, Syrtes, 1951, p. 24) :

(...) Je me demande de qui tu tiens cette peau, ajoutait-elle, pensive. « Pas de toi, bien sûr! » se disait Denis, indigné de ce que sa mère qui avait l'épiderme grenu et à pores dilatés, se permit de critiquer ce visage transparent...

MAURIAC, Chemins mer, 1939, p. 8.

GRÈS, GRAIS, subst. masc.

CHASSE. Chacune des deux canines (très développées) de la mâchoire supérieure du sanglier mâle, contre lesquelles s'aiguisent les défenses (canines inférieures).

Prononc. et Orth. : []. Sens partic. de grès<sup>1</sup>. Mêmes var. gray, grais considérées comme vieilles par les dict. du XIXe s. qui renvoient gén. à grès (cf. BAUDR. Chasses 1834, GATTEL 1841, BESCH. 1845). LITTRÉ n'enregistre que grès. Étymol. et Hist. 1573 grecs « dents sur lesquelles s'aiguisent les défenses du sanglier » (DUPUYS); 1680 grez (RICH.); 1690 grés (FUR.); 1834 grais (BAUDR.). Spécialisation de sens et var. graphique de grès\* à cause de l'usage de pierre à aiguiser de cette roche (cf. aussi grais « meule de grès » ds SAVARY d'apr. FEW t. 16, p. 57a). Bbg. LENOBLE-PINSON (M.). Le Lang. de la chasse. Bruxelles, 1977, passim.

Grès 1

## Citations

Le boudoir invisible tantôt faisait claqueter ses dents [du sanglier], tantôt entrefroissait ses défenses courbes et ses grais avec un grincement d'aiguiseur (GENEVOIX, Dern. harde, 1938, p. 149).

Lorsque les grès sont absents ou ne remplissent pas leur office, les défenses poussent dangereusement et se retournent même parfois pour arriver à pénétrer dans les chairs de la bête (R. PALOC, La Chasse, Paris, Hatier, 1979, p. 127).

GRÈS<sup>1</sup>, subst. masc.

A. MINÉR. Roche sédimentaire d'origine détritique, formée de grains agglomérés par un ciment naturel siliceux, calcaire ou ferrugineux, donnant un ensemble à la dureté et à la cohésion variable, mais généralement assez dur et compact, utilisé notamment comme matériau de construction, de pavage, comme pierre à aiguiser. Grès rose, rouge, bigarré; grès stampien, dévonien; grès de Champagne, de Bavière, des Pyrénées, des Vosges; grès de taille; auge de grès, moellon, pavé, pierre de grès; grès d'aiguisage. Les grès sont des roches formées de grains de sable agrégés et fortement unis entre eux. On en fait des pierres de taille, des meules, des plaques minces pour filtrer les eaux (A. PÉRÈS, *Pierres et roches*, 1896, p. 17) :

B. P. anal., POT. Grès ou grès cérame. Terre argileuse mêlée de silice dont on fait par façonnage et cuisson des poteries utilitaires ou décoratives très résistantes. Grès émaillé, flammé. La kaolinisation des granites riches en micas a donné les terres à grès (LARCHEVÊQUE, *Fabric. industr. porcel.*, 1898, p. 30). La pâte des grès (dits aussi « grès cérames ») est composée d'argile et de sable. Soumise à une forte cuisson (...), elle subit une vitrification qui, en la laissant opaque, lui donne une dureté et une sonorité remarquables (G. FONTAINE, *Céram. fr.*, 1965, p. 7).

Subst. + de grès, subst. + en grès, et p. ell. du subst. un/des grès. Objet façonné à partir de cette terre. Sur la tablette de la haute cheminée, l'aubergiste avait disposé un grand nombre de pots et de cruches en grès et faïence (G. LEROUX, *Myst. ch. jaune*, 1907, p. 48). Puis le soleil gagna la salle à manger; il effleura l'entrée de la cuisine; il y entra. Il se posa sur les géraniums dans leur pot de grès (ROY, *Bonheur occas.*, 1945, p. 123) :

C. SÉRICICULTURE. „Couche gommeuse recouvrant les fils soyeux sécrétés par les chenilles`` (SÉGUY 1967). Soie complètement débarrassée de son grès (manchon entourant le fil de soie pure et qui est soluble dans de l'eau savonneuse bouillante) (J. COULON, *Technol. gén. modiste*, 1951, p. 38).

REM. 1. [Correspond à A supra] a) Grésage, subst. masc. Action de polir à l'aide d'une meule ou de poudre de grès. On peut faire suivre le lavage sur les pierres dures par un grésage, ou frottage au sable (*Arts et litt.*, 1935, p. 2006). b) Gréser, verbe trans. Polir à l'aide d'une meule ou de poudre de grès. (*Dict. XIXe et XXe s.*). Gréser des pavés, des carreaux moulés (*Lar.* 19e). 2. Grès, ou grés, subst. masc., homon., arg., vx. Cheval. M. Vidocq appelle un cheval grès, c'est encore un mot bohémien (MÉRIMÉE, *Carmen*, 1847, p. 81). Prononc. et Orth. : []. *Ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist.*

Pour caractériser ces diverses roches, il s'ajoute à la variété de nature des grains ou fragments, comme dans les roches meubles, la nature du ciment et le degré de cohésion. Si bien qu'il existe par exemple, suivant la nature des constituants, des grès quartzeux, micacés (...), suivant la nature du ciment, des grès siliceux, calcaires, ferrugineux..., suivant leur degré de cohésion, des grès « tendres », (...) des grès « moyens », (...) des grès durs.

P. BELLAIR, Ch. POMEROL, *Élém. de géol.*, Paris, Armand Colin, 1965, p. 127.

Poudre, sable de grès, p. ell. grès. Grès réduit en poudre fine servant à poncer, polir, découper certains matériaux : pierre, verre, métal.

Lecouvreur frotte au grès le zinc du comptoir, rince les verres, les essuie méticuleusement, les aligne sur les étagères (DABIT, *Hôtel Nord*, 1929, p. 52).

Je ne suis rien, disait-il, qu'un peintre de pots, de soupières et d'assiettes, qu'on traite dédaigneusement de nature morte. Oh! que non, ce n'est pas de la nature morte, quand on vit, comme moi, au milieu des grès et de la faïence... CHAMPFL., *Avent. Mlle Mariette*, 1853, p. 32.

1. a) 1176-81 « bloc de pierre » (CHR. DE TROYES, Chevalier Lion, éd. M. Roques, 837); b) ca 1223 « roche sédimentaire formée de nombreux petits éléments unis par un ciment naturel » (G. DE COINCI, éd. V.F. Kœnig, II Mir. 24, 491, ici au fig.); 2. 1557 « terre glaise mêlée de sable fin dont on fait des poteries » (Doc. ap. L. DESCHAMPS DE PAS, Inventaire des ornements, reliquaires de l'église collégiale de Saint-Omer, 10). De l'a. b. frq. \*greet « gravier, sable », cf. le m. néerl. griet « sable grossier, gravier », a. h. all. griez « sable ». Fréq. abs. littér. : 329. Fréq. rel. littér. : XIXe s. : a) 398, b) 1079; XXe s. : a) 346, b) 272. Bbg. QUEM. DDL t. 4. - SAIN. Arg. 1972 [1907], p. 154, 157.

## Grime

Au théâtre] Rôle de vieillard ridé et un peu grotesque (s'oppose au rôle de père noble).

– P. méton. Ride réalisée artificiellement pour donner à un acteur l'apparence d'une vieille personne.

◆ Boîte à grime. Boîte renfermant ce qui est nécessaire au maquillage des comédiens. V. Colette, Entrave, 1913, p. 96.

Prononc. Et Orth. : [grim]. Ds Ac. Dep. 1718. Étymol. Et Hist. 1. 1778 grimme « rôle de vieillard ridicule » (Grimod de La Reyniere ds Barb. Misc. 16, p. 261); 2. 1825 « acteur qui joue un rôle de vieillard ridicule », supra ex. Prob. Déverbal de grimer\*, lui-même dér. De grime « grimace » (1694, Mén. : faire la grime, c'est faire la moue), ce dernier étant issu, par suppression du suff., de grimace\* (FEW t. 16, p. 64b, 65a). Le terme fr. s'est sans doute développé indépendamment de l'ital. Grimo (xvie s. « vieillard » ds Batt.) d'orig. Germ. Également, et qui n'est pas propre à la lang. Du théâtre. Bbg. Pauli 1921, p. 88.

Un cuir de Cordoue tailladé de ces rides spéciales aux grimes, aux pitres, à tous les visages forcés par des contorsions continuelles (A. Daudet, N. Roumestan, 1881, p. 41).

Seule la pièce policière, au cours de laquelle nous suivons un grime ingénieux, rapporte quelque chose à son auteur (Colette, Jumelle, 1938, p. 133) :

j'ai suffisamment appris au lecteur ce qui se pratiquait alors pour les accessoires obligés des repas, où l'on ne manquait pas de faire intervenir les comédiens, les chanteurs, les mimes, les grimes, et tout ce qui peut contribuer à augmenter la joie des personnes qui n'ont été convoquées que dans le but de se divertir. Brillat-Sav., Physiol. Goût, 1825, p. 269.

Je me hâtai de me déshabiller, d'enlever mes grimes (A. Daudet, Entre les frises et la rampe, p. 49 ds Pauli 1921).

## Gringotter

Vx, littér.

A. – Emploi intrans. [Le suj. désigne un petit oiseau et, en partic., le rossignol] Produire un gazouillis. Il y a du plaisir à entendre gringotter ce petit oiseau (Ac.).

B. – Emploi trans. Dire, fredonner quelque chose en produisant un son semblable à un gazouillis.

Prononc. Et Orth. : [grɛ̃gote]. Ds Ac. 1694-1878. Forme gringoter ds Ac. Compl. 1842. Étymol. Et Hist. 2e moitié xve s. (Mystere du viel Testament, éd. J. de Rothschild, V, 40024). Du m. fr. gringot « sorte de chant » (xve s., Pastoralet, ms. Brux., fo 6 vo ds Gdf.), d'orig. Inc. (cf. FEW t. 21, 1, p. 221b). Bbg. Sain. Sources t. 2 1972 [1925], p. 46 (s.v. gringoter).

Le ménage Fait tapage, Grâce à chaque nourrisson Qui jabotte Qui gringotte Et s'essaye à la chanson (Pommier, Colifichets, Petite ode aux petits oiseaux, 1860, p. 34).

Il gringotte entre ses poils de barbe une sorte de chanson hargneuse, très faux (Arnoux, Écoute, 1923, p. 127).

## Gringue

GRINGUE, subst. masc.

I. – Arg., vx. Pain. Pas d'gringue, du rab de dure, et c'te dure, c'était du veau [Barbusse], Feu, [dans l'Œuvre] 21-8-16 (Esn. Poilu 1919, p. 284).

II. – Pop. Faire du gringue à (qqn). Parler à (une femme) dans le but de la séduire. Synon. fam. baratiner, faire du plat à (qqn).

V. ex. de Sartre s.v. fesse A 1 a β.

Prononc. : [grɛ̃:g]. Étymol. Et Hist. 1. 1878 « pain » (Rigaud, Dict. jargon paris., p. 183); 2. 1901 faire du gringue à (Bruant). D'apr. Sain.

Lang. Par., p. 94, le mot est à rattacher à grigne « croûton de pain » (v. ce mot), le « démouillement » de la nasale étant fréq. Dans l'anc. Arg. L'apparition du sens 2 s'explique par la transposition de la métaphore des pêcheurs : faire des petits pains « faire l'aimable, le gentil pour appâter » et p. ext. « faire la cour à une femme » (cf. Chautard, Vie étrange arg., 1931, p. 356

Qu'elle serait encore bien plus radieuse et splendide cent dix mille fois, j'y ferais pas le moindre gringue! (Céline, Mort à crédit, 1936, p. 278).

## Guignon

GUIGNON, subst. masc.

Malchance qui semble poursuivre quelqu'un (au jeu, dans la vie, etc.).

Porter le guignon (à qqn); être en (dans le) guignon. Quand quelqu'un est dans le guignon, il a beau faire, il se noierait dans son crachat (VIDOCQ, Mém., t. 4, 1828-29, p. 176). Avoir du guignon. En revanche j'ai eu du guignon à trois reprises (AMIEL, Journal, 1866p. 489).

Littér. (XIXe s.). Prendre qqn (qqc.) en guignon. Prendre quelqu'un (quelque chose) en grippe. Il lui sembla qu'elle prenait en guignon le marquis de Croisenois (STENDHAL, Rouge et Noir, 1830, p. 319). On s'explique aussi que le monde prenne en guignon les veuves sérieusement inconsolables (AMIEL, Journal, 1866, p. 238). Si vous lui dites mon nom avec ces charges-là, il me prendra en guignon (SAINTE-BEUVE, Corresp., t. 6, 1818-69, p. 254).

Prononc. et Orth. : []. Att. ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1609 « mauvaise chance » (RÉGNIER, Satires, XI ds Œuvres complètes, éd. J. Plattard, p. 101). Dér. de guigner\* pris au sens de « regarder de manière défavorable »; suff. -on\*. L'idée de malchance vient de l'allusion à la superstition très répandue du mauvais œil. Fréq. abs. littér. : 78. Bbg. WEDGWOOD (H.). Fr. étymologies. Guignon. Romania. 1878, t. 8, p. 437.

Guignon sur guignon. Tout rate et fait long feu ce matin (AMIEL, Journal, 1866, p. 46).

Je me remémore les aventures de Lazarille de Tormes et son implacable guignon (T'SERSTEVENS, Itinér. esp., 1933, p. 210) :

Non, vils et fréquentant les déserts sans citerne,  
Ils courent sous le fouet d'un monarque rageur,  
Le Guignon, dont le rire inouï les prosterne.  
MALLARMÉ, Poésies, 1898, p. 29.

## Guimbarde

xxx

xxxx

Guincher

GUINCHER, verbe intrans.

Pop. Danser.

Prononc. : [], (il) guinche []. Étymol. et Hist. 1821 « danser au cabaret » (GOUG. Lang. pop., 179). Var. de l'a. fr. guenchir « obliquer, esquiver » (v. gauchir).

C'est un air de polka, un véritable rigodon... C'est terminé la tristesse... L'assistance se met à guincher, on s'enlace, on s'émulsionne, on se trémousse (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 253).

Guinder

GUINDER, verbe trans.

A. Soulever (un fardeau) au moyen d'un instrument, d'une machine appropriée. Synon. élever, hisser.

Guinder des pierres avec une poulie, avec une grue (Ac.). Les treuils, les moufles et les grues Guident les lourds matériaux (POMMIER, Paris, 1866, p. 130).

MAR. Dresser (un mât) au moyen d'une drisse ou d'un palan.

B. P. anal.

1. Hisser quelque'un (sur quelque chose).

Emploi pronom. réfl.

2. Dresser quelque chose (sur quelque chose).

Emploi pronom. réfl.

C. Au fig.

1. Rare. [Le suj. désigne un inanimé abstr.] Élever (quelqu'un) moralement, intellectuellement. Songez à nos amours! Songez à la hauteur où, parmi les amants, notre gloire nous guinde! (ROSTAND, *Princesse loint.*, 1895, p. 188). Une espèce d'ordination m'avait sacré et guindé au-dessus de la multitude et du quotidien (ARNOUX, *Algorithmes*, 1948, p. 17).

Emploi pronom. Une âme active comme celle de X, quand elle veut s'élever à la contemplation poétique ou philosophique, ne s'y peut guinder (VIGNY, *Journ. poète*, 1834, p. 996). Ce bon sens, qui ne manquait ni de subtilité ni de dialectique, devait faire mille efforts, surtout s'il y était provoqué, pour se guinder jusqu'à ce génie (SAINTE-BEUVE, *Portr. littér.*, t. 1, 1844-64, p. 41).

2. [Le suj. désigne une pers. ou un inanimé concr.]

a) Rendre moins sensible (un caractère), plier (un sentiment, un comportement...) à une discipline morale ou intellectuelle. Synon. discipliner, durcir, endurcir. Cet excès de force où l'on prétend toujours guinder son caractère. On s'exerce à durcir son cœur, on se cache de la pitié (VIGNY, *Serv. grand. milit.*, 1835, p. 121). L'architecte contient et guinde sa fantaisie pour élever au centre de la ville la maison symbolique de l'autocratie (FAURE, *Hist. art*, 1914, p. 495).

Emploi pronom. réfl. Il faut toujours se guinder, toujours se renier. On ne doit ni rire ni pleurer quand on en a envie ni faire ce qui vous tente ni penser ce qu'on pense (BEAUVOIR, *Mandarins*, 1954, p. 348) :

Je vois que tu souffres plus que tu ne l'avoues; tu t'es guindée pour écrire cette lettre. N'est-ce pas que tu as bien pleuré avant? Elle est brisée...

FLAUB., *Corresp.*, 1846, p. 214.

Les deux corvettes s'occupaient à guinder leurs mâts de hune et à remettre toutes choses en place (DUMONT D'URVILLE, *Voy. Pôle Sud*, t. 9, 1846, p. 329).

Avec l'aide de ses femmes, elle [Cléopâtre] le guinda [Antoine] jusqu'à une fenêtre, d'où elles le redescendirent dans le mausolée (MICHELET, *Hist. romaine*, t. 2, 1831, p. 326).

Les matelots ont pris le prince sur leurs épaules et l'ont guindé sur le rocher (MÉRIMÉE, *Lettres Duchesse de Castiglione*, 1870, p. 36).

Une petite grotte où nous autres hommes nous nous sommes guindés, non sans quelques écorchures (STENDHAL, *Mém. touriste*, t. 2, 1838, p. 229).

Le lieutenant offrit la main à miss Lydia, puis aida le colonel à se guinder sur le pont (MÉRIMÉE, *Colomba*, 1840, p. 13).

Je sentais tous mes muscles qui se guindaient (DUHAMEL, *Confess. min.*, 1920, p. 14).

Chaque muscle de son corps travaille, s'étire, se hausse, se guinde (LEVINSON, *Visages danse*, 1933, p. 288).

Si la colonne peut très bien se passer de base, à plus forte raison ne faut-il pas la guinder sur un piédestal (Ch. BLANC, *Gramm. arts dessin*, 1876, p. 130).

Avec une force surhumaine, elle parvint à guinder la grande échelle de toit (LA VARENDE, *Amours*, 1944, p. 39).

Il était indispensable de déplacer le pupitre pour avancer l'escabeau où je me guindais (FABRE, *Xavière*, 1890, p. 163).



b) Péj. Donner un tour affecté (à une pensée, un sentiment), conférer (à une physionomie) un aspect apprêté, une raideur compassée. Guinder son style (Ac. 1835-1932). Et c'est cette malice (...) qui lui faisait, j'en suis sûr, donner la pose même du portrait et qui le guindait prétentieux et campé, le poing sur la hanche (LORRAIN, Phocas, 1901, p. 382). Avec tout cela, encore l'accent de la province dans l'habillement, les revers pas comme tout le monde, et le col un peu trop haut, le guindant (ARAGON, Beaux quart., 1936, p. 277).

Emploi pronom. réfl. Sa gaieté même alors est forcée; il se guinde et se gourme jusqu'aux dents (SAINTE-BEUVE, Chateaubr., t. 2, 1860, p. 114). Gustave cessa de feindre et de se guinder; d'une minute à l'autre, il était devenu naturel (DRIEU LA ROCH., Rêv. bourg., 1939, p. 229).

Prononc. et Orth. : [], (il) guinde []. Att. ds Ac. 1694-1932. Étymol. et Hist. 1. 1160-74 *winder* « hisser (un mât, etc.) au moyen d'un treuil » (WACE, Rou, éd. A. J. Holden, III, 9854); 2. 1580 *guindé* « serré (dans des vêtements) » (MONTAIGNE, Essais, I, 14, éd. A. Thibaudet, p. 81); 3. 1643 *guindé* « qui manque de naturel en s'efforçant de paraître digne, grave » (CORNEILLE, Examen de Cinna ds Œuvres, éd. Ch. Marty-Laveaux, t. 3, p. 381). De l'a. nord. *vinda* « enrrouler, tresser; agiter, brandir », d'où « hisser au moyen d'un treuil » en français. Fréq. abs. littér. : 44.

DÉR. 1. *Guindage*, subst. masc. a) Action de guinder (un fardeau). (Ds Ac., DG, ROB.). b) Au fig. Action de guinder (une pensée, une physionomie), de se guinder; résultat de cette action. Nul ne jouissait mieux de gai caquetage Effleurant vingt sujets sans gêne et sans guindage (POMMIER, Qq. vers pour elle, 1877, p. 67). J'avance dans le Memorandum, et m'amuse plus que je ne veux me l'avouer au guindage perpétuel de ce style (GIDE, Journal, 1906, p. 214). []. Att. ds Ac. 1762-1932. 1<sup>re</sup> attest. a) Fin du X<sup>IV</sup>e s. [ms.] *vindage* « ensemble des cordages, des poulies qui servent à élever des fardeaux » (Droit maritime d'Oléron, ms. de Troyes, éd. H. Zeller, p. 17), b) 1611 « action d'élever des fardeaux » (COTGR.); de guinder, suff. -age\*. 2. *Guinderesse*, subst. fém., mar. Gros cordage servant à guinder un mât. Gilliatt courut aux guinderesses et fila du câble (HUGO, Travail. mer, 1866, p. 316). []. 1<sup>re</sup> attest. 1525 (Doc. ap. JAL1); de guinder, suff. -(er)esse\* (THOMAS (A.) Nouv. Essais, p. 108), cf. encore polie guinderesse (1573, DUPUYS).

BBG. BAIST1903, pp. 257-258. - LA LANDELLE (G. de). Le Lang. des marins. Paris, 1859, p. 78, 132, 416. - SJÖGREN (A.). Le Traitement du W germ. en norm. Z. fr. Spr. Lit. 1930/31, t. 54, p. 320.

Halage



HALAGE, subst. masc.

MAR. Action de haler (un bateau); fait pour un bateau d'être halé.

En partic.

Chemin\* de halage; p. ell., halage. Tout près du halage se tient le bistrot des mariniers (CÉLINE, Voyage, 1932, p. 548). Elle (...) m'a fait franchir le portillon qui ouvre (...) sur le vieux halage de la Loire (GENEVOIX, Routes avent., 1958, p. 174).

DR. Servitude de halage. „Servitude imposée aux fonds en bordure des cours d'eau navigables ou flottables et astreignant les propriétaires à réserver des espaces libres d'une largeur déterminée pour l'établissement d'un chemin (chemin de halage) en vue des besoins de la navigation ou du flottage` (CAP. 1936; ds ROB., Lar. Lang. fr.).

Prononc. et Orth. : [] et [-] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1694. V. haler<sup>1</sup>. Homon. hallage. Étymol. et Hist. 1. 1488 « action de tirer un bateau » (Doc. Abbeville ds GDF. Compl.); 2. 1690 chemin du halage (FUR., s.v. chemin); 1691 chemin de halage (OZANAM). Dér. de haler<sup>1</sup>\*; suff. -age\*. Fréq. abs. littér. : 62. Bbg.

BAMBECK (M.). Mittellateinische Lexikalia zum FEW. In : [Mél. Wartburg (W. von)]. 1968, t. 2, p. 226.

## Citations

Le grand canal de la Hollande (...) qui, par la cherté et la lenteur obligée du halage, donne à Rotterdam un avantage dont elle abuse aujourd'hui pour se développer sans mesure aux dépens de son ancienne capitale (DU CAMP, Hollande, 1859, p. 145).

Ils arrivèrent en un lieu où le canal rejoignait une large rivière; le canal servait au halage (GIDE, Tentative amour., 1893, p. 78).

La traction et la propulsion sur les rivières et canaux se fait par halage à bras d'hommes ou avec des animaux ou encore par remorqueurs ou toueurs (BOURDE, Trav. publ., 1929, p. 327).

HALER1, verbe

A. Emploi trans.

1. MARINE

a) [L'obj. désigne un cordage] Tirer sur. Synon. paumoyer. Haler la bouline (Ac. 1835, 1878). Haler une manœuvre (Ac. 1835-1935).

Absol. Le pétrolier mettait cap sur elle [une barque]. Ses hommes, enjambant les bateaux à quai, nouaient l'amarre. Le cabestan mécanique la tendit raide et hala ferme (HAMP, Marée, 1908, p. 13). Un rouquin d'Irlandais (...) tenait l'autre bout de la corde des deux mains, prêt à haler (CENDRARS, Bourlinguer, 1948, p. 232).

b) [L'obj. désigne un animé ou un inanimé]

Haler (à bord). Hisser à bord d'un bateau au moyen d'un cordage. Haler une bouée à bord (Ac. 1835-1935).

Emploi pronom. réfl. S'agripper à (quelque chose) pour sortir de l'eau et monter à bord d'un bateau (ou gagner le rivage). Il serait facile de revenir à bord en se halant sur le grelin du navire (VERNE, Enf. cap. Grant, t. 3, 1868, p. 49). Il saisit à pleines mains une racine qui pendait (...) il se hala sur elle et il sortit de l'eau (GIONO, Chant monde, 1934, p. 30).

Haler bas (un pavillon, une voile). Faire descendre en tirant sur une corde. Synon. amener. Les drisses furent larguées, les cargues pesées, les focs halés bas avec un bruit qui dominait celui du ciel (VERNE, Enf. cap. Grant, t. 2, 1868, p. 52). V. cacatois ex.

c) Remorquer (un bateau) à partir du rivage au moyen d'un câble. Haler un chaland. Un petit garçon (...) qui halait le long du canal une lourde barque (SCHWOB, Monelle, 1894, p. 107) :

Emploi pronom. passif. Le cliquetis des crochets de fer par lesquels se halent le long des quais les grands caïques-bazars (FARRÈRE, Homme qui assass., 1907, p. 112).

2. P. ext. Soulever ou tirer (un fardeau) hors de l'eau au moyen d'une corde. Il avait trouvé dans un creux de roche une guinderesse au moyen de laquelle il pouvait haler même les grosses pièces de charpente (HUGO, Travail. mer, 1866, p. 270). Au bord, les hommes halaient à la corde, comme du fond d'un puits, les paniers pleins (HAMP, Marée, 1908, p. 16). Les pêcheurs espagnols des Canaries qui halaient sur le sable de lourds filets chargés de poissons (PSICHARI, Voy. centur., 1914, p. 137).

B. Emploi intrans., MAR.

Cependant le bâtiment s'ébranla, des marins, des femmes, des enfants, une longue file de peuple tirant sur une ligne, le hala jusqu'en dehors des bassins pour qu'il pût se mettre sous le vent et partir, puis on lâcha la ligne, on poussa des cris dans l'air, on se donna des adieux de la main, du chapeau, du bout du mouchoir, et le navire s'en alla.

FLAUB., 1re éduc. sent., 1845, p. 173

1. [Le suj. désigne une pers.] Haler sur. Tirer sur (un cordage) pour le raidir, le tendre. Ils halaient sur les amarres tendues au-dessus de leur tête et faisaient ainsi avancer la petite embarcation en chantant à voix basse une psalmodie traînante (DU CAMP, Nil, 1854, p. 283). Quand on hala de nouveau sur la corde, la corde cassa (VERNE, Île myst., 1874, p. 266). Je halais des deux mains sur une drisse qui pendait du mât. Dieu, que la grande voile était lourde! (CENDRARS, Bourlinguer, 1948, p. 173).

2. [Le suj. désigne un vent] Tourner en soufflant depuis ou vers (une certaine direction). Le vent hale de l'avant (Ac. 1878-1935). Mais bientôt les vents ayant un peu halé le N., j'en profitai pour faire bonne route (FREYCINET, Voy. autour du monde, 1826, p. 13). Dans la matinée le ciel se couvre et les vents halent le nord-ouest et l'ouest, quoique la houle vienne toujours de l'est; forte brise (GAIMARD, Voy. Islande, 1852, p. 98). Le vent avait halé le nord ouest, et il favorisait le retour du Bonadventure (VERNE, Île myst., 1874, p. 354).

C. Emploi pronom., MAR. [Le suj. désigne un bateau; p. méton. un navigateur] Se haler dans le vent, et p. ell. haler le vent. S'approcher le plus possible de l'endroit d'où souffle le vent. (Ac., LITTRÉ, DG, QUILLET 1965). REM. Halebas ou hale-bas, subst. masc., mar. „Cordage de faible diamètre qui sert à amener en bas soit les pavillons, soit les voiles” (LE CLÈRE 1960). Les petites manœuvres (drisses, halebas, ...) se tournent sur des cabillots en bois ou en fer traversant des montants horizontaux solides (GALOPIN, Lang. mar., 1925, p. 29). Prononc. et Orth. : [ale] et [-] init. asp., (il) hale [al] ou [], je hale [] ou [-]; [a] ds FÉR. Crit. t. 2 1787 („l'a est bref et sans accent, à la différence de hâler”), LAND. 1834, GATTEL 1841, NOD. 1844, LITTRÉ, DG, DUB., WARN. 1968 et Lar. Lang. fr.; [] ds PASSY 1914 et BARBEAU-RODHE 1930. Ds Pt ROB. on admet les 2 prononc. C'est sous l'infl. de hâler qu'on prononce []. Homon. hâler (si on accepte la prononc. avec []). Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. Début du XIIIe s. terme de batelier « tirer sur (un cordage, un câble, ...) » (St Brendan, éd. E. G. R. Waters, 232); 2. XIIIe s. [ms.] « remorquer (un bateau) au moyen d'un cordage » (Renart, éd. E. Martin, VI, 386 : [leçon isolée de version]). Empr. au germ. occ. \* halôn « amener, aller chercher »; cf. a.h. all. halôn, holôn (rarement hollen) « faire venir, chercher à atteindre ou à obtenir, tirer hors de »; m.b.all. halen, hollen « id. »; all. hollen « aller chercher, aller prendre »; m. néerl. halen « id. ». Le sens gén. de « tirer » n'existe plus qu'en norm. (cf. FEW t. 16, p. 131a-b). Fréq. abs. littér. : 102. Bbg. DE GOROG (R.-P.). Notes on the etymology of several Fr. words of germanic origin. Rom. Notes. 1959, pp. 74-77. - QUEM. DDL t. 13.

Haler 2

HALER2, verbe trans.

aucune

Vx, CHASSE. Exciter (un chien) à courir après (un autre chien ou une personne). Haler les chiens après quelqu'un (Ac. 1835, 1878).

Prononc. et Orth. : [ale] et [] init. asp., (il) hale [al] ou [], je hale [] ou [-]. Étymol. et Hist. 1377 harer (GACE DE LA BUIGNE, éd. Å. Blomqvist, 5796); ca 1460 haler (Mystère du Siège d'Orléans, éd. F. Guessard et E. Certain, 2875). Dér. de l'anc. interj. hare (s.v. haro); dés. -er. La forme haler provient sans doute d'une dissimilation des deux -r-, occasionnée par l'inf. et le fut. (cf. FEW t. 16, p. 151b), et qui a gagné les autres mots de la famille (cf. TILANDER Nouv. Essais, pp. 100-102). Le sens de « exciter les chiens » est également attesté par l'agn. halloer (ca 1180 G. DE BERNEVILLE, Gilles, 1741 ds T.-L. : Mut halloent, crient e huent) qui, selon TILANDER, op. cit., pp. 91-92, n'est pas empr. à l'ags. halon « appeler » (cf. FEW t. 16, p. 134a) mais dér. de halo, forme collatérale de haro\*.

## Halieutique

HALIEUTIQUE, adj. et subst.

I. Adj., didact. Qui concerne la pêche, notamment la pêche en mer.

II. Substantif

A. fém. Art de la pêche, notamment de la pêche en mer.

B. masc. Traité (classique) sur l'art de la pêche. Les Halieutiques d'Oppien (Ac. 1878-1935).

Prononc. et Orth. : [aljøtik]. Att. ds Ac. dep. 1878. Étymol. et Hist. 1732 adj. (Trév.); 1812 subst. fém. « art de la pêche » (BOISTE, s.v. Halicatique [prob. erreur ds BOISTE 1803 jusqu'en 1812]). Empr. au lat. class. halieuticus « de pêcheur », plur. neutre halieutica halieutiques [traité de pêche, titre d'un ouvrage d'Ovide], gr. « de pêche ou de pêcheur » ( « la pêche »).

Vous pensez : c'est une mouche-araignée noire; pas du tout, c'est un Cook y Bondhu (...). Il a chez lui (...) toute une bibliothèque (...) halieutique! (GENEVOIX, Boîte à pêche, 1926, p. 248).

Restituer à l'activité halieutique des tronçons dépeuplés en poissons nobles (JOCARD, Tour. action État, 1966, p. 177).

L'attention que lui prête [à notre bord] Me Méliset, jointe à l'indifférence singulière qu'il manifeste pour ce qui se passe dans son dos, semblent indiquer qu'il associe son expérience de l'halieutique à ses débuts dans l'espionnage (H. BAZIN, Qui j'ose aimer, 1956, p. 88).

Hampe 1

HAMPE2, subst. fém.

A. BOUCH. Partie latérale et supérieure du ventre, du côté de la cuisse chez le bœuf, appréciée des amateurs.

B. CHASSE. Poitrine de cerf. Le grand cerf était immobile (...) les jambes fines, si longues, si nerveuses, la hampe profonde que la naissante lumière mordore, le cou large et velu (GENEVOIX, Dern. harde, 1938, p. 190).

Prononc. et Orth. : [] avec init. asp. Att. ds Ac. 1762 puis 1932. Étymol. et Hist. 1. 2e moitié du XIIIe s. chasse (Chace dou cerf, 365 ds T.-L.); 2. 1690 bouch. (FUR.). Orig. incertaine. Peut-être issu d'un croisement très anc. de l'a. h. all. wampa « ventre, panse », autre forme de wamba (v. gambison); cf. m. h. all. wempel « id. »; all. Wampen « panse, fanon », avec l'a. b. frq. \*hamma « jarret, cuisse »; cf. a. h. all. hamme « id. ». Bbg. FOSSAT (J.-L.). Standardisation et tradition ds un vocab. techn. Via Domitia. 1972, t. 17, pp. 63-83.

Comment faire cuire c'te dure? C'est un beau morceau (...). D'la hampe. Pour moi, v'là le meilleur morceau de bœuf : la hampe (BARBUSSE, Feu, 1916, p. 218).

Hampe 2

HAMPE1, subst. fém.

A. Long manche ou support, généralement en bois, d'une arme d'hast, d'un drapeau, d'un instrument. Hampe d'un pinceau. Le modèle des piques (...). La hampe, en bois de charme, avait sept pieds et demi, le fer quinze pouces (ERCKM.-CHATR., Hist. paysan, t. 1, 1870, p. 466). Le poteau indicateur à la hampe duquel s'enroulaient en guirlande les couleurs cantonales (RAMUZ, A. Pache, 1911, p. 66). La flèche se compose (...) de la tête, une pointe, du fût ou hampe qui est le corps de l'objet (Jeux et sports, 1967, p. 1472).

P. métaph. Image exquise de l'infortune estompée par la mine de plomb du crêpe, cette grande jeune fille était la hampe portant le drapeau en berne (MORAND, Homme pressé, 1941, p. 75).

MAR. [Les torpilles portées] doivent être mises en feu au contact ou très près de l'obstacle à détruire; dans ce but, elles sont emmanchées au bout d'un espar, appelé hampe, qui leur permet d'accoster l'ennemi (LEDIEU, CADIAT, Nouv. matér. nav., 1890, p. 603).

B. P. anal.

1. BOT. Axe allongé, partant du collet de la racine, dépourvu de rameaux et de feuilles, portant la ou les fleurs. Papyrus submergés qui, feuillés à leur base, dressaient de chaque côté leurs hampes rectilignes (...) terminées par un flocon de fibres, comme les lances d'une armée rangée en bataille (GAUTIER, Rom. momie, 1858, p. 270). Les hampes des joncs, les quenouilles veloutées des massettes (GENEVOIX, Raboliot, 1925, p. 7). Ses fleurs royales, (...) ses hampes d'un beau jet nettes de duvet toujours rasées et épilées [de l'aconit] (ARNOUX, Calendr. Fl., 1946, p. 95).

2. ÉCRITURE. Trait vertical qui sert à former certaines consonnes. Les lettres se sont arrondies; (...) déjà apparaissent des hastes, c'est-à-dire des hampes qui débordent en haut et en bas de l'alignement normal (Civilis. écr., 1939, p. 6-12). P. ext., TYPO. Métal nécessaire pour comporter toute la lettre, compte tenu des hampes et des jambages (GOURIOU, Mémento typogr., 1961, p. 5).

Prononc. et Orth. : [] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. 1471-72 « manche de bois auquel est fixé le fer d'une arme d'hast, une croix, un drapeau » (Extr. des Comptes et Mémoires du Roi René, éd. A. Lecoy de la Marche, § 642, p. 243); 2. 1771 bot. (Trév.); 3. 1939 écriture (Civilis. écr., loc. cit.) Altération de l'anc. subst. hante « lance, bois de lance, manche, tige » (1165-70 « javelot », CHRÉTIEN DE TROYES, Erec et

Enide, éd. M. Roques, 2135), encore répandu en norm. pic. et manceau, remontant à hanste de même sens (ca 1100 « javelot », Roland, éd. J. Bédier, 442); celui-ci est issu, par croisement avec l'a. b. frq. \*hant « main » (cf. a. h. all. hant « id. »; m. h. all. hant, all. Hand « id. »), du lat. class. hasta « lance, pic » (v. hast). La substitution de hampe à hante est prob. due à un croisement, d'apr. leur sens voisin (cf. THOMAS (A.) Nouv. Essais, p. 278), de hante avec l'anc. subst. empe « scion qu'on greffe », doublet lorr. du fr. ente\* de même sens (encore (h)ampe et (h)amper « greffer » en lorr., où le mot tient le h- de hampe; cf. FEW t. 4, p. 611a-b, 613b, note 1). Fréq. abs. littér. : 110.

## Haquenée

HAQUENÉE, subst. fém.

A. Petit cheval ou jument aisé(e) à monter, qui va l'amble et qui servait autrefois de monture aux dames. Loc. plais, vx. Aller sur la haquenée des cordeliers. Aller à pied, un bâton à la main. Comme on voyait toujours les Franciscains marcher à pied, on avait jadis surnommé le bâton des voyageurs el caballo de S. Francisco, en Espagne, et en France, la haquenée des Cordeliers (GOURMONT, Esthét. Lang. Fr., 1899, p. 176). P. métaph.

B. Au fig.

1. [P. réf. À l'aspect de l'animal] Femme laide, mal bâtie, d'allure masculine.

2. Courtisane, femme de mœurs légères.

Prononc. Et Orth. : [akne] init. Asp. „Une haquenée, et non unakenée`` (FÉR. Crit. T. 2 1787). Att. Ds Ac. Dep. 1694. Étymol. Et Hist. Ca 1360 (J. LE BEL, Chron., éd. M. L. Polain, t. 1, p. 73 : Quant nous eusmes relivré nos chevaulx, nous achetasmes chascun de petites haquenées qui nous peussent rapporter, et renvoyasmes tous nos garchons et nos gros harnas, tentes, sommes, males et bahu, dont nous n'avions que faire). Empr. Au m. angl. Hackney attesté d'abord en 1292 dans un texte lat. (hakeneio ds Camden Miscellany, vol. II, p. 2 d'apr. W.W. SKEAT ds Romania t. 37, p. 164) et dont l'orig. Semble être le toponyme Hackney désignant une bourgade de la région londonienne où l'on élevait des chevaux. Sur les différentes formes de cet empr. Au moment de la guerre de Cent Ans, v. K. BALDINGER ds Britannica, Festschrift für Hermann M. Fladieck, Heidelberg, 1960, p. 47. Fréq. Abs. Littér. : 14. Bbg. BONN. 1920, p. 71. - RUPP. 1915, p. 66. - SAIN. Sources t. 2 1972 [1925], p. 447. - THOMAS (A.). Nouv. Essais 1904, p. 8.

Chaque chevalier était amené à l'entrée de la lice par une dame magnifiquement parée, qui guidait son cheval par un ruban d'or, et qui elle-même était montée sur une haquenée (BARANTE, Hist. ducs Bourg., t. 1, 1821-24, p. 403).

Quand le bon M. de Bois-Doré (...) eut franchi l'enceinte du village de Briantes, il vit Adamas, monté sur une bonne petite haquenée fort paisible, se faufiler à son côté (SAND, Beaux MM. Bois-Doré, t. 1, 1857, p. 247).

Mon âme, haquenée boiteuse des fatigues du jour, repose maintenant sur la litière dorée des songes (BERTRAND, Gaspard, 1841, p. 123).

Mademoiselle Goujet (...) appartenait au genre des grandes haquenées. Elle se savait laide, elle riait la première de sa laideur (BALZAC, Tén. Affaire, 1841, p. 86).

Tournure de grande haquenée, de catin, de Mme Thibaudeau, frappante surtout lorsqu'elle danse (STENDHAL, Journal, 1805, p. 189).

C'est Anne Boleyn, la haquenée d'Angleterre, qui prit la place de Catherine répudiée (A. France, Gén. Lat., 1909, p. 25).

## Harde

HARDE1, subst. fém.

A. Troupe (de bêtes sauvages) vivant ensemble. :

B. Troupe d'oiseaux (généralement de proie).

REM. Hardier, subst. masc. [Dans certaines régions, notamment en Lorraine] Berger, gardien de troupeaux. Tous les bœufs et les moutons ne sont pas morts, et s'il faut à Claude un troupeau de bétail à garder, eh bien, qu'il attende un peu, peut-être qu'un jour je le prendrai pour mon hardier! (ERCKM.-CHATR., Hist. paysan, t. 1, 1870, p. 283).

Prononc. et Orth. : [] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1694.

Étymol. et Hist. Ca 1140 herde « troupeau de bêtes fauves » (G. GAIMAR, Hist. des Anglais, éd. A. Bell. 6308 et 6316). De l'a. b. frq. \*herda « troupeau », cf. all. Herde « id. », sens conservé dans les dial. du Nord-Est (v. hardier); cf. FEW t. 16, p. 198. Fréq. abs. littér. : 223. Fréq. rel. littér. : XIXe s. : a) 234, b) 293; XXe s. : a) 409, b) 344.

DÉR. Harder (se), verbe pronom. Se grouper, se réunir en harde. Il les frappait toutes [les bêtes] au hasard à coups d'andouillers dans les flancs (...). Biches, hères, daguets, jeunes cerfs, tous (...) se hardaient serré (GENEVOIX, Dern. harde, 1938, p. 65). [] init. asp. 1re attest. 1902 se harder « se réunir en harde (en parlant des biches) » (Nouv. Lar. ill.); de harde1, dés. -er, cf. enhardé « qui est en troupe (en parlant du sanglier) » attesté dep. LITTRÉ 1867.

BBG. LENOBLE-PINSON (M.). Le Lang. de la chasse. Bruxelles, 1977, pp. 47-49.

1A,1) Harde de daims, de cerfs, de biches. J'y rencontrais des wapitis, de grands cerfs blonds aux ramures magnifiques, serrés en hardes de trente têtes (GENEVOIX, Routes avent., 1958, p. 51)

1A.2) Or, dans sa robe blanche et rase, une fumée  
Autour de ses naseaux roses et palpitants,  
Un étalon conduit la hennissante armée.  
Quand il jette un appel vers les cieus éclatants,  
La harde, qui tressaille à sa voix fière et brève,  
Accourt, l'oreille droite et les longs crins flottants.  
LECONTE DE LISLE, Poèmes trag., 1886, p. 55.

1B.1) Dans un prunier sans feuilles jacassait une harde d'étourneaux autour d'un corbeau grave et noir, silencieusement perché, pareil à la mort laconique au milieu de la volubilité du siècle (ARNOUX, Écoute, 1923, p. 234).

HARDE2, subst. fém.

VÉN. „Lien qui attache les chiens six à six ou quatre à quatre” (Ac. 1835, 1878). Mener les chiens à la harde.

P. méton. Troupe de chiens ainsi attachés. Harde de chiens (LITTRÉ).

Prononc. et Orth. : [] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1762.

Étymol. et Hist. 1. a) 1391 « corde » (Arch. JJ. 141, pièce 157 ds GDF.); b) 1671 « lien servant à attacher les chiens de chasse par couples » (POMPEY); 2. 1625 « troupe de chiens de chasse ainsi attachés par couples » [ici emploi fig.] (A. D'AUBIGNÉ, Lettres et Mémoires d'etat, XXXIX ds Œuvres, éd. E. Réaume et F. de Caussade, I, 260). Forme fém. de hart\*.

DÉR. Harder, verbe trans. Attacher les chiens à la harde. Part. passé adj. Et supposons encore une demi-douzaine de lévriers couplés et hardés, bien dispos pour courir la bête (ARÈNE, Veine argile, 1896, p. 196). [] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1762. 1re attest. 1561 vén. (J. DU FOUILLOUX, La Vénerie et l'adolescence, éd. G. Tilander, 13, 17); de harde2, dés. -er, cf. enharder « lier avec une corde » (ca 1200, Escoufle, éd. F. Sweetser,



954).

Hardes

HARDES, subst. fém. plur.

A. Vieilli

1. Ensemble des effets personnels que l'on emmenait dans ses bagages.
2. Ensemble de vêtements.

DR. CIVIL. La femme qui renonce, perd toute espèce de droit sur les biens de la communauté, et même sur le mobilier qui est entré de son chef. Elle retire seulement les linges et les hardes à son usage (Code Civil, 1804, art. 1492, p. 273).

En partic. Ensemble des vêtements de marin ou de soldat. À deux heures, le même jour, après marché conclu, Yves ayant acheté des hardes de marin du commerce et changé de costume clandestinement dans un cabaret du quai, monta à bord de la Belle-Rose (LOTI, Mon frère Yves, 1883, p. 317).

B. Péj. Vêtements pauvres et usagés. Paquet, tas de hardes; raccommoder, rapiécer de vieilles hardes. Moi, c'est en recousant mes hardes que je compose mes vers (A. FRANCE, Lys rouge, 1894, p. 130). Il me semble voir la chair de Mignon à travers ses hardes, la chair d'Hélène sous sa pourpre (GIRAUDOUX, Siegfried, 1928, II, 5, p. 106) :

2. Avec leurs hardes et leurs loques

Et leur marche qui les disloque,  
L'été, parmi les champs nouveaux,  
Ils [les mendiants] épouvantent les oiseaux...  
VERHAEREN, Camp. halluc., 1893, p. 62.

Prononc. et Orth. : [] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1694.

Étymol et Hist. 1. [1480 « ensemble des effets personnels (vêtements, meubles, etc.) » (Compt. de tut., fo 53 a, Barb. de Lesc., A. Finistère ds GDF. Compl. : Pour achepter leurs petites hardes) sens obscur]; 1539 (EST. : crier que chascung trousse ses hardes); 2. 1771 péj. « vêtements, vieux vêtements » (Trév. : Ce terme n'est pas du style noble); 1798-1878 (Ac. : De bonnes hardes. De vieilles hardes [Ac. 1694-1762 : De belles hardes. De riches hardes]). Empr. au gasc. et béarnais harde « hardes, effets » (LESPY-RAYM., PALAY), écrit farde en a. gasc. (1376-78 ds LESPY-RAYM.) et a. béarnais (1385 ds LEVY Prov.), hardes en 1630 (A. D'AUBIGNÉ, Faeneste, I, 1 ds Œuvres, éd. H. Weber, p. 677, prononc. gasc. imitée, cf. p. 1348). Le gasc. et béarnais harde correspond à l'a. fr. farde « charge, bagage » (farde\*); « vêtements » (apr. 1170 fardres, WACE, Rou, éd. A. J. Holden, III, 1651, var. fardes) empr. en ce dernier sens à l'ar. farda dont l'un des sens est : « moitié de la pièce d'étoffe de coton grossière, appelée [grande chemise ou blouse en toile de coton, à manches très amples (au Tchad et au Soudan)] » (FEW

1) Tour à tour, elle décida de se rendre le lendemain matin dans la chambre de Mrs Armstrong et de lui faire une confession entière, avec larmes, ou de rassembler ses hardes pour s'enfuir dans la nuit (GREEN, Journal, 1934, p. 262).

2) Ce sera comme une vente après décès, où, par le plus ou moins d'usage que faisait le défunt de ses hardes, de ses meubles, de ses livres, un observateur en découvre les goûts (BALZAC, Œuvres div., t. 2, 1830, p. 40) :

3 Toutes ces hardes de la soumission et de la servitude qu'il a portées, la robe grise à brandebourgs blancs du catéchumène dans l'église Saint-Jean, la livrée de Mme de Vercellis, n'étaient que les costumes d'une mascarade où malgré lui il jouait son rôle.

GUÉHENNO, Jean-Jacques, 1948, p. 50.

t. 19, p. 46b; DOZY II, 251a et I, 166; DOZY Vêt., p. 107; A. STEIGER ds Festschrift J. Jud, 1943, pp. 661-662). Cf. cat. alfarda « pièce d'habillement que portaient les femmes au Moy. Âge et qui leur couvrait le buste » (XIVe s. ds ALC.-MOLL), esp. alfarda « id. » (1303 ds A. STEIGER, loc. cit., p. 646, 18), port. alffarda « id. » (ca 1366 ds MACH.). L'aragonais farda « vêtement » invoqué par FEW, loc. cit., semble ne pas exister (cf. COR. t. 2, p. 494b, s.v. fardo). L'expr. trousser ses hardes d'EST. 1539 a son parallèle ca 1225, PEAN GATINEAU, St Martin, éd. W. Söderhjelm, 3748 : Meneis a ses fardes trosees.

## Haridelle

HARIDELLE, subst. fém.

Mauvais cheval efflanqué. Haridelle boîteuse; pitoyable haridelle. .

Au fig., péj. Grande femme sèche et maigre. Grande haridelle dégingandée.

Prononc. et Orth. : [] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. 1558 « mauvais cheval maigre » (La Prise de Calais et de Guynes ds Anc. Poés. fr., éd. Viollet le Duc, IV, 295); 2. a) 1582 aridelle « squelette » (F. BRETIN, trad. de Lucien, de la Danse, 75 ds HUG.); b) 1690 « servante ou autre personne faible, incapable de travailler » (FUR.). Mot prob. composé du rad. har-, identique à celui de haras\*, et d'une finale -idelle d'orig. obscure, FEW t. 16, p. 174a. Fréq. abs. littér. : 35.

Ils [les bohémiens] conduisaient par des brides de corde des haridelles étiques, véritables squelettes de chevaux, aux côtes en cerceau (MOSELLY, Terres lorr., 1907, p. 94)

Daniel sut par la grande haridelle de service que la jeune fille était à Lourdes pour la journée (MAURIAC, Fleuve de feu, 1923, p. 69).

## Harpe

HARPE2, subst. fém.

A. CHASSE. Griffes d'un chien courant. (Dict. XIXe et XXe s.).

S'aidant des harpes le long de la descente (...) elle se déplaçait le long du mur avec la plus grande aisance (QUENEAU, Zazie, 1959, p. 215).

B. Arg. Doigt. Jouer de la harpe. Voler (cf. HAUTEL 1808, ESN. 1966, RIV.-CAR. 1969).

### C. ARCHITECTURE

1. Synon. de pierre d'attente (v. attente).

2. „Chacune des pierres qui dans les chaînes des murs ont plus de longueur que celles du dessous et du dessus” (NOËL 1968). Des briques étroites contenues par des harpes de grès gris (LA VARENDE, Sorcière, 1954, p. 81).

D. TECHNOL. „Morceau de fer plat, coudé, qui sert à lier les poteaux corniers des pans de bois aux murs de pignon ou de refend” (CHABAT 1881).

Prononc. Et Orth. : [] init. Asp. Att. Ds Ac. Dep. 1762.

Étymol. Et Hist. I. 1. 1409 technol. « fer coudé pour relier deux pièces de construction » (L'Artillerie des Ducs de Bourgogne, éd. J. Garnier, 23 : Faire loyens et harpes de fer dont sont loyées et acouplées plusieurs grosses pièces de bois du dit chat); 2. a) 1485 « saillie d'une pierre de taille » (Ordonnance de 1485 ds LITTRÉ); b) 1676 « saillie d'une pierre d'attente » (FÉLIBIEN). II. 1549 « griffe de chien » (EST., p. 665); 1842 herpe « id. » (MOZIN-BIBER). I prob. Dér. De harper2\*. II empr. Au prov. Arpa « griffe, serre » (fin XIVe s. ds RAYN. T. 1, p. 125), cf. aussi le fr.-prov. Arpa « id. » (cf. FEW t. 4, p. 385b). Arpa est issu du lat. harpe « faucille; sorte d'oiseau de proie », lui-même empr. Au gr. De même sens, mais en domaine d'oïl il s'est confondu complètement avec la famille de harpe1\*. La présence du h- est due à la famille de harper2\* « saisir ». Fréq. Abs. Littér. : 591. Fréq. Rel. Littér. : XIXe s. : a) 1425, b) 825; Xxe s. : a) 572, b) 510. Bbg. Archit. 1972, p. 50.

HASTE1, subst. fém.

A. HIST. ANTIQUE. Longue lance portée par les légionnaires romains (d'apr. LELOIR 1961).

P. méton. Manche long et pointu appartenant à une arme, pouvant servir d'arme. Synon. hampe, hast.

B. P. anal., PALÉOGR. Barre verticale de certaines lettres. Synon. hampe. La forme même des lettres peut varier d'une région à l'autre. Ainsi, au lieu de comporter une seule haste droite, l'iota des inscriptions crétoises a une forme brisée qui l'apparente à un sigma à trois branches, allongé en hauteur (L'Hist. et ses méth., 1961, p. 534). V. hampe1 ex. de Civilis. écr.

Prononc. : [ast] init. aspirée. Étymol. et Hist. XIIIe s. [date des mss] subst. fém. haste « lance » (Florimont, 2333 ds T.-L.); 1542 subst. masc. armes d'ast « toute arme emmanchée au bout d'un long bâton » (DU PINET, Pline, XI, 39 ds GDF. Compl.). Du lat. class. hasta « lance, pique, javelot »; var. de l'a. fr. haste, hauste : ca 1100 (Roland, éd. J. Bédier, 442); cf. FEW t. 4, p. 390 a et 393.

De son poignard, le roi coupa cette pointe, et le rendit [l'étendard] par la haste au nouveau banneret (MÉRIMÉE, Don Pèdre Ier, 1848, p. 469).

Il se moquera de la haste vibrante et des projectiles du frondeur (Job) (CLAUDEL, Poète regarde Croix, 1938, p. 276).

## Haste 2

HASTE2, HÂTE2, subst. fém.  
Vieux

A. Broche à rôtir. Leurs montants, qui s'avancent, reçoivent, dans les corbeilles de fer qui les couronnent, les plats à tenir au chaud et soutiennent, par les crochets qui garnissent la hampe, des ustensiles d'emploi fréquent : l'écumoire, la cuiller à pot, (...) les broches à rôtir (hastes), une pelle, des pincettes (FARAL, Vie temps st Louis, 1942, p. 157).

B. P. méton. Morceau de viande à rôtir. (Dict. XIXe et XXe s.).  
REM. Hasteur, hâteur, subst. masc., vx. Rôtisseur au service d'un grand personnage. Hâteur de la bouche du roi (Ac. 1835, 1878).

Prononc. : [ast] init. aspirée. Étymol. et Hist. 1175-80 « broche à rôtir » (Renart, éd. M. Roques, br. III, 13122). Empr. au lat. hasta (v. haste1), avec infl. phonét. et sém. de l'a. b. frq. \*harst « gril » (cf. a. h. all. harst « gril, morceau de viande rôti »). Bbg. BUGGE (S.). Étymol. rom. Haste. Romania. 1875, t. 4, p. 359. - VÄÄNÄNEN (V.). Le Fabliau de Cocagne. Neuphilol. Mitt. 1947, t. 48, p. 31.

Vous nous ruinez! (...) Quatre écuyers de cuisine à six vingts livres par an chacun ! un hasteur, un potager, un saussier, un queux, un sommelier d'armures (HUGO, N.-D. Paris, 1832, p. 488).

(HAVE, HÂVE)adj.

Amaigri et pâli (par des épreuves). Synon. blafard, blême, livide. Figure hâve de faim. Avoir le visage hâve. Il était horriblement hâve (Ac.).

Rare. [En parlant d'un inanimé] D'un côté s'étendoient des champs de glace contre lesquels se brisoit une mer décolorée; de l'autre, s'élevait une terre hâve et nue qui n'offroit qu'une morne succession de baies solitaires et de caps décharnés (CHATEAUBR., Natchez, 1826, p. 239). Le mal have s'est installé dans la demeure (VERHAEREN, Camp. halluc., 1893, p. 46).

Prononc. et Orth. : [] init. asp. Ac. 1694-1740 have, ensuite hâve. Étymol. et Hist. 1. 1176-81 have « mat (au jeu d'échec) » (CHRETIEN. DE TROYES, Chevalier Lion, éd. M. Roques, 2578); 2. a) 1269-78 have « sombre (en parlant d'une cave) » (J. DE MEUN, Rose, éd. F. Lecoy, 4492); b) fin XIVe s. have « en mauvais état (en parlant d'une terre) » (E. DESCHAMPS, Le Miroir de mariage, 11245 ds Œuvres, éd. Queux de St-Hilaire et G. Raynaud, IX, 361); 3. a) 1556 yeux haves « ternes, vitreux, tristes » (RONCARD, Hymne de Pollux et de Castor, 104 ds Œuvres, éd. P. Laumonier, VIII, 298); b) 1560 « amaigri et pâli » (ID., Elégie à Loïs des Masures Tournisien, 63, ibid., X, 366). De l'a. b. frq. \*haswa-, proprement « gris comme le lièvre [cf. l'all. Hase « lièvre », v. hase] », d'où « pâle, mat, terne », que l'on peut restituer d'apr. le m. h. all. heswe « pâle, blême » et l'a. angl. haswe « de couleur sombre; sombre, obscur » (ca 1250 ds NED, s.v. haswed); cf. FEW t. 16, p. 177b-178a. Fréq. abs. littér. : 131. Bbg. FOERSTER (W.). Etymologisches. Z. rom. Philol. 1881, t. 5, p. 97.

Quel contraste entre ces deux climats! Entre le teint fleuri, l'habillement, la physionomie des hommes que je venois de quitter, et les figures haves, basanées et noires des habitants de cette ville! (CRÈVECŒUR, Voyage, t. 2, 1801, p. 275).

Le Saint est debout, la tête de profil, une tête hâve de douleur, mais résignée (BARBEY D'AUREV., 3e Memor., 1856, p. 39).

Les têtes sont hâves, charbonneuses, les yeux grandis et fiévreux (BARBUSSE, Feu, 1916, p. 56).

## Heimatlos

HEIMATLOS, adj. et subst. inv.

(Personne) qui est dépourvu(e) de nationalité légale. Synon. usuel apatride.

Prononc. : [ajmatlo:s] init. gén. asp. Var. fr. [-] ds Pt ROB. Étymol. et Hist. 1828 Lausanne Heimathlosen « personnes sans papier d'origine » (Société hétéroclite ds QUEM. DDL t. 12). Empr. de l'all. heimatlos « sans patrie », composé de Heimat « pays natal » et du suff. privatif -los. Bbg. COLOMB. 1952/53, pp. 357-358.

Un intellectuel est une sorte d'heimatlos, et c'est n'avoir plus de patrie que d'avoir sa patrie au ciel des idées (GUÉHENNO, Journal « Révol. », 1938, p. 128).

L'association France for ever dont la direction est assurée par le couple heimatlos Bernstein-Ève Curie, auquel un récent décret du chef de l'État français a retiré la nationalité française (L'Œuvre, 18 mai 1941).

HEUR, subst. masc.

A. Vx, rare. Ce qui arrive d'heureux ou de malheureux. Le fou se plaint de l'heur mauvais seulement (CLAUDEL, Tête d'Or, 1890, 2e part., p. 60). V. bonheur ex. 2.

B. Destin favorable, bonne chance, ce qui arrive d'heureux.

Expr. vieillies, parfois iron.

Avoir l'heur de (+ inf.). Avoir la chance, le plaisir de.

N'avoir pas l'heur de (plaire, etc.). Hélas! cette visite, nous n'eûmes point l'heur, le bonheur de la recevoir (VERLAINE, Œuvres posth., t. 3, Souv. d'hôp., 1896, p. 114). Hellmuth lui disait, avec un sourire pincé : Est-ce que ceci n'a pas encore l'heur de vous plaire? (ROLLAND, J.-Chr., Révolte, 1907, p. 487).

Loc. proverbiale. Il n'est/il n'y a/tout n'est qu'heur et malheur (dans ce monde, etc.). Il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde, M. l'Hermite, pour les choses comme pour les hommes (JOUY, Hermite, t. 4, 1813, p. 116). N'est-ce pas chose ordinaire que d'entendre dire : celui-là est mort, celui-là est ruiné? On danse, on boit par là-dessus. Tout n'est qu'heur et malheur (MUSSET, A. del Sarto, 1834, II, 2, p. 87) :

... une foule de causes variables qu'on peut appeler hasard, se combinent avec l'énergie de chacun, pour l'aider ou la combattre. Cette énergie, tantôt triomphe, tantôt succombe; il n'est qu'heur et malheur, voilà tout... Quand on se sent vigoureux d'âme, plein d'aptitude et d'essor, et que pourtant la destinée favorable nous manque, on la voudrait du moins noblement et grandement contraire.

SAINTE-BEUVE, Volupté, t. 1, 1834, p. 108.

Prononc. et Orth. : []. Att. ds Ac. dep. 1694. Homon. heure, heurt. Étymol. et Hist. 1. Ca 1121 « sort, fatalité, destin » ici bon öur « fatalité heureuse, chance » (St Brandan, v. bonheur étymol. et hist.); ca 1170 a boen eür « heureusement » (CHR. DE TROYES, Erec, éd. M. Roques, 2772); 1306 heur (JOINVILLE, St Louis, éd. N. de Wailly, 1874, § 641, p. 352); 2. ca 1190 « chance, bonheur » (G. DE PONT STE MAXENCE, St Thomas, 274 ds T.-L.); 1540 avoir l'heur de « avoir la chance, le bonheur de » (N. HERBERAY DES ESSARS, Amadis, éd. H. Vaganay, 167 ds IGLF). Du lat. augurium « augure, interprétation des présages, présage (dans la religion romaine) » par l'intermédiaire de la forme agurium du b. lat. (TLL s.v. 1731, 11) et glissement au sens de « sort, condition, destinée » (cf. TLL s.v. 1375, 83); la collision homon. avec heure\*, notamment dans des expr. avec bon ou mal eur, est à l'orig. de l'ajout de l'initiale h au Moyen Âge. Fréq. abs. littér. : 105.

Tout se tourne en mieux (...); il me tardait de vous en faire part. Heur et malheur se disent aux amis (E. DE GUÉRIN, Lettres, 1839, p. 267).

Sa robuste confiance en lui-même, en l'heur imperturbable de sa destinée, tout doucement commençait à chanceler. Il doutait de sa veine (VAN DER MEERSCH, Invas. 14, 1935, p. 216).

Heurs et malheurs ont plutôt l'air tirés au sort que logiquement répartis! (BERNANOS, Dialog. Carm., 1948, 3e tabl., 1, p. 1613).

Qu'il est doux au loin de s'entendre, Sans même avoir L'heur de se voir! (BRIZEUX, Marie, 1840, p. 26).

Dans une quinzaine j'aurai l'heur d'embrasser ta trombine (FLAUB., Corresp., 1862, p. 31).

## Heurtoir

HEURTOIR, subst. masc.

A. Marteau fixé à une porte et servant à frapper.

Heurtoir de cuivre, en fer; heurtoir en forme d'anneau, de main.

B. TECHNOL. Pièce de bois, de métal, ou d'autre matériau servant de butée à un objet mobile. Synon. butoir. Bien que considéré comme synonyme de butoir, il semble plus judicieux d'employer le terme heurtoir pour un dispositif absorbant en douceur, donc avec une course notable, une grande énergie (Constr. métall., 1975).

CH. DE FER. Butoir placé sur la voie pour arrêter les wagons. Les heurtoirs contre lesquels viennent buter les tampons des wagons à l'extrémité des voies en cul-de-sac sont formés de traverses hors de service (BRICKA, Cours chem. de fer, t. 1, 1894, p. 431).

Prononc. et Orth. : []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. Techn. a) ca 1280-90 hurteuer (et non hurtever comme le propose l'éd. A. Owen, v. Romania t. 55, p. 578) « pièce de fer placé entre l'essieu et le moyeu » (G. DE BIBBESWORTH, Traité, éd. A. Owen, 852); b) 1302 pic. hurtoir « partie de l'arbre d'un moulin » (Compte de Beuvry ds GDF.); 2. a) 1345 hortoir « marteau de la porte extérieure d'une maison » (Arch. du Pas-de-Calais ds GAY); b) 1429 hurtoir « id. » (Comptes de Cambrai, ibid.); c) 1676 heurtoir « id. » (FÉLIBIEN). Dér. de heurter\*; suff. -oir\*. Fréq. abs. littér. : 17.

On cogna du heurtoir à la porte (POURRAT, Gaspard, 1931, p. 28).

Antique heurtoir de bronze, représentant une grimaçante figure de vieille (BÉGUIN, Âme romant., 1939, p. 152).

Certaines portes extérieures possédaient (...) un marteau servant à la fois de poignée et de heurtoir (FILLON, Serrurier, 1942, p. 23)

... la porte, de bois massif, et dont le parement était découpé en losanges, était ornée et consolidée par de larges clous rivés à tête ronde comme une cuirasse de Milan. Un marmouset, de cuivre ciselé, pendait sur le milieu et servait de heurtoir...

BOREL, Champavert, 1833, p. 132.

Hie



HIE, subst. fém.

A. Synon. de dame<sup>2</sup> (v. ce mot A), de demoiselle<sup>2</sup> (v. ce mot A). On dresse ensuite le pavage en battant les pavés un à un avec la hie (BOURDE, Trav. publ., 1929, p. 86) :

B. „Sorte d'instrument dont on se sert pour enfoncer les pilotis en terre et qu'on appelle autrement mouton`` (Ac. 1935).

REM. 1. Hiement<sup>1</sup>, subst. masc. Action d'enfoncer des pavés, des pieux avec une hie. (Dict. XIXe et XXe s.). 2. Hiement<sup>2</sup>, subst. masc. Bruit produit par une machine élevant des fardeaux, par une charpente soumise à un ébranlement horizontal. Le hiement des poulies (HUYSMANS, En route, t. 1, 1895, p. 14). 3. Hier<sup>1</sup>, verbe trans. Enfoncer des pavés, des pilotis avec une hie. (Dict. XIXe et XXe s.). 4. Hier<sup>2</sup>, verbe intrans. Produire un hiement (Dict. XIXe et XXe s.).

Prononc. et Orth. : [i] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1694.

Étymol. et Hist. 1. Ca 1220 « maillet de fer employé pour enfoncer un mur... » (Siège de Barbastre, éd. J. L. Perrier, 7130); 2. 1415-16 « lourde masse de bois pour enfoncer les pavés » (doc. ds GDF. Compl.). Empr. du m. néerl. heie « bélier », par l'intermédiaire des Néerlandais occupés à des travaux hydrauliques en France; cf. ca 1200 hiier « frapper (un mur, etc.) avec un bélier, un maillet » (Antioche, éd. P. Paris, I, 187) [empr. du m. néerl. heien, de même sens] et son subst. verbal hie « coup » surtout employé en a. fr. dans les expr. a hie « avec force, à coups redoublés » (1176-81, CHR. DE TROYES, Chevalier Lion, éd. M. Roques, 6142), a une hie « d'un coup » (1174-77, Renart, éd. M. Roques, 5605). Le passage de -ei- à -i- s'explique sans doute par l'infl. des verbes à alternance vocalique tels que preier : prie, neier : nie, empeirier : empire. FEW t. 16, p. 189b. Bbg. Archit. 1972, p. 214 (s.v. hiement). - JOURJON (A.). Rem. lexicogr. R. Philol. fr. 1915/16, t. 29, p. 301.

L'ouvrier à mine terreuse (...)

Qui dans sa besogne haïe,  
Sent parfois sa force trahie,  
Alors qu'il fait danser la hie,  
La demoiselle du paveur.  
POMMIER, Paris, 1866, p. 395.

Hiémal

HIÉMAL, -ALE, -AUX, adj.

A. Littér. ou poét. [À propos de la végétation, de la nature...] Qui appartient à l'hiver, qui se produit en hiver. Synon. hivernal. Vent hiémal; travaux hiémaux.

B. Domaines spéciaux

1. BOT. Qui pousse, fleurit, fructifie en hiver. Synon. hibernal. Plantes hiémales (Ac.).

2. GÉOL. Montagne hiémale. Montagne couverte de neige éternelle. (Ds Ac. Compl. 1842, LITTRÉ, Nouv. Lar. ill.-Lar. 20e).

3. ZOOL. Synon. de hibernal.

Rem. „Hivernal signifie un état actif, une action sur l'hiver ou à propos de l'hiver; hiémal signifie un état passif et s'applique aux choses résultant de l'hiver`` (PLOWERT 1888).

Prononc. et Orth. : [jema], masc. plur. [-o]. BARBEAU-RODHE 1930 : [-]. Att. ds Ac. dep. 1878. Ac. 1878 : hiémal ou hyémal. Étymol. et Hist. 1. 1246-48 hyemal « d'hiver » (G. DE METZ, Image du monde, ms. Montpellier 437 [XIVe s.] fo 188 vo ds GDF Compl.); 1580 hiemal (M. DE LA PORTE, Epithetes, 53 vo ds HUG.); 2. 1835 spéc. bot. hyémal (Ac.). Empr. au lat. hiemalis « d'hiver »; b. lat. au sens 2 : « qui pousse en hiver ». Fréq. abs. littér. : 22.

Les flocons tombent dru, le paysage est vraiment hiémal (AMIEL, Journal, 1866, p. 210).

Elle [l'eau de glace] restait fraîche toujours ainsi que les eaux hiémales (GIDE, Voy. Urien, 1893, p. 30).

La vie hiémale des abeilles est alentie mais non pas arrêtée (MAETERLINCK, Vie abeilles, 1901, p. 255) :

Sous le dôme central aux sept arches de terre de la taupinée, Nyctalette s'éveillait du long sommeil hiémal consécutif à une interminable errance par la solitude froide de ses galeries. Une tiédeur caressait sa peau, la glaise était plus molle et la joie nerveuse qui secouait de sa demi-léthargie son corps amaigri lui disait que la vie normale, longtemps interrompue, allait reprendre avec cette chaleur.

## Hiérodoule

HIÉRODOULE, HIÉRODULE, subst.

ANTIQU. GR. ET ORIENTALE. Serviteur, homme ou femme (esclave la plupart du temps), attaché au service d'un temple.

En partic. Homme ou femme voué(e) à la prostitution sacrée.

REM. Hiérodulisme, subst. masc. Prostitution sacrée. Josaphat (...) extirpa les restes d'hiérodulisme que son père n'avait pu détruire (RENAN, Hist. peuple Isr., t. 2, 1889, p. 248).

Prononc. : [], [-dy]. Étymol. et Hist. 1840 hiérodoule (Ac. Compl. 1842). Empr. au b. lat. hierodulus « ministre des sacrifices », gr. « esclave attaché au service d'un temple ». Fréq. abs. littér. : 12.

Ses portes d'or [du temple] étaient gardées par douze hiérodoules hermaphrodites, symbole des deux objets de l'amour et des douze heures de la nuit (, Aphrodite, 1896, p. 75) :

Les marchands, les esclaves se joignaient à la foule; et le trésor de l'hiérodoule s'enflait. Des tas d'olives, de raisins et de figues séchées portaient jusqu'aux toits des celliers l'abondance des prêtres. MAURRAS, Chemin Paradis, 1894, p. 39.

Une hiérodoule du temple de Diane s'égorgea, désespérée, avec le couteau des sacrifices (FLAUB., Tentation, 1874, p. 98).

## Hipostase

HYPOSTASE, subst. fém.

I. MÉDECINE

A. Vx. Sédiment dans un liquide organique (spécialement dans les urines). (Dict. XIXe et XXe s.).

B. „Accumulation de sang dans les parties déclives des poumons chez les malades placés en décubitus dorsal prolongé et dont la circulation est perturbée`` (Méd. Biol. t. 2 1971).

II. PHILOS. et THÉOL.

A. [Doctrine néo-platonicienne] Principe divin. La base de cette philosophie [de Philon] était une sorte de métaphysique abstraite, introduisant dans la Divinité unique des hypostases diverses (RENAN, Évangiles, 1877, p. 415).

B. [Dogme chrétien] Chacune des trois personnes divines, considérée comme substantiellement distincte. Il y a en Dieu trois hypostases et une seule nature (Ac.)

III. LING. Substitution d'une catégorie grammaticale à une autre (d'apr. MAR. Lex.).

Prononc. et Orth. : [] ou [-a:z]. Att. ds Ac. dep. 1694.

Étymol. et Hist. 1. 1398 méd. ypostasie (Somme Me Gautier, B.N. 1288, fo 125a ds GDF. Compl.); 1575 hypostase (PARÉ, Œuvres, livre XXVI, chapitre 14, éd. J.-F. Malgaigne, t. 3, p. 615); 2. 1541 théol. (CALVIN, Institution chrétienne, livre I, chapitre 13, éd. J.-D. Benoit, t. 1, p. 146); 3. 1926 philos. (LALANDE); 4. 1933 ling. (MAR. Lex.). Empr. au gr. « action de se placer en dessous » d'où « support; sédiment, dépôt » en médecine, et en philos. « substance, c'est-à-dire réalité »; le sens 2 est empr. au lat. eccl. hypostasis désignant les trois personnes divines dans la Trinité en tant qu'on les considère comme substantiellement distinctes. Fréq. abs. littér. : 24. Bbg. HOLSTEIN (H.). Hypostases divines... Foi Lang. 1977, no 2, pp. 115-120. - JOURJON (A.). Rem. lexicogr. R. Philol. fr. 1917-18, t. 30, p. 52.

Il alla prendre deux oreillers sur le lit, vint se rasseoir, et, le buste droit pour éviter l'hypostase, il commença avec précaution ses exercices respiratoires (MARTIN DU G., Thib., Épil., 1940, p. 769).

Le dogme chrétien, qu'il [Averroès] confondait avec la doctrine des hypostases alexandrines (Théol. cath. t. 4, 1, 1920, p. 1222).

Cette vieille question, débattue pendant des ans : le Christ a-t-il été attaché, seul, sur la croix ou bien la Trinité, une en trois personnes, a-t-elle souffert, dans sa triple hypostase, sur le gibet du Calvaire? (HUYSMANS, À rebours, 1884, p. 108).

HOCHET, subst. masc.

A. Jouet très léger en matière dure, composé généralement d'une poignée ou d'un manche et d'éléments remplis de petits grains, que les tout jeunes enfants secouent pour faire du bruit et pressent entre les gencives au moment de la dentition. Hochet en ivoire, en plastique; agiter son hochet. Hochet de cristal garni de grelots d'argent (Ac. 1798-1935). Un hochet d'enfant, très joli, ma foi, ivoire et vermeil (MARTIN DU G., Thib., Belle sais., 1923, p. 863) :

P. métaph. La plate-forme, hochet adjoint au véhicule, Trimbalaient une foule en son sein minuscule (QUENEAU, Exerc. style, 1947, p. 101).

P. anal. Instrument sonore composé d'un réceptacle dans lequel sont enfermés des grains (cf. BAL.-MAQ. 1968; Mus. 1976). Comme idiophones, ils [les Indiens d'Amérique] ont le tamtam du Mexique (...), des hochets en Calebasses et en peau brute (LOWIE, Anthropol. cult., 1936, p. 230).

B. Au fig. Amusement; chose futile et sans valeur qui amuse l'esprit, flatte les passions et à laquelle on s'attache. Les riches parures, les bijoux coûteux et inutiles sont des hochets pour la vanité (Ac. 1798-1935). Quant à la gloire qui suit des succès sans avantages réels, c'est un hochet qui coûte fort cher, et qui ne saurait long-temps amuser des hommes raisonnables (SAY, Écon. pol., 1832, p. 485) :

[En parlant de pers.] Il semble qu'ils [les Français] regardent les femmes comme des hochets dont ils s'amuse (SÉNAC DE MEILHAN, Émigré, 1797, p. 1599). Et je ne suis pas une dérision, un hochet, quelque chose que les petits enfants poursuivent de leurs moqueries (M. DE GUÉRIN, Journal, 1834, p. 207). Prononc. et Orth. : [] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. 1331 jeux « osselet » (Charte de Liège, t. 2, p. 415 ds DU CANGE, s.v. hochia); 2. a) 1391 « jouet d'enfant » (3e Compte royal de Ch. Poupart, fol. 79 ds GAY); b) 1745 fig. « chose futile qui contente, qui console l'esprit » (DULAURENS, Chandelle Arras, p. 156). Dér. de hocher\*; suff. -et\*. Fréq. abs. littér. : 93.

Tu jouais avec le bonheur comme un enfant avec un hochet, et tu ne réfléchissais pas combien c'était rare et fragile ce que tu tenais dans tes mains... MUSSET, Conf. enf. s., 1836, p. 361.

Avec quelques jeunes fous de sa sorte, riches et casse-cou, il rivalisa de témérité dans des courses en auto (...). Enfin, il délaissa tout pour le hochet nouveau. Il partagea le délire des foules pour les machines volantes.

ROLLAND, J.-Chr., Nouv. journée, 1912, p. 1531.

Houe

HOUE, subst. fém.

A. Outil à main composé d'une lame tranchante faisant un angle aigu avec le manche et servant à ameublir le sol. Houe carrée, rectangulaire; biner, sarcler à la houe :

Grâce aux peintures égyptiennes et aux fouilles faites dans ce pays, nous pouvons suivre toutes les étapes de l'évolution qui fit de la houe une charrue. Le manche devint une pièce de bois, ou age, la lame un soc, puis on ajouta des mancherons. Bientôt l'instrument ne fut plus traîné par des hommes mais par des bêtes de somme, signe typique des hautes civilisations.

LOWIE, *Anthropol. cult.*, 1936, p. 42.

Houe fourchue, houe trident. Houe à deux, à trois dents, utilisée notamment pour défoncer les sols pierreux. On donne le premier labour avec la pioche ou la houe fourchue (DU BREUIL, *Cult. arbres*, 1876, p. 613). Il ne faisait plus très clair. Les dents d'une houe abandonnée dans l'allée luisaient comme de l'argent (POURRAT, *Gaspard*, 1931, p. 199).

B. „Instrument à traction animale, utilisé pour l'entretien des cultures en lignes espacées, constitué par un châssis, muni à l'avant d'un régulateur à roue, sur lequel peuvent s'adapter (...) des socs, dents ou griffes en vue d'exécuter des binages, sarclages, scarifiages ou buttages`` (Agric. 1977). Houe bineuse, houe à cheval. Les houes multiples, de plus grandes dimensions que les houes à un rang, sont destinées à travailler plusieurs interlignes en un seul passage (PASSELÈGUE, *Mach. agric.*, 1930, p. 153).

Prononc. et Orth. : [u] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1694. Homon. hou, houx. Étymol. et Hist. 1. Ca 1170 « pioche à lame assez large dont on se sert pour les binages » (Rois, éd. E. R. Curtius, p. 24); 2. 1755 houe à cheval (DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité de la culture des terres*, t. 1, p. 112 ds BRUNOT t. 6, p. 259). De l'a. b. frq. \*hauwa « houe, pioche, binette »; cf. m. néerl. houwe de même sens; a. h. all. houwa; m. h. all. houwe; all. Haue « id. ». Fréq. abs. littér. : 37.

DÉR. Houer, verbe. Travailler (la terre) avec la houe. Il houe cette terre, ce jardin (BESCH. 1845). Ce vigneron ne fait que houer toute la journée (Ac. 1835, 1878).

[ue] init. asp., (il) houé [u]. Att. ds Ac. dep. 1694. 1res attest. a)

début XIIIe s. hoër intrans. « labourer avec la houe » (Hervis de Metz, éd. E. Stengel, 4736), b) ca 1274 hoer trans. « id. » (Adenet le Roi, Berte, éd. A. Henry, 848 ds T.-L.); de houé, dés. -er.

hourdis 1

HOURDIS1, subst. masc.

A. Corps de remplissage léger garnissant les intervalles d'un pan ou d'une armature de bois, de fer, de ciment. Hourdis de terre cuite.

Rem. „Dalles de béton armé portées par les solives d'un plancher`` (FOREST. Métall. 1977).

B. Première couche de gros plâtre appliquée sur un lattis pour soutenir le hourdis (au sens A) et former l'aire d'un plancher, d'une cloison. Les plâtres employés pour le hourdis des cloisons et pans de bois jusqu'à 0,20 d'épaisseur (...) sont comptés au mètre superficiel comme légers ouvrages en plâtre (ROBINOT, Vérif., métré et prat. trav. bât., 1928, p. 65).

REM. Hourdage, subst. masc., synonyme de hourdis. Mais les quatre dernières travées, garnies d'un grossier hourdage, formaient resserre close (LA VARENDE, Heur. humbles, Pèlerins d'Argentan, 1942, p. 16).

Prononc. et Orth. : [] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1762. [] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1762; ds Ac. 1762 s.v. hourdi. Étymol. et Hist. I. Hourdis 1. 1180-1205 hordeiz « charpente en encorbellement au sommet d'une tour, d'une muraille » (Renart, éd. M. Roques, XIX, 17601); 2. 1553 « maçonnerie grossière » (J. MARTIN, trad. de J.-B. ALBERTI, De re aedificatoria, p. 48 ds IGLF); 3. 1643 mar. lisse de hourdy (FOURNIER, Hydrographie, p. 9). II. Hourdage 1. Fin du XVe s. « échafaudage » (J. MOLINET, Chroniques, éd. G. Doutrepont et O. Jodogne, t. 1, p. 274); 2. 1553 « maçonnerie grossière » (J. MARTIN, op. cit., p. 35). Dér. de hourder\*. I suff. -is\*; II suff. -age\*.

Le chevonnage est un poids mort qui ne contribue en rien à la solidité de l'œuvre et qui n'est posé que pour porter la couverture de métal, d'ardoises ou de tuiles, et le hourdis des entrevous destinés à clore les parois des étages sous comble (VIOLETTE-LE-DUC, Archit., 1872, p. 342).

## hourdis 2

HOURDI(S)2, (HOURDI, HOURDIS)subst. masc.

MAR. Lisse ou barre de l'arcasse servant à affermir la poupe.

Rem. Les dict. gén. qui enregistrent ce mot le donnent comme un subst. masc.; WILL. 1831, comme un subst. féminin.

Prononc. et Orth. : [] init. aspirée; -di (LITTRÉ, Lar. 19e), -dis (Nouv. Lar. ill., Lar. 20e, DG). Étymol. et Hist. V. hourdis1.

La lisse d'hourdi (...) forme un bau, dont le milieu est entaillé sur le haut de l'étambot, et les extrémités aboutissent aux estains (WILL. 1831).

Quel bataclan, et comme ça tape! La bourrasque n'a pas besoin qu'on aille à son secours. C'est là qu'on surveille la lisse de hourdi! (HUGO, Travail. mer, 1866, p. 184).

HUCHE, subst. fém.

A. 1. HIST. Grand coffre de bois rectangulaire, à couvercle plat, servant notamment à ranger les provisions, le linge, les vêtements.

2. En partic. Coffre de bois rectangulaire à couvercle plat, servant à pétrir la pâte et/ou surtout à conserver les miches. Synon. maie. Huche à pain. L'aînée (...) vint à la huche se couper une tranche de pain (ZOLA, *Terre*, 1887, p. 130). La huche ou maie, large coffre où se pétrit et se conserve le pain que l'on cuit pour huit jours (MENON, *LECOTTÉ, Vill. de Fr.*, t. 1, 1954, p. 18).

B. MINOTERIE. Coffre placé sous la meule dormante d'un moulin, où tombe la farine. La huche d'un moulin (Ac. 1835-1935).

C. PÊCHE. Caisse percée de trous que l'on immerge après y avoir placé le poisson qu'on veut conserver. Et voici, devant eux, (...) les balcons aux barreaux verts qui avancent sur la Seine, les huches à poissons à moitié levées hors de l'eau (GONCOURT, *Ch. Demailly*, 1860, p. 293). Tous pêcheurs en général (...) seront tenus (...) de faire l'ouverture de leurs loges et hangars, bannetons, huches et autres réservoirs ou boutiques à poisson (Code pêche fluv., 1875, p. 19).

Prononc. et Orth. : [ ] init. asp. Att. ds Ac. dep. 1694.

Étymol. et Hist. Ca 1170 « coffre où l'on enserre de l'argent, des bijoux, etc. » (Rois, éd. E. R. Curtius, p. 199, 10). Issu du lat. tardif *hutica* « coffre », attesté vers 800 dans le *Capitulaire de Villis*. La géogr. du mot et celle de ses dér. (en partic. norm., pic., wallon, Flandre) ainsi que le h- dénoncent une orig. germ., mais les hyp. proposées jusqu'ici se sont révélées peu satisfaisantes. Fréq. abs. littér. : 57. Bbg. FLUM (P.N.). Old Fr. huge, huche. Rom. Notes. 1959, t. 1, pp. 72-73. - VINCENT (A.). Les N. d'objets creux comme n. de lieux. *Mél. Dauzat* (A.) 1951, p. 392.

1) Dans la pièce unique (...), une huche où l'on serrait les provisions de bouche (R. BAZIN, *Blé*, 1907, p. 70).

2) Il avait envie d'ouvrir les bahuts, les caisses, les huches de noyer, les cantines de fer et d'en tirer les trésors qu'il avait presque oubliés et qui, pourtant, étaient là : les broderies, les reliquaires, les écritaires d'or, les couronnes (DUHAMEL, *Passion J. Pasquier*, 1945, p. 73).

Huit-reflets

synonyme de haut-de-forme

Hyaline

Minér. Qui a la transparence du verre. Quartz\* hyalin, ou cristal\* de roche.      Aucun

Hypallage

RHÉT. Figure de style qui consiste à attribuer, à un ou plusieurs mots d'une phrase, ce qui convient à d'autres (sans qu'il soit possible de se méprendre sur le sens de cette phrase).

Rem. On relève le mot au masc. J'y tenais beaucoup [à ce poème], encore que Marcel Drouin en critiquât la première phrase où il voyait un fâcheux hypallage (?) que pourtant je défendais (GIDE, *Journal*, 1935, p. 1223).

Prononc. Et Orth. : [ipal(l)]. Att. Ds Ac. Dep. 1762.  
Étymol. Et Hist. Av. 1596 (VIGENÈRE, *Traicté du feu et du sel*, 36, éd. 1642 ds DELB. Rec.). Empr. Au b. lat. hypallage « même sens », gr. « échange, hypallage ».

Le mal de prendre une hypallage pour une découverte, une métaphore pour une démonstration, (...), et soi-même pour un oracle, ce mal naît avec nous (VALÉRY, *Variété* [I], 1924, p. 191).

« Un silence d'or vibrant, l'avenir au galop (galopant) des chevaux du soleil [vers de la Tailhède], cela forme de belles hypallages modernes, mais conformes à la poésie ancienne (Temps, 11 août 1938).

## Hystérologie

RHÉT. Renversement de l'ordre chronologique ou logique des faits ou des idées d'une phrase. Virgile fait une hystérologie en disant : « Laissez-nous mourir et nous précipiter au milieu des ennemis » (Lar. Lang. Fr.).

REM. Hystéro(n)-protéron, (Hystéro-protéron, Hystéron-protéron)subst. Masc., synonym. De hystérologie. (Dict. XIXe et Xxe s.).

Prononc. : []. Étymol. Et Hist. 1704 (Trév.). Empr. Au gr. Rhét. « interversion de l'ordre naturel des idées », composé de - (v. hystérogène) et de - (élément. -logie\*). B. lat. hystero-logia « id. » (IIIe s. ds TLL). Synon. De hysteron proteron (ca 1606, MALHERBE, *Commentaire sur Des Portes ds Œuvres*, éd. L. Lalanne, t. 4, p. 434 : Hysteron proteron : refait et fait, pour fait et refait), empr. Au gr. (, neutre de ,v. hystérogène; , neutre de « qui se trouve devant, qui se trouve avant, premier »); b. lat. ysteronproteron (IIIe s. ds TLL).

Infusoire



INFUSOIRE, subst. masc.  
ZOOLOGIE

A. Animal unicellulaire le plus souvent microscopique, vivant dans les liquides et se développant dans les infusions végétales. :

Emploi adj. Animal infusoire. Puis il a vécu à la manière des animaux infusoires et zoophytes (BROUSSAIS, Phrérol., Leçon 2, 1836, p. 59).  
[Symbole de l'infiniment petit] Assaut de l'infusoire. Le typhon s'amointrit et devient l'infusoire (HUGO, Âne, 1880, p. 281).

B. Au plur. Classe de protozoaires pourvus de cils vibratiles à la surface du corps et de deux noyaux dans le cytoplasme. Au XVIIe siècle, les rotifères étaient confondus avec les protozoaires; Cuvier les place encore dans les infusoires (Hist. gén. sc., t. 3, vol. 1, 1961, p. 407).

Prononc. et Orth. : []. Att. ds Ac. dep. 1835 au pluriel. Étymol. et Hist. A. Adj. 1791 (J.G. BRUGUIÈRE, Tableau... contenant l'Helminthologie, ou les Vers infusoires, ... [titre] ds R. Ling. rom. t. 44, 1980, p. 232). B. Subst. 1. 1795 (CUVIER ds FEW t. 4, p. 683a); 2. 1808 plur. (LAMARCK, Philos. zool., t. 1, p. 126). Empr. au lat. sc. infusorius, où le mot servait à désigner des animalcules qui se sont développés dans les infusions végétales (1764, WRISBERG, De animalcularum infusori orum natura, d'apr. Dujardin). Fréq. abs. littér. : 154.

Sur la cuticule mince qui l'entoure, s'implantent des cils longs, (...) imprimant à l'infusoire une mobilité très vive (DOPTER ds Nouv. Traité Méd., fasc. 3, 1927, p. 307)

Avions-nous déjà un cerveau quand, au moment de notre conception nous étions encore cet infusoire que seuls les microscopes peuvent rendre visible à nos yeux?

MAETERLINCK, Gd secret, 1921, p. 274.

## Ingambe

xxx

xxxx

## Ingénu

INGÉNU, -UE, adj.

A. [En parlant d'une pers.]

1. DR. ROMAIN. Qui est, de par sa naissance, de condition libre (p. oppos. à affranchi). (Dict. XIXe et XXe s.).

Emploi subst. Auguste permit à tous les ingénus qui n'étaient pas sénateurs, d'épouser des affranchies (Ac. 1935).

## Irénique

Les meilleurs développent une pensée puissamment synthétique ou irénique (Spinoza, Leibniz) (MOUNIER, Traité caract., 1946, p. 637).

## Jaspiner

JASPINER, verbe intrans.  
Arg. Jaser, bavarder.

Emploi trans., rare. Si nous pouvions avoir un compagnon jaspinant le bigorne hollandais, ce serait excellent (HUGO, *Corresp.*, 1873, p. 58).

Prononc. : []. Étymol. et Hist. Av. 1715 (usité à la Cour, d'apr. ESN.); 1718 « jaser, bavarder » (LE ROUX ds SAIN. Sources Arg. t. 2, p. 18, note 2); 1721 « parler » (Vice puni ou Cartouche, chant III, *ibid.*, t. 1, p. 326 : il jaspinoit argot). Prob. croisement de jaser\* avec le verbe dial. japiner « japper souvent et peu fort; bavarder ensemble » (FEW t. 5, p. 30 b et 31 a), dér. de japper\* avec suff. -iner\*.

DÉR. 1. Jaspinage, subst. masc. Action de jaspiner. Ah! mortelle, mortelle soirée! Rien ne dira le jaspinage des acteurs, rhétorique et loquacité (GIDE, *Journal*, 1906, p. 202). []. 1re attest. 1883 (LARCH. *Suppl.*, p. 86); du rad. de jaspiner, suff. -age\* . 2. Jaspin, subst. masc.

Bavardage. Ne vaut-il pas mieux sourire à ce jaspin coutumiers? (PONCHON, *Muse cabaret*, 1920, p. 266). [Ø]. 1res attest. ca 1628 adv. « oui » (Jargon de l'arg. réformé ds SAIN. Sources arg. t. 1, p. 196a), 1865 subst. « bavardage » (Chanson ds ESN.), 1881 (RICHEPIN, *Chans. gueux*, p. 176); déverbal de jaspiner. 3.

Jaspineur, -euse, adj. Qui bavarde. Emploi subst. Vous m'empêchez de dormir, les jaspineurs (BARBUSSE, *Feu*, 1916, p. 239). [], fém. [-ø:z]. 1re attest. 1846 (*Intérieur prisons*, p. 72); du rad. de jaspiner, suff. -eur2\*.

BBG. SAIN. Arg. 1972 [1907], p. 40, 56, 218; p. 293 (s.v. jaspin).

## Citations

Hé! Pomme de canne! mugit une voix, tu jaspineras plus tard, sers-nous d'abord des bocks! (HUYSMANS, *Marthe*, 1876, p. 93).

Elle n'a que ses bouts de chiffon qui la comprennent, le soir, dans les coins tranquilles, elle défait son baluchon, elle leur jaspine, pas besoin d'articuler, pour eux, c'est trop fatigant, elle parle comme les chiens (ARAGON, *Beaux quart.*, 1936, p. 251).

JEAN-FOUTRE, subst. masc. inv.  
Vulg., péj. [Avec une valeur injurieuse; marque le mépris envers qqn qui est présenté comme incapable, indigne ou moralement condamnable] Synon. foutriquet (rare), propre-à-rien.

Prononc. et Orth. : []. Var. soudée ds Lar. Lang. fr. Plur. invar. mais des jean-foutres (MARTIN DU G., Vieille Fr., 1933, p. 1094). Étymol. et Hist. [1661 janfoudre, Lettre du 23 août, Arch. de la Côte-d'Or E. 2854, minutes notariales ds DAUZAT 1938]; 1750 terme injurieux (FOUGERET DE MONBRON, Margot la Ravaudeuse, éd. J.J. Pauvert, p. 62). Composé de jean-\* et de foutre\*. Fréq. abs. littér. : 47.  
DÉR. Jean-foutrierie, subst. fém. Action ou attitude caractéristique des jean-foutre. D'un côté je voudrais me ménager une protection pour obtenir dans un temps donné une chaire à Irkoutsk; de l'autre je crains de faire une jean-foutrierie (MÉRIMÉE, Lettres F. Michel, 1852, p. 62). Il a l'air aussi d'offrir à Mirbeau le choix entre la jean-foutrierie et le crétinisme pour avoir parlé de moi comme il l'a fait (BLOY, Journal, 1897, p. 252). []. 1re attest. 1790 (Jean Bart, no 21, 5 ds QUEM. DDL t. 19); de jean-foutre, suff. -erie\*.  
BBG. DUB. Pol. 1962, p. 328. - QUEM. DDL t. 17; 19 (et s.v. jeanfoutrierie).

Bardoux décidément m'a l'air d'un jean-foutre. Pas de réponse à mes billets. Pas de dîners. Si je n'ai de lui aucune nouvelle avant mon départ, j'irai lui reprendre le manuscrit de la féerie, lui cracherai son fait au nez, et puis, bonsoir (FLAUB., Corresp., 1878, p. 66).

Ah bien! dit Loubet, il est raté, leur feu d'artifice! Pour sûr qu'ils ont pissé dessus! ajouta Chouteau, en ricanant. Le lieutenant Rochas lui-même s'en mêla. Quand je vous disais que ces jean-foutre ne sont pas même capables de pointer un canon! (ZOLA, Débâcle, 1892, p. 240)

« Eh bien », jeta Studler, farouche, « vous êtes peut-être de grands pontifes, mais, pour moi, vous n'êtes que des jean-foutre! » Il recula d'un pas, et la lumière du plafonnier éclaira soudain son visage. On y lisait (...) non seulement un mépris révolté, mais une sorte de défi, presque une menace... MARTIN DU G., Thib., Consult., 1928, p. 1118.

Jusant

JUSANT, subst. masc.

A. Marée descendante. Synon. ebbe, perdant. Courant, étale de jusant.

P. méton. Moment où se produit le jusant.

B. P. métaph. Le flux et le jusant des transgressions de nos lois pénales (BLOY, Hist. Désobl., 1894, p. 174).

Prononc. Et Orth. : []. Att. Ds Ac. Dep. 1762. Étymol. Et Hist. 1484 iusant (GARCIE, Grant Routier et pilotage et enseignement pour ancrer, Rouen ds Fr. mod. T. 26, p. 53). Ce mot paraissant attesté d'abord dans l'Ouest de la France (cf. attest. Supra et FEW t. 3, p. 44b, note 2) semble dér. De l'anc. Adv. Jus « en bas » (cf. aussi le b. lat. jusanus « inférieur » ds TLL, s.v. iosanus), lui-même du lat. deorsum « vers le bas », le vocalisme radical étant dû à son opposé antithétique, v. sus, cf. VÄÄN., § 117. On peut aussi y voir un empr. À l'a. gasc. lusant « inférieur, c'est-à-dire au nord » (1256 ds DAG, s.v. septentrional, v. aussi LEVY Prov.), de même orig. (cf. FEW, t. 3, p. 44a et REW3, no 2566); la finale est peut-être due à l'infl. De termes tels que levant, ponant. Fréq. Abs. Littér. : 36.

Dans les rocs qu'ont usés les flots et les jusants La lame écume (COPPÉE, Poés., t. 2, Jeunes filles, 1878, p. 359).

Le jusant (...) se retirait en laissant derrière lui des spires baveuses (GENEVOIX, Fatou Cissé, 1954, p. 126) :

captifs dans quelque aquarium de verre, au fond d'un laboratoire, les convoluta, petits animaux du littoral, continuent, par l'effet d'un avertissement secret, d'obéir au rythme des marées, de descendre à l'heure du flot, de monter quand le jusant découvre les côtes lointaines. DUHAMEL, Jard. Bêtes sauv., 1934, p. 7.

Dans les mers à forte marée, l'accostage direct devient impossible car, au jusant, la mer se retirant loin des côtes, les navires auraient à souffrir de l'échouage (BOURDE, Trav. Publ., 1929, p. 265).

Lorsque la marée monte, le flot envahit une portion de rivage, au jusant, si un obstacle se présente, l'eau pourra toujours s'écouler, mais les poissons amenés avec le flot seront retenus (BOYER, Pêches mar., 1967, p. 48).

Alternances de la sécheresse et de la pluie, flux du bleu et du gris, du chaud et du froid, jusant de l'action et de l'inaction (MORAND, Air indien, 1932, p. 10).

KOBOLD, subst. masc.

Lutin des contes allemands, esprit familial, protecteur ou malicieux, souvent considéré comme gardien des métaux précieux de la terre. Qui devait s'asseoir à ce modeste couvert apporté dans ce manoir sans habitants? Peut-être l'esprit familial de la maison (...), le Kobold fidèle au logis adopté (GAUTIER, *Fracasse*, 1863, p. 11). Quant aux lutins qui habitent en foule la montagne palatine et la basse vallée du Rhin, de Coblenze à Cologne, quelles charmantes gens et combien différents des gnomes et des kobolds d'Outre-Rhin tapis dans les entrailles de la terre (BARRÈS, *Génie Rhin*, 1921, p. 46).

Prononc. : [], [-]. Étymol. et Hist. 1835 [éd.] « esprit familial » (NERVAL, *Faust*, p. 125). Mot all. de même sens. Cf. déjà *Le Loyer* dans les IV Livres des Spectres qui donne le mot cobolde comme un mot all. (cf. HUG., s.v. cobolde et coballes dans l'éd. de 1586, p. 491); cf. aussi Kobalde (1671), donné comme mot islandais (v. cobalt). Bbg. COLOMB. 1952/53, p. 379. - QUEM. DDL t. 18.

#### Konzern

Écon., hist. Forme d'intégration économique pratiquée en Allemagne, après la guerre de 1914-1918; société organisée selon cette forme. → Cartel, trust.

En Allemagne (...) l'intégration a pris une extension considérable. Dans la période 1920-1923, se créent plusieurs entreprises gigantesques : les konzerns. Le konzern était une société puissante (...) qui exploitait une série d'entreprises se rattachant à un même processus de production. G. Pirou, *Traité d'économie politique*, t. I, p. 159

#### Laissé-pou-comptw

Se dit d'une marchandise dont le destinataire refuse de prendre livraison parce qu'elle ne remplit pas les conditions stipulées à la commande. Marchandise laissée pour compte. — N. m. Le laissé-pour-compte : ce qui a été refusé

La plupart des liaisons sont faites de « laissés pour compte » qui se rencontrent et trompent ensemble leurs regrets.  
Paul Léautaud, *Propos d'un jour*, p. 26

Ce dont personne ne veut (chose ou personne).

#### Lambourde

LAMBOURDE, subst. fém.

A. TECHNOL. Pièce de bois utilisée dans la construction.

1. MENUIS. Pièce de bois de faible section fixée perpendiculairement sur les solives pour supporter les lames d'un parquet. Poser des lambourdes; mettre du plâtre entre les lambourdes (Ac. 1835-1935). On cloue le parquet sur ces lambourdes (VIOLLET-LE-DUC, Archit., 1872, p. 362). Sur le parquet (...) à moitié effondré sur ses lambourdes, un matelas qui dégorgeait du crin (H. BAZIN, Barbe, 1957, p. 25).

2. CHARPENT. Pièce de bois, fixée horizontalement le long d'un mur ou flanquant une poutre maîtresse, qui soutient l'extrémité des solives qui ne sont pas scellées dans le mur (d'apr. BARB.-CAD. 1963, 1971).

3. MINES. „Pièce de bois utilisée dans le fonçage d'un puits pour accrocher le revêtement. Lambourde d'ancrage`` (Lar. encyclop.; ds Lexis 1975).

B. P. anal.

1. ARBORIC. Rameau fructifère fort et court d'un arbre fruitier, terminé par un bouton. Le printemps venu, Pécuchet se mit à la taille des poiriers. Il n'abattit pas les flèches, respecta les lambourdes (FLAUB., Bouvard, t. 1, 1880, p. 40). La lambourde résulte de l'évolution limitée du dard en bourgeon à fruit. L'œil à fruit (ou bouton), terminal de la lambourde, a une forme ogivale, plus ou moins allongée, mais bien distincte de celle du dard (BOULAY, Arboric. et prod. fruit., 1961, p. 49).

2. CARR. [Dans le Bassin Parisien] Pierre tendre et calcaire qui forme la dernière couche d'une carrière (cf. BOURDE, Trav. publ., 1928, p. 83).

Prononc. et Orth. : []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. 1294 charpent. (Doc. ap. CHR. DEHAISNES, Doc. et extr. divers concernant l'hist. de l'art ds les Flandres, l'Artois et le Hainaut avant le XVe s., t. 1, p. 85); 2. 1771 arboric. (Trév.). Prob. composé de l'a. fr. laon « planche » (1312 ds GDF.) et de bourde2\* « poutre », la lambourde étant littéralement une poutre servant à soutenir des planches. L'a. fr. laon est issu de l'a. b. frq. \* « planche », que l'on restitue d'après le m. h. all. lade « id. », all. Laden « volet ». Bbg. Archit. 1972, p. 59.

## Lampion

xxx

un lampion sur l'oreilles (GF)

## Lardon 1

Morceau de gros lard coupé long et mince, qu'on introduit dans la viande avec une lardoire. — Petit morceau de lard coupé en forme de dé, contenant du gras et du maigre et qui, cuit, sert à relever le goût de certains plats. Frisée aux lardons.

Pendant vingt-cinq minutes, elle (la truffe) dansera dans l'ébullition constante, entraînant dans les remous et l'écume (...) une vingtaine de lardons, mi-gras, mi-maigres, qui étoffent la cuisson. Colette, Prisons et Paradis, Rites

## Lardon 2

Fig. et vx. Trait piquant, raillerie. → Quolibet, sarcasme.

REM. Ce sens était courant au xviii<sup>e</sup> s. Cf. Saint-Simon (in Hatzfeld), Lesage, Voltaire, Rousseau, Regnard (in Littré).

Que voulez-vous ? nous sommes dans les lazzis, dans les lardons, dans ce qui est éternel en France contre tout pouvoir qui y donne prise. Sainte-Beuve, Nouveaux lundis, t. 7, p. 183 (in T. L. F.).

## Lardon 3

Pop. ou fam. Petit enfant. → Petit salé (2. Salé). Elle trimballe ses lardons.

Des enfants, des enfants (...) Des gosses, des mioches, des bambins, des lardons, des salés (...) L'argot ne saurait suffire, ils sont trop !

Colette, les Vrilles de la vigne, p. 217

## Larton

LARTON, subst. masc.

Arg. Pain. File le larton, mec, j'ai les crocs (DUSSORT, Preuves exist., 1927, dép. par G. Esnault, 1938, p. 19).

Larton brutal. Pain noir. Larton savonné. Pain blanc.

REM. Lartif, subst. masc., arg., synonyme. L'argot, étant l'idiome de la corruption, se corrompt vite (...). Ainsi le larton devient le lartif; le gail devient le gaye (HUGO, Misér., t. 2, 1862p. 199).

Prononc. : [lɑ̃]. Étymol. et Hist. XVIII<sup>e</sup> s. arg. « pain » ici larton savonné « pain blanc » (Chans[on] ds ESN. 1966); cf. 1827 (VIDOCQ, Mém., t. 3, p. 92); 1836 larton brut « pain bis » (ID., Voleurs, t. 1, p. 240). De arton arg. « pain » 1455 (Procès des Coquillards ds SAIN. Sources arg. t. 1, p. 97) cf. 2<sup>e</sup> moitié XV<sup>e</sup> s. [ms.] (VILLON, Ballades, éd. A. Lanly, XI, 17 [ms. de Stockholm]) avec agglutination de l'article; ce terme que l'on retrouve dans tous les arg. romans est empr. au gr. « pain de froment », peut-être par l'intermédiaire de la lang. eccl., cf. le lat. médiév. artos, 1243-48 ds Mittellat. W. Bbg. QUEM. DDL t. 5 (s.v. lartif).

Qu'est-ce que c'est que cela? Le boulanger comprit parfaitement et répondit : Eh mais! c'est du pain, du très bon pain de deuxième qualité. Vous voulez dire du larton brutal, reprit Gavroche, calme et froidement dédaigneux. Du pain blanc, garçon! Du larton savonné! Je régale. Le boulanger ne put s'empêcher de sourire, et tout en coupant le pain blanc, il les considérait d'une façon compatissante qui choqua Gavroche (HUGO, Misér., t. 2, 1862, p. 151).

## Lattis

LATTIS, subst. masc.

Garniture, ouvrage de lattes. Lattis d'un plafond, d'un toit; lattis jointif, espacé; enduire un lattis avec du plâtre.

Prononc. et Orth. : [lati]. Att. ds Ac. dep. 1762. Var. latis, supra ex. d'Aymé. Étymol. et Hist. XIII<sup>e</sup> s. [date du ms.] latiç (R. LÉVY, Recherches lexicogr., 535); 1449 lacteys (Acte de 1449 ds GUÉRIN). Dér. de latte\*; suff. -is\*. Fréq. abs. littér. : 16.

Il s'était approché de la vieille ferme, dont la façade était couverte d'un lattis, où grimpaient jusque sous le toit six ou sept gros ceps de vignes nouveaux (ERCKM.-CHATR., Ami Fritz, 1864, p. 44).

Le parloir : vaste salle au carrelage luisant, divisée en deux, sur toute la hauteur, par un lattis de bois à claire-voie (MARTIN DU G., J. Barois, 1913, p. 528).

OEn montant au grenier, je me suis aperçu que la toiture est endommagée. Il faut remplacer les tuiles et d'abord le latis (AYMÉ, Cléramb., 1950, p. 24).

## Lavasse

LAVASSE, subst. fém.

A. Fam. Aliment liquide (soupe, café p. ex.) dépourvu de toute saveur parce que trop étendu d'eau.

P. métaph. Ainsi écrémé, le reste du clergé n'est évidemment plus que le lait allongé, que la lavasse des séminaires (HUYSMANS, *En route*, t. 1, 1895, p. 72).

Au fig. Chose insipide et médiocre. L'art dramatique est encore inondé par les laissés-pour-compte de Sardou, les vaudevilles chers à Sarcey et les lavasses du malheureux Ohnet (L. DAUDET, *Entre-deux-guerres*, 1915, p. 2) :

Lavasse de + subst. Nous sommes imbibés et saturés de toute une lavasse de lieux communs et de formules (HUYSMANS, *En mén.*, 1881, p. 113).

B. Vieilli. Averse de pluie subite, abondante et impétueuse. Il vint tout à coup une grande lavasse (Ac. 1798-1935).

Prononc. et Orth. : [lavas]. Att. ds Ac. dep. 1694.

Étymol. et Hist. 1. 1447 « pluie torrentielle » (Girart de Rossillon, ms. de Beaune, éd. L. de Montille, p. 379 ds GDF. Compl.); 2. 1829 « aliment liquide trop étendu d'eau » (BOISTE); 3. 1866 « mauvais café » (DELVAU, p. 223). Dér. de laver\*; suff. -asse, -ace\*.

Cette soupe ne vaut rien du tout, ce n'est qu'une lavasse, que de la lavasse (Ac. 1878-1935).

L'habitude d'acheter et de préparer des escargots ne l'aidait nullement à faire la soupe. La sienne fut une « lavasse » déplorable (BENJAMIN, Gaspard, 1915, p. 35) :

1. ... ce qui était bon surtout, par ces temps de chien, c'était de prendre, à midi, son café bien chaud. Les ouvrières n'avaient pas à se plaindre; la patronne le faisait très fort et n'y mettait pas quatre grains de chicorée; il ne ressemblait guère au café de Madame Fauconnier, qui était une vraie lavasse.

ZOLA, *Assommoir*, 1877, p. 544.

2. Si nous ne sentons pas, chez le journaliste, un littérateur de profession ou en puissance, comme toute cette lavasse verbale nous paraîtra fade, écœurante!

LARBAUD, *Jaune*, 1927, p. 233.

Lé



LÉ, subst. masc.

A. Vx et rare. Largeur. Une grande cage de bois de grosses solives, membrures et sablières, contenant neuf pieds de long sur huit de lé, et de hauteur sept pieds entre deux planchers (HUGO, N.-D. Paris, 1832, p. 493).

B. Synon. de laize.

1. TEXT. Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières; p. méton. bande de tissu dans toute sa largeur. Lé de calicot, de dentelle, de soie. Les lés décousus faisaient cent hiatus et ne tenaient plus que par quelques fils et la force de l'habitude (GAUTIER, Fracasse, 1863, p. 7). Du haut en bas des avant-scènes, à droite et à gauche, tombaient d'immenses lés de toile grise, pour protéger les tentures (ZOLA, Nana, 1880, p. 1325). D'un drap de lit qu'il a déchiré et dont il a noué bout à bout les deux lés, il a fait une sorte de corde (GIDE, Caves, 1914, p. 724).

En partic. Pan de tissu (p. ext. de tricot) qui donne son ampleur à une jupe, à un jupon, à une robe. Jupe à lés. Madame Laroque, tricotant, à sa coutume, un lé de jupon de laine, m'observait par-dessus ses besicles (FRANCE, Pt Pierre, 1918, p. 45).

P. métaph. Ô robe! L'ampleur de tes lés n'est autre que la multitude de mon peuple : Car de quoi un prince est-il revêtu, que du ruissellement de son peuple, de ses épaules à ses talons? (CLAUDEL, Repos du 7e jour, 1901, III, p. 853).

2. TAPISS. „Largeur d'un papier peint ou d'un revêtement souple vendu en rouleau`` (BONNEL-TASSAN 1966); p. méton. bande de papier ou de revêtement dans toute sa largeur (ou dans toute sa longueur) (cf. BONNEL-TASSAN 1966). Elle avait, de-ci, de-là, collé des lés de papier propre (DUHAMEL, Jard. bêtes sauv., 1934, p. 65).

B. Chemin de halage :

Il y a une guinguette au bord de l'eau, un type boit, on voit sa casquette, son verre et son long nez au-dessus de la charmille. Deux autres marchent sur le lé, ils portent des canotiers et parlent tranquillement... SARTRE, Mort ds âme, 1949, p. 279.

P. anal. Bande de terrain étroite. Un jardin naïf s'entr'ouvre, un espace ébloui de ciel et de végétations tendres. (...) cet étroit lé de sol élémentaire est toujours un lieu d'attente, de songe et de rémission (DUHAMEL, Combat ombres, 1939, p. 7).

Prononc. et Orth. : [le]. Att. ds Ac. dep. 1694. Plur. mod.

: lés; plur. Ac. 1694 et 1718 : lez. Cette forme au sing. ds docum. (BALZAC, Pierrette, 1840, p. 68 et Journal de femmes, juill. 1849, p. 223). z < ts < lat. latus. Étymol. et Hist. 1. Ca 1170 led « largeur » (Rois, éd. E. R. Curtius, p. 132 : trente [piez] de led); 2. 1412 « largeur d'une étoffe entre ses deux lisières; bande de tissu dans toute sa largeur » (Doc. ds GDF. Compl.); 3. a) 1690 « largeur d'un chemin de halage » (FUR.); b) 1812 « chemin de halage » (MOZIN-BIBER); 4. 1930 « largeur d'une bande de papier peint » (ROBINOT, Vérif., métré et prat. trav. bât., t. 6, p. 86). Substantivation de l'adj. lé « large » (dep. ca 1100 ds T.-L.), du lat. latus « large ». Fréq. abs. littér. : 53. Bbg. GEBHARDT (K.). Les Francoprovençalismes de la lang. fr. R. Ling. rom. 1974, t. 38, no 149-152, p. 193. - JOURJON (A.). Rem. lexicogr. R. Philol. fr. 1929, t. 41, pp. 140-141.

Liesse

LIESSE, subst. fém.

Vieilli, littér.

A. Phénomène collectif de joie débordante. Jour de liesse

B. Rare

1. Joie sans ombre, complète et intense :

2. Emploi plur. Qu'importe, au loin, la vie, et les appels des cors! Les liesses du cuivre énamouré sont brèves (RODENBACH, Règne silence, 1891, p. 156) :

C. Expressions

1. Être en liesse. Manifester publiquement, extérioriser de manière sensible une allégresse générale. Foule en liesse.

2. Fam. Vivre en joie et en liesse (Ac. 1798-1878).

P. anal. M. Bernard chassant, vivant en liesse, menant grand train sur vos terres (SANDEAU, Mlle de La Seiglière, 1848, p. 118).

Prononc. et Orth. : []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. Ca 1050 ledece (Alexis, éd. Chr. Storey, 142); 1re moitié du XIIe s. lëece (Psautier Cambridge, 15, 11 ds T.-L.); XIIIe s. liesce (Isopet de Lyon, 646 et 723, ibid.). Du lat. laetitia « allégresse, joie débordante et collective ». La forme liesse est due à l'infl. de l'adj. lié « joyeux » (fin Xe s. ds T.-L. et GDF.), lat. laetus, qui ne survit que dans la locution chère lie (chère\*), lie étant une contraction de liée, d'origine picarde. Fréq. abs. littér. : 81. Bbg.

BOURGUIGNON (J.). Qq. arch. dans les Fables de La Fontaine. In : [Mél. Gamillscheg (E.).]. München, 1968, p. 87. - DELB. Matér. 1880, p. 190. - GOHIN 1903, p. 308.

Il y avait liesse générale dans la direction : un camarade allait être humilié (DUMAS père, Comment je devins auteur dramatique, 1833, introd., p. 20).

Le port était pavoisé et le soir une étrange liesse emplissait la ville illuminée (GIDE, Si le grain, 1924, p. 553).

Dieu seul avait le pouvoir de gorger ainsi une âme, de la faire déborder et ruisseler en des flots de joie; et, lui seul pouvait aussi combler la vasque des douleurs, comme aucun événement de ce monde ne le savait faire. Durtal venait de l'expérimenter; la souffrance et la liesse spirituelles atteignaient, sous l'épreinte divine, une acuité que les gens les plus humainement heureux ou malheureux ne soupçonnaient même pas. HUYSMANS, En route, t. 2, 1895, p. 214.

C'était leur contraste avec de hauts bonheurs impossibles qui donnait précisément à ces liesses immédiates, simplettes et sans désir, une valeur de consolation, absente de leur nature et qu'elles n'eussent d'elles-mêmes jamais eue. MALÈGUE, Augustin, t. 2, 1933, p. 194.

Omer aussi gardait à la mémoire le spectacle de la foule en liesse sur l'esplanade des Invalides (ADAM, Enf. Aust., 1902, p. 397) :

Tout y respirait la joie; l'hilarité de mon oncle était inépuisable. Il avait trois filles (...) et un fils, le comte de La Bouëtardais (...) qui partageaient son épanouissement de cœur. Monchoix était rempli des cousins du voisinage; on faisait de la musique, on dansait, on chassait, on était en liesse du matin au soir.

CHATEAUBR., Mém., t. 1, 1848, p. 38.

Lippe

LIPPE, subst. fém.

A. 1. Lèvre (inférieure) épaisse et proéminente. Lippe disgracieuse, pendante.

P. méton. Mouvement accusé de la lèvre qui traduit généralement l'insatisfaction, le mécontentement. Synon. moue. Gavroche (...) dépensait en une lippe démesurée toute la sagacité de sa lèvre inférieure (HUGO, Misér., t. 2, 1862, p. 341).

Loc. verb., fam. Faire la/sa lippe. Avancer la lèvre inférieure généralement sous l'effet d'une insatisfaction, d'un mécontentement. Synon. bouder, faire la moue. Tu fais la lippe avec ta lèvre inférieure si tu n'es pas content (ADAM, *Enfant Aust.*, 1902, p. 411). Christophe faisait sa lippe dédaigneuse (ROLLAND, *J.-Chr.*, *Nouv. journée*, 1912, p. 1442). V. bousard ex. de Balzac. Région. (Canada). „Faire la lippe. Pleurnicher.“ (Canada 1930)

2. Vieilli, péj., au plur. Lèvres épaisses et proéminentes. Un gros homme (...), deux lippes pour lèvres (GONCOURT, *Journal*, 1866, p. 292). Ce sourire amène sur les grosses lippes de Marianne un sourire (MIRBEAU, *Journal femme ch.*, 1900, p. 123).

B. P. anal., rare. Renflement, boursoflure. La chair de sa face retombait en lippes sur sa gorge (D'ESPARBÈS, *Tumulte*, 1905, p. 305). Prononc. et Orth. : [lip]. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. Ca 1195 lipe « lèvre inférieure épaisse et proéminente » (AMBROISE, *Guerre sainte*, 2508 ds T.-L.); ca 1205 faire la lipe « faire la moue » (Renart, éd. E. Martin, XVII, 529). Empr. au m. néerl. lippe « lèvre »; le mot s'est répandu dans la plus grande partie du domaine gallo-roman. Fréq. abs. littér. : 46.

Au lieu des lèvres épaisses, de la lippe inférieure si forte, des lèvres minces (LÉAUTAUD, *Journal littér.*, 1915, p. 200).

Un vieux cheval qui remue sa lippe (MONTHERL., *Démon bien*, 1937, p. 1291).

LISERÉ, subst. masc.

A. COUT. Ruban étroit dont on borde ou garnit un vêtement.

B. P. anal.

1. Raie généralement étroite bordant un ruban, un mouchoir, une étoffe p. ex., et qui est d'une autre couleur que le fond. Les représentants, siégeant en séance, portent à la boutonnière un signe distinctif, conforme au modèle, et consistant en un ruban rouge, à liséré blanc et bleu, orné des faisceaux de la République, surmontés de la main de justice (Règlement Ass. nat., 1849, p. 35) :

MÉD. Liséré gingival; liséré de Burton. „Lisé de coloration bleutée ou ardoisée, localisé sur le bord libre des gencives (...) et dû au dépôt dans les tissus de sulfure de plomb lors d'une intoxication chronique par le plomb` (Méd. Biol. t. 2 1971). La symptomatologie de l'intoxication saturnine, insidieuse dans son apparition, a quelques signes révélateurs, tels que la coloration gris ardoisé du rebord gingival (liséré de Burton), la teinte grisâtre du tégument externe, l'aspect blafard et plombé du visage (MACAIGNE, Précis hyg., 1911, p. 315).

2. Bande étroite qui borde quelque chose, généralement en tranchant sur l'ensemble, sur le fond. La voiture s'engagea dans une route à ornières entre deux taillis où tremblotaient des feuilles mortes bordées d'un liséré de glace (MAUPASS., Bel-Ami, 1885, p. 165) :

3. Ce qui le changeait surtout, c'était d'avoir perdu, au grand air des Vosges, ce teint pâle et mat, qui naguère formait une si particulière opposition avec le noir des prunelles, des cheveux, du fin liséré de moustache qui courait sur la lèvre.

MARTIN DU G., Thib., Été 14, 1936, p. 209.

P. métaph. À l'amour il faut un décor moral, composé de toutes les essences sentimentales (...) et qui vont de l'exaltation à la pitié, en passant (...) par tous les lisérés de la joie et de la tristesse (L. DAUDET, Idées esthét., 1939, p. 158).

Prononc. et Orth. : [liz(e)]. Ac. dep. 1798 : liséré [-].  
Forme liseré [-] ds DG, Lar. Lang. fr. (var.), Lexis 1975 (var.). V. aussi LITTRÉ, malgré l'accent, la prononciation usuelle est un e muet`. Étymol. et Hist. V. lisérer B. Fréq. abs. littér. : 123. Bbg. POHL (J.). Contribution à l'hist. de qq. mots. Fr. mod. 1963, t. 31, p. 299.

Une casquette à liséré d'or le coiffait jusqu'aux oreilles (HAMP, Marée, 1908, p. 11)

Au crépuscule, la promenade de M. Godeau était pareille, toute faite de solennité royale et d'humilité. Ils rentrèrent. M. Godeau revêtit sa robe de nuit blanche, garnie d'un liséré vieil or, une casaque de velours et des sandales. JOUHANDEAU, M. Godeau, 1926, p. 292.

À ce moment, apercevant que le mouchoir brodé qu'il avait dans sa poche laissait dépasser des lisérés de couleur, il le rentra vivement avec la mine effarouchée d'une femme (...) dissimulant des appas que, par un excès de scrupule, elle juge indécents.

PROUST, J. filles en fleurs, 1918, p. 764.

Loquèle

LOQUÈLE, subst. fém.

Vx. Facilité à dire des banalités.

Prononc. et Orth. : []. Att. ds Ac. 1798-1878. „On prononce locüèle` (Ac. 1835), „locu-èle` (Ac. 1878). LAND. 1834 prononce [-]. Étymol. et Hist. Dernier tiers XIIIe s. « discours, propos » (Bible, Richel. 899, fo 236d ds GDF.); 1798 « verbiage » (Ac.). Empr. au lat. loquela « parole, langage ».

Le juge Popinot avait rendu service au plus habile commis-voyageur de Paris, à celui que sa triomphante loquèle et son activité firent plus tard surnommer l' illustre (BALZAC, C. Birotteau, 1837, p. 152).

## Los

LOS, subst. masc.

Vieux

A. Louange. Et les los de triomphe à l'entour des pavois! (MORÉAS, Cantil., 1886, p. 111).

B. Honneur, renom. Huon enfin, c'est là son los! Au siège de Dinan défendit une porte : Seul contre six et sans vouloir crier main-forte, Il les occit, n'ayant pour arme qu'un épieu, Puis rendit l'âme (COPPÉE, Guerre Cent ans, 1878, p. 209) :

Prononc. et Orth. : [lo]. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. Ca 1100 « louange (dont on est l'objet), renom, renommée » (Roland, éd. J. Bédier, 1054); ca 1150 « louange (que l'on prodigue) » (WACE, St Nicolas, éd. E. Ronsjö, 328), qualifié de „vieux mot` dep. RICH. 1680. Du lat. laus, laudis « louange, éloge; estime, gloire », v. lods. Fréq. abs. littér. : 53. Bbg. BOURGUIGNON (J.). Qq. arch. ds les Fables de La Fontaine. Mél. Gamillscheg (E.) 1968, pp. 94-95. - SANFELD (Kr.). Vx fr. los « louange ». St. neophilol. 1938/39, t. 11, pp. 115-117.

Dante les définit bien : ceux qui ont vécu sans gloire et sans los, ceux de qui le monde ne s'occupe pas (LARBAUD, Barnabooth, 1913, p. 312).

Un os de pygmées vient à bout d'un géant. La victoire même serait inglorieuse et de nul profit. Quand vous auriez éventré cinq ou six de ces bélîtres, votre los n'en augmenterait point et ces morts nous mettraient dans l'embarras. GAUTIER, Fracasse, 1863, p. 154.

## Loupe

LOUPE1, subst. fém.

A. MÉTALLURGIE

1. Pierre fine ou précieuse présentant un défaut de cristallisation, une transparence imparfaite. Loupe de saphir, de rubis (Ac.).

2. Excroissance de matière nacrée, située sur la face interne d'une coquille d'huître perlière. (Dict. XIXe et XXe s.).

B. TECHNOL. Masse de minerai mal fondu, renfermant des scories. Le puddleur (...) roulait en tous sens la masse métallique; (...) au moment précis où elle atteignait, par son mélange avec les scories, un certain degré de résistance, il la divisait en quatre boules ou «loupes» spongieuses, qu'il livrait, une à une, aux aides marteleurs (VERNE, 500 millions, 1879, p. 74). Le métal fondait, tombait en gouttelettes ramassées en une loupe de fer (...). Lorsque cette loupe était suffisamment grosse, (...) on la battait (FILLON, Serrurier, 1942, p. 3).

C. PATHOL. Kyste sébacé, se situant généralement au niveau de la tête.

P. métaph. L'extirpation de cette loupe dévorante du système réglementaire et exclusif (SAY, Écon. pol., 1832, p. 185).

P. anal. Des monticules d'un aspect singulier. (...) des verrues et des loupes d'une terre molle et rose qu'on dirait par endroits gonflée et tuméfiée (HUGO, Fr. et Belg., 1885, p. 195).

D. BOT. Excroissance ligneuse qui se forme sur le tronc ou les branches de certains arbres (synon. de broussin<sup>1</sup>); p. méton., bois de cette excroissance, utilisé en ébénisterie. Sur les troncs d'inquiétants polypes, d'horribles loupes (HUYSMANS, Là-bas, t. 2, 1891, p. 20). Les loupes d'amboine blondes et précieuses (Arts et Litt., 1935, p. 84-5). Les loupes sont des excroissances qui se rencontrent sur certains arbres; elles sont dues à diverses causes: piqûres d'insectes, blessures (...), l'orme, le noyer sont susceptibles d'avoir des loupes. Les placages en loupe sont assez récents dans l'art du meuble (VIAUX, Meuble Fr., 1962, p. 5).

E. 1. OPT. Lentille biconvexe qui donne des objets une image virtuelle droite et agrandie; p. méton., appareil monté avec cette lentille. Forte, grosse loupe; peindre, travailler à la loupe. Superbe loupe, avec manche en nacre, lentille St-Gobain (Catal. jouets [Louvre], 1936). La loupe du botaniste, c'est l'enfance retrouvée. Elle redonne au botaniste le regard agrandissant de l'enfant (BACHELARD, Poét. espace, 1957, p. 146):

1. Pour la main humaine, le point qu'on en pouvait présenter sous le microscope semblait, même au verre le plus faible, un objet immense, vague, incompréhensible à force de grossièreté. Même à une loupe moyenne, qui grossit seulement douze ou quinze

Une loupe ou enflure au genou (SAINTE-BEUVE, Port-Royal, t. 4, 1859, p. 89).

La grosseur (...) prit en peu de mois les dimensions d'un oeuf de perdrix (...); il (...) adopta cette forme de faux cols demi-hauts dans lesquels une sorte d'alvéole réservée cachait la loupe (GIDE, Caves, 1914, p. 686).

Les loupes sont des tumeurs qui siègent au cuir chevelu (ROUSSY ds Nouv. Traité Méd. fasc. 5, 2 1929, p. 334).

fois, elle paraissait un tissu jaunâtre et rosâtre, rude et sec, mal tendu, une sorte de taffetas à réseau...

MICHELET, *Insecte*, 1857, p. 114.

Loupe binoculaire. Microscope stéréoscopique. La confection des coupes est suivie sous la loupe binoculaire (HUSSON, GRAF, *Manuel biol. gén.*, 1965, p. 73).

Loupe dichroscopique. V. dichroscopique dér. s.v. dichroscope.

2. P. métaph. Attention critique, examen minutieux, sévère. Quand il [Flaubert] braque sa loupe sur un personnage, il ne néglige pas une verrue, il fouille les plus petites plaies (ZOLA, *Romanc. natur.*, Flaubert, 1881, p. 116):

2. Censeurs que le Génie énerve,  
Exerçant leur sombre minerve  
Sur des chefs-d'oeuvre indiscutés,  
Pour, avec leur loupe risible,  
Y trouver une erreur possible,  
Sans s'attarder à leurs beautés...  
PONCHON, *Muse cabaret*, 1920, p. 218.

Loc. verb. (Verbe +) à/avec la loupe. Avec beaucoup de minutie ou avec un goût exagéré pour le détail, et qui donne parfois une vision déformée de la réalité. Ce regard jeté à la loupe sur mes moindres détours de pensée, cette scrutation continue de mon être le plus caché (BOURGET, *Disciple*, 1889, p. 85). Examinant les sentiments à la loupe, grossissant les choses menues et ne voyant pas les grandes (ROLLAND, J.-Chr., *Foire*, 1908, p. 709). Rohner, il est admirable quand je le regarde à la loupe et en détail (DUHAMEL, *Maîtres*, 1937, p. 269).

3. P. anal., littér. Chose qui rappelle une loupe par son aspect extérieur ou son effet grossissant. Les larmes qui tendaient une loupe d'eau entre ses cils et lui montraient un univers grotesque (COCTEAU, *Gd écart*, 1923, p. 72). La loupe de cuivre du balancier (BUTOR, *Passage Milan*, 1954, p. 16).

Prononc. et Orth.: [lup]. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. 1328 loupe de saphir (doc. ap. L.-Cl. DOUËT D'ARCQ, *Nouv. recueil de comptes de l'argenterie*, 44 ds IGLF); 2. 1358 «défaut dans une masse de métal» (doc. ds GDF. Compl.); 3. 1450 «masse de fer affinée qu'on passe au marteau» (Vente des biens de Jacques Coeur, Archives nationales, KK 328, fo 211 ro, *ibid.*); 4. 1549 «tumeur sous-cutanée formant une excroissance indolore» (EST.); 5. 1680 «instrument d'optique» (RICH.); 6. 1684 «excroissance ligneuse qui se développe sur certains arbres» (FURETIÈRE, *Essais d'un dict. univ.*, s.v. bois, p. 5b). Orig. incertaine. Soit issu d'un rad. lopp-, créé en fr., désignant un morceau



informe qui pend lâchement (cf. ca 1180 faire la loupe «tirer la langue à quelqu'un en signe de dérision» ds Renart, éd. M. Roques, I, 564), soit d'orig. frq., cf. le rhénan luppe «morceau» (FEW t. 5, p. 422a, 495).  
 DÉR. 1. Loupeur, -euse, subst. Ouvrier spécialisé dans la recherche des loupes (supra D). Après avoir tâté d'une infinité de professions inconnues et excentriques, il se faisait loupeur en Asie Mineure. (...) paresseusement occupé à découvrir des loupes: les excroissances des noyers de ce pays avec lesquels on fabrique des plaquages de meubles très appréciés (E. DE GONCOURT, Zenganno, 1879, pp. 18-19). [], fém. [-ø:z]. 1re attest. 1877 (LITTRÉ Suppl.); de loupe1, suff. -eur2\*. 2. Loupeux, -euse, adj. [En parlant d'un arbre, d'un bois] Qui présente des loupes (supra D). Ormes gerçurés et loupeux (ARNOUX, Zulma, 1960, p. 12). [lupø], fém. [-ø:z]. Att. ds Ac. 1798-1878. 1res attest. a) 1573 «(pierre précieuse) qui a des loupes» (doc. ds Mém. de la Société de l'hist. de Paris et de l'Île-de-France, t. 35, 1908, p. 203: un saphir fort chargé de couleur, percé, fort louppeux, cabochon), b) 1580 tumeur loupeuse (M. DE LA PORTE, Épithètes, 409vo ds HUG.), c) 1690 «(arbre) qui présente des nodosités» (FUR., s.v. fresne); de loupe1, suff. -eux\*.  
 BBG. GOHIN 1903, pp. 358, 364. SAIN. Sources t. 3 1972 [1930], p. 302.

Loxodromie

LOXODROMIE, subst. fém.

A. GÉOM. „On appelle loxodromie une ligne tracée sur la sphère et faisant en chacun de ses points un angle constant avec le méridien`` (A.-B. DUVAL, HÉBRARD, Nav. aér., 1928, p. 3).

Si l'on se déplace en aéronef, en conservant la même orientation, à l'aide de la boussole ou compas, on parcourt automatiquement une loxodromie (A.-B. DUVAL, HÉBRARD, Nav. aér., 1928, p. 3).

B. P. méton., NAV. MAR. ou AÉRIENNE. Itinéraire ainsi décrit par un navire ou un aéronef.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1762-1878. Étymol. et Hist. 1643 (FOURNIER, Hydrographie, p. 721). Composé des formants lox(o)- (gr. (o)-, de «oblique, de travers») et -dromie (gr. -, de -, de , inf. aoriste 2 de «je cours»). DÉR. Loxodromique, adj., nav. Qui appartient ou qui est conforme à la loxodromie. Courbe, route loxodromique. Il [le Gulf-Stream] (...) dévie sous la poussée du courant froid du détroit de Davis, reprend la route de l'Océan en suivant sur un des grands cercles du globe la ligne loxodromique (VERNE, Vingt mille lieues, t. 2, 1870, p. 216). L'itinéraire qui fait toujours le même angle avec le nord est appelé loxodromique, celui qui est le plus court est un grand cercle du globe terrestre et est appelé orthodromique (BERKELEY, Cerveaux géants, 1957, p. 79). Tables loxodromiques. „Tables par lesquelles on peut calculer le chemin que fait un bâtiment`` (Ac. 1835, 1878). []. Att. ds Ac. 1762-1878. 1re attest. 1643 (FOURNIER, loc. cit.); de loxodromie, suff. -ique\*.

Lupus

LUPUS, subst. masc.

PATHOL. Maladie cutanée chronique se développant sur le visage, envahissante et tendant à s'ulcérer.

[Entre dans la compos. de lexies méd. désignant des affections cutanées, dermatose et collagénose] Lupus érythémateux aigu disséminé; lupus érythémateux chronique. Les altérations de surface sont polymorphes et revêtent le type soit de placards érythémateux déchiquetés de la face d'extension des membres et du dos des doigts, soit d'une éruption simulant le lupus érythémateux subaigu (RAVAULT, VIGNON, *Rhumatol.*, 1956, p. 562).

Lupus vulgaire ou tuberculeux, p. ell. lupus. Affection cutanée d'origine tuberculeuse dont l'élément éruptif typique est le lupome et qui se développe, dans la majorité des cas, sur le nez et sur les joues. Synon. tuberculose cutanée.

REM. Lupo-, élém. formant entrant dans la constr. de termes méd. désignant une maladie ayant un rapport avec un lupus. Les lupo-érythémato-viscérites (RAVAULT, VIGNON, *Rhumatol.*, 1956 p. 561). Prononc. et Orth.: [lypys]. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. Ca 1370 (GUY DE CHAULIAC, *Chirurgie*, ms. Montpellier d'apr. SIGURS, p. 65); de nouv. 1826 d'apr. BL.-W.3-5; 1845-46 (BESCH.). Empr. au lat. médiév. lupus de même sens (av. 916 ds NIERM.), du lat. class. «loup», en raison du caractère dévastateur et envahissant de cette maladie. Fréq. abs. littér.: 23. DÉR. 1. Lupique, adj. a) Relatif au lupus (vulgaire ou érythémateux). Lésion, tissu, ulcère lupique. L'identité de nature du nodule lupique et du nodule tuberculeux a été affirmée par Friedlander (CALMETTE, *Infection bacill. et tubercul.*, 1920, p. 208). b) Qui est atteint de lupus. Il est tout à fait exceptionnel de voir un phtisique devenir lupique (CALMETTE, *Infection bacill. et tubercul.*, 1920 p.210). Emploi subst. Feulard observa une amélioration de l'état général des lupiques auxquels il injectait du sérum de chien (ROGER ds *Nouv. Traité Méd. fasc.4 1925*, p.260). [lypik]. 1<sup>re</sup> attest. 1896 (*Gde Encyclop. t.2*), 1920 (CALMETTE, loc. cit.); de lupus, suff. -ique\*. 2. Lupoïde, adj. Qui rappelle l'aspect des lésions du lupus vulgaire. Le lupus tuberculeux nodulaire (...) peut être une cause assez fréquente d'erreurs avec les formes dites lupoïdes de la syphilis tertiaire (NICOLAS ds *Nouv. Traité Méd. fasc.4 1925*, p.702). []. 1<sup>re</sup> attest. 1925 (NICOLAS, loc. cit.); de l'élém. formant -(o)ïde (gr. -, de «aspect, forme») et du lat. lupus «ulcère»; l'adj. angl. lupoid est attesté dep. 1834 (NED). 3. Lupoïdes, subst. masc. plur., zool. „Subdivision du genre chien, dans laquelle on range tous les individus caractérisés par un museau allongé, des oreilles droites, un pelage fourré, comme les bergers d'Alsace, malinois, etc.” (Lar. 20e). []. 1<sup>re</sup>

Cet amalgame de vieillards hystériques, d'enfants à bec de lièvre et de femmes étoilées de lupus (GIRAUDOUX, Judith, 1931, I, 1, p. 18)

C'est sérieux et ça porte un vilain nom, qui prête du reste à confusion: car il y a lupus et lupus... Un lupus! jeta Maurice, horrifié (H. BAZIN, *Qui j'ose aimer*, 1956, p. 95).

Le lupus tuberculeux ou lupus vulgaire est une tuberculose cutanée, d'évolution lente, qui était responsable, jusqu'à ces dernières années, de mutilations souvent très importantes, d'autant plus graves qu'elles siégeaient presque toujours à la face (QUILLET Méd. 1965, p. 306).

attest. 1923 (Lar. univ.); de l'élém. formant -oïde (gr. -, de «aspect, forme») et du lat. lupus «loup». 4. Lupome, subst. masc. „Lésion caractéristique du lupus vulgaire, du volume d'une tête d'épingle à celui d'un gros pois, de couleur rose-jaunâtre, qui donne à la vitro-pression une substance translucide (...) comparable à la gelée de pomme`` (Méd. Biol. t. 2 1971). De multiples lupomes se sont constitués au voisinage et ont fusionné pour former un placard plus ou moins étendu (QUILLET Méd. 1965, p.306). [lypo:m]. 1re attest. 1931 (Lar. 20e); de lupus, suff. -ome1\*.

## Macache

MACACHE, adv.

Arg. [Comme expression marquant le refus, la négation] Il n'y en a pas; non; rien du tout; pas du tout; impossible. Dire, répondre macache.

REM. Macach(e) bono,(Macach bono, Macache bono) loc. adv. [pour exprimer le dégoût, le refus: «pas bon du tout»] est auj. vieilli. (Ds Nouv. Lar. ill., Lar. 20e et ROB.). Prononc.: []. Étymol. et Hist. 1861 makach (LECOMTE, Chemins de l'épaulette, p. 172 ds Fr. mod. t. 19, p. 301); 1866 macache (VILLARS, Précieuses du jour, p. 24). Empr. à l'ar. maghrébin s [corresp. à l'ar. class. say'] «il n'y a pas» (...s «ne... pas», «il y a, il existe»). Cf. sabir macach, après 1830 ds SAIN. Lang. par., p. 153: Sbagnoul meskin ... macach trabadjar bono. Fréq. abs. littér.: 11. Bbg. GEORGE (K.E.M.). Formules de négation et de refus en fr. pop. et arg. Fr. mod. 1970, t. 38, p. 313.

Le groupe constatait l'absence de tout: l'caoutchouc a fait l'mur, nib de bidoche, et on s'met la ceinture d'électrique. Quant au fromgi, macache, et pas pud'confiture que d'beurre en broche (BARBUSSE, Feu 1916, p. 206).

Quant aux mille-feuilles, macache! C'est des génoises glacées (COLETTE, Gigi, 1944, p. 152).

## Mâchicoulis

MÂCHICOULIS, subst. masc.  
 ARCHIT. MILIT. [Au Moy. Âge] Galerie à encorbellement établie dans le haut d'un ouvrage de fortification, percée de meurtrières à sa base dans un but défensif (observation de l'ennemi) et offensif (envoi sur l'attaquant de projectiles et de matières brûlantes).

P. méton. La meurtrière elle-même. Balcon, galerie, rempart à mâchicoulis. Ces murs crénelés, ces tours à mâchicoulis, ces larges fossés, ces doubles ponts-levis (JOUY, *Hermite*, t. 4, 1813, p. 50). Ai-je regardé ce que me montrait le guide de l'ingéniosité des guerriers moyen-âgeux à se verser des huiles bouillantes sur la tête par le mâchicoulis? (BARRÈS, *Jard. Bérén.*, 1891, p. 64).

Rem. Le mâchicoulis, construit en pierre, a succédé au hourd, ouvrage similaire mais en bois.  
 Prononc. et Orth.: [], [ma-]. MARTINET-WALTER 1973 [-]/[ma-] (3/14). Ac. 1694 machecoulis, Ac. 1718, 1740 machecoulis, machi-, Ac. 1762-1878 mâche-, mâchi-, Ac. 1935 mâchi-. Étymol. et Hist. 1402-04 machecoleis «galerie extérieure de pierre, en encorbellement et percée d'ouvertures destinées au tir plongeant» [v. C. ENLART, *Manuel d'archéol. fr.*, 2e partie, *Archit. civile et milit.*, t. 2, pp. 529-531] (Compt. de J. Asset, *forteresse*, XVIII, A. Loiret ds GDF. Compl.). Dér., à l'aide du suff. -is\*, du m. fr. \*machecol «machicoulis» (1358 machicop Tours ds GDF.; 1387 lat. médiév. machecollum ds LATHAM; cf. l'a. prov. machacol 1358-59 Albi ds LEVY *Prov.*, empr. au fr.), composé de mâcher2\* «écraser» et de col, cou\*, le machicoulis permettant de lancer des projectiles en tir plongeant de manière à écraser le cou des assaillants, FEW t. 6, 1, p. 75a, note 14; cf. aussi le lat. médiév. machicolamentum 1346 ds DU CANGE s.v. et le dér. m. fr. machicouler «garnir de machicoulis» Tours 1358 ds GDF. Fréq. abs. littér.: 56. Bbg. *Archit.* 1972, p. 170, 217. DAUZAT (A.). *Mots d'orig. orientale*. Fr. mod. 1943, t. 11, pp. 241-251. SAINÉAN (L.). *Notes d'étymol. rom. Z. rom. Philol.* 1906, t. 30, p. 310.i

Les grands mâchicoulis (...) laissent voir d'en bas, par leurs ouvertures béantes, le ciel seulement ou quelque petite fleur inconnue (FLAUB., *Champs et grèves*, 1848, p. 217).

Il est magnifique, le Fort (...) avec sa vaste enceinte grise, ses créneaux, ses mâchicoulis (THARAUD, *Enf. perdus*, 1948, p. 251):

Ce fut le pape Innocent VI qui fit construire, en 1358, les jolis remparts d'Avignon (...) les mâchicoulis sont supportés par un rang de petites consoles d'un charmant profil; les créneaux sont d'une régularité parfaite.

STENDHAL, *Mém. touriste*, t. 1, 1838, p. 304.

MACRAMÉ, subst. masc.  
Ouvrage de passementerie confectionné au moyen de fils (ou avec du gros cordonnet, de la ganse ou de la ficelle) tressés et noués. Galon de macramé  
Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1892 (GUÉRIN). Empr. à l'ital. (génois) macramè «serviette, toile de lin, tissu ouvré à franges et broderies pour essuyer les mains et le visage» (1876, CASACCIA ds PELLEGR. Arab., p. 437), et celui-ci au turc mahrama «serviette; mouchoir; serviette de toilette» (PELLEGR. Arab., pp. 340 et 437), empr. à l'ar. mahrama «mouchoir; serviette; toilette, toile garnie, étendue sur une table» (DOZY t. 1, p. 279a). Cf. aussi angl. macramé «serviette de toile ouvrée à franges» (1869 ds NED). Bbg. QUEM. DDL t. 16.

. Le soir, les jupes vont du fourreau à la crinoline (...) et leurs broderies reproduisent les motifs floraux du macramé (Le Figaro, 11 févr. 1952, p. 7, col. 9)

L'appartement de la famille da Ponte avec ses buffets noirs, ses fauteuils recouverts de housses en macramé (BUTOR, Modif., 1957, p. 102).

## Madras

MADRAS, subst. masc.

TEXT. Étoffe à chaîne de soie et à trame de coton, de couleurs vives. Les étoffes négligées, pour robes, sont: (...) le taffetas à petites rayures, le madras, la mousseline de laine (Femmes, mai 1849, p. 158).

P. méton. Pièce de cette étoffe utilisée comme foulard, fichu, cravate ou mouchoir.

En partic. Coiffure formée d'un fichu de cette étoffe noué sur la tête.

Prononc. et Orth.: [], [-]. Att. ds Ac. dep. 1835. Sans [-s] ds LITTRÉ, DG, MARTINET-WALTER 1973 [--]/[-a-] (9/9), [-s] / sans [-s] (14/4). Étymol. et Hist. 1. 1797 «étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de coton» (s. réf. ds BL.-W.2-5); 2. 1798 «mouchoir de madras» (Pièces d'Orgères, II-1-100, ro 4: un mouchoir de col, appelé madras); 3. 1812 «coiffure formée d'un foulard de madras» (JOUY, Hermite, t. 2, p. 33). De Madras, nom d'une ville de l'Inde où cette étoffe était fabriquée. Fréq. abs. littér.: 63.

Des jeunes filles, à mes pieds, vendaient les percales, les châles, les madras, les bas de coton écru (ARNOUX, Paris, 1939, p. 97).

Après avoir entouré son cou d'un madras, couvert sa tête grisonnante d'un grand chapeau de paille, il sortit de sa dunette (SUE, Atar-Gull, 1831, p. 2).

Il porte une veste d'un beige très clair, laineuse, flottante, et, autour du cou, un madras à fond rouge, qui lui fait un teint blême (MARTIN DU G., Notes Gide, 1951, p. 1394).

Leur coiffure [des Bordelaises] est très originale; elle se compose d'un madras de couleurs éclatantes posé à la façon des créoles (GAUTIER, Tra los montes, 1843, p. 9).

Elle était coiffée d'un vieux madras jaune enroulé autour de sa tête et noué sur la nuque à la façon des Arlésiennes ou des Génoises (PONSON DU TERR., Rocambole, t. 1, 1859, p. 265).

## Malacologie

MALACOLOGIE, subst. fém..  
Branche de la zoologie qui a pour objet l'étude des Mollusques.  
Prononc.: []. Étymol. et Hist. 1814 (C. S. RAFINESQUE-SCHMALTZ, Principes fondamentaux de sémiologie, p. 48 ds QUEM. DDL t. 2); 1824 (H.-M. DUCROTAY DE BLAINVILLE, Man. de malacologie et de conchyliologie, t. 1, 2, ibid.: aussi avons-nous proposé [le nom] de Malacozoologie, ou par abréviation, Malacologie [...] c'est à dire, discours raisonné ou traité sur les animaux mous). Formé p. abrég. de malacozoologie «id.», composé des élém. malaco-\*, zoo-\* et -logie\*.  
DÉR. 1. Malacologique, adj. a) Des mollusques. La faune malacologique vient confirmer les conclusions des mammifères terrestres (MORTILLET, Préhist., 1882, p. 129). b) Qui a rapport à la malacologie. Essais, études malacologiques. []. 1re attest. 1825 (H.-M. DUCROTAY DE BLAINVILLE, op. cit., t. 5, p. 78 ds QUEM. DDL t. 2); de malacologie, suff. -ique\*. 2. Malacologiste, subst. Personne qui étudie la malacologie. Comment voulez-vous que l'espoir naissant de pareilles constatations laisse à un passionné malacologiste le sentiment de la paternité, de sept heures du matin à neuf heures du soir? (COLETTE, Cl. école, 1900, p. 38). []. 1re attest. 1825 (H.-M. DUCROTAY DE BLAINVILLE, op. cit., t. 1, p. 202 ds QUEM. DDL t. 3); de malacologie, suff. -iste\*. BBG. QUEM. DDL t. 2.

Manant

## Citations

D'innombrables coquillages, dont quelques-uns eussent fait la joie d'un amateur de malacologie (VERNE, Île myst., 1874, p. 127).

Au début du siècle, Lamarck publie son Histoire naturelle des animaux sans vertèbres (1815-1822), où une grande place est faite aux Invertébrés marins fossiles et principalement aux Mollusques fossiles; ce travail constitue la base de la malacologie (Hist. gén. sc., t. 3, vol. 1, 1961, p. 409).

MANANT, subst. masc.  
 MANANT, subst. masc.  
 A. HIST. Celui qui habitait une circonscription. Les manan(t)s et habitan(t)s de telle paroisse (Ac. 1798-1878).

DR. FÉOD. [P. oppos. à bourgeois, à vassal, à seigneur] Roturier habitant dans la circonscription d'une paroisse, ne bénéficiant pas du statut du bourgeois et dépendant de la juridiction seigneuriale. Bourgeois et manants.  
 Emploi adj. À présent (...) qu'avant de se battre on ne demande plus à un homme s'il est de bonne race ou manant (BARB. D'AUREV., Memor. 1, 1837, p. 122).

B. P. ext., vx et gén. péj. Homme de condition inférieure, roturier, plébéien :

En partic. Homme de la campagne, paysan.

C. Au fig., vieilli, littér. et péj. Personnage mal dégrossi, rustre, sans éducation. [Souvent comme terme d'insulte, en apostrophe]

Emploi adj. Une confiance à faire n'est pas une chose si aisée qu'on pense. Il faut y être provoqué, sous peine de ressembler à un parleur manant et grossier (SOULIÉ, Mém. diable, t. 1, 1837, p. 136).

Rem. Exceptionnellement le mot apparaît au fém. dans des emplois correspondant à B et C. La femme se fâcha, révoltée d'instinct, injuriant à pleine gueule sa fille en larmes, la traitant de « manante » et de « traînée » (MAUPASS., Contes et nouv., t. 1, Sabots, 1883, p. 93). La manante portait sous son bras un grand bâton de sucre de pomme (MOSELLY, Terres lorr., 1907, p. 95). Prononc. et Orth. : []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. Ca 1175 « possesseur de grands biens » (BENOÎT DE STE-MAURE, Ducs de Normandie, éd. C. Fahlin, 17238); 2. ca 1200 « habitant, résident » (Dialogue Grégoire, 124, 22 ds T.-L.); 3. 1287 dr. « habitant né dans la ville, ayant et tenant maison et qui y est couchant et levant » (Hist. de Metz, III, 231 ds GDF., s.v. manantise); 4. 1579 « paysan » (FAUCHET, Antiquitez, IV, 5 ds HUG.); 5. 1694 « homme grossier, mal élevé » (Ac.). Part. prés. subst. de l'a. fr. manoir « demeurer », du lat. manere (v. manoir). Fréq. abs. littér. : 168.

L'orgueil du plus puissant potentat ne peut arracher à la religion d'autre prière, que celle-là même qu'elle offre pour le dernier manant de la cité (CHATEAUBR., Génie, t. 2, 1803, p. 326).

Tous les honnêtes gens de Genets, vilains et manans, sont prêts à tordre le cou à messire Philippe de Batefol (MÉRIMÉE, Jacquerie, 1828, p. 147).

À la campagne, du seigneur au chevalier, du chevalier au vavasseur, du vavasseur au riche manant, la hiérarchie sociale comportait des degrés assez nombreux pour que les distinctions entre classes ne fussent pas toujours vivement tranchées (FARAL, Vie temps st Louis, 1942, p. 257).

Plus souvent qu'on ne croit, des familles celle du marquis de Ferrières par exemple vécut paisiblement au milieu de leurs anciens manants et sous leur protection tacite (LEFEBVRE, Révol. fr., 1963, p. 598)

Du temps de Montaigne, un vilain, son seigneur le voulant tuer, s'avisait de se défendre. Chacun en fut surpris, et le seigneur surtout, qui ne s'y attendait pas, et Montaigne qui le raconte. Ce manant devinait les droits de l'homme. COURIER, Pamphlets, Au réd. « Censeur », 1819-20, p. 11.

Moi, je suis un grand seigneur, un noble lord. Vous, vous êtes un passant, un manant, un homme du peuple. Un gentilhomme qui tue un juif paie quatre sous d'amende. Un homme du peuple qui en tue un autre est pendu. HUGO, M. Tudor, 1833, I, 7, p. 61.

Songez que, quand il se promène dans la campagne, il écarte les paysans d'un air bonasse, avec sa canne, en disant : « Allez, manants ! » (PROUST, Guermantes 2, 1921, p. 523) :

Toujours pauvre, vêtu en paysan, couchant sur un ais au lieu de lit (...), sa vie fut une humilité, une mortification et une fuite continuelles. (...) On l'aurait jugé, à le voir [un Monsieur de Port-Royal], un homme du commun et un manant des environs...

SAINTE-BEUVE, Volupté, t. 2, 1834, p. 186.

J'aime mieux paraître un manant sans philosophie, que de passer pour homme du monde sans cœur (DELÉCLUZE, Journal, 1825, p. 241).



Le saint Joseph de « La fuite en Égypte » [dans une peinture de retable] demeurait un rustre accompli et un parfait manant (HUYSMANS, Oblat, t. 1, 1903, p. 302)

... qu'un banquet trop copieux rallume aux reins du cuistre la vieille ardeur héréditaire, le manant reparaît aussitôt sous la redingote officielle, l'éloquence d'Académie prend tout à coup le gaillon des plaisanteries de cantine... BERNANOS, Gde peur, 1931, p. 140.

Le vieillard saisit avec force le bras du jeune homme et lui dit : Tu ne vois rien, manant! maheustre! béliître! bardache! Pourquoi donc es-tu monté ici? (BALZAC, Chef-d'œuvre, 1831, p. 33).

## Mancenillier

xxx

Je me reposais à l'ombre de ce bonheur idéal, comme à celle du mancenillier(GF)

## Mantique

MANTIQUE, subst. fém. et adj.

I. Subst. fém. Art de la divination. La mantique, ou l'art du devin, témoigne, selon ses adeptes ou ses témoins, de l'existence d'une faculté qui permettrait de «savoir», sans utiliser les moyens ordinaires d'information: expérience sensorielle, mémoire, raisonnement (AMADOU, Parapsychol., 1954, p. 80).

II. Adj. Qui ressortit à l'art de la divination.

Prononc.: []. Étymol. et Hist. I. 1578 mantice subst. «divination» (G. LE FEVRE, Galljade, 59 ds Z. rom. Philol. t. 29, p. 74), attest. isolée; à nouv. en 1887 mantique (A. et M. CROISSET, Hist. de la litt. grecque, t. 1, p. 506 ds R. Philol. fr. t. 43, p. 46). II. 1587 manthique adj. (CHOLIÈRES, 8e Après-disnée, p. 354 ds HUG.), attest. isolée, à nouv. ca 1891 mantique (Gde Encyclop. t. 14, p. 733b, s.v. divination). I empr. au gr. «art de la divination», issu p. ell. de «id.» (, v. infra; «art»). II empr. au gr. «de devin, prophétique», dér. de «devin, prophète, personne qui prédit l'avenir».

Une vieille gitane l'a initié à tous les mystères mantiques (QUENEAU, Loin Rueil, 1944, p. 141).

La règle d'or de cette tradition mantique veut que tout jugement résulte d'un faisceau de données parmi lesquelles figurent au moins le signe, la maison, les aspects (Divin. 1964, p. 166).

## Margelle

MARGELLE, subst. fém.

A. Pierre ou assise de pierre formant le rebord d'un puits, d'une fontaine. Margelle de pierre; margelle usée.

B. P. ext. Petite marge; bordure plus ou moins saillante de quelque chose. Margelle d'une fenêtre.

2. Lorsque j'étais jeune, et que les romans à bon compte m'intéressaient, nous nous donnions rendez-vous, quelques amis et moi, sur la margelle du quai Malaquais...

FARGUE, Piéton Paris, 1939, p. 83.

Loc. prép. En margelle. En saillie, à la manière d'une margelle. Sa singulière lèvre en margelle dépasse un peu, rouge, sa moustache qui rejoint sa barbe (COLETTE, Sido, 1929, p. 81).

REM. *Mardelle*, subst. fém. a) Vx, région. Margelle. Pendant toute cette conversation, je m'étais tenu immobile, penché sur la mardelle du puits caché dans le treillis de vigne vierge, qui déparait la cour du jardin (BALZAC, Œuvres div., t. 1, 1830, p. 522). b) Géogr. Petite dépression plus ou moins conique qu'on trouve en Berry et sur certains plateaux calcaires du nord de la France (d'apr. FOUC.-RAOULT Géol. 1980). Dans les terrains d'où elles proviennent existent des effondrements, dits (...) abîmes ou mardelles (WIDAL, LEMIERRE, ABRAMI ds *Nouv. Traité Méd.* fasc.3 1927, p. 35).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Une forme *mardelle* ds Ac. 1694-1835, en tant que var. prim. (1694), puis en tant que var. second. (1718, 1740), enfin en tant que vedette de renvoi (1762-1835). Étymol. et Hist. Ca 1165 *marzele* «rebord d'un char de combat» (BENOÎT DE STE-MAURE, *Troie*, éd. L. Constans, 7896); 1180-90 *margele* (d'un puits) (ALEX. DE PARIS, Alexandre, II, branche III, 3471 in *Elliott Monographs*, no37, p.221). D'un lat. pop. \**margella* (att. seulement en 1174 ds *Nov. gloss.* «rive, terrain au bord d'une rivière», cf. aussi *macédoroum.* «bord de l'œil»), dér. du lat. *margo* (v. *marge*). Fréq. abs. littér.: 138.

Ils sont assis, Jaume et Gondran, sur la margelle de la fontaine (GIONO, *Colline*, 1929, p. 195).

Vers le milieu, la margelle d'un puits surmontée d'une anse où pendait une poulie (VAN DER MEERSCH, *Invas.* 14, 1935, p. 372):

Alors ils firent le tour d'une plate-bande, et allèrent s'asseoir près de la terrasse, sur la margelle du mur (FLAUB., *Mme Bovary*, t. 2, 1857, p. 37):

Les deux abbés entre lesquels je me trouvais me portèrent sur la margelle d'une terrasse (BALZAC, *Lys*, 1836, p. 295).

1. Nos animaux n'avaient pas bu (...), aussi ils se poussaient et se pressaient autour du puits qui est entouré par une margelle en pierre placée à ras de terre.

DU CAMP, *Nil*, 1854, p. 278.

Marotte

1. Sceptre surmonté d'une tête coiffée d'un capuchon bigarré et garni de grelots. La marotte, attribut symbolique de la folie. Marotte de bouffon, de fou. - Loc. prov. à chaque fou sa marotte (- ci-dessous, II.).

2. Tête de femme, en bois, carton, cire..., dont se servent les modistes, les coiffeurs

3. Marionnette\* manipulée en élévation au bout d'un bâton.

4. (Déb. XXe). Techn. Chevalet de tonnelier.

II. (1623). Fig. Idée\* fixe, manie. - Dada, folie, manie, monomanie, turlutaine (vx). Un esprit fumeux (cit. 4) voué à des marottes. à chacun sa marotte (- à chaque fou\* sa marotte). Avoir la marotte de faire qqch. Il a la marotte des mots croisés. C'est devenu une marotte. (- Habitude). Encore une nouvelle marotte! (- Caprice). C'est sa marotte, son cheval\* de bataille

2 Le plus jeune, que distinguent son juste-au-corps de velours sang-de-boeuf et sa marotte grelottante, s'égosille de rire (...)

Aloysius BERTRAND, Gaspard de la nuit, Introduction

3 La vie n'est tolérable qu'avec une marotte, un travail quelconque. Dès qu'on abandonne sa chimère, on meurt de tristesse.

FLAUBERT, Correspondance, 759, 22 juin 1863.

## Marri

MARRI, -IE, adj.

Vieilli, littér. [Gén. déterminé par un adv. d'intensité] (Être, sembler) marri de (+ inf.). (Être, sembler) affligé, désolé de.

P. métaph. Le De Profundis (...) est lent et nocturne (...); il ne se tend que dans l'obscurité, ne se meut que dans la pénombre marrie des cryptes (HUYSMANS, En route, t. 1, 1895, p.13).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Qq. sujets de MARTINET-WALTER 1973 prononcent [-RR-]. Étymol. et Hist. 1. 1121-34 «affligé, triste» (PHILIPPE DE THAON, Bestiaire, 2381 ds T.-L.); 2. 1121-34 «fâché» (ID., op. cit., 124, ibid.). Part. passé de l'a. fr. soi marrir «se fâcher» (ca 1160, Eneas, 179 ds T.-L.), «s'affliger» (ca 1165, Troie, 2511, ibid.), issu de l'a. b. frq. \*marrjan, cf. le got. marzjan «fâcher», a. sax. merrian «déranger, empêcher», ags. mierran, a. h. all. marren, merren «empêcher, déranger, fâcher». Cf. en a. fr. esmeriz «troublé, désolé» dès ca 1050 (Alexis, éd. Chr. Storey, 352). Fréq. abs. littér.: 42.

M. Molotov accourut. Livide, il m'accompagna jusqu'à ma voiture (...). Il balbutia quelques syllabes, sans pouvoir cacher son désarroi. Sans nul doute, le ministre soviétique était profondément marri de voir s'évanouir un projet poursuivi avec ténacité.

DE GAULLE, Mém. guerre, 1959, p.76.

J'ai été bien marri, chère madame, de ne pas vous rencontrer chez vous la semaine dernière (FLAUB., Corresp., 1871, p.252).

M. Elstir est-il donc de vos amis? Je suis fort marri de n'avoir pas su qu'il vous intéressait à ce point (PROUST, Guermantes 2, 1921, p.418):

## Massorète

MASSORÈTE, subst. masc.  
 HIST. RELIG. Docteur juif qui a compilé et fixé la Massore, texte hébreu de la Bible.  
 Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1835, 1878 (au plur.).  
 Étymol. et Hist. 1532 massoret (RABELAIS, Pantagruel, chap.I, éd. V. L. Saulnier, p.15); 1546 massoreth (ID., Tiers Livre, chap.XIV, éd. M. A. Screech, p.116); 1678 massorete (R. SIMON, Hist. crit. du Vieux Testament, p.166). Dér. de massorah\*, massore au moyen d'un suff. -et(h) d'orig. obsc. (peut-être dû à une mauvaise interprétation du mot hébr. massoreth, masoreth qui signifie «tradition» et non «massorète», v. massorah), puis -ète, prob. sous l'infl. de mots d'orig. gr. comme exégète, athlète, etc. (d'apr. NED).  
 DÉR. Massorétique, adj. Qui se rapporte à la Massore, aux massorètes. On a créé des transcriptions françaises, conformes à nos habitudes (...) sans négliger les voyelles massorétiques, mais sans les suivre servilement (RENAN, Hist. peuple Isr., t. 1, 1887, p.XXII). Ben Asher et Ben Naphtali [de Tibériade] écrivirent chacun un Codex de la Bible (...) la Massore palestinienne de Ben Asher prévalut, non seulement sur celle de Babylone, mais aussi sur sa rivale, et le Codex de ce docteur fut reconnu comme modèle du texte massorétique de la Bible hébraïque (I. EPSTEIN, Le Judaïsme, Paris, Payot, 1962, p.173). []. 1reattest. 1678 (R. SIMON, op. cit., p.141); de massorète, suff. -ique\*; lat. sc. masorethicus (1620, J. BUXTORF, Tiberias sive commentarius Masorethicus..., Bâle ds Bible 1912, s.v. Massore).

## Citations

Il y a Belkiss vraiment, et ce jeune homme traduit l'hébreu aussi nettement qu'un massorète (NODIER, Fée Miettes, 1831, p.115).

Les massorètes ont ajouté ces voyelles, avec les modifications rendues nécessaires par la différence des consonnes, pour suggérer la lecture Adonāi (Théol. cath. t. 4 1 1920, p.954)

Les Massorètes de Babylone et de Palestine différaient quant à leurs systèmes de vocalisation, et aussi quant au texte consonantique qu'ils conservaient (I. EPSTEIN, Le Judaïsme, Paris, Payot, 1962, p.173)..

MASTROQUET, subst. masc.  
Pop., vieilli

A. Marchand de vin au détail; personne tenant un débit de boissons. Synon. bistrot (fam.), bougnat (pop.), cabaretier, cafetier.

B. P. méton. Débit de vin ou de boissons. Synon. bistroquet (fam.), bistrot (fam.), caboulot (pop.), troquet, p. abrég., (pop.).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1. 1849 «marchand de vin au détail, tenancier d'un débit de boissons» (ESN.); 2. 1862 «café, débit de boissons» (HUGO, Misér., t.1, p.796). Orig. incertaine. Un rapprochement avec mastoc\* (proposé par FEW t.16, p.542a, note 3) paraît impossible. On a aussi proposé un néerl. meesterke «petit patron» (G. ESNAULT ds Fr. mod. t.19, 1951, p.305, après Delesalle en 1896), ou un flam. meisterke, qui serait l'appellation usuelle d'un tenancier d'auberge (CELLARD-REY). Fréq. abs. littér.: 37.

Pendant que les déménageurs étaient allés boire chez le mastroquet du coin, l'armoire à glace de mademoiselle Zoé reflétait la file des passants (A. FRANCE, Riquet, 1904, p.83).

Le patron (...) n'a rien voulu accepter ni pour sa chambre ni pour son eau, j'espère montrer qu'un mastroquet d'Andalousie peut être hospitalier et désintéressé (T'SERSTEVENS, Itinér. esp., 1933, p.90).

Et ils lui conseillaient d'imiter la grosse Eulalie, d'apporter ses fers et de repasser les oreilles de Coupeau sur le zinc des mastroquets (ZOLA, Assommoir, 1877, p.705).

On fait la popote ici: une soupe, ou bien des oeufs, du fromage, c'est vite fait; on aime mieux ça que les mastroquets, n'est-ce-pas, Loulou? (MARTIN DU G., Thib., Consult., 1928, p.1112):

Mais il croyait l'avoir vu, en 1894, entrer «saoul comme un cochon» dans un mastroquet de la rue Saint-Jacques: cette rencontre l'avait ancré dans le mépris des écrivains professionnels... SARTRE, Mots, 1964, p.129.

## Mâtin

xxx

xxxx

## Mâtin 1

MÂTIN1, subst. masc.

Vx. Race de chiens puissants; chien appartenant à cette race. À quelques pas de lui [Philippe IV, par Vélasquez], se tient assis sur son derrière une espèce de dogue ou de mâtin à pelage jaunâtre (GAUTIER, Guide Louvre, 1872, p.113).

Emploi adj. Des piqueurs qui tenaient couplés huit énormes chiens mâtins, à l'œil sanglant, au poil hérissé, des chiens allemands qui ne chassent absolument que l'ours (PONSON DU TERR., Rocamboles, t.5, 1859, p.448).

En partic. Gros chien employé à la garde des maisons ou des troupeaux. Les tables étaient jonchées de reliefs, de carcasses et d'os jamboniques qu'on eût dit déchiquetés par les crocs de mâtins charogneux (GAUTIER, Fracasse, 1863, p.325).

REM. Mâtineau, subst. masc. „Petit mâtin`` (Ac. 1835-1935).

Prononc. et Orth.: [], [-a-]. Ac. 1694, 1718 mastin; dep. 1740 -â-. Étymol. et Hist. V. mâtin2.

## Mâtin 2

MÂTIN2, -INE, subst. et interj.

I. Emploi subst.

A. Péj., vieilli. Personne grossière ou désagréable. C'est un vilain mâtin (GUÉRIN 1892). Bob Milner (...) était un petit mâtin, hargneux et sûr (BOURGET, Monique, Trois récits de guerre, 1902, p.229):

B. [Souvent dans des tours exclam.] Personne capable de hardiesse et de ruse. Synon. coquin.

En partic. Enfant espiègle, turbulent. De la couvée le seul où je reconnaisse ma graine tout à fait, c'est ma coquine Martine, ma fille, la mâtine! m'a-t-elle donné du mal à passer sans naufrage jusqu'au port du mariage! (ROLLAND, C. Breugnon, 1919, p.19):

C. Emploi subst. fém., pop. [Souvent dans des tours exclam.] Jeune fille ou femme au tempérament ardent.

II. Interj. (au masc.), fam. [Pour marquer l'étonnement admiratif ou la surprise] Deux gibelottes, mâtin! dit-elle tout bas à la fille qui servait le garçon, voilà un jeune homme qui se nourrit bien (MURGER, Scène vie boh., 1851, p.31). Il pensait: «Elle est vraiment jolie, cette fille. Elle a des yeux superbes. Et c'est une gaillarde, mâtin!» (MAUPASS., Contes et nouv., t.1, Hérit., 1884, p.477).

REM. Mâtiche, interj., synon. pop. Labosse: Quels amis? Tes camarades de boîte? René: Oui. Tous ont la leur [une «dame»]. Labosse: Mâtiche de précocité! Ah! on va bien chez Sautille! Et comment font-ils, ces messieurs, pour voir leurs objets aimés? René: Au parloir, et les jours de sortie (LAVEDAN, Vx marcheur, 1895, p.59). Je me revois à Neuilly, chez les soeurs de Notre-Dame des Trente-Six-Douleurs, espèce de maison de refuge, en même temps que bureau de placement, pour les bonnes. C'est un bel établissement mâtiche à façade blanche, au fond d'un grand jardin (MIRBEAU, Journal femme ch., 1900, p.252).

Prononc. et Orth.: [], [-a-], fém. [-in]. Ac. 1694, 1718 mastin; dep. 1740 -â-. Étymol. et Hist. 1. 1119 «gros chien qu'on emploie à la garde des maisons» ici terme de mépris utilisé envers un homme (PHILIPPE DE THAON, Comput, 2731 ds T.-L.); 1155 sens propre (WACE, Roman de Brut, éd. I. Arnold, 6138); 2. XVe s. [ms.] «homme grossier, qui, comme un mâtin, tourmente et maltraite celui qui se présente à lui» (Au Roy de la pye ds Le Parnase satyrique, pièce 87, éd. M. Schwob, p.170); 1573 fém. (LARIVEY, Facecieuses nuictz de Straparole, III, 3 ds GDF. Compl.); spéc. 1640 «garce» (OUDIN Curiositez); 3. 1847 «luron» (BALZAC, Cous. Pons, p.183); 1874 subst. fém. (Lar. 19e). Du lat. pop. \*ma(n)suetinus «apprivoisé», dér. du lat. class.

1. Et le mâtin [un professeur] n'omettait pas de marquer les consignes qu'il faisait grêler sur nous. Et même, un jour qu'il était à l'article de la mort, il envoya par sa bonne au censeur la liste coercitive. JAMMES, Mém., 1922, p.10.

La mâtine! pensait-il. Elle se moquait de moi! Lui aussi me trompait. Comme ils cachaient leur jeu! (ROLLAND, J.-Chr., Amies, 1910, p.1118):

2. Voulez-vous me permettre, ma cousine, de sentir votre pouls? Vous avez peut-être de la fièvre. Mais non, s'écria Renée. Je n'ai pas de fièvre, je vous jure (...). Donne donc ta main, Renée. As-tu peur de ton cousin? C'est une consultation qui ne te coûtera rien, ma petite!... à moins que le mâtin ne réclame des honoraires. ARLAND, Ordre, 1929, p.84.

3. Et même le sommeil de Sylvie, ou ses sourires jaseurs sur les genoux de sa mère, ou son geste goulu vers le sein veiné de bleu car elle tétait encore, la mâtine, à son âge! c'étaient des choses qui faisaient mal, qui serraient la poitrine (...) sans qu'on pût expliquer pourquoi. GENEVOIX, Raboliot, 1925, p.148.

Une solide gaillarde dont le sang fourmillait et dansait dans les veines, une grande mâtine qui avait couru aux hommes, dès les premiers frissons de sa puberté (HUYSMANS, Soeurs Vatard, 1879, p.17):

4. Dès qu'elle rentrait, il la visitait, il la regardait bien en face, pour deviner si elle ne rapportait pas une souris sur l'œil, un de ces petits baisers qui se fourrent là sans bruit (...). Un soir, elle reçut encore une danse, parce qu'il lui avait trouvé une tache noire au cou. La mâtine osait dire que ce n'était pas un suçon! ZOLA, Assommoir, 1877, p.723.

mansuetus «id.». Fréq. abs. littér. Mâtin: 102. Mâtine: 30. Bbg. PAULI 1921, p.49.

## Matir

MATIR, verbe trans.

A. ORFÈVR. Rendre mat un ouvrage d'or ou d'argent, afin de mettre en valeur les ornements polis ou brunis qui sont disposés sur ce fond. Or, argent mati (DG).

B. TECHNOL. Faire disparaître la trace qui marque la jonction de deux pièces de fer soudées ensemble. Matir une soudure (QUILLET 1965).

Prononc.: []. Étymol. et Hist. 1. 1100 «dompter, abattre» (Chanson de Roland, éd. J. Bédier, 3206); 2. ca 1165 «éreinter, épuiser» part. passé (BENOÎT DE SAINTE-MAURE, Roman de Troie, éd. L.Constans, 14523); 3. ca 1220 «se flétrir» (GUI DE CAMBRAI, Barlaam et Josaphat, 5825 ds T.-L.); 4. 1676 orfèvr. «rendre mat de l'or ou de l'argent» (FÉLIBIEN: matir ou amatir); 5. 1765 terme d'arquebusier «faire disparaître la raie qui indique la jonction de deux soudures» (Encyclop. t. 10, p. 197b, s.v. matoir). Dér. de mat\*; dés. -ir.

## Mécheux

Mécheux, -euse, adj.

[En parlant d'une laine brute] Qui forme des mèches. (Dict. XIXe et XXe s.).

Les laines bayonnaises sont mécheuses (Encyclop. des gens du monde ds Lar. 19e). [], fém. [-ø:z]. 1re attest. 1845-46 (BESCH.); de mèche<sup>1</sup>, suff. -eux\*.  
BBG. LEBEL (P.). Notes étymol. Fr. mod. 1946, t.14, pp.118-120.

## Mercuriale 1

MERCURIALE<sup>1</sup>, subst. fém.

BOT. Plante annuelle dicotylédone, de la famille des Euphorbiacées, souvent considérée comme une mauvaise herbe dans les champs cultivés, utilisée comme remède laxatif. Mellite, miel de mercuriale. Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1718. Étymol. et Hist. XIIIe s. (Traité de médecine ds Romania t. 32, 1903, p. 84). Empr. au lat. mercurialis (herba) «herbe de Mercure».

Des lavemens, qu'on rendra laxatifs en employant la décoction de mercuriale (GEOFFROY, Méd. prat., 1800, p. 95).

Les fleurs de la mercuriale, en se décomposant, donnent un bleu que l'on n'est point encore parvenu à fixer (Ac. 1835, 1878).

Les sucs de la mercuriale, de la chélidoine et du pourpier (HUYSMANS, Là-bas, t. 1, 1891, p. 127).

## Mercuriale 2



MERCURIALE2, subst. fém.

#### A. HISTOIRE

1. Assemblée des cours de justice qui se tenait le mercredi après les vacances de la Saint-Martin et celles de Pâques (d'apr. LEP. 1948).

2. P. méton. Discours prononcé par le président de cette assemblée, et dans lequel il faisait ses observations sur la manière dont la justice avait été rendue, rappelait les devoirs de chacun, en distribuant blâmes et compliments (d'apr. DANSEL 1979). Le Premier Président fit une belle mercuriale. La mercuriale des Gens du Roi fut applaudie (Ac. 1798-1835).

P. anal. „Discours inaugural que prononce un membre du Parquet lors de la rentrée des tribunaux” (DANSEL 1979).

B. Au fig. Remontrance, réprimande. Recevoir une mercuriale.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. 1535 «assemblée des cours de justice où le président prononçait un discours sur la manière dont la justice avait été rendue, les abus qui s'étaient produits, etc.» (Recueil gén. des anc. lois fr., éd. Isambert, t.12, p.438); 2. 1539 «discours prononcé par un des membres du ministère public à la rentrée des tribunaux» (Ord. d'août ds GDF.); 3. 1671 donner une mercuriale à qqn «réprimander, blâmer quelqu'un» (POMEY); 1672 mercuriale «remontrance» (MONTFLEURY, Fille Cap., I, 7 ds BRUNOT t.4, p.403). Empr. au lat. mercurialis «de Mercure», dér. du nom lat. de mercredi\*, la mercuriale ayant d'abord été une assemblée qui se tenait le premier mercredi après les vacances.

#### Citations

Je ne pus échapper à une verte réprimande; le chien lui-même (...) s'unissait en aboyant à cette mercuriale bien méritée (NERVAL, Corresp., 1852, p.182).

Faites une mercuriale au petit garçon et renvoyez-le chez ses parents. Je ne veux plus entendre parler de pareilles sottises (CHAMPFL., Souffr. profess. Delteil, 1853, p.121).

Cartier a eu à subir de la part de la Trémoille une véritable mercuriale (PROUST, Prisonn., 1922, p.41).

Mais nous sommes trop, qui ne savons pas ce que c'est que l'histoire, évidemment. De temps en temps, des gens qui le savent (à leur avis) nous infligent une mercuriale que nous subissons avec déférence (L. FEBVRE, Combats pour hist., Vers une autre hist., 1949, p.423).



MERLAN, subst. masc.

A. 1. Merlan commun, p. ell. merlan. Petit poisson de mer comestible, de couleur brun jaunâtre clair avec un ventre argenté, vivant par bancs dans la Manche, la Mer du Nord et l'Atlantique Nord. Pêcher, frire des merlans.

Merlan jaune. Synon. lieu jaune (v. COUPIN, Animaux de nos pays, 1909, p.207).

Merlan noir. Synon. lieu noir. Le merlan noir, ou lieu noir est un poisson de Norvège et d'Angleterre, assez rare en Manche et sur nos côtes atlantiques (Lar. mén. 1926).

Région. (Côte méditerranéenne). Synon. de colin, merlu.

ZOOL. Poisson téléostéen de la famille des Gadidés (rem. s.v. gade), caractérisé par trois nageoires dorsales et deux anales. Les jeunes (...) Merlans sont bien connus pour nager à proximité de ces animaux [les Méduses] (Zool., t.3, 1972, p.1184 [Encyclop. de la Pléiade]).

P. méton. Chair de merlan. Filet de merlan. C'est très bon, le merlan, dit-elle (...) Très bon, ma chérie, murmura-t-il. Tiens, c'est vrai, c'est du merlan; je croyais que c'était du turbot (ZOLA, Page amour, 1878, p.869).

Merlan en colère. Merlan frit, présenté dans une position telle qu'il se mord la queue. Merlans en colère (...). Recourbez les poissons et introduisez-leur la queue dans la bouche. Maintenez avec un tour de ficelle (Fritures Seb, éd. Sud-Est Publicité, Lyon-Paris, ca 1970, p.26).

(Faire des) yeux de merlan frit. (Avoir les) yeux levés au ciel, de manière affectée, ridicule, ne laissant paraître que le blanc de l'œil. Il se frotte le derrière, en faisant la bouche «en cul-de-poule» et les «yeux de merlan frit» (ADAM, Enf. Aust., 1902, p.22).

2. P. anal., BOUCH. Muscle couturier du boeuf débité en biftecks (d'apr. CHAUD. 1970).

B. Gén. iron. ou péj.

1. Vx, fam. Perruquier. Un merlan, qui filait une perruque sur un peigne de fer (CHATEAUBR., Mém., t.1, 1848, p.167).

2. P. anal., pop. Coiffeur.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. Xlle s. merlenc (Gloss. Tours, 328 ds T.-L.); 1530 merlan (PALSGR., p.288); 2. 1744 (Journal de Barbier, t.II, p.404, 1re édit. ds LITTRÉ: La Peyronie [célèbre chirurgien] est chef de perruquiers qu'on appelle merlans parce qu'ils sont blancs). Dér. de merle «sorte

Elles partirent avec six merlans raides, l'œil clair et l'ouïe rouge, pris la nuit à l'hameçon par une barquette du Portel (HAMP, Marée, 1908, p.27).

Sabin Letirant (...) fendit la queue des candidates à la permanente qui se pressaient devant le merlan (ARNOUX, Paris, 1939, p.48).

de poisson de mer» (1554, RONDELET, Libri de piscibus marinis, Lyon, p.172) lui-même empr. au lat. merula désignant, outre l'oiseau, un poisson de mer, à l'aide d'un suff. -enc d'orig. germ. (v. -ange et cormoran); cf. lat. médiév. merlingus 1236, merlengus 1241 ds LATHAM. Fréq. abs. littér.: 73.

### Métalepse

MÉTALEPSE, subst. fém.

RHÉT. Figure apparentée à la métonymie qualifiant un transfert de signification (d'apr. MAR. Lex. 1933). C'est par métalepse que parle souvent la Bible. Sarai, femme d'Abram étant stérile et désirant que son mari ait une descendance, lui dit: «Viens, je te prie, vers ma servantes»... Abram consent: «Il alla donc vers Agar» (...). Le verbe connaître remplit le même office: «Elkana connut Anne, sa femme» (MORIER 1975).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1585 (P. THEVENIN ds la Semaine de G. de Saluste, 101 ds Rom. Forsch. t. 32, p. 104). Empr. au gr. «id.», gén. «participation; changement, échange» (de «recevoir sa part, échanger», de , v. méta- et de «prendre»), peut-être par l'intermédiaire du lat. de l'époque impériale metalepsis, rhét. En outre metalepsis «id.» en 1546 (RABELAIS, Tiers Livre, éd. M. A. Screech, chap. XIV, p. 112, ligne 87).

### Métanoia

Métanoia (du gr. «repentir»). Changement d'esprit, retournement du cœur, volonté de se convertir; pénitence (d'apr. Foi t. 1 1968).

Faire la volonté de Dieu, (...) c'est opérer (...) un total changement de dispositions morales, qui ramène l'homme à la candeur et à la pureté d'un petit enfant. Cette transformation nécessaire, c'est la métanoia (Ch. GUIGNEBERT, Jésus, Paris, A. Michel, 1947 [1933], p.425). )

### Minorer

Didact. Diminuer l'importance de (qqch.). → Minimiser.

◆ Spécialt. Porter à un chiffre moins élevé.

Évaluer au-dessous de sa valeur réelle

du coup, le déclin de la République gaulloise ne s'explique plus que par l'incompatibilité d'humeur grandissante entre de Gaulle et les Français, ce qui minore à l'excès sa signification véritable. F. Mitterrand, la Paille et le Grain, p. 17.

### Mirliton

Tube (de roseau\*, de carton, etc.), garni à ses deux extrémités d'une membrane (boudruche, papier fin, peau d'oignon : on l'appelait « flûte à l'oignon ») et percé d'une ouverture latérale près de chaque bout, sur laquelle on applique les lèvres pour chanter, nasiller un air. → Flûteau; bigophone. Air de mirliton : air populaire, sans prétention. — Vers de mirliton, du genre de ceux qui sont imprimés sur les bandes de papier qui entourent en spirale les mirlitons; mauvais vers (→ Vers d'almanach\*). Devises, morales de mirliton (→ Citation, cit. 6).

#### Citations

Le mirliton a le son d'un phonographe qui ressuscite l'enregistrement d'un passé — sans doute rien de plus que les joyeux et profonds souvenirs d'enfance alors qu'on nous conduisait à Guignol.

A. Jarry, Conférences sur les pantins (Textes relatifs à Ubu roi), Pl., t. I, p. 422

Le seul mot articulé, burlesque, emprunté au plus humble vocabulaire des mirlitons, fut le dernier. Alors que le silence s'était fait déjà et qu'il durait, sans même un grésillement des lignes, un silence qui semblait avoir englouti tout le pays, j'entendis soudain une voix ridicule sangloter dans le lointain :

— On les aura !

R. Gary, la Promesse de l'aube, p. 264

Moire 1

MOIRE 1, subst. fém.

A. 1. Apprêt donné à certaines étoffes par écrasement irrégulier de leur grain avec une calandre. Cette popeline a bien pris la moire (Ac. 1835-1935).

2. P. méton.

a) Rare. Aspect de l'étoffe qui a reçu cet apprêt.

b) Étoffe qui a reçu cet apprêt et qui présente une alternance d'ondulations, de zébrures mates et brillantes.

B. P. anal.

1. Aspect chatoyant.

2. Gén. au plur. Reflet ondoyant. Synon. moirure (v. ce mot B).

C. P. métaph. Formules portées à la surface de la voix grasse, bénéficiant chemin faisant de toutes ses intentions et de toutes ses moires (MALÈGUE, Augustin, t.2, 1933, p.34). Notre plus grand écrivain en prose, au contact de l'esprit et de la suavité de la femme, eût acquis des chatoiements, des irisations, comme dit Maurras, des «moires» (L. DAUDET, Idées esthét., 1939, p.181).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. a) 1639 moire (Testament politique de Richelieu, éd. 1688, ch. IX, p.128 ds BONN., p.95) cf. en 1646 moire désignant des étoffes chatoyantes de différentes matières (Document ds L. BOSSEBOEUF, La Fabrique des soieries de Tours, Bulletin et Mémoires de la Sté Archéologique de Touraine, t.41, p.261 d'apr. M. HÖFLER ds Cah. Lexicol. no6, 1965, p.91: Les moires plaines d'argent [...] Les moires de soye [...] Les moires de fleuret et de poil de chameau [...] Les moires de laine); 1650 (MÉN.: Mouaire. Espece de camelot. Nous avons eu ce mot avec la chose des Anglois qui prononcent moër. Je croy que les Anglois l'ont eu des Levantins qui appellent moiacar une espece de camelot); on distinguait les moires lisses et les moires tabisées qui étaient soumises au passage à la calandre qui leur donnait des reflets ondoyants (cf. HAVARD) puis l'usage du terme a été réservé uniquement aux tissus ayant reçu ce traitement (cf. Encyclop. t.10 1765, p.608: la moère n'est qu'un gros-de-tours auquel on donne le nom de moère lorsqu'il a passé sous la calandre); b) 1765 «aspect ondoyant pris par une étoffe passée à la calandre» (Encyclop. t.10, p.610 col. a: le satin ne prenant pas la moère); 2. 1784 «ce qui présente des reflets ondoyants comme ceux de la moire» ruisseaux de moire (sur une tapisserie) (BERN. DE ST-P., Ét. nature, t.3, p.464). Empr. à l'angl. mohair (transcrit moire en fr. selon la prononc. de l'époque), forme att. dep. 1619 et qui représente une altération, peut-être par attraction avec hair «poil», du terme angl. att. dès 1570 sous la forme mocayares et désignant à l'origine un tissu en poil de chèvre angora (cf. NED),

La moire des étoffes était, comme la splendeur de sa peau, quelque chose de spécial et n'appartenant qu'à elle (FLAUB., Salammbô, t.2, 1863, p.39).

Deux courtines de moire verte à grands dessins brillants (BALZAC, Enf. maudit, 1831, p.336).

Le magnifique étalage de la moire lustrée dont les cassures resplendent, de la soie opulente (TAINE, Notes Paris, 1867, p.125).

De miroitantes robes de moire paille ou rose thé (LORRAIN, Phocas, 1901, p.42). V. ensorceler B 1 ex. de Barbey d'Aurevilly.

Moire antique, française. D'après leurs dessins, on classe les moires en deux catégories: la moire antique (à grandes ondes); la moire française (à dessins plus petits) (J. COULON, Technol. gén. modiste, 1951, p.37).

L'onde calmée où ce rayon s'argente Couvre son dos uni d'une moire changeante (BANVILLE, Cariat., 1842, p.19).

Le paysage, ineffablement assoupi, avait cette moire magnifique que font sur les prairies et sur les rivières les déplacements de l'ombre et de la clarté (HUGO, Quatre-vingt-treize, 1874, p.119).

La moire satinée des épaules (ZOLA, E. Rougon, 1876, p.160).

La robe du cheval fabuleux frissonnait de reflets et de moires vivantes (BARRÈS, Voy. Sparte, 1906, p.134)

Le soleil, réverbéré sur les eaux, faisait courir le long des murs des moires chatoyantes (MOSELLY, Terres lorr., 1907, p.237).

Dans les beaux yeux tristes de son compagnon passaient des éclairs de lumière, des moires de cette gaieté ironique et mouillée (ARNOUX, Paris, 1939, p.206). V. cerne ex. 1.

l'angl. ayant ensuite réemprunté la forme moire au fr. pour désigner ce tissu, puis d'autres sortes d'étoffes, lorsqu'ils avaient été passés à la calandre pour leur donner des reflets ondoyants. Le terme angl. a été empr. à l'ar. «étoffe de poil de chèvre», peut-être par l'intermédiaire de l'ital. mocaiardo, même sens (mocajari, 1542 ds PELLEGR. Arab., p.127; mocaiaro, mocaiardo, mucaiarro, mucaiaro, 2e moitié du XVIe s. ds BATT.). De l'ar. par l'intermédiaire de l'ital. a également été empr. le fr. moucayar (1553, BELON, Singularités, fo 203 ro), moucayard (1565, R. des Sociétés sav. t.X, 1869, p.525), mocaiar, mocayar (1568, NICOLAY ds NASSER Thèse compl., p.151), moncaiar (1575, THÉVET ds HUG.) v. FEW t.19, p.130a. Bbg. CHEVALLIER (G.). À propos du mot moire. Fr. mod. 1957, t.25, pp.186-195, 284-304. TOBLER (A.). Etymologisches. Z. rom. Philol. 1886, t.10, pp.574-576.

## Moise

MOISE, subst. fém.  
CHARPENT. Chacune des pièces de bois réunies deux à deux par des boulons dans un assemblage de charpente et qui servent à relier entre elles plusieurs autres pièces et à les maintenir à une distance fixe les unes des autres.

Prononc. et Orth.: [mwa:z], [-ɑ-]. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1328 charpent. (Compte de Odart de Laigny, Arch. KK 3 a, fol. 77 vo ds Gdf. Compl.). Du lat. mensa «table; comptoir de marchand, table de banquier, étal de boucher». Cf. mense. DÉR.

Moiser, verbe trans. Assembler, maintenir (des éléments de charpente) au moyen de moises. Les systèmes triangulés bénéficient des multiples possibilités qu'offre le bois au point de vue des assemblages. C'est ainsi que les pièces peuvent être simples ou moisées, s'insérant ainsi les unes dans les autres (Campredon, Bois, 1948, p. 118). – [mwaze], [-ɑ-], (il) moise [mwa:z], [-ɑ-]. Att. ds Ac. dep. 1835. –1re attest. 1693 (D'Aviler, Dict. d'archit., s.v. moise, d'apr. R. Arveiller ds Mél. Wartburg (W. von) t. 2, 1968, p. 266); de moise, dés. -er.  
BBG. – Archit. 1972, p. 62. \_ Paris (G.). Étymol. fr. B. Soc. Ling. 1870, t. 1, pp. 291-292.

Lorsqu'il y a des moises pour contreventer les fermes, elles sont à compter [dans le devis] comme étai (Robinot, Vérif., métré et prat. trav. bât., t. 2, 1928, p. 31).

Pour la stabilité de la construction, toutes ces pièces doivent constituer des réseaux triangulaires. Les assemblages se font à plats joints, à embrèvements ou par moises, avec boulons qu'on peut resserrer. On évite les tenons et les mortaises que les secousses relâchent rapidement (Bourde, Trav. publ., 1929, p.227).

L'entrait (...), s'il est moisé (...) peut être assemblé à entailles avec le poinçon [dans un comble] et avec les arbalétriers et boulonné (Robinot, Vérif., métré et prat. trav. bât., t. 2, 1928, p. 21).

## Molette

Petite roue étoilée, en acier, à l'extrémité d'un éperon, avec laquelle le cavalier peut piquer le flanc du cheval.

Techn. Outil fait d'une roulette mobile placée au bout d'un manche. Molette de graveur, de ciseleur, de potier. Molette à dents, de sellier, de cordonnier.

Cour. Roulette à surface striée ou quadrillée qui sert à manœuvrer certains dispositifs mobiles. Molette de mise au point d'un microscope. Clé à molette.

Aussi, sans que l'aiguë et massive molette  
Le morde aux flancs, le bon cheval hennit vers  
l'eau  
Leconte de Lisle, Poèmes tragiques, « Le lévrier de  
Magnus ».

## Monacos

xxx

xxxx

## Mordançaage

Mordançaage, subst. masc.

a) Teint., text. Opération consistant à imprégner (de la laine, une étoffe) d'un mordant, en vue de l'impression ou de la teinture.

b) P. anal., biol. „Technique utilisée en bactériologie et en histologie pour permettre ou faciliter l'action d'un colorant qui n'est pas capable d'agir seul`` (Méd. Flamm. 1975). Borrel a préconisé, après sa méthode, d'intéressantes colorations avec mordançaage et surcoloration qui donnent de belles images cytologiques après fixation à l'acide osmique (J. VERNE, Vie cellul., 1937, p.42). On constitue ainsi le colorant (...) dans lequel les deux actions, mordançaage et coloration, se font simultanément (HUSSON, GRAF, Manuel biol. gén., 1965, p.15).

c) „Action de transformer une épreuve photographique sur papier pour qu'elle fixe diverses couleurs`` (DUVAL 1959). d) Grav. Action de l'acide qui attaque le métal du cliché dans les parties non protégées (d'apr. COMTE-PERN. 1974). []. 1re attest. 1841 (Encyclop. nouvelle, op. cit., p.384); de mordancer, suff. -age\*.

Aux Gobelins, on devait produire des couleurs de grand teint (...). Certaines nuances demandaient des semaines de préparations, de mordançaages et de teinture (JOLLY, Blanchiment, teint. text., 1900, p.13).

## Mordancer

MORDANCER, verbe trans.

A. TEINT., TEXT. Imprégner (de la laine, une étoffe) de mordant en vue de l'impression ou de la teinture.

B. Appliquer un mordant sur (une copie photographique) (d'apr. DUVAL 1959).

Prononc.: []. Étymol. et Hist. 1841 (Encyclop. nouvelle, Dict. philos., scient., litt. et industr. sous la direction de M. M. P. Leroux et J. Reynaud, t.8, p.386: le tissu étant mordancé dans toute son étendue). Dér. de mordant; dés. -er.

Donnez un bouillon ou mordancez, avec 120 à 160 g d'alun, dans un chaudron de cuivre (Rustica, 8-14 avr. 1981, no 589, p.19).

## Mornifle

Fam. Coup du plat ou du revers de la main sur le visage.  
(Argent en argot)

## Mouron

xxx

xxxx

## muid

MUID, subst. masc.

Ancienne mesure de capacité utilisée pour les liquides, les grains et d'autres matières sèches et dont la valeur variait suivant les régions et la nature des marchandises à mesurer. Blazius le pédant, passant sa langue de silène sur ses lèvres altérées d'une soif inextinguible, songeait libidineusement aux muids, quartauts et poinçons de vin des meilleurs crus (GAUTIER, *Fracasse*, 1863, p. 87). Ce qu'ils me demandent, c'est de tirer d'un muid de blé la grasse nourriture de dix mille hommes et de trouver dans un setier cinq cents pots de vin (RENAN, *Drames philos.*, *Caliban*, 1878, III, 3, p. 413).

P. méton.

Muid de terre. „Surface de terre labourée que l'on pouvait ensemer avec un muid de grains`` (FÉN. 1970).

Tonneau de la capacité d'un muid de vin ou d'un autre liquide. Percer un muid (Ac. 1798-1935). Les muids cerclés de saule, à la bonde odorante, ne révèlent rien des essences précieuses qu'ils renferment (MORAND, *Londres*, 1933, p. 311).

Loc. Gros, rond comme un muid. D'une forte corpulence. En province, mon cher, vous sécherez d'ennui, Si vous ne devenez gros et gras comme un muid (AUGIER, *Gabrielle*, 1850, I, p. 363). Un énorme garçon, rond comme un muid, dans son costume de cabaretier, suffoque et m'épouvante : s'il allait mourir en scène (COLETTE, *Music-hall*, 1913, p. 53).

Prononc. et Orth. : []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. Ca 1135 « futaille, récipient, tonneau » (Couronnement Louis, Rédaction AB, éd. Y. G. Lepage, 2327 : Ge te dorrai un grand mui de deniers); 2. ca 1160 « mesure de capacité (pour les liquides, etc.) » (Enéas, 5654 ds T.-L.). Du lat. *modius* « mesure de capacité servant surtout pour le blé ». La graphie étymol. muid est att. dep. la fin du XVIe s. (1579, LARIVEY, *Escolliers*, I, 3 ds *Ancien Théâtre françois*, éd. E. Viollet-le-Duc, t. 6, p. 125). Fréq. abs. littér. : 30.

## Musarder

MUSARDER, verbe intrans.

Familier

A. Passer son temps à rêvasser: en partic. flâner en s'attardant à des riens. Synon. s'attarder, badauder (fam.), baguenauder (fam.), flâner, lanterner, traîner, traînasser, traîner. Musarder dans les rues, devant des vitrines, le long d'un chemin; perdre son temps à musarder. Ils musardaient aux étalages des magasins, s'arrêtaient aux carrefours pour écouter la chanson en vogue, c'est ainsi que Renée fit la découverte de Paris (DABIT, Hôtel, 1929, p.33). À musarder ainsi le long de la route, nous n'arriverons que le soir à Puebla de Sanabria (T'SERSTEVENS, Itinér. esp., 1963, p.264):

P. métaph. Pendant les deux premiers services (...) la conversation familiale musardera le long de sujets non épineux (GIDE, Caves, 1914, p.694).

B. P. ext. Perdre son temps au lieu de travailler; travailler sans énergie. Synon. glander (pop.), glandouiller (rem. s.v. glander, pop.), lambiner, traînasser, traîner. Ce n'est pas le moment de musarder.

Prononc. et Orth.: [], (il) musarde []. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. XIIIe s. [ms.] agn. «perdre son temps, musier» (Petite philosophie, éd. P. Meyer ds Romania t.15, 1886, p.260, 14), rare avant le début du XIXe s.: 1825-27 (Cte DE SÉGUR, Galer. mor., t.3, p.95 ds LITTRÉ). Dér. de musard\*; dés. -er. Fréq. abs. littér.: 16. DÉR. Musardeur, -euse, adj. et subst.; musardier, subst. masc., littér. (Personne ou p. méton. attribut de la personne) qui est enclin -ine à musarder. Synon. flâneur. Essayer de réaliser cet état de blanc intérieur, d'écran vide d'images, que connaissent et savourent les rêveurs et les musardiers (L. DAUDET, Monde images, 1919, p.89). Reprendre l'autre régime (...), cette instruction rompue, indulgente et n'appuyant pas trop le licol. M. Richard s'y entendait à merveille, étant de tempérament musardeur. Que de fois la promenade nous tint-elle lieu de leçon! (GIDE, Si le grain, 1924, p.480). P. métaph. Pour gagner Cérilly il faut encore, de Moulins, trois ou quatre heures d'un petit train musardeur (GIDE, Journal, 1909, p.282). [], fém. [-ø:z], []. 1res attest. a) 1909 musardeur adj. id., b) 1917 musardier (L. DAUDET, Salons et journaux, p.228); de musarder, suff. -eur2\* et -ier\*.

1. ... Pierre Brueghel (...) avait fait le voyage d'Italie, sans se presser, j'imagine (...) à pied probablement, musardant, revenant sur ses pas,, faisant de longs détours pour traverser les villages (...), s'arrêtant pour dessiner un bouquet d'arbres... FAURE, Hist. art, 1914, p.475.

Tiens, te voilà encore, Rémy! Je te croyais parti. J'avertirai ton papa que tu musardes et il te grondera (RENARD, Poil Carotte, 1894, p.222).

Je tournais autour de la table où mon père était occupé à écrire (...) Ne musarde pas: va travailler et laisse-moi tranquille! Je fis mon thème latin assis sur un talon, sans goût et mal (A. FRANCE, Pt Pierre, 1918, p.270):

2. Je ne me plains pas, quoiqu'il n'y ait guère le temps de musarder, Monsieur se rend compte: pour faire proprement tout ce qu'il y a à faire ici, une femme seule, il lui faudrait des jours de vingt-cinq heures. MARTIN DU G., Thib., Épil., 1940, p.822.

Muser 1



MUSER1, verbe intrans.

A. Souvent p. plais. ou fam. Synon. vieilli ou littér. de musarder. Le plaisir de muser; muser tout à son aise; muser en chemin, dans la rue, au soleil; muser toute la journée.

Proverbe. Qui refuse, muse. Qui refuse une offre perd une belle occasion qu'il ne retrouvera jamais plus.

En partic. Rêvasser. Il musait, le coude entre les livres salis, pensant au château de Lorraine (ADAM, Enf. Aust., 1902, p.196).

Rem. LITTRÉ signale une forme trans. au passif impers.: „C'est assez musé. On a assez musé, perdu de temps`. B. P. anal., CHASSE. [Le suj. désigne un chien] Rester inactif. Anton. reprendre la voie\*, relever, rompre le défaut\*. Un bon chien ne doit pas muser, c'est-à-dire rester au bout de la voie, le nez en l'air, à regarder les autres (E. CHAPUS ds Lar. 19e).

Prononc. et Orth.: [myze], (il) muse [my:z]. Homon. musée. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. A. 1160-74 «perdre son temps» (WACE, Rou, éd. J. Holden, II, 4053), id. «flâner» (ID., ibid., III, 2027). B. 1. id. muser a «s'appliquer, réfléchir, penser mûrement à» (ID., ibid., III, 161); 2. 1174-87 id. «aspérer, prétendre à, chercher à obtenir» (CHRÉTIEN DE TROYES, Perceval, éd. F. Lecoy, 245); 3. 1354-76 cynégétique «entrer en rut (en parlant du cerf)» (Modus et Ratio, éd. G. Tilander, 70, 13); 1387-91 (GASTON PHEBUS, Chasse, éd. G. Tilander, 1, 26). Dér. de l'a. fr. \*mus, v. museau; dés. -er. Fréq. abs. littér.: 71.

DÉR. Museur, -euse, adj. et subst., vieilli, fam. (Personne) qui est enclin/-ine à muser, qui a l'habitude de musarder, de muser. Synon. flâneur, musard. Enfant museur. On vend pour un sou, tout le long des boulevards, une notice sur les Hottentots (...). Je n'ai pas manqué de l'acheter, parce que je suis badaud et museur de ma nature (A. FRANCE, Vie littér., 1890, p.193). Lockroy, le badaud, le museur, le monsieur toujours en retard, mettant trois heures pour faire le trajet de la rue Laffitte, par des pauses chez tous les marchands de tableaux (GONCOURT, Journal, 1890, p.1203). [], fém. [-ø:z]. 1re attest. ca 1280 «celui qui perd son temps, qui muse» (ADENET LE ROI, Cleomadès, éd. A. Henry, 13176), rare; de muser, suff. -eur2\*.

BBG. PAULI 1921, p.28 (s.v. museur).

La foule insouciant d'un dimanche des temps ordinaires, qui marche à petits pas, musant et s'arrêtant à chaque étalage (GONCOURT, Journal, 1870, p.656).

Je musais encore au coin de la rue, faisant valser mon cartable à bout de bras et chantonnant (DUHAMEL, Notaire Havre, 1933, p.79):

... après qu'elle eut bien musé, regardé et étiré chacun de ses beaux membres, chanté en se lavant un lied sentimental en quatorze couplets (...) ils prirent le bateau...  
ROLLAND, J.-Chr., Adolesc., 1905, p.330.

Ulric: Je désire savoir si tu possèdes encore ce miroir. Polacco: Qui refuse muse, qui muse refuse (MUSSET, Quenouille Barb., 1840, II, 2, p.307).

MUSER2, verbe intrans.

VÉN. [Le suj. désigne un cerf] Entrer en rut. Les cerfs commencent à muser (Ac.). Un cerf muse, quand il commence à entrer en rut, et qu'il court la tête basse pour trouver la voie des biches (BAUDR. Chasses 1834).

Prononc. et Orth.: [myze], (il) muse [my:z]. Homon. musée. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. V. muser1.

#### Nabot, ote

Personne de très petite taille généralement contrefaite. → Nain; avorton, gnome (→ Hydrocéphale, cit. 3). Un pauvre nabot. — Au fém., rare. Une petite nabote

xxxx

#### Nantissement

NANTISSEMENT, subst. Masc.

DR. Contrat par lequel un débiteur remet au créancier, en vue de garantir le paiement de sa dette, un bien meuble ou immeuble; p. méton. Le bien ainsi remis. Prêter, prêt sur nantissement(s).

Il lui fallut mettre aussi ses bijoux en nantissement chez un riche trafiquant de Lucques, établi à Paris (BARANTE, Hist. Ducs Bourg., t. 3, 1821-24, p.253).

Vx. Pays de nantissement. „Lieux où la coutume voulait que pour avoir privilège sur les biens d'un débiteur, on fît inscrire sa créance sur le registre public`` (Ac. 1835, 1878).

Tu n'as rien compris parce qu'il te manque des notions indispensables sur le privilège, la vente, les formalités de nantissement (CHARDONNE, Épithal., 1921, p.264):

Prononc. Et Orth.: []. Att. Ds Ac. Dep. 1694. Étymol. Et Hist. 1. 1283 «objet consigné» (PHILIPPE DE BEAUMANOIR, Coutumes Beauvaisis, éd. A. Salmon, §1078); 2. 1418 «action de se munir ou de munir quelqu'un d'un gage» (ap. ISAMBERT, Recueil gén. Des anc. Lois fr., t. 8, p.605); 3. 1804 «contrat réel de garantie par lequel le débiteur remet à un créancier, pour sûreté de sa dette, la possession effective d'un bien» (Code civil, art. 2071). Dér. De nantir\*; suff. -ment1\*. Fréq. Abs. Littér.: 21.

. Lorsqu'à l'expiration du délai stipulé dans l'engagement, l'objet remis en nantissement n'a pas été dégagé, ou lorsque l'engagement n'a pas été renouvelé, il est procédé à la vente du gage, à la requête et pour le compte du mont-de-piété... DUMONT, Organ. Monts-de-piété, 1905, p.44

#### Némoral

ÉTYM. 1570; lat. nemoralis, de nemus, nemoris « forêt », grec. nemos.

Mais regardons-la surgir plus souple que le daguet bondissant parmi l'enchevêtrement némoral (L. DE GONZAGUE-FRICK, Sous le Bélier de Mars, 1916, p.62 ds RHEIMS 1969)

◆ Didact., rare. Qui croît, habite, vit dans les forêts. Plantes némorales

#### Nifé

NIFE, NIFÉ, subst. masc.  
 GÉOL. Synon. de barysphère. Édouard Suess avait pensé que la terre était formée de trois sphères concentriques: Une enveloppe superficielle, le sial (silice et alumine), une sphère intermédiaire, le sima (silice et magnésie), puis une sphère centrale, le nife (fer et nickel) (FURON ds R. gén. sc., t.63, 1956, p.37).  
 Prononc. et Orth.: [nife]. ROB. Suppl. 1970: nifé „on écrit aussi nife (prononcé -fé)”; Lar. Lang. fr.: nife.  
 Étymol. et Hist. 1918 (trad. de E. SUESS, La Face de la Terre, t.3, p.1458: la barysphère ou le nife [Ni-Fe]).  
 Empr. à l'all. Nife, formé par le géologue E.SUESS (Das Antlitz der Erde, t.3, 2, 1909, p.626) à l'aide de Ni et de Fe, symb. chim. du nickel et du fer.

Du noyau [de la terre] nous ne savons pas grand-chose en dehors de la présence très probable du fer et du nickel, ce qui l'a fait appeler «nifé» ou barysphère (COMBALUZIER, Introd. géol., 1961, p.61).

## Nitescence

Littér. Lueur, éclat.

REM.

Nitescents, -ente, adj. Lumineux, éclatant.

Prononc. et Orth. : [nites(s)ɑ̃:s], [-tesɑ̃:s]. Étymol. et Hist. 1834 (Sainte-Beuve, loc. cit.). Dér. sav., à l'aide du suff. -ence (v. -ance), du lat. nitescere « devenir luisant, se mettre à briller »; cf. l'adj. nitescents (1865, Barb. d'Aurev., loc. cit.), empr. au lat. nitescens, -entis, part. prés. de nitescere.

Ses yeux se mouillent aisément avant le plaisir; ils étincellent et s'enduisent d'une vague nitescence; on croirait qu'il va tout aimer (Sainte-Beuve, Volupté, t. 2, 1834, p. 145).

Cette splendeur était-elle due à la nitescence que donnent au teint l'air pur des montagnes et le reflet des neiges! (Balzac, Séraphita, 1835, p. 193).

Ces femmes [de Delacroix] malades du cœur ou de l'esprit ont dans les yeux le plombé de la fièvre ou la nitescence anormale et bizarre de leur mal (Baudel., Curios. esthét., 1855, p. 162).

C'est à ce moment que Néel de Néhou était rentré au cimetière (...). Aussi, quand il rencontra Sombreval et sa fille traversant le cimetière, fut-il frappé d'un éblouissement qui ne venait pas seulement de la beauté nitescence de Calixte, marchant dans l'éclat solaire d'un jour d'été (Barb. d'Aurev., Un Prêtre marié, Paris, F. Bernouard, t. 1, 1927, [1865], p. 107).

NOME1, subst. masc.  
 ANTIQ. Poème chanté en l'honneur d'Apollon;  
 composition musicale obéissant à des règles précises.  
 Nome éolien, phrygien.

Les deux nomes à Apollon ont révélé une relation entre les accents toniques et la mélodie dont Aristoxène ne parle pas, ainsi qu'une succession de trois demi-tons qu'il proscriit formellement (LALOY, Aristoxène, 1904, préf.).

Prononc. et Orth.: [], [no:m]. LITTRÉ, BARBEAU-RODHE 1930: []; Lar. Lang. fr.: [o:]. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1705 mus. (BROSSARD); 1732 poés. (Trév.). Empr. au gr. terme de mus. «mode musical» d'où «air, chant», dér. de «distribuer, partager».

## Nome 2

NOME2, subst. masc.

La puissance pharaonique s'élève sur la multitude de nomes éclos sur les bords fertilisés du Nil (VIDAL DE LA BL., Princ. géogr. hum., 1921, p.213).

A. ANTIQ. Division administrative de l'Égypte ancienne.

B. [Dans la Grèce mod.] Circonscription administrative. (Ds Lar. 19e Suppl. 1878, ROB., Lar. Lang. fr., Lexis 1975).

REM. Nomarque, subst. masc. Gouverneur d'un nome dans l'Égypte ancienne; responsable d'une circonscription administrative dans la Grèce moderne. (Dict. XIXe et XXe s.).

Prononc.: [], [no:m]. LITTRÉ, BARBEAU-RODHE 1930, Pt ROB.: []; Lar. Lang. fr.: [o:]. Étymol. et Hist. 1. 1731 «province de l'ancienne Égypte» le Nome de Memphis (TERRASSON, Sethos, t. 1, p.61); 2. 1878 «circonscription administrative de la Grèce moderne» (Lar. 19e Suppl.). Empr. au gr. «division de territoire» d'où «province» en partic. en Égypte, dér. de «distribuer, partager».

## Nuisette

Une nuisette (aussi appelé un baby doll) est un vêtement de nuit féminin dont la forme est celle d'une robe à fines bretelles. Elle est généralement constituée d'un tissu léger et souple, comme le nylon ou la soie. Elle arrive le plus souvent au-dessus du genou, possède un décolleté assez profond et peut être fendue sur un ou deux côtés. Sa forme, ainsi que la dentelle dont elle est parfois ornée, en fait un vêtement qui peut être considéré comme séduisant voire sexy.

## Numéraire

NUMÉRAIRE, adj. et subst. masc.

I. Adjectif

A. Vx. Pierres numéraires. Pierres qui servaient à évaluer les distances sur les routes. [Dans un cont. métaph.] Ce sont les événements qui placent des pierres numéraires sur la route de la vie: une vie très occupée passe très rapidement et laisse de longs souvenirs; une vie uniforme et monotone s'écoule lentement et s'efface avec rapidité (CHÊNE-DOLLÉ, Journal, 1818, p.91).

B. Qui est relatif à des valeurs monnayées. Comptes, espèces numéraires. Ces hordes barbares peuvent donc avoir les plus brillants succès, et (...) entraîner également les richesses numéraires des nations (SÉNAC DE MEILHAN, Émigré, 1797, p.1695).

Valeur numéraire. Valeur légale des espèces monnayées. Lui rendre [au blé], par la liberté, la valeur numéraire que l'on estime lui être propre (Le Moniteur, t.2, 1789, p.373). Les anciennes pièces d'or étaient de vingt francs et de dix francs, valeur numéraire (Ac. 1935).

II. Subst. masc.

A. Argent monnayé, toute espèce ayant valeur légale, monnaie métallique ou de papier, p. oppos. à la monnaie scripturale (d'apr. Banque 1963). Action de numéraire (v. action<sup>2</sup> rem.); circulation de numéraire. V. fiduciaire ex. La banque tint bon, escompta largement le papier commercial, émit des billets de 5 livres sterling pour remédier à la thésaurisation du numéraire (LEFEBVRE, Révol. fr., 1963, p.326).

En numéraire. En espèces. De ladite somme que j'ai touchée en numéraire, je suis chargé d'acheter à la demoiselle Bougival un hôtel à Paris et une maison de campagne à Vineuil (GOZLAN, Notaire, 1836, p.103). Les quelque 20 000 bureaux de poste qui reçoivent et instruisent les demandes d'ouverture de comptes, encaissent les versements à porter au crédit des comptes et effectuent les paiements en numéraire par débit des comptes (Admin. P. et T., 1964, p.34). En numéraires. Le détachement sans administration distincte reçoit de la portion principale des fonds en numéraires ou par virement (LUBRANO-LAVADERA, Législ. et admin. milit., 1954, p.226). On a opposé les opérations d'apports en numéraires à des sociétés aux opérations d'apports en nature (Gestion fin. 1979). B. „Toute monnaie métallique, quelle qu'en soit la matière, à l'exclusion des billets ou papier-monnaie`` (Lar. comm. 1930).

Rem. L'usage de la monnaie papier pour les sommes

importantes explique que dans le lang. cour. en numéraire(s) ait souvent l'accept. de en petite monnaie (d'apr. ROMEUF t. 2 1958).  
 Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep.1762. Étymol. et Hist. 1. a) 1561 adj. «concernant les nombres» (Polygraphie et Universelle Ecriture cabalistique de J. Trithème, trad. par G. de Collanges, 294 vo); 1738 calcul numéraire «qui se fait par des nombres» (ARGENSON, Journ., I, p.345 ds BRUNOT t. 6, p. 149, note 8); b) ca 1720 subst. «espèces courantes en or et en argent qui circulent dans un État» (LAW, Considérations sur le «Numéraire» ds BRUNOT, loc. cit., note 7); 1734 adj. livres numéraires ou de compte (MELON, Essai polit. sur le Commerce, ch. XII ds BRUNOT, loc. cit., note 10); 2. 1721 subst. «officier romain chargé de porter au trésor l'argent des impôts, sous les empereurs romains» (Trév.). Empr. au b. lat. numerarius «relatif au nombre, calculateur, officier comptable». Fréq. abs. littér.: 123. Bbg. GOHIN 1903, p. 230.

Obombrer

OBOMBRE, verbe trans.

Vieilli ou littér.

A. Couvrir d'une ombre.

En partic. [Le plus souvent dans la lang. mystique]

Couvrir (d'une ombre) pour protéger; protéger. Les anges l'obombraient de leurs ailes (Ac.). Des passants noirs, obombrés de parapluies difformes, s'entrecroisaient (VILLIERS DE L'I.-A., Contes cruels, 1883, p.157). L'âme (...) a trouvé la paix et la vertu du Seigneur l'obombre (CLAUDEL, Corona Benignitatis, 1915, p.383):

B. Au fig.

1. Cacher, recouvrir, dissimuler

2. Assombrir, rendre terne, triste. Quittez cette livrée de mélancolie et de misère qui obombre vos avantages naturels et vous inspire une injuste défiance de vous-même (GAUTIER, Fracasse, 1863, p.97). Mon esprit subtilement actif, que n'obombre aucune inquiétude (GIDE, Journal, 1930, p.1012). L'amitié que Mounnezergues avait maintenant pour lui, mais qu'obombraient en ce moment les sournois échos de sa jeunesse (QUENEAU, Pierrot, 1942, p.146).

En emploi part. passé adjectivé. Mais, toujours, elle apparaissait lointaine, minuscule, obombrée, comme exilée de son propre drame (BLOY, Femme pauvre, 1897, p.64).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1. 1121-34 fig. «couvrir de son ombre» ici en parlant du Saint-Esprit, (PHILIPPE DE THAON, Bestiaire, 2530 ds T.-L.); 2. ca 1355 veue obumbree «couverte d'une ombre» (GUILLAUME DE DIGULLEVILLE, Pélerinage de l'âme éd. J. J. Stürzinger, 302); 3.1512 «éclipser l'influence de quelqu'un» (JEAN LEMAIRE DE BELGES, Illustr., éd. J. Stecher, I, p.85). Empr. au lat. obumbrare «ombrager, couvrir d'ombre; obscurcir, dissimuler, couvrir». Fréq. abs. littér.: 12.

Quelques poils commençaient à obombrer les commissures de ses lèvres (GAUTIER, Fracasse, 1863, p.27).

La chapelle existait toujours (...). Les échafaudages de l'Alpinic-Railway ne l'obombraient plus (QUENEAU, Pierrot, 1942, p.216).

... tu aurais eu jusqu'au bout un compatissant appui; ma jeunesse aurait obombré ton âge, et mon bras puni le rieur qui aurait levé ton voile. BOREL, Champavert, 1833, p.232.

Les caricatures de Goya renferment, dit-on, quelques allusions politiques; mais il faut bien les chercher à travers le voile épais qui les obombre (Th. GAUTIER ds Lar. 19e)

L'âme, ici-bas, a créé le corps de l'autre côté du voile, dans l'aveuglement et dans la nuit. La matière a été obombrée [it. ds le texte], c'est-à-dire qu'il y a eu entre la source et l'écran interposition d'un dessin (ou d'un dessein), d'un contour, d'une idée particulière ainsi réfléchie, traduite et reproduite, création d'un champ, d'une activité fermée et assujettie à une fin propre. CLAUDEL, Poète regarde Croix, 1938, p.175.

Obreptice

OBREPTICE, adj.

Vx, DR. Grâces obreptices. „Grâces obtenues en taisant une vérité qu'on aurait dû exprimer pour qu'elles fussent valables`` (Ac. 1878). Privilège obreptice; lettres, provisions obreptices (Ac. 1835, 1878). V. subreptice.

Littér. Qui favorise la dissimulation.

REM. Obrepticement, adv., vx. „D'une manière obreptice`` (Ac.). Obtenir une grâce obrepticement (BESCH. 1845).

Prononc.: []. Étymol. et Hist. 1395 (Grands jours de Troyes, A.N. X1a 9184, fo144 ro ds GDF. Compl.). Empr. au b. lat. jur. obrepticus «obreptice, obtenu par surprise».

Le païen, impuissant à maîtriser l'arcane, en recherchait les ténèbres obreptices pour y cacher ses poupées (CLAUDEL, Art poét., 1907, p.207).

Obsidional



OBSIDIONAL, -ALE, -AUX, adj.

A. Qui concerne le siège d'une ville.

ANTIQ. ROMAINE. Couronne obsidionale. Couronne décernée à celui qui avait délivré une ville assiégée. Monnaie obsidionale. Monnaie frappée durant un siège pour suppléer à la rareté des espèces. (Dict. XIXe et XXe s.). On a employé le cuir à faire des monnaies obsidionales (Ac. 1798-1935).

B. PSYCH., SOCIOL. Qui frappe les habitants d'une ville assiégée.

Fièvre, folie obsidionale. Désordre mental qui frappe la population d'une ville assiégée. La «fièvre obsidionale» favorisait l'agitation révolutionnaire (BAINVILLE, Hist. Fr., t.2, 1924, p.219).

P. anal., PATHOL. Délire obsidional. Délire, folie d'une personne qui se croit assiégée, persécutée:

Sa maladie [de Rousseau] est surtout spirituelle: étrange délire obsidional. Il est un homme assiégé; le monde entier l'enserme et lui, il demeure enfermé dans la région la plus trouble, la plus confuse de lui-même. MAURIAC, Gds hommes, 1949, p.115.

Prononc. et Orth.: [], plur. masc. [-o]. Att. ds Ac. dep. 1740. Étymol. et Hist. XVIe s. (Sexte J. Frontin, I, 3 ds GDF.); 1690 (FUR.: Obsidionale adj. fem. C'est une epithete que les Romains donnoient à des couronnes dont ils honoroient les Generaux qui avoient delivré une armée Romaine assiegée des ennemis, et qui les avoient obligez à decamper). Empr. au b. lat. obsidionalis «de siège» (IVE s.), att. dans le syntagme corona obsidionalis «couronne obsidionale» dès la période class., dér. de obsidio, -onis «siège», de obsidere «assiéger», comp. de ob «devant» et sedere «se tenir». Cf. en m. fr. le syntagme couronne obsidionnaire 1559 (POLDO D'ALBENAS, Discours historial de l'antique et illustre cité de Nismes, p.52). Bbg. DARM. 1877, p.182.

Bien qu'il fût employé du Gouvernement et de ce fait exempt du service militaire pendant la période obsidionale, il s'était laissé inscrire au bataillon de son quartier (VERLAINE, OEuvres compl., t.4, Louise Leclercq, 1886, p.129).

Si j'avais délivré la Rome chrétienne, je ne demandais qu'une couronne obsidionale, une tresse d'herbe cueillie dans la ville éternelle (CHATEAUBR., Mém., t.2, 1848, p.252).

Désertée de presque tous ses habitants, livrée aux soldats, la malheureuse ville semblait plongée dans la torpeur obsidionale (DUHAMEL, Pesée des âmes, Paris, Mercure de France, 1949, p.235).

Ce sentiment de l'«espace vital», on l'a vu, avec la fièvre obsidionale, passer de la psychologie des individus dans celle des nations et des peuples (MOUNIER, Traité caract., 1946, p.301).

Officina

OFFICINE, subst. fém.

A. Vx. Boutique, atelier. Le haut de la boutique portait cette enseigne (...): librairie, papeterie, journaux. Cette officine ressemblait à toutes celles du même genre qui abondent dans ce quartier (BOURGET, Actes suivent, 1926, p 46):

P. anal. [avec déterm.]

Vx. Endroit où l'on étudie, où s'élaborent des ouvrages de science. On ne voyait pas, à proprement parler, le monde dans la maison Littré; c'était une officine d'étude, un laboratoire (SAINTE-BEUVE, Nouv. lundis, t.6, 1863, p.205).

Péj. Endroit où se trame quelque chose. Officine de calomnie, de délation.

B. Local où le pharmacien (autrefois l'apothicaire ou le médecin) prépare les remèdes et procède parfois aux analyses. Le sucre est entré dans le monde par l'officine des apothicaires (BRILLAT-SAV., *Physiol. goût*, 1825, p.105). L'élève (...) se mit à ranger sur les étagères les boîtes de jujube, les flacons de sirupus gummi et autres produits d'officine (A. DAUDET, *Port-Tarascon*, 1890, p.38):

DR. Ensemble des locaux où le pharmacien entrepose, prépare et vend des médicaments. Synon. pharmacie. L'officine doit appartenir au pharmacien qui l'exploite (CAP. 1936).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1835. Étymol. et Hist. A. 1. Ca 1170 «dépendances» (surtout d'une abbaye, d'un monastère) (MARIE DE FRANCE, *Lais*, éd. J. Rychner, Yonac, 498); 2. 1532 «atelier» (RABELAIS, *Pantagruel*, chap. VIII, éd. V. L. Saulnier, p.45) 1671, POMEY. B. 1. 1812 «boutique de pharmacien, de droguiste, d'herboriste» (MOZIN-BIBER); 2. 1824 péj. (JOUBERT, *Pensées*, t.1, p.313; souvenez-vous que la philosophie a une muse et ne doit pas être une simple officine à raisonnement); 1831 (LAMART., *Corresp.*, p.213: les officines des journaux). Empr. deux fois au lat. officina «atelier, fabrique», qui était également empl. dans un sens péj., altération d'un plus anc. opificina, dér. de opifex «ouvrier, artisan», dér. de opus, -eris (cf. oeuvre). Fréq. abs. littér.: 67.

1. [Le traiteur] est capable de mettre un nom américain, vénézuélien, scandinave, suisse, sur chaque robe, chaque collier, sur tous les visages masqués de hâle qui touchent terre devant son officine.

COLETTE, *Fanal*, 1949, p.160

Des paroles ambiguës étaient arrivées de Berlin, l'officine des grandes fourberies, où plus que jamais semblaient se tramer d'abominables complots (LOTI, *Vertige mond.*, 1917, p.29):

2. Mais le déferlement d'invectives et d'outrages lancés contre moi par les officines politiciennes et la plupart des journaux me détermina à rester dans la métropole afin que nul n'eût l'impression que ces attaques pouvaient me toucher.

DE GAULLE, *Mém. guerre*, 1959, p.287.

3. ... l'âcre et la stimulante rhubarbe, l'herbe des moines, ainsi nommée parce qu'elle abondait jadis dans les officines des cloîtres dont elle était le remède préféré...

HUYSMANS, *Oblat*, t.2, 1903, p.134.

L'ogonek « ą » (du polonais « petite queue ») est un signe diacritique de l'alphabet latin, il est utilisé notamment en polonais et en lituanien pour marquer la nasalité de la voyelle à laquelle il est attaché, ainsi que dans certaines langues amérindiennes. La boucle suscrite, utilisée au Moyen Âge est aussi appelée ogonek suscrit.

## Onglier

ONGLIER, subst. masc.

A. 1. Nécessaire à ongles. Des ongliers en écaille (LITTRÉ). Maintenant, elle retrouvait maints bibelots familiers: la boîte de cristal dans laquelle étaient les épingles, les flacons de lait d'amande, les pots de crème, l'onglier, les petits ciseaux, les pinces (DUHAMEL, Suzanne, 1941, p.267).

2. „Petits ciseaux à lames cintrées, ou sorte de pince coupante, pour couper les ongles” (Lar. encyclop.). Rem. Dans cet emploi, Nouv. Lar. ill.-Lar. encyclop. et QUILLET 1965 n'attestent que le plur. Lar. Lang. fr. signale la possibilité du singulier.

B. Petit fourreau destiné à protéger l'ongle et l'extrémité du doigt. Synon. doigtier. Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1. 1872 «petit nécessaire pour la toilette des ongles» (LITTRÉ Add.); 2. 1903 «petits ciseaux à lames cintrées qui servent à couper les ongles» (Nouv. Lar. ill.). Dér. de ongle\*; suff. -ier\*. Bbg. QUEM. DDL t.8, 12.

Ses mains desséchées (...) se terminaient aux deux petits doigts par de grands ongles à la chinoise enfermés dans un onglie d'or (E. DE GONCOURT, Faustin, 1882, p.309).

Un onglie en caoutchouc rougeâtre protégeait un de ses doigts (BOURGET, Actes suivent, 1926, p.92).

## Opiner

OPINER, verbe

A. Emploi intrans.

1. Dire son avis, son sentiment (dans une délibération, une assemblée). Il y a des affaires publiques, dont le public s'occupe avec pleine connaissance, sur lesquelles chacun consulté opine et donne son avis (COURIER, Pamphlets pol., Pamphlet des Pamphlets, 1824, p.218). Il avait été réglé (...) que, pour abréger, le temps d'opiner de chaque docteur ne passerait point la demi-heure (SAINTE-BEUVE, Port-Royal, t.2, 1842, p.536):

Vieilli. Voter, se prononcer au cours d'un jugement. La sentence sera rendue à la majorité simple. Chaque juge opinera à son tour, à haute voix, en présence de l'accusé (HUGO, Quatre-vingt-treize, 1874, p.237). Le réquisitoire conclut à la peine de mort pour tous. Les jurés la votèrent d'une parole, d'un signe de tête et par acclamation. Quand ce fut le tour de Gamelin d'opiner: Tous les accusés sont convaincus, dit-il, et la loi est formelle (A. FRANCE, Dieux ont soif, 1912, p.261).

Opiner à. Être d'avis de. Les uns opinait à suivre le roi, les autres à rentrer dans les rangs de la nation et à attendre là les occasions de servir utilement notre cause trahie par la fortune, mais non par le droit (LAMART., Confid., 1849, p.289).

Opiner pour, contre, en faveur. Exprimer son accord ou son désaccord avec une proposition. Ils [les députés] opineraient sans relâche contre le voeu de la pluralité (SIEYÈS, Tiers état, 1789, p.83). Grotius, Vattel et la masse des juristes opinent à leur tour du bonnet et de la voix, des mains et des pieds, en faveur du droit de butiner (PROUDHON, Guerre et Paix, 1861, p.273).

2. Loc., fam. Opiner de + subst. (désignant la tête ou le visage). Opiner du bonnet. Être de l'avis des autres; en partic. donner son assentiment par un signe de tête. Opiner de la tête, du museau, du képi.

. La contre-maître répétait pour la centième fois depuis quinze jours, qu'elle aimerait mieux ne pas manger que d'être privée de café après ses repas. La voisine opinait de la hure (HUYSMANS, Soeurs Vatard, 1879, p.98):

B. Emploi trans. Opiner que. Être d'avis que.

REM. Opineur, subst. masc. a) Péj. Opinant. Kervelegan, homme sans caractère, vrai opineur de la calotte (MARAT, Pamphlets, Aux amis de la Patrie, 1792, p.310). b) Arg. Juré (d'apr. ESN. 1966). Prononc. et Orth.: [], (il) opine []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. a) 1re moitié XVe s. emploi abs.

Chacun, là-dessus, est libre d'opiner à sa guise; chacun, au gré de ses préférences personnelles, peut opter pour la fréquence ou pour la rareté de ce singulier phénomène qu'est la vie.

J. ROSTAND, La Vie et ses probl., 1939, p.195.

Une jolie fille passe: «Je boirais bien un petit verre de ton corps», lui souffle l'Andalou dans l'oreille. «J'aime bien quand elles marchent vite parce qu'alors elles remuent mieux les fesses», opine ensuite l'Aragonais (MONTHERL., Bestiaires, 1926, p.439).

Il fut le seul de son avis; tout le reste opina pour l'abdication; elle fut résolue, et alors Carnot s'appuyant la tête de ses deux mains, se mit à fondre en larmes (LAS CASES, Mémor. Ste-Hélène, t.1, 1823, p.649).

Renan, qu'on est sûr de voir opiner du bonnet à tous les paradoxes anti-littéraires qui se débitent, dodeline de la tête en signe d'acquiescement (GONCOURT, Journal, 1874, p.1024)

2. M. Chasle, debout, opinait du chef. L'assurance de ce débit oratoire exerçait toujours un tel ascendant sur lui, et il avait si fort accoutumé de faire siennes les affirmations de son patron, qu'il ne pouvait aujourd'hui encore, lui marchander son assentiment.

MARTIN DU G., Thib., Sorell., 1928, p.1140.

Kalinowski, le général de campagne, opina qu'il fallait marcher en avant et attaquer l'ennemi au plus vite (MÉRIMÉE, Cosaques d'autrefois, 1865, p.41).

Elle mit en branle l'autorité de M. Ligneul qui opina volontiers qu'on devait fermer les «Liserons» quelques jours en avance et rentrer à Paris (DRIEU LA ROCH., Rêv. bourg., 1937, p.68).

«exprimer son opinion» (Vie de Saint Eustache, éd. H. Petersen, 1223, p.225); b) 1470 opinant subst. «celui qui donne son avis dans une délibération» (Déclaration... ds ISAMBERT, Recueil gén. des anc. lois fr., t.10, p.622); 2. 1505 part. passé oppiné «jugé, estimé» (DESDIER CHRISTOL, Platine en francoys, 101 vo b d'apr. ARVEILLER ds Mél. Seguy, p.74); 3. 1638 opiner à (qqc.) (SCUDÉRI, l'Am. libéral, I, 3, ds LITTRÉ); 4. 1646 (MAYNARD, OEuvr., p.223 cité ds LIVET Molière t.3, p.187: Il est concis en ses harangues Et n'opine que du bonnet). Empr. au lat. opinari «avoir telle ou telle opinion, conjecturer, être d'avis que». Fréq. abs. littér.: 106.

## Orde

ORD, ORDE, adj.  
Vx, littér. D'une saleté repoussante.

P. méton. Qui suscite l'horreur, le dégoût.

Prononc. et Orth.: [], []. Homon. or, ort. Étymol. et Hist. Début XIIe s. (St Brendan, éd. E. G. R. Waters, 1421). Du lat. horridus «qui fait frissonner; sauvage», au propre «hérissé», dér. de horrere «frissonner de peur» et «être hérissé, se hérisser». Fréq. abs. littér.: 10.

Une chambre où l'on descendait comme dans une cave, orde, sombre (A. DAUDET, Jack, t.2, 1876, p.320).

Pourtant un jour le beau manoir fut attaqué par tels ennemis, ords et velus (KAHN, Conte or et silence, 1898, p.106).

Je dirai même que plus d'un De tes confrères n'est pas digne De ce noble nom de bistro, Qui me fait du jus de la Vigne On ne sait quelle orde et bistre eau (PONCHON, Muse cabaret, 1920, p.17).

Les peintres (...) peignaient des femmes nues (...). Les insignes maîtres, qui trouvaient ces peintures ordes et vilaines, voulaient faire (...) un grief à Jeanne d'en avoir contemplé de telles (A. FRANCE, J. d'Arc, t.2, 1908, p.297).

## Orillon

ORILLON, subst. masc.  
A. Vieilli. Partie saillante d'un objet rappelant une oreille. Synon. oreille, oreillette, oreillon. Écuelle à orillons (CHESN. t.2 1858). Orillons d'une charrue (Ac. 1798-1835).

B. FORTIF. „Saillie arrondie que forme sur le flanc la face d'un bastion`` (CHABAT 1881).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. V. oreillon. Bbg. Archit. 1972, p.165.

Inventé par les Italiens, le système des orillons a été appliqué par Vauban, mais on y a renoncé aujourd'hui parce qu'il gêne les feux de flanc (CHABAT 1881).

## Oublie

subst. fém.

A. Vx. Pain azyne préparé pour la consécration de la messe. Synon. usité hostie.

B. Sorte de pâtisserie très mince et très cassante, à laquelle on donne la forme d'un cornet. Synon. plaisir.

Prononc. et Orth.: [ubli]. Homon. oubli. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. Fin XIVe s. (EUSTACHE DESCHAMPS, Balade ds OEuvres, éd. Queux de St Hilaire, t.4, p.325). Altération de l'a. fr. oblee att. au sens de «hostie» (ca 1200 obleie, Dialogue Grégoire, éd. W. Foerster, p.90 XIVe s., v. GDF.) qui p.ext., a servi à désigner une sorte de pâtisserie dont la pâte légère se préparait comme le pain d'autel (fin XIIe s. oublee, Floire et Blancheflor, éd. M. M. Pelan, 2952, cf. fin XIe s. judéo-fr. oblede, RASCHI, Gl., éd. A. Darmesteter et D. S. Blondheim, t.1, p.102), du b. lat. eccl. oblata [s.-ent. hostia] «offrande, pain offert pour l'Eucharistie» fém. subst. de oblatum «offert», part. passé de offerre «offrir» qui, dans la lang. de l'Église avait pris le sens spécial de «offrir à Dieu, sacrifier» (v. oblat). Fréq. abs. littér.: 19.

A. L'un des principaux mystères de la religion chrétienne a pour matière essentielle le pain. Or, une oublie est du pain (...) nous avons donc adopté l'oublie (J. DE MAISTRE, Pape, 1819, p.142).

B. On entendit tinter encore la sonnette du marchand de coco, et grincer la crécelle de la vendeuse d'oublies (ADAM, Enf. Aust., 1902, p.167).

Un secret, en somme, pour vous, c'est le boulevard des Italiens. On s'y promène. On y mange des oublies. On y conte fleurette (AUDIBERTI, Quoa, 1946, 2e tabl., p.61)

Le fer à gaufres, à oublies, (...) ces trois fers servant à faire ces vieilles pâtisseries de la Lorraine et que je regardais à la cuisine, on me dit qu'on n'en fabrique plus, et que dans les successions et les ventes des antiques familles, on se les arrache. GONCOURT, Journal, 1888, p.818.

OUVROIR, subst. masc.

A. –Lieu où l'on se rassemble, dans une communauté de femmes ou dans un couvent, notamment pour effectuer des travaux d'aiguille.

B. –Atelier, souvent à caractère confessionnel, où des personnes bénévoles effectuent des travaux d'aiguille pour des ornements d'église ou au profit d'une oeuvre de bienfaisance, d'un hôpital ou de nécessiteux.

– P.plaisant. Ouvroir de Littérature Potentielle (ouliipo). Le petit groupe de recherches de littérature expérimentale qui s'est constitué, en 1960, autour de François Le Lionnais et de Raymond Queneau, sous le nom ambigu d'Ouvroir de Littérature Potentielle, s'est jusqu'ici confiné dans un rôle technique, modeste mais essentiel. Ses premières définitions, ses premières professions de foi déclaraient, par exemple: Il y a deux littératures potentielles: une analytique et une synthétique. La LiPo analytique recherche des possibilités qui se trouvent chez certains auteurs sans qu'ils y aient pensé. La LiPo synthétique constitue la grande mission de l'OuLiPo: il s'agit d'ouvrir de nouvelles possibilités inconnues des anciens auteurs (François Le Lionnais) (J. Bens ds Oulipo, atlas de litt. potentielle, Paris, Gallimard, 1981, p.22).

C. –P.méton. Ensemble des femmes travaillant dans un ouvroir. La mère Alippe (...) amusait l'ouvroir avec nos sottises (Sand, Hist. vie, t.3, 1855, p.131).

Prononc. et Orth.: [uvrwa:R]. Warn. 1968 [-vrwa:R] et [-vrwa:R]. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1. [Ca 1170 ovreor «lieu où plusieurs personnes travaillent ensemble; atelier» (Chrétien de Troyes, Erec et Enide, éd. M. Roques, 442)] ca 1200 ouvroir (Renaut de Beaujeu, Bel Inconnu, 1662, ds T.-L., s.v. ovrëoir); en partic. 1690 mar. «(dans un arsenal) lieu où les ouvriers se réunissent pour travailler» (Fur.); 2. 1694 «dans une communauté religieuse, lieu réservé aux ouvrages de couture, broderie» (Corneille); 3. 1851 «atelier de charité où des personnes bénévoles font des ouvrages de dames pour les indigents ou des ornements d'église» (L. Heuzé, Description, plans et détails des établissements de bienfaisance, crèches, salles d'asile, ouvroirs, etc. [...] in Alm. du Magasin pittoresque pour 1853, 51 ds Quem. DDL t.12). Dér. de ouvrir\*; suff. -oir\*. Fréq. abs. littér.: 37. Bbg. Gemmingen Arbeit 1973, p.98, 99, 101.

Dans les ouvroirs domestiques se confectionnent beaucoup des vêtements nécessaires aux personnes de la maison (Faral, Vie temps st Louis, 1942, p.139).

Je faufilais les chemises à l'ouvroir pour les soeurs (Giraudoux, Folle, 1944, I, p.93).

Elle était retournée à Paris et y avait institué un ouvroir, tâche qui l'avait mise en rapport avec la haute société parisienne (Billy, Introïbo, 1939, p.28).

Beaucoup de personnes qui s'occupent d'oeuvres sociales travaillent dans des bureaux ou tricotent dans des ouvroirs (Duhamel, Combat, 1939, p.80).

Pacotille



PACOTILLE, subst. fém.

A. HIST. DU DR. MAR. „Marchandise qui, ne payant pas de fret, était embarquée par le capitaine, les hommes d'équipage ou les passagers, dans le but de faire du commerce pour leur propre compte`` (GRUSS 1978).

B. P.ext.

1. Assortiment de marchandises destinées à l'échange, au commerce outre-mer ou dans les pays lointains.

P.méton. Ce commerce lui-même. Il avait commencé par être dans le commerce, faisant la pacotille, puis prisonnier à Londres, puis copiste (SAINTE-BEUVE, Caus. lundi, t.3, 1850, p.213).

2. Une certaine quantité d'objets quelconques. Quand un village est brûlé, les Fang (...) rient des écorces qui brûlent et des cases qui flambent, pourvu qu'ils aient eu le temps de mettre à l'abri leurs caisses et leur pacotille (BRUNHES, Géogr. hum., 1942, p.267).

P.métaph. C'était une sorte de placement de bonnes oeuvres qu'il effectuait sur la tête de son jeune frère; c'était une pacotille de bonnes actions qu'il voulait lui amasser d'avance (HUGO, N.-D. Paris, 1832, p.176).

C. Péj. Marchandise de qualité inférieure ou de peu de valeur. Synon. camelote.

Faire pacotille. Synon. faire toc (fam.). Son fond d'un chaud brun-rouge est parsemé de paillettes d'or d'un surprenant effet mais qui fait un peu pacotille (METTA, Pierres préc., 1960, p.90).

P.métaph. Écartons ce qu'a de frivole, et partant d'éphémère, un mouvement qui se traduit, à l'étage inférieur, par une littérature commerciale, une pacotille périssable d'histoires ou de scénarios romanesques (WEILL, Judaïsme, 1931, p.6):

De pacotille, loc. adj. [Appliqué à une chose] Sans valeur. Un somptueux tir de foire, en miettes, c'est Venise le jour. La nuit, elle est une négresse amoureuse, morte au bain avec ses bijoux de pacotille (COCTEAU, Gd écart, 1923, p.13):

3. ... la maison entière était un bazar; tous les étages étaient encombrés d'objets de pacotille, de marchandises hétéroclites, d'articles de bric-à-brac. Le propriétaire paraissait fier de ce magnifique assortiment.

REYBAUD, J. Paturot, 1842, p.426.

Au fig. Bonheur de pacotille; érudition de pacotille. Le vieux Bob me parut effrayant, farouche, factice comme

Les matelots étalaient leurs pacotilles au pied des palmistes: une forêt muette et solitaire se changeait, une fois l'an, en un marché bruyant et peuplé (CHATEAUBR., Mém., t.2, 1848, p.655).

Pacotille de binteloterie. Dans nos pacotilles d'objets pour échanges avec les sauvages, il y en avait une grande quantité [de parapluies], presque autant que des colliers de chiens (A. DAUDET, Port-Tarascon, 1890, p.156).

Ils ont dû replier leur pacotille, mais, dans les barques qui les remmèneront, étalent encore à bout de bras les toiles blanches (GIDE, Journal, 1938, p.1296).

Le rat y a joint une montre en or, grande comme une pièce de quarante francs qu'un imbécile lui a donnée et qui ne va pas: «C'est de la pacotille, comme ce qu'il a eu!» (BALZAC, Illus. perdues, 1843, p.674).

1. Les artisans d'art espèrent voir se développer l'éducation artistique dans l'enseignement de façon à influencer sur le goût de la clientèle future qui, dans son ensemble, ou bien est incapable de distinguer un objet de goût d'une pacotille vulgaire, ou bien, lorsqu'elle se targue de quelques connaissances, se réfugie douillettement dans le passé.

ROBERT, Artis., 1966, p.120.

On est harcelé par une cohue de petits marchands de toutes les pacotilles: pinces à cravate, tire-chaussette, scapulaires et médailles bénites, briquets et mèches d'amadou, lunettes noires, billets de loterie, cacahuètes, crevettes roses (T'SERSTEVENS, Itinér. esp., 1963, p.323):

2. Don Quichotte célébrant les mérites de sa Dulcinée, ne devait guère sembler, j'imagine, beaucoup plus extravagant à Sancho, que je ne devais le paraître à mes étudiants hongrois, quand je débailais devant eux ma pacotille intellectuelle... THARAUD, Qd Israël est roi, 1921, p.8.



un vieux cabot, avec sa gaieté en fer-blanc et sa science de pacotille (G. LEROUX, Parfum, 1908, p.64):

4. La chaleur du jour m'obligea à prendre le tramway qui passait par la rue de la plage, et je m'efforçais (...) de ne pas regarder le luxe de pacotille des constructions qui se développaient devant moi et entre lesquelles la villa d'Elstir était peut-être la plus somptueusement laide...

PROUST, J. filles en fleurs, 1918, p.833.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1740. Étymol. et Hist. 1. 1711 «petite quantité de marchandises que les officiers, matelots ou passagers d'un navire avaient le droit d'emporter avec eux pour en faire commerce» (Déclaration du capitaine du Saint-Jean-Baptiste de Marseille [le corsaire Doublet] in Journal du Corsaire Jean Doublet de Honfleur, appendice, éd. Ch. Bréard, p.289 ds ARV., p.378); 2. 1759 «marchandises destinées à l'échange ou à la vente en pays lointains» (RICH.); 3. 1767 désigne un ensemble d'objets quelconques qu'on emporte avec soi (VOLTAIRE, Lettre au duc de Richelieu, mai ds LITTRÉ); 4. 1827 au fig. de pacotille «de qualité médiocre» (HUGO, Préf. Cromwell, p.32: Des idées d'emprunt vêtues d'images de pacotille). Prob. empr. à l'esp. *pacotilla* bien que ce mot ne semble att. en esp. que dep. fin XVIIIe-déb. XIXe s. (F. L. DE MORATIN) et que sa dér. à partir de *paquete* (empr. au fr. *paquet\**) ne s'explique pas clairement (v. COR.-PASC.). Fréq. abs. littér.: 85.

DÉR. Pacotilleur, subst. masc. a) Vx. Celui qui fait un commerce de pacotille. Il peignit des sujets de sainteté qu'il vendit aux pacotilleurs en assez grand nombre à Séville, qui faisaient ce commerce avec les Indes (GAUTIER, Guide Louvre, 1872, p.284). b) Celui qui fabrique ou vend des objets de mauvaise qualité. Évidemment ni Maradan, ni les Treuttel et Wurtz, ni Doguereau n'ont imprimé ce roman-là, dit Lousteau (...). Ce sera quelque pacotilleur du quai (BALZAC, Muse départ., 1844, p.151). Saint-Victor ne tarit pas sur le talent du banal sculpteur de cela, de Carrier-Belleuse, ce pacotilleur du XVIIIe siècle, qui n'a fait là absolument que faire un faux Clodion (GONCOURT, Journal, 1867, p.348). []. 1res attest. 1724 sens supra a (Arrêt en Règlement du Conseil Souverain, 18 mai in DURAND-MOLARD, Code de la Martinique, t.1, p.222 ds ARV., p.378), 1844 sens supra b (BALZAC, loc. cit.); de pacotille, suff. -eur2\*.

## Pactole

Source de richesse, de profit (→ 1. Or, supra cit. 17). Il a xxxx trouvé le Pactole (Académie). Il a découvert là un nouveau pactole.

## Pallium

PALLIUM, subst. masc.

A. ANTIQ. Manteau des Grecs, adopté par les Romains, formé d'un grand carré ou rectangle de laine, qu'ils drapaient de différentes façons.

P.métaph. Ces deux grands hommes [Molière et Corneille] (...) n'ont jamais manqué de ne faire discourir leurs personnages que sur des intérêts, sur leurs passions, sur des faits, et d'une manière si profonde, que, d'un seul mot ils peignaient la passion, et couvraient le dénûment d'action sous le pallium du génie (BALZAC, OEuvres div., t.1, 1830, p.384).

B. LITURG. CATHOL. ROMAINE. Bande de laine blanche, en forme de cercle duquel pendent deux bandes verticales, ornée de six croix noires, que portent par-dessus leurs habits pontificaux le Pape, les archevêques dont elle est l'insigne distinctif, et certains évêques auxquels elle est accordée par faveur particulière.

C. ANAT. Synon. de cortex\* cérébral. L'écorce cérébrale, appelée encore «pallium» ou manteau, est la couche de substance grise qui enveloppe la substance blanche des hémisphères cérébraux (Encyclop. Sc. Techn. t.4 1970, p.700):

2. La portion ventrale [du télencéphale] est faite de structures massives rassemblées sous la dénomination de noyaux de la base, tandis que dans la région dorsale d'abord très mince, le pallium [it.ds le texte], se développent chez les Reptiles et surtout chez les Mammifères, des nappes de neurones à disposition superficielle, séparées des cavités ventriculaires par une couche de plus en plus épaisse de fibres nerveuses. Encyclop. univ. t.8 1970, p.313.

Prononc. et Orth.: []. LITTRÉ, DG, PASSY 1914, BARBEAU-RODHE 1930, WARN. 1968 [-ll-]; Pt ROB., Lar. Lang. fr. [-l-]. Vx [-] ds FÉR. 1768 et FÉR. Crit. t.3 1788. Att.ds Ac. dep. 1694. Ac. 1935: „on prononce les deux l`. Au plur. des palliums. Étymol. et Hist. 1. Ca 1140 palliun «ornement sacerdotal» (GEOFFROI GAIMAR, Hist. des Anglais, éd. A. Bell, 1045); 2. 1832 «nom que les Romains donnaient à un manteau d'origine grecque» (RAYMOND); 3. 1894 «cortex cérébral» (TESTUT, Traité d'anat. hum., t.3, p.1248). Empr. au lat. pallium «pallium, manteau grec; manteau, toge».

Tertullien paraissant au milieu du groupe, vêtu, selon son usage, en philosophe, avec le pallium sur le dos (FLAUB., Tentation, 1849, p.252).

Des coulisses, sortaient des femmes et des hommes, vêtus de tuniques, de chlamydes, de pallium aux amples plis (E. DE GONCOURT, Faustin, 1882, p.116).

Une ville [Rome] où tout se bénit, bêtes et gens, les malades, (...) les agneaux dont la laine fait les pallium (GONCOURT, Mme Gervaisais, 1869, p.177).

L'évêque avait besoin de Jésuites pour obtenir le pallium d'archevêque (FABRE, Lucifer, 1884, p.275):

Le consistoire public est l'assemblée générale des cardinaux (...) pour donner le pallium [it.ds le texte] à un archevêque, ou pour déclarer la béatification de quelque saint... STENDHAL, Rome, Naples et Flor., t.2, 1817, p.380.

## Panoplie

PANOPLIE, subst. fém.

A. 1. HIST. Armure complète d'un chevalier au Moyen Âge, accompagnée des armes offensives et défensives qui constituaient son équipement; l'armure seule.

P. métaph. On a dû déjà remarquer l'excessive disproportion des armes dans cette lutte entre les prévenus et les juges d'instruction. Certes la négation habilement maniée a pour elle l'absolu de sa forme et suffit à la défense du criminel; mais c'est en quelque sorte une panoplie qui devient écrasante quand le stylet de l'interrogation y trouve un joint (BALZAC, Splend. et mis., 1846, p.449).

2. Ensemble d'armes de collection disposé à des fins ornamentales sur un mur, un panneau.

P. anal. Ensemble, collection d'objets, de trophées décorant une pièce.

B. P. ext.

1. Panoplie de + subst. désignant une activité, un métier. Ensemble d'accessoires, d'objets que l'on porte sur soi pour une activité précise, pour l'exercice de son métier. À un équipement complet de cinq cents francs, beaucoup de parents et d'enfants préfèrent certes la panoplie du skieur, mais les âmes bien nées s'arrangent toujours pour l'emporter sur les deux tableaux. Et puis l'escrime dure toute l'année (Jeux et sports, 1967, p.1438). V. aussi havenet ex. de Colette.

En partic. Jouet d'enfant composé d'un déguisement et d'accessoires imitant l'équipement nécessaire à un métier, aux activités d'un personnage réel ou imaginaire. Panoplie de pirate, de pompier. J'étais flattée de posséder des objets dont les grandes personnes se divertissaient; je les aimais mieux précieux que familiers. De toute façon les accessoires épicerie, batterie de cuisine, panoplie d'infirmière n'offraient à l'imagination qu'un mince secours (BEAUVOIR, Mém. j. fille, 1958, p.45):

2. Ensemble d'objets caractérisant une activité, un métier. Le poste mal éclairé s'orne d'une panoplie de menottes à cadenas, d'une civière, d'un télégraphe morse et de gants de caoutchouc (MORAND, Londres, 1933, p.317). Non loin de la cheminée, une table, installée contre le mur, est surmontée d'une panoplie d'ustensiles divers: grils, poêles, fers à gaufres, tamis et bluteaux, passoires et râpes (FARAL, Vie temps st Louis, 1942, p.157).

P. iron. Armement individuel excessif. Slick: Vous n'avez pas peur de nous? Jessica: Au contraire; seulement j'aimerais (Désignant mitraillettes et revolvers.) que vous vous débarrassiez de votre panoplie. Posez ça dans un coin (SARTRE, Mains sales,

Les deux sentinelles n'étaient que des panoplies, des armures allemandes curieuses, disposées là sur le squelette d'un mannequin (GAUTIER, Fracasse, 1863, p.378)

Une voix en flûte qui s'échappait de dessous une pesante armure complète du casque aux éperons. L'individu qui s'était ainsi vissé une panoplie sur le corps disparaissait tellement sous l'habit de guerre qu'on ne voyait plus de sa personne qu'un nez effronté. HUGO, N.-D. Paris, 1832, p.457.

Puis, soudain, il entonna la Marseillaise: Aux armes, citoyens! et se précipitant sur une panoplie, il nous équipa, selon nos uniformes. J'eus une sorte de mousquet et un sabre (MAUPASS., Contes et nouv., t.2, Voleur, 1882, p.1226).

Sans me quitter des yeux, qu'il roulait sous ses sourcils froncés, il indiquait, à bout de bras, derrière son fauteuil, une panoplie de fers de lances touareg (GIDE, Si le grain, 1924, p.391).

Ce sont des cannes, des whips, des fouets de chasse, des étriers, des mors, des trompes de mail, arrangés en panoplie (MIRBEAU, Journal femme ch., 1900, p.341)

Je pense encore à cette scène comique d'une famille en prière autour d'un autel à Marie édifié sous une panoplie de trophées coloniaux (J. BOUSQUET, Trad. du sil., 1936, p.197).

D'où le succès des armes-jouets et des panoplies qui, grâce à quelques accessoires caractéristiques et aux éléments d'un travesti rudimentaire, permettent à l'enfant de se transformer en officier, en agent de police, en jockey, en aviateur, en marin, en cow-boy, en receveur d'autobus, en n'importe quel personnage remarquable qui aura retenu son attention.

Jeux et sports, 1967, p.10.

1948, 3e tabl., 2, p.79).

3. Assortiment, gamme d'objets de même nature.

Derrière la dame du comptoir qui étageait des chiffres s'ouvrait toute une panoplie d'apéritifs (MORAND, Homme pressé, 1941, p.10):

3. Le spectrographe de masse est d'utilisation courante en physique nucléaire et dans l'analyse chimique des gaz. Il complète bien la panoplie d'instruments que l'optique électronique met à la disposition des expérimentateurs.

Hist. gén. sc., t.3, vol.2, 1964, p.288.

P. plaisant. Il n'y a pas d'homme dans le monde. Cet être avec sa panoplie de biceps et de devoirs promis à toute vierge, il n'existe pas (GIRAUDOUX, Sodome, 1943, II, 8, p.149).

C. Au fig., fam. Ensemble des moyens d'action, des arguments, des procédés dont une personne dispose pour arriver à ses fins. Ce dédain se mua vite en curiosité point déguisée lorsqu'il vit Rézi, éclectique, braquer sur moi toute sa panoplie la même! de séductions (COLETTE, Cl. ménage, 1902, p.144). Je ne fais pas grief (...) à M. Cochin de s'être embrouillé un peu dans la panoplie oratoire un peu compliquée dont l'éminent orateur... (JAURÈS, Eur. incert., 1914, p.210):

4. Esprits supérieurs, vous avez des arguments, toute une panoplie d'arguments variés pour délivrer ces humbles esprits primaires. Je connais les sophismes, les mensonges, les fausses inspirations que votre intelligence invente.

BARRÈS, Cahiers, t.8, 1910, p.281.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1878. Étymol. et Hist. a) 1551 «armure complète» (Quintil Horatian ds DELB. Rec. ds DG); b) 1743 (Trév.: Un Moine ... composa par ordre de l'Empereur Alexis, une exposition de toutes les hérésies, avec la réfutation de chacune ... et l'Empereur nomma ce livre Panoplie dogmatique, c'est-à-dire, armure complete de doctrine); c) 1830 «ensemble d'armes disposées contre un mur» (HUGO, Hernani, III, 1); d) 1932 «ensemble de jouets imitant un équipement militaire ou un uniforme» (Lar. 20e). Empr. au gr. «armure complète d'un hoplite» (de «armé de toutes pièces», de neutre de «tout» et «arme; armement, armure»). Fréq. abs. littér.: 74.

Pante

PANTE, subst. masc.

Argot

A. Vieilli

1. Bourgeois, honnête homme (bon à être volé ou assassiné).

2. Individu niais, facile à duper. Synon. cave.

Emploi adj. J'ai enjambé le talus [pour attaquer la voiture bloquée]. Seulement, moins pantés que moi, (...) ils reculaient, les méfiants, d'un bon de dix mètres (SIMONIN, Cave se rebiffe, 1954, p.245).

B. [Dans le lang. du cirque] Les pantres. Le public, les badauds. Le gobeur de parade, c'est le pantre. Ce terme désigne celui qui est facile à tromper, bon à exploiter (J. DAUDEZ, Le Cirque et son lang. ds Vie Lang. 1961 no117, p.624).

Prononc. et Orth.: []. Homon. pente. ROB.: pante: „Var. pantre en 1837.`` Lar. Lang. fr.: pante ou pantre mais „la forme pantre est désuète dès la fin du XIXes.`` Étymol. et Hist. 1. 1821 «paysan» (ANSIAUME ds ESN.; le texte donne pautre qu'Esnault propose de lire pantre); 1836 pantre «homme simple, facile à tromper, paysan» (VIDOCQ, Voleurs, t.2, p.316); 2. a) 1820-40 (ms. Jacquinot ds LARCH. Suppl. 1889, p.79: débiter le pante: Voler le bourgeois qu'un autre s'était réservé de voler, profiter du coup monté par un autre; cf. tu débines mes pantres, ms. Jacquinot ds LARCH. Suppl. 1883, IX); b) 1835 ([RASPAIL], Réf. pénit., p.2: cavé ou pantre «homme simple»; harnacher un pantre «amuser un homme pour le voler»); c) 1843 les pantés «les honnêtes gens» (SUE, Myst. Paris, t.8, p.142). Orig. incertaine; pour FEW (t.7, p.560), pante serait un dér. régr. de pantin\*. ESN. le rapproche des termes dial. pantre «paysan» att. dans la Bresse et le Forez (cf. GRAS 1863 et GUILLEMAUT 1894-1902 qui précise „employé injurieusement``) et pantès, terme prov. (v. MISTRAL, s.v. pantès et panto «rustre, manant»; AVRIL, Dict. prov.-fr., 1839-40: pantés, pantou «terme de mépris qu'on donne à un paysan grossier et bête»), qu'il rattache à un rad. obscur (cf. DU PUITSP. 1890, s.v. pantuora); cependant FEW classe le gasc. pantre «lourdaut» (cf. PALAY 1932) dans la série de mots issus de pantex «la panse» (v. FEW t.7, p.568). Bbg. SAIN. Arg. 1972 [1907] p.241, 293; Sources t.2 1972 [1925] p.150, t.3 1972 [1930] p.60, 535.

[Son] amante de coeur un bandit [qu'elle n'avait pas voulu suivre dans ses crimes] (...) [lui avait dit:] Tu ne seras jamais qu'une paillasse à pantés (RICHEPIN, Flamboche, 1895, p.264).

Il s'agissait d'un docteur, médecin le jour et hideux la nuit. Le jour il se conduisait très bien mais la nuit il hantait les bouges, fréquentait les vilaines filles et zigouillait les pantés (QUENEAU, Loin Rueil, 1944, p.112).

Le Cul-de-plomb [qui est à poste fixe dans quelque café] (...) ne va pas lui-même à la recherche du joueur naïf, du pantre comme il dit (HOGIER-GRISON, Monde où l'on triche, 2esérie, 1886, p.158).

## Citations

HIST. DU THÉÂTRE. Partie d'une comédie grecque hors de l'action, dans laquelle le coryphée s'adressait directement au public pour lui exposer les intentions ou les opinions de l'auteur.

– P. anal., littér. Digression dans laquelle un auteur fait connaître ses opinions personnelles.

Plus singulière encore est la «parabase» qui suspend le jeu comique et n'apparaît en général qu'une fois vers le premier tiers de la comédie (Hist. des litt., t.1, 1955, p.402 [Encyclop. de la Pléiade]).

Le peintre de la comédie mondaine quitte un moment ses personnages et parle en son nom, se livre à une parabase, dénonce avec imagination un déserteur de l'intelligence (Thibaudet, Réflex. litt., 1936, p.196).

Parpaing

PARPAING, subst. masc.

aucune

MAÇONN. Pierre de taille traversant toute l'épaisseur d'un mur. Mur de parpaings. [Le gardien du Panthéon] vante l'hygiène du logement des Grands Hommes, la Patrie reconnaissante n'ayant pas hésité à n'employer ni le ciment ni le mortier, à jointoyer les parpaings avec du plomb afin de nous épargner l'humidité et ses conséquences (ARNOUX, Paris, 1939, p.82).

Parpaing d'appui. „Pierre à deux parements verticaux formant l'appui d'une fenêtre`` (NOËL 1968).

P. anal. Bloc parallélépipédique de mortier, de ciment, d'aggloméré. Les chaux peuvent servir à la fabrication de bétons de mâchefer [bétons banchés] ou parpaings de mâchefer (CLÉRET DE LANGAVANT, Ciments et bétons, 1953, p.133). Béton (mélange de sable, de cailloux ou gravillons, de ciment et d'eau, employé pour la confection des semelles, des formes, le moulage des parpaings ou des dalles, etc.) (BONNEL-TASSAN 1966).

Faire parpaing [Le suj. désigne une pierre ou un autre élément de constr.] Traverser le mur de part en part pour en assurer la solidité. Les montants en fer, s'ils font parpaing, possèdent à l'intérieur la même température qu'à l'extérieur (VIOLLET-LE-DUC, Archit., 1872, p.333).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist.1. 1268 «pierre de taille traversant toute l'épaisseur d'un mur» (Arch. communales de Douai, DD 183 ds G. LESPINAS, Les Finances de la commune de Douai, des origines au XVes., p.440); 2. 1927 (CHAMPLY, Nouv. encyclop. prat., t.20, p.29: si on dispose de machefer ou de sable on peut envisager la fabrication de parpaings pleins ou creux). Prob. d'un lat. pop. \*perpetaneus «ininterrompu», élargissement (du même type que subitus > subitaneus > \*subitanus, v. soudain ou que caput > capitaneus, v. capitaine) du lat. perpes, perpetis «ininterrompu», postulé par les différentes formes du mot en fr. (v. FEW t.8, 258 a-b) ainsi que par l'esp. perpiaño (au sens 1) et l'apulien [dial. de l'Italie méridionale] perpitagnu «parapet en pierre d'un balcon». On note aussi partaun en rhétoroman aux sens de «partie transversale» et «barrière, bas-flanc», qui suppose un lat. \*perpetanus. Voir G. ALESSIO ds R. Ling. rom. t.17 1950, pp.192-193 et FEW t.8, pp.258a-259a.

Pataquès



PATAQUÈS, subst. masc.

A. 1. Faute de liaison, dans la prononciation, consistant à substituer un s à un t final, ou réciproquement, et plus généralement, à faire entendre une consonne qui n'existe pas à la finale du mot précédent. Synon. cuir, velours (rare). Faire un pataquès.

2. P. ext. Faute, incorrection de langage quelconque; discours confus. Synon. baragouin, charabia, galimatias, lapsus. Discours plein de pataquès.

3. P. anal., fam. Grosse gaffe, faute de tact. Synon. impair. Éviter un pataquès. Comment, «tout s'est bien passé»! Et la même que tu oublies! qui a fait pataquès sur pataquès! (FEYDEAU, Dame Maxim's, 1914, II, 11, p.54):

B. IMPR., TYPOGR. Synon. de mastic (v. ce mot C 2 a). Une équipe de correcteurs dont la tâche consiste à signaler les coquilles, les fautes, les mastics et autres pataquès qui se sont glissés dans la composition (COSTON, A.B.C. journ., 1952, p.167).

REM. 1. Pataqu'est-ce, subst. masc., var. graphique. Voir BAUDEL., Curios. esthét., 1857, p.186. 2. Patafouillis, subst. masc., rare, fam., synon. (supra A 2). Il leur expliquait [à l'office] avec force gestes, dans un patafouillis de français et d'italien (...) que la donna était très gentille (L. DAUDET, Bacchantes, 1931, p.74). Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1878. Étymol. et Hist.1. 1784 «faute de liaison» (DE B\*\*\* [BLOIS], Le Benjamin D' la Daronne ou La Boëte aux Pataquès, ms. Paris B.N. fr. 9268 [et non 9258, cf. PROSCHWITZ Beaumarchais, p.88] ds Fr. mod. t.22, p.258); 1802 (A. MARTAINVILLE, Pataquès ou le Barbouilleur d'enseignes, bluette en 1 acte, Paris, an XI ds Catal. gén. des l. imprimés de la B.N.); 1819 pataqui-pataquiès (BOISTE); 2. 1874 pataquès «discours confus, inintelligible» (Lar. 19e, citant E. Augier). Mot formé par imit. com. de la faute de liaison «je ne sais pas-t-à qu'est-ce» (cf. l'anecdote rapportée par P. DOMERGUE, Manuel des étrangers amateurs de la lang. fr., Paris, 1805, p.465 citée ds LITTRÉ). Bbg. BROWN (J. L.). Note sur pataquès. Fr. mod. 1954, t.22, p.258. DAUZAT (A.). Pataquès Fr. mod. 1951, t.19, p.214. GOSSEN (C.). Notes étymol.: pataquès. Fr. mod. 1951, t.19, pp.24-27. SPITZER (L.). French «pataquès», «cuir». In: [Mél. Buck (C. D.)]. Language. Baltimore. 1941, t.17, no 3, pp.253-255.

Les bons orateurs trop peu méfiants, qui sortent un magnifique pataquès au milieu de leur première phrase (les grands zéros au lieu de les grands héros) (ABELLIO, Pacifiques, 1946, p.143).

Pour parler en littérature aristocratiquement des êtres et des choses, il ne connaît que Chateaubriand et moi, (...) les autres commettent à tout moment des pataquès effroyables (GONCOURT, Journal, 1888, p.794).

J'irai en voiture avec Lulu, sûrement. Alors... À quelle heure faudra que je passe chez toi? Ah non, mon chou (...). Il vaut mieux que tu viennes de ton côté. Quand on a du chagrin on ne sait pas très bien ce qu'on dit. Ce serait trop bête vraiment si tu faisais un pataquès...

DRUON, Gdes fam., t.2, 1948, p.189.

Patard

Ancienne monnaie flamande de faible valeur

Bovary cherchait un ptard au fond de sa bourse (GF)

Patchouli



xxx

xxxx

Patelin

xxx

Cette réflexion pateline (GF)

Patelle

PATELLE, subst. fém.

A. ANTIQ. ROMAINE. Petit vase sacré en forme de plat creux utilisé pour offrir des libations aux dieux.

(Dict.XIXe et XXe s.).

P. ext. „Plat en terre ou métal servant à toutes sortes d'usages`` (PERRAUD 1963).

B. [P. anal. (de forme)] ZOOLOG. Mollusque gastéropode marin, à coquille conique univalve, sans opercule, qui vit fixé aux rochers, et dont certaines espèces sont comestibles. Synon. arapède, haliotide..

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1762 (ds Ac. 1762 var., ds Ac. 1798 vedette de renvoi, de lépas). Étymol. et Hist. I. 1555 «mollusque» (P. BELON, Nat. et div. des poissons, p.396 ds DG). II. 1824 terme d'antiq. (BOISTE). I empr. au lat. de la terminol. zool. patella (propr. «plat rond», p.anal. de forme) mot utilisé au XVes. par Th. Gaza (cf. 1558, L. JOUBERT, trad. RONDELET, Hist. des Poissons, II, 2 ds BARB. Misc. t.2 1928-32, p.63: Nous dirons premierement de celui qui est nommé en Grec , en Latin patella selon Gaze, en Provence é en Languedoc lapedo, à Venise pantalena, en Normandie berdin é berlin, en France oeil de bouc). II empr. au lat. class. patella «petit plat servant aux sacrifices». Fréq. abs. littér.: 20.

Chercher des patelles sur les rochers. Il (...) soupa de quelques patelles (HUGO, Travail. mer, 1866, p.314)

Deux patelles, pareilles à des chapeaux tonkinois, à rayures convergentes, noires sur jaune (COLETTE, Mais. Cl., 1922, p.275).

Patraque

xxx

La vieille patraque retardait (GF)

Pendiller

Pendre, être pendu en remuant légèrement.

Linge qui pendille aux fenêtres, sur un fil.

– Péj. Pendre, être pendu en remuant légèrement et de façon peu esthétique. Synon. pendouiller (fam.). Fil qui pendille. Péj.

DÉR. Pendillon, subst. masc. a) Bijout. Petite pendeloque ornant un collier. Autour du cou [des Mauresques et Israélites d'Algérie], des colliers garnis de plaques diverses avec ou sans pendillons (Journ. off., 27 juill. 1874, p.5288, col. 2 ds Littré Suppl. 1877). b) Horlog. „Verge rivée avec la tige d'échappement, qui communique le mouvement au pendule d'une horloge et le maintient en vibration` (Havard 1890). c) Théâtre. „Petit rideau de toile peint dans le ton du décor, et flottant derrière un châssis, ou en arrière d'une ouverture quelconque de la décoration, laquelle à un moment donné, risquerait de laisser voir par le public l'envers du théâtre` (Genin, Lang. planches, 1911, p.56). – [pãdijõ]. – 1res attest. a) 1578 «ce qui pendille» (Boyssières, Contin. des Sec. OEuvres, p.23 ds Hug.) attest. isolée, b) α) 1676 horlog. ici au fig. (Lettre de Mme de Grignan ds Mme de Sévigné, Lettres, éd. M. Monmerqué, t.4, p.540: je vous recommande la rate de ma mère; vous êtes pour ses vapeurs le meilleur pendillon du monde), 1752 au sens propre (Trév. Suppl.), β) 1696 «pièce du métronome» (E. Loulié, Éléments de musique, p.83 ds Fonds Barbier: cet instrument n'est composé que de deux parties [...] une règle en bois [...] un pendillon), c) 1874 «petite pendeloque» (Journ. off., loc. cit.), d) 1911 théâtre (Genin, loc. cit.); de pendiller, suff. -on1\*. Au sens d, v. le mot dial. pendillon et var. «chiffon, morceau d'étoffe qui pendille» (FEW t.8, p.177).

Une clavette détachée qui pendillait au bout d'une chaînette de cuivre et oscillait et se dandinait à contretemps du tanguage (Gide, Journal, Feuillet, 1896, p.99).

À la serrure d'un tiroir à demi repoussé pendille un trousseau de clefs, qui bougent encore (Bourget, Geôle, 1923, p.231).

[Une chienne] était obèse, avec un ventre gonflé sous lequel pendillaient toujours ses longues mamelles ballotantes (Maupass., Contes et nouv., t.2, Mlle Cocotte, 1883, p.811).

Il flottait un reste de chemise d'une toile à treillis (...) dont les manches, à partir des coudes, pendillaient en pelures (Goncourt, Mme Gervaisais, 1869, p.209)

.Omer se trouvant avec le bisaïeul et la tante Caroline, l'entendit déplorer qu'un bouton pendillât par le fil à la guêtre du vieillard (Adam, Enf. Aust., 1902, p.64).

Péniche

PÉNICHE, subst. fém.

A. [Anciennement] Petite embarcation pontée et armée, à aviron et à voile, servant d'auxiliaire à un navire de guerre ou utilisée comme garde-côte.

B. Long bateau à fond plat utilisé pour le transport fluvial. Patron, maître de péniche; train de péniches; péniche halée, remorquée; péniche à moteur (automotrice).

P. anal. Bâtiment militaire à fond plat, remorqué ou à moteur, utilisé pour débarquer des troupes et du matériel sur les plages. En France, c'est seulement en mai 1940 qu'on acheva un premier modèle expérimental de péniche de débarquement: on l'utilisa aussitôt en baie de Somme (LE MASSON, Mar., 1951, p.49).

C. Pop., arg., au plur. Chaussures (en principe trop grandes). Synon. bateaux (v. bateau1 II B 2).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1835. Étymol. et Hist.1. 1803 «canot d'un navire» (Mercure de France, XIII, 142 ds Fonds BARBIER); 2. 1804 «embarcation légère utilisée dans l'appui aux navires de guerre (ici dans la flotte de Boulogne destinée au débarquement en Angleterre) (NAPOLÉON, Lettre à Bruno, 8 thermidor, an XII ds ROB.); 3. 1859 «embarcation fluviale destinée au transport de marchandises» (PONSON DU TERR., loc. cit.). Empr., avec déformation par métathèse et changement de finale, à l'angl. pinnace (prononc. [pines]) att. dep.le XVIes. au sens de «petit vaisseau utilisé pour accompagner et aider, grâce à sa maniabilité, des navires plus grands» d'où «canot d'un navire» et lui-même empr. au m. fr. pinace (v. pinasse). Fréq. abs. littér.: 130. Bbg. BALDENSPERGER (F.). Notes lexicol. Fr. mod. 1938, t.6, p.255. BONN. 1920, p.104. KEMNA 1901, pp.50-51.

L'Empereur se blâmait touchant les péniches de Boulogne. Il eût mieux fait d'employer, disait-il, de vrais vaisseaux à Cherbourg (LAS CASES, Mémor. Ste-Hélène, t.1, 1823, p.600).

Ayant été embarqué avec sa compagnie pour les besoins de la campagne dans une péniche qui allait de Gênes à je ne sais plus quel petit port de la côte, il tomba dans un guêpier de sept ou huit voiles anglaises (HUGO, Misér., t.1, 1862, p.731).

C'était une péniche vide de son chargement et que deux hommes conduisaient à la dérive, sans le secours des chevaux qui, en remontant le cours du fleuve, remorquent les embarcations (PONSON DU TERR., Rocamboles, t.1, 1859, p.621).

Là-bas, contre l'autre berge, des péniches pleines de charbon, des chalands chargés de meulière (ZOLA, L'OEuvre, 1886, p.8):

Puis le fleuve reprenait son cours. Et l'on voyait, sur ce long lacet capricieux, glisser de lourdes neufs, des péniches brunes, vernissées, rehaussées de cuivres éclatants et marquées en proue d'une croix de peinture blanche. VAN DER MEERSCH, Empreinte dieu, 1936, p.25.

Lamuse considère ses pieds boursoufflés, racornis: Y a pas d'erreur. I' m'faut des péniches, un peu plus tu verrais mes panards à travers celles-ci... J'peux pourtant pas marcher sur la peau d'mes pinces, hein? (BARBUSSE, Feu, 1916, p.87).

PERCLUS, -USE, adj.

Qui se trouve momentanément frappé d'immobilité par l'effet d'une émotion, d'un sentiment. Perclus de saisissement, de stupéfaction.

REM. 1. Perclue, adj. fém., var. pop. Ce soir-là, il était tout endormi, l'œil vague, les jambes perclues de rhumatismes (ZOLA, *Dr Pascal*, 1893, p. 47). Elle en restait après ça des journées entières toute gémissante et perclue... ça le souciait lui de plus en plus (CÉLINE, *Mort à crédit*, 1936, p. 351). 2. Perclure, verbe trans. Rendre perclus, paralyser une personne, une partie du corps. La vieillesse avait brisé sa vigueur, affaibli sa vue et perdu ses membres (DU CAMP, *Nil*, 1854, p. 107). P. métaph. Rien à dire, rien à écrire, rien à penser; le froid perclut même l'âme (E. DE GUÉRIN, *Journal*, 1834, p. 27).

Prononc. et Orth. : [], fém. [-y:z]. Att. ds Ac. dep. 1694. Perclu, -ue p. anal. avec perçu, -ue, etc. V. ex. supra rem. 1 et 2. Étymol. et Hist. 1. Ca 1240 « qui ne peut plus se mouvoir » (Saint François, 4144 ds T.-L.); 2. fig. 1536 « qui est frappé d'immobilité » (ROGER DE COLLERYE, 170 ds IGLF : je suis perclus par leurs vouldoirs iniques). Empr. au lat. méd. du Moy. Âge perclusus (IIIe s. d'apr. FEW t. 8, p. 219b) part. passé de percludere « fermer entièrement » (FORC. t. 3), dér. de claudere « former », préf. per- à valeur intensive. Fréq. abs. littér. : 142.

Folantin, perclus d'ennui, (...) avait exhalé à demi-voix, dans un accès de rage lucide, sa préférence d'une lecture silencieuse des Fleurs du mal au coin de son feu (BLOY, *Femme pauvre*, 1897, p. 149).

Ça n'était pas une femme, Tournefier, mais un gaillard de bon jugement, un homme solide (...). De l'avoir vu ainsi troublé, Raboliot demeurait perclus (GENEVOIX, *Raboliot*, 1925, p. 164).

J'avais pris ce grand jeune homme noir et myope, perclus de timidité, pour un être insignifiant (MAURIAC, *Nœud vip.*, 1932, p. 115).

Pertuisane

Ancienne arme d'hast, en usage du xve au xviiie siècle, munie d'un long fer triangulaire, souvent garni à sa base de deux oreillons symétriques.

PERTUISANE, subst. Fém.

HIST. DE L'ARM. Arme d'infanterie proche de la hallebarde, en usage du Xve au XVIIes. Et, de nos jours, arme d'apparat, comportant une longue hampe terminée par un fer triangulaire muni à sa base de deux crocs symétriques.

Prononc. Et Orth.: []. Att. Ds Ac. Dep. 1694. Étymol. Et Hist.A. 1466 partrizienne (Arch. Nord, B 1691, fo 89 ds IGLF); 1468 partizaine (ibid., B 1693, fo 40 vo, ibid.). B. id. pertizienne (ibid.); 1473 pertizanne (doc. Ds Arch. Hist. Du Poitou, t.42, 18); 1474 pertuisegne (doc. Ds DU CANGE, s.v. pertixana); 1511 pertusane (doc. Ds R. des soc. Sav. Des départ., t.6, p.332); 1528 pertuisane (La bataille et victoire du seigneur Conte Philippin Doria [trad. Fr. de la lettre en ital. De Paul Jove] ds Journal d'un bourgeois de Paris, éd. V. L. Bourrilly, p.299). A empr. À l'ital. Partigiana «hallebarde» (av. 1470, L. PULCI ds TOMM.-BELL.), proprement «arme de partisan», fém. subst. De partigiano (partisan\*). B représente une altération progressive de A sous l'infl. De pertuis\*. Fréq. Abs. Littér.: 24.

DÉR. Pertuisanier, subst. Masc., hist. Soldat, garde armé d'une pertuisane. Et ces hallebardiers montaient leur double garde. Et ces pertuisaniers faisaient la double haie (PÉGUY, Ève, 1913, p.827). On voit paraître Gennaro désarmé entre deux pertuisaniers (HUGO, L. Borgia, 1833, II, 1re part., 2, p.86). []. Att. Ds Ac. 1694 et 1718. 1res attest. Pertesanier (PARADIN, Hist. De Lyon, p.327 ds GDF.), 1680 pertuisanier (RICH.); de pertuisane, suff. -ier\*.

BBG. HOPE 1971, p.48.

Le chien avait enfilé une venelle, devant les pertuisanes du guet enrrouillé par la pluie et morfondu par la bise (BERTRAND, Gaspard, 1841, p.125).

Quarante grands lansquenets, la pertuisane au poing, viennent se ranger autour de la chambre (A. DAUDET, Lettres moulin, 1869, p.129).

PHATIQUE, adj.

LING. Fonction phatique. Fonction du langage dont l'objet est d'établir ou de prolonger la communication entre le locuteur et le destinataire sans servir à communiquer un message. Il y a des messages qui servent essentiellement à établir, prolonger ou interrompre la communication, à vérifier si le circuit fonctionne («Allo, vous m'entendez?»), à attirer l'attention de l'interlocuteur ou à s'assurer qu'elle ne se relâche pas («Dites, vous m'écoutez?») ou, en style shakespearien, «Prêtez-moi l'oreille!» et à l'autre bout du fil, «Hm-hm!». Cette accentuation du contact la fonction phatique, dans les termes de Malinowski (...)  
Prononc.: [fatik]. Étymol. Et Hist. 1963 fonction phatique (R. JAKOBSON, loc. cit.); 1972 communion phatique (Ling.). Empr. À l'angl. Phatic, même sens, mot créé par l'ethnologue angl. B. Malinowski (1923 phatic communion ds NED Suppl.2) par adaptation du gr. «assertif», dér. De «parole; déclaration, affirmation; assertion» (de «dire; déclarer, affirmer»). Cf. les couples , , etc. (v. CHANTRAINE, p.1195b, s.v. ).

peut donner lieu à un échange profus de formules ritualisées, voire à des dialogues entiers dont l'unique objet est de prolonger la conversation (R. JAKOBSON, Essais de ling. Gén., trad. Par Ruwet, Paris, éd. De Minuit, t.1, 1963, p.217).

La fonction phatique du langage semble d'abord une innovation de Jakobson. Mais il renvoie lui-même à Malinovsky. En fait, on peut déjà la trouver chez Jespersen (G. MOUNIN, La Litt. Et ses technocraties, Tournai, Casterman, 1978, p.26).

#### Phumosis

PHIMOSIS, subst. masc.

PATHOL. Étroitesse de l'orifice du prépuce empêchant de découvrir le gland. Phimosis accidentel, congénital. Les fausses membranes siègent sur le prépuce, qui se tuméfie, d'où phimosis (AVIRAGNET, WEILL-HALLÉ, MARIE ds Nouv. Traité Méd. fasc. 2 1928, p.732). Il convient d'intervenir chirurgicalement, en cas de phimosis serré, pour éviter l'étranglement éventuel du gland (DURANTEAU 1971).  
Prononc. et Orth.: [fimozis]. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1570 phimosis (DALECHAMPS, Chir. fr., p.296); 1575 phymosis (AMBROISE PARÉ, éd. J.-F. Malgaigne, II, 459a). Empr. au gr. «rétrécissement du prépuce», dér. de «lier fortement la tête», de «tout ce qui sert à lier la tête».

#### Pica

PICA1, subst. masc.

PATHOL. „Perversion de l'appétit caractérisée par une tendance à manger des substances impropres à la nutrition`` (Méd. Biol. t.3 1972). Il y a une maladie qui afflige particulièrement les femmes enceintes: c'est le pica; lorsqu'elles en sont affectées, (...) il n'est pas rare de les voir manger les substances les plus dégoûtantes ou les plus insipides (DELÉCLUZE, Journal, 1828, p.494). Prononc. et Orth.: [pika]. Att. ds Ac. 1762-1878. Étymol. et Hist. 1575 (PARÉ, OEuvres, XVIII, 64, éd. J.-F. Malgaigne, t.2, p.770b). Mot lat. pris au sens de «dépravation de l'appétit», issu du sens class. de «pie» (v. pie), p.allus. à la voracité de cet oiseau (cf. aussi le gr. qui signifie à la fois «geai» et «envie de femme enceinte»).

Pignouf

PIGNOUF, subst. masc.  
Pop. et fam. Individu grossier, dépourvu de finesse, de délicatesse. Synon. butor, malotru, mufler, rustre.

Empl. adj. J'ai lu, cette semaine, L'illustre docteur Matheus, d'Erckmann-Chatrion. Est-ce assez pignouf? Voilà deux cocos qui ont l'âme bien plébéienne (FLAUB., Corresp., 1872, p.457).  
Arg. des cordonniers, vx. „Apprenti cordonnier`` (RIV.-CAR. 1969).

REM. 1. Pignouferie, pignouflerie, subst. fém., rare, pop. et fam. Caractère, action, parole de pignouf. Synon. grossièreté. Je viens de lire le livre de Proudhon Sur l'art! On a désormais le maximum de la pignouferie socialiste (FLAUB., Corresp., 1865, p.176). Ce n'est pas tant à cause de Gautier qu'à cause de sa femme, que ce prince de toutes les mufleries et de toutes les pignoufleries entend qu'on ne me nomme pas dans un imprimé, quelque gentiment que ce soit (GONCOURT, Journal, 1888, p.759). 2. Pignouflisme, pignouffisme, subst. masc., rare, fam. Attitude de pignouf. Je vous conterai comment je ne puis (sous peine de pignouffisme) me dispenser d'aller chez ce mécène! (FLAUB., Corresp., 1873, p.81).  
Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1935. Plur. des pignoufs. Étymol. et Hist. [1857 (VALLÈS, s. réf. d'apr. DAUZAT 1968)] 1. 1858 «personne mal élevée, grossière» (LARCH., p.650: Pignouf: voyou); 2. 1862 «apprenti cordonnier» (ibid., p.245: Chez les cordonniers, le maître s'appelle pontif, l'ouvrier gniaf, et l'apprenti pignouf). Prob. dér. du verbe piger «geindre, pleurnicher», répandu dans les dial. de l'Ouest, issu d'un rad. onomat. - (cf. piailler, piauler, pignouser et FEW t.8, p.417); la termin. insolite -ouf s'explique prob. par l'infl. phonét. des mots connexes pontif et gniaf (cf. EWFS). Fréq. abs littér.: 32. Bbg. QUEM. DDL t.5 (s.v. pignouferie).

Ce n'était guère la peine d'employer tant d'art à laisser tout dans la vague, pour qu'un pignouf vienne démolir mon rêve par sa précision inepte (FLAUB., Corresp., 1862, p.24).

Je n'admets pas qu'on puisse être un savant, un grand, non pas l'homme qui sait beaucoup de choses et peut n'être qu'un vulgaire pignouf, mais celui qui possède l'esprit scientifique, ce don sublime! (CUREL, Nouv. idole, 1899, II, 5, p.216).

Les gens d'ici sont très fins sur l'amour-propre et la réputation. Une fille qui se dérobe, et encore avec un pignouf de ce genre, ça fait parler, ça fait dresser les index (GIONO, Baumugnes, 1929, p.99).

### Plaignotterie

Plaignotterie, subst. fém., fam. Petite plainte exprimée pour un motif banal ou futile.

Ambitieuse pour lui seul: elle [sa mère] se sacrifiait (...) Pas de tendresse, point de gâteries, ni surtout de plaignotteries!... (ROLLAND, Âme ench., t.2, 1925, p.260).

### Plantain



PLANTAIN1, subst. masc.

BOTANIQUE

A. Plante herbacée annuelle ou vivace, aux feuilles disposées en rosette et aux fleurs réunies en épis, et dont on connaît de nombreuses espèces sauvages et cultivées. *Synon. pop. corne de cerf (v. corne I A 1 b), herbe aux puces.*

B. Plantain d'eau ou plantain aquatique. Plante herbacée de la famille des Alismacées aux feuilles très grandes, longuement pétiolées, ovales ou lancéolées, vivant dans les étangs, les mares et les fossés. *Synon. alisme, flûteau (bot.). Le Plantain d'eau (...) a des fleurs un peu analogues [à celles de la Sagittaire], mais hermaphrodites, plus nombreuses et plus petites (PLANTEFOL, Bot. et biol. végét., t.2, 1931, p.281). Le lac lui-même, avec ses bords boueux et peu profonds, était [à l'ère tertiaire] ceinturé d'une large zone de végétation herbacée aquatique où se mêlaient les Carex, les Prêles, les Hépatiques, et dans l'eau elle-même, les Myriophylles, les Plantains d'eau, (...) les Mousses, tandis que les Lentilles d'eau formaient de larges plaques vertes (L.-E. PITON ds L. GUYOT, Hist. de la Flore terrestre, 1969 [1946], p.52).*

REM. Plantaginacées, plantaginées, subst. fém. plur. Famille de plantes herbacées, annuelles ou vivaces, habitant les régions tempérées des deux hémisphères et dont le type est le plantain (supra A). Les Plantaginacées comprennent seulement trois genres et environ deux cent soixante-cinq espèces (...). Ce sont des herbes annuelles ou vivaces, ou bien des arbrisseaux. Les feuilles sont souvent en rosette, à nervures parallèles (Gde Encyclop. Alpha des Sc. et des Techn., Zool., t.2, 1974, p.218).

Prononc. et Orth.: []. *Att. ds Ac. dep. 1694. Plantin (GIONO, Eau vive, 1943, p.2 et AMBRIÈRE, Gdes vac., 1946, p.40). Étymol. et Hist. Ca 1205 plantein (Renart, éd. E. Martin, XVII, 1360, t.2, p.233); ca 1256 plantain (ALDEBRANDIN DE SIENNE, Régime du corps, 55, 15 ds T.-L.). Du lat. plantago, -inis, dér. de planta «plante du pied» p.allus. à la forme des feuilles de certaines espèces ainsi désignées (ANDRÉ Bot.). Fréq. abs. littér.: 23. Bbg. DAUZAT Ling. fr. 1946, p.40.*

Dans la fissure même de la pierre, des plantains magnifiques étalaient leurs larges feuilles (ZOLA, Faute Abbé Mouret, 1875, p.1455).

Certaines peuplades [en Sibérie, dans l'Alaska] font des bouillies avec des graines de plantain que les chasseurs vont dérober dans les terriers de rats ou de mulots (R. LALANNE, Alim. hum., 1942, p.14).

#### Plastronner 1

V. tr, Protéger par un plastron.  
Protéger par un plastron.

Fig. Protéger.

Ce qui existe en France n'est point une monarchie, c'est une république, à la vérité du plus mauvais aloi. Cette république est plastronnée d'une royauté qui reçoit les coups et les empêche de porter sur le gouvernement même.  
Chateaubriand, Mémoires d'outre-tombe, t. V, p. 323

#### Plastronner 2

## Citations

Bomber le torse, prendre des poses avantageuses. —  
Fig. → Crâner, parader, 1. poser. Plastronner pour la  
galerie (cit.

Tout à l'heure, devant vos amis, j'étais bien obligé  
de plastronner. Mais la vérité est que ça va mal.  
Martin du Gard, les Thibault, t. VI, p. 211

## Poêle

Drap recouvrant le cercueil, pendant les funérailles.  
Expression : Tenir les cordons du poêle.

1 Quatre personnages en toge rouge tenaient  
gravement les cordons du poêle (...)  
Émile HENRIOT, le Diable à l'hôtel, VII.

## Poissard

POISSARD,-ARDE, subst. fém. et adj.

I. Subst. fém.

A. Vieilli. Marchande aux halles grossière et hardie dans ses manières et son langage

En partic. Marchande de poissons aux halles.

B. P. ext. Femme vulgaire dans ses manières, particulièrement grossière et insolente dans son langage. V. bacchante ex. 13.

II. Adjectif

A. Vieilli. Qui imite ou adopte un langage et des moeurs attribués au bas peuple.

B. En partic. Qui est propre à ce langage. Argot, style poissard.

Empl. subst. masc. sing. à valeur de neutre, HIST. DE LA LITT. [À propos d'oeuvres de la seconde moitié du XVIIIes. aux sujets réalistes traités dans un style imitant le parler pop.] Aux confins du même genre, (...) tirant sur le poissard ou le grivois, les amateurs distinguent et goûtent fort les amours de Pierre et Pierrette [de Désaugiers] (SAINTE-BEUVE, Portr. contemp., t.5, 1845, p.67).

REM. Poissarderie, subst. fém. Acte ou propos poissard; style poissard. Et ton style, admettant plus d'un mot prohibé, Dans la poissarderie est mainte fois tombé (POMMIER, Crâneries, 1842, p.155).

Prononc. et Orth.: [], fém. [-]. Att. ds Ac. dep. 1762.

Étymol. et Hist. I. 1. 1640 subst. fém. poissarde (OUDIN Curiositez: une vendeuse de marée, par mespris); 1690 (FUR.: Terme injurieux que se disent les harangères les unes aux autres pour se reprocher leur vilénie et malpropreté); 2. 1835 «femme aux manières hardies, au langage grossier» (Ac.). II. 1. 1743 adj. «qui appartient à un genre littéraire imitant le langage grossier du peuple» (d'apr. FEW t.8, p.621); 1748 langue poissarde (Journal de Verdun, sept. d'apr. ESN.); 1749 (Les Quatre bouquets poissards de M. Vadé, v. TLF t.1, p.XCVIIC); 2. 1748 subst. désigne le genre littéraire correspondant (Journal de Verdun d'apr. ESN.: Langage que j'appellerai le Poissard). I fém. de poissard «voleur» (1531 JACQ. SYLVIUS, Isagoge, p.41 ds GDF.), dér. de poix\* (suff. -ard\*): propr. «celui qui a les mains comme enduites de poix pour voler» (cf. 1582 poissard subst. «celui qui enduit de poix» Bretin ds HUG.; 1611 adj. «enduit de poix» COTGR.), la poissarde étant réputée peu honnête dans ses transactions et habillée de vêtements crasseux, comme poissés; le sens «marchande de poissons», par rapprochement plais. avec poisson\* (FEW t.8, p.621b, note 2). Il est tiré de I; v. aussi SAIN. Sources Arg. t.1, p.67). Fréq. abs. littér.:

. Ne trouveriez-vous pas encore très nécessaire, en prévision des séances orageuses, de convoquer parfois un camelot, une poissarde de la halle (...) pour mettre les élèves au courant du vocabulaire ordinairement employé dans ce genre de tumulte? (COPPÉE, Franc-parler I, 1894, p.11).

M. l'abbé Coignard (...) vida [des petits poissons] aussi facilement que s'il n'avait jamais vécu que parmi les poissardes de la halle (A. FRANCE, Rôtisserie, 1893, p.328).

Elle conserva la robe à ramages, le fichu jaune, la marmotte des poissonnières classiques, avec la voix haute, le geste prompt, les poings aux côtes, l'engueulade du catéchisme poissard coulant des lèvres (ZOLA, Ventre Paris, 1873, p.714).

Celui-ci (...) homme de bonne compagnie un peu poissard, mêlant la halle à l'hôtel de Rambouillet [la majorité en 1849] (HUGO, Actes et par., 1, 1875, p.37).

Augustine tenait l'emploi d'orateur poissard de la maison (E. DE GONCOURT, Élixa, 1877, p.123).

Avec le peuple, avec la populace du dehors (...) l'abbé Maury avait le propos également gai, gaillard et même poissard (SAINTE-BEUVE, Caus. lundi, t.4, 1851, p.278):

Avec eux la chanson a pris (...) une crânerie canaille (...) Elle parle l'argot des faubourgs. Au XVIIIe siècle, elle parlait, avec Vadé, le langage poissard (...) C'est le ton des halles... A. FRANCE, Vie littér., 1902, p.392.

48. Bbg. CHAUTARD Vie étrange Argot 1931, p.141.  
GOHIN 1903, p.243 (s.v. poissarderie).

## Poltron

xxx

xxxx

## Porion

PORION, subst. masc.  
MINES ET CARR. Agent de maîtrise ayant la responsabilité d'un chantier d'exploitation du sous-sol. Porion d'abattage, de roulage, de sécurité.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1775 (doc. 17 nov., Aniche ds A. DE SAINT-LÉGER, Les Mines d'Anzin et d'Aniche pendant la Révolution, t.2, 1re part., p.22). Prob. issu par aphérèse (due à l'infl. du flam. porion «poireau») de caporion, att. dans le Borinage au sens de «chef d'escouade» av. 1714 (d'apr. G. DECAMPS, Mém. hist. sur l'orig. et les développements de l'industr. houillère dans le bassin du couchant de Mons, Mons, 1880, t.1, p.194; cf. caporion «chef de troupe» en 1549, RABELAIS, La Sciomachie, ds OEuvres, éd. Ch. Marty-Laveaux, t.3, p.399; v. RUELLE, p.158 et J. POHL ds Fr. mod. t.31, p.304), empr. à l'ital. caporione «chef de bande» (dep. 1586, G. DE RICCI), d'abord «chef de quartier» (dep. av. 1380, STE CATHERINE DE SIENNE d'apr. CORT.-ZOLLI), comp. de capo «chef» et de rione «quartier». L'hyp. qui fait de porion un empl. métaph. du mot artésien et pic. porion «poireau» (A. DURAFFOUR ds Mél. Jud (J.), Genève-Zurich, 1943, p.381, note 1; BL.-W.3-5), aussi «verru» (GUIR. Lex. fr. Étymol. obsc.) est moins vraisemblable. Fréq. abs. littér.: 72.

Dansaert passa pour donner un coup d'oeil au travail. Il paraissait d'une humeur exécrationnelle, il s'emporta contre le porion: rien ne marchait, les bois demandaient à être remplacés au fur et à mesure, est-ce que c'était fichu, de la besogne pareille! Et il partit (...). Une heure encore s'écoula. Le porion avait arrêté le déblaiement, pour employer tout son monde à étayer le toit (ZOLA, Germinal, 1885, p.1536).

Le personnel de maîtrise du fond, surveillants de roulage, chefs de poste, porions..., se recrute, ainsi que les surveillants ou chefs-mineurs, parmi les meilleurs ouvriers (E. SCHNEIDER, Charbon, 1945, p.262).

Chef porion. Agent de maîtrise ayant la responsabilité de plusieurs chantiers, contrôlant la tâche des porions. Sur toute mine comprenant deux ou trois puits on rencontre aussi un maître-mineur, sorte de chef porion, qui surveille avec attention les chantiers, règle l'avancement des travaux (E. SCHNEIDER, Charbon, 1945 p.167).

## Portefaix

◆ Ancienn. Celui qui faisait métier de porter des fardeaux. → Coltineur, 2. crocheteur, faquin (vx), 3. fort (cit. Nerval), porteur. Charge; bretelle, bricole\* (1.), crochets\*, hotte de portefaix. Travailler comme un portefaix, beaucoup, durement (→ Géhenne, cit. 5). — Robuste, grossier comme un portefaix. Des épaules de portefaix. Avoir des manières de portefaix, brutales, vulgaires...

xxxx

## Potée

POTÉE, subst. fém.

A. 1. Peu usuel. Contenu d'un pot.

2. P. anal. ou au fig., fam., vieilli. Potée de. Grande quantité de, grand nombre. Potée d'injures.

Loc. fam. Éveillé comme une potée de souris. Très éveillé, très vif, très gai. Le dortoir, d'un bout à l'autre éveillé comme une potée de souris, riait haut, se mitraillait à coups de bonnet de coton (COURTELINE, Femme d'amis, Tante Henriette, 1894, p. 63).

3. ART CULIN. Plat régional chaud composé de viande (de boeuf et/ou de porc) bouillie, accompagnée de lard, de saucisses et de légumes variés. Potée de choux, au chou et au lard; potée auvergnate, champenoise, lorraine. La tournure des filles craonnaises, que les potées et le lard froid engraisent trop tôt (H. BAZIN, Vipère, 1948, p. 246).

B. Spécialement

1. CÉRAM. Potée (des potiers). Mélange à base d'ocre rouge servant à plomber la poterie lors du vernissage. (Dict. XIXe et XXe s.).

2. INDUSTRI. CHIM., MÉTALL. Potée (d'étain). „Poudre d'oxyde d'étain qui sert à polir. La potée d'étain s'emploie pour le lustrage`` (NOËL 1968). Le polissage s'effectue sur la même table, mais les moellons sont remplacés par des disques garnis de feutre épais et dur continuellement imbibés de «potée» ou colcotar ou rouge d'Angleterre, c'est-à-dire l'oxyde de fer (Cl. DUVAL, Verre, 1966, p. 73).

3. FOND., MÉTALL. Potée (d'émeri). Mélange à base d'argile entrant dans la fabrication des moules de fonderie. V. émeri ex. de A. Leclerc. Moule de potée (vx). „Moule de fondeur fait d'argile, de bourre et de crotte de cheval`` (DUVAL 1959).  
Prononc. et Orth.: [], [po-]. Att. ds Ac. dep. 1694.  
Étymol. et Hist. A. 1. Ca 1200 «contenu d'un pot» (La Naissance du Chevalier au Cygne, Elioxe, 2440, éd. J. Mickel, p. 54); 2. XVe s. [éd.] cuis. (TAILLEVENT, Viandier, éd. J. Pichon et G. Vicaire, p. 66: pour faire une potée de langue de beuf et de tetyne de vache, soient cuytes, et soient prins le bouillon où seront cuytes, et soient copées les langues et tetines par menus morceaux, comme fèves, et frisés au lart, et de l'ognon qui soit tranché menu); 3. 1640 fig. il est esveillé comme une potée de souris (OUDIN Curiositez).  
B. a) 1562 «produit de calcination de certains métaux ou alliages» (DU PINET, Hist. du monde de C. Plin Second d'apr. FEW t. 9, p. 267a); b) 1676 «poudre d'oxyde d'étain pour polir les métaux» (FÉLIBIEN, p. 708). Dér. de pot1\*; suff. -ée, v. -é. Fréq. abs. littér.: 35.

Ce qui lui arrivait le plus souvent, c'était une grande potée d'eau froide sur la tête (A. DAUDET, Tartarin de T., 1872, p. 83).

J'aurais (...) aimé savoir si vous consentiriez à me vendre quelques potées de ces fleurs que vous cultivez (VAN DER MEERSCH, Empreinte dieu, 1936, p. 235).

Mougil Bey a dû partir ce matin avec sa femme et sa potée d'enfants pour la Nubie (FLAUB., Corresp., 1850, p. 78).

Un grand garçon, assis (...) brassant avec un sien ami une potée de dominos gras (HUYSMANS, Soeurs Vatard, 1879, p. 28).

## Poterne

POTERNE, subst. fém.

A. FORTIF. Porte dérobée permettant de sortir d'une forteresse; p.ext., porte piétonne; p.méton., le passage qui y conduit.

B. P. anal. Voûte située sous un quai. (Ds LITTRÉ).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep.1718. Étymol. et Hist. 1. Fin Xles. judéo-fr. posterne [?] «petite porte» (RASCHI, Gl., éd. A. Darmesteter et D. S. Blondheim, t.1, 851); ca 1140 posterne «porte dérobée dans la muraille d'une fortification» (GEOFFROI GAIMAR, Estoire des Engleis, éd. A. Bell, 6159); 2. 1845 anal. «voûte sous un quai» (BESCH.). Altération, peut-être sous l'infl. des adj. lat. internus, externus, de l'a. fr. posterle, relevé cependant postérieurement (XIIles. Parise la Duchesse, 5 ds T.-L.; cf. 1355 doc. Nîmes ds DU CANGE, s.v. posterula), issu du b. lat. posterula «porte de derrière; voie indirecte» (dimin. de postera «porte de derrière», fém. subst. de posterus «qui est derrière») dont est également issu l'a. prov. posterla «poterne» (ca 1300 Vie de St Honorat, éd. I. Suwe, 1881), demeuré dans la lang. mod. aux sens de «poterne», de «rue raide garnie d'escaliers» etc. (MISTRAL). Fréq. abs. littér.: 164.

Suivez-moi par ce passage secret, et je vous conduirai jusqu'à la poterne (DUMAS père, Reine Margot, 1847, V, 8, p.186).

Rue de la Poterne-des-Peupliers (...) son nom rappelle qu'elle conduisait à la poterne des Peupliers de l'ancienne enceinte fortifiée (J. HILLAIRET, Dict. hist. des rues de Paris, Paris, éd. de Minuit, 1963).

## Potomanie

Pathol. Besoin permanent, d'origine psychologique, de boire en abondance de l'eau (le plus souvent) ou tout autre liquide. La potomanie «ne doit pas être confondue avec la dipsomanie qui est un entraînement irrésistible, mais périodique, à boire de préférence des boissons alcoolisées» (Porot, 1952). - aussi Polydipsie.

## Potron-minet

POTRON-MINET, subst. masc.

Vieilli, fam. Le point du jour, l'aube, le petit matin.

Surtout en loc. adv. À potron-minet, dès (le) potron-minet. À la pointe du jour, de bon matin, de très bonne heure.

Rem. On note la forme potron minette: Une fois dans la forêt, la voiture fut jetée dans le taillis où Jeannot galoperait dès potron minette, et Tainchebraye sauta à cheval (ID., Nez-de-cuir, 1936, p. 106).

REM. Potron-jaquet, potron-jacquet, synonym., vx. Se lever dès le potron jaquet (HAUTEL 1808). „On ne dit plus: dès potron (patron)-jaquet mais l'expression dès potron-minet est encore courante. On prendra garde de ne pas la déformer en poltron-minet`` (DUPRÉ 1972). Potron-jacquet ds la plupart des dict. du XIXe et XXe s. sauf Ac.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1835. LITTRÉ: patron-minet ou potron-minet; ROB.: potron-minet „expression parfois altérée en patron-minet``. Étymol. et Hist. 1835 (Ac.). Loc. issue par substitution de minet\* «chat» à jacquet «écureuil» (jacquet2) de (dès le) poitron-jacquet «dès l'aube» (1640, OUDIN Curiositez); poitron (fin XIIIe s., Audigier, éd. O. Jodogne, 23) représente le b. lat. posterio «cul». Cette loc. qui signifie proprement «dès que le derrière de l'écureuil se fait voir», s'explique par le fait que l'écureuil dresse souvent sa queue, faisant ainsi voir son derrière. Son remplacement par potron-minet est sans doute dû au fait que le chat passe pour être très matinal. Les expr. ont parfois été altérées en patron-jaquet (jacquette), patron-minet (minette), v. en partic. BALZAC, Père Goriot, 1835, p. 50 et HUGO, Misér., t. 1, 1862, p. 862.

Mais les trains étaient déjà tous partis ou arrivés, et les cheminots n'en attendaient plus d'autres avant potron-minet (QUENEAU, Pierrot, 1942, p. 199).

Le maréchal commençait de ferrer dès potron-minet, dans cette magnifique indifférence à l'horloge caractéristique du vieux temps (LA VARENDE, Normandie en fl., 1950, p. 170).

Poullerie

POUILLERIE, subst. fém.

A. Familier

1. Pauvreté extrême et sordide; aspect misérable d'un lieu, de personnes. Synon. dénuement, gueuserie, indigence, misère.

„Avarice, lésinerie honteuse`` (Ac. 1935).

2. P. méton.

a) Vx. Lieu où l'on déposait les habits des malades pauvres dans un hôpital. (Dict. XIXes.).

b) Lieu ou objet misérable, sordide. Alors éclatait la «zone», le grand camp de la misère qui, de partout, investit la ville illustre et magnifique (...) à chaque voyage, (...) il me fallait, au gré du tramway brimbaleur, traverser toute cette pouillerie (DUHAMEL, Terre promise, 1934, p.37).

B. Littér. Ensemble de personnes très pauvres ou très malpropres. Parfois, Jacqueline (...) allait elle-même jusqu'au portail et faisait passer son regard bleu, rapidement, sur toute cette pouillerie. Le nombre des mendiants augmentait de semaine en semaine (DRUON, Gdes fam., t.2, 1948, p.214):

C'était une débâcle de galopins mal mouchés et de gamines pouilleuses. (...) est-ce que Mademoiselle songe à introduire toute cette pouillerie ici?... C'est une riche idée, si vous voulez trouver des bêtes dans votre soupe.

ZOLA, Joie de vivre, 1884, p.1002.

REM. 1. Pouillasserie, subst. fém., hapax, synon. (supra A 1). Des manèges de chevaux de bois (...) sur les places encombrées de statues en redingote; je ne sais quelle pouillasserie de ville du moyen âge (ROLLAND, J.-Chr., Foire, 1908, p.650). 2. Pouille, subst. fém., pop., rare. Misère. Synon. pop. débine, mélasse, poisse. Après avoir traîné la pouille pendant quelque temps, mon père finit par adopter un métier, le travail de la cire (QUENEAU, Pierrot, 1942, p.64).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1. 1376 «nid de poux, gens pleins de poux» (Modus et Ratio, 117, 28, 35 ds T.-L., s.v. pëoillerie); 2. 1587 «état de pouilleux» (CHOLIÈRES, Apresdisnees, OEuvres, éd. E. Tricotel et D. Jouaust, t.2, p.100); 3. 1680 «lieu de l'hôpital où l'on met les habits des pauvres» (RICH.); 4. 1694 (Ac.: Pouillerie. Vilaine et pauvre habitation). Dér. de l'anc. forme de pou\*; suff. -erie\*. Fréq. abs. littér.: 14.

Le moment où j'ai le plus furieusement envie de quitter une ville, c'est celui même où je viens d'y arriver. Quelle pouillerie! quelle misère! quels à peu près! quelles médiocres «promesses de bonheur»! (GIDE, Journal, 1929, p.905).

J'avais craint pour les bâtiments du port; au contraire, l'effort a été fait dans le bon sens. Et la pouillerie a diminué dans la proportion de 75 pour cent (LARBAUD, Journal, 1932, p.265).



POUSSAH, POUSSA, subst. masc.

Jouet représentant un buste de magot, porté par une demi-boule lestée de pierre ou de plomb qui ramène toujours l'objet en position verticale. ). Très amusant, 3 Poussahs cellulose (Catal. jouets (Louvre), 1936).

P. iron. Gros homme, petit et mal bâti. On salua gaiement derrière le comptoir le poussah qui étalait un diabète inquiétant, mais souriait bonassement (DRIEU LA ROCH., Rêv. bourg., 1937, p.16).

Prononc. et Orth.: [pusa]. Homon. et homogr. poussa (de pousser). LITTRÉ, Lar. Lang. fr.: -ssah ou -ssa. Plur. des poussahs ou poussas. Étymol. et Hist.1. 1670 poussa «idole des Indiens» (R. DE HOOGE, Les Ind. Or., no 2, planche 8 ds KÖNIG, p.170); 1782 poussa «idole chinoise» (SONNERAT, Voy. aux Ind. Or. et à la Chine, t.II, p.8, ibid.); 2. 1836 poussa «jouet» (KOCK, loc. cit.); 3. 1836 poussa «gros homme court et mal bâti» (VIDOCQ, Voleurs, t.1, p.265); 1852 poussah «id.» (GAUTIER, Émaux, p.48). Empr. au chinois p'usa «image de Bouddha» qui viendrait lui-même du sanskrit littéral. (possédant) «l'essence (sattva) de l'éveil, de l'illumination spirituelle (bodhi)» v. KÖNIG, p.169. Fréq. abs. littér.: 25.

On voyait un charmant magot en porcelaine, auprès d'une boîte à ouvrage, un poussa ou un jeu nouveau (KOCK, Zizine, 1836, p.136)

#### Prédicable

##### LOGIQUE

I. Adj. [En parlant d'une qualité] Qui peut être dit, affirmé d'un sujet; qui peut être appliqué à un sujet.

##### II. Substantif

A. SCOLAST. Un des cinq concepts ou notions générales de Porphyre (universaux), selon lesquels un prédicat peut être attribué à un sujet (d'apr. MORF. Philos. 1980). .

B. [Chez Kant] Un des concepts a priori, mais dérivés qui peuvent être tirés des prédicaments ou catégories (p.ex. la force, l'action, la passion, dans la catégorie de la causalité) (d'apr. LAL. 1968).

Prononc. Et Orth.: []. Ac. 1694, 1718: pre-; dep. 1740: pré-. Étymol. Et Hist. 1534 log. Adj. Et subst. (Le Guidon en françois, 76b ds Rom. Forsch. T.32, p.132). Empr. Au lat. praedicabilis «qui mérite d'être publié, vanté», dér. De praedicare «proclamer, annoncer». Bbg. VAGANAY (H.). Pour l'hist. Du fr. mod. Rom. Forsch. 1913, t.32, p.132.

Le terme Animal est prédicable autant de l'homme que de la bête (Ac.).

Il faut distinguer la diversité, en tant qu'attribut ou prédicable de quantité, et la diversité en tant que condition absolue de toute phénoménalité (PROUDHON, Créat. Ordre, 1843, p.235)

#### Prosop(O)

PROSOP(O)-, (PROSOP-, PROSOPO-)élém. formant  
 Élém. tiré du gr. « face, figure » et p. méton., «  
 personnage, personne ».

A. [Désigne « personnage, personne »] V. prosopopée  
 et aussi :

1. PSYCHOLOGIE.

prosopopèse (-pèse, du gr. « affection »), subst. fém.,  
 psychol. „Changement brusque ou division de la  
 personnalité`` (MARCH. 1970). La métapsychologie  
 comprend la télépathie, la clairvoyance et, ajoutée par  
 René Sudre, la « prosopopèse », ou « changement  
 brusque, spontané ou provoqué, de la personnalité  
 psychologique » (AMADOU, Parapsychol., 1954, p. 41).

2. LITTÉRATURE :

prosopographie, subst. fém. „Description des qualités  
 physiques d'un personnage réel ou fictif`` (PHÉL. Ling.  
 1976).

B. [Désigne « visage, face »] MÉD., PATHOL. :

prosopagnosie, subst. fém. „Perte de la faculté de  
 reconnaître les physionomies`` (GARNIER-DEL. 1972).

prosopalgie, subst. fém. „Névrалgie faciale; névrалgie du  
 trijumeau`` (GARNIER-DEL. 1972).

prosopologie, subst. fém. „Étude du visage`` (Méd. Biol.  
 t. 3 1972).

prosopomètre, subst. masc. „Instrument destiné à  
 mesurer les différents diamètres de la face et du crâne``  
 (GARNIER-DEL. 1972).

Vitalité. À côté de qq. termes d'accept. anc. (v.  
 prosopopée, qui, att. dès le XVe s., est un empr. au gr.,  
 mais aussi prosopalgie, prosopographie att. au XIXe s.),  
 on note certains termes méd. plus récents (comme p.  
 ex. prosopagnosie 1945, ou prosopologie 1963).

Prononc. : [], en syll. inaccentuée [--]. Bbg. FOSSIER (L.).  
 La Prosopographie. Le Médiéviste et l'ordinateur. 1983,  
 no 10, pp. 1-2. WERNER (K. F.). Problematik und erste  
 Ergebnisse des Forschungsvorhabens PROL. Quellen  
 und Forschungen. 1977, no 57, pp. 69-88 (s.v.  
 prosopographie).

À cette prosopographie un peu bouffonne du bon  
 Alary, nous opposerons un noble trait de Claude  
 Brousson (HUGO, in Le Conservateur litt., sept.  
 1820, XX, p. 374 ds QUEM. DDL t. 22).

Du Verdier (...) lança contre Rabelais, dans sa  
 Bibliothèque françoise, de furieux anathèmes, qu'il  
 s'empressa de rétracter plus tard dans sa  
 Prosopographie (SAINTE-BEUVE, Tabl. poés. fr.,  
 1828, p. 267).

Protêt

xxx

xxxx

Queux 1

QUEUX1, subst. masc.

Vx. Cuisinier.

Un queux, un sommelier d'armures, deux valets de  
sommiers à raison de dix livres par mois chaque!  
(HUGO, N.-D. Paris, 1832, p. 488). .

HIST. Grand queux de France. „Officier de la maison du  
roi chargé du service de la bouche`` (LEP. 1948).  
Maître queux. V. maître1 II A 2 b.

Prononc. et Orth.: [kø]. Homon. et homogr. queue,  
queux2. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. Ca 1100  
cous cas régime plur. (Roland, éd. J. Bédier, 1817); ca  
1165 keu cas suj. plur. (Guillaume d'Angleterre, éd. M.  
Wilmotte, 1818); 1174-76 coeu cas régime sing.; keus  
cas suj. sing. (GUERNES DE PONT-STE-MAXENCE, St  
Thomas, éd. E. Walberg, 1291; 1292); fin XIIe s. princes  
queurs de la coisine (Prophéties de David, 69 ds T.-L.);  
ca 1280 Li maistre ques (Merveilles de Rigomer, 7684,  
ibid.). Du lat. coquus « cuisinier », devenu cocus.

J'entends que ton mari, que l'on dit être un queux  
recommandable, se lève, crevé ou non, et mette la  
main à la pâte (SAND, Beaux MM. Bois-Doré, t. 2,  
1857, p. 121)

Marmitons, queux, servants, avec des pals rougis,  
Des fourches, des tridents et des pieux et des  
piques (LECONTE DE LISLE, Poèmes barb., 1878, p.  
342).

## Queux 2

QUEUX2, subst. fém.

Vieilli. Pierre à aiguiser. Queux à faux, queux à l'huile  
(Ac. 1935).

Prononc. et Orth.: [kø]. Homon. et homogr. queue,  
queux1. Ac. 1694-1740: queux; 1762-1798: queue;  
1835: queux „on écrit plus ordinairement queue``; dep.  
1878: queux „on écrit aussi queue``; LITTRÉ, ROB., Lar.  
Lang. fr.: queux. Étymol. et Hist. a) 1er quart XIIe s. cot  
« pierre à aiguiser » (Lapidaire de Marbode, 1re trad.  
fr., 656 ds STUDER-EVANS, p. 55); fin XIIIe s. [ms.] keus  
(id., adaptation en vers, 639, ibid., p. 92); b) 1176 «  
pierre de touche » tochieur a la queuz fig. « éprouver »  
(CHRÉTIEN DE TROYES, Cligès, éd. A. Micha, 4208). Du  
lat. \*cotis, class. cos, cotis « pierre dure; pierre à polir, à  
aiguiser ». Bbg. GAMILLSCHEG (E.). Wetzstein und  
Kumpf im Galloromanischen. Arch. rom. 1922, t. 6, n o  
1, p. 4.

Quitus

QUITUS, subst. masc.

A. COMM., DR. [Après vérification des comptes, de la gestion par l'autorité qualifiée] Décharge donnée à un comptable de ses comptes, à un gérant, à un administrateur ou encore à un liquidateur de sa gestion. Avoir le quitus d'un compte; donner quitus à un caissier, à un comptable, à un gérant; avoir, obtenir son quitus.

B. P. ext. Décharge donnée à une personne de sa mission.  
Prononc. et Orth.: [kitys]. Pt ROB.: [k(ity)s]. V. questeur.  
Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1421, 23 févr. (Reg. consul. de Lyon, I, 361, Guigue ds GDF. Compl.). Empr. au lat. médiév. quitus, quittus « libéré de toute charge, exonéré, libéré de toute dette », issu du lat. class. « en repos, tranquille, en paix ».

## Citations

Le Conseiller d'État (...) priaît Grévin de recevoir les comptes du régisseur et de le congédier. En trois jours, Michu se fit donner un quitus en bonne forme, et devint libre (BALZAC, Tén. affaire, 1841, p. 149):

En matière commerciale, le quitus [it. ds le texte] voté par l'assemblée générale n'emporte plus exonération de responsabilité des administrateurs (...). À l'opposé, l'arrêt de quitus [it. ds le texte] rendu par la Cour des comptes produit un effet libératoire complet, couvrant la gestion effectuée par le comptable pendant toute sa carrière... ROLAND-BOYER 1983, p. 127.

Nous ne devons rien à personne, et il est inadmissible que tous les six mois on vienne nous réclamer par des manœuvres dolosives et à notre corps défendant, je ne sais quel quitus (PROUST, Fugit., 1922, p. 633).

Le mandataire étant responsable du bon accomplissement de son mandat, il est prudent pour lui, en fin de mandat, de se faire donner quitus (LEMEUNIER 1969).

Rame 3

RAME3, subst. fém.

A. PAPET. Paquet de cinq cents feuilles de papier vierge, (soit vingt mains de vingt-cinq feuilles), généralement de grand format; unité de vente du papier en gros.

P. anal. Ensemble de vingt rouleaux de papier peint. (Ds JOSSIER 1881).

P. exagér. Ensemble important, grande quantité de feuilles écrites ou non. J'ai une rame de prose officielle à écrire (MÉRIMÉE, Lettres à une inconnue, 1843, p. 185). Jacques a fait diviser ces douze cent mille tracts en rames de deux mille exemplaires (MARTIN DU G., Thib., Été 14, 1936, p. 716).

Expr. Mettre un livre à la rame. Vendre au poids les exemplaires d'un livre qui ne s'écoulaient pas. Ce livre n'est bon qu'à mettre à la rame (Ac. 1798-1878).

B. Ensemble d'éléments de transport.

1. Rare. Convoi de bateaux. Rames de chalands (...) traînés par de puissants remorqueurs (BARRÈS, Génie Rhin, 1921, p. 28).

2. CH. DE FER

a) Rame (de voitures, de wagons). Groupe de wagons à l'arrêt, sans engin moteur et destiné à constituer un train. On voyait sur le quai (...) une rame de wagons qu'une locomotive de manœuvre entraînait (VAN DER MEERSCH, Empreinte dieu, 1936, p. 246):

Prenons l'exemple d'un train de voyageurs: la rame de voitures doit d'abord être amenée à quai assez longtemps avant l'heure de départ (...). Cette rame vient d'un faisceau de garage où, depuis sa dernière course, elle a été visitée et nettoyée.

P. WEIL, Les Chemins de fer, Paris, Larousse, 1964, p. 318.

b) Train constitué avec son ou ses engins moteurs.

Rame de chemin de fer. Composée de deux motrices encadrant dix remorques, chaque rame TGV A [Train à grande vitesse Atlantique], longue de 240 m, pourra emporter 500 voyageurs (La Vie du rail, 7 mars 1985, n o 1984, p. 14).

En partic. Rame (de métro). Chaque ensemble de voitures et de motrices. C'était la station Dauphine On a laissé partir la rame (ARAGON, Rom. inach., 1956, p. 28).

Prononc. et Orth.: []. Homon. et homogr. rame1, 2, 4.

Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. A. 1. 1358-59 raim « ensemble de vingt mains de papier » (doc. ds Registres municipaux de la ville de Tours, éd. J. Delaville Le Roux, t. 1, p. 65); 1507 rame (Comptes de l'Entrée solennelle de Louis XII à Lyon, 17 juill. ds HAVARD); 2. 1869 p. ext. « ensemble de vingt rouleaux de papier de tenture » (LITTRÉ). B. 1. 1855 « convoi de bateaux, sur certains canaux » (E. GRANGEZ, Voies navig. de Fr., p. 567 ds LITTRÉ); 2. 1908 « attelage de plusieurs wagons manœuvrant ensemble » (HAMP, Marée, p. 41). Empr.

Il achetait pour écrire ses grands articles du papier à mille francs la rame (VALLÈS, Réfract., 1865, p. 129).

Dans chaque chapitre, vous trouverez (...) pour chaque produit, les prix indiqués soit aux 100 kg, soit à la rame, soit à la ramette, soit dans certains cas à la feuille ou à l'unité (Arjomari-Diffusion, s.l., tarif juill. 1988, p. 2).

au cat. raima, rayma, att. au sens A 1 dep. 1287 (ds ALC.-MOLL), lui-même empr. à l'ar. razma, var. de rizma « id. », dér. de razama « mettre en paquet ». V. FEW t. 19, pp. 146b-147a et COR.-PASC., s.v. resma.

## Ramier

RAMIER, subst. masc.

Ramier, pigeon(-)ramier. Pigeon sauvage d'Europe et d'Asie occidentale, de grande taille, d'un gris bleuté avec des reflets rosés sur la gorge et sur la poitrine, portant des taches blanches sur le cou et les ailes et dont la chair fine en fait un gibier très recherché. Synon. région. (Sud-Ouest) palombe.

Rem. Ramier désigne aussi, en partic. dans le Sud-Ouest, une autre espèce de pigeon, le colombin dont la migration commence plus tôt que celle de la palombe (d'apr. J.-Cl. ABADIE, Les Palombes, 1979, p. 26 et 28).

REM. Ramière, subst. fém., plais. Femelle du ramier. Un pigeon aime une pigeonne! Une ramière aime un ramier! (HUGO, Toute la lyre, t. 2, 1885, p. 185). Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. Ca 1225 colons remiers « pigeons sauvages » (PEAN GATINEAU, St Martin, éd. W. Söderhjelm, 4363); 1415 subst. ramiers (ALAIN CHARTIER, Le livre des quatre dames, éd. J. C. Laidlaw, v. 101). Dér. de l'a. fr. raim (v. rame1); suff. -ier\*. Fréq. abs. littér.: 196. DÉR. Ramereau, subst. masc. Jeune ramier; cet animal apprêté dans des plats cuisinés. Le Baron reprend son menu (...) « Deux engoulevents, quatre râles, quatre ramereaux, deux tourtereaux (...) » (DUMAS père, Mme de Chamblay, 1863, V, 2, p. 82). []. Att. ds Ac. dep. 1694. Lar. Lang. fr., ROB. 1985: -eau, -ot. 1res attest. 1552 ramerotz (RABELAIS, Quart-Livre, éd. R. Marichal, 240), 1578 ramereau (RONSARD, Eclogue ds Œuvres, éd. P. Laumonier, t. X, p. 57); dimin. de ramier, suff. -eau\*.

Ramier blessé, fidèle; amoureux, doux ramier; ramiers roucoulants; beaux, blancs ramiers; chant, vol de ramiers. Arbres chargés de fruits, sur lesquels reposaient des pigeons-ramiers, des tourterelles vertes (Voy. La Pérouse, t. 3, 1797, p. 232).

Le mélodieux bruit d'ailes des ramiers quittant les marronniers en fleurs (THEURIET, Mais. deux barbeaux, 1879, p. 79).

Oiseau migrateur, le ramier nous quitte quand la bécasse arrive. Mais il est de ces oiseaux, qui, plus ou moins sédentaires, demeurent en France durant l'hiver et n'effectuent que des migrations locales. Le pigeon ramier (...) doit se contenter pendant l'hiver, de glands, de faînes (VIDRON, Chasse, 1945, p. 66).

Ils parlaient (...) des appeaux qu'il faudrait bientôt monter, car les ramiers, qui précèdent les palombes, ne tarderaient pas (MAURIAC, Myst. Frontenac, 1933, p. 135).

## Rapière

RAPIÈRE, subst. fém.

A. Longue épée, effilée, tranchante, munie d'une garde en forme de coquille et souvent richement ornée, utilisée autrefois comme arme de duel. Une rapière démesurée qu'il ne quittait jamais, et dont la poignée de fer, fenestrée à jour, pesait bien cinquante livres (GAUTIER, *Fracasse*, 1863, p. 30). Les longues armes attachées aux ergots, semblaient des lames d'épées, de ces rapières qui troussent fièrement les manteaux (VAN DER MEERSCH, *Empreinte dieu*, 1936, p. 119).

B. P. iron. Traîneur de rapière. [Pour tourner en ridicule celui qui la porte] Voici venir d'abord le Pape et l'Empereur (...) Le Chevalier (...) Le Page (...) Et tous, porteurs de sceptre et traîneurs de rapière, S'en sont allés dormir (A. FRANCE, *Poés., Idylles et lég.*, 1896, p. 112).

C. Arg. Couteau en tant qu'arme ; arme blanche. Au « Romance-bar » (...) les rapières sortaient automatiquement des fouilles (TRIGNOL, *Pantruche*, 1946, p. 25).

Prononc. et Orth.: []. Ac. 1694, 1718: rapiere; dep. 1740: -pière. Étymol. et Hist. 1474 espee rapiere (Arch., JJ 195, pièce 1155 ds GDF.); 1485 rapiere (Archives du Nord, B 1703, f o 100 ds IGLF). Dér. de râpe\*, la poignée trouée de cette épée ayant été comparée à une râpe (FEW t. 16, p. 672b, note 6). Fréq. abs. littér.: 59.

Ravauder

RAVAUDER, verbe trans.

A. 1. Racommoder à l'aiguille, rapiécer, reprendre de vieux vêtements. Ravauder des chaussettes.

Empl. abs. Trois sœurs, destinées, non seulement à enseigner à lire, à écrire aux jeunes paysannes (...) mais encore à coudre, à tricoter, à ravauder, à rapetasser (FABRE, Courbezon, 1862, p. 47). Elle avait si souvent cousu et ravaudé des vieillées entières, plié, compté le linge (PESQUIDOUX, Livre raison, 1932, p. 17).

Ravauder qqc.1 de qqc.2 Le fond du pantalon noir (...), ravaudé d'un bout de jupe bleu marine (HAMP, Champagne, 1909, p. 196).

2. P. ext. Remettre en état, réparer. Synon. rafistoler, retaper (fam.). Les sièges carrés, à la paille rude ravaudée chez soi (PESQUIDOUX, Livre raison, 1925, p. 146). Une vieille maison qu'on ravaude; au premier coup de marteau, elle vous tombe dessus (LA VARENDE, Indulg. plén., 1951, p. 195).

3. Au fig. Arranger avec plus ou moins de bonheur, démarquer; compiler sans art. [Le concert Lamoureux] ravaude tranquillement de vieux programmes et le bourgeois se précipite (CHABRIER ds BOSCHOT, Mus. et vie, 1931, p. 194):

Il n'y a pas longtemps qu'un homme des classes savantes fut guillotiné pour quelque tour de son art. (...) il montra peu de philosophie (...). Les journaux qui s'étaient nourris de son crime, de son procès, de sa prison, de son supplice, le payèrent en « réclames ». Ils ravaudèrent un peu sa fin piteuse et lui firent des derniers moments présentables.

VEUILLOT, Odeurs de Paris, 1866, p. 278.

Empl. abs. Mettre à la suite des pièces de différentes origines. [Flers et Caillavet] ravaudent, ils calquent, ils déguisent (LÉAUTAUD, Théâtre M. Boissard, 1926, p. 68).

B. Vx. Fouiller, rechercher dans. Nous ravaudâmes les vingt-cinq collèges, les bibliothèques, les tableaux, le muséum, le Jardin des Plantes (CHATEAUBR., Mém., t. 1, 1848, p. 251).

Prononc. et Orth.: [], (il) ravaude [-o:d]. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. 1530 ravaulder ses vieulx [habillemens] (PALSGR., p. 655a; 461a); 2. 1581 trans. « tourner et retourner, bouleverser » (F. D'AMBOISE, Dialogues, I, 184 r o ds HUG.: ravauder ou brouiller ses papiers dans ses coffres); 1611 intrans. (L'ESTOILE, Mém., 2e part., p. 113 ds GDF. Compl.); 3. 1583-90 « malmener, reprendre en paroles » (BRANTÔME, Connest. de Montmorency III, 303 ds HUG.); 4. a) 1585 trans. « ressasser, rabâcher » (N. DU FAIL, Contes d'Eutrapel, éd. J. M. Guichard, XIX, p. 259: Les premiers seuls traits de musique et chansons qu'il ouït ravauder sur deux meschantes harts d'osier); av. 1679 intrans. «

A.1) Sa mère tôt veuve, lavant et ravaudant le linge des commères dans sa pauvre chaumine (BERNANOS, Imposture, 1927, p. 364).

A.2) Mais son entrée dans la famille Beauchemin lui conféra un tel sentiment de sécurité que, s'il lui arrivait encore de frissonner en ravaudant les rudes hardes des hommes, elle s'interdisait des pensées frivoles de la sorte (GUÈVREMONT, Survenant, 1945, p. 51).



revenir sur une même chose, la ressasser » (RETZ, Mém., éd. Grands Écrivains, t. 4, p. 213: Le fort de M. le cardinal de Mazarin était proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer); b) 1677, 18 juin ravauder quelque chose « tenir un discours hors de propos » (SÉVIGNÉ ds Lettres, éd. E. Gérard-Gailly, t. 2, p. 272). Dér., à l'aide de la dés. -er, du subst. m. fr. ravaut « sottise, bourde » (1360 doner un ravaut a [aucun] « lui en faire accroire » Chevalier au cygne, éd. F. de Reiffenberg, 7370 ds T.-L.), « dépréciation, abaissement du prix d'une marchandise » (1587, Valenciennes ds GDF.), var. wallonne et pic. (FEW t. 14, p. 143b) de raval « dépréciation (d'une monnaie) » (1445, 7 mars Lettres de Louis XI, éd. J. Vaesen et E. Charavay, t. 1, p. 198), déverbal de ravalier\*, spéc. au sens de « diminuer (en parlant d'un prix) » (1551 doc. ds GDF.), la notion de « chose dépréciée, de vil prix, sans valeur, méprisable » semblant sous-tendre l'ensemble des sens de ravauder (FEW t. 14, p. 150a). Fréq. abs. littér.: 56. Bbg. BAIST (G.). Spanische Etymologien. Z. rom. Philol. 1881, t. 5, p. 560. GUIR. Étymol. 1967, pp. 22-24. KRESS (N.). L'Étymol. de ravauder. B. jeunes Rom. 1969, n o 16, pp. 1-11.

Rebuter

xxx

xxxx

Redoute

REDOUTE, subst. fém.

A. ARCHIT. MILIT. Ouvrage de fortification détaché, sans angles rentrants, construit en terre ou en maçonnerie et propre à recevoir de l'artillerie. Emporter, enlever une redoute.

Au fig. [La duchesse] se préparait donc déjà fort habilement à élever autour d'elle une certaine quantité de redoutes qu'elle lui donnerait à emporter [à un général] avant de lui permettre l'entrée de son cœur (BALZAC, *Langeais*, 1834, p. 253).

B. Vx. Endroit où l'on donne des fêtes, des bals; p. méton., la fête, le bal.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. A. 1599 fortif. (PH. DE MORNAY, lettre à Duplessis-Mornay, 8 oct., in Mme DE MORNAY, *Mém.*, éd. 1869, t. 2, p. 232 ds QUEM. DDL t. 13). B. 1752 « bal public » (Trév., qui précise « à Venise et en plusieurs Cours d'Allemagne »). Empr., avec infl. de redouter\*, à l'ital. *ridotto* « refuge, abri » (dep. le XIVE s. d'apr. DEI; cf. les formes fr. *redote* et *ridoute* att. en 1618, D'AUBIGNÉ, *Hist. univ.*, t. 2, p. 67 et 91 ds GDF. Compl.) et « lieu de fête, de bal » (dep. 1630, DAVILA d'apr. DEI), du lat. *reductus* (locus) « (lieu) retiré », part. passé adj. de *reducere* (cf. réduire). L'ital. *ridotta* « petite fortification » (dep. 1918 d'apr. DEI) est empr. au fr. *redoute*. Fréq. abs. littér.: 148. Bbg. GOHIN 1903, p. 328. HOPE 1971, p. 300.

La France produit les meilleurs grenadiers du monde pour prendre des redoutes à la baïonnette (STENDHAL, *Haydn, Mozart et Métastase*, 1817, p. 59).

Cette ville (...) avec ses quinze forts et ses six redoutes détachées (ZOLA, *Débâcle*, 1892, p. 569).

Une redoute, une de ces fêtes où ne vont que les femmes galantes (ZOLA, *Nos aut. dram.*, 1881, p. 242).

Je me rappelle encore le roi priant mon grand-père d'inviter M. Decaze à une redoute où mon père devait danser avec la duchesse de Berry (PROUST, *Guermantes 1*, 1920, p. 192).

#### Reserre

RESSERRE, subst. fém.

Endroit où l'on met à l'abri, où l'on range certaines choses (provisions, outils). Synon. remise, réserve.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1. 1629 *reserre* « paroi qui sépare la bûcherie du four » (G. PANEL, *Doc. concernant les pauvres de Rouen*, t. 1, p. 251); 2. 1836 « endroit où l'on met quelque chose à l'abri » (BALZAC, *Lys*, p. 35). Déverbal de *resserrer*\*. Fréq. abs. littér.: 57.

La bonne grosse sœur aînée qui va chercher le lard à la resserre avec ses doigts en boudins (GIONO, *Gd troupeau*, 1931, p. 178).

#### Résipiscence

RÉSIPISCENCE, subst. fém.

RELIG. ou littér. Reconnaissance de sa faute, avec la volonté de s'amender. Synon. regret, repentir.

Loc. verb. Amener qqn à résipiscence. Synon. de faire se repentir\*. Danton (...) se fit fort d'amener le général à résipiscence (LEFEBVRE, Révol. fr., 1963, p. 346).

Venir à résipiscence. Synon. de se repentir. Zola, comprenant qu'il a été un peu énorme, vient à résipiscence, veut bien lui accorder [à Réjane] (...) des qualités particulières (GONCOURT, Journal, 1890, p. 1258).

REM. Résipiscent, -ente, subst., rare. Personne qui vient à résipiscence.

Prononc. et Orth.: []. FÉR. 1768, FÉR. Crit. t. 3 1788, LAND. 1834, GATTEL 1841, NOD. 1844, LITTRÉ, DG [-zi-]. BESCH. 1845, BARBEAU-RODHE 1930, Pt ROB., WARN. 1968, Lar. Lang. fr., [-si-]. Ac. 1694-1740: resipiscence, dep. 1762: ré-. Étymol. et Hist. 1. 1405 « reprise de connaissance après un accès d'aliénation » (Journal de Nicolas de Baye, éd. A. Tuetey, t. 1, p. 137); 2. 1543 [éd.] venir en résipiscence « se repentir » (R. FAME, Lactance Firmian [trad.], VI, f o 150 r o). Empr. au lat. ecclés. resipiscentia (att. au IVe s. chez Lactance), dér. de resipiscere « reprendre ses sens, revenir à soi, se remettre, se repentir », lui-même formé de re- et de sapere « avoir du goût, de l'intelligence, du jugement » (savoir<sup>1\*</sup>). Fréq. abs. littér.: 18.

[Le] livre de Jonas, qui fait voir la grâce divine octroyée, moyennant leur résipiscence, même aux plus méchants des hommes (WEILL, Judaïsme, 1931, p. 112).

Le Gouvernement britannique persiste à espérer de tout ou partie du Gouvernement de Vichy des actes de résipiscence (DE GAULLE, Mém. guerre, 1954, p. 309).

On n'use de mesures de rigueur (...), que si les escapades se répètent et se prolongent: les résipiscents retrouvent leur place, et on se garde de donner trop facilement raison aux maîtres (FARAL, Vie temps st Louis, 1942, p. 70).

Resquiller

Familier

A. Empl. intrans. Se faufiler dans un spectacle, dans un moyen de transport, dans une file d'attente, sans attendre son tour ou sans payer sa place.

B. Empl. trans. Resquiller qqc. Obtenir quelque chose sans y avoir droit, sans payer. Resquiller une place de cinéma.

Prononc.: [], (il) resquille [-kij]. Étymol. et Hist. 1. 1910 intrans. « outrepasser son droit » (arg. des marins d'apr. ESN.); 1939 (MONTHERL., *Lépreuses*, p. 15); 2. 1910 trans. « obtenir sans payer » (arg. des marins d'apr. ESN.); 1918 arg. milit. (ds ESN. *Poilu*, p. 464: il avait resquillé tout le reste du litre); 1924 resquiller une place dans une auto (ds ESNAULT, *Notes compl. Poilu*). Empr. au prov. resquilla « glisser, faire un faux-pas » (MISTRAL), dér. de esquilha « glisser, fuir, s'échapper; s'esquiver », lui-même dér. de quilho, v. quille. DÉR. 1. Resquillage, subst. masc., fam. Synon. de resquille (infra). Supposé qu'il existe une personne assez sotté pour croire qu'il s'était agi là d'un resquillage, d'une manœuvre de sacristain, sournoise et honteuse, on la confondra (MONTHERL., *J. filles*, 1936, p. 1041). []. 1<sup>re</sup> attest. 1936 id.; de resquiller, suff. -age\*. 2. Resquille, subst. fém., fam. Action de resquiller; avantage obtenu en resquillant. L'apologie du système D ou de la resquille (WILBOIS, *Comment fonct. entr.*, 1941, p. 53). En resquille. On s'engueule dans le tramway (...). Les femmes sont plus râleuses encore que des moutards. Pour un billet en resquille, elles feraient stopper toute la ligne (CÉLINE, *Voyage*, 1932, p. 298). []. 1<sup>res</sup> attest. a) 1924 « action de resquiller; avantage obtenu en resquillant » (d'apr. ESN.), 1932 billet [de transport] en resquille (CÉLINE, loc. cit.), b) 1930 arg. milit. « action de se soustraire aux corvées » (61<sup>e</sup> Art. d'apr. ESN.: N., *roi de la resquille*); déverbal de resquiller.

S'il faut faire queue pour payer les impôts, pour obtenir (...) une carte de sucre, ou un dîner dans le wagon-restaurant, chacun prend son rang et malheur à qui essaie de resquiller (MAUROIS, *Journal*, 1946, p. 68).

Manuel, ses lignes établies, faisait le tour du village pour resquiller des camions, son chien derrière lui (MALRAUX, *Espoir*, 1937, p. 846).

RIFLARD1, subst. masc.

A. MAÇONN. (Outil composé d'une) mince lame de métal montée sur un manche court et qui sert à étendre, égaliser le plâtre, ainsi qu'à le dresser ou le nettoyer dans les endroits non accessibles à la truelle. (Dict. XIXe et XXe s.).

B. MENUIS. Grand rabot à lame convexe, plus petit que la varlope, muni de deux poignées et qui sert à dresser et à dégrossir le bois de charpente. Pour dresser, corroyer (...) les bois qu'ils emploient, ils se servent de deux outils à fût dont voici la description: le premier, nommé riflard, (...) est une sorte de rabot dont le fût est long de 325 millimètres environ, haut de 108 millimètres, et de 95 millimètres d'épaisseur (NOSBAN, Manuel menuisier, t. 2, 1857, p. 195).

C. TEXT. Laine la plus longue et la plus grosse d'une toison. (Dict. XIXe et XXe s.).

D. TECHNOL. Grosse lime servant à dégrossir les métaux (Dict. XIXe et XXe s.).  
Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep.1835. Étymol. et Hist. 1. 1450-51 text. (doc. ds MANTELLIER, Gloss. des doc. de l'hist. de la communauté des marchands fréquentant la rivière de Loire, p. 278 ds GDF. Compl.: riflart); 2. 1622 [éd.] menuis. (E. BINET, Essay sur les merveilles de la nature, p. 447, ibid.: riflard). Dér. de rifler\*; suff. -ard\*. Bbg. Sculpt. 1978, p. 606.

Ces varlopes (...) ces bouvets, ces riflards (...) tout cela avait pour lui une beauté désirable (LA VARENDE, Pays d'Ouche, 1934, p. 86).

En trois mois, il fut hors de service (...). Oreille, exaspéré, ordonna à sa femme de lui choisir un nouveau riflard, en soie fine, de vingt francs (MAUPASS., Contes et nouv., t. 1, Parapluie, 1884, p. 445).

Ce n'est pas de la vraie grêle, dit Justin, c'est du grésil, de la saleté. Mais c'est mauvais pour les gibus. Je vais ouvrir le riflard (...). Nous avançons, sous la rafale, serrés les uns contre les autres (DUHAMEL, Désert Bièvres, 1937, p. 31).

## Riflard 2

RIFLARD2, subst. masc.

Pop. Parapluie, de grande taille le plus souvent. Le parapluie, ne valait rien.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1825 (DÉSAUGIERS et alii, Le Marchand de parapluies, p. 47 ds QUEM. DDL t. 19). Empl. comme n. commun de Riflard, n. d'un personnage de la comédie de PICARD (Théâtre, t. 3, Pte ville, 1801) qui portait un énorme parapluie.

STAT. Riflard1 et 2. Fréq. abs. littér.: 17.

BBG. MIGL. Nome propr. 1968 [1927], p. 195.

## Rocade

ROCADE, subst. fém.

A. ART MILIT. Voie de communication parallèle au front permettant d'établir des liaisons entre les secteurs de l'arrière. Ligne, route, voie de rocade. La mission des armées britanniques reste de rejeter les forces ennemies sur le massif difficilement pénétrable des Ardennes, où elles coupent leur rocade principale (FOCH, Mém., t. 2, 1929, p. 243).

B. URBAN. Voie de circulation rapide contournant ou longeant une agglomération. C'est également avec des niveaux séparés qu'ont été aménagés au cours de ces dernières années les croisements de la grande rocade de Paris (J. THOMAS, Route, 1951, p. 313).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1. [2e moit. XVIIIe s. art milit. rocade, ligne de rocade (GUIBERT, PUYÉGUR, s. réf. d'apr. THOMASSON, Curios. lang. fr., p. 112); 1890 voie de rocade (s. réf. ds ESNAULT, Notes compl. Poilu [1919], 1956)] 1918 voie de rocade (DAUZAT, Arg. guerre, p. 147); 1918 rocade (DÉCHELETTE, Arg. poilus, p. 186); 1919 ligne de rocade (Lar. mens., p. 707a); 2. 1941 p. anal. (G. BARDET, Probl. d'urban., p. 79). Dér. de roquer\* (p. compar. du mouvement de va-et-vient qui s'effectue sur la ligne de rocade avec le mouvement des pièces sur l'échiquier lors du roque); suff. -ade\*. Bbg. QUEM. DDL t. 16, 22.

#### Rogaton

Mod., fam. Bribe de nourriture; restes d'un repas. → Débris, 1. gaillon, rebut (→ Relief, cit. 1).

un morceau de pain et de jambon pour moi, un rogaton quelconque à mon piqueur, dit le marquis jovialement (...)

Th. Gautier, le Capitaine Fracasse, iii

Fig., par métaphore : Sa femme lui lisait de temps à autre les débats du parlement ou les nouveautés de la librairie en matière d'économie politique; mais, pour un littérateur profond et érudit, c'était là une triste nourriture; pour quiconque a manié la logique, ce sont les rogatons de l'esprit humain. Baudelaire, les Paradis artificiels, « Un mangeur d'opium », viii.

#### Rogomme

ROGOMME, subst. masc.

A. Vieilli, pop. Liqueur forte, eau-de-vie.

B. Fam. Voix de rogomme. Voix éraillée, enrouée; voix d'ivrogne.

Empl. adj., rare. [En parlant d'une pers.] Qui a la voix éraillée, rauque. C.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1835. DG: „vieilli, rogomme”; Lar. Lang. fr., ROB. 1985: rogomme, rogomme (1 m aussi ds ZOLA, supra). Étymol. et Hist. 1. Subst. 1700 rogomme « liqueur alcoolique quelconque » (Mme DE MAINTENON, Lettre au card. de Noailles, mars ds LITTRÉ); 1735 rôgomme (Mercure de France, déc., II, p. 2814 ds Trév. 1752); 2. a) 1823 voix de rogomme (BOISTE); b) adj. 1861 rogomme « rauque; rude, revêche » (DAUDET, La Double conversion ds Les Amoureuses, éd. 1873, p. 90); 1876 « rauque » (HUYSMANS, loc. cit.). Mot d'étymol. inc. (FEW t. 21, p. 498a) dont la forme rogomme suggère une orig. exotique. D'apr. SAIN. Sources t. 2, p. 331 il serait issu de la rencontre de rhum et de gomme « sirop de sucre ». Fréq. abs. littér.: 23.

DÉR. 1. Rogommeux, -euse, adj., vieilli, pop. [En parlant d'une voix, de ses inflexions] Rauque, enroué, éraillé par l'abus d'alcool. Voix rogommeuse. La grande dame (...) dont la voix, quoique déguisée, apportait à son oreille des sons rogommeux (BALZAC, Splend. et mis., 1847, p. 572). [], fém. [-ø:z]. 1re attest. 1847 id.; de rogomme, suff. -eux\*. 2. Rogom(m)iste, (Rogomiste, Rogommiste) subst. masc., vieilli, pop. Marchand d'eaux-de-vie et de liqueurs; celui qui tient un débit de boissons. Vous allez peut-être croire, vous qui êtes habitués aux jeux de mots, que cette enseigne [Aux Bas Bretons] est celle d'un marchand de bas; point du tout: c'est celle d'un rogomme, débitant de tabac (BALZAC, Œuvres div., t. 1, 1826, p. 154). []. ROB.: -mm-; Lar. Lang. fr.: -mm- ou -m-. 1re attest. 1788 rogomme (MERCIER, Tabl. de Paris, t. 11, p. 338); de rogomme, suff. -iste\*.

BBG. GOHIN 1903, p. 270. QUEM. DDL t. 11 (s.v. rogomme). SPITZER (L.). « Rum »-« Rogomme ». Mod.

Elle-même, quand elle sifflait son verre de rogomme sur le comptoir, prenait des airs de drame, se jetait ça dans le plomb en souhaitant que ça la fit crever (ZOLA, Assommoir, 1877, p. 736).

Ils portaient des sabots et parlaient patois, d'une grosse voix roulante de paysan; mais un ou deux avaient un ton plus rauque, brûlé par le rogomme (POURRAT, Gaspard, 1922, p. 39).

Un gros homme très commun, à face de bourreau, (...) vint à son tour serrer la main d'Amédée, et, d'une voix enrouée, d'une voix de rogomme (...) il réclama le texte du poème qu'on venait de déclamer (COPPÉE, Toute une jeun., 1890, p. 182).

Il était aphone en plus, il avait la voix de rogomme à force de hurler ses conneries (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 234).

'est clair, comme ma voix pas ce soir par exemple je suis rogomme comme tout (HUYSMANS, Marthe, 1876, p. 19)

Rombière

Arg., pop. Femme âgée, ridicule et prétentieuse.  
REM.

Rombier, subst. Masc., arg., pop. Individu quelconque.  
Synon. Gazier, type. Boîtes pour les nouveaux riches du snobisme (...). Et pas un là-dedans qui ait jamais fait bondir un beau brin de duchesse, ni faire rire un « rombier »! (Fargue, Piéton Paris, 1939, p. 147). Arg. milit. Soldat, homme de troupe. (Ds Rob.).

Prononc.: [ʁɔ̃bjɛːʁ]. Étymol. Et Hist. 1860 (Témoignage de Mme J. Gouzien, Brest, 1899 ds Esnault, [Comment. (IGLF 1948) de Bruant, Dict. fr.-arg. (1901)]: Une grosse femme sur le retour, déchu socialement, aux pratiques louches. Je tiens le mot de mon mari vers 1860); 1896 (Delesalle, Dict. arg.-fr. et fr.-arg., p. 254). Orig. Incertaine; peut-être à rattacher au rad. Expr. Rom-évoquant l'idée de grondement, ainsi le verbe rommeler « geindre », 1580, Montaigne, Essais, II, 6, éd. P. Villey et V. L. Saulnier, p. 374. Voir FEW t. 10, p. 452a. Fréq. Abs. Littér.: 25.

Mais j'entendis le concierge d'un restaurant où j'allais quelquefois dire sur son passage: « Regarde-moi cette vieille rombière, quelle touche! Et ça a au moins quatre-vingts ans » (Proust, Prisonn., 1922, p. 191).

## Rossard

ROSSARD, subst. masc.

A. Vieilli, pop. Mauvais cheval.

B. Vieilli, pop. Personne paresseuse. Synon. fainéant.

C. Pop., fam. Personne malveillante, médisante. Synon. pop., fam. chameau, vache.

Empl. adj. Un critique rossard. Ils devraient tous comprendre cela, admettre cela, admirer cela, me faciliter cela. Mais non, ils sont durs, rossards, et tous les jours je les retrouve dans leurs bureaux, sévères, intransigeants (DRIEU LA ROCH., Rêv. bourg., 1937, p. 252).

[En guise d'injure] Sale rossard! Bande de rossards! Attrape celle-ci (...) Et toi, celle-là! Butor! Rossard! Dindon! Escroc! Coquin! Usurier! Racaille! (CLADEL, Ompdrailles, 1879, p. 179).

REM. Rossarder, verbe intrans. Avancer comme un rossard (supra A). Au retour, comme son camarade, le cheval rossardait. Frédéric soufflait, échauffé, vieux (CHÂTEAUBRIANT, Lourdines, 1911, p. 235).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1. 1861 « paresseux » (d'apr. ESN.); 1872 empl. subst. (LARCH., loc. cit.); 2. 1885 « mauvais cheval » (ZOLA, loc. cit.); 3. 1907 adj. « malveillant, médisant » (FRANCE); 1922 empl. subst. (MONTHERL., loc. cit.). Dér. de rosse\*; suff. -ard\*. Fréq. abs. littér.: 13.

Comme le cheval soufflait dans un garage, Jeanlin (...) demanda: Qu'est-ce qu'il a, ce vieux rossard, à s'arrêter court?... Il me fera casser les jambes (ZOLA, Germinal, 1885, p. 1295).

Entre nous, ce sont des rossards (les Arabes). Eux à cheval, la femme courant derrière (LARCH. 1872, p. 216).

À l'étude (...) quelques « rossards » invétérés sommeillent sur leurs coudes (CIGNEROL, Notes Bordachien, 1888, p. 216).

Je l'avais tout de suite sur le paletot. « Sortirez-vous? petit rossard! Hein! C'est ça que vous appelez du travail?... » (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 166).

Prinet, l'aspi de la 19. Ça, c'était un rossard. C'est pas que c'était un rossard. Seulement, t' sais, un officier qu'a une tête qui vous revient pas, y a rien à faire, y n'a qu'à quitter le régiment (MONTHERL., Songe, 1922, p. 171).



## Rotrouenge

ROTRUENGE, ROTRUENGE, subst. fém.

HIST. LITTÉR. „Genre de poésie lyrique des troubadours et trouvères, caractérisé par un refrain interne, situé dans le corps de la strophe, au milieu ou à la fin` (Mus. 1976). Les jongleurs avaient à leur disposition (...) les rotruenges, les pastourelles (AUBRY, Trouvères, 1909, p. 168).

La Rotrouenge du captif de Richard Ier d'Angleterre est assimilée à cette forme à cause du retour régulier du mot « pris » à la dernière rime de chaque strophe (Mus. 1976).

Prononc. et Orth.: [], [--]. Lar. Lang. fr.: rotrouenge; ROB. 1985: rotrouange 'on écrit aussi rotruenge'. Étymol. et Hist. Ca 1150 rostruenge (Thèbes, éd. G. Raynaud de Lage, 482); 1155 rotrüenge (WACE, Brut, 10546 ds T.-L.). Orig. incertaine (v. l'art. de P. BEC in Mél. Gossen t. 1, pp. 127-135). FEW t. 10, p. 509b reprend l'hyp. de Suchier (Z. rom. Philol. t. 18, 1894, pp. 282-284), selon laquelle la rotruenge désignerait à l'orig. une pièce composée en l'honneur d'un nommé Rotrou, comte de Perche au XIe s. On a également proposé un type \*retroentia, formé à partir de retro, adv. indiquant le retour du refrain (WACKERNAGEL, Altfranzösische Lieder, p. 183 d'apr. P. MEYER ds Romania t. 19, 1890, p. 40). P. MEYER (ibid., pp. 40-41) dérive le mot de rote1\*.

## Roulade

-l. Ornement de chant, succession de notes chantées rapidement et légèrement sur une seule syllabe. Faire des roulades et des trilles.  
Chant trillé de certains oiseaux (merle, grive, rossignol).

Tranche de viande, de poisson, roulée et garnie.

(Mil. XXe). Sport. Mouvement qui consiste à s'enrouler sur soi-même (autour de l'axe de largeur), en avant ou en arrière, dans les exercices au sol ou sur la poutre. Faire des roulades au tapis. Roulade avant, arrière. - Roulade dorsale (au volley-ball).

3 Il y avait là un rossignol qui chantait en pleine lumière, le gosier rouge comme si une veine s'y fût rompue; il y avait aussi Coco Rebecque, assise près de sa mère, qui imitait ses roulades, mais si maladroitement que l'oiseau ne comprenait pas la plaisanterie et continuait avec la même conviction (...)GIRAUDOUX, Provinciales, p. 131.

## Roulé-boulé

Culbute par laquelle on tombe en se roulant en boule pour amortir le choc. Les roulés-boulés d'un parachutiste.

Alors le patron il nous montre tout ça, chez nous, à l'hôtel, il nous fait escalader la maison, il nous fait marcher sur le toit la nuit, ça s'appelle faire un roulé-boulé.  
J.-M. G. Le Clézio, Désert, 1980, p. 322.

## Rouscailler

ROUSCAILLER, verbe intrans.

A. Pop., fam. Protester, manifester de la mauvaise humeur, du dépit et/ou du mécontentement. Synon. pop., fam. râler, rouspéter.

B. Argot

1. Empl. trans.

a) Parler. Rouscailler bigorne. Parler argot. Ces coureurs qu'y enseignent le jargon, à rouscailler bigorne (VIDOCQ, Voleurs, t. 2, 1836, p. 355).

b) Quereller. Si je te tenois maudit barbouilleur de papier, je voudrais te rouscailler à la père Duchêne ([LEMAIRE], 2e Let. bougrement patriotique du véritable père Duchêne, 1790, p. 5 ds QUEM. DDL t. 32).

2. Vieilli. „Faire l'amour`` (CELLARD-REY 1980).

REM. Rousqui, rouski, subst. masc., arg. „Réclamation bruyante`` (ESN. Poilu 1919). Faire du rousqui. „Faire des récriminations`` (SANDRY-CARR. 1963).

Prononc.: [], [--], (il) rouscaille [-kaj], [-]. Lar. Lang. fr. [--], MARTINET-WALTER 1973 [-a-], [--] (13, 4). Étymol. et Hist. 1. a) 1628 « parler » (Le Jargon de l'arg. réformé ds SAIN. Sources Arg. t. 1, p. 227), aussi rouscailler bigorne, p. 221, v. bigorne<sup>2</sup>; b) 1877 « protester » (ZOLA, loc. cit.); 2. 1823 « faire l'amour » (d'apr. ESN.). Comp. de rousser « grogner, gronder » (1611, COTGR.), d'orig. onomat. et d'un \*cailler « bavarder », cf. cailleter « id. » et caille<sup>1</sup>, caillette<sup>2</sup> « jeune femme bavarde ». Au sens 2, le mot a prob. été infl. par roussiner « id. » (1530, PALSGR., p. 745b), dér. de roussin<sup>1</sup>\* et quailer « id. » (1752 d'apr. FEW t. 2, 2, p. 1386b), dér. de caille<sup>1</sup>\* « femme légère ». Voir FEW t. 10, p. 489a, ESN. et CELLARD-REY.

DÉR. 1. Rouscailleur, -euse, adj. et subst. a) Pop., fam. (Celui, celle) qui proteste. Synon. pop., fam. râleur, rouspéteur. En appos. Les fistots [« élèves de première année »] rouscailleurs que les Anciens font « culer » (COINDREAU, Arg. Baille, 1957, p. 235). b) Arg. (Celui, celle) qui se livre au libertinage. Un vieux rouscailleur. Le teint framboisé (...) beau donneur d'accolades à l'outre, toujours prompt à casser la croûte, siffleur et chanteur d'ariettes, diseur de gaudrioles et de calembredaines usagées, trousseur de filles, gaillard au badinage et au pince-fesses, rouscailleur en diable (ARNOUX, Juif Errant, 1931, p. 137). [], [--], fém. [-ø:z]. 1res attest. a) 1859 « débauché » (LARCH., p. 93), b) 1899 « râleur » (d'apr. ESN.), de rouscailler, suff. -eur<sup>2</sup>\*. 2. Rouscaillure, subst. fém., pop. Faire de la rouscaillure. Protester, se plaindre. Ça m'fait penser à un forestier qu'j'ai vu aussi, dit Volpatte, qui f'sait d'la rouscaillure

La mâtime osait dire que ce n'était pas un suçon! Oui, elle appelait ça un bleu, tout simplement un bleu que Léonie lui avait fait en jouant. Il lui en donnerait des bleus, il l'empêcherait bien de rouscailler, lorsqu'il devrait lui casser les pattes (ZOLA, Assommoir, 1877, p. 723).

Tu rouscailles? Deux heures d'exercice. Tu rouscailles encore? On t'en foutra six. Après ça, les gars sont sur les genoux (SARTRE, Sursis, 1945, p. 327).

rapport aux corvées qu'on l'obligeait (BARBUSSE, Feu, 1916, p. 129). [], [--]. 1re attest. 1915 (d'apr. ESN.); de rouscailler, suff. -ure1\*.  
BBG. CHAUTARD Vie étrange Argot 1931, p. 336.

## Roustissure

a) Arg. du théâtre. Pièce ou rôle sans valeur.

[Un comédien à un confrère: Ton talent?] Ça ne t'empêche pas de jouer toujours les utilités, vieille roustissure! (RICHEPIN, Miseloque, 1893, p. 86)

b) Pop. Objet de pacotille, marchandise sans valeur. P. ext. De la roustissure. De la camelote.

À Clignancourt, c'était une tout autre clientèle... On étalait nos rogatons, rien que des roustissures, les pires, celles qu'étaient planquées à la cave depuis des années (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 122).

De la roustissure, ces bêtes-là [les chevaux]. Et il les a payées vingt mille francs (A. DAUDET, Nabab, 1877, p. 13).

C'est qu'il n'y a plus de pièces parisiennes. Il y a des états d'âme découpés (...) des démangeaisons comiques, et des lots de roustissures dues à une poignée de galopins dépourvus de la moindre brindille de culture (FARGUE, Piéton Paris, 1939, p. 175).

BBG. QUEM. DDL t. 12 (s.v. roustissure). SAIN. Arg. 1972 [1907], p. 242.

## Ru

RU, subst. masc.

Vieilli ou région. Petit ruisseau. Synon. ruisselet.

PEINT. Ocre de ru. Ton bois violâtre: brun de Florence, blanc avec ocre de ru et une pointe de noir ou autre pour salir un peu (DELACROIX, Journal, 1853, p. 7). V. ocre ex. de Coffignier.

REM. 1. Rio(t), (Rio, Riot)subst. masc., région. (Centre), vieilli. Ruisseau. Il ne pleut pas, dit-elle, c'est un rio qui coule par là, qui nous aura trompés (SAND, Jeanne, 1844, p. 410). Il retrouva sur le riot qui sort du bois au temps des pluies (...) un de ces petits moulins que font les enfants de chez nous (SAND, Pte Fad., 1849, p. 44). 2. Rupt, subst. masc., région. (Lorraine). Petit ruisseau, torrent (dans les Vosges). Cette région [de la Woëvre] (...) parcourue par des « rupts » ou ruisseaux d'un aspect riant, est désignée comme un des établissements principaux de notre couverture (L. DAUDET, Av.-guerre, 1913, p. 282). Prononc. et Orth.: []. Homon. rue1 et 2. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. Ca 1165 riu (CHRÉTIEN DE TROYES, Guillaume d'Angleterre, éd. M. Wilmotte, 1765); 1180-90 ru (ALEXANDRE DE PARIS, Alexandre, I, 2395, Elliott Monographs, 37, p. 54); XIIIe s. au fig. rius d'umilité (Louange N.D., 2 ds T.-L.); le mot reste vivant dans les parlars dial. et les topon. Du lat. rivus « ruisseau, petit cours d'eau ». Fréq. abs. littér.: 20.

Les souliers à la main, je traverse à trois reprises les eaux rapides rassemblées dans le corps d'une rivière. À cet endroit où elle naît du cœur d'une quintuple vallée, j'entreprends de trouver la tête d'un des rus qui l'alimentent. L'ascension devient plus rude à mesure que le filet des cascades s'exténue (CLAUDEL, Connaiss. Est, 1907, p. 97).

L'eau du ru passe en cascasant, devant la ferme. Elle traverse la mare sans y tracer son passage et s'échappe en sautant de pierre en pierre, jusqu'à la roue pourrie du moulin (DORGELÈS, Croix de bois, 1919, p. 100).

P. métaph. Il la regardait, ravi, sans même s'apercevoir que c'était elle, lorsque son chat, sautant sur ses genoux, dériva le ru de ses pensées, le ramena dans sa chambre (HUYSMANS, Là-bas, t. 1, 1891, p. 186).

## Rue

RUE, subst. fém.

BOT. Plante herbacée de la famille des Rutacées, à petites fleurs jaunes, qui croît dans la région méditerranéenne en exhalant une forte odeur fétide et dont les feuilles, autrefois utilisées pour leurs vertus antiseptiques et stimulantes, fournissent aujourd'hui la rutine.

Prononc. et Orth. V. rue1. Homon. ru, rue1 et formes du verbe ruer. Étymol. et Hist. Fin du XIe s. rude bot. (RASCHI, Gl., éd. A. Darmesteter et D. S. Blondheim, t. 1, 917); ca 1200 rue (JEAN RENART, Escoufle, éd. Fr. Sweetser, 6686). Du lat. ruta « id. ». Bbg. ARVEILLER (R.). Méd. et matière méd. (50 nouv. dat.). R. Ling. rom. 1970, t. 34, p. 183. JORET (Ch.). Gloss. des noms de plantes. Romania. 1889, t. 18, p. 581.

L'ange lui nettoya le nerf optique avec (...) la rue, car il [Adam] avait beaucoup à voir, et versa dans ses yeux trois gouttes de l'eau du Puits de vie (CHATEAUBR., Paradis perdu, 1836, p. 405).

## Sabir

SABIR, subst. masc.

A. Parler composite mêlé d'arabe, d'italien, d'espagnol et de français parlé en Afrique du Nord et dans le Levant.

B. LING. [P. oppos. à pidgin et à créole dont le système est plus homogène et plus complet] Langue mixte, généralement à usage commercial, née du contact de communautés linguistiques différentes. Les sabirs sont des langues d'appoint, ayant une structure grammaticale mal caractérisée et un lexique pauvre, limité aux besoins qui les ont fait naître et qui assurent leur survie (Ling. 1974).

C. P. ext.

Péj. Langue formée d'éléments hétéroclites, difficilement compréhensible. Synon. fam. charabia.

2. P. anal. « P'pa, et le p'tit Noël (...) y mettra-ti' tet' chose dans mon soulier? » demanda tout à coup Raoul dans son sabir enfantin (COPPÉE, Longues et brèves, 1893, p. 290).

Prononc.: []. Étymol. et Hist. 1852 (La langue Sabir, titre d'art. ds l'Algérien, journal des intérêts de l'Algérie, 11 mai d'apr. H. SCHUCHARDT ds Z. rom. Philol. t. 33, p. 457); p. ext. a) 1882 « langue difficilement compréhensible parlée par un étranger qui s'exprime mal » (LOTI, Fleurs ennui, p. 332); b) 1933 ling. synon. de langue franque (franc1\*) (MAR. Lex.). Altér. de l'esp. saber « savoir » (v. ce mot) qui servit d'abord à désigner le mélange de fr., d'ar., d'esp. et d'ital. parlé par les Algériens après 1830; cf. Si ti sabir, ti répondre... dans le ballet turc du Bourgeois gentilhomme de MOLIÈRE, IV, 5. Voir H. SCHUCHARDT, ibid., pp. 457-458 et SAIN. Lang. par., pp. 151-153. Bbg. BAL (W.). À propos d'un micro-système de la terminol. ling. fr.: les termes créole, pidgin, sabir. Zootecnica e vita. 1975, t. 18, n o 1/2, pp. 69-82. QUEM. DDL t. 7.

À peine s'il parlait le sabir, ce patois algérien composé de provençal, d'italien, d'arabe, fait de mots bariolés ramassés comme des coquillages tout le long des mers latines (A. DAUDET, Contes lundi, 1873, p. 168).

Ce sabir fait de turc, d'arabe, d'espagnol, d'italianismes (...) plutôt que de paroles françaises que parlent tous les marins du Levant (CENDRARS, Bourlinguer, 1948, p. 16)

Avec un sourire, elle [une jeune Grecque] s'arrêtait, lui donnait quelque fleur, un brin d'oranger (...) parfois lui disait deux ou trois mots dans un demi-français sabir (LOTI, Matelot, 1893, p. 45).

Ou bien l'enseignement du latin sera maintenu (...) ou bien notre langue deviendra une sorte de sabir formé, en proportions inégales, de français, d'anglais, de grec, d'allemand, et toutes sortes d'autres langues (GOURMONT, Esthét. lang. fr., 1899, p. 75

sagouin, ine

1 (Par infl. de salaud, salopard...). Personne, enfant malpropre. « Le petit sagouin salissait ses draps » (→ Arriéré, cit. 4, Mauriac, le Sagouin). Une petite sagouine. → Souillon. — La Sagouine, texte dramatique de Antonine Maillet.

2 Terme d'injure, sans signification précise (→ Salaud). Tas de sagouins ! Ah, la sagouine

Mais toi, tu te prélasses. Tu as la chance d'avoir un père qui soit trop bon. Mais ça ne durera pas. Quand je pense. Un devoir de français. Fainéant, sagouin ! Soyez bon, vous serez toujours faible. M. Aymé, le Passe-muraille, « le Proverbe », p. 134

Salmigondis

1 Vx. Ragoût fait de restes de viandes.

2 Mod. Mélange, assemblage disparate et incohérent.  
→ Confusion. Cet ouvrage est un salmigondis des théories à la mode.

Ramassis d'idées, de paroles ou d'écrits formant un tout disparate et incohérent. Synon. fatras, fouillis

Le comte de Brion, qui avait été deux fois capucin, et qui faisait un salmigondis perpétuel de dévotion et de péché (...)

Retz, Mémoires, i

Notre chaloupe faisait eau de toutes parts, elle était usée jusqu'à la corde et chaque fois qu'un orage éclatait, ils sont nombreux et d'une violence inouïe dans cette région, nous craignons de sancir (CENDRARS, Moravagine, 1926, p. 274).

## Sancir

SANCIR, verbe intrans.

MAR. [Le suj. désigne un bateau] Couler par l'avant.

Prononc. et Orth.: [], (il) sancit [-si]. Att. ds Ac. 1762-1878. Étymol. et Hist. 1687 (DESROCHES, Dict., 475 ds Fr. mod. t. 26, p. 57). Empr. au gasc. sansi, samsi, soumsi « tomber à l'eau et couler à fond » (v. PALAY), a. prov. somsir « engloutir, absorber » (v. LEVY t. 7 et RAYN.), prob. d'un lat. médiév. \*submersire (v. REW, p. 8381a, FEW t. 12, p. 353a et R. Ling. rom. t. 17, pp. 202-203).

## Sanie 1

SANIE, subst. fém.

PATHOL., vieilli ou littér. Matière purulente d'odeur fétide, plus ou moins mêlée de sang, produite par des ulcères non soignés et des plaies infectées.

[En cont. métaph.] S'il existe dans mon œuvre des traces de sanie et de pus, je chercherai au fond de moi l'ulcère (MAURIAC, Trois récits, 1929, p. 156). Un prêtre est comme un médecin, il ne doit pas avoir peur des plaies, du pus, de la sanie. Toutes les plaies de l'âme suppurent (BERNANOS, Journal curé camp., 1936, p. 1148).

Prononc. et Orth.: [sani]. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1370 (Trad. de la Chirurgie de Gui de Chauliac d'apr. SIGURS, p. 73). Empr. au lat. sanies « sang corrompu » (qui s'écoule des blessures, intermédiaire entre le sang proprement dit et le pus). On rencontre au XIIIe s. la forme pic. sainnie (Rem. pop., Am. Salmon ds GDF. Compl.), issue du lat. tardif sania (IVE s. d'apr. SOUTER), v. FEW t. 11, p. 184b. Fréq. abs. littér.: 35.

Les gencives [des malades atteints du scorbut] s'attaquent, elles se gonflent, et fournissent une sanie putride (GEOFFROY, Méd. prat., 1800, p. 455).

Les médecins qui écrivent ont souvent une arrogance secrète. Comme s'ils étaient les seuls à connaître la misère humaine, le sang et la sanie (Le Nouvel Observateur, 17 mai 1967, p. 39, col. 1).

## Sanie 2

PATHOL., vieilli ou littér. Matière purulente d'odeur fétide, plus ou moins mêlée de sang, produite par des ulcères non soignés et des plaies infectées.

Prononc. et Orth.: [sani]. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1370 (Trad. de la Chirurgie de Gui de Chauliac d'apr. SIGURS, p. 73). Empr. au lat. sanies « sang corrompu » (qui s'écoule des blessures, intermédiaire entre le sang proprement dit et le pus). On rencontre au XIIIe s. la forme pic. sainnie (Rem. pop., Am. Salmon ds GDF. Compl.), issue du lat. tardif sania (IVe s. d'apr. SOUTER), v. FEW t. 11, p. 184b. Fréq. abs. littér.: 35

## Citations

Les gencives [des malades atteints du scorbut] s'attaquent, elles se gonflent, et fournissent une sanie putride (GEOFFROY, Méd. prat., 1800, p. 455).

Les médecins qui écrivent ont souvent une arrogance secrète. Comme s'ils étaient les seuls à connaître la misère humaine, le sang et la sanie (Le Nouvel Observateur, 17 mai 1967, p. 39, col. 1).

[En cont. métaph.] S'il existe dans mon œuvre des traces de sanie et de pus, je chercherai au fond de moi l'ulcère (MAURIAC, Trois récits, 1929, p. 156).

Un prêtre est comme un médecin, il ne doit pas avoir peur des plaies, du pus, de la sanie. Toutes les plaies de l'âme suppurent (BERNANOS, Journal curé camp., 1936, p. 1148).

Sape

xxx

en bois de sape (GF)

Sapience

SAPIENCE, subst. fém.

C. [Dans un style littér. et archaïsant] Sagesse abstraite, intellectuelle; savoir issu de la connaissance livresque ou considéré globalement en tant que somme des connaissances. Synon. science.

P. iron. ou p. plaisant. Ce n'est point là (...) un blanc-bec pédant, fort en sciences, lettres, théologie et sapience (HUGO, Misér., t. 1, 1862, p. 787)

[Un savant qui avait] une cervelle comme un comprimé de la Bibliothèque Nationale, un réjoui plein de sapience (ARNOUX, Calendr. Fl., 1946, p. 228).

REM. 1. Sapient, -ente, adj. [Dans des cont. relig. ou littér.; corresp. à supra A 1] a) Qui possède la sagesse, le savoir. C'était une chose que les chanoines n'avaient pas vu souvent, tout chanoines sapient qu'ils étaient (FABRE, Oncle Célestin, 1881, p. 260). b) Qui symbolise la sagesse. Vous parlez comme Pallas elle-même, aux bons jours de cet oiseau sapient dont on la coiffe (CLAUDEL, Otage, 1911, II, 1, p. 256). c) En partic. Sapient de soi-même. Qui fait œuvre de clairvoyance, qui met en œuvre son jugement, son esprit critique, sa raison en vue d'une meilleure connaissance de soi. Je me propose donc d'être avant tout sapient de moi-même; et je ne veux plus m'appliquer qu'à cela (LARBAUD, Barnabooth, 1913, p. 143). 2. Sapientiel, -elle, adj. [Corresp. à supra A] a) Rare. [En parlant de l'homme considéré en tant que possédant le savoir, la sagesse] V. homme ex. 7. b) [Dans un cont. relig.; en parlant d'un texte, de son écriture] Synon. de sapiential. [Une page] d'allure sapientielle, qui déroule une série de béatitudes (Philos., Relig., 1957, p. 42-3). Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. a) 1121-34 « sagesse de Dieu [qui a créé le monde, connaît tout et dispose de tout] » (PHILIPPE DE THAON, Bestiaire, 737 ds T.-L.); 1<sup>re</sup> moit. XII<sup>e</sup> s. (Psautier de Cambridge, éd. Fr. Michel, L, 7); b) id. « savoir-faire, dextérité [de Dieu] » (Psautier d'Oxford, éd. Fr. Michel, CIII, 25: trestuses coses en sapience fesis); c) id. « sagesse de l'homme [qui vient de Dieu et le rend capable de distinguer le bien et le mal] » (ibid. XVIII, 8: sapience dunant as petiz; XXXVI, 32); ) ca 1170 spéc. désigne la sagesse de Salomon obtenue de Dieu par la prière [cf. 1 Rois III, 6-14] (Rois, III, X, 4, éd. E. R. Curtius, p. 135: la frant sapience Salomun); d) 1130-40 « science, connaissance [des choses divines] » en parlant d'une personne (WACE, Conception N.-D., éd. W. R. Ashford, 44: parlot par grant sapience [l'abbé]); e) 1146-70 « connaissance du bien et du mal que tente d'acquérir l'homme par ses propres forces, au mépris du privilège divin » (Jeu d'Adam, éd. W. Noomen, 157: Ço [le fruit défendu] est le fruit de sapience, De tut

Tous les exercices de la classe et les jeux de la récréation doivent fournir prétexte à sapience (...) il n'est pas jusqu'au modèle d'écriture qui ne porte ses fruits (FRAPIÉ, Maternelle, 1904, p. 148).

Son notaire (...) plein de sapience, le regardait s'agiter, l'écoutait (LA VARENDE, Caval. seul, 1956, p. 17).



saveir done science); f) fin XIIe s. sapïence de Deu désigne le Verbe, le Logos (Sermon de St Grégoire sur Ezéchiël, 12, 20 ds T.-L.); 2. ca 1150 « savoir, science » en réf. à l'Antiquité class. (Thèbes, éd. G. Raynaud de Lage, 7); cf. en parlant des Grecs (GUIOT DE PROVINS, Bible, 67 ds Œuvres, éd. J. Orr, p. 12); 3. 1291-95 [impr. 1529] titre du „Livre de la Sagesse`` (Bible en françois, trad. Guiart des Moulins, Paris, J. Petit, t. 2, non fol.: Cy commence Sapience), cf. l c . Empr. au lat. sapientia, dans la lang. class. « intelligence, jugement; sagesse [gr. ] »; science, savoir, en partic. recherche de la vérité, philosophie [gr. ] »; dans la lang. chrét. « sagesse, piété envers Dieu (Vulgate, Eccli.); sagesse [que Dieu donne à ceux qui lui sont unis] (Vulgate, passim); don de découvrir les mystères; sagesse de Dieu [qui crée le monde et dispose de tout] (déb. IIIe s., Tertullien); le Saint-Esprit (St Irénée); le Verbe (IVe s. Prudence; Vulgate ds BLAISE, Lat. chrét.) ». 3 est tiré du titre Liber Sapientiae (Vulgate). Fréq. abs. littér.: 22. Bbg. ANDERER t. 2 1981, pp. 384-385 (s.v. sapientiel). BRUCKER (Ch.). Prudentia/ prudence aux 12e et 13e s. Rom. Forsch. 1971, t. 83, p. 467; Sage et son réseau lex. en anc. fr. Lille-Paris, 1979, p. 522, 608, 632, 663, 675. KOGELSCHATZ (B.). Theorie und Praxis des sprachlichen Feldes. München, 1981, pp. 103-104; 175-176 (s.v. sapient). SCHALK (F.). Sapience und Sagesse. Rom. Forsch. 1953, t. 65, pp. 241-255.

Sas 1

SAS1, subst. masc.

aucune

A. 1. Crible, tamis, fait d'un tissu de soie, de crin, de toile métallique, entouré d'un cercle de bois, qui sert à passer la farine, le plâtre, le sable ou bien à filtrer des liquides. Synon. blutoir, passoire. De la farine passée au gros sas (Ac. 1798-1878).

Plâtre au sas. Plâtre tamisé au sas. Enduit au plâtre au sas (ROBINOT, Vérif., métré et prat. trav. bât., t. 1, 1929, p. 131).

2. P. anal. „Sorte de claie en osier pour passer les terres qu'on veut épierrer`` (LITTRÉ).

3. Vx. Faire tourner le sas. „Mode de divination pratiqué à l'aide d'un sas qu'on fait tourner sur la pointe de ciseaux`` (LITTRÉ).

B. Au fig., vieilli

Passer au gros sas. On dit prov. de certaines choses qui ont été examinées avec peu de soin, qu'elles ont été passées au gros sas (J.-F. ROLLAND, Dict. mauv. lang., 1813, p. 122).

Au gros sas. Grossier, de peu de qualité. Ces hommes vétilleux, Qu'inspire du barreau l'esprit contentieux (...) Cicerons au gros sas, véritables croquants, Pour avoir du caquet se croyant éloquent (POMMIER, Colères, 1844, p. 113).

REM. Sasse, subst. fém., technol. „Blutoir dans lequel tombe la farine en sortant du moulin`` (CHESN. t. 2 1858).

Prononc. et Orth.: [sas], [], []. LITTRÉ, DG, BARBEAU-RODHE 1930, WARN. 1968 []; Pt ROB. [] mais plus cour. [sas]; Lar. Lang. fr. [sas]; MARTINET-WALTER 1973 [], ROB. 1985 [], []. [] par suite de l'amuïssement de s final. Cet s parfois restitué dans la prononc. sous l'infl. de la graph. entraîne la transformation de [] en [a], mais [] peut aussi se maintenir. Voir G. STRAKA ds Trav. Ling. Litt. Strasbourg t. 19 n o 1 1981, pp. 215-221, 240-242 et t. 23 n o 1 1985, pp. 103-105. V. aussi -as. Dans les dér. sasser1 et 2, sasse, [] est anal. de sas1 et 2 []. Homon. sasse. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. a) XIIe s. säaz « tamis fin de crin » (Glossaire de Tours, 328 ds T.-L.); déb. XIIIe s. saz (Gloses du Ms Harley 2742, 45 ds P. MEYER, Anc. Gloses franç. ds Romania t. 24, p. 164); 1re moit. XVe s. sas (ROQUES t. 1, 1783); b) 1845 « grosse claie utilisée pour séparer la terre ou le sable de cailloux » (BESCH.); 2. a) ca 1450-65 passer au gros sas « se contenter d'un examen rapide » (CHARLES D'ORLÉANS, Rondeaux ds Œuvres, éd. P. Champion, t. II, p. 362); b) 1560 faire tourner le sas « pratiquer la divination en faisant tourner un sas sur une pointe » (RONARD, Amours de Marie, Voyage de Tours ds

Œuvres, éd. G. Cohen, t. 1, p. 142 [éd. Pléiade]). Du lat. de basse époque *setacium* « tamis ».

## Sas 2

SAS2, subst. masc.

A. NAV. FLUVIALE. Partie d'un canal comprise entre les deux portes d'une écluse et qui se remplit et se vide alternativement pour permettre aux bateaux de passer.

B. TECHNOL. „Dispositif généralement rotatif, permettant le passage entre deux enceintes où règnent des atmosphères de caractéristiques différentes (pression, température, humidité relative) et que l'on veut isoler l'une de l'autre` (Tabac 1982). Sas de séparation d'un transporteur pneumatique, sas d'isolement des masses (Tabac 1982).

En partic. Compartiment étanche qui permet de faire communiquer avec l'extérieur l'intérieur d'un sous-marin, d'un caisson à air comprimé, d'un engin spatial.

C. Petit vestibule entre deux portes servant à éviter une communication directe. Sas d'entrée.

Prononc. et Orth. V. sas1. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1. XVIe-XVIIe s. « partie de l'écluse d'un canal » (VOLTERS, Lois et règl. sur les canaux de la Flandre, p. 141 ds DG); 2. 1887 sas à air « compartiment entre deux portes pour éviter l'arrivée directe de l'air dans un local » (DEGRAND, RÉSAL, Ponts en maçon., p. 287); 3. 1887 « sorte d'écluse à air permettant le passage entre deux milieux de pression différente » (ID., *ibid.*, p. 215). Empl. spécialisé de sas1\*.

STAT. Sas1 et 2. Fréq. abs. littér.: 11.

On quitta la Hollande au sas de Gand. On suivit le large canal que Karelina avait entr'aperçu dans la nuit (VAN DER MEERSCH, *Empreinte dieu*, 1936, p. 76).

Une énorme péniche de tôle boulonnée (...) s'abaissait doucement dans le sas, entre les portes en biseau (ARNOUX, Paris, 1939, p. 162).

Alors l'un des « Vostoks » peut s'accrocher à l'autre. Et s'il existe une sorte de sas à l'abri des fuites d'air, les 2 cosmonautes pourront se retrouver (L'Aurore, 13 août 1962, p. 4, col. 3 ds GUILB. *Astronaut.* 1967).

## Sasser 2

SASSER2, verbe trans.

aucune

NAV. FLUVIALE. Faire fonctionner le sas d'une écluse; faire passer un navire par le sas. Sasser une péniche. (Dict. XIXe et XXe s.).

Prononc. V. sasser1 et sas1. Étymol. et Hist. 1876 (Le Nouvelliste de l'arrond. d'Avranches, 5 nov. ds LITTRÉ Suppl. 1877). Dér. de sas2\*; dés. -er.

DÉR. Sasement, subst. masc. Action de sasser. En faisant varier la capacité des bassins d'épargne et en les étageant les uns au-dessus des autres, on pourra économiser telle fraction qu'on voudra du volume d'une écluse mais les manœuvres de sasement deviennent alors beaucoup plus longues (BOURDE, Trav. publ., 1929, p. 369). [], [-]. BARBEAU-RODHE 1930 [], [a]; Pt ROB. []; Lar. Lang. fr.: [a]; MARTINET-WALTER 1973 [a], []. 1re attest. 1900 (QUINETTE DE ROCHEMONT, Trav. mar., t. 1, p. 404); de sas2, suff. - (e)ment1\*.

Savetier

SAVETIER, subst. masc.

A. 1. Vx. Artisan qui répare les chaussures. Synon. mod. cordonnier (v. ce mot B).

2. P. anal., fam. Celui qui manque de créativité, d'originalité, de talent dans l'exercice de son métier, de son art. C'est un savetier en littérature (RAYMOND 1832).

Loc. Comme un savetier. Très mal.

Là-dessus, tous les autres maçons se sont mis à gueuler dans les corridors (...) depuis le maître maçon, qui chante du Donizetti comme un savetier, jusqu'au goujat, qui imite assez bien le chant du cochon (SAND, Corresp., t. 3, 1850, p. 225).

B. ICHTYOL., région. (dans différentes provinces). Épinoche. (Ds ROLL. Faune t. 3 1967, p. 173).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1213 çavetier (Faits des Romains, éd. L. F. Flutre et K. Sneyders de Vogel, p. 536, 29); ca 1250 chavettier (G. ESPINAS, La Vie urbaine de Douai, t. 3, p. 228 ds Fonds BARBIER); 1260 çavatier (ÉTIENNE BOILEAU, Métiers, éd. R. de Lespinasse et F. Bonnardot, titre LXXXVI, p. 187); ca 1325 savetier (H. BORDIER, Les Églises et monastères de Paris, p. 30 ds GDF. Compl.); ca 1330 [date ms.] savetier (Du Prestre qui fu mis au lardier ds Rec. gén. des fabliaux, éd. Montaiglon-Raynaud, t. 2, p. 24). Dér. de savate\*; suff. -ier\*. Fréq. abs. littér.: 110. DÉR. Savaterie, subst. fém., vx. Lieu où l'on vend de vieilles chaussures. Se fournir de souliers à la savaterie (Ac. 1798-1878). Le fils d'un cordonnier peut, s'il le juge bon, Se dire à tout venant noble comme un Bourbon. J'en connais qui l'ont fait, et dont la seigneurie Sent bien fort le vieux cuir et la savaterie (POMMIER, Colères, 1844, p. 50). []. Att. ds Ac. 1694-1878. 1<sup>res</sup> attest. a) ca 1250 chavetrie, chavetterie « métier du savetier » (G. ESPINAS, La Vie urbaine de Douai, t. 3, p. 232 ds Fonds BARBIER), 1260 çavaterie (ÉTIENNE BOILEAU, Métiers, éd. R. de Lespinasse et F. Bonnardot, titre LXXXVI, p. 188), 1486 saveterie (Ordonn. des Rois de France, t. 19, p. 659), 1582 savaterie (F. BRETIN, trad. LUCIEN, Cercheur de repue franche, 1 ds HUG.), b) fin XIIIe s. Chaveterie « lieu où l'on vend des savates (ici, nom d'une rue de Paris) » (GUILLLOT, Dit des rues de Paris ds Fabliaux et contes, éd. Barbazan-Méon, t. 2, p. 250), 1392 savaterie (Registre criminel du Châtelet, éd. Sté des Bibliophiles fr., t. 2, p. 469: un frepier demourant près la Savaterie [à Paris]), 1545 (A. LE MAÇON, trad. BOCCACE, Décaméron, 8e journée, 5e nouvelle ds HUG.: gens ... sortiz d'une savaterie); de savetier, suff. -erie\*.

Si j'avais le choix des aïeux, j'aimerais mieux avoir pour ancêtre un savetier laborieux qu'un roi fainéant (HUGO, Corresp., 1867, p. 18).

En tricot sans manches, le boulanger sort de son fournil, appelle un paysan, celui qui lui vend ses fagots. Derrière les vitres vertes, on voit le savetier qui, tout en poissant le ligneul, cause avec un vieux de son ancien village (POURRAT, Gaspard, 1930, p. 219).

Le malheureux [Zola] qui eût pu être un honnête savetier de plume et que son élévation prodigieuse a complètement soulé (BLOY, Journal, 1896, p. 227).

SAYNÈTE, subst. fém.

#### THÉÂTRE

A. HIST. LITTÉR. Petite comédie bouffonne du théâtre espagnol qui était interprétée pendant l'entracte d'une pièce plus importante.

B. Vieilli. Petite pièce comique ne comprenant généralement qu'une scène et un nombre restreint de personnages. Synon. sketch. Jouer une saynète. Une saynète devait clore la représentation, l'éternelle saynète à trois personnages (HUYSMANS, Sœurs Vatar, 1879, p. 142). On ne les vit jamais (...) interprétant des saynètes improvisées (COLETTE, Sido, 1929, p. 131).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1878. Lar. encyclop.: saynète, sainète. Prop. CATACH-GOLF. Orth. Lexicogr. 1971, p. 297: sainète. Étymol. et

Hist. 1. 1764 masc. saïnete « petite pièce comique espagnole » (lettre ds Affaires Étrangères, Corr. pol. d'Espagne, vol. 540, in Relation de la fête donnée par M. le Marquis d'Ossun Ambassadeur de France à Madrid, f o 148 v o: Un saïnete, ou Intermede, intitulé la Valée du plaisir, succeda à ce Prologue), attest. isolée; 1823 saynete (BOISTE); 2. 1855 p. ext. « petite pièce comique très courte » (SAND, Hist. vie, t. 4, p. 191). Empr. à l'esp. sainete, att. dep. 1385 au sens de « petit morceau de nourriture donné en récompense à un faucon de chasse » (LOPEZ DE AYALA ds COR.-PASC.), puis « toute bouchée agréable au goût », puis « toute chose plaisante », et enfin « pièce bouffonne en un acte qu'on donnait avant le deuxième acte d'une comédie » (déb. du XVIIe s., CORRAL, ibid.), dér. dimin. de saín « graisse, spécialement des animaux », du lat. vulg. \*saginum (v. saindoux). Fréq. abs. littér.: 18. Bbg. HASSELROT 20e s. 1972, p. 58. SCHMIDT 1914, § 598.

Scion

#### Citations

Des fantaisies castillanes, telles que saynètes et romans de cape et d'épée (REYBAUD, J. Paturot, 1842, p. 8).

Le théâtre del Principe [à Madrid] est d'une distribution assez commode; on y joue des drames, des comédies, des saynètes et des intermèdes (GAUTIER, Tra los montes, 1843, p. 110).

A.

1. BOT. „Jeune rameau ou rejet de l'année particulièrement souple`` (BÉN.-VAESK. Jard. 1981).
2. ARBORIC. „Jeune plant issu d'une culture en pépinière, obtenu par greffage en écusson`` (BÉN.-VAESK. Jard. 1981).

B. PÊCHE. „Brin très fin qui termine la canne à pêche et auquel on attache la ligne`` (SCHREINER 1975).

Prononc. et Orth.: []. Homon. cyon, scions (de scier).

Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. Ca 1202 cion fig. « rejeton (personne) » (Renart, éd. M. Roques, XVIII, 16930); 2. ca 1250 « pousse de l'année, rejeton tendre et flexible » (Vies des pères, I, 290 ds T.-L.); 3. 1606 sion « rejet d'un arbre qu'on plante en terre » (NICOT); 1701 « jeune branche destinée à être greffée » (FUR., s.v. enter); 4. 1904 « brin fin qui termine une canne à pêche » (Nouv. Lar. ill.). Dér., à l'aide du suff. dimin. -on, d'un mot non att., issu de l'a. b. frq. \* « rejeton », cf. l'a. h. all. kîdi, m. h. all. kîde « id. ». Au sens 4, cf. soyon « chacun des morceaux qui composent une canne à pêche » (1360, Reims ds GDF. Compl.).

Elle avait dix-huit ans à cette heure, et elle n'était guère plus grande qu'à douze, toujours souple et mince comme un scion de peuplier (ZOLA, Terre, 1887, p. 324).

Les établissements de multiplication produisent surtout des scions d'un an, c'est-à-dire des plants résultant du greffage après une année de croissance du greffon (BOULAY, Arboric. et prod. fruit., 1961, p. 82).

Et quand l'appât tombait, il [le chevesne] s'élançait vers lui, rustaud parmi les ablettes fines (...) se ruait à toutes nageoires, tendait la ligne, ployait le scion, et se sauvait (GENEVOIX, Boîte à pêche, 1926, p. 31).

SENESTRE, SÉNESTRE, adj. et subst. fém.

I. Adjectif

A. 1. Vx ou littér. Synon. de gauche<sup>1</sup> (v. ce mot I A 1).

2. HÉRALD. (Le côté) senestre (d'un blason, d'un écu). (Le côté) gauche. Taillé. Se dit de l'écu divisé en deux parties égales par une ligne diagonale allant de l'angle senestre du chef à l'angle dextre de la pointe (L'Hist. et ses méth., 1961, p. 765).

B. CONCHYLIOLOGIE. Coquille senestre. Coquille hélicoïdale regardée du côté de la pointe dont l'enroulement se fait dans le sens inverse du mouvement des aiguilles d'une montre, c'est-à-dire de droite à gauche. La coquille est enroulée en spirale, dextre chez certaines espèces (comme chez l'immense majorité des Gastéropodes), sénestre chez d'autres espèces et la dissymétrie viscérale est corrélative de celle de la coquille (CAULLERY, Embryol., 1942, p. 53).

Empl. subst. fém., p. ell. Comme il est peu de gauchers parmi les hommes, il est peu de coquilles qui, vues par le sommet, montrent une spirale qui s'écarte de ce point en procédant de droite à gauche (...) la statistique des dextres et des senestres accuse une forte préférence pour les premières (VALÉRY, Variété V, 1944, p. 16).

II. Subst. fém., vieilli

A. P. plais. La main gauche. Je te serre cordialement la dextre et la senestre (VERLAINE, Corresp., t. 1, 1868, p. 23). Mon père, bien droit, bien calme, le haut de forme assuré, la dextre sur la manette [la voiture « sans chevaux »], la senestre sur la hanche, semblait parfaitement maître de cette force tempêteuse (DUHAMEL, Terre promise, 1934, p. 85).

B. 1. Le côté de la main gauche. Dextre et senestre. À senestre

À gauche. Dieu qui vient en aide à ses saints les a fait s'endormir tous les deux, l'un à dextre, l'autre à senestre (BARB. D'AUREV., Memor. 2, 1838, p. 235).

Vers la gauche. La passion est une roue qui tourne, à senestre dans le mal; imbécillité de l'arrêter. Il faut la faire tourner à dextre, dans le bien (PÉLADAN, Vice supr., 1884, p. 327).

2. HÉRALD. Le côté gauche de l'écu. Dextre et senestre. Pour l'observateur, rappelons que la dextre correspond à son côté gauche et la senestre à son côté droit (L'Hist. et ses méth., 1961, p. 759).

À senestre. Un écusson (...) supporté à dextre par un lion lampassé, à senestre par un lévrier (FLAUB., Champs et grèves, 1848, p. 325).

De senestre. À gauche. L'écu était soutenu, de dextre et de senestre, par deux chimères d'or (ZOLA, Rêve,

Le volet senestre (d'un tryptique). Jeanne (...) fit mettre (...) [sur son étendard] Notre-Seigneur, assis sur son trône, bénissant de sa dextre levée et tenant dans sa main senestre la boule du monde (FRANCE, J. d'Arc, t. 1, 1908, p. 264).

Du consentement général la gauche, la déclinaison senestre, est considérée comme le côté de la réprobation, vers quoi l'intention bienfaisante n'est pas dirigée. Aller à gauche, c'est (...) pécher (CLAUDEL, Poète regarde Croix, 1938, p. 113).



1888, p. 61).

REM. Senestro-, élém. formant. V. senestogyre et sinistogyre (s.v. -gyre II A 2) et aussi a) Senestochère, subst. masc., hérald. „Figure en forme de bras gauche, mouvant du flanc dextre de l'écu” (PAST. Hérald. 1979).

L'écusson de M. Dambreuse (...) était de sable au senestochère d'or, à poing fermé, ganté d'argent, avec la couronne de comte, et cette devise: Par toutes voies (FLAUB., Éduc. sent., t. 2, 1869, p. 228). b)

Senestrorsum, adj. inv. et adv. [En parlant d'une hélice circulaire, pour un observateur supposé placé à l'intérieur du cylindre, parallèlement à l'axe (d'apr. BOUVIER-GEORGE Math. 1979)] (Qui s'enroule en spirale) de la droite vers la gauche. On dit aussi sinistrorsum (Nouv. Lar. ill., Lar. 20e, ROB.). En France, le sommet d'un filetage d'une vis est en général une hélice dont le sens est senestrorsum (BOUVIER-GEORGE Math. 1979).

Prononc. et Orth.: [], [se-]. Ac. 1762-1878: sé-, id. ds LITTRÉ; 1935: se-; DG: sé- et „mieux” se-. V. séneçon. Étymol. et Hist. 1. Ca 1100 adj. « gauche » (Roland, éd. J. Bédier, 2830); fin XIIIe s. subst. fém. sa sinestre « la main gauche » (Sermons St Bernard, 16, 15 ff ds T.-L.); 2. fin XVe s. hérald. au senestre côté (MOLINET, Chroniques, éd. G. Doutrepoint et O. Jodogne, t. 2, p. 480); 1875 sénestre subst. « le côté gauche de l'écu » (Lar. 19e); 3. 1872 adj. « se dit d'une coquille de mollusque enroulée dans le sens inverse de celui des aiguilles d'une montre » (G. GOLLIN, Ann. de la Sté malacol. de Belgique, VII, p. 83 ds A. GIARD, Controverses transformistes, p. 132, Paris, Naud, 1904).

Du lat. sinister, -tri « gauche, qui est à gauche », « funeste », (manus) sinistra « main gauche ». Fréq. abs. littér.: 13.

### Signifère

.SIGNIFÈRE, subst. masc.

aucune

HIST. ROMAINE. Sous-officier chargé de porter l'enseigne de son unité. (Dict. XIXe et XXe s.). P. métaph. Et lui, il se connaissait l'héritier de ces civilisations, et l'envoyé, le signifère de la puissance occidentale (PSICHARI, Voy. centur., 1914, p. 54). Prononc.: []. Étymol. et Hist. Déb. XVIe s. signifer (Tr. VÉGÈCE, II, 7 ds HUG.). Empr. au lat. signifer « porte-enseigne », formé de signum « drapeau, étendard » et de ferre « porter ».

### Silique

SILIQUE, subst. fém.

BOT. Fruit sec, déhiscent, allongé, caractéristique des plantes crucifères, s'ouvrant par deux valves auxquelles les graines sont attachées. Parmi les Crucifères dont la silique est le plus caractéristique, il faut citer: la Moutarde blanche (PLANTEFOL, Bot. et biol. végét., t. 2, 1931, p. 362). V. gousse ex. 2.

Prononc. et Orth.: [silik]. Att. ds Ac. dep. 1762. Étymol. et Hist. 1. Ca 1271 silique « gousse, cosse » (DANIELE DI CREMONA, Ms. Venise, S. Marco, Gallicus XIV, f o 39 ds Fonds BARBIER); 1372 silique « id. » (CORBICHON, Propr. des choses, XVII, 152, ms. fr. BN 216, f o 276 v o ds DG); 2. 1549 « fruit des crucifères formé de deux valves allongées qui s'écartent à maturité pour libérer les graines » (FOUSCH, Hist. des plantes, chap. 281). Empr. au lat. siliqua « silique ».

DÉR. Siliqueux, -euse, adj., bot. [En parlant d'une plante] Dont le fruit est une silique. Empl. subst. fém. Les siliqueuses (Ac. 1835, 1878). [silikø], fém. [-ø:z]. Att. ds Ac. dep. 1835. 1<sup>res</sup> attest. 1549 « qui est en forme de silique » (J. MEIGNAN, Hist. des plantes ds DELB. Notes mss), 1798 « dont le fruit est une silique » (E. P. VENTENAT, Tableau du règne végétal, t. 1, p. 505); de silique, suff. -eux\*.

Simarre

SIMARRE, subst. fém.

HIST. DU VÊT.

A. 1. [Aux XVIe s. et XVIIe s.] Longue robe d'apparat portée par les notables, les seigneurs et notamment par les sénateurs vénitiens. Des seigneurs en simarre de velours (GAUTIER, *Fracasse*, 1863, p. 6). Cette pourpre vineuse plongée dans l'or qui est comme le fond triomphal des apothéoses vénitiennes (...) qui teint les simarres des doges (FAURE, *Hist. art*, 1914, p. 443).

2. P. anal., littér. Longue robe de femme.

B. 1. Soutane d'intérieur à camail adhérent et fausses manches.

2. Robe de dessous portée par certains magistrats ou par certains professeurs d'université. L'orateur des Communes avait une longue simarre de satin noir (...) et moins de perruque que le lord-chancelier. Il était majestueux, mais inférieur (HUGO, *Homme qui rit*, t. 3, 1869, p. 148). [M. Rezeau] est là, sur le mur, toque en tête et rabat sous le menton, la moustache déployée, toute une ferraille exotique épinglée à la simarre rouge des professeurs de droit (H. BAZIN, *Mort pt cheval*, 1949, p. 257).

Prononc. Et Orth.: []. Ac. 1694, 1718: -are; dep. 1740: -arre. Étymol. Et Hist. 1619 chimarre « ample vêtement d'une riche étoffe, porté par les hommes ou les femmes » (GUERSON, *Sermons ou analogies divines du Verbe*, p. 61 ds BRUNOT t. 3, p. 222); 1626 cimarre (doc. Ds A. JOUBERT, *La Bibliothèque et le mobilier d'un Lieutenant particulier au Siège royal de Château-Gontier*, p. 30); 2. 1704 (Trév.: Simarre. Ce mot se dit encore présentement d'une espèce de robe de chambre que des Prélats, et les Magistrats mettent quelquefois par-dessus leur soutane); spéc. 1794 « longue robe portée par certains magistrats » (CHAMFORT, *Max. et pens.*, p. 38). Empr. À l'ital. Zimarra, att. Au sens 1 dep. Av. 1566 (GRAZZINI ds TOMM.-BELL.), lui-même empr., avec dissim., à l'esp. Zamarra (v. chamarre). Fréq. Abs. Littér.: 39. Bbg. HOPE 1971, p. 303.

Elle sanglote, la tête appuyée contre une colonne, les cheveux pendants, le corps affaissé dans une longue simarre brune (FLAUB., *Tentation*, 1874, p. 61).

Le vaste foyer de la cheminée, presque aussi rouge que la simarre du cardinal ne parvenait pas à réchauffer cette sorte de petit parlement (A. DAUDET, *Immortel*, 1888, p. 271).

Laissant glisser autour d'elle la simarre dont elle était uniquement revêtue, elle se dressa devant moi, comme une idole (TOULET, *Mariage Don Quichotte*, 1902, p. 216).

Socque

xxx

xxxx

Soliveau 1

Petite solive.

xxxx

Soliveau 2

Homme faible et débonnaire, sans autorité.

#### Citations

À vous voir ainsi, ma belle délicate, les pieds dans la fange et les yeux tournés vaporeusement vers le ciel, comme pour lui demander un roi, on dirait vraisemblablement une jeune grenouille qui invoquerait l'idéal. Si vous méprisez le soliveau (ce que je suis maintenant, comme vous savez bien), gare la grue qui vous croquera (...)  
Baudelaire, le Spleen de Paris, xi

Somptuaire

SOMPTUAIRE, adj.

A. DROIT

1. [En parlant d'une loi] Qui a pour objet de régler les dépenses des citoyens et plus particulièrement de restreindre les dépenses de luxe. Édité somptuaire.
2. [En parlant d'un impôt] Qui porte sur les biens de luxe; qui frappe les citoyens ayant un train de vie luxueux. Taxes somptuaires. )

B. 1. Relatif aux dépenses et plus particulièrement aux dépenses de luxe.

2. De luxe; qui est d'un luxe coûteux, excessif.

C. Au fig. Qui présente un caractère de luxe inutile.

Arts somptuaires. [P. oppos. aux arts utilitaires] Arts décoratifs de luxe (mosaïque, orfèvrerie, etc.) dont la finalité est essentiellement esthétique.

Rem. „L'expression dépense somptuaire, qui témoigne d'une confusion de somptuaire et somptueux (...) a été blâmée par les puristes comme constituant un pléonasme affreux.” (DUPRÉ 1972, s.v. somptuaire-somptueux). On la relève cependant chez de bons écrivains.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. 1520 [éd.] loy sumptuaire (MICHEL DE TOURS, Suetone Tranquile, Des faitz et gestes des douze Césars, Paris, Galliot du Pré, f o 49 v o); 2. 1690 « qui concerne la dépense » (FUR.). Empr. au lat. sumptuarius « qui concerne la dépense », en partic. dans lex sumptuaria (v. OLD), dér. de sumptus « coût, dépense, frais » de sumptum, supin de sumere « prendre, se saisir de, s'approprier ». Fréq. abs. littér.: 38.

Vêtu de drap comme tous les bourgeois prudents qui obéissaient aux ordonnances somptuaires (BALZAC, Martyr calv., 1841, p. 77). V. loi1 I A 1 ex. de Jouy et ex. 5.

Quelle avalanche de projets de lois révolutionnaires! Abolition des majorats, impôts somptuaires (COPPÉE, Théâtre, t. 3, Homme et fort., 1875, p. 41

Après dîner, il nous a lu la fameuse lettre somptuaire de Mme de Maintenon à son frère, dans laquelle elle lui fixe son ménage, article par article, à six mille francs par an (LAS CASES, Mémor. Ste-Hélène, t. 2, 1823, p. 42).

Son arrivée [de Loubet] à l'Élysée fut bien marquée par quelques mesures somptuaires, qui firent commencer par réduire le train de maison présidentiel (MAURRAS, Kiel et Tanger, 1914, p. 88).

Le courage est un luxe; il faudrait le frapper d'un impôt comme tous les objets somptuaires (RENAN, Drame philosophique, Prêtre Nemi, 1885, I, 6, p. 545).

L'uni d'une chaussée, son « confort » ne sont nullement des qualités somptuaires (J. THOMAS, Route, 1951, p. 314).

Peut-être l'éducation des filles, dans ces maisons religieuses, était-elle par trop somptuaire; elle se bornait à quelques principes de grammaire et d'arithmétique (...); mais, en revanche, les jeunes personnes, au sortir du couvent, auraient pu, comme Arachné, défier Minerve elle-même dans tous les ouvrages à l'aiguille (JOUY, Hermite, t. 1, 1811, p. 80).

De la plupart de ces inventions larvaires (...) plus ou moins géniales, il ne reste pas trace chez les adultes [libellules]. C'est donc une dépense purement somptuaire, un effort prodigieux dans le vide (MAETERL., Sablier, 1936, p. 156).

Aussi, les pouvoirs publics en arrivent-ils peu à peu à se désintéresser des arts somptuaires (GRANDJEAN, Orfèvr. XIXe s., 1962, p. 17)

sot-l'y-laisse

n. m. invar.

XXXX

Morceau à la chair très fine, de chaque côté de la carcasse d'une volaille, au-dessus du croupion (assez peu apparent pour que « le sot l'y laisse » par ignorance).

## soupeur

SOUPEUR, -EUSE, subst.

A. Vx. Personne qui soupe, dîne. Il y a aujourd'hui peu de soupeurs (Ac. 1798, 1835).

B. Souvent péj. Personne qui participe à des soupers, passe les nuits en fêtes. Synon. noceur, viveur. Gais soupeurs.

C. Subst. fém. Demi-mondaine qui se faisait offrir à souper par les viveurs. Synon. entraîneuse.

D. Arg., subst. masc. Désaxé qui dépose du pain dans les vespasiennes et le récupère pour le manger (d'apr. LE BRETON 1960).

Prononc. et Orth.: [], fém. [-ø:z]. Ac. 1798-1878: soupeur, 1935: soupeur, -euse. Étymol. et Hist. 1. XIVE s. [ms.] « personne qui soupe, qui participe à des soupers » (Anti Claudianus, ms. BN fr. 1634, fol. 42 v o ds GDF.: souperres, cas suj.); de nouv. 1588 soupeur « id. » (MONTAIGNE, Essais, III, 13, éd. P. Villey et V.L. Saulnier, p. 1101); 2. 1853 subst. fém. « femme galante, entraîneuse » (FLAUB., Corresp., p. 217). Dér. de souper<sup>2\*</sup>; suff. -eur<sup>2\*</sup>. Fréq. abs. littér.: 29. Bbg. KLEIN (J.R.). Le Vocab. des mœurs de la « Vie parisienne » sous le Second Empire. Louvain, pp. 54-57; 100-101. QUEM. DDL t. 5.

Il était grand joueur, grand soupeur, et ne rentrait guère avant l'aube (BOURGET, Physiol. amour mod., 1890, p. 194). Les alentours de la chapelle servent de garage aux Rolls et aux Daimler des soupeurs fort nombreux (car les théâtres finissant à 10 h 45, on soupe plus à Londres qu'à Paris) (MORAND, Londres, 1933, p. 237).

Les jeunes gens (...) n'ont pas l'idée que la grave mémorialiste d'aujourd'hui (...) ait pu être jadis une gaie soupeuse qui fit peut-être alors les délices, mangea peut-être la fortune, d'hommes couchés depuis dans la tombe (PROUST, Guermantes 1, 1920, p. 187).

Je m'habillais tantôt en soupeuse, tantôt en enfant de chœur, me fardant outrageusement (TRIOLET, Prem. accroc, 1945, p. 319).

Pas loin du métro, deux ou trois soupeurs patientaient (LE BRETON, Razzia, 1954, p. 132).

Désaxé qui absorbe sur une prostituée le sperme d'un client précédent. [Le patron de maison d'amour:] et je te cause pas de mon vieux fond de vicelards, des pères fouettards, ni des soupeurs (SIMONIN, Touchez pas au grisbi, 1953, p. 162).

## Souquer

,SOUQUER, verbe

A. Empl. trans.

1. MAR. [Le compl. d'obj. désigne une chose] Raidir ou serrer fortement. Souquer une écoute, une aussière, une amarre, un nœud. Lorsque le vent est fort, il faut souquer la drisse pour l'étarquer (BARBER. 1969).

Souquer un hublot. Le fermer en serrant à bloc. Une lame frappa un hublot mal souqué, ils se mirent à jurer. C'était mieux maintenant avec cette flaque d'eau au milieu qui était comme l'eau du baptême. Le vieux Parham fut attrapé. « Souque ton hublot ». « Ça va » grogna-t-il et il grimpa sur sa couchette (PEISSON, Parti Liverpool, 1932, p. 39).

2. [Le compl. d'obj. désigne une pers.] Arg.

a) Attacher, ligoter quelqu'un solidement.

Être souqué. Être serré, comprimé. On s'est coincés Caroline, ma mère et moi-même, si bien ficelés sur la banquette, empaquetés de telle façon, si fort souqués dans les nippes et par les agrès que seule ma langue a dépassé (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 80).

b) Donner à quelqu'un une bonne correction, punir sévèrement. V. affaler ex. 6.

B. Empl. intrans.

1. MAR. Agir avec force sur les rames. Souquer sur les avirons (GRUSS 1978).

Absol. Souquer ferme. La brise n'est pas assez forte! Toutes les rames à la mer! Le Satyre-majordome: Toutes les rames à la mer! Coup de sifflet. Attention! Souquez! Une, deux! Une, deux! (CLAUDEL, Protée, 1927, II, 8, p. 403).

2. P. ext., fam. Travailler, s'évertuer.

REM. Souquée, subst. fém., mar., rare. „Coup de rame énergique” (Lar. Lang. fr.). Sous la forte souquée du garde-pêche, le miroir [d'eau] qui reflétait la vieille auberge se brisa en vingt morceaux chavirés au fond de la rivière avec les souvenirs qu'ils évoquaient (A. DAUDET, Pte paroisse, 1895, p. 66).

Prononc. et Orth.: [suke], (il) souque [suk]. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1. a) 1687 « serrer fortement (un amarrage) » (DESROCHES, Dict. des termes propres de mar.); b) 1868 souquer sur la rame « faire force de rames » (J. NOUGARET, Moniteur universel, 20 août, p. 1212, 3e col. ds LITTRÉ); c) 1907 « travailler, prendre de la peine » (FRANCE); 2. p. ext. 1850 Bordeaux, Brest « réduire par la force; vaincre à la lutte, châtier par des coups » (d'apr. ESN.). Mot d'orig. incertaine et controversée. Pour BL.-W.1-5 et FEW t. 13, 2, p. 351b, le mot est empr. au prov. souca « heurter, frapper, attaquer; faire effort, bûcher; serrer fortement un nœud, raidir un amarrage » (MISTRAL), qui serait dér. de l'a. prov. soc « grosse bûche; établi de charpentier »

Ils l'ont halé dans l'intérieur... Il a fallu qu'ils l'arriment, qu'ils le souquent sur la banquette avec de la corde... Il tenait pas quand même en place (...) C'est honteux ce qu'ils le torturaient! (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 530).

Avec tous leurs compagnons, ils haleraient la barque sur les galets, puis sur la dune (...). L'homme écarquillait les yeux et souquait, les genoux et la tête en avant, pour dompter la faiblesse (QUEFFÉLEC, Recteur, 1944, p. 124).

C'était du travail très convenable. C'est merveilleux. Qui a fait ça: lui ou toi? Les deux; moi je donne les ordres, il exécute. Il souque dur; et il est très obéissant, dit-elle d'un air épanoui (BEAUVOIR, Mandarins, 1954, p. 214).

(souche\*). Plus vraisemblable paraît l'hyp. du FEW t. 12, p. 12a selon laquelle souquer aurait été empr. à la terminol. mar. de la Gascogne (béarn. soucá « faire de la corde; serrer fortement un nœud, un amarrage) d'où il aurait pénétré dans les parlers du Béarn, de l'Anjou, de la Vendée, de l'Aunis et de la Saintonge (v. FEW loc. cit.). Le béarn. soucá est un dér. du béarn. souques « courroies pour attacher les bœufs au joug », v. FEW t. 12, p. 11b, forme corresp. à l'a.-m. fr. soue « corde » (suage1\*). Fréq. abs. littér.: 16. Bbg. QUEM. DDL t. 9 (s.v. souquée). SAIN. Arg. 1972 [1907] p. 242. SHANN (P.). Untersuchungen zur strukturellen Semantik. Bern, 1984, pp. 268-273.

Soutache



SOUTACHE, subst. fém.

A. PASSEM. Galon étroit et plat, à deux côtes, qui orne un vêtement en cachant les coutures ou en figurant par ses entrelacements des dessins variés. Soutache de coton, de laine, de soie; broderie de soutache.

B. COST. MILIT.

1. Vx. Tresse de galon qui s'attachait au shako des hussards. (Dict. XIXe et XXe s.).

2. Galon plat constituant l'ornement distinctif d'un grade ou d'une arme, cousu sur un uniforme ou un képi.

REM. Soutachement, subst., masc., rare. Ouvrage de passementerie exécuté au moyen d'une soutache. Arrive Sarah [Bernhardt], vêtue d'une robe gris perle, aux soutachements dorés (GONCOURT, Journal, 1893, p. 464).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1878. Étymol. et Hist. 1842 (Ac. Compl.: Soutache. Partie de l'équipement du hussard, tresse de galon, de poil de chèvre, qui s'attache au shako, et qui sert de corde à fourrage); 1857 « ouvrage de passementerie servant d'ornement » (FLAUB., Mme Bovary, t. 1, p. 2). Empr. au magyar sujts « id. ». Fréq. abs. littér.: 16.

DÉR. Soutacher, verbe trans. Coudre une soutache sur (quelque chose); garnir d'une soutache. Soutacher une veste (Ac. 1878, 1935). Mlle Julie Zeller soutache un corsage de jais (GONCOURT, Journal, 1874, p. 1008). Empl. pronom. à sens passif. À huit ou neuf mois (...), l'enfant porte robe courte et douillette chaude; ce qui se brode ou se soutache, ou se garnit soit de satin, soit de plume (MALLARMÉ, Dern. mode, 1874, p. 813). Au part. passé et en empl. adj. Redingote, robe soutachée; veste soutachée en soie. Et dans quels uniformes, depuis les rouges à broderies d'argent (...) jusqu'aux noirs tout rayés de blanc, soutachés, brossés, flambant neuf ! (BOURGET, Ét. angl., 1888, p. 338). V. ganse A ex. de Zola. [], (il) soutache [-]. Att. ds Ac. dep. 1878. 1re attest. 1849 (Le Moniteur de la mode, 30 avr., p. 18b ds QUEM. DDL t. 16); de soutache, dés. -er. Fréq. abs. littér.: 24.

Une veste [d'amazone] de velours bleu relevée de boutons, de brandebourgs et de soutaches d'argent, avec des basques tombant sur une longue jupe en satin gris de perle (GAUTIER, Fracasse, 1863, p. 493).

Elle cousait donc cette damnée soutache noire sur une serge bleu marine qui lui crevait les yeux (...) et elle maudissait les diaboliques caprices d'une mode surannée (GREEN, Malfaiteur, 1955, p. 96).

Des vestons de hussards galonnés de soutaches et de brandebourgs (A. DAUDET, Contes lundi, 1873, p. 148).

SPLANCHNIQUE, adj.  
ANAT. Qui appartient ou qui se rapporte aux viscères.  
Séreuses splanchniques. Un certain nombre de savants pensèrent à juste titre que les organes splanchniques et les muscles pouvaient présenter des différences raciales intéressantes (Hist. sc., 1957, p. 1390).

Cavité splanchnique. Chacune des trois grandes cavités du corps (crâne, thorax, abdomen).

Nerf splanchnique et, p. ell., splanchnique, subst. masc.  
Chacun des nerfs du grand sympathique innervant les viscères. La galvanisation du bout supérieur du grand splanchnique produit des contractions du rectum avec plénitude des veines (Cl. BERNARD, Notes, 1860, p. 180).  
Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1835. Étymol. et Hist. 1729 (J. DEVAUX, Traité de la vertu des médicaments, trad. du lat. de M. H. Boerhaave). Empr. au gr. «qui concerne les entrailles», dér. de « les entrailles ». Fréq. abs. littér.: 10.

Lorsque le malade porte dans l'un des viscères que contiennent les cavités splanchniques une altération qui doit nécessairement entraîner la mort (...) convient-il de pratiquer les opérations qui ne sont point urgentes? (NÉLATON, Pathol. chir., t. 1, 1844, p. 3).

## Squale

n. m.

XXXX

ÉTYM. 1754; lat. squalus « requin ».

Poisson de grande taille, au corps allongé et cylindrique, avec des fentes branchiales sur les côtés du cou. → Requin (infra cit. 3). Les squales sont répandus dans les différentes mers du globe, spécialement dans les mers chaudes. Peau de squale. → Galuchat.

◆ Zool. Les squales : sous-ordre de poissons sélaciens\* (Chondrichthyens). → Requin; roussette, lamie...

## Sténose

STÉNOSE, subst. fém.

Certaines maladies telles que la sténose du pylore du nourrisson, l'ulcère et le cancer gastrique provoquent des vomissements répétés (STOCKER, Sel, 1949, p. 84).

MÉD. Rétrécissement (congénital ou accidentel) d'un orifice. Sténose du thorax, du tissu pulmonaire; sténose mitrale, carotidienne.

REM. Sténosage, subst. masc., industr. chim. Traitement au formol des fibres cellulosiques pour les durcir en les réduisant et les insolubiliser. (Dict. XXe s.).  
Prononc.: [steno:z]. Étymol. et Hist. 1823 (Dict. des termes de méd., chir. par Béglin, Boisseau, Jourdan, Montgarny, Richard, Sanson et Duprey). Empr. au gr. « rétrécissement », dér. de « étroit, resserré ».

La rectoscopie montre une sténose serrée, dans laquelle ne peut pénétrer le tube explorateur. Un lavement baryté confirme le rétrécissement par des radiographies en série (QUILLET Méd. 1965, p. 173).

## Stère

STÈRE, subst. masc.

A. MÉTROL. Unité métrique de volume correspondant à un mètre cube, utilisée pour mesurer les bois de charpente et de chauffage (symb. st).

B. P. méton.

1. Instrument de mesure du bois constitué d'une sole carrée d'un mètre de côté et d'un poteau d'un mètre de haut à chacun de ses angles. Ce bois ombreux et noir et rempli de mystères, On le cube à présent par cordes et par stères (POMMIER, Océanides, 1839, p. 108).

2. Tas de bois correspondant en volume apparent à cette unité. Il considérait maintenant le vaste chantier qu'il était venu inspecter, dix hectares de taillis presque entièrement coupé, où les bûcherons travaillaient encore, chacun dans sa ligne balisée, dans « son atelier », parmi les stères de bois empilé et les tas de ramille (R. BAZIN, Blé, 1907, p. 4).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1798. Étymol. et Hist. 1795 (Nomenclature des poids et mesures ds BRUNOT t. 9, p. 1151). Empr. au gr. « solide » (stéréo-\*). Fréq. abs. littér.: 11.

Du foyer, selon le besoin, on bourre de bois soit l'entrée des compartiments, soit les compartiments eux-mêmes. Il se dévore là, sur ce seuil et dans ces ventres, en cinq ou six jours, 24 à 25 stères de bûches (PESQUIDOUX, Chez nous, 1923, p. 198).

Le simple tas de chaînes d'un vaisseau de cent canons a quatre pieds de haut, vingt pieds de large, huit pieds de profondeur. Et pour faire ce vaisseau, combien faut-il de bois? Trois mille stères (HUGO, Misér., t. 1, 1862, p. 447).

## Stipe

STIPE, subst. masc.

BOT. „Organe qui a la forme et le rôle de soutien d'une tige” (LEND.-DELAV. Biol. 1979). Stipe du palmier nain, du cocotier

L'église de San Francisco (...) ouvre sur un cloître vert d'eau où bruissent dans le silence, les feuilles des palmiers royaux, au sommet de leurs stipes (MORAND, Air indien, 1932, p. 189).

Stipe d'un champignon. Synon. pied. (Dict. XIXe et XXe s.).

Au fém., p. métaph. La séparation de l'art et de la science, légitime quant à l'écorce et apparence des choses, est erronée quant à leur racine, qui est la stipe de connaissance et issue d'un même jaillissement (L. DAUDET, Idées esthét., 1939, p. 152).

REM. Stipité, -ée, adj., bot. [En parlant de certains organes végétaux] Porté par un stipe. Champignons stipités (A. MAUBLANC, Les Champignons comestibles et vénéneux, 1939, p. CXXXII).

Prononc. et Orth.: [stip]. Att. ds Ac. dep. 1835. Au fém., L. DAUDET, loc. cit. Étymol. et Hist. 1778 « tige ligneuse » stipe empenné (LAMARCK, Flore fr., t. 3, p. 574). Empr. au lat. stipes « tronc, souche; pieu ».

## Strette

xxx

on recommença la strette entière (GF)

## Subjectile

SUBJECTILE, subst. masc.

PEINT. Surface externe sur laquelle le peintre applique une couche d'enduit, de peinture, de vernis.

Prononc.: []. Étymol. et Hist. 1888 (PLOWERT qui cite Art moderne. F. Fénéon). Dér. du supin subjectum de subjicere « placer dessous »; suff. -ile, sur le modèle de mots comme projectile\*. Cf. l'angl. subjectile « id. » dep. 1859 ds NED.

Pour la première couche, le subjectile s'identifie au matériau qui est appelé à recevoir le système de peintures (Peint. 1978).

La plus exorbitante et supercoquentieuse figure qu'on pût voir (BLOY, Femme pauvre, 1897, p. 47).

Or, Gabriel de Yturri était à mon avis fort supérieur, pour l'intelligence et la sensibilité, à son supercoquentieux patron [Robert de Montesquiou] (L. DAUDET, Entre-deux-guerres, 1915, p. 91).

### Supercoquentieux

SUPERCOQUENTIEUX, -EUSE, adj.

Littér., rare. [Avec connotation iron. ou burl.]

A. [En parlant d'une pers., de son caractère, de son comportement] Superbe, magnifique. Empl. subst. Ma foi, certains jours, ces malotrus, ces supercoquentieux m'échauffent la bile (ARNOUX, Roy. ombres, 1954, p. 18).

B. Dans un domaine abstr. Or, savourez-moi, je vous prie, cet argument supercoquentieux, que les adversaires du projet de loi ont eu l'aplomb d'invoquer contre lui (COPPÉE, Franc-parler II, 1896, p. 43). Mensonge supercoquentieux (MORAND, Eau sous ponts, 1954, p. 106).

Prononc. et Orth.: [], fém. [-ø:z]. Var. graph. -cocantieux (Lar. Lang. fr.) et, par expansion, -licoquentieux (Lar. Lang. fr.) ou -lifi- (ROB. 1985). Étymol. et Hist. Ca 1835 (Th. GAUTIER, Lettre citée ds A. HOUSSAYE, Les Confessions, t. 1, p. 355: des créatures supercocantieuses). Mot burl., imité de superlicoquentieux « qui surpasse le coq », forgé par Rabelais à partir du lat. super et de coq\* (1546, Tiers Livre, éd. M. A. Screech, chap. 38, p. 263) att. également ca 1623 superliquoquentieux (Var. hist. et littér., éd. E. Fournier, t. 4, p. 324), cf. aussi superlicoquelanticqué « sublimé, exalté » (RABELAIS, Pantagruel, var. de l'éd. de 1542, v. éd. V.-L. Saulnier, p. 39, notes) et le lat. macaronique « credo in superlycoustequansio Creature Ongnonnaris » (Rec. de poés. fr. des XVe et XVIe s., par A. de Montaiglon, t. 1, p. 205).

Surgeon

SURGEON, subst. masc.

A. Vieilli ou littér. Petit jet d'eau qui jaillit du sol, d'une roche, ou à la surface de la mer, d'une rivière. Monde sous-marin qui se perd dans une ombre glauque où afflue le *surgeon* invisible de la source (BOSCO, *Mas Théot.*, 1945, p. 226). Ce n'était qu'une source, un menu *surgeon* d'eau douce qui palpait dans une vasque de sable blanc (GENEVOIX, *Fatou Cissé*, 1954, p. 127).

B. BOT. Jeune pousse qui naît au collet ou à la souche d'un arbre et qui, séparée avec une partie de la racine et replantée, peut donner un nouvel individu. Synon. *drageon*, *rejet*, *rejeton*.

P. métaph. La bêtise féminine est déjà bien irritante, la bêtise cléricale l'est plus encore que la bêtise féminine, dont elle semble d'ailleurs parfois le mystérieux *surgeon* (BERNANOS, *Journal curé camp.*, 1936, p. 1089).

P. anal., vieilli. [En parlant d'une pers.] Descendant, *rejeton*. La journée finie, il pouvait, en entrant dans la maison, embrasser sa légitime et son *surgeon* et dormir auprès d'eux tranquille (CLADEL, *Ompdrailles*, 1879, p. 146).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. Ca 1200 *sorjon* « source » (GRAINDOR DE DOUAI, *Antioche*, 964 ds T.-L.); ca 1270 *sourjon* (HUON DE CAMBRAI, *St Quentin*, 2474, *ibid.*); av. 1560 *surgeon* (DU BELLAY, *Sonnets divers*, XXXVII, 3 ds *Œuvres*, éd. H. Chamard, t. 2, p. 285), sens „vx`` dep. Ac. 1694; 2. fin XIIIe s. *sourgon* « rejeton d'un arbre » (ADAM DE LA HALLE, *Chansons*, éd. J. H. Marschall, p. 93, 44); 1504 au fig. *sourjon* (J. LEMAIRE DE BELGES, *Le Temple d'honneur et de vertus ds Œuvres*, éd. J. Stecher, t. 4, p. 227); 1541 *id. surgeon* (CALVIN, *Institution de la relig. chrét.*, L. II, chap. 4, 8, éd. J. D. Benoît, t. 2, p. 263). Dér., à l'aide du suff. -on1\*, des anc. formes en j de *sourdre\** (en partic. le part. prés. *sourjant*) avec infl. ultérieure du lat. *surgere* prononcé avec ü en lat. scol. Voir BL.-W.1-5 et FEW t. 12, p. 459b et 461b. Fréq. abs. littér.: 32.

DÉR. *Surgeonner*, verbe intrans. a) Vieilli ou littér. [Corresp. à supra A; en parlant d'un jet d'eau, d'une source] Jaillir du sol, à la surface de la mer, d'une rivière. V. *cascatelle* ex. P. métaph. Un talus s'incurve, bordé d'arbres fruitiers, cavé d'encoches noires d'où *surgeonnent*, lentes, dans l'air paisible, des fumées (GENEVOIX, *Seuil guitounes*, 1918, p. 93). b) Bot. [Corresp. à supra B; en parlant d'un arbre] Pousser, produire des *surgeons*. (Dict. XIXe et XXe s.). [], (il)

Les *broussailles* et les *surgeons* s'entrelaçaient de tous côtés pour arrêter les pas de Tord-Chêne (NERVAL, *Filles feu, Chans. et lég. du Valois*, 1854, p. 637).

Il y aura tout à l'heure sous la *roseraie* une jonchée de *surgeons* tendres, rouges d'aurore au sommet, verts et juteux à la base (COLETTE, *Mais. Cl.*, 1922, p. 261).

surgeonne [-]. 1<sup>res</sup> attest. XVI<sup>e</sup> s. surgonner « bourgeonner » (Pèler. d'amour, I, 280 ds LA CURNE), 1571 sourjonner « produire des rejetons » (LA BODERIE, Encyclie, 76 ds HUG.) seulement au XVI<sup>e</sup> s., repris dep. 1872 (LITTRÉ) ; de surgeon, dés. -er. BBG. SAIN. Sources t. 3 1972 [1930] p. 28.

## Suroît

SUROÎT, subst. masc.

A. MAR. Sud-ouest; p. méton., vent du sud-ouest.

B. 1. Vareuse, vêtement imperméable que mettent les marins et les pêcheurs pour se protéger du vent et de la pluie.

2. Chapeau imperméable en toile huilée ou cirée à large bord arrière couvrant la nuque, à oreillères et muni de deux cordons se nouant sous le menton.

Prononc. et Orth.: [ ]. BARBEAU-RODHE 1930, WARN. 1968 [-]. MARTINET-WALTER 1973 [-], [-] (5, 12). Ds PEISSON, loc. cit., et p. 158: suroit. Graph. surouâ (Lar. Lang. fr.), surouas (CHASS. 1970). Il existe anciennement, ou régionalement, une forme conservant le vocalisme primitif: suouest, -ouet, -oué (ROB., ROB. 1985, Lar. Lang. fr.). VERNE, Enf. cap. Grant., t. 3, 1868, p. 10: surouet. Ac. 1935: suroît. Étymol. et Hist. 1. 1484 [éd. 1525] siroest « sud-ouest » (P. GARCIE, Le Grant routier, Rouen, J. Burges, fo B vo); 2. 1584 suouest « vent du sud-ouest » (GRUGET, Div. leçons de P. Messie, fo 616 vo ds GDF. Compl., s.v. sud-ouest); 1594 sur-ouest (Satire Ménippée, Tableau de l'escalier, p. 293 ds HUG.); 3. 1845 « vareuse de marin » (FLAUB., 1<sup>re</sup> Éduc. sent., p. 176); 4. 1868 « chapeau imperméable dont le bord arrière descend sur la nuque » (VERNE, loc. cit.). Forme de l'Ouest et du Québec de sud-ouest, avec prononc. du -r- d'apr. nord-ouest, également prononcé [ ], dans ces parlers, v. FEW t. 16, p. 602, s.v. ; ibid., t. 17, p. 268. Fréq. abs. littér.: 24. Bbg. WAHLGREN (E. G.). Fr. surouest, suroît ... Studier i modern Språkvätsenskap. 1931, t. 11, pp. 103-145.

Des tuiles et des ardoises soufflées des pignons par les premières rafales du suroît (CENDRARS, Bourlinguer, 1948, p. 249).

Les pêcheurs en suroît de toile brique (...) vont ramasser (...) les harengs au ventre d'argent (GENEVOIX, E. Charlebois, 1944, p. 136).

Il avait ajouté à son accoutrement un suroit, un manteau de caoutchouc et une paire de bottes (PEISSON, Parti Liverpool, 1932, p. 149).

## Sycophante

SYCOPHANTE, subst. masc.

A. HIST. [Dans la Grèce antique, à Athènes] Dénonciateur professionnel qui assignait en justice des citoyens riches afin d'obtenir une part de leurs biens s'ils étaient condamnés. (Dict. XIXe et XXe s.).

B. Littér. Calomniateur, délateur; p. ext., personnage hypocrite, fourbe.

REM. Sycophanterie, subst. fém., hapax. Synon. de hypocrisie. Que vous êtes loin, ô bonheur, de la sycophanterie et de l'astucieuse habileté de Barrès! (VALÉRY, Corresp. [avec Gide], 1891, p. 68).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac.dep. 1762. Étymol. et Hist. 1. Ca 1500 nom donné à Athènes à ceux qui dénonçaient les voleurs ou exportateurs de figues, puis plus gén. aux délateurs sichophant (Therence en franç., fo 73b ds GDF. Compl.); 1559 sycophante (AMYOT, Solon, 48 ds LITTRÉ); 2. 1528 « calomniateur, fourbe, hypocrite » ces cycophantes et gens sans honneur (25 mars, Pap. de Granv., I, 457 ds GDF. Compl.); 3. 1836 entomol. (RAYMOND); cf. 1863 le « calosome sycophante » (REIDER, Mlle Vallantin, p. 164). Empr. au lat. d'époque impériale sycophanta, du gr. « dénonciateur de ceux qui exportent des figues par contrebande ou de ceux qui volent les figues des figuiers consacrés » ( « la figue »), d'où « délateur, calomniateur ». Fréq. abs. littér.: 16.

C'était une page d'un livre que je lisais, quand toutefois il m'arrivait d'en prendre d'autres que ceux de ces sycophantes modernes qu'on appelle des pamphlétaires, et à qui on devrait défendre, par simple mesure de salubrité publique, de dépecer et de philosophailler (MUSSET, Confess. enf. s., 1836, p. 326).

S'il n'y avait plus d'imbéciles à jouer, le métier des sycophantes et des flatteurs du peuple tomberait bien vite (RENAN, Avenir sc., 1890, p. 341).

## Talit

TALIT, subst. masc.

RELIG. JUIVE. Châle de prière, généralement en laine ou en soie, garni aux quatre coins des franges appelées tsitsit, et porté notamment lors de la prière du matin.

Vêtu de blanc, enveloppé dans son Talit aux franges argentées, le Grand Rabbin fit son apparition (É. WIESEL, Les Juifs du silence, 1966, p. 17).

Talit katan. „« Petit talit », sous-vêtement à quatre coins portant des tsitsit` (E. GUGENHEIM, Les Portes de la Loi, 1982, p. 343).

Prononc. et Orth.: [talit]. Ac. 1762-1878: taled, 1935: taled, -leth. Lar. Lang. fr. a une var. talleth. Autres formes ds ROB. et ROB. 1985 talith, talisse, talesse. CATACH-GOLF. Orth. Lexicogr. 1971, p. 219, 308, talet. Étymol. et Hist. 1674 taled (R. SIMON, trad. L. DE MODENE, Ceremonies et coutumes qui s'observent aujourd'huy parmi les Juifs, p. 39: dans la Synagogue, ils se couvrent du Taled); 1867 taleth (GONCOURT, Man. Salomon, p. 201); 1917 taliss (THARAUD, Ombre de la Croix, p. 4); 1966 talit (É. WIESEL, Les Juifs du silence, 1966, p. 17). Empr. à l'hébr. mishnaïque « couverture, manteau, châle de prière », prob. dér. de l'hébr. biblique « couvrir, surmonter d'un toit » ou de l'araméen « couvrir ».

## Tambouille

## Citations

TAMBOUILLE, subst. fém.

Populaire

A. – Plat grossier; mauvaise cuisine. Synon. ragougnasse (pop. et péj.), ratatouille (péj.).

B. – Synon. de cuisine, nourriture.

– P. méton., au plur. Synon. de mets, plat<sup>2</sup>, préparation.

REM.

Tambouiller, verbe intrans., pop. [Corresp. à supra B]

Prononc.: [tãbuj]. Étymol. et Hist. 1866 (Delvau, p. 368).

Plutôt issu p. abrég. de pot-en-bouille (cf. potembouille « cuisine, ménage » ds Verr.-On.; Dauzat, Arg. guerre, 1918, p. 109; Bl.-W.2-5; cf. FEW t. 1, p. 623) qu'altér. de tampone « bombance » (Esn.; cf. FEW t. 17, pp. 310b-311a). Fréq. abs. littér.: 22. Bbg. Dauzat Ling. fr. 1946, p. 295. – Quem. DDL t. 37.

A. Le patron de l'Opéra était ravi de mon assuidité, dégoûté qu'il était de la tambouille qu'il se voyait contraint de servir à sa clientèle d'étudiants, de petits commis, de demoiselles de magasin dont la bourse était mince (Cendrars, Bourlinguer, 1948, p. 275).

B. On déjeunait, on dînait sur la toile cirée, on faisait la tambouille ensemble (Céline, Mort à crédit, 1936, p. 395).

Des cuisinières (...) où soixante-quinze hommes pouvaient faire cuire ou réchauffer à chaque repas leur modeste tambouille (Ambrière, Gdes vac., 1946, p. 308). V. caler<sup>2</sup> ex. 6.

Faire la cuisine. Une femme d'âge, un cordon bleu qui tambouille comme pas une (Arnoux, Zulma, 1960, p. 251).

À midi le cuistot nous préparait des tambouilles odorantes et copieuses (Vialar, Morts viv., 1947, p. 173).

Dans l'embrasure d'un mâchicoulis ouvert on faisait du feu à même les dalles pour de petites tambouilles particulières: du thé, du café, du chocolat pour ceux qui possédaient encore un peu de ces denrées (Giono, Hussard, 1951, p. 300).

Targette



TARGETTE, subst. fém.

A. Petit verrou composé d'un pêne commandé par un bouton et qui vient s'engager dans une gâche fixée sur le dormant de la porte. Fermer, mettre la targette.

B. HIST. DE L'ARMUR. Petite targe, rondelle fixée à la lance et servant à protéger la main (d'apr. LELOIR 1981).

C. Arg. Chaussure.

Prononc. Et Orth.: []. Att. Ds Ac. Dep. 1694. Étymol. Et Hist. 1. 1301 « ornement » (Inventaire des bijoux de la comtesse d'Artois, Arch. Départ. Du Pas-de-Calais, A. 4535 ds DEHAISNES, Doc. Et extraits divers concernant l'Hist. De l'Art dans la Flandre, t. 1, p. 120: 1 chapel d'or, a rubis et esmeraudes et a targettes); 2. 1304 « petit bouclier (en parlant d'un tissu qui en est orné) » (Mahaut, éd. J.-M. Richard, p. 167, note 4); 3. 1550 « petit verrou à tige plate » (doc. Ds LABORDE, Comptes des bâtiments du Roi, t. 2, p. 311); 4. 1918 arg. « chaussure » (DAUZAT, Arg. guerre, p. 284). Dér. De targe\*; suff. -ette, v. -et. Le sens 4 est prob. Issu du sens 2, la targe étant un bouclier de cuir de petite dimension et la targette « une semelle de cuir pour protéger les mains (de certains ouvriers) », v. CELLARD-REY 1980. Bbg. HASSELROT 1957, p. 171; 20e s. 1972, p. 11.

Mais la porte n'avait ni verrou ni clé, une forte serrure sans clé, pas même une targette (T'SERSTEVENS, Itinér. esp., 1963, p. 119).

Un plastron de fer luisait vaguement sur son buffle en lambeaux, et des targettes brimbalaient sur ses cuisses (GAUTIER, Fracasse, 1863, p. 74).

La vieille (...) s'amena sur la pointe de ses targettes à talons plats (LE BRETON, Rififi, 1953, p. 178).

TAUPIN, subst. masc.

A. 1. Arg. milit., vx. Soldat du génie qui fait un travail de taupe dans les sièges (d'apr. LARCH. Suppl. 1880, p. 124; dict. XIXe et XXe s.). Synon. taupe (de rempart).

Elle le quitta pour échouer au lycée d'Aix. (...) elle s'était arrangée avec des élèves de philo ou de taupe. Sans illusions, comme ça (ARAGON, Beaux quart., 1936, p. 294).

2. HIST. Francs(-)taupins. „Corps de fantassins levés par Charles VII, en 1448, qu'on employait surtout à creuser des mines, des tranchées`` (BOUILLET 1859). C'est de la création des francs taupins que date en France l'établissement d'une milice régulière (BOUILLET 1859). P. plaisant. Cyniques écoliers (...) Troupe de francs taupins, nous étions, sur nos bancs Mis comme des voleurs ou comme des forbans (POMMIER, Colifichets, 1860, p. 120).

3. Arg. scol. Élève de mathématiques spéciales, se préparant au concours d'entrée des grandes écoles scientifiques (Polytechnique, Centrale, Normale sciences). Le simple taupin, le candidat qui se présente à la colle (à l'examen) d'admission, possède déjà des connaissances supérieures (E. DE LA BÉDOLLIÈRE, Français peints par eux-mêmes, t. 5, 1842, p. 115). Plus tard, mon ami devint étudiant en mathématiques, « taupin » (...), il me faisait de si admirables contes sur l'infini, l'espace et les nombres (GUÉHENNO, Journal homme 40 ans, 1934, p. 105).

Taupine, subst. fém. „Élève fille d'une classe de mathématiques spéciales`` (ESN. 1966). En octobre 1910 (...), une jeune fille a été admise, comme élève de Mathématiques spéciales, au lycée Buffon. À la vérité, cette première taupine est candidate à l'École Normale (MOCH, X-Lex., 1910, p. 13).

4. Région. (Canada). Personne de forte stature, très robuste. Oublie pas que les gars de Sorel ont le bras mortel. T'es dans le pays des taupins (...). Boucher Levert, le seul homme qui a battu Jos Montferrand, était de Sorel! (GUÈVREMONT, Survenant, 1945, p. 221).

B. ENTOMOL. Insecte coléoptère d'Europe, d'Amérique, noir-brun, roux, parfois phosphorescent, au corps oblong, aux élytres pointus, capable de sauter brusquement lorsqu'il se retrouve sur le dos, vivant des racines de plantes, nuisible aux cultures. Les bourgeons du greffon et le tissu de soudure sont attaqués par les larves des taupins, dites larves fils de fer, dont les dégâts sont évités en mélangeant un insecticide (...) à la terre (J. BRANAS, Vitic., 1974, p. 215).

REM. Taupe, subst. fém., arg. scol. Classe de mathématiques spéciales qui prépare aux grandes écoles scientifiques; ensemble des taupins. Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1762-1878: francs Taupins (id. ds LITTRÉ; avec minuscule ds Lar. Lang. fr.). Étymol. et Hist. A. 1. a) XVe s. « nom des mineurs qui

sapient les villes assiégées » (ESN., s. réf.); 1880 « soldat du Génie » (LARCH. Suppl., p. 124); b) 1841 « élève d'une classe de Mathématiques spéciales » (ESN., s. réf.); 1842 (E. DE LA BÉDOLLIÈRE, loc. cit.); 1910 fém. taupine (MOCH, loc. cit.); 2. Franc Topins « sorte de milice rurale, sujet de nombreuses plaisanteries » [1521 d'apr. FEW t. 13, 1, p. 63 b] 1535 (RABELAIS, Gargantua, XXXIII, éd. R. Calder et M. A. Screech, leçon de B, p. 205: Bon Joan, capitaine des Franc Topins). B.1776 « sorte d'insecte coléoptère » (VALM. t. 8, p. 483). Dér. de taupe\*; suff. -in\*; parce que les mineurs, sapeurs, soldats du Génie creusaient des galeries pour la défense. A 1 b parce que cette classe prépare à l'École Polytechnique où l'on formait ces militaires. Fréq. abs. littér.: 13.

### Taxidermiste

Taxidermiste ( dérivé de Taxidermie)  
Art de préparer, d'empailler et de monter des animaux vertébrés morts en leur conservant l'apparence de la vie. Synon. empaillage, naturalisation.

[En Amérique] la taxidermie ou art d'empailler ceux que l'on pleure, a atteint ainsi sa plus haute perfection (MORAND, Eau sous ponts, 1954, p. 179).

REM. Taxidermique, adj. Relatif à la taxidermie. (Dict. XIXe et XXe s.).  
Prononc.: []. Étymol. et Hist. 1806 (LUNIER, Dict. des sc. et des arts ds Fr. mod. t. 14, p. 300). Formé de taxi-\* et du gr. « peau ».  
DÉR. Taxidermiste, subst. Spécialiste en taxidermie. Synon. empailleur, naturaliste. C'est une langue fort répandue [le grec industriel et commercial], qui se parle au marais et qui s'écrit dans les prospectus. Selon cet idiome, un empailleur devient un taxidermiste et un vitrier un vitrologue (GOURMONT, Esthét. lang. fr., 1899, p. 34). []. 1re attest. 1818 (MARGUERY, Nouv. dict. de la lang. fr. ds QUEM. DDL t. 25); de taxidermie, suff. -iste\*.

### Tessère

TESSÈRE, subst. fém.

ANTIQU. ROMAINE

A. Tessère (à jouer). Dé à jouer. Ce qui n'empêche pas qu'en quelque ignoble bouge Avec des libertins il n'aïlle, chaque nuit, Jouer à la tessère et boire du vin cuit (DUMAS père, *Caligula*, 1837, prol., 3, p. 14). Tessères pour les jeux. (...). Les unes se composent d'un cube présentant des nombres sur chaque face, comme nos dés actuels (...). D'autres portaient un chiffre d'un côté et une devise de l'autre (R. CAGNAT, *Cours d'épigr. lat.*, 1889, p. 326).

B. Petite pièce de bois, de métal, d'ivoire, de forme rectangulaire, ronde ou représentant une certaine figure, gravée d'images ou d'inscriptions diverses, utilisée comme jeton, signe de reconnaissance, etc. La monnaie, tessère ou estampille au nom de « la Bête » [Néron] (...) leur causait [aux chrétiens] d'insurmontables scrupules (RENAN, *Antéchrist*, 1873, p. 353).

Tessère (frumentaire). Jeton qui donnait droit à une ration dans une distribution de blé, de vivres. Tessères frumentaires. (...) tessères que recevaient les citoyens (...) qui avaient droit aux distributions de blé (...); ils étaient admis à y participer sur la présentation de ces tessères. Ces petits monuments, qui affectent la forme de jetons en plomb portent (...) des représentations figurées (...) des inscriptions qui indiquent le moment et le lieu où auront lieu les distributions (R. CAGNAT, *Cours d'épigr. lat.*, 1889, p. 320).

Tessère (hospitalière), tessère d'hospitalité. „Tablette (...) qu'on marquait de signes particuliers et qu'on rompait ensuite en deux: chacun des deux hôtes en gardait une moitié à l'aide de laquelle il se faisait reconnaître” (BOUILLET 1859).

Tessère (militaire). Tablette où étaient inscrits le mot d'ordre, les instructions militaires. Tessères militaires. - Elles portent un nom de soldat avec la désignation du corps auquel il appartient (R. CAGNAT, *Cours d'épigr. Lat.*, 1889, p. 320).

Tessère (théâtrale/de théâtre). Jeton d'entrée dans les théâtres. Sur la terrasse se tenaient, debout, les pérégrins et les esclaves qui, n'ayant point été admis à la distribution des « jetons » d'entrée, ou tessères, n'avaient pu retenir de sièges sur les gradins (CARCOPINO, *La Vie quotidienne à Rome*, 1939, p. 272).

Prononc. Et Orth.: [], [te-]. Att. Ds Ac. Dep. 1878.

Étymol. Et Hist. 1. XVIe s. antiq. Romaine « ordre, mot d'ordre dans l'armée » (Flave Vegece, II, 7 ds GDF. Compl.), ex. isolé; sens relevé par les lexicogr. Du XIXe s.; 2. 1765 « tablette en bois, en ivoire en échange de laquelle le peuple recevait des vivres, de l'argent; contremarque pour entrer au théâtre » (Encyclop. T. 16,

Tessère d'hospitalité. Il était d'usage, chez les Romains comme chez les Grecs, que deux particuliers s'unissent ensemble par des liens d'hospitalité (...), on échangeait un symbole d'hospitalité (...). C'était un jeton, une plaque d'ivoire ou de bois portant soit certains caractères convenus, soit le nom des personnages, soit encore la copie de l'acte passé entre les intéressés (R. CAGNAT, *Cours d'épigr. lat.*, 1889, p. 324).

p. 188 a). Empr. Au lat. tessera « dé à jouer; petit dé, tessère servant à la marqueterie ou à la mosaïque », également sens 1 et 2.

## Tette

subst. fém.

chez les Mammifères. Synon. tétine. Tette de chèvre, de truie (Ac.).

Je vois (...) l'Afrique, pareille à la masse d'Hercule, l'Amérique, deux tettes de louve gonflées d'or, l'Océanie, semence infinie répandue sur les mers, l'Asie, tourte informe (MORAND, Eau sous ponts, 1954, p. 230).

## Tire-au-flanc

TIRE-AU-FLANC, subst. masc. inv.

Fam. Paresseux qui se dérobe aux corvées, à l'exercice, au travail, en les laissant accomplir par d'autres.

Allez, allez, dehors, et tout de suite, vous me faites l'effet d'un tire-au-flanc (BENJAMIN, Gaspard, 1915, p. 135).

REM. Tire-au-cul, subst. masc., synon. pop. V. cul | A 1 f .  
 Prononc. et Orth.: []. Lar. Lang. fr. avec trait d'union;  
 ROB. 1985 avec trait d'union pour la vedette, mais en rem.: „On écrit aussi tire au flanc`. Étymol. et Hist.  
 1887 « soldat qui esquivé le service » (d'apr. ESN.).  
 Comp. de tire, forme du verbe tirer\* « se soustraire, reculer » (sens B), de au\* et flanc\*. Pour ESN. l'image est celle du cheval qui se dérobe. Bbg. SLATER (C.).  
 Defeatists and their enemies. Oxford, 1981, pp. 23-24.

## Toilet

TOLET, subst. masc.

MAR. Tige de bois ou de fer enfoncée à mi-hauteur dans le plat-bord d'une embarcation par le renfort appelé toletière et qui sert à appuyer l'aviron pendant la nage. V. estrope ex. de La Varende.

Tolet à fourche. Les tolets (...) sont remplacés à bord des embarcations soignées par les dames de nage ou tolets à fourche, ou tolets à système (MERRIEN 1958).

Prononc. Et Orth.: []. Att. Ds Ac. 1935. Var. tollet (Voy. La Pérouse, t. 3, 1797, p. 199), toulet (GATTEL 1841). Étymol. Et Hist. 1385 toliz (ap. A. MERLIN-CHAZELAS, Doc. Relatifs au clos des galées de Rouen, t. 1, p. 291, no 1294); 1611 tollet (COTGR.). Empr. À l'a. nord. « arbre; poutre » (DE VRIES Anord.), cf. le dan. Et le norv. Toll, le suéd. Tull « tolet » (ibid.). Fréq. Abs. Littér.: 12. DÉR. Toletière, subst. Fém. Renfort cloué sur le plat-bord d'une embarcation, percé d'un trou pour recevoir un tolet ou de deux mortaises pour recevoir deux dames de nage. Sur le plat-bord [de la chaloupe] sont cloués des porte-tolets ou toletières, destinés à éviter l'usure du plat-bord par l'usage de l'aviron (J. BOUDRIOT, Le Vaisseau de 74 canons, t. 2, Constr. Du vaisseau, 1977 [1974], p. 187). []. Var. tolletière, toltière (GATTEL 1841). 1<sup>res</sup> attest. 1679 touletière (FOURNIER, Hydrographie d'apr. FEW t. 17, p. 395a), 1773 toltière (BOURDÉ DE VILLEHUET, Manuel des marins, ibid.), 1831 toletière (WILL.); de tolet, suff. -ière (-ier\*).

Placer les avirons dans les tolets. Les avirons carrés sonnaient entre les tolets de fer; et cela marquait dans le silence comme un battement de métronome (FLAUB., M<sup>me</sup> Bovary, t. 2, 1857, p. 104).

Les cris devinrent plus perçants lorsque l'embarcation dans la nuit plongea vers l'eau. Alors, ils disparurent; il y eut le grincement de dix avirons sur les tolets, le floc des pales dans l'eau, puis, ce fut le silence (PEISSON, Parti Liverpool, 1932, p. 228).

## Torchis

TORCHIS, subst. masc.

A. CONSTR. Mortier constitué de terre grasse et argileuse corroyée avec de la paille hachée ou du foin coupé, employé dans la construction d'un mur ou pour le hourdis d'une maison en colombage.

B. Vx. Bouchon de paille servant à nettoyer.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1694. Étymol. et Hist. 1. 1265 torcheïs « mortier composé de terre grasse et de paille coupée » (RUTEBEUF, La Voie de paradis, 265 ds Œuvres, éd. E. Faral et J. Bastin, t. 1, p. 350); déb. du X<sup>IV</sup>e s. torchis (doc. ds VARIN, Arch. législ. de Reims, 2<sup>e</sup> partie, II, V); 2. 1848 torchis (de foin) « bouchon de foin » (CHATEAUBR., loc. cit.); 1857 torchis (de paille) « bouchon de paille pour nettoyer » (FLAUB., loc. cit.). Dér. de torcher\*; suff. -is\*. Cf. aussi m. fr. torque subst. fém. « mortier composé de terre grasse et de paille coupée » (1371, Reg. du chap. S.-J. de Jérus., A.N. MM 29, fo 82 vo ds GDF. Compl.). Fréq. abs. littér.: 47. Bbg. Archit. 1972, p. 44.

Sur les tasseaux, on pose (...) des carreaux de terre cuite ou même de torchis bien battu, si l'on n'a pas d'autres matériaux (VIOLLET-LE-DUC, Archit., 1872, p. 362).

J'obligeai ma mère à mettre bas les maisons de torchis où nos métayers vivaient, mal nourris de cruchade et de pain noir (MAURIAC, Nœud vip., 1932, p. 37).

J'avais la cuisse entourée d'un torchis de foin (CHATEAUBR., Mém., t. 1, 1848, p. 426).

Justin lui essayait ses chaussures avec un torchis de paille (FLAUB., M<sup>me</sup> Bovary, t. 1, 1857, p. 117).

## Tricératops

TRICÉRATOPS, subst. masc.

PALÉONT. Dinosaur herbivore du Crétacé supérieur d'Amérique du Nord, de six à huit mètres de long, à allure de rhinocéros, caractérisé par une tête massive portant trois cornes, une nuque couverte d'une large collerette osseuse, un museau recourbé en forme de bec et une longue queue.

Prononc.: []. Étymol. et Hist. 1891 paléont. (La Science illustrée, t. II, p. 416 ds ROB. 1985); cf. 1907 (BOULE, loc. cit.). Comp. de l'élém. formant tri-\*, du gr. , - « corne » et « œil, vue » d'où « visage ».

#### Citations

Le tricératops était encore plus étrange (...). Sa tête avait 2 mètres de longueur. Elle était protégée par une armature compliquée: bec aigu et tranchant, corne aplatie en forme de hache sur le nez, grandes cornes effilées sur le sommet du crâne, expansion osseuse en forme de toit, dont le bord était hérissé d'os pointus (BOULE, Conf. géol., 1907, p. 125).

Trique

TRIQUE, subst. fém.

A. 1. Gros bâton qui sert d'appui pendant la marche, et qui peut être utilisé pour frapper, pour assommer. Synon. gourdin. Donner, recevoir des coups de trique.

Être raide comme une trique.

Être maigre, sec comme une trique, un coup de trique. Être excessivement maigre. Synon. être maigre comme un clou\*.

[Le capitaine] était un grand maigre, sec comme un coup de trique (VIALAR, Bal sauv., 1946, p. 102). Au fig. Être insensible, sans cœur, indifférent. J'avais pas une bribe, pas un brimborion d'honneur... Je purulais de partout! Rebutant dénaturé! J'avais ni tendresse, ni avenir... J'étais sec comme trente-six mille triques! (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 340).

P. anal., pop. Personne très maigre. [La Lune] repartit d'un rire outré, avec une affection de gaieté qui choqua Brûlebois: Qu'est-ce qu'il a à se tortiller c'te grande trique? (AYMÉ, Brûlebois, 1926, p. 92).

2. Coups de trique. P. ext. Correction quelconque. J'avais les dents serrées de peur, de plaisir, de je ne sais quoi; en moi-même je pensais: « Le commissaire est là (...) gare tout à l'heure les coups de trique!... » (A. DAUDET, Contes lundi, 1873, p. 233).

3. Arg. Pénis en érection. « On peut toucher? » (...) « Des fois qu'elle serait postiche. » « Postiche! Postiche! répète le blondinet écoeuré. Dans le civil je me réveillais tous les matins avec une trique deux fois grosse comme ça » (SARTRE, Mort ds âme, 1949, p. 249). Avoir la trique. Avoir une érection. (Ds BRUANT 1901, s.v. érection).

B. 1. Autorité brutale, répressive. Je ne suis pas pour les Autrichiens (...) mais je ne serai pas pour vous si demain vous tenez la trique. Nous ne cherchons pas la trique, dit Angélo (GIONO, Bonheur fou, 1957, p. 166).

2. Mener, faire marcher qqn/le monde à la trique/à coups de trique. Soumettre à une autorité brutale. Être au-dessus de la foule où il ne voyait que des imbéciles et des coquins, mener le monde à coups de trique, cela développait dans l'épaisseur de sa chair un esprit adroit, d'une extraordinaire énergie (ZOLA, E. Rougon, 1876, p. 131).

C. Arg. Interdiction de séjour. Carnet de trique. Il avait dix piges de trique à se farcir (LE BRETON, Rififi, 1953, p. 218).

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. dep. 1798. Étymol. et

Ivre (...) le vieux rouleur (...) avait laissé tomber sa trique dont les gamins s'étaient emparés, et maintenant, incapable de faire un pas, il restait le dos au mur de la ferme (A. DAUDET, Pte paroisse, 1895, p. 121).

Je les ai vu ramer tout nus [les galériens], brûlés par le soleil, trempés par la vague, claquant des dents, trimant douze heures par jour (...) et des chiens d'argousins qui les frappaient avec une trique (AYMÉ, Vogue, 1944, p. 78).

Le député de Bouville n'avait pas la nonchalance du Président de la ligue de Patriotes. Il était raide comme une trique et jaillissait de la toile comme un diable de sa boîte (SARTRE, Nausée, 1938, p. 121).

Sa chemise battait du pan sur ses cuisses maigres comme des triques (AYMÉ, Vaurien, 1931, p. 52).



Hist. 1. a) 1385 jouer aux triques « jouer avec des bâtons (?) » (doc., Reims ds GDF. Compl.); b) 1690 « gros bâton, gourdin » (FUR.); c) 1896 sec comme un coup de trique (VERLAINE, Œuvres compl., t. 3, Invect., p. 324); 2. a) 1820-40 « volée de coups de bâton appliquée à titre de correction, de châtiment » (Ms. Jacquinet ds LARCH. Suppl. 1889, p. 244); b) 1929 « exercice brutal de l'autorité » (MONTHERLANT ds Lar. Lang. fr.); 3. a) 1878 « surveillance de haute police » (RIGAUD d'apr. ESN.); b) 1885 « interdiction de séjour » (d'apr. ESN.); 4. a) 1901 avoir la trique (BRUANT, s.v. érection); b) 1949 trique (SARTRE, Mort ds âme, p. 249). Var. de estrique « bâton que l'on passe sur une mesure pour faire tomber le grain qui est en trop » (att. à St-Omer en 1429 ds GDF.), issu du verbe corresp. estriquer (fin du XVe s., J. MOLINET, Chroniques, éd. G. Doutrepont et O. Jodogne, t. 1, p. 511), de l'a. b. frq. \*strîkan « passer un objet sur un autre », duquel est aussi issu l'a. fr. estrikier « aplaigner (le drap) » (1275 ds DE POERCK). FEW t. 17, p. 260a. Dans 3 a-b, trique remplace canne, de même sens (dep. 1843 au sens 3 a d'apr. ESN.), v. ESN., s.v. canne III. Fréq. abs. littér.: 108. DÉR. 1. Tricard, -arde, subst., arg. Personne interdite de séjour. Si je me justifiais pas en moins de rien, j'allais me trouver en quarantaine, tricard de partout! Angelo, il était pas à court pour les saloperies (SIMONIN, Touchez pas au grisbi, 1953, p. 128). P. anal. Personne mise à la porte, exclue. Après des études mouvementées à travers 14 établissements, Frédéric « tricard de tous les lycées de France » pour insubordination, décide de faire sa médecine (Le Point, 26 mai 1975 ds GILB. 1980). [], fém. [-]. 1re attest. 1896 (DELESALLE, Dict. arg.-fr. et fr.-arg. ds QUEM. DDL t. 31); de trique, suff. -ard\*. 2. Triquer, verbe. a) Empl. trans. ) Pop., vieilli. Battre à coups de trique. Triquer un âne. Sur l'Infanta Combitta on bouffait pas mal, on les triquait un peu les copains, mais pas trop, et en somme ça pouvait aller (CÉLINE, Voyage, 1932, p. 233). ) Au passif, arg. Être interdit de séjour. En ce temps-là (...) j'étais triqué pour ne sais pu quelle foutaise (...) j'avais pus le droit d'arrêter nulle part où j'aurais pu trouver de l'embauche (M. STÉPHANE, Ceux du trimard, 1928, p. 80). b) Arg., empl. intrans. Être en érection. Synon. bander. Forcément, la nuit, moi je trique comme un chêne... C'est ma nature, j'ai toujours été... Même bébé, ma nourrice, elle en prenait son pied (...)! (R. RABINIAUX, La Bataille de Saumur, 1971, p. 200 ds CELLARD-REY 1980). []. 1res attest. a) 1842 « battre à coups de trique » (Ac. Compl.), b) 1902 supra sens b (Chansons, p. 262 ds CELLARD-REY 1980); de trique, dés. -er; cf. triqueter « battre (au jeu) » (fin du XVe s., E. DESCHAMPS, Farce de mestre Trubert, 549 ds Œuvres complètes, éd. G. Raynaud, t. 7, p. 172). 3. Triquet, subst. masc. a) Jeux. Battoir étroit dont on se servait

pour jouer à la paume. (Dict. XIXe et XXe s.). b) Technol. ) Échafaud de couvreur, en forme de triangle (Dict. XIXe et XXe s.). ) Grand tas de fourrage. Le fourrage peut être accumulé en grands tas appelés « triquets » édifiiés à l'air libre, ou sous des granges appelées « fenils » (BALLU, Mach. agric., 1933, p. 374). []. Att. ds Ac. dep. 1740. 1res attest. a) 1676 « échafaud de couvreur en forme de triangle » (FÉLIBIEN, p. 763), b) 1680 supra sens a (RICH.); de trique, suff. -et\*. BBG. GUIRAUD (P.). Mél. d'étymol. arg. Cah. Lexicol. 1970, t. 16, p. 75 (s.v. triquer). QUEM. DDL t. 31 (s.v. tricard).

## Trublion

TRUBLION, subst. masc.

A. HIST. POL. [Avec majuscule] Agitateur royaliste et nationaliste pendant l'affaire Dreyfus. La fleur du nationalisme français, l'élite de nos Trublions, n'a pas assiégé (...) les légations de la Chine et du Japon (A. FRANCE, Pierre bl., 1905, p. 214).

B. Péj. Individu faisant délibérément de l'agitation pour inviter au désordre, semer le trouble quelque part.

Synon. agitateur<sup>2</sup>, perturbateur.

Prononc. et Orth.: []. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1. 1898 nom propre; désigne Philippe, duc d'Orléans [1869-1926], chef de file des royalistes pendant l'affaire Dreyfus (A. FRANCE, H. C. Vieux textes traduits par M. Bergeret, in Écho de Paris, 29 nov. ds M.-C.

BANCQUART, A. France polémiste, Paris, Nizet, 1962, p. 357: Il n'est pas facile de savoir qui sont en réalité les personnages que le poète nomme Prodotès [= Esterhazy] et Trublion [...] Quant à ce Trublion, nous voyons que c'est un descendant des tyrans [...] Ce nom [...] est celui d'une écuelle [texte non repris ds M. Bergeret à Paris]); 1900 les Trublions « partisans des royalistes à la même époque » (ID., Prophéties ds Figaro, 15 août, ibid., p. 358: S'il y a encore une sibylle à Panzoust [déclare M. Bergeret], je lui demanderais [...] ce qu'il doit advenir des Trublions qui pour l'heure infestent le beau pays de France); 2. 1941 cont. non pol. (LA VARENDE, Roi d'Écosse, p. 127). Terme forgé de manière plais. par Anatole France, à l'aide du gr. « bol, écuelle », trad. du surnom de Gamelle donné au duc Philippe d'Orléans qui, le 3 févr. 1890, avait fait une demande pour tirer au sort et faire son service militaire; comme il appartenait à une famille bannie, il fut incarcéré quelques mois; cet épisode explique son surnom (v. M.-C. BANCQUART, op. cit., p. 353, note 144). Le mot a été ultérieurement rapproché de troubler\*.

Ce lecteur d'Ubu fut dès lors appelé par la presse de gauche le décerveleur Dubuc. Et, allant d'Ubu à Dubuc, le mot ne s'y arrêta pas, ni aux journaux. Il plut au goût excellent de M. Anatole France, qui, dans M. Bergeret à Paris, l'incorpora au vocabulaire prêté habituellement par lui aux jeunes Trublions (THIBAUDET, Réflex. litt., 1936, p. 171).

Tandis que les jeunes, les ouvriers, les enseignants marquent leur détermination pour une démocratie économique et sociale, conservateurs et communistes s'entendent sans le dire pour honnir ces trublions qui veulent remodeler le visage de l'agriculture française (DEBATISSE, Révol. silenc., 1963, p. 207).

VACIVE, subst. fém.

Région. (Berry, Centre). Brebis dans sa deuxième année, qui n'a pas encore porté. (Dict. XIXe et XXe s.).

Prononc.: [vasi:v]. Étymol. et Hist. 1627 vassive « brebis d'un an » (J. CHENU, Centurie, question 7e ds JAUB.).

Mot région. (v. FEW t. 14, p. 108a et b) att. dep. 1500 (FAZY DE RAME, Livre-Journal en Lang. embrunais, Gap, t. 2, 1932, p. 144), issu du lat. vacivus « vide », doublet de vacuus, rare et archaïque.

DÉR. Vassiveau, subst. masc., région. (Berry). Agneau de moins de deux ans. (Dict. XIXe et XXe s.). [vasivo]. 1re attest. 1627 (J. CHENU, loc. cit.); de vassive (vacive), suff. -eau\*.

Vanneau

VANNEAU, subst. masc.

A. ORNITH. Oiseau de la famille des Charadriidés, aux larges ailes en spatule et au bec court, plus ou moins haut sur pattes selon l'espèce et répandu dans la plus grande partie de l'Europe et de l'Asie. Vanneau rôti; vanneau en salmis. Un vol de bêtes noires, corbeaux, courlis, vanneaux, coula au ras de la terre devant Cloquet (R. BAZIN, Blé, 1907, p. 311). Aux Pays-Bas, les premiers œufs de vanneau dénichés (...) sont toujours portés à la Reine (Ac. Gastr. 1962).

Vanneau huppé. Vanneau dont la tête porte une huppe de plumes noires ou vertes érectiles et une bande sourcilière blanche. Il y avait encore les oiseaux du marais, toutes les pattes fines qui font des étoiles sur la vase; des vanneaux huppés de noir, dont les ailes noires, sous la coulée de la lumière, brillaient de reflets chatoyants, tantôt violets et tantôt verts (GENEVOIX, Raboliot, 1925, p. 124).

Expr. proverbiale. [P. allus. au goût exquis de la chair de cet oiseau] Qui n'a pas mangé de vanneau n'a pas mangé de bon morceau (Ac. Gastr. 1962).

B. Au plur. Pennes les plus grandes des ailes d'un oiseau; spéc., fauconn., plumes d'essor des oiseaux de proie. Synon. vannes. On fera la séparation [des nourriciers et des jeunes pigeons] lorsque les deux derniers grands vanneaux de l'aile seront à peu près aux trois quarts de leur croissance (LEDIEU, CADIAT, Nouv. matér. nav., t. 2, 1890, p. 459).

Prononc. et Orth.: [vano]. Att. ds Ac. dep. 1694. Plur. des vanneaux. Étymol. et Hist. 1229 vaniel (GERBERT DE MONTREUIL, Violette, éd. D. Labaree Buffum, 4151); 1294 vaniaus (Arch. Nord, B 13588 ds IGLF Moy. Âge); ca 1300 vannel (Traité de fauconnerie de l'emp. Frédéric II ds Z. rom. Philol. t. 46, p. 288); 1530 venneau (Acquit, A. Laon ds GDF. Compl.). Dér. de van<sup>1</sup>\*, parce que ses ailes font en volant le bruit d'un van qu'on agite; suff. -eau\*. Fréq. abs. littér.: 48. Bbg. BRÛCH (J.). Frz. vanneau « Kiebitz ». Z. fr. Spr. Litt. 1932, t. 56, pp. 355-358. CALLEBAUT (B.). Index hist. et explicatif des noms des oiseaux en fr. Trav. Ling. Gand. 1980, no 7, p. 172.

#### Vidrecome

grand gobelet, verre à boire qui se passait de convive en convive, en Allemagne.

#### Volige

Latte\* sur laquelle sont fixées les ardoises, les tuiles d'un toit. Voliges de sapin clouées sur les poutres de toiture. Le couvreur fixe les ardoises sur les voliges.

Voliges de sapin clouées sur les poutres de toiture.

Le couvreur fixe les ardoises sur les voliges.

j'arrachai trois planches du parquet de la chambre, et je déposai le tout entre les voliges. Puis je remplaçai les feuilles si habilement (...) qu'aucun œil humain (...) n'aurait pu y découvrir quelque chose de louche.

Baudelaire, Trad. E. Poe, *Nouvelles histoires extraordinaires*, « Le cœur révélateur ».

## Vouge

VOUGE, subst. masc. ou fém.

I. – HIST. DE L'ARM., au masc. Arme composée d'une large lame à un seul tranchant montée sur une hampe longue de quatre à six pieds.

II. – ARBORIC., au fém. Serpe à long manche servant à émonder les arbres. Une partie du toit pointu [d'une tourelle] manquait et, devant cette ouverture, se dressait une vouge, haute perche terminée par une serpe et qui sert à étêter les arbres (Lacretelle, *Hts Ponts*, t. 3, 1935, p. 183).

Rem. Masc. Dans tous les dictionnaires.

Prononc.: [vu:ʒ]. Étymol. Et Hist. 1. Ca 1170 « sorte de serpe à long manche » (Guillaume de St-Pair, *Mont Saint-Michel*, éd. P. Redlich, 231: vooges besches et piscois Et cognies à trenchier bois); 2. 1375 Gironde bodge « sorte de hallebarde » (Arch. Hist. Gironde, XII, p. 200 ds Gay); ca 1470 vouge (Georges Chastellain, *Chron.*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. 3, p. 436); 3. 1538 « épieu de chasse » (Est. D'apr. FEW t. 14, p. 434a; le mot n'a pu y être trouvé); 1582 (E. de La Planche, tr. Tacite, l. III, 114 ro ds Hug.: voulges, espieux et autres bastons de chasse). Issu du b. lat. vidubium « faux » (relevé à l'époque carol. Dans les Scholies de Juvenal [Sat., 3, 311], éd. Schopen, Bonn, 1847, p. 23: marrae bidubia vulgo dicuntur; également dans la gl. Δίκελλα: viduvium, Excerpt. Stephan., 270, 1, voir H. Rönsch ds *Rom. Forsch.* T. 2, pp. 303-304), comp. D'orig. Gaul., fait du subst. \*vidu- « arbre, bois » [irl. Fid « arbre »] et d'un subst. Tiré du rad. \*bi- « frapper »: propr. « ce qui frappe le bois », cf. irl. Fidba glosé falcastrum, cymrique gwyddif « serpe », bret. Gwif « fourche à deux branches », E. Ernault ds *Mém. De la Sté de ling. De Paris* t. 7, p. 234; v. aussi Dottin, p. 96. Se rattachent au même étymon, l'a. prov. Vezoig « faux » (1130-48, Marcabru, *Œuvres*, éd. J. M. L. Dejeanne, XXX, 38), l'a. gasc. Bezoi (1268-69, Gabarret [Landes], charte, éd. P. Meyer ds *Romania* t. 3, p. 439) et bezoch (xive s., Gironde ds Levy Prov.); pour des ex. post. De ces différents types occit., voir Du Cange, s.v. besogium, ex. localisés par A. Thomas ds *Romania* t. 25, pp. 441-444. Bbg. Tobler *Étymol. Z. rom. Philol.* 1886, t. 10, p. 575

L'épée sied à un gentilhomme: voyez! le soleil dore sa cuirasse; haches, vouges, gants de fer, becs de faucons reluisent à son côté (Quinet, *Ahasvérus*, 1833, 3e journée, p. 224).

Les gens de pieds du XIIIe au XVIe s. se servaient du vouge pour couper les jarrets des chevaux (GDEL).

## Voult

Énergie magique ?

????

vraquier

Vraquier, subst. masc., transp.

Cargo transportant des produits en vrac. On distingue les catégories suivantes: les vracquiers [sic] (...) destinés au transport des marchandises légères (charbon, coke, grains); les minéraliers (...) destinés au transport de minéraux lourds (Encyclop. Sc. Techn. t. 8 1972, p. 291, s.v. navires marchands). En appos. ou en compos. Vraquier(-)pétrolier. Les minéraliers vracquiers [sic] (...) permettent une plus grande souplesse d'exploitation (le transport des minerais de densités élevées se fait uniquement dans un certain nombre de cales alternées et renforcées en conséquence) (Encyclop. Sc. Techn. t. 8 1972, p. 291, s.v. navires marchands). []. 1re attest. 1972 id.; de vrac, suff. -ier\*. BBG. HENRY 1960, p. 242.

xxx

xxxx

xxxxxxxx

xxx

xxx

Yponomeute

YPONOMEUTE, subst. masc.

ENTOMOL. Insecte lépidoptère nocturne s'attaquant aux arbres fruitiers.  
Prononc. et Orth.: []. Forme réduite de hypo-. Prop. CATACH-GOLF. Orth. Lexicogr. 1971, p. 224: ipo-. Étymol. et Hist. 1823 yponomeute (BOISTE Hist. nat.), 1878 hyponomeute (Lar. 19e Suppl.). Du gr. « qui travaille aux mines, mineur », de « miner ».

Le nid ne peut être qu'un assemblage plus ou moins lâche de fils de soie dans lequel les chenilles se rassemblent temporairement (...) ou d'une façon permanente (cas des Hyponomeutes) (Zool., t. 2, 1963, p. 771 [Encyclop. de la Pléiade]).

Zézayer

ZÉZAYER, verbe intrans.

Avoir le défaut de prononciation qui consiste à substituer le son s [s] au son ch [ʃ] et le son z [z] au son j [ʒ]. Synon. bléser, zozoter (fam.), avoir un cheveu sur la langue\*. Parler en zézayant.

P. ext. Prononcer en remplaçant certains phonèmes par d'autres plus faciles à articuler, ou en les supprimant. Synon. bléser.

Empl. trans., rare. Prononcer en zézayant. Au pays du sucre et des mangues, Les pâles dames créoles S'éventent sous les varangues (...) Et zézaient de lentes paroles (TOULET, Vers inéd., 1920, p. 4).

Part. passé en empl. adj., rare. Les yeux fermés, j'entends sa voix un peu zézayée, hésitante et péremptoire (L. DAUDET, Brév. journ., 1936, p. 35).

REM. Zézayant, -ante, part. prés. en empl. adj. Qui zézaie. Synon. zozotant (fam.). Enfant zézayant; jeune fille zézayante. Quand il dit enfin quelques mots, je fus frappé d'horreur. Ce n'était plus sa voix, c'était une voix de vieillard, zézayante et presque infirme (DUHAMEL, Notaire Havre, 1933, p. 190). [P. méton.] [Il] prenait Berthe sur ses genoux et lui répondait par de petits mots zézayants du bout de ses grosses lèvres épanouies (CHARDONNE, Épithal., 1929, p. 173).

Prononc. et Orth.: [zezeje], [zeze-], (il) zézaie [-], zézaye [-]. Ac. dep. 1878: zézayer. Étymol. et Hist. 1818 (MARGUERY, Nouv. dict. de la langue fr. ds QUEM. DDL t. 22: Zézayer vn. prononcer mollement). Formation onomat. de z redoublé. Fréq. abs. littér.: 19.

[Le vieil homme] zézayait, disait: « Ze crois, Ze veux, » comme si, à cause de l'agitation de sa tête, il n'avait plus le temps de toucher aux mots que du bout de la langue, de l'extrême pointe (RENARD, Lanterne sourde, 1893, p. 9).

Les cavaliers zézayaient à l'andalouse, langue molle, coulante et imprononcée, où on supprime les consonnes parce qu'elles demandent un peu d'effort (MONTHERL., Bestiaires, 1926, p. 414).

Zigoto

ZIGOTO, subst. masc.

Populaire

A. 1. Homme généralement fantaisiste, au comportement extravagant.

Faire le zigoto. Se conduire d'une manière extravagante. Synon. faire le malin, faire le zouave, frimer<sup>1</sup>. Qu'est-ce qu'il avait besoin d'faire le zigoto sur le bled? S'il était resté à sa place, il n'aurait pas été mouché (GENEVOIX, Épargés, 1923, p. 143).

[Sans jugement de valeur] Synon. type. [Une noire] découvre dans la foule un long zigoto cuivré très chic et indolent (CENDRARS, Du Monde entier, Le Formose, 1924, p. 196).

2. Homme fort, énergique. Synon. gaillard<sup>1</sup>. En une nuit, un zigotteau comme toi, ça en fait, et même ça en prépare, du boulot! (BARBUSSE, Feu, 1916, p. 113).

B. Péj. Individu peu recommandable, manquant de sérieux. Synon. triste sire\*, rigolo. Je ne me laisserai pas manœuvrer (...) par ce zigoto-là (ARNOUX, Zulma, 1960, p. 289).

REM. Zigomar, subst. masc. [D'après le héros d'un roman de L. Sazie, paru en 1910] Synon. de zig(ue) et de zigoto. Où qu'il est ton vieux zigomar?... Qu'on lui retourne un peu les boyaux! (CÉLINE, Mort à crédit, 1936, p. 538).

Prononc.: [zigoto], [-]. BARBUSSE, loc. cit. : zigotteau.

Étymol. et Hist. 1900 faire les zigotos (G. DUBOIS-DESAULLE, Le Baigne militaire d'Oléron, in R. blanche, no 188, 1er avr. 1901, p. 501 ds QUEM. DDL t. 20); 1901 zigoteau („ouvr. et étud.`` d'apr. ESN. 1966). Dér. de zig\*, avec finale pop. -oto. Bbg. BLOCHW.-RUNK. 1971, p. 346.

Ah! monsieur Voussois, dit Paul, vous êtes un drôle de zigoto (...). J'aime mieux faire rire que pleurer, dit Voussois (QUENEAU, Pierrot, 1942, p. 186).

Tout ce qui peut faire renaître l'impression que l'administration publique est aux mains de « zigotos » amateurs de réformes paperassières (Le Nouvel Observateur, 1er juin 1970, p. 18, col. 1).